



Rapport annuel 2021

Table des matières

02 Faits financiers	09 Rapport de gestion	215 Conseil d'administration et haute direction	222 Principaux bureaux
03 Message du président du conseil	119 États financiers consolidés et notes connexes	216 Filiales et sociétés liées	225 Renseignements sur la compagnie et information à l'intention des actionnaires
04 Message du chef de la direction	212 Sources de bénéfices		

Durabilité et stratégie Incidence sur le Client

Fidèles à notre raison d'être, nous sommes là pour aider nos Clients tout au long des étapes importantes de leur vie. Faire de la durabilité un élément clé de notre stratégie nous permet d'obtenir des résultats probants. Nous voulons contribuer à créer un avenir radieux pour nos Clients, nos employés, nos conseillers, nos investisseurs et les collectivités.

Rendez-vous sur sunlife.com/durabilité pour en savoir plus sur nos initiatives de durabilité.



Placements durables – nous avons pris l'engagement d'investir 20 G\$ dans de nouveaux placements durables au cours des cinq prochaines années.



Diversité, équité et inclusion – notre Stratégie diversité, équité et inclusion 2025 décrit nos priorités, nos objectifs, nos progrès et notre engagement à poursuivre nos efforts.



Zéro émission nette d'ici 2050 – nous nous sommes engagés à réduire à zéro nos émissions nettes de gaz à effet de serre dans nos opérations et nos placements.



Entreprise carboneutre – nos opérations sont carboneutres à l'échelle mondiale et nous continuons de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.



Œuvre figurant en page couverture : *Circle of Trust 2020* |

Acrylique sur canevas

Artiste : Jane Waterous

Galerie : Galerie de Bellefeuille

À partir de cette année, nous ferons figurer sur la page couverture de notre rapport annuel les œuvres d'artistes dont le travail reflète une variété de perspective et de points de vue.

Le cercle est un élément évocateur pour la Sun Life. Il est prédominant dans notre marque et symbolise notre culture inclusive. Il nous rappelle le rôle que nous jouons dans la vie de nos Clients.

Artiste de renommée internationale, Jane Waterous se concentre sur les thèmes de l'amour, de la vie, du rire et de la famille.

Coup d'œil sur la Sun Life

Nous sommes animés par notre raison d'être, et ce sont nos gens qui font de nous un chef de file mondial du secteur des services financiers.



50 000 employés*



27 marchés*



118 400 conseillers*

* À la fin de 2021. Chiffres arrondis à la centaine près. Représente les employés à temps plein, les employés temporaires et les employés dans les coentreprises en Asie.

Moments importants – L’histoire de Micah

Micah avait des symptômes touchant son système nerveux et a reçu un diagnostic probable de sclérose en plaques. Il a fait appel à PinnacleCare, entreprise du groupe Sun Life aux États-Unis, pour obtenir une seconde opinion.

Le conseiller en santé personnel de Micah et une équipe de spécialistes ont fait des recherches en son nom dans un système de soins de santé complexe. Ils l’ont soutenu à un moment où il en avait particulièrement besoin.

Par l’intermédiaire de PinnacleCare, Micah a pu consulter un expert des affections neurologiques et de la sclérose en plaques. Ce dernier a confirmé qu’il avait reçu un mauvais diagnostic.

Grâce à l’équipe de PinnacleCare, Micah peut maintenant se concentrer sur les soins dont il a vraiment besoin.



« Je me suis senti soutenu par une équipe qui défendait constamment mes intérêts. »

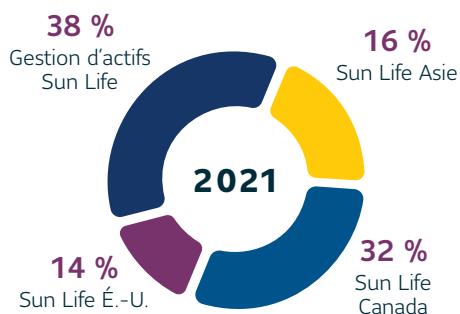
Notre raison d’être

Aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain

Modèle d’affaires équilibré et diversifié

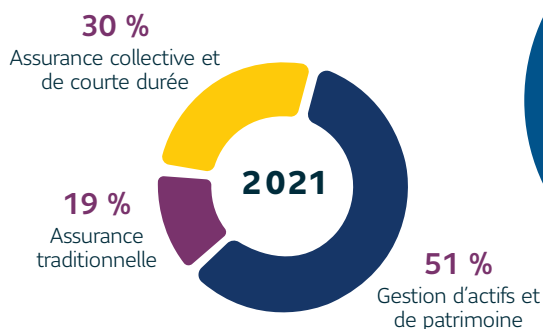
Piliers

Bénéfice net sous-jacent^{1, 2}



Composition du portefeuille d’affaires

Bénéfice net sous-jacent^{1, 3}



1,44 billion

de dollars – actif géré^{1, 2}

Croissance de 15 % sur 12 mois

* À l’exclusion de la perte nette sous-jacente de 48 M\$ de l’Organisation internationale.

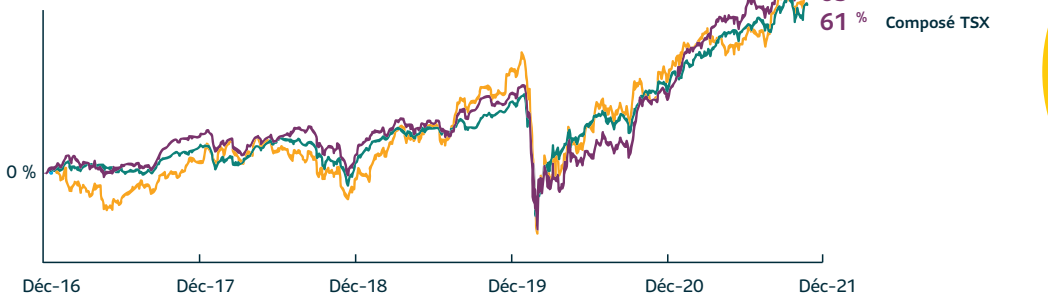
Voir la page 224 pour les notes de bas de page.

Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Faits saillants financiers

Procurer de la valeur aux actionnaires

Rendement total pour les actionnaires sur 5 ans



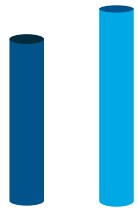
Représente le rendement total pour les actionnaires indiqué dans la Circulaire d'information de la direction 2021
Source : Bloomberg.

18,7
milliards \$
versés en règlements
et en prestations
en 2021¹

Bénéfice net déclaré

en millions \$

10 % TCAC sur 5 ans⁴
2 149 \$ 3 934 \$



2017 2021

Bénéfice net sous-jacent²

en millions \$

9 % TCAC sur 5 ans⁴
2 546 \$ 3 533 \$



2017 2021

Croissance des ventes²

Assurance

6 % TCAC sur 5 ans⁴



Gestion d'actifs et de patrimoine

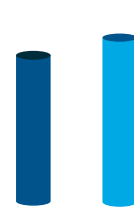
11 % TCAC sur 5 ans⁴



Valeur des affaires nouvelles^{2, 5}

en millions \$

9 % TCAC sur 5 ans⁴
968 \$ 1 346 \$

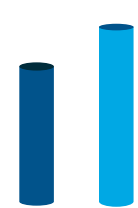


2017 2021

Dividende par action ordinaire

7 % TCAC sur 5 ans⁴

1,75 \$ 2,31 \$



2017 2021

Grande souplesse sur le plan du capital et de la situation financière

Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)^{1, 6}

145 %

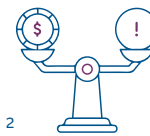
Financière Sun Life inc.



124 %

Sun Life du Canada

Ratio de levier financier^{1, 2}



25,5 %

Cible - 25 %

Objectifs financiers à moyen terme^{2, 7}

Croissance du BPA
8-10 % par année

Rendement des capitaux propres
16 % +

Ratio dividendes/bénéfice
40-50 %⁸

Progrès réalisés sur 5 ans quant aux objectifs à moyen terme⁹

En fonction du bénéfice net sous-jacent

10 % Croissance du bénéfice par action

14,2 % Rendement des capitaux propres

40 % Ratio dividendes/bénéfice

Voir la page 224 pour les notes de bas de page.

Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Message du président du conseil



Chers actionnaires,

En 2021, la Sun Life a connu des résultats financiers solides et offert une valeur à long terme à ses actionnaires. Autre élément digne de mention, nous avons été là pour nos Clients lorsqu'ils en avaient le plus besoin. Notre raison d'être, aider les Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, a été plus importante que jamais en 2021.

Tout cela a été rendu possible par la détermination, le dévouement et la résilience de nos employés, employées, conseillers et conseillères pendant la pandémie. Les membres du conseil et moi sommes inspirés par l'exemple de nos gens – ils ont obtenu des résultats réels pour les Clients tout en s'efforçant de trouver un équilibre entre travail et vie personnelle pour assurer leur mieux-être et celui de leur famille.

Notre modèle d'affaires diversifié, notre gestion rigoureuse du risque et notre approche disciplinée d'affectation du capital ont joué une fois de plus un rôle clé dans notre succès.

Notre bénéfice net sous-jacent a **augmenté de 10 %** en 2021.

Notre bénéfice net sous-jacent a augmenté de 10 % en 2021. Concernant l'affectation du capital, nous avons géré plus de 10 opérations qui nous ont aidés à élargir notre envergure et nos capacités dans l'ensemble de nos activités. Notre entente visant l'acquisition de DentalQuest aux États-Unis et la transaction de bancassurance avec la ACB au Vietnam en sont d'excellents exemples.

Nous continuons de faire des investissements importants dans des secteurs qui contribuent à notre stratégie Incidence sur le Client, dont le leadership numérique. Penser et agir comme une entreprise numérique est fondamental dans notre stratégie. Cette approche nous a aidés à améliorer nos capacités numériques et à transformer l'expérience Client que nous offrons et notre façon de travailler.

Comme je l'indiquais dans mes messages précédents aux actionnaires, la stratégie de durabilité de la Sun Life a été reconnue à de multiples reprises. Beaucoup d'entreprises se préoccupent de plus en plus de choses comme l'environnement, la diversité, l'équité et l'inclusion.

Or, à la Sun Life, nous avons pris des mesures audacieuses dans notre parcours vers la durabilité.

En 2021, nous avons nommé notre première directrice de la durabilité, qui relève directement du chef de la direction. Nous avons aussi intégré la durabilité à la stratégie de chacune de nos divisions. Comme propriétaires et gestionnaires d'actifs, nous nous sommes également engagés à investir 20 milliards de dollars dans de nouveaux placements durables durant les 5 prochaines années et donnés pour objectif de réduire à zéro nos émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2050.

La diversité, l'équité et l'inclusion font partie intégrante de notre plan de durabilité. Nous progressons constamment vers l'atteinte de nos objectifs de diversité de 2025. Nos efforts s'étendent aussi à notre conseil d'administration. Je suis fier de l'expertise stratégique et d'affaires étendue que nous avons ajoutée au conseil depuis un an avec l'arrivée de Deepak Chopra, David Ho, Helen Malloy Hicks et Marie-Lucie Morin. Le conseil compte maintenant plus de femmes et de personnes des groupes sous-représentés. Nos valeurs et notre raison d'être ont une grande importance pour tous les membres du conseil.

Je tiens particulièrement à féliciter notre nouveau président et chef de la direction, Kevin Strain, qui a succédé à Dean Connor en août 2021. M. Strain connaît un excellent départ, et le conseil est convaincu qu'il pourra assurer le succès de la Sun Life pour toutes les parties prenantes, maintenant et dans l'avenir.

Mes 12 années au conseil prendront fin en mai après l'assemblée générale annuelle. Ce fut un plaisir et un honneur de servir et de représenter les actionnaires et les titulaires de contrat durant cette période, dont cinq années comme président du conseil. Je veux aussi souligner le travail de Martin Glynn, qui prendra sa retraite après l'assemblée générale avec la fin de son mandat de 12 ans. M. Glynn a été un administrateur remarquable qui a joué un rôle important dans toutes les discussions du conseil.

Je suis heureux d'accueillir Scott Powers comme prochain président du conseil d'administration de la Sun Life. M. Powers est un membre respecté du conseil depuis 2015. Il se démarque par ses qualités de dirigeant, son approche stratégique de la gouvernance et sa vaste expérience dans les services financiers.

Pendant mon mandat, j'ai vu la Sun Life croître et se transformer sous la direction de Dean Connor, puis de Kevin Strain. Cette transformation est un des facteurs clés qui ont permis à la Sun Life d'obtenir un rendement total pour les actionnaires de 18,75 % composé annuellement, pour la période de 10 ans terminée en 2021, et de se démarquer ainsi de ses homologues à l'échelle mondiale.

Au nom du conseil d'administration et de tous les employés et conseillers de la Sun Life, je remercie de tout cœur nos Clients, nos actionnaires et autres parties prenantes de leur confiance et de leur loyauté sans faille.

William (Bill) D. Anderson
Président du conseil



Notre raison d'être nous inspire, nous guide et motive toutes nos actions.

Aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain n'a jamais été aussi important. C'est notre raison d'être – c'est ce qui inspire, guide et motive toutes nos actions.

Tant de choses ont changé depuis deux ans. Les ravages de la pandémie de COVID-19, l'injustice sociale, les menaces environnementales et les conflits géopolitiques ont transformé nos vies et redéfini nos priorités. Ces événements ont beaucoup pesé sur la santé mentale et physique de chacun d'entre nous. Nous nous sommes sentis isolés pendant les périodes de confinement et avons été témoins de la maladie et de morts tragiques. Au moment même où j'écris ceci, l'invasion de l'Ukraine plonge le monde dans la tourmente, la dévastation et une crise humanitaire. J'espère de tout cœur que la paix reviendra rapidement.

En même temps, il est inspirant de voir la résilience et l'adaptabilité de l'être humain – cela me donne de l'espoir. La création de vaccins et de traitements novateurs montre ce dont nous sommes capables. Les technologies ont aussi joué un rôle crucial en nous permettant de nous adapter pour rester en contact avec nos collègues et nos proches. Elles nous ont aussi amenés à redéfinir l'avenir du travail à la Sun Life pour créer un milieu de travail flexible permettant de faire des choix selon les besoins des Clients et de l'entreprise.

Nous avons été là pour les Clients quand ils en avaient le plus besoin. Depuis mars 2020, nous avons versé à nos Clients et à leur famille près de 900 millions de dollars en règlements liés à la COVID. Dès le début de la pandémie, nous avons été là aussi pour les gens des régions où nous sommes présents : nous avons donné plus de 4,5 millions de dollars pour venir en

aide aux banques alimentaires, réduire les inégalités en santé et faciliter la distribution des vaccins.

Depuis mars 2020, nous avons versé à nos Clients et à leur famille **près de 900 millions de dollars en règlements liés à la COVID.**

Et nous avons vu un grand nombre de particuliers et d'entreprises, dont la Sun Life, prendre des engagements tangibles et visibles en matière de durabilité. Comme propriétaire et gestionnaire d'actifs, nous nous sommes engagés à réduire à zéro nos émissions nettes de gaz à effet de serre afin de faire partie de la solution aux changements climatiques.

Je conserve l'espoir que cette résilience nous conduira vers un avenir plus radieux. Nous pouvons créer un monde plus positif, plus durable et plus en santé. Comme l'a dit Nelson Mandela : « Je suis fondamentalement optimiste. Je ne saurais dire si c'est dans ma nature ou si je l'ai cultivé. Une partie de ce qui fait un optimiste, c'est de garder la tête tournée vers le soleil en mettant un pied devant l'autre. » À la Sun Life, nous sommes optimistes quant à notre avenir.

L'an dernier, l'équipe de la Sun Life a su affronter tous les défis qui se sont présentés. Nous avons gardé notre tête tournée vers le soleil en mettant un pied devant l'autre. Nous nous sommes serré les coudes, nous nous sommes entraînés, nous avons servi avec soin nos Clients alors aux prises avec de grandes difficultés. Nous avons trouvé des façons innovatrices d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Avoir une incidence sur nos Clients et nos collectivités

Aider nos Clients à **se bâtir et à atteindre** une sécurité financière – qui inclut la gestion d’actifs et de patrimoine, la santé, des solutions de protection et des conseils globaux – est au cœur de ce que nous faisons. Le succès se mesure par l’impact, c’est-à-dire les résultats sur les finances et la santé. Nous aidons les Clients en améliorant leur accès à des outils, à du soutien et à des produits axés sur l’obtention de résultats positifs. Voici quelques exemples de ce que nous avons fait pour aider nos Clients en 2021.

Résultats sur les finances



Malaisie – Nous offrons des solutions de microassurance comme GOLIFE, qui aide les Clients mal desservis à avoir accès à de l’assurance abordable.



Canada – Nous nous sommes associés à Conquest Planning pour aider nos Clients à établir leur plan financier.



Gestion d’actifs – Nous avons fait l’acquisition de Crescent Capital Group pour élargir les solutions offertes par Gestion SLC par l’inclusion d’instruments de crédit alternatifs.

Résultats sur la santé



Canada – Nous avons lancé notre coach en santé mentale en ligne qui aide les Clients des Garanties collectives à trouver une réponse à leurs besoins en santé mentale.



Philippines – Nous avons lancé GoWell Studio, initiative de mieux-être sur demande grâce à laquelle les Clients ont accès à des programmes d’exercice, à des séances guidées de méditation et à des ressources d’information sur les soins de santé.



États-Unis – Notre centre de santé dentaire en ligne offre maintenant des vidéos, des articles et un outil d’estimation du coût des soins dentaires. L’acquisition de DentaQuest (qui devrait se conclure en 2022) positionnera la Sun Life comme important fournisseur de garanties de frais dentaires aux États-Unis. avec l’objectif d’améliorer l’accès aux soins buccodentaires auprès des populations défavorisées.

Stratégie centrée sur notre raison d’être

En 2021, nous avons présenté notre stratégie actualisée. Nous nous sommes fixé comme objectifs de donner un coup d’accélérateur à nos priorités, de produire des résultats plus audacieux et, surtout, d’avoir une plus grande incidence sur le Client.

Nos activités sont diversifiées dans les secteurs de la gestion d’actifs, de l’assurance et de la protection de la santé. Cette diversification nous rend uniques. Elle nous aide à concrétiser notre raison d’être et à réaliser notre ambition : être parmi les meilleures compagnies de gestion d’actifs et d’assurance du monde.

Pour y arriver, nous avons une stratégie claire visant la croissance dans nos piliers – Gestion d’actifs, Canada, États-Unis et Asie. Et nous nous concentrons sur quatre priorités : excellence en distribution, discipline financière, leadership numérique et accent sur la durabilité.

Nous continuons de mettre de l’avant les mesures qui ont contribué à notre réussite – exceller en distribution, que ce soit à la Sun Life, avec notre réseau de conseillers de premier ordre, ou par l’intermédiaire de tiers conseillers ou des canaux novateurs. À cela se greffe une approche prudente en matière de discipline financière basée sur le rendement financier, la gestion du risque et une gestion avisée du capital.



Leadership numérique

Pour concrétiser notre leadership numérique, nous propulsons nos capacités numériques, nous changeons notre mode de collaboration et nous pensons et agissons comme une entreprise numérique. Notre objectif ultime est de créer des expériences numériques et des relations numériques avec les Clients qui soient exceptionnelles.

La pandémie a mis en lumière l'importance des outils numériques et de l'innovation pour aider les Clients quand et où ils en avaient le plus besoin. Nous simplifions les interactions des Clients avec nous dans toutes nos activités – les soins de santé virtuels, les nouveaux produits et services en ligne, les propositions d'assurance présentées par voie numérique, les opérations de gestion de patrimoine, les demandes de règlement électroniques, etc.



Coach numérique Ella – Plus de 20 millions d'interactions proactives avec les Clients au Canada en 2021.



Traitement numérique de 93 % des propositions d'assurance individuelle, de 83 % des opérations de gestion de patrimoine et de 96 % des règlements de frais médicaux et dentaires groupe au Canada l'an dernier.



Site Web Lumino Santé – 1,6 million de visiteurs.



États-Unis – Augmentation de 70 % du nombre d'employés couverts sur la plateforme Sun Life + Maxwell Health par rapport à 2020.



États-Unis – Lancement de Sun Life Link, portefeuille de solutions d'accès numériques qui facilite les interactions pour les promoteurs de régime.



En Asie – 71 % des propositions d'affaires nouvelles ont été présentées en ligne en 2021.

Notre engagement en matière de durabilité

Si nos vies sont définies par la pandémie à l'heure actuelle, notre avenir, quant à lui, sera défini par les changements climatiques. En 2021, nous avons renforcé notre engagement en matière de durabilité. Pour nous, la durabilité est une nécessité. Afin que notre stratégie demeure tournée vers l'avenir, nous avons nommé notre première directrice de la durabilité, qui relève de moi et dont le mandat est de susciter des actions à l'échelle de la compagnie et d'intégrer les pratiques durables à nos activités.

Notre aspiration à la durabilité est centrée sur ce que nous connaissons le mieux et sur les aspects où nous pouvons avoir le plus d'influence – accroître la sécurité financière, encourager un mode de vie sain et promouvoir les placements durables. L'an dernier, nous avons lancé plusieurs initiatives pour susciter un changement véritable.

Dans le cadre des investissements pour le fonds général et des investissements de Gestion SLC pour des tiers, nous avons affecté environ 60 milliards de dollars à des placements durables. De plus, nous nous sommes fixé comme objectif d'investir une tranche supplémentaire de 20 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Nous avons atteint la carboneutralité dans nos opérations à l'échelle mondiale. Enfin, comme propriétaire et gestionnaire d'actifs, nous nous sommes engagés à atteindre un objectif de réduction à zéro des émissions nettes de gaz à effet de serre au plus tard d'ici 2050.

Diversité, équité et inclusion

Nous continuons de progresser vers nos objectifs en matière de

diversité, d'équité et d'inclusion pour 2025. Nous visons notamment la parité hommes-femmes dans les postes de vice-présidence ou d'un échelon supérieur. Nous avons aussi comme objectif que 25 % des postes de haute direction en Amérique du Nord soient occupés par des personnes provenant de groupes sous-représentés. Nous faisons partie du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone et nous figurons parmi les premiers assureurs à entreprendre la certification RPA (Relations progressistes avec les Autochtones).

Je suis fier des effets sociaux et environnementaux positifs que la Sun Life a produits. Et je suis heureux de ce que nous avons accompli pour remplir nos engagements en matière de durabilité. Mais il nous reste encore du travail à accomplir – nous poursuivrons donc nos efforts pour faire encore mieux.



Procurer de la valeur aux actionnaires

Nous avons répondu aux attentes à ce chapitre en 2021. Guidés par notre raison d'être, nous avons réalisé nos priorités stratégiques et fait d'importants progrès en vue de concrétiser notre ambition.

Nos résultats sont impressionnants, surtout dans un contexte pandémique. Pour 2021, notre bénéfice net déclaré est de 3,9 milliards de dollars, en hausse de 64 % comparativement à 2020 et notre bénéfice net sous-jacent a augmenté de 10 % en 2021. Notre bénéfice par action sous-jacent a aussi connu une hausse de 10 % sur l'année. Ils se situent tous les deux dans la fourchette supérieure de notre objectif à moyen terme, qui est de 8 à 10 %.

Le succès a été au rendez-vous dans l'ensemble de la Compagnie, et chaque division a contribué à ses bons résultats. La gestion d'actifs et de patrimoine compte pour 51 % de notre bénéfice. Gestion SLC a enregistré un flux net de quelque 32 milliards de dollars. La MFS gère un actif record. En Asie, les ventes en gestion de patrimoine ont connu une hausse de plus de 4,5 milliards de dollars. Au Canada, le bénéfice net sous-jacent s'est accru de 5 %. Aux États-Unis, les ventes de garanties collectives ont connu une hausse record de 1,2 milliard de dollars américains.

Nous procurons de la valeur à nos actionnaires, avec un rendement total pour les actionnaires sur dix ans de 18,75 %

composé annuellement. Et avec la suppression des restrictions pour les institutions sous réglementation fédérale à la fin de 2021, nous avons annoncé une hausse de 20 % du dividende sur les actions ordinaires, ce qui renforce notre engagement à procurer des rendements solides aux actionnaires.

Nous avons annoncé une hausse de **20 % du dividende sur les actions ordinaires**, ce qui renforce notre engagement à procurer des rendements solides aux actionnaires.

Nous avons géré le capital avec efficacité grâce à plus de 10 transactions stratégiques. Ces transactions incluent l'acquisition de PinnacleCare et de Crescent Capital et l'entente pour acquérir DentaQuest (qui devrait se conclure en 2022). Aussi, notre coentreprise de gestion d'actifs en Inde a procédé à son premier appel public à l'épargne. Enfin, nous avons augmenté notre investissement dans Bowtie, premier assureur virtuel de Hong Kong. Au troisième trimestre de 2021, nous avons annoncé que notre objectif à moyen terme pour le rendement des capitaux propres (RCP) sous-jacent était de 16 % ou plus. Sur l'année, la tendance s'inscrivait dans notre objectif, car nous avons généré un RCP sous-jacent de 15,4 %.

Le leadership compte

L'an dernier, Dean Connor, l'ancien président et chef de la direction de la Sun Life, a pris sa retraite après 10 ans à la tête de l'organisation. L'héritage de M. Connor se perpétue. Il est mon mentor et, sous sa direction, nous avons mis les Clients au centre de notre stratégie. Tout au long de son mandat, la Sun Life a pu s'imposer en tant qu'entreprise dotée d'une solide stratégie – et d'une capacité d'exécution encore plus solide.

Bill Anderson, président du conseil d'administration de la Sun Life, a annoncé en décembre qu'il prendrait sa retraite à la fin de son mandat de 12 ans au conseil, dont les derniers cinq ans comme président. M. Anderson a grandement contribué à tracer la voie à suivre pour la Sun Life et pour procurer à nos actionnaires, c'est-à-dire vous, des rendements parmi les meilleurs de l'industrie.

Scott Powers, président du comité de la gouvernance, des placements et de révision, succédera à M. Anderson à titre de président dans la foulée de notre prochaine assemblée générale annuelle en mai. Dans ses nouvelles fonctions, M. Powers mettra à profit ses connaissances et son expérience exceptionnelles. Je serai heureux de travailler avec lui, alors que nous continuons d'aider la Sun Life à se positionner pour l'avenir.



Un avenir plus radieux

J'envisage avec enthousiasme ce que l'avenir réserve à la Sun Life. Réussir, c'est concrétiser notre raison d'être et mettre en œuvre notre stratégie. La durabilité et le numérique joueront des rôles importants, mais c'est sur nos gens et notre culture que repose notre réussite.

Notre culture, c'est notre force. Je suis honoré de diriger une entreprise qui a comme moteur des gens engagés et passionnés. Ensemble, nous avons à cœur de créer et de promouvoir un avenir du travail marqué par la souplesse et la bienveillance, où le succès et le bien-être du personnel sont des priorités.

Unis par une même raison d'être, nous mettons les gens au premier plan et nous offrons des expériences Clients exceptionnelles. Nous ouvrons la voie en gardant la tête tournée vers le soleil et en mettant un pied devant l'autre.

L'avenir de la Sun Life demeure radieux pour ses Clients, ses employés et employées, ses conseillers et conseillères ainsi que pour vous, ses actionnaires, car optimisme et avenir plus radieux vont de pair.

Merci de votre confiance envers la Sun Life.

Kevin Strain

président et chef de la direction



Rapport de gestion

10 A. MODE DE PRÉSENTATION DE NOS RÉSULTATS

11 B. APERÇU

- 11 1. Stratégie
- 14 2. Objectifs financiers
- 14 3. Plan de durabilité
- 15 4. Acquisitions et autres événements
- 15 5. COVID-19

17 C. SOMMAIRE FINANCIER

18 D. RENTABILITÉ

21 E. CROISSANCE

- 21 1. Souscriptions et valeur des affaires nouvelles
- 22 2. Actif géré

23 F. SOLIDITÉ FINANCIÈRE

25 G. RENDEMENT DES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ

- 26 1. Canada
- 30 2. États-Unis
- 34 3. Gestion d'actifs
- 38 4. Asie
- 43 5. Organisation internationale

44 H. PLACEMENTS

- 44 1. Aperçu des placements
- 44 2. Titres de créance
- 46 3. Actions
- 47 4. Prêts hypothécaires et autres prêts
- 49 5. Dérivés
- 51 6. Immeubles de placement
- 51 7. Actifs dépréciés
- 51 8. Provision pour insuffisance de l'actif

52 I. GESTION DU CAPITAL ET DES LIQUIDITÉS

- 52 1. Capital
- 55 2. Suffisance du capital
- 56 3. Dividendes aux actionnaires
- 57 4. Principales sources et principaux emplois de capitaux
- 58 5. Liquidités

59 J. GESTION DU RISQUE

- 59 1. Cadre de gestion du risque
- 60 2. Gouvernance du risque
- 61 3. Univers du risque
- 61 4. Appétence pour le risque
- 62 5. Principes directeurs en matière de gestion des risques
- 62 6. Processus de gestion du risque
- 63 7. Les trois lignes de défense
- 63 8. Culture et approche en matière de gestion du risque
- 64 9. Catégories de risques

91 K. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

- 91 1. Principales informations annuelles
- 91 2. Éléments relatifs à l'état du résultat net
- 94 3. Éléments relatifs à l'état de la situation financière
- 95 4. Rentabilité du quatrième trimestre de 2021
- 97 5. Croissance au quatrième trimestre de 2021
- 98 6. Trimestres antérieurs

100 L. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

107 M. QUESTIONS LIÉES À LA COMPTABILITÉ ET AU CONTRÔLE

- 107 1. Méthodes et estimations comptables critiques
- 114 2. Modifications de méthodes comptables
- 116 3. Contrôles et procédures de communication de l'information

117 N. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET DÉMARCHES RÉGLEMENTAIRES

117 O. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le 9 février 2022

A. Mode de présentation de nos résultats

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions des solutions dans les domaines de la gestion d'actifs et de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Elle exerce ses activités dans divers marchés du monde, soit au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes. Au 31 décembre 2021, l'actif total géré de la Sun Life s'élevait à 1,44 T\$. Pour plus de renseignements, veuillez visiter le site www.sunlife.com.

Les actions de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX »), à la Bourse de New York (« NYSE ») et à la Bourse des Philippines (« PSE ») sous le symbole « SLF ».

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. »), qui est une société inscrite à la bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). Dans le présent rapport de gestion, les termes « la Compagnie », « la Sun Life », « nous », « notre » et « nos » font référence à la FSL inc. et à ses filiales, ainsi que, s'il y a lieu, à ses coentreprises et entreprises associées, collectivement. À moins d'indication contraire, tous les renseignements inclus dans le présent rapport de gestion correspondent aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2021 et inscrits pour l'exercice clos à cette date, et tous les montants présentés dans ce document sont indiqués en dollars canadiens.

Dans les cas où les chiffres au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date ne sont pas disponibles, ce sont les chiffres établis pour la période la plus récente antérieure à cette date qui sont utilisés. Sauf indication contraire, l'information financière est présentée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») et conformément aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) s'entend du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires déterminé conformément aux normes IFRS.

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité : Canada, États-Unis, Gestion d'actifs, Asie et Organisation internationale. Pour de plus amples renseignements sur ces secteurs, se reporter à nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires et aux notes annexes (les « états financiers consolidés annuels » et les « états financiers consolidés intermédiaires », respectivement, ainsi que les « états financiers consolidés », collectivement) ainsi qu'au présent rapport de gestion.

1. Utilisation de mesures financières non conformes aux normes IFRS

Nous présentons certaines informations financières en ayant recours à des mesures financières non conformes aux normes IFRS, étant donné que nous estimons que ces mesures fournissent des informations pouvant aider les investisseurs à comprendre notre rendement et à comparer nos résultats trimestriels et annuels d'une période à l'autre. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne font pas l'objet d'une définition normalisée et peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS, il n'y a aucun montant calculé selon les normes IFRS qui soit directement comparable. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne doivent pas être considérées de manière isolée ou comme une solution de rechange aux mesures de performance financière établies conformément aux normes IFRS. La rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document, ainsi que le dossier de renseignements financiers supplémentaires disponible à l'adresse www.sunlife.com, sous la rubrique « Investisseurs – Résultats et rapports financiers », présentent des renseignements supplémentaires concernant les mesures financières non conformes aux normes IFRS, ainsi que des rapprochements avec les mesures conformes aux normes IFRS les plus proches, le cas échéant.

2. Énoncés prospectifs

Certains énoncés du présent document constituent des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. On trouvera à la rubrique O, « Énoncés prospectifs », du présent document des renseignements supplémentaires concernant les énoncés prospectifs et les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses, estimations, attentes et prévisions soient inexactes et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans de tels énoncés prospectifs.

3. Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur la FSL inc., se reporter aux états financiers consolidés, aux rapports de gestion annuels et intermédiaires et à la notice annuelle de la FSL inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces documents sont déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada et peuvent être consultés à l'adresse www.sedar.com. Sont en outre déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis les états financiers consolidés annuels de la FSL inc., son rapport de gestion annuel et sa notice annuelle dans le rapport annuel de la FSL inc. sur formulaire 40-F, ainsi que ses rapports de gestion intermédiaires et ses états financiers consolidés intermédiaires sur formulaire 6-K. Les documents déposés auprès de la SEC peuvent être consultés à l'adresse www.sec.gov.

4. Éléments à considérer relativement à la pandémie de COVID-19

L'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de la maladie à COVID-19 qui a frappé début 2020 avait engendré une pandémie. L'incidence globale de la pandémie de COVID-19 demeure incertaine et dépend de la progression du virus et des mesures prises par les gouvernements, les entreprises et les particuliers, des facteurs qui pourraient varier d'un pays à l'autre et se traduire par des résultats différents. En raison de l'ampleur des circonstances, il est difficile d'évaluer ou de prévoir de manière fiable l'incidence potentielle de cette incertitude sur nos résultats financiers futurs.

Pour plus de détails, se reporter aux rubriques B, « Aperçu – 5 – COVID-19 » et J, « Gestion du risque – 9 – Risques liés à la pandémie de COVID-19 », du présent document.

B. Aperçu

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions une gamme diversifiée de solutions dans les domaines de la gestion d'actifs et de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Nous comptons quatre secteurs d'activité à présenter : Gestion d'actifs, Canada, États-Unis et Asie.

1. Stratégie

En 2021, nous avons actualisé notre stratégie d'entreprise afin de refléter nos priorités et l'évolution de la composition de nos activités :



Raison d'être et ambition

Notre raison d'être est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Nous cherchons à avoir une incidence positive sur nos Clients et à leur offrir une valeur exceptionnelle de trois façons :

Favoriser des mesures financières positives en :

- Aidant les Clients à bâtir et à protéger leur patrimoine.
- Fournissant des produits et des solutions de qualité qui répondent aux besoins de nos Clients.
- Offrant des conseils opportuns et spécialisés grâce à une expérience Client constamment supérieure.

Générer des rendements à long terme pour les Clients en :

- Tirant parti de notre expertise collective pour prendre de meilleures décisions en placement.
- Élargissant nos capacités de placement pour répondre aux besoins des Clients partout dans le monde.
- Communiquant activement avec nos Clients afin de penser et d'agir de façon durable.

Susciter des mesures favorables à la santé en :

- Aidant les Clients à rechercher, à gérer et à recevoir les soins dont ils ont besoin.
- Améliorant les résultats pour la santé, y compris le bien-être physique et mental, en ajoutant des produits et solutions de santé.
- Étant un assureur de confiance.

Notre ambition consiste à être parmi les meilleures compagnies de gestion d'actifs et d'assurance du monde. Afin d'y parvenir, il nous faudra maintenir une composition équilibrée de nos activités ainsi que notre position de chef de file sur l'ensemble de nos piliers, être à la hauteur de notre raison d'être et de notre stratégie Incidence sur le Client et mettre en œuvre une exécution d'affaires supérieure pour atteindre nos objectifs financiers à moyen terme¹⁾ :

- Croissance du bénéfice par action sous-jacent : de 8 % à 10 %
- Rendement des capitaux propres sous-jacent : 16 % et plus
- Ratio de distribution sous-jacent : de 40 % à 50 %

Nos quatre piliers

Nos quatre piliers définissent les activités que nous exerçons et dans quels marchés. Pour chacun de ces piliers, nous nous concentrons sur la création de valeur et sur le fait d'avoir une incidence positive sur nos Clients et actionnaires dans les secteurs affichant un fort potentiel de croissance et des rendements des capitaux propres favorables et générant un capital élevé sur les marchés mondiaux attrayants. Nous nous situons avantageusement par rapport à chacun de nos piliers.

Gestion d'actifs : Leader mondial dans les catégories d'actifs publics et alternatifs grâce à la MFS et à Gestion SLC

Nous offrons de la valeur à nos Clients et nous avons une incidence positive sur eux grâce à notre gamme de produits de placement de qualité, y compris la gestion active des actifs, les investissements guidés par le passif et les catégories d'actifs alternatifs.

- MFS Investment Management (la « MFS ») est une importante société de gestion active de placements qui propose une vaste gamme de produits et services de gestion d'actifs à l'intention des particuliers et des investisseurs institutionnels à l'échelle mondiale.
- Gestion SLC est un gestionnaire de placements institutionnels qui propose des solutions personnalisées d'investissements guidés par le passif, de placements à revenu fixe alternatifs, de crédit privé, d'infrastructures et de placements immobiliers mondiaux.

Canada : Leader en assurance et en gestion d'actifs

Nous procurons de la valeur à plus de 6,5 millions de Clients, en plus d'avoir une incidence sur eux, par l'entremise de nos activités dans les secteurs collectif et individuel, afin d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

- Nous sommes une entreprise qui aide les Canadiens à adopter un mode de vie sain, à titre de plus important fournisseur de garanties collectives au Canada, et qui met de plus en plus l'accent sur des produits et services novateurs qui permettent d'obtenir de meilleurs résultats pour la santé.
- Nous sommes un chef de file du marché des régimes collectifs de retraite au travail, y compris les régimes de retraite à cotisations déterminées et les solutions d'atténuation des risques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées.
- Nous fournissons une vaste gamme de solutions de gestion d'actifs, de gestion de patrimoine, de santé et de protection aux particuliers.

États-Unis : Leader en assurance-santé et en garanties collectives

Nous possédons une expertise approfondie dans le marché des soins de santé, et nous sommes reconnus pour notre capacité à aider nos Clients à obtenir la couverture dont ils ont besoin tout en améliorant les résultats pour la santé.

- Nous sommes le plus important fournisseur indépendant d'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis.
- Nous sommes un fournisseur de premier plan de régimes collectifs parrainés par des employeurs, de toutes envergures et de partout au pays, au service des employés et de leur famille, y compris des produits collectifs d'assurance-vie, d'assurance-invalidité, d'assurance frais dentaires, d'assurance frais d'optique ainsi que des garanties facultatives.
- Nous avons créé FullscopeRMS, une gamme de solutions clé en main pour l'assurance-invalidité, l'assurance-vie, la gestion des absences, l'assurance en excédent de pertes et les garanties facultatives, notamment, à l'intention de nos partenaires promoteurs de régimes.

Asie : Leader régional axé sur les marchés en croissance rapide

Nous sommes en bonne position en Asie, où nous exerçons des activités en Chine, à Hong Kong, en Inde, en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, à Singapour et au Vietnam. Ces marchés représentent environ 65 % du PIB de l'Asie et affichent un fort potentiel de croissance future²⁾.

- Nous offrons dans tous nos marchés des produits individuels d'assurance-vie et d'assurance-maladie procurant de la valeur aux Clients.
- Nous offrons dans certains marchés des produits et services de gestion d'actifs et de régimes collectifs de retraite.
- Nous sommes parmi les chefs de file mondiaux en matière de solutions d'assurance-vie à l'intention de Clients fortunés.

Notre stratégie Incidence sur le Client

Notre stratégie Incidence sur le Client repose sur sept éléments stratégiques importants, que nous mettons de l'avant sur l'ensemble de nos quatre piliers. Ces éléments importants définissent comment faire face à la concurrence dans nos marchés, nous permettent d'accroître nos avantages concurrentiels et de concrétiser notre raison d'être, et soutiennent notre ambition d'être l'une des meilleures compagnies de gestion d'actifs et d'assurance à l'échelle mondiale.

Incidence sur le Client : Nos Clients sont au centre de tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de les aider à gérer leurs préoccupations en matière de santé, à épargner et à planifier leur retraite ou à assurer la sécurité financière de leur famille, nous nous concentrons sur l'incidence que nous avons sur la vie de nos Clients. Nous sommes d'avis que nous pouvons ainsi maximiser l'incidence positive que nous avons sur nos Clients en plus d'établir avec eux des relations durables basées sur la confiance, ce qui permettra à la Sun Life d'obtenir de meilleurs résultats. Nous nous engageons à aider nos Clients en mettant en œuvre des mesures pour la santé et des mesures financières positives, tout en générant des rendements à long terme.

¹⁾ Pour plus de renseignements sur nos objectifs financiers à moyen terme, se reporter à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », du présent document. Le bénéfice par action sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Source : Fonds monétaire international, 2021.

Excellence en distribution : Nous avons mis en place une approche omnicanal en matière de distribution qui permet à nos Clients de faire plus facilement affaire avec nous dans tous les marchés. Afin d'exceller en distribution, nous mettons l'accent sur un service exceptionnel, en interagissant avec nos Clients quand et comment ils veulent le faire et en offrant une gamme de solutions personnalisées. Nous mettons l'accent sur le fait de répondre aux besoins de nos Clients en étant un partenaire de distribution exceptionnel qui permet à ses conseillers et à ses partenaires de tirer parti des solutions numériques pour offrir une expérience harmonieuse à nos Clients.

Leadership numérique : Nous accélérons nos ambitions en matière de numérique, de données et d'analytique, et nous cherchons à penser et à agir comme une entreprise numérique. Notre stratégie de l'Entreprise numérique permet de rapprocher nos entreprises et nos équipes technologiques afin de transformer notre façon agile de travailler pour offrir des expériences, des produits et des solutions numériques qui répondent aux besoins de nos Clients et qui génèrent des résultats positifs. Nous continuons d'adopter des solutions axées sur les Clients qui intègrent leur point de vue au cours de chaque étape de leur vie, créant ainsi des relations à long terme.

L'Entreprise numérique est axée sur les éléments suivants :

- La création de relations étroites avec nos Clients grâce à nos capacités de pointe en matière de numérique et d'analytique.
- L'offre d'expériences personnalisées aux Clients en tirant parti de nos données en vue de fournir des perspectives et d'améliorer l'expérience des Clients.
- L'évolution de la façon dont nous travaillons ensemble et une prise de décisions plus rapide, qui est davantage à l'écoute du Client.

Discipline financière : Notre stratégie s'appuie sur un engagement continu à l'égard d'une prudence financière et d'une gestion des risques rigoureuses, conjuguées à une attention particulière à la gestion du capital. Nous portons une attention continue à ces éléments afin de soutenir nos objectifs financiers à moyen terme ainsi que notre but d'offrir un rendement total pour les actionnaires se situant dans le premier quartile. Nous nous concentrons en particulier sur les éléments suivants :

- Générer une croissance stable et solide des bénéfices et assurer une gestion rigoureuse des dépenses.
- Gérer adéquatement notre capital afin de protéger nos titulaires de contrat et de maintenir une excellente souplesse financière, tout en optimisant les avantages pour nos actionnaires.
- Une stratégie de placement disciplinée et une approche programmatique en matière de fusions et d'acquisitions axée sur l'accroissement de l'envergure et des capacités.

Accent sur la durabilité : La durabilité est essentielle à notre réussite commerciale à long terme. Nous nous efforçons d'intégrer la durabilité au sein de notre stratégie, de notre culture et de nos activités afin de favoriser des résultats probants sur le plan social et économique pour nos Clients, nos employés, nos conseillers, nos investisseurs et nos collectivités. Nous sommes convaincus que nos actions contribueront à un monde plus sain, résilient sur le plan financier, sécuritaire sur le plan environnemental et prospère sur le plan économique. Se reporter à la rubrique B – Aperçu – 3 – Plan de durabilité du présent document pour obtenir plus de renseignements sur notre approche en matière de durabilité.

Responsabilisation et culture d'inclusion : Afin de concrétiser notre stratégie, nous devons attirer, retenir et former les meilleurs talents tout en habilitant nos gens à obtenir des résultats. Il nous faudra également préserver et renforcer notre solide culture axée sur les Clients, l'intégrité, la collaboration et l'inclusivité. Nous nous concentrons en particulier sur les éléments suivants :

- Habilitier les employés et les conseillers à prendre des mesures et des décisions et à être responsables.
- Développer des talents dotés de compétences technologiques et de leadership afin de soutenir notre transformation en une organisation numérique de premier plan.
- Poursuivre sur notre lancée à l'égard de notre engagement en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, en intégrant ces éléments dans notre processus décisionnel afin de refléter nos valeurs.
- Façonner notre avenir du travail de façon réfléchie, en offrant aux employés du choix et de la souplesse quant à la façon et à l'endroit où nous travaillons.
- Être un employeur de choix pour les meilleurs talents.

Marque de confiance : Le fait de préserver notre réputation de longue date en tant que marque de confiance est crucial dans cet environnement de plus en plus complexe et numérique. Au cours des 150 dernières années, nous avons bâti et profité de solides relations de confiance avec nos Clients pour tous les marchés de la Sun Life ainsi que par l'entremise de nos partenariats de distribution. Notre stratégie tournée vers l'avenir en ce qui concerne notre marque continuera d'être axée sur le maintien d'un avantage concurrentiel et sur l'attrait de notre marque auprès de nouveaux Clients et de nos Clients existants. Nous soulignerons ainsi les expériences Sun Life novatrices et diversifiées que nous créons, ainsi que les produits que nous offrons et la culture qui nous anime, afin de concrétiser notre raison d'être.

Principales priorités stratégiques

Notre stratégie, conjuguée aux solides assises de nos quatre piliers et des éléments stratégiques importants, met l'accent sur quatre priorités stratégiques clés afin d'accélérer la croissance et d'améliorer notre position concurrentielle :

1. Penser et agir comme une entreprise numérique.
2. Créer des synergies entre les activités de gestion d'actifs et d'assurance.
3. Augmenter notre envergure et nos capacités par des fusions, des acquisitions et des partenariats stratégiques.
4. Concrétiser notre stratégie en matière de santé au Canada, aux États-Unis et en Asie.

Nous sommes d'avis que nous sommes en position avantageuse pour mettre en œuvre chacune de ces priorités stratégiques et que ce faisant, nous aurons une incidence positive sur nos Clients et nous nous différencierons davantage de nos concurrents.

Nos quatre piliers équilibrés, notre stratégie globale Incidence sur le Client et nos priorités stratégiques combinent des éléments essentiels à notre réussite et des secteurs émergents de plus en plus importants. En ce qui a trait à l'avenir, nous sommes convaincus que notre stratégie nous permettra de concrétiser notre raison d'être, de générer des résultats positifs pour nos Clients, de créer une valeur significative pour nos actionnaires et de soutenir notre ambition d'être l'une des meilleures sociétés de gestion d'actifs et d'assurance du monde.

2. Objectifs financiers

Nous avons fixé les objectifs financiers à moyen terme suivants :

Mesure ¹⁾	Objectifs financiers à moyen terme ²⁾	5 ans ³⁾	Résultats de 2021
Croissance du bénéfice par action sous-jacent La croissance du bénéfice par action reflète la volonté de la Compagnie de générer des bénéfices durables pour ses actionnaires.	De 8 % à 10 %	10 %	10 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent Le rendement des capitaux propres contribue grandement à la valeur pour les actionnaires, et il constitue un élément important pour la direction dans tous les secteurs.	16 %+	14,2 %	15,4 %
Ratio de distribution sous-jacent Les distributions versus la valeur aux actionnaires, en fonction du bénéfice net sous-jacent.	De 40 % à 50 %	40 %	38 %

¹⁾ Le bénéfice par action sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Le ratio de distribution sous-jacent représente le ratio des dividendes versés aux actionnaires ordinaires sur le bénéfice par action sous-jacent dilué. Se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires », du présent document pour plus de renseignements sur les dividendes.

²⁾ Nous estimons que ces objectifs financiers à moyen terme sont raisonnables, toutefois nous pourrions ne pas être en mesure de les atteindre dans l'éventualité où nos hypothèses seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme décrits ci-dessus. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Ils constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS, et des renseignements additionnels à ce sujet sont présentés à la rubrique O, « Énoncés prospectifs – Objectifs financiers à moyen terme », du présent rapport de gestion.

³⁾ La croissance du bénéfice par action sous-jacent est calculée en fonction d'un taux de croissance annuel composé. Le rendement des capitaux propres sous-jacents et le ratio de distribution sous-jacent sont calculés en fonction d'une moyenne.

Au cours de l'exercice et à moyen terme, nous avons enregistré de bons résultats en ce qui a trait à nos objectifs financiers à moyen terme. En outre, en 2021, nous avons augmenté notre objectif financier à moyen terme en matière de rendement des capitaux propres sous-jacent pour le fixer à 16 % et plus, alors que notre objectif précédent était de 12 % à 14 %. Cette mise à jour s'appuie sur un solide rendement et sur une migration significative de la répartition des affaires vers des activités générant un plus important rendement des capitaux propres.

3. Plan de durabilité

Notre plan de durabilité s'harmonise directement avec notre raison d'être, soit aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, et fait partie intégrante de notre stratégie d'entreprise. Nous mettons l'accent sur les trois aspects qui nous permettent d'avoir le plus grand effet positif sur la société tout en nous procurant un avantage concurrentiel.

Accroître la sécurité financière : Nous offrons des solutions et des services novateurs qui renforcent la sécurité financière durable de nos Clients et de nos employés. Nous habilitons et renseignons nos Clients afin qu'ils puissent prendre des mesures financières positives et avoir un accès accru à des produits de gestion de patrimoine et d'assurance, les aidant ainsi à bâtir un patrimoine à long terme et à combler les écarts au chapitre de la couverture d'assurance.

Favoriser un mode de vie sain : Nous offrons à nos Clients et à nos employés des produits et des outils leur permettant d'adopter un mode de vie sain. En outre, en investissant dans la santé des collectivités et en permettant l'accès à l'assurance-maladie et à l'assurance-invalidité, nous améliorerons la santé et le mieux-être de la population.

Faire progresser les placements durables : Nous aspirons à offrir des rendements durables à nos Clients et à favoriser la transition vers une économie durable à faibles émissions de carbone. Nous intégrons la durabilité à nos processus de placements, offrant ainsi à nos Clients et à nos employés des occasions de placements durables. En outre, nous investissons dans nos propres actifs de manière à soutenir une économie à faibles émissions de carbone et plus inclusive.

Notre plan de durabilité repose sur notre engagement à être une entreprise responsable et fiable. Nous donnons la priorité aux considérations fondamentales en matière de durabilité qui sont importantes pour les différentes parties prenantes : les changements climatiques, la diversité, l'équité et l'inclusion, la sécurité des données et la protection des renseignements personnels, la gestion des talents, la gouvernance et l'éthique, la gestion des risques et la présentation et la communication de l'information. Nous reconnaissons que les changements climatiques constituent un des enjeux fondamentaux de notre époque, et nous nous engageons à travailler ensemble entre les secteurs avec nos Clients, les entités émettrices et les autres parties prenantes afin de contribuer à relever ce défi mondial.

Notre plan de durabilité est guidé par les Objectifs de développement durable (les « ODD ») des Nations Unies. Nous nous concentrons principalement sur le soutien aux cinq ODD sur lesquels nous croyons pouvoir exercer la plus grande influence et avoir le plus d'impact. Il s'agit de l'objectif n° 3, Bonne santé et bien-être, de l'objectif n° 5, Égalité entre les sexes, de l'objectif n° 7, Énergie propre et à coût abordable, de l'objectif n° 8, Travail décent et croissance économique et de l'objectif n° 13, Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

En 2021, nous avons fait progresser notre engagement à façonner un avenir plus propre, plus inclusif et durable en annonçant notre intention, en tant que propriétaire et gestionnaire d'actifs, de réduire à zéro nos émissions nettes de GES d'ici 2050, ou plus tôt, ainsi qu'en nommant notre première directrice de la durabilité.

Pour obtenir plus de renseignements sur notre plan de durabilité et les progrès réalisés en ce sens, rendez-vous au www.sunlife.com/durabilite. Pour de plus amples renseignements sur notre approche à l'égard des changements climatiques, se reporter à la rubrique « Risque environnemental et social » de la section J, « Gestion du risque – 9 – Risque d'ordre commercial et stratégique », du présent document, qui comprend les informations que nous présentons en nous fondant sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

4. Acquisitions et autres événements

Les événements suivants ont eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2021. D'autres renseignements sur les acquisitions et les cessions sont fournis dans nos états financiers consolidés annuels de 2021.

L'entente de bancassurance exclusive de 15 ans au Vietnam conclue entre notre filiale, la Sun Life Vietnam Insurance Company Limited (la « Sun Life Vietnam »), et la Asia Commercial Joint Stock Bank (la « ACB ») est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Le 5 janvier 2021, nous avons conclu l'acquisition d'une participation majoritaire dans Crescent¹⁾ (l'« acquisition de Crescent »), un gestionnaire d'instruments de crédit alternatifs d'envergure mondiale situé aux États-Unis. Une contrepartie en trésorerie totale de 308 M\$ (241 M\$ US) a été versée. L'acquisition permet d'étendre la gamme de solutions d'instruments de crédit alternatifs de Gestion SLC, ce qui avantagera nos Clients existants et potentiels. Crescent compte plus de 180 associés et employés, et son actif géré s'élevait à environ 39,1 G\$ (30,7 G\$ US) au 5 janvier 2021. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés de 2021.

Le 1^{er} juillet 2021, nous avons conclu l'acquisition de Pinnacle Care International, Inc. (« PinnacleCare »), un chef de file aux États-Unis en orientation dans le système de santé et en intelligence médicale, pour 110 M\$ (85 M\$ US). PinnacleCare intègre nos activités des Garanties collectives aux États-Unis dans le secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes, le plus important fournisseur indépendant d'assurance-maladie en excédent de pertes du pays. Grâce à cette acquisition, notre secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes va au-delà du modèle traditionnel où l'employeur se fait rembourser les coûts après que les soins ont été dispensés. Il favorisera plutôt un modèle où l'employé participe au processus dès que le diagnostic est posé, dans le but d'améliorer l'expérience de soins et les résultats pour l'employé et l'employeur. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2021.

Le 3 octobre 2021, nous avons conclu une entente visant l'acquisition de DentaQuest²⁾. DentaQuest est le plus important fournisseur de garanties de frais dentaires au titre du régime Medicaid aux États-Unis. Ses activités liées aux régimes de type Medicare Advantage, ses activités commerciales et ses activités de négociation liées à l'Affordable Care Act des États-Unis sont en pleine expansion. La société offre des services à plus de 33 millions de participants. L'acquisition de DentaQuest s'aligne sur notre stratégie d'affaires, qui consiste à être un chef de file dans les garanties de frais médicaux et les garanties collectives. Lorsqu'elle sera conclue, au cours du premier semestre de 2022 selon nos prévisions, la transaction visant DentaQuest viendra plus que doubler la taille des affaires de garanties collectives de la Sun Life aux États-Unis en fonction des produits, et elle nous positionnera en tant que fournisseur de garanties de frais dentaires gouvernementales de premier plan.

Le 12 octobre 2021, nous avons annoncé que notre coentreprise en Inde, la Aditya Birla Sun Life AMC Limited (la « ABSLAMC ») avait conclu un premier appel public à l'épargne (le « PAPE »). En raison du PAPE, notre participation a été réduite de 12,5 %, et nous avons réalisé un profit de 362 M\$ (297 M\$ après impôt). À la suite du PAPE, nous avons conservé une participation de 36,5 % dans l'entité cotée. Les actions d'ABSLAMC ont commencé à se négocier sur la BSE Limited et sur la National Stock Exchange of India Limited le 11 octobre 2021. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés de 2021.

Le 13 décembre 2021, nous avons annoncé que la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (« Première du Canada ») avait conclu une entente visant l'acquisition des activités des Marchés spéciaux de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « SLA »), une filiale en propriété exclusive de la FSL inc. Ces marchés comprennent une variété de clients d'associations et d'affinité et de clients d'assurance créances de groupes. Cette transaction permettra à plus de 100 promoteurs de régimes et à environ 1,5 million de Clients assurés et de participants de régimes de passer de la Sun Life à la Première du Canada. La transaction devrait se conclure au début de 2023, sous réserve du respect des conditions de clôture habituelles, y compris la réception des approbations réglementaires. À la clôture de la transaction, la Sun Life prévoit de générer un profit après impôt d'environ 65 M\$, ce qui donnera lieu à une augmentation correspondante de 1 % des ratios du TSAV de la FSL et de la SLA, ainsi qu'à une réduction d'environ 0,03 \$ du bénéfice par action sous-jacent annuel à venir.

5. COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de la maladie à COVID-19 avait engendré une pandémie. La pandémie de COVID-19 et les mesures imposées par les gouvernements partout dans le monde pour limiter sa propagation, notamment les restrictions de voyage, les fermetures d'entreprises, les protocoles de distanciation sociale, les fermetures d'écoles, les mises en quarantaine et les restrictions relatives aux rassemblements et aux événements, ont perturbé l'économie mondiale, les marchés des capitaux, les chaînes d'approvisionnement, les activités commerciales et la productivité comme jamais auparavant.

Nous avons ajusté, et continuerons d'ajuster, nos activités dans chacun de nos secteurs en fonction de l'évolution des restrictions et des mesures gouvernementales à l'échelle mondiale. Nous avons adopté des mesures proactives par l'entremise de nos plans de poursuite des affaires, qui sont conçus de façon à assurer la poursuite efficace des fonctions opérationnelles clés et des activités normales en cas d'interruption. Nous avons mis en place des processus permettant de surveiller et de maintenir la disponibilité, la stabilité et la sécurité continues des systèmes.

En raison de diverses restrictions, la majorité de nos employés et conseillers continuent de travailler à domicile. Notre stratégie de télétravail demeure efficace et, selon l'emplacement, le retour au bureau se fait de manière progressive, en tenant compte de la santé et de la sécurité de nos employés et de nos collectivités. Nous avons également introduit de nouvelles politiques qui procurent aux employés plus de souplesse afin de leur permettre de fixer de façon optimale l'ordre de leurs priorités professionnelles et personnelles.

¹⁾ Crescent Capital Group LP (« Crescent »).

²⁾ DentaQuest Group, Inc. (« DentaQuest »).

Nous accordons beaucoup d'importance aux collectivités et nous faisons en sorte de les appuyer. Depuis le début de la pandémie, nous avons fait un don de plus de 4,5 M\$ afin de soutenir les collectivités touchées par la pandémie de COVID-19 (banques alimentaires, inégalités en matière de santé et efforts de distribution de vaccins, entre autres). Nous avons également fait des dons aux banques alimentaires et fourni du désinfectant à des membres de différentes communautés. Nous avons aussi donné des produits d'assurance-vie à des médecins, des infirmières et infirmiers et d'autres travailleurs de la santé en guise de remerciement pour leurs efforts dans la lutte contre la propagation de la COVID-19.

La sensibilisation et les préoccupations concernant la santé mentale et le mieux-être ont été amplifiées tout au long de la pandémie. La Sun Life a contribué à combler cette lacune en organisant un sommet sur la santé mentale en milieu de travail, en offrant des ressources et du soutien en santé mentale par l'entremise de plateformes numériques comme Lumino Santé et, pour les Clients des Garanties collectives au Canada, en accordant un accès à des ressources personnalisées d'encadrement en santé mentale. La pandémie a également accéléré le besoin d'outils numériques et d'innovation pour soutenir les Clients où et quand ils en ont besoin. Que ce soit au moyen de soins de santé virtuels, de nouveaux produits et services en ligne, ou encore de l'amélioration de la capacité à faire des demandes d'assurance numériques, à effectuer des opérations de gestion de patrimoine et à présenter des demandes de règlement en ligne, nous avons permis aux Clients de faire plus facilement affaire avec nous dans l'ensemble de nos activités. Nous continuons de soutenir nos Clients en cette période difficile. À ce jour, la Sun Life a versé près de 900 M\$ de prestations d'assurance-maladie et d'assurance-vie liées à la COVID-19 à des Clients et leurs familles au moment où ils en avaient le plus besoin.

Mesures réglementaires liées à la COVID-19

La Sun Life est assujettie à la réglementation et à la supervision des autorités gouvernementales compétentes dans les territoires où elle exerce ses activités. Divers organismes de réglementation ont introduit de nouvelles mesures ou des ajustements afin de répondre à la situation en constante évolution relative à la pandémie de COVID-19.

Le BSIF¹⁾, qui supervise les activités de la Sun Life, a annoncé diverses mesures visant à renforcer la résilience des institutions financières qu'il réglemente. Le 13 mars 2020, le BSIF a indiqué qu'il s'attendait à ce que toutes les institutions financières réglementées en vertu des lois fédérales interrompent tout processus d'augmentation de dividendes et de rachat d'actions. Le 4 novembre 2021, le BSIF a levé cette restriction, ne la considérant plus comme nécessaire.

Aux États-Unis, les organismes de réglementation chargés de l'assurance des États ont instauré un nombre sans précédent de mesures d'urgence visant à atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les titulaires de contrats au cours de 2020. Ces modifications réglementaires ont eu une incidence sur la gestion des contrats et sur les pratiques commerciales de la division américaine et des filiales d'assurance-vie et d'assurance-maladie de la FSL inc. aux États-Unis. La National Association of Insurance Commissioners a publié, le 27 mars 2020, des lignes directrices à l'égard des assureurs américains afin d'encourager les assureurs à collaborer avec les emprunteurs qui pourraient être incapables de respecter leurs obligations en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19, et elle a adopté, le 15 avril 2020, des interprétations relatives aux principes comptables prévus par la loi applicables aux assureurs américains et concernant, entre autres, des prêts hypothécaires directs et des prêts hypothécaires déclarés à l'Annexe BA. Au cours du quatrième trimestre de 2020, la National Association of Insurance Commissioners a adopté des interprétations relatives aux principes comptables prévus par la loi afin d'élargir ces concepts aux états financiers prévus par la loi et aux calculs de la charge de capital fondé sur les risques jusqu'au quatrième trimestre de 2021.

Incidence sur nos résultats et nos activités

La COVID-19 a eu des répercussions plus ou moins importantes sur notre bénéfice net et sur d'autres mesures financières, y compris les ventes, les règlements et prestations, les primes et les produits tirés des honoraires.

Depuis le début de la pandémie, les résultats relatifs aux souscriptions ont été mitigés sur l'ensemble de nos produits et de nos activités. Certains marchés ont profité des investissements dans les outils numériques, les bassins de vente existants, les rajustements de prix et les possibilités de retour dans les bureaux. Sur d'autres marchés, nous avons observé des baisses de souscriptions importantes attribuables aux mesures strictes de quarantaine, qui sont défavorables aux ventes en personne.

Nous avons également enregistré des résultats favorables au chapitre de la morbidité, plus particulièrement pour le premier semestre de 2020, en raison de la baisse de l'utilisation des garanties pour frais dentaires, frais médicaux, frais d'optique et frais d'hospitalisation et de chirurgie. Cependant, à mesure que les restrictions se sont assouplies, les fournisseurs de soins de santé ayant amélioré les mesures de sécurité, l'utilisation des garanties est retournée à des niveaux presque normaux au cours de 2021. Les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité au Canada sont également liés à la baisse des taux de résolution découlant des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité, laquelle reflète des conditions plus difficiles, exacerbées par des problèmes liés à la pandémie comme les enjeux touchant la santé mentale et le retard des traitements. Les résultats défavorables au chapitre de la mortalité enregistrés pour l'exercice en cours l'ont surtout été aux États-Unis, reflétant l'augmentation du nombre de cas dans la population en âge de travailler. La pandémie a également eu une incidence défavorable sur la mortalité en Asie.

Bien que la hausse des taux de vaccination ait favorisé un assouplissement des mesures de confinement dans certaines régions, les progrès vers la réouverture ont été accompagnés par une résurgence de la propagation de la COVID-19, y compris des variants et la réimposition de restrictions. L'incidence globale de la pandémie de COVID-19 demeure incertaine, et elle dépend de la progression du virus, y compris d'éventuels variants, du calendrier de production et de distribution de vaccins de masse, de l'efficacité des vaccins, de l'acceptation par le public des mesures de confinement et de l'adoption de la vaccination et de la réduction subséquente des taux d'infection, ainsi que des mesures prises par les gouvernements, les autorités monétaires, les organismes de réglementation, les institutions financières, les entreprises et les particuliers, qui pourraient varier selon les pays et entraîner des résultats différents. De plus, la conjoncture des secteurs au sein desquels nous exerçons nos activités évolue et l'incidence à long terme des mesures de confinement sur l'économie et sur le comportement des Clients une fois les restrictions relatives à la COVID-19 levées, ainsi que les répercussions à long terme de la COVID-19 sur la santé, sont difficiles à prévoir. Les exemples comprennent une réduction de la superficie des bureaux à mesure que davantage d'employés se tourneront vers le télétravail ou une demande accrue pour une couverture offerte par l'employeur. En raison de l'amplitude des circonstances, il est difficile d'évaluer ou de prévoir de manière fiable l'incidence potentielle de cette incertitude sur nos résultats financiers futurs. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique J.9, « Risques liés à la pandémie de COVID-19 », du présent document.

¹⁾ Le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique F, « Solidité financière », du présent document.

C. Sommaire financier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Rentabilité	2021	2020
Bénéfice net (perte nette)		
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	3 934	2 404
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ¹⁾	3 533	3 213
Bénéfice par action dilué (en dollars)		
Bénéfice par action déclaré (dilué)	6,69	4,10
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) ¹⁾	6,03	5,49
Bénéfice par action de base déclaré (en dollars)	6,72	4,11
Rendement des capitaux propres (en %)		
Rendement des capitaux propres déclaré ¹⁾	17,1 %	10,8 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent ¹⁾	15,4 %	14,4 %

Croissance	2021	2020
Souscriptions		
Souscriptions d'assurance ¹⁾	3 674	3 501
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine ^{1), 2)}	228 408	220 860
Valeur des affaires nouvelles (« VAN »)^{1), 3)}	1 346	1 146
Actif géré^{1), 4)}		
Actif du fonds général	205 374	197 090
Actif des fonds distincts	139 996	125 921
Actif des fonds communs de placement, actif des fonds gérés et autres éléments de l'actif géré ^{1), 4)}	1 099 358	932 998
Total de l'actif géré^{1), 4)}	1 444 728	1 256 009

Solidité financière	2021	2020
Ratios du TSAV⁵⁾		
Financière Sun Life inc.	145 %	147 %
Sun Life du Canada ⁶⁾	124 %	127 %
Ratio de levier financier^{1), 7)}	25,5 %	23,5 %
Dividendes		
Ratio de distribution ¹⁾	38 %	40 %
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	2,310	2,200
Capital		
Titres de créance subordonnés ⁷⁾	6 425	4 781
Instruments de capital novateurs ⁸⁾	200	200
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	1 700	1 368
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	59	25
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2 239	2 257
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁹⁾	24 075	22 212
Total du capital⁷⁾	34 698	30 843
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du bénéfice par action de base (en millions)	586	585
Nombre d'actions ordinaires en circulation, à la fin (en millions)	586	585

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, la méthode à l'égard des flux bruts et des sorties a été mise à jour pour Gestion SLC. Les montants présentés pour les périodes précédentes n'ont pas été modifiés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

³⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, reflète un changement dans le moment choisi pour la comptabilisation de la valeur des affaires nouvelles pour les contrats collectifs aux États-Unis. Nous avons mis à jour les montants présentés pour les périodes précédentes afin de refléter ce changement. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

⁴⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, la méthode utilisée relativement à l'actif géré a été mise à jour pour Gestion SLC en ce qui a trait à certains produits du secteur immobilier et à certains produits à revenu fixe de première qualité afin d'inclure les engagements en capitaux non appelés. Nous avons mis à jour les montants présentés pour les périodes précédentes afin de refléter ce changement. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

⁵⁾ Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »). Nos ratios du TSAV sont calculés conformément à la ligne directrice du BSIF intitulée Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie.

⁶⁾ La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada ») est la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc.

⁷⁾ Comprend un produit de 2,0 G\$ lié aux placements de titres de créance subordonnés conclus en novembre 2021, sur lequel une tranche de 1,5 G\$ est assujettie à des modalités contractuelles exigeant que nous rachetions la totalité des titres sous-jacents dans l'éventualité où l'acquisition de DentaQuest ne serait pas conclue. Ces montants ne seront pas admissibles à titre de capital à l'égard du TSAV avant que l'acquisition ne soit conclue.

⁸⁾ Les instruments de capital novateurs désignent les titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life (les « SLEECs »), et ils sont considérés comme du capital réglementaire. Ils sont cependant présentés à titre de déventures de premier rang dans nos états financiers consolidés en vertu des normes IFRS. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités », du présent document.

⁹⁾ Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

D. Rentabilité

Le tableau suivant présente le rapprochement de notre bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le « bénéfice net déclaré ») et de notre bénéfice net sous-jacent, ainsi que l'incidence d'autres éléments importants sur notre bénéfice net déclaré et notre bénéfice net sous-jacent. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.

(en millions de dollars, après impôt)	2021	2020
Bénéfice net déclaré - Actionnaires ordinaires	3 934	2 404
À déduire : Incidence des marchés ¹⁾	627	(461)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹⁾	74	(143)
Autres ajustements ¹⁾	(300)	(205)
Bénéfice net sous-jacent²⁾	3 533	3 213
Rendement des capitaux propres déclaré²⁾	17,1 %	10,8 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent²⁾	15,4 %	14,4 %
Éléments relatifs aux résultats attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent^{2), 3)}		
Incidence des activités de placement liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance (les « activités de placement »)	144	258
Crédit	114	(57)
Mortalité	(111)	(39)
Morbidité	39	125
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »)	(31)	(60)
Charges	(170)	(93)
Autres résultats	(56)	(35)
Total des éléments relatifs aux résultats^{2), 3)}	(71)	99

¹⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les éléments avant impôt.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

³⁾ Les éléments relatifs aux résultats reflètent l'écart entre les résultats réels enregistrés au cours de la période de présentation de l'information financière et les hypothèses les plus probables prises en compte dans la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les éléments relatifs aux résultats font partie du cadre relatif aux sources de bénéfices et sont calculés conformément à la ligne directrice D-9 du BSIF, Divulguation des sources de bénéfices. Les éléments relatifs aux résultats de nos coentreprises et entreprises associées en Inde, en Chine et en Malaisie sont comptabilisés dans les autres résultats.

Comparaison entre 2021 et 2020

Le bénéfice net déclaré pour 2021 s'est établi à 3 934 M\$, en hausse de 1 530 M\$, ou 64 %, comparativement à 2020, en raison de l'incidence favorable des marchés, du profit de 297 M\$ dans le cadre du PAPE de notre coentreprise en Inde, et des modifications des hypothèses et mesures de la direction, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation de 153 M\$ des passifs¹⁾ liés aux acquisitions de Gestion SLC. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 3 533 M\$²⁾, en hausse de 320 M\$, ou 10 %, en raison de la croissance des affaires sur l'ensemble de nos piliers, ceux de la gestion d'actifs et de la gestion de patrimoine ayant été particulièrement solides, ce qui reflète la hausse de la valeur des actifs. Le bénéfice net sous-jacent a également tiré parti de la diminution du taux d'imposition effectif au cours de l'exercice³⁾, en grande partie contrebalancée par les éléments relatifs aux résultats, qui comprennent un montant de 225 M\$ lié aux résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité en lien avec la COVID-19. De plus, les résultats pour l'exercice comprennent les résultats défavorables au chapitre des charges, partiellement contrebalancés par les profits tirés des activités de placement et par les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit. L'incidence du change est venue diminuer le bénéfice net déclaré de 177 M\$ et le bénéfice net sous-jacent de 164 M\$.

1. Incidence des marchés

L'incidence des marchés en 2021 s'est traduite par une augmentation de 627 M\$ du bénéfice net déclaré, par rapport à une baisse de 461 M\$ en 2020, reflétant la hausse des marchés des actions, l'augmentation de la valeur de nos placements immobiliers et l'incidence des taux d'intérêt. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de l'incidence des marchés.

¹⁾ Reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées à l'acquisition et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC.

²⁾ Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour un rapprochement entre le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent.

³⁾ Les résultats de l'exercice précédent comprenaient un ajustement défavorable lié aux déclarations antérieures au Canada, ainsi qu'une diminution des produits tirés des placements exonérés d'impôt.

2. Modifications des hypothèses et mesures de la direction

En raison de la nature à long terme de nos activités, nous posons certains jugements fondés sur des hypothèses et des estimations en vue d'évaluer nos obligations envers les titulaires de contrat. L'évaluation de ces obligations est comptabilisée dans nos états financiers à titre de passifs relatifs aux contrats d'assurance et de passifs relatifs aux contrats de placement, et elle exige que nous formulions des hypothèses en ce qui concerne le rendement des marchés des actions, les taux d'intérêt, l'insuffisance de l'actif, les taux de mortalité et de morbidité, les comportements des titulaires de contrat, les charges, l'inflation et d'autres facteurs pour la période complète d'existence de nos contrats. Nous examinons ces hypothèses chaque année, généralement au troisième trimestre, et les mettons à jour au besoin. Nous comparons nos résultats réels pour la période considérée ainsi que pour les périodes antérieures à nos hypothèses dans le cadre de cet examen annuel.

Les modifications des hypothèses et mesures de la direction ont entraîné une augmentation du bénéfice net déclaré de 74 M\$ en 2021, comparativement à une diminution de 143 M\$ en 2020.

Modifications des hypothèses et mesures de la direction, classées par type

Le tableau suivant présente l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur notre bénéfice net déclaré en 2021.

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars, après impôt)	Incidence sur le bénéfice net déclaré ¹⁾	Commentaires
Mortalité/morbidité	74	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires.
Comportements des titulaires de contrat	(174)	Mises à jour visant à refléter les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. L'élément le plus important concernait la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis.
Charges	159	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des charges et des marges dans tous les territoires. L'élément le plus important concernait une réduction des marges sur les charges.
Rendement des placements	(47)	Mises à jour de diverses hypothèses liées aux placements dans l'ensemble de la Compagnie. Les éléments les plus importants concernaient une réduction de l'hypothèse la plus probable à l'égard des biens immobiliers dans tous les territoires, ainsi que des mises à jour du taux de réinvestissement ultime promulgué et des écarts de crédit nets maximums promulgués. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par une hausse des placements dans des actifs à revenu variable pour les produits individuels d'assurance-vie et de gestion du patrimoine au Canada et de Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis.
Amélioration des modèles et autres	62	Améliorations diverses et modifications de méthodes dans l'ensemble des territoires.
Incidence totale sur le bénéfice net déclaré ²⁾	74	

¹⁾ Les modifications des hypothèses et mesures de la direction sont incluses dans le bénéfice net déclaré, et elles sont présentées à titre d'ajustement servant à obtenir le bénéfice net sous-jacent.

²⁾ Dans ce tableau, les modifications des hypothèses et mesures de la direction représentent l'incidence de ces éléments sur le bénéfice net déclaré attribuable aux actionnaires (après impôt), y compris celles des mesures de la direction. À la note 10.A de nos états financiers consolidés de 2021, l'incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses représente la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance liés aux actionnaires et aux titulaires de contrat avec participation, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance (avant impôt), et elle n'inclut pas les mesures de la direction. La rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document contient plus de renseignements.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des estimations relatives à nos obligations envers les titulaires de contrat, y compris relativement aux méthodes et hypothèses utilisées pour déterminer ces obligations, se reporter à la rubrique M, « Questions liées à la comptabilité et au contrôle – 1 – Méthodes et estimations comptables critiques », du présent rapport de gestion et à la note 10 de nos états financiers consolidés annuels de 2021.

3. Autres ajustements

Les autres ajustements sont venus diminuer le bénéfice net déclaré de 300 M\$ en 2021, comparativement à 205 M\$ en 2020, en raison des ajustements apportés en Asie, partiellement contrebalancés par les ajustements apportés à Gestion d'actifs et au Canada. En Asie, les autres ajustements ont découlé d'un profit de 297 M\$ lié au PAPE de la ABSLAMC, notre coentreprise en Inde. En ce qui concerne Gestion d'actifs, les autres ajustements se rapportent à l'augmentation de 153 M\$ des passifs liés aux acquisitions de Gestion SLC. L'augmentation reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées à l'acquisition et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC. La hausse des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions de la MFS a également contribué à la diminution enregistrée par Gestion d'actifs. Au Canada, les autres ajustements incluent un ajustement de la répartition des produits tirés des placements et des charges entre les titulaires de contrat avec participation et les actionnaires pour les exercices précédents (l'« ajustement de la répartition au pair »).

4. Éléments relatifs aux résultats

En 2021, les éléments importants relatifs aux résultats s'établissent comme suit :

- des profits tirés des activités de placement de nos compagnies d'assurance;
- des résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit pour toutes nos compagnies d'assurance, lesquels s'établissent comme suit :

(en millions de dollars, après impôt)	2021	2020
Modifications apportées aux notations	8	(138)
Pertes de valeur, déduction faite des reprises	(10)	(28)
Reprise du crédit la plus probable	116	109
Résultats enregistrés au chapitre du crédit	114	(57)

- des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité en lien avec la COVID-19, dont une tranche de 142 M\$ se rapportait principalement à la population en âge de travailler aux États-Unis, et une tranche de 60 M\$ se rapportait à nos coentreprises en Inde, aux Philippines et en Indonésie, en Asie;
- des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité dans le secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis, partiellement contrebalancés par les résultats enregistrés au chapitre de l'assurance-invalidité aux États-Unis et la diminution du nombre de règlements d'invalidité au Canada;
- des résultats défavorables enregistrés au chapitre des comportements des titulaires de contrat, reflétant de faibles montants liés à divers produits dans l'ensemble de la Compagnie;
- des résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, reflétant une hausse des coûts liés à la rémunération, surtout attribuable au rendement plus élevé du bénéfice, à la valeur des affaires nouvelles et aux résultats Clients;
- d'autres résultats défavorables ont été enregistrés à l'Organisation internationale et en Asie, partiellement contrebalancés par d'autres résultats enregistrés aux États-Unis et au Canada, et ces résultats ont été plus élevés que ceux de l'exercice précédent. Pour l'exercice considéré, les autres résultats comprennent les résultats défavorables de nos coentreprises en Asie découlant essentiellement de la mortalité en Inde et des dépenses liées aux projets.

5. Impôt sur le résultat

Notre taux d'imposition prévu par la loi est habituellement influencé par divers avantages fiscaux, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, différentes sources de produits tirés des placements exonérés d'impôt et d'autres avantages fiscaux durables.

Nos taux d'imposition effectifs sur le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent¹⁾ se sont établis à 14,3 % et à 13,5 %, respectivement, pour 2021, comparativement à 15,1 % et à 19,3 %, respectivement, pour 2020. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent pour 2021 est légèrement inférieur à la fourchette prévue de 15 % à 20 %, principalement en raison de l'augmentation des produits tirés des placements exonérés d'impôt et de la résolution de litiges d'ordre fiscal au cours de l'exercice précédent. Le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent en 2020 comprenait un ajustement défavorable lié aux déclarations antérieures au Canada, ainsi qu'une diminution des produits tirés des placements exonérés d'impôt. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 20 de nos états financiers consolidés annuels de 2021.

6. Incidence du change

Nous exerçons nos activités dans de nombreux marchés du monde, notamment au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes, et nous générons des produits et engageons des charges dans les monnaies de ces territoires qui sont convertis en dollars canadiens.

Les éléments ayant une incidence sur nos états consolidés du résultat sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens pour chaque période. Pour les éléments ayant une incidence sur nos états consolidés de la situation financière, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des monnaies étrangères.

Le tableau suivant présente les taux de change du dollar américain, qui constituent l'incidence du change la plus importante, pour les quatre derniers trimestres et les deux derniers exercices.

Taux de change	Trimestres				Exercices	
	T4 21	T3 21	T2 21	T1 21	2021	2020
Dollar américain - valeur moyenne	1,260	1,259	1,229	1,266	1,254	1,341
Dollar américain - valeur à la clôture	1,263	1,268	1,239	1,256	1,263	1,273

De façon générale, notre bénéfice net profite de la dépréciation du dollar canadien et subit l'incidence défavorable de l'appréciation du dollar canadien puisque le bénéfice net découlant des activités de la Compagnie à l'étranger est reconverti en dollars canadiens. À l'inverse, au cours des périodes où nous subissons des pertes, la dépréciation du dollar canadien accentue les pertes enregistrées dans des territoires étrangers. L'incidence relative du change pour toute période donnée est fonction des fluctuations des taux de change et de la proportion de notre bénéfice provenant de nos activités à l'étranger. L'incidence du change sur le bénéfice net généralement présentée est l'incidence d'un exercice à l'autre.

L'incidence du change est venue diminuer le bénéfice net déclaré de 177 M\$ et le bénéfice net sous-jacent de 164 M\$.

¹⁾ Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent et de la charge d'impôt liée à celui-ci, ce qui exclut les sommes attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

E. Croissance

1. Souscriptions et valeur des affaires nouvelles

(en millions de dollars)	2021	2020
Souscriptions d'assurance par secteur d'activité¹⁾		
Canada	852	779
États-Unis	1 564	1 459
Asie	1 258	1 263
Total des souscriptions d'assurance ¹⁾	3 674	3 501
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine par secteur d'activité¹⁾		
Canada	19 854	19 938
Asie	15 491	10 937
Total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine, excluant Gestion d'actifs	35 345	30 875
Flux bruts de Gestion d'actifs ^{1), 2)}	193 063	189 985
Total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine ²⁾	228 408	220 860
Valeur des affaires nouvelles^{1), 3)}	1 346	1 146

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, la méthode à l'égard des flux bruts et des sorties a été mise à jour pour Gestion SLC. Les montants présentés pour les périodes précédentes n'ont pas été modifiés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

³⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, reflète un changement dans le moment choisi pour la comptabilisation de la valeur des affaires nouvelles pour les contrats collectifs aux États-Unis. Nous avons mis à jour les montants présentés pour les périodes précédentes afin de refléter ce changement. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Les souscriptions d'assurance pour l'ensemble de la Compagnie ont augmenté de 173 M\$ (329 M\$, ou 9 %¹⁾, en excluant l'incidence du change) en 2021 par rapport à 2020.

- Les souscriptions d'assurance enregistrées au Canada ont augmenté de 9 % en raison de la hausse des souscriptions d'assurance-vie entière avec participation à l'Individuelle, partiellement contrebalancée par la diminution des ventes de contrats importants par les Garanties collectives au sein de la Sun Life Santé.
- Les souscriptions d'assurance enregistrées aux États-Unis ont augmenté de 13 %¹⁾, reflétant la croissance des souscriptions d'assurance-maladie en excédent de pertes et d'assurance collective.
- Les souscriptions d'assurance en Asie ont augmenté de 6 %¹⁾, en raison des hausses enregistrées au Vietnam, en Inde et aux Philippines, partiellement contrebalancées par les baisses enregistrées à Hong Kong.

Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine pour l'ensemble de la Compagnie ont augmenté de 7,5 G\$ (21,4 G\$, ou 10 %¹⁾, en excluant l'incidence du change) en 2021 par rapport à 2020.

- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées au Canada sont demeurées stables par rapport à l'exercice précédent, la diminution des souscriptions de régimes à cotisations déterminées aux Régimes collectifs de retraite (les « RCR ») ayant été contrebalancée par l'augmentation des souscriptions de titres de fonds communs de placement à la Gestion de patrimoine de l'Individuelle.
- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées en Asie ont augmenté de 51 %¹⁾, en raison de l'augmentation des souscriptions en Inde, aux Philippines et à Hong Kong.
- Les flux bruts enregistrés par Gestion d'actifs ont augmenté de 8 %¹⁾, la hausse des flux bruts liés aux fonds gérés enregistrée par Gestion SLC ayant été partiellement contrebalancée par la baisse des flux bruts liés aux fonds communs de placement enregistrée par la MFS.

La valeur des affaires nouvelles s'est chiffrée à 1 346 M\$ en 2021, en hausse de 17 % par rapport à 2020, reflétant la hausse des souscriptions enregistrée par tous les secteurs d'activité.

¹⁾ Cette variation de pourcentage exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

2. Actif géré

L'actif géré se compose de notre fonds général, des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (les « fonds distincts ») et des autres éléments de l'actif géré. Les autres éléments de l'actif géré comprennent les fonds communs de placement et les fonds gérés, qui sont composés d'actifs institutionnels et d'autres actifs de tiers dont la gestion est assurée par la Compagnie.

(en millions de dollars)	2021	2020
Actif géré^{1), 2)}		
Actif du fonds général	205 374	197 090
Actif des fonds distincts	139 996	125 921
Autres éléments de l'actif géré^{1), 2)} :		
Fonds communs de placement	553 943	487 407
Fonds gérés	587 259	481 231
Ajustements de consolidation et autres	(41 844)	(35 640)
Total des autres éléments de l'actif géré ^{1), 2)}	1 099 358	932 998
Total de l'actif géré ^{1), 2)}	1 444 728	1 256 009

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, la méthode utilisée relativement à l'actif géré a été mise à jour pour Gestion SLC en ce qui a trait à certains produits du secteur immobilier et à certains produits à revenu fixe de première qualité afin d'inclure les engagements en capitaux non appelés. Nous avons mis à jour les montants présentés pour les périodes précédentes afin de refléter ce changement. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Les actifs du fonds général ont augmenté de 8,3 G\$, ou 4 %, au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020, principalement en raison :

- i) des investissements additionnels en vue de soutenir la croissance des affaires de 10,8 G\$. Ce facteur a été partiellement contrebalancé par :
- ii) une baisse de 1,8 G\$ découlant de la variation de la valeur des actifs et des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net;
- iii) une diminution de 1,1 G\$ découlant de l'incidence du change.

L'actif des fonds distincts a augmenté de 14,1 G\$, ou 11 %, au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020, en raison des fluctuations favorables du marché de 14,4 G\$.

L'actif géré a augmenté de 188,7 G\$, ou 15 %, au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020, principalement en raison :

- i) des fluctuations favorables du marché, qui ont influé sur la valeur des fonds communs de placement, des fonds gérés et des fonds distincts à hauteur de 131,2 G\$;
- ii) d'une augmentation de 39,1 G\$ attribuable à l'acquisition de Crescent;
- iii) des entrées nettes des fonds communs de placement, des fonds gérés et des fonds distincts de 26,3 G\$;
- iv) d'une augmentation de l'actif géré de l'actif du fonds général de 8,3 G\$, facteurs partiellement contrebalancés par :
- v) une diminution de 6,8 G\$ découlant de l'incidence du change (excluant l'incidence des actifs du fonds général).

Les entrées nettes des fonds communs de placement, des fonds gérés et des fonds distincts se sont chiffrées à 26,3 G\$ en 2021, en raison des entrées nettes de 32,5 G\$ à Gestion SLC et de 4,6 G\$ en Asie, respectivement, partiellement contrebalancées par des sorties nettes de 11,4 G\$ à la MFS.

Les fonds communs de placement, les fonds gérés et les autres éléments de l'actif géré ont augmenté de 166,4 G\$, ou 18 %, au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020, en raison des fluctuations favorables du marché de 116,8 G\$, de l'actif géré de 39,1 G\$ lié à l'acquisition de Crescent et des entrées nettes de 25,8 G\$, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence du change de 6,3 G\$.

F. Solidité financière

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2021	2020
Ratios du TSAV¹⁾		
Financière Sun Life inc.	145 %	147 %
Sun Life du Canada	124 %	127 %
Ratio de levier financier^{2), 3)}	25,5 %	23,5 %
Dividendes		
Ratio de distribution sous-jacent ²⁾	38 %	40 %
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	2,310	2,200
Capital		
Titres de créance subordonnés ³⁾	6 425	4 781
Instruments de capital novateurs ⁴⁾	200	200
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	1 700	1 368
Participations ne donnant pas le contrôle	59	25
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2 239	2 257
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁵⁾	24 075	22 212
Total du capital³⁾	34 698	30 843

¹⁾ Notre ratio du TSAV est calculé conformément à la ligne directrice du BSIF intitulée Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

³⁾ Comprend un produit de 2,0 G\$ lié aux placements de titres de créance subordonnés conclus en novembre 2021, sur lequel une tranche de 1,5 G\$ est assujettie à des modalités contractuelles exigeant que nous rachetions la totalité des titres sous-jacents dans l'éventualité où l'acquisition de DentaQuest ne serait pas conclue. Ces montants ne seront pas admissibles à titre de capital à l'égard du TSAV avant que l'acquisition ne soit conclue.

⁴⁾ Les instruments de capital novateurs désignent les SLEECs, et ils sont considérés comme du capital réglementaire. Ils sont cependant présentés à titre de débetures de premier rang dans nos états financiers consolidés en vertu des normes IFRS. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités – 1 – Capital », du présent document.

⁵⁾ Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie

Le Bureau du surintendant des institutions financières a établi pour le Canada le cadre de capital réglementaire appelé le « Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie ». Le TSAV mesure la suffisance du capital des assureurs en ayant recours à une approche fondée sur le risque, et il comprend des éléments qui contribuent à la solidité financière de l'assureur en période de crise, de même que des éléments qui contribuent à la protection des titulaires de contrat et des créanciers en cas de liquidation.

La FSL inc. est une société d'assurance inactive et elle est assujettie à la ligne directrice TSAV. Au 31 décembre 2021, le ratio du TSAV de la FSL inc. était de 145 %, en baisse de 2 % par rapport au 31 décembre 2020. L'incidence favorable du bénéfice net déclaré, de l'émission d'autres instruments de capitaux propres représentant un capital de 1 G\$ et des opérations liées aux titres de créance subordonnés a été plus que contrebalancée par des versements de dividendes, le rachat d'actions privilégiées, l'entente de bancassurance avec la ACB¹⁾ au Vietnam, l'acquisition de PinnacleCare²⁾ et les fluctuations des marchés.

La Sun Life du Canada, principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc., est également assujettie au TSAV. Au 31 décembre 2021, le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada était de 124 %, en baisse de 3 % par rapport au 31 décembre 2020. L'incidence favorable du bénéfice net déclaré a été plus que contrebalancée par l'entente de bancassurance avec la ACB au Vietnam, le versement de dividendes à la FSL inc., les fluctuations des marchés et l'incidence atténuante de la modification des scénarios de taux d'intérêt en Amérique du Nord pour les secteurs d'activité avec participation.

Pour les deux périodes, le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada était largement supérieur au ratio de surveillance de 100 % et au ratio réglementaire minimal de 90 % prévus par le BSIF.

¹⁾ La Asia Commercial Joint Stock Bank (la « ACB »).

²⁾ Pinnacle Care International, Inc. (« PinnacleCare »). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés de 2021 pour la période close le 31 décembre 2021.

Capital

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle. Au 31 décembre 2021, notre capital total s'établissait à 34,7 G\$, en hausse de 3,9 G\$ comparativement au 31 décembre 2020. L'augmentation comprend un bénéfice net déclaré de 3,9 G\$, l'émission d'autres instruments de capitaux propres représentant un capital de 1 G\$ et l'émission de débentures des séries 2021-1, 2021-2 et 2021-3 pour un montant total de 2,0 G\$, qui sont tous décrits ci-après. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par le versement de dividendes de 1,4 G\$ sur les actions ordinaires de la FSL inc. (les « actions ordinaires »), par le rachat d'actions privilégiées de catégorie A de série 1, de série 2 et de série 12R à dividende non cumulatif totalisant 1,025 G\$, et par le remboursement de débentures de série 2016-1 représentant un capital de 350 M\$, également tous décrits ci-après.

Notre situation de capital et notre liquidité demeurent excellentes, soutenues par un ratio du TSAV de 145 % pour la FSL inc., un ratio de levier financier de 25,5 %^{1), 2)}, ainsi qu'un montant de 4,7 G\$ en trésorerie et en autres actifs liquides^{1), 2)} au 31 décembre 2021 pour la FSL inc. (la société mère ultime), et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive (3,1 G\$ au 31 décembre 2020).

Opérations sur les capitaux propres

Le 19 février 2021, la FSL inc. a remboursé la totalité des débentures de série 2016-1 en circulation, représentant un capital de 350 M\$. Le remboursement a été financé à même la trésorerie existante et d'autres actifs liquides.

Le 30 juin 2021, la FSL inc. a émis un montant en capital de 1 G\$ en billets avec remboursement de capital à recours limité à 3,60 % de série 2021-1. Le produit net de cette émission a été utilisé pour les besoins généraux de la Compagnie, ce qui comprend des investissements dans des filiales, le remboursement de dettes et d'autres placements stratégiques.

Le 23 août 2021, les débentures non garanties de premier rang de série E à 4,57 % (les « débentures de série E ») de la FSL inc. sont arrivées à échéance, et la FSL inc. a remboursé la totalité de ces débentures en circulation représentant un montant en capital de 300 M\$, ainsi que la totalité des intérêts courus et impayés sur celles-ci. En vertu du TSAV, les débentures de premier rang ne peuvent être incluses dans le capital disponible et, par conséquent, le remboursement des débentures de série E n'a aucune incidence sur le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada ou de la FSL inc. En outre, un groupe distinct d'actifs avait été mis de côté afin de soutenir le remboursement de ces débentures. Par conséquent, le remboursement n'a eu aucune incidence sur la trésorerie et les autres actifs liquides détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive.

Le 29 septembre 2021, la FSL inc. a racheté la totalité des actions privilégiées de catégorie A de série 1 à dividende non cumulatif représentant un montant de 400 M\$ et émises par la FSL inc. le 25 février 2005 ainsi que la totalité des actions privilégiées de catégorie A de série 2 à dividende non cumulatif représentant un montant de 325 M\$ et émises par la FSL inc. le 15 juillet 2005, conformément aux modalités prévues par ces deux séries d'actions privilégiées. Les rachats ont été financés au moyen de la trésorerie et d'autres actifs liquides existants de la FSL inc.

Le 30 septembre 2021, une tranche de 0,5 million d'actions sur les 6,9 millions d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux rajusté de catégorie A de série 10R (les « actions de série 10R ») a été convertie en actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux variable de catégorie A de série 11QR (les « actions de série 11QR »), à raison de une contre une, et une tranche de 0,4 million d'actions sur les 1,1 million d'actions de série 11QR a été convertie en actions de série 10R, à raison de une contre une. Une fois la conversion effectuée, environ 6,8 millions d'actions de série 10R et 1,2 million d'actions de série 11QR étaient émises et en circulation à la FSL inc.

Le 18 novembre 2021, la FSL inc. a émis des débentures non garanties subordonnées à taux variable différé de 2,46 % de série 2021-1, arrivant à échéance en 2031 d'un capital de 500 M\$ (les « débentures de série 2021-1 »), des débentures non garanties subordonnées à taux variable différé de 2,80 % de série 2021-2 arrivant à échéance en 2033 d'un capital de 1 G\$ (les « débentures de série 2021-2 »), ainsi que des débentures non garanties subordonnées à taux variable différé de 3,15 % de série 2021-3 arrivant à échéance en 2036 d'un capital de 500 M\$ (les « débentures de série 2021-3 »). Le produit net de cette émission sera utilisé pour les besoins généraux de la Compagnie, ce qui pourrait comprendre le financement d'une partie du prix d'achat de DentaQuest, des investissements dans des filiales, le remboursement de dettes et d'autres placements stratégiques.

La Compagnie sera tenue de racheter la totalité des débentures des séries 2021-2 et 2021-3 à un prix de rachat égal à la valeur nominale, plus les intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat, exclusivement, si i) l'acquisition de DentaQuest Group, Inc. n'est pas conclue d'ici au 3 octobre 2022 (ou à toute date ultérieure convenue dans l'entente relative à l'acquisition de DentaQuest Group, Inc.) (la « date d'extension ») ou ii) l'entente relative à l'acquisition est résiliée en tout temps avant la date d'extension, selon les dispositions prévues, sans que l'acquisition de DentaQuest Group, Inc. ne soit conclue.

Le 31 décembre 2021, la FSL inc. a racheté la totalité des actions privilégiées de catégorie A de série 12R à dividende non cumulatif et à taux rajusté représentant un montant en capital de 300 M\$ (les « actions de série 12R ») et émises par la FSL inc. le 10 novembre 2011, conformément aux modalités prévues par cette série d'actions privilégiées. Le rachat a été financé au moyen de la trésorerie et d'autres actifs liquides existants de la FSL inc.

¹⁾ Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Comprend un produit de 2,0 G\$ lié aux placements de titres de créance subordonnés conclus en novembre 2021, sur lequel une tranche de 1,5 G\$ est assujettie à des modalités contractuelles exigeant que nous rachetions la totalité des titres sous-jacents dans l'éventualité où l'acquisition de DentaQuest ne serait pas conclue. Ces montants ne seront pas admissibles à titre de capital à l'égard du TSAV avant que l'acquisition ne soit conclue.

Notations de solidité financière

Les agences de notation indépendantes attribuent des notations aux titres émis par les sociétés et des cotes de solidité financière aux institutions financières comme la Sun Life du Canada.

Les notations de solidité financière attribuées par les agences de notation ont pour but de fournir un avis indépendant sur la qualité du crédit et la solidité financière d'une institution financière. Chaque agence de notation a élaboré sa propre méthode d'évaluation et de notation subséquente des compagnies d'assurance-vie.

Les agences de notation n'attribuent pas de notation de solidité financière à la FSL inc. Toutefois, des notations sont attribuées aux titres émis par la FSL inc. et ses filiales et sont expliquées à la rubrique « Notations » de la notice annuelle de la FSL inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des notations de solidité financière de la Sun Life du Canada au 31 janvier 2022 et au 31 janvier 2021.

	A.M. Best	DBRS	Moody's	Standard & Poor's
31 janvier 2022	A+	AA	Aa3	AA
31 janvier 2021	A+	AA	Aa3	AA

Mesures les plus récemment adoptées par les agences de notation suivantes à l'égard des notations de solidité financière de la Sun Life du Canada :

- Le 27 avril 2021 – Standard and Poor's (« S&P ») a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 1^{er} avril 2021 – Moody's a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 29 octobre 2021 – DBRS a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 28 janvier 2022 – A.M. Best a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.

G. Rendement des différents secteurs d'activité

Les activités de la Sun Life sont bien diversifiées dans plusieurs territoires et types d'activités, et elles sont soutenues par notre stratégie axée sur quatre piliers ainsi que par notre offre diversifiée de produits de gestion de patrimoine et d'assurance.

(en millions de dollars)	2021	2020
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires		
Canada	1 558	717
États-Unis	499	257
Gestion d'actifs	892	980
Asie	1 075	594
Organisation internationale	(90)	(144)
Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale) – Actionnaires ordinaires	3 934	2 404
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)¹⁾		
Canada	1 131	1 073
États-Unis	518	568
Gestion d'actifs	1 346	1 128
Asie	586	579
Organisation internationale	(48)	(135)
Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale)¹⁾	3 533	3 213

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.

1. Canada

Au Canada, nous sommes un chef de file des solutions d'assurance, de gestion d'actifs et de gestion de patrimoine. Nous offrons des produits et des services procurant de la valeur à plus de 6,6 millions de Clients. Nous sommes le plus important fournisseur de garanties collectives et de régimes collectifs de retraite au travail, et nous offrons une vaste gamme de produits distribués dans des réseaux à l'intention des particuliers. Notre objectif consiste à aider les Canadiens à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Divisions

• Assurance individuelle et gestion de patrimoine

• Régimes collectifs de retraite

• Sun Life Santé

Points saillants de 2021

Assurer la croissance de nos activités en continuant d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

- Au cours de l'exercice, nous avons annoncé la création de notre division Sun Life Santé. Cette nouvelle division réunit les Garanties collectives et Lumino Santé, et relie ainsi les solides produits d'assurance-santé destinés à nos Clients, y compris nos solutions d'assurance de base. Nous avons tiré parti de notre position de chef de file sur le marché des garanties collectives¹⁾, dont les affaires en vigueur se sont chiffrées à plus de 11,8 G\$, afin d'accroître de façon proactive la sensibilisation à l'égard de la santé mentale dans les milieux de travail au Canada. Pour ce faire, nous nous sommes engagés, avec des chefs de file du marché et du secteur, à prendre des mesures vigoureuses et à investir dans des ressources en santé mentale dans les milieux de travail. Nous avons lancé le programme de coach en santé mentale de la Sun Life Santé afin de soutenir les Clients dans leur parcours en santé mentale au moyen d'options de traitement personnalisées, d'outils virtuels pour les soins continus et de l'accès à des fournisseurs diversifiés sur nos plateformes numériques.
- Nous sommes demeurés au premier rang sur le marché des RCR²⁾, avec un actif administré de plus de 141 G\$. En ce qui a trait à notre secteur de transfert des risques liés aux régimes de retraite, Solutions prestations déterminées, nous avons enregistré des souscriptions de 2,3 G\$, aidant ainsi les employeurs canadiens à atténuer les risques liés à leur régime de retraite et à offrir une protection à long terme à leurs retraités. De plus, nous avons publié le Guide sur la durabilité pour les promoteurs de régimes, une mesure de premier plan en matière d'investissement durable, afin d'informer les participants des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») pris en compte dans leurs régimes.
- Nous avons maintenu notre position de chef de file dans le secteur de l'assurance individuelle³⁾ en améliorant nos produits et services ainsi que les relations avec les conseillers sur l'ensemble du marché. Nous avons aidé les Clients à obtenir la couverture dont ils ont besoin en améliorant nos modèles prédictifs de tarification grâce aux données et à l'analytique avancée. Les Clients âgés de 18 à 40 ans peuvent désormais obtenir une couverture d'assurance-vie allant jusqu'à 5 M\$ sans tests de laboratoire.
- La croissance des souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine s'est poursuivie grâce au lancement de Demande en direct de placement FPG, qui permet aux Clients et aux tiers conseillers de traiter en ligne les demandes de placement et d'ainsi améliorer l'expérience Client. De plus, l'actif géré de Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. (« PMSL ») est passé à 38 G\$ et les flux nets ont augmenté de 73 % par rapport à 2020, notamment grâce au lancement d'un fonds d'infrastructures durables.
- Gestion d'actifs PMSL inc. a adhéré à l'initiative *Net Zero Asset Managers* et s'est engagée à réduire à zéro ses émissions nettes de GES d'ici 2050. Nous travaillons afin de donner aux Clients un accès à des placements durables. Nous misons ainsi sur notre engagement à investir dans des stratégies favorisant des résultats durables à long terme tout en aidant les Clients à constituer leur patrimoine et à assurer leur avenir financier.

Accorder la priorité à l'incidence sur les Clients lorsque nous élaborons de nouveaux modèles d'affaires

- Nous avons procuré une valeur accrue et des résultats positifs en offrant à chaque Client des outils financiers personnalisés qui leur permettront d'établir des objectifs personnels qu'ils pourront suivre et ajuster à leur guise sur toutes nos plateformes de gestion de patrimoine et d'assurance.
- Notre coach numérique, Ella, a eu plus de 20 millions d'interactions proactives avec les Clients tout au long de l'exercice, afin de les soutenir dans les moments qui comptent et de les aider à verser 690 M\$ dans des produits de gestion de patrimoine et 950 M\$ dans des produits d'assurance.
- Nous avons simplifié nos interactions avec les Clients en traitant de manière numérique 93 % des propositions d'assurance individuelle, 83 % des opérations de gestion de patrimoine et 96 % des demandes de règlement de frais médicaux et dentaires des Garanties collectives, tout au long de l'exercice.
- Notre application mobile canadienne ma Sun Life demeure très bien cotée. Cette plateforme numérique offrant une expérience Client exceptionnelle maintient une note globale de 4,0+ depuis sa création⁴⁾ et le nombre d'utilisateurs uniques a augmenté de 12 % en 2021.
- Nous avons lancé la nouvelle application mobile [de recherche de fournisseurs] Lumino Santé, qui facilite pour les Canadiens la prise de rendez-vous avec des professionnels de soins paramédicaux, donnant ainsi aux Clients et à leur famille les moyens d'adopter un mode de vie sain. Les Clients font davantage appel au site Web Lumino Santé, qui a été visité plus de 1,6 million de fois.

¹⁾ En fonction des produits pour l'exercice clos en décembre 2020 selon le rapport de 2021 de Group Benefits Provider.

²⁾ Pension Universe Report de Fraser (en fonction des données de clôture de décembre 2020).

³⁾ Part de marché, selon une évaluation de la LIMRA, pour le cumul annuel au troisième trimestre de 2021.

⁴⁾ Évaluation globale annuelle des utilisateurs de 4,0 ou plus sur l'App Store d'Apple et Google Play depuis sa création en 2011.

Stratégie et perspectives

Le Canada est un marché en croissance pour la Sun Life. Notre capacité unique à offrir à nos Clients des solutions globales en matière d'assurance, de gestion d'actifs et de gestion de patrimoine nous permet de nous distinguer sur le marché. Nous continuerons de façonner le marché et de concrétiser notre raison d'être grâce à une approche intégrée répondant aux besoins non comblés de nos Clients à toutes les étapes de leur parcours vers la santé et la prospérité. Nous continuons de mettre l'accent sur notre raison d'être, qui consiste à aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, à réaliser nos objectifs stratégiques et à nous distinguer toujours davantage sur le marché. Nous réaliserons ces objectifs en offrant une expérience Client harmonieuse et personnalisée, en favorisant des milieux de travail diversifiés et inclusifs ainsi qu'en intégrant la durabilité dans l'ensemble de nos activités.

Nos priorités au Canada consisteront à :

Accorder la priorité à l'incidence sur les Clients, et favoriser les actions et les résultats positifs pour les finances et la santé.

- Offrir à chaque Client un plan financier personnalisé tirant parti de nos produits et services diversifiés afin de lui procurer l'expérience Une Sun Life et des solutions globales sur mesure.
- Donner les moyens à nos Clients de bâtir et d'assurer leur avenir financier grâce à notre gamme de produits et de services de gestion d'actifs toujours plus élaborée, en favorisant le rendement à long terme des placements et des résultats durables.
- Continuer d'informer nos Clients et de les outiller en matière d'investissement durable afin de leur procurer, ainsi qu'aux promoteurs de régimes et aux conseillers, les moyens de générer des retombées mesurables grâce à leurs placements.
- Intégrer la durabilité à notre culture et notre processus décisionnel afin de susciter des changements sociaux positifs, d'accroître l'engagement des Clients et des employés, et de nous distinguer davantage sur le marché.
- Mettre en marché des solutions novatrices qui répondent aux principales préoccupations en matière de santé au Canada, en offrant aux Clients souffrant de problèmes de santé des produits d'assurance rentables et un soutien dans la gestion de leur santé.

Façonner le marché et stimuler la croissance

- Grâce à la création de la division Sun Life Santé, nous donnerons les moyens aux Canadiens d'agir tôt et d'ainsi prévenir et réduire les risques pour la santé. Nous tirerons parti de nos relations avec des millions de Clients des garanties collectives pour renforcer notre gamme de produits d'assurance-santé et miserons sur l'essor de notre plateforme de santé numérique, Lumino Santé.
- Poursuivre la mobilisation à l'égard de la crise en santé mentale au Canada en amenant les dirigeants d'entreprise du pays à agir dans leur milieu de travail, et les Canadiens en général à prendre des mesures pour favoriser leur santé mentale.
- Saisir l'occasion prometteuse liée au décaissement et devenir le fournisseur de revenu de retraite de choix, en tirant profit de notre présence dans les milieux de travail et en développant nos capacités de planification et de regroupement d'actifs afin d'offrir une expérience unifiée aux Clients.
- Renforcer notre leadership sur le marché en croissance du transfert des risques liés aux régimes de retraite au Canada en aidant les employeurs à gérer leurs régimes de retraite à prestations déterminées et à en réduire le risque.
- Améliorer nos capacités en matière de distribution et de produits afin d'accélérer le développement de PMSL en tant que moteur de croissance au Canada, pour permettre aux Clients d'accéder plus facilement à des solutions de placements et à une gamme complète de produits répondant à leurs besoins en gestion d'actifs.

Penser et agir comme une entreprise numérique

- Transformer et numériser tous les aspects des parcours des Clients, des conseillers et des promoteurs de régimes, en améliorant les processus et en innovant en matière d'analytique et de données, afin d'offrir une personnalisation accrue à nos Clients.
- Continuer d'améliorer nos modèles prédictifs de tarification grâce à l'analytique des données avancée, afin d'améliorer l'expérience Client en facilitant l'accès aux produits tout en réduisant les risques liés à la tarification.
- Établir et développer un modèle de conseils et de services omnicanal afin de répondre à tous les besoins des Clients et d'accroître notre présence sur le marché, en combinant les rencontres avec les conseillers en personne avec une plateforme numérique de première qualité, de sorte que les Clients puissent passer aisément d'un canal à l'autre et bénéficier d'un accès direct par l'entremise de plateformes et d'outils en libre-service.
- Multiplier les contacts avec nos Clients et augmenter leur engagement grâce à des interactions proactives et personnalisées qui les aident à atteindre leurs objectifs en matière de santé et de finances.
- Développer et améliorer nos plateformes d'affaires numériques, notamment ma Sun Life, afin de faciliter l'accès de nos Clients aux ressources dont ils ont besoin.

Perspectives

Les attentes des Clients de tous les groupes d'âge évoluent rapidement, et la demande augmente à l'égard d'expériences personnalisées plus efficaces et harmonieuses cadrant avec leurs besoins. De plus, les besoins changeants d'ordre psychologique, physique et sociologique de la population canadienne accroît la nécessité de fournir des solutions personnalisées dans le secteur de la santé. Nous continuons de nous adapter à ces changements et d'améliorer notre modèle d'affaires diversifié en fonction de l'évolution du marché canadien. Pour ce faire, nous accélérons des investissements importants et élargissons la gamme de produits et de services offerts à nos Clients en maintenant de saines pratiques de gestion des finances, des risques et du capital.

La sécurité financière et la santé sont les deux principales préoccupations des Canadiens. Elles augmentent les besoins en gestion d'actifs et de patrimoine, d'assurance-vie et d'assurance-santé, et offrent des occasions de créer des solutions intégrées. Les besoins des particuliers évoluent à chaque étape de leur vie. Il est donc nécessaire de leur offrir des produits et des services diversifiés, des conseils globaux et un plan personnalisé et adaptable qui répondront à leurs besoins tout au long de leur parcours vers la santé et la prospérité. La constitution d'un patrimoine et le décaissement demeurent une priorité, car les Clients recherchent des options de placement offrant des rendements financiers conformes à leurs objectifs.

D'autre part, les Canadiens vivent plus longtemps et veulent plus de services numériques en santé, et du même coup, les troubles de santé mentale et leurs répercussions sont plus fréquents que jamais. Nous sommes conscients de la nécessité d'élargir notre rôle pour favoriser la santé et le bien-être des Canadiens. Pour ce faire, nous mettons l'accent sur la santé mentale et l'amélioration des résultats en matière de santé au moyen de solutions offrant à nos Clients les ressources et le soutien nécessaires pour créer et entretenir un milieu favorable à la santé mentale.

Divisions		
Division	Description	Position au sein du marché
<i>Assurance individuelle et gestion de patrimoine</i>	<ul style="list-style-type: none"> Offre des conseils globaux aux particuliers afin de leur permettre, ainsi qu'aux membres de leur famille, d'atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain grâce à une vaste gamme de produits d'assurance-vie, d'assurance-santé et de placement. Les produits sont offerts par l'intermédiaire d'un modèle de distribution multicanaux comprenant le réseau de conseillers DFSL¹⁾, un réseau de distribution aux intermédiaires (notamment des courtiers indépendants et des maisons de courtage) et un réseau de distribution directe. 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} rang au chapitre des primes des contrats d'assurance-vie et d'assurance-santé individuels et 2^e rang au chapitre des primes des contrats d'assurance maladies graves individuels²⁾ 1^{er} rang au chapitre des souscriptions de produits à capital fixe²⁾, et 4^e rang au chapitre des primes et des versements en gestion de patrimoine²⁾
<i>Sun Life Santé</i>	<ul style="list-style-type: none"> En 2021, nous avons annoncé la création de la division Sun Life Santé. Cette nouvelle division réunit les Garanties collectives et Lumino Santé. La Sun Life Santé offrira aux Clients des expériences numériques personnalisées et sur demande qui leur permettront de prendre leur santé en main plus rapidement et d'obtenir de meilleurs résultats. Propose aux employeurs de toutes tailles au Canada des produits collectifs : assurance-vie, assurance dentaire, assurance-maladie complémentaire, assurance-invalidité et assurance maladies graves. Tire profit de notre présence dans les milieux de travail pour offrir aux participants des régimes, sur une base individuelle, des solutions d'assurance facultative comme des régimes d'assurance-vie et d'assurance-maladie postérieurs à l'emploi. Les produits sont distribués par l'intermédiaire de représentants, avec la collaboration de conseillers indépendants, de conseillers en garanties collectives et de conseillers DFSL. 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} rang des fournisseurs de garanties collectives au Canada pour une neuvième année consécutive³⁾
<i>Régimes collectifs de retraite</i>	<ul style="list-style-type: none"> Propose des régimes de retraite à cotisations déterminées et des solutions pour les régimes à prestations déterminées au Canada pour les employeurs de toutes tailles. Tire profit de notre présence dans les milieux de travail pour offrir des régimes d'épargne facultatifs, notamment des régimes postérieurs à l'emploi destinés aux participants qui quittent un régime d'employeur. Les Solutions prestations déterminées offrent une gamme croissante de solutions de réduction des risques novatrices pour les régimes de retraite à prestations déterminées. Les produits sont distribués par l'intermédiaire de représentants, en collaboration avec des conseillers de divers réseaux de distribution et des conseillers en régimes collectifs. Capacités en matière de planification et de regroupement d'actifs permettant aux participants actuels et aux anciens participants des régimes de bénéficier d'une expérience simplifiée et harmonieuse auprès d'un seul fournisseur. 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} rang dans le marché des régimes à cotisations déterminées d'après le total de l'actif des régimes de capitalisation pour une 19^e année consécutive⁴⁾ 1^{er} rang sur le marché des souscriptions de rentes pour les Solutions prestations déterminées²⁾

¹⁾ Distribution Financière Sun Life (« DFSL ») est notre réseau de conseillers exclusif.

²⁾ Part de marché, selon une évaluation de la LIMRA, pour le cumul annuel au troisième trimestre de 2021.

³⁾ En fonction des produits pour l'exercice clos en décembre 2020 selon le rapport de 2021 de Group Benefits Provider.

⁴⁾ Pension Universe Report de Fraser (en fonction de l'exercice clos en décembre 2020).

Résultats financiers

(en millions de dollars)	2021	2020
Assurance individuelle et gestion de patrimoine	911	36
Sun Life Santé ¹⁾	271	422
Régimes collectifs de retraite	376	259
Bénéfice net déclaré - Actionnaires ordinaires	1 558	717
À déduire : Incidence des marchés ²⁾	474	(392)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ²⁾	40	32
Autres ^{2), 3)}	(87)	4
Bénéfice net sous-jacent ⁴⁾	1 131	1 073
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ⁴⁾	19,8 %	9,8 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ⁴⁾	14,4 %	14,7 %
Souscriptions d'assurance ⁴⁾	852	779
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine ⁴⁾	19 854	19 938

¹⁾ Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2021, nous avons commencé à présenter des informations sur le rendement et les résultats de la Sun Life Santé, qui réunit nos activités des Garanties collectives et notre plateforme Lumino Santé.

²⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les ajustements avant impôt.

³⁾ Les autres ajustements effectués afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS comprennent d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

⁴⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rentabilité

Le bénéfice net déclaré au Canada s'est établi à 1 558 M\$, en hausse de 841 M\$, ou 117,3 % en 2021 par rapport à 2020, en raison de l'incidence favorable des marchés. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 1 131 M\$, en hausse de 58 M\$, ou 5 % en raison de la croissance des activités, partiellement contrebalancée par les éléments relatifs aux résultats et une dépréciation des placements dans les bénéfices relatifs à l'excédent. Les résultats de l'exercice comprennent les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, les profits tirés des activités de placement et les résultats favorables au chapitre de la mortalité. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité, reflétant la diminution du nombre de règlements d'invalidité, tandis que les mesures de fixation des prix sont demeurées stables par rapport à la hausse des volumes des règlements d'invalidité. Les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges ont également contribué au contrebalancement.

Croissance

Les souscriptions d'assurance enregistrées au Canada ont augmenté de 73 M\$, ou 9 %, en 2021 par rapport à 2020. Les souscriptions d'assurance individuelle se sont établies à 489 M\$, en hausse de 131 M\$, ou 37 %, en raison de l'augmentation des souscriptions d'assurance-vie entière avec participation. Les souscriptions enregistrées par la Sun Life Santé se sont chiffrées à 363 M\$, en baisse de 57 M\$, ou 14 %, reflétant la diminution des ventes de contrats importants aux Garanties collectives.

Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées au Canada sont demeurées stables par rapport à l'exercice précédent. Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine se sont établies à 9,0 G\$, en hausse de 1,5 G\$, ou 20 %, en raison de la hausse des souscriptions de titres de fonds communs de placement. Les souscriptions enregistrées aux RCR se sont établies à 10,9 G\$, en baisse de 1,6 G\$, ou 13 %, en raison de la baisse des souscriptions et des affaires conservées sur le marché des régimes à cotisations déterminées, partiellement contrebalancée par l'augmentation des regroupements d'actifs et des transferts d'actifs.

L'actif géré de nos activités de gestion de patrimoine, incluant les RCR, s'est chiffré à 165,2 G\$ au 31 décembre 2021, en hausse de 14,4 G\$, ou 9,5 %, par rapport au 31 décembre 2020, en raison de l'amélioration des marchés et des entrées nettes.

Rentabilité et croissance par division

Assurance individuelle et gestion de patrimoine

Le bénéfice net déclaré de l'Assurance individuelle et gestion de patrimoine s'est établi à 911 M\$, en hausse de 875 M\$ en 2021 par rapport à 2020, en raison de l'incidence favorable des marchés et des modifications des hypothèses et mesures de la direction et des résultats favorables enregistrés aux chapitres du crédit et de la croissance des affaires, partiellement contrebalancés par la baisse des activités de placement et par un ajustement de la répartition au pair.

Les souscriptions de produits individuels d'assurance-vie et d'assurance-santé se sont établies à 489 M\$ en 2021, en hausse de 131 M\$, ou 37 %, par rapport à 2020. Comme il est indiqué ci-dessus, cette hausse reflète l'augmentation des souscriptions d'assurance-vie entière avec participation. Les souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine se sont établies à 9,0 G\$ en 2021, en hausse de 1,5 G\$, ou 20 %, par rapport à 2020, en raison de la hausse des souscriptions de titres de fonds communs de placement.

Sun Life Santé

Le bénéfice net déclaré de la Sun Life Santé s'est établi à 271 M\$, en baisse de 151 M\$, ou 36 %, en 2021 par rapport à 2020, ce qui reflète l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité, facteurs partiellement contrebalancés par l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre des charges et par la croissance des affaires.

Les souscriptions enregistrées à la Sun Life Santé se sont chiffrées à 363 M\$ en 2021, en baisse de 57 M\$, ou 14 %, par rapport à 2020, reflétant la diminution des ventes de contrats collectifs importants.

Régimes collectifs de retraite

Le bénéfice net déclaré des RCR s'est établi à 376 M\$, en hausse de 117 M\$, ou 45 %, en 2021 par rapport à 2020, en raison des résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, de la croissance des affaires et de l'incidence favorable des marchés.

Les souscriptions enregistrées aux RCR se sont établies à 10,9 G\$ en 2021, en baisse de 1,6 G\$, ou 13 %, par rapport à 2020, en raison de la diminution des souscriptions et des affaires conservées sur le marché des régimes à cotisations déterminées, partiellement contrebalancée par l'augmentation des regroupements d'actifs et des transferts d'actifs. L'actif administré s'est établi à 142,1 G\$ au 31 décembre 2021, en hausse de 16,2 G\$, ou 13 %, par rapport au 31 décembre 2020, en raison de l'amélioration des fluctuations du marché et des entrées nettes.

2. États-Unis

Aux États-Unis, nous sommes l'un des plus importants fournisseurs d'assurance collective. Nous offrons des produits et des solutions d'assurance parrainés par l'employeur aux employés et à leurs familles dans plus de 55 000 milieux de travail de toutes tailles à l'échelle du pays. Nous assurons aussi la gestion de plus de 90 000 contrats d'assurance-vie individuelle en vigueur.

Divisions

• Garanties collectives

• Gestion des affaires en vigueur

Points saillants pour 2021

Aider nos Clients à améliorer leurs résultats en matière de santé et à se procurer la couverture dont ils ont besoin

- Nous avons lancé Health Navigator, une innovation de PinnacleCare, qui constitue une plateforme unique dédiée à l'assurance-maladie en excédent de pertes et vise à orienter les participants dans le système de soins de santé complexes des États-Unis. Health Navigator aide nos Clients à obtenir les soins appropriés afin qu'il en résulte de meilleures issues et expériences en matière de santé, en plus de réduire les coûts.
- Dans certains États, nous avons lancé Stitch, un programme d'assurance-santé complémentaire novateur auquel les participants peuvent adhérer directement auprès de la Sun Life, en ligne ou avec un appareil mobile, sans tâche administrative pour l'employeur. Stitch aide également à protéger les employés à temps partiel et les travailleurs à la tâche, qui ne sont généralement pas admissibles à l'assurance collective.
- Nous avons accru le nombre d'employés couverts sur la plateforme de Sun Life + Maxwell Health de 70 % par rapport au dernier exercice, ce qui s'est traduit par une augmentation des souscriptions d'assurance collective de 4 %.
- Nous avons étendu la gamme de FullscopeRMS en y ajoutant un produit d'assurance-maladie complémentaire afin de couvrir plus de coûts de traitement à la charge des Clients.
- La Gestion des affaires en vigueur a versé le montant le plus élevé de son histoire au titre des règlements, soit plus de 1 G\$ US, et ont ainsi continué de soutenir nos Clients au moment où ils en avaient le plus besoin.

Croissance des affaires

- Les souscriptions ont atteint un nouveau sommet, affichant une croissance de 13 % pour atteindre 1,2 G\$ US, comparativement à un rendement solide en 2020, en raison de la croissance enregistrée au chapitre de l'assurance-maladie en excédent de pertes et de l'assurance collective, qui reflète la demande continue pour nos capacités numériques et virtuelles.
- Le 1^{er} juillet 2021, la Sun Life a conclu son acquisition de Pinnacle Care International, Inc., qui a intégré notre secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis. PinnacleCare propose des services de navigation dans le système de santé et d'intelligence médicale, qui améliorent l'expérience des employés lorsqu'ils doivent composer avec un problème de santé grave.
- Nous avons de nouveaux partenaires de FullscopeRMS pour nos produits d'assurance-invalidité, d'assurance-vie, de gestion des absences, d'assurance-maladie en excédent de pertes et d'assurance-maladie complémentaire. Le secteur de la gestion des absences a poursuivi sur sa lancée, le nombre de participants couverts ayant augmenté pour passer de 36 000 à 114 000 en 2021.
- Le 3 octobre 2021, nous avons conclu une entente visant l'acquisition de DentaQuest Group, Inc. (« DentaQuest »), le plus important fournisseur de garanties de frais dentaires au titre du régime Medicaid aux États-Unis. DentaQuest occupe une place de plus en plus importante dans les secteurs des régimes de type Medicare Advantage et des produits commerciaux, et fournit des services à plus de 33 millions de participants. L'acquisition de DentaQuest cadre avec notre stratégie d'affaires, qui consiste à être un chef de file dans les garanties de frais médicaux et les garanties collectives, et avec notre priorité consistant à privilégier les produits tirés d'honoraires et les entreprises générant un rendement des capitaux propres plus élevé.

Penser et agir comme une entreprise numérique

- Nous avons lancé notre nouvelle solution de gestion des absences, qui facilite l'administration des congés avec et sans solde. Elle procure aux participants une expérience intuitive propulsée par une technologie dernier cri, et rend plus rapides la prise de décisions et le versement de prestations. Les améliorations apportées aux services numériques rendent la présentation de demandes de règlement au titre de ce programme plus facile et plus efficace. Le nombre de demandes présentées en ligne a augmenté de façon significative comparativement à l'exercice précédent.
- Nous avons élargi notre offre en gestion des absences avec l'ajout de AbsenceTech BundleSM, une solution rentable pour les petits promoteurs de régimes autogérés qui procure l'accès à une plateforme numérique de gestion des absences en libre-service, avec le soutien de spécialistes de la Sun Life.
- Nous avons amélioré nos capacités en matière de connectivité numérique et avons lancé Sun Life Link, une vaste gamme de solutions de connexion comme des interfaces de protocoles d'applications dotées de systèmes de premier plan en matière de gestion du capital humain et d'administration des garanties. Ces connexions allègent les tâches administratives des professionnels des RH, automatisent certains processus et améliorent l'exactitude pour les administrateurs des RH, en plus de rendre le processus décisionnel plus rapide et d'envoyer aux employés des notifications en temps réel.
- Nous avons continué de tirer parti de Clinical 360, notre programme d'assurance-maladie en excédent de pertes à la fine pointe de l'industrie qui analyse les données liées aux demandes de règlement et les données cliniques afin de trouver des occasions de réduire les coûts pour les employeurs et les participants, ce qui a permis à la Sun Life et à ses Clients d'économiser 25 M\$ US en 2021.
- Nous avons lancé Sun Life Onboard, un processus numérique simplifié qui réduit les délais administratifs afin de rendre le processus d'inscription pour nos nouveaux Clients plus facile et harmonieux.

Stratégie et perspectives

La Sun Life fait partie du vaste écosystème des garanties aux États-Unis, qui est complexe et évolue rapidement. En raison de la hausse constante des coûts des soins de santé, les employés se responsabilisent davantage à l'égard de leur santé et des coûts des garanties. Cependant, de nombreux Américains ne disposent pas d'une couverture d'assurance-vie ou d'assurance-invalidité suffisante pour les protéger contre les principaux risques financiers.

Notre stratégie est axée sur notre volonté d'être chef de file en santé et en garanties collectives aux États-Unis. Nous nous efforçons d'aider nos Clients à améliorer leurs résultats en matière de santé et à réduire leurs coûts, d'offrir des outils qui facilitent les interactions avec nous et d'aider les participants à combler les lacunes dans leur couverture. Nous nous engageons envers la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de notre personnel, et nous sommes favorables à la création de milieux de travail axés sur la souplesse dans l'avenir. Cette position nous aidera à accroître l'engagement des employés et à attirer et maintenir en poste les meilleurs talents pour répondre aux besoins de nos Clients, voir les dépasser. Nous souhaitons conserver la réputation d'une entreprise qui prend les bonnes décisions, guidée par sa raison d'être qui consiste à aider ses Clients à adopter un mode de vie sain en leur procurant les soins adéquats au bon moment, et à un coût raisonnable.

Aider nos Clients à améliorer leurs résultats et leurs expériences en matière de santé et à réduire les coûts connexes

- Aider nos Clients à s'y retrouver dans le système de santé complexe, à obtenir les soins dont ils ont besoin et à obtenir de bons résultats en matière de santé.
- Continuer d'apporter notre expertise de premier plan en matière d'assurance-maladie en excédent de pertes ainsi que des solutions de gestion des risques novatrices afin d'aider les employeurs offrant des régimes d'assurance-maladie autofinancés à faire face à l'augmentation des coûts de soins de santé.
- Tirer profit de nos capacités en analytique des données pour cerner des occasions et trouver de nouvelles solutions visant à aider les employeurs et les employés à réduire les frais médicaux et à améliorer leurs résultats en matière de santé.

Être un leader des services numériques afin d'améliorer l'expérience numérique et faire en sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec nous

- Accroître notre capacité à intégrer d'autres grandes plateformes dans l'écosystème de la santé et des garanties, en offrant une expérience Client automatisée et plus efficace.
- Faciliter l'expansion du numérique au moyen de nouvelles capacités et de nouveaux partenariats en tirant parti des actifs existants afin d'offrir des analyses prédictives et personnalisées qui aideront les participants à prendre les décisions adéquates.
- Tirer parti des outils numériques pour accroître les interactions avec les Clients et rehausser le contenu afin de stimuler les souscriptions et l'engagement virtuel, d'améliorer l'efficacité de vente et de fournir des perspectives plus approfondies aux courtiers et aux employeurs.

Aider les participants à combler les lacunes en matière de couverture et à faire des choix éclairés

- Continuer d'aider les participants à optimiser leur couverture grâce à une communication claire des avantages, à des gammes de produits simples et à un excellent soutien à l'adhésion.
- Accroître nos activités liées aux comptes nationaux en mettant l'accent sur nos offres élargies de services complémentaires d'assurance-maladie et d'assurance facultative, ainsi que sur notre processus intégré de gestion des demandes de règlements d'invalidité et d'absences, en aidant les employeurs à se conformer à des règlements complexes et en donnant à un plus grand nombre d'Américains un accès à des congés payés.
- Favoriser la croissance de FullscopeRMS en tirant profit de l'éventail récemment élargi de solutions clés en main pour les compagnies d'assurance et nos partenaires promoteurs de régimes d'assurance-maladie.

Aider les titulaires de contrats de la Gestion des affaires en vigueur à atteindre une sécurité financière durable, tout en gérant efficacement nos activités

- Continuer à offrir un excellent service à plus de 90 000 titulaires de contrats d'assurance individuelle.
- Optimiser la valeur des activités en créant des occasions pour améliorer la rentabilité, notamment en gérant les charges plus efficacement et en adoptant des stratégies de placements alternatifs.
- Gérer le risque et le capital de manière efficace par la réassurance et grâce à des gammes de produits conçus pour les contrats pouvant être convertis ou arrivant à échéance.

Perspectives

La pandémie continue d'avoir une incidence sur le secteur des garanties collectives aux États-Unis, en particulier en raison du fait que les décès liés à la COVID-19 dans la population en âge de travailler ont augmenté de façon importante au second semestre de 2021. Notre modèle d'affaires diversifié a soutenu notre performance tout au long de la pandémie, les solides résultats enregistrés par le secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes et par la Gestion des affaires en vigueur ayant contrebalancé l'incidence défavorable de la COVID-19 sur nos affaires d'assurance collective. Il est difficile de prévoir les répercussions directes et indirectes qu'aura la pandémie dans l'avenir, mais nous demeurons présents pour nos Clients dans les moments les plus importants, et nous avons versé plus de 300 M\$ en règlements aux familles touchées par la COVID-19 en 2021.

Le secteur de l'assurance-santé et de l'assurance collective aux États-Unis est vaste et en pleine croissance, les Clients étant de plus en plus conscients de la valeur de nos produits et services. Ces marchés demeurent concurrentiels, mais avons l'intention d'y accroître notre rentabilité en tirant parti de notre position de chef de file, de notre expertise approfondie et de nos nouvelles capacités afin d'accentuer notre présence dans les services de santé. Grâce à notre acquisition de PinnacleCare et à notre intention d'acquérir DentaQuest, plus de 70 % de nos activités américaines en vigueur seront consacrées aux produits et services de soins de santé. Nous prévoyons de conclure l'acquisition de DentaQuest au cours du premier semestre de 2022.

Nous avons plaidé en faveur de l'adoption d'un programme fédéral de congés familiaux et de congés de maladie, et nous avons collaboré avec les membres du Congrès afin d'encourager l'adoption d'un tel programme. Si elle était adoptée, la proposition que nous appuyons élargirait la couverture à tous les Américains et donnerait aux employeurs la souplesse nécessaire pour fournir ces avantages sociaux par l'intermédiaire d'assureurs. Nous continuons de surveiller d'autres changements législatifs possibles dans des secteurs clés ayant une incidence sur nos activités, notamment des lois fédérales visant la protection des données et des renseignements personnels, des modifications apportées à l'Affordable Care Act et des modifications apportées aux taux d'imposition des sociétés.

Divisions

Division	Description	Position au sein du marché
<i>Garanties collectives</i>	<ul style="list-style-type: none">• Offre des produits et services d'assurance collective, y compris des solutions d'assurance-vie, d'assurance invalidité de courte et de longue durée, de gestion des absences, d'assurance-maladie en excédent de pertes, d'assurance dentaire et de couverture des frais d'optique, ainsi que des produits d'assurance facultative et complémentaire, prévoyant le versement de prestations en cas d'hospitalisation, d'accidents et de maladies graves.• L'assurance-maladie en excédent de pertes accorde aux promoteurs de régimes autofinancés une protection contre les règlements importants.• Nos produits sont distribués par l'intermédiaire de plus de 32 000 courtiers et conseillers indépendants, soutenus par environ 175 représentants à l'interne.• Sert plus de 55 000 employeurs au sein des marchés des petites, moyennes et grandes entreprises des États-Unis.• Fullscope RMS offre des solutions clés en main d'assurance-invalidité, de gestion des absences, d'assurance en excédent de pertes et d'assurance complémentaire, incluant notamment des outils de tarification, de gestion des règlements, de conception de produits, de services actuariels et d'administration des contrats.	<ul style="list-style-type: none">• Le plus important fournisseur indépendant de produits d'assurance-maladie en excédent de pertes¹⁾• Le plus important fournisseur de produits d'assurance-invalidité clés en main²⁾• L'un des plus importants réseaux de fournisseurs privilégiés de soins dentaires, qui compte 130 000 dentistes³⁾• Classée dans les dix premiers fournisseurs de produits collectifs d'assurance-vie et d'assurance-invalidité⁴⁾
<i>Gestion des affaires en vigueur</i>	<ul style="list-style-type: none">• Fournit plus de 90 000 contrats d'assurance-vie individuelle, principalement des produits d'assurance-vie universelle et d'assurance-vie entière avec participation.	

¹⁾ Classement établi par la Sun Life en fonction des données du rapport Accident and Health Policy Experience de 2020 publié par la National Association of Insurance Commissioners (« NAIC »). Un fournisseur indépendant de produits d'assurance en excédent de pertes est défini comme un fournisseur de produits d'assurance en excédent de pertes qui n'offre pas aussi de services de gestion de règlements de coûts médicaux.

²⁾ Selon le rapport annuel Accident and Healthy Policy Experience de 2020 de la NAIC et l'expertise de DRMS.

³⁾ En fonction d'un décompte des dentistes à partir des données de Zelis Network Analytics en septembre 2020. Les décomptes nationaux sont fondés sur les totaux des États.

⁴⁾ Selon les rapports annuels U.S. Sales & In-Force de 2020 de la LIMRA pour l'assurance-vie temporaire collective, l'assurance invalidité de courte durée collective et l'assurance invalidité de longue durée.

Résultats financiers

(en millions de dollars américains)	2021	2020
Garanties collectives	247	331
Gestion des affaires en vigueur	152	(140)
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	399	191
À déduire : Incidence des marchés ¹⁾	74	6
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹⁾	(80)	(236)
Acquisitions, intégrations et restructurations ¹⁾	(8)	(4)
Bénéfice net sous-jacent ²⁾	413	425
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ²⁾	13,6 %	6,9 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ²⁾	14,0 %	15,3 %
Marge après impôt des Garanties collectives (en %) ^{2), 3)}	5,7 %	8,0 %
Souscriptions d'assurance ²⁾	1 244	1 102
(en millions de dollars canadiens)		
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	499	257
À déduire : Incidence des marchés ¹⁾	93	8
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹⁾	(101)	(313)
Acquisitions, intégrations et restructurations ¹⁾	(11)	(6)
Bénéfice net sous-jacent ²⁾	518	568

¹⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les montants avant impôt.

²⁾ Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

³⁾ En fonction du bénéfice net sous-jacent des quatre derniers trimestres, comme il est décrit à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rentabilité

Le bénéfice net déclaré aux États-Unis s'est établi à 399 M\$ US en 2021, en hausse de 208 M\$ US par rapport à la période correspondante de 2020, en raison de l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction, largement attribuable à la Gestion des affaires en vigueur et de l'augmentation de la valeur de nos placements immobiliers. Le bénéfice net sous-jacent a diminué de 12 M\$ US, ou 3 %, reflétant des résultats de 105 M\$ US¹⁾ principalement attribuables à l'incidence significative de la COVID-19 sur la population en âge de travailler. En outre, les résultats de l'exercice incluent les profits tirés des activités de placement et les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges. L'incidence du change est venue diminuer le bénéfice net déclaré de 42 M\$ et le bénéfice net sous-jacent de 40 M\$.

La marge après impôt des Garanties collectives des quatre derniers trimestres s'est établie à 5,7 % au quatrième trimestre de 2021, comparativement à 8,0 % au quatrième trimestre de 2020.

Croissance

Les souscriptions d'assurance enregistrées aux États-Unis ont augmenté de 142 M\$ US, ou 13 %, en 2021 par rapport à 2020, en raison de la croissance des souscriptions d'assurance-maladie en excédent de pertes et des souscriptions d'assurance collective.

Acquisition de PinnacleCare

Le 1^{er} juillet 2021, nous avons conclu l'acquisition de PinnacleCare, un chef de file aux États-Unis dans les domaines de l'orientation dans le système de santé et de l'intelligence médicale, pour 110 M\$ (85 M\$ US). PinnacleCare intègre nos activités des Garanties collectives aux États-Unis dans le secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes, le plus important fournisseur indépendant d'assurance-maladie en excédent de pertes du pays. Grâce à cette acquisition, notre secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes va au-delà du modèle traditionnel où l'employeur se fait rembourser les coûts après que les soins ont été donnés. Il favorisera plutôt un modèle où l'employé participe au processus dès que le diagnostic est posé, dans le but d'améliorer l'expérience de soins et les résultats pour l'employé et l'employeur. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2021.

¹⁾ 135 M\$ en dollars canadiens.

Rentabilité par division

Garanties collectives

Le bénéfice net déclaré des Garanties collectives s'est établi à 247 M\$ US en 2021, en baisse de 84 M\$ US, ou 25 %, par rapport à 2020, en raison des résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité pour les garanties collectives et de l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction. Les résultats enregistrés au chapitre de la morbidité sont demeurés stables par rapport à l'exercice précédent, l'incidence favorable de l'assurance-maladie en excédent de pertes ayant été en grande partie contrebalancée par les résultats enregistrés pour l'assurance collective.

Gestion des affaires en vigueur

Le bénéfice net déclaré de la Gestion des affaires en vigueur s'est établi à 152 M\$ US en 2021, en hausse de 292 M\$ US par rapport à 2020, en raison de l'incidence moins défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction, de l'incidence favorable des marchés et des résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité.

3. Gestion d'actifs

Notre secteur d'activité Gestion d'actifs comprend la MFS et Gestion SLC. La MFS est un gestionnaire d'actifs de premier ordre d'envergure mondiale qui propose une gamme complète de produits et services financiers offrant une valeur supérieure. De plus, elle gère activement des actifs pour des particuliers et des investisseurs institutionnels sur la scène internationale. Gestion SLC est un gestionnaire d'actifs institutionnels d'envergure mondiale qui possède des capacités dans les secteurs publics et privés du crédit, des placements à revenu fixe, des placements immobiliers et des infrastructures.

Divisions

• MFS Investment Management

• Gestion SLC

Points saillants pour 2021

- Nous avons clôturé 2021 avec un actif géré de 1,06 T\$, qui se composait d'un actif de 875,2 G\$ (692,8 G\$ US) provenant de la MFS et d'un actif de 183,9 G\$ provenant de Gestion SLC.

MFS

- La MFS a enregistré un niveau record de l'actif net moyen, de produits et de bénéfice net en 2021.
- 2021 constituait le troisième exercice consécutif au cours duquel la MFS a enregistré des entrées nettes au chapitre des ventes aux particuliers lors de chaque trimestre.
- Les placements ont affiché un rendement à long terme solide, 97 %, 96 % et 80 % de l'actif s'inscrivant dans les fonds communs de placement de la MFS destinés aux particuliers aux États-Unis se classant dans la moitié supérieure de leurs catégories Morningstar pour ce qui est du rendement sur dix, cinq et trois ans, respectivement, au 31 décembre 2021.
- La MFS s'est joint à l'initiative *Net Zero Asset Managers*, un groupe mondial de gestionnaires d'actifs qui s'est engagé à appuyer la réduction à zéro des émissions nettes de GES d'ici 2050, ou plus tôt, en collaborant avec leurs Clients dans l'ensemble de leurs portefeuilles.
- Le ratio de la marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS est demeuré solide, s'établissant à 41 %, en hausse par rapport à 39 % en 2020.

Gestion SLC

- Le 5 janvier 2021, nous avons conclu l'acquisition d'une participation majoritaire dans Crescent Capital Group, un gestionnaire d'instruments de crédit alternatifs d'envergure mondiale, créant ainsi le pilier de crédit alternatif de Gestion SLC. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés de 2021.
- Gestion SLC a réalisé des flux nets de 33 G\$ grâce à une mobilisation de capitaux solide de l'ensemble de nos gestionnaires affiliés, en tirant parti de la hausse de la demande des investisseurs pour une vaste gamme de catégories d'actifs et de produits, dans plusieurs régions, et en démontrant toute l'étendue et la diversité de sa plateforme.
 - Crescent Capital Group a contribué à plus du tiers des capitaux records mobilisés en 2021, grâce à sa mobilisation de capitaux réalisée à l'égard de deux de ses fonds phares, tandis que BGO a enregistré une hausse de plus de 40 % de capitaux mobilisés par rapport à 2020.
 - Nous avons l'occasion d'offrir notre gamme complète de produits à nos Clients, et nous avons réalisé des progrès importants en matière de ventes croisées, plus particulièrement auprès de nos Clients de placements à revenu fixe.
 - Gestion SLC a atteint un actif géré record de 184 G\$; en excluant l'acquisition de Crescent, l'actif géré a augmenté de 19 % par rapport à l'exercice précédent.
- Nous avons continué de capitaliser sur notre engagement envers les placements durables :
 - Nos gestionnaires affiliés InfraRed et BGO ont adhéré à l'initiative *Net Zero Asset Managers* et se sont engagés à réduire à zéro les émissions nettes de GES dans leurs portefeuilles d'ici 2050.
 - Nous avons ajouté une expertise mondiale des facteurs ESG à notre plateforme de placements déjà variée en nommant une cheffe, facteurs ESG à l'échelle mondiale.

Stratégie et perspectives

Notre stratégie vise à offrir des produits de placement par l'entremise de la MFS et de Gestion SLC, nous permettant d'enregistrer une croissance dans nos activités de gestion active des actifs ainsi que pour les investissements guidés par le passif et les catégories d'actifs alternatifs. La MFS exerce ses activités principalement sur le marché institutionnel mondial, le marché des particuliers aux États-Unis et certains marchés des particuliers hors des États-Unis. Gestion SLC tire profit de l'expertise de longue date en matière d'investissements guidés par le passif et d'investissements dans des catégories d'actifs privés de la Sun Life, qui ont été multipliées par les capacités spécialisées en placements alternatifs des gestionnaires affiliés de Gestion SLC, pour offrir des solutions de placements personnalisées à des investisseurs institutionnels.

MFS : Continuer à offrir un rendement des placements exceptionnel tout en répartissant le capital de façon responsable pour nos Clients

La stratégie de gestion active de la MFS est axée sur l'offre de valeur à long terme à nos Clients. Notre rendement relatif nous confère une position concurrentielle solide par rapport à celle des autres gestionnaires d'actifs :

- En raison de la volatilité croissante du marché et puisqu'elle est dotée d'une approche ayant fait ses preuves, la MFS se trouve dans une situation avantageuse pour attirer des investissements de tous les secteurs Clients qui cherchent l'appréciation de leur capital à long terme fondée sur notre approche rigoureuse à long terme. Nous communiquons avec nos Clients afin de les inciter à se concentrer sur les horizons de placement à plus long terme de la MFS, de notre capacité éprouvée à offrir un rendement supérieur à celui des indices de référence lors d'un cycle du marché.
- Notre leadership solide en matière de facteurs ESG est intégré dans notre approche globale de placement, qui consiste à répartir le capital de façon responsable au nom de nos Clients.
- Notre orientation stratégique continue visant à développer des capacités en matière de produits à revenu fixe institutionnels et de ventes et à élargir nos initiatives destinées aux particuliers hors des États-Unis nous permet de répondre aux besoins uniques et locaux des Clients. À mesure que les restrictions sur les déplacements relatives à la COVID-19 seront levées, nous serons en mesure d'effectuer davantage de visites en personne auprès de nouveaux Clients et de Clients potentiels afin de mieux leur présenter nos capacités.
- La MFS vise à maintenir ses marges dans le quartile supérieur des marges de gestionnaires actifs tout en respectant notre engagement d'offrir une valeur à long terme aux Clients.
- Nous continuons de mettre l'accent sur la diversité à tous les niveaux et de promouvoir une culture inclusive.

Gestion SLC : Aider les investisseurs à atteindre leurs objectifs de placement en offrant une vaste gamme de catégories d'actifs alternatifs et de stratégies de placements à revenu fixe.

Nous sommes dans une situation enviable pour tirer profit des tendances importantes dans nos marchés cibles grâce :

- à la hausse de la demande à l'égard des placements alternatifs en raison de la faiblesse des taux d'intérêt nominaux;
- à une attention accrue des investisseurs sur les questions liées aux facteurs ESG et à la durabilité;
- à l'impartition de la gestion d'actifs par des compagnies d'assurance;
- à la consolidation des relations de gestionnaire de placement par des investisseurs institutionnels.

Notre stratégie est de continuer à assurer un rendement des placements exceptionnel, à élargir et approfondir nos relations de distribution et à étendre notre gamme de produits. Gestion SLC est positionnée pour afficher une croissance à moyen terme et alignée sur nos objectifs¹⁾, soit l'atteinte d'un actif géré de 225 G\$, d'une marge d'exploitation de 30 % à 35 % et d'un bénéfice net sous-jacent de 225 M\$ d'ici 2025. Nous offrons à nos Clients une gamme attrayante de capacités de placement pour répondre à leurs besoins, notamment :

- Des capacités de premier plan en titres à revenu fixe, tant sur les marchés publics que privés, qui couvrent le crédit de première qualité et le crédit alternatif;
- Une expertise mondiale en biens immobiliers, autant pour les titres de capitaux propres que les titres de créance;
- Des capacités d'infrastructures mondiales.

Perspectives

MFS

Nous avons continué d'assister à des consolidations dans le secteur de la gestion d'actifs étant donné que les changements qui surviennent poussent les Clients et les plateformes à consolider leurs actifs auprès de moins de sociétés de placement. Nous sommes d'avis qu'un tel contexte nous permettra d'accroître notre part du marché grâce à notre large gamme de produits, à nos stratégies ayant fait leurs preuves et à notre envergure. Les gestionnaires actifs continuent de faire face à des enjeux liés aux produits de placement passifs et aux pressions à la baisse sur les honoraires. Pour faire face à ces enjeux, nous continuerons de faire croître nos activités liées aux particuliers à l'extérieur des États-Unis et de diversifier nos activités mondiales au moyen de produits à revenu fixe. À l'extérieur des États-Unis, nous cherchons à bâtir des infrastructures locales au moyen de ressources provenant des pays visés, en intégrant des sites Web et du matériel de vente en langues locales, ainsi qu'en établissant des partenariats avec des entreprises locales distribuant nos produits. Dans le cadre de notre initiative relative aux titres à revenu fixe, nous continuons d'améliorer nos infrastructures dédiées, de bâtir notre historique à long terme et d'améliorer l'engagement auprès de nos Clients.

Gestion SLC

Nous nous attendons à ce que les investisseurs continuent de rechercher des titres à revenu fixe axés sur le rendement et des catégories d'actifs alternatifs, car les rendements dans le monde demeurent à des niveaux historiquement bas ou presque. Nous croyons être en bonne position pour répondre à cette demande grâce à notre plateforme de capacités de placement de classe mondiale, à nos activités complémentaires qui favorisent les occasions liées aux produits et à la distribution, et aux ressources mondiales dont dispose la Sun Life. Les capacités de placement que nous utilisons pour nos Clients sont les mêmes que celles que nous utilisons pour gérer le fonds général de la Financière Sun Life, ce qui facilite les occasions de coinvestissement venant harmoniser nos intérêts à ceux de nos Clients et permet à Gestion SLC d'effectuer une mise en marché rapide des produits.

¹⁾ Nous estimons que ces objectifs sont raisonnables, toutefois nous pourrions ne pas être en mesure de les atteindre dans l'éventualité où nos hypothèses seraient inexacts. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme décrits ci-dessus. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Ils constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS, et des renseignements additionnels à ce sujet sont présentés à la rubrique O, « Énoncés prospectifs – Objectifs financiers à moyen terme », du présent rapport de gestion.

Divisions

Division	Description	Position au sein du marché
<i>MFS</i>	<ul style="list-style-type: none"> Gère activement des actifs pour des particuliers et des Clients institutionnels, notamment des régimes de retraite, des fonds souverains, des organismes de réglementation monétaires, des fonds de dotation et des fondations. Les produits destinés aux particuliers sont distribués par des conseillers, des courtiers et d'autres professionnels. Les produits institutionnels sont distribués par notre réseau de distribution interne, soutenu par un réseau de conseillers indépendants. 	<ul style="list-style-type: none"> Un actif géré de 693 G\$ US. Le 10^e gestionnaire de fonds de placement destinés aux particuliers en importance aux États-Unis¹⁾
<i>Gestion SLC</i>	<ul style="list-style-type: none"> Gestion SLC offre des solutions de crédit public et privé, de placements à revenu fixe et de placements dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures à ses Clients par l'entremise d'un groupe de gestionnaires affiliés, y compris : <ul style="list-style-type: none"> BentallGreenOak, un gestionnaire de placements immobiliers à l'échelle mondiale; InfraRed Capital Partners, un gestionnaire de placements mondiaux des secteurs des infrastructures et de l'immobilier dont le siège social se trouve à Londres au Royaume-Uni; Crescent Capital Group, un gestionnaire d'instruments de crédit alternatifs d'envergure mondiale situé aux États-Unis; Gestion SLC, un gestionnaire d'actifs institutionnels nord-américain spécialisé dans les portefeuilles de placements à revenu fixe publics et privés de première qualité; Les produits institutionnels sont distribués par notre réseau de distribution interne, soutenu par un réseau de conseillers indépendants. 	<ul style="list-style-type: none"> Un actif géré de 184 G\$.

¹⁾ Selon un rapport de la plateforme Simfund d'ISS Market Intelligence en fonction de l'actif géré au 31 décembre 2021.

Résultats financiers

Gestion d'actifs (en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Bénéfice net déclaré - Actionnaires ordinaires	892	980
À déduire : Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS ¹⁾	(186)	(92)
Acquisitions, intégrations et restructurations ^{1), 2), 3)}	(247)	(56)
Autres ^{1), 4)}	(21)	—
Bénéfice net sous-jacent ⁵⁾	1 346	1 128
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ^{5), 6)}	1 059,2	891,9
Flux bruts (en milliards de dollars canadiens) ^{5), 7)}	193,1	190,0
Flux nets (en milliards de dollars canadiens) ^{5), 7)}	21,1	17,2
MFS (en millions de dollars canadiens)		
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	1 049	942
À déduire : Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS ¹⁾	(186)	(92)
Bénéfice net sous-jacent ⁵⁾	1 235	1 034
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ⁵⁾	875,2	776,8
Flux bruts (en milliards de dollars canadiens) ⁵⁾	150,1	178,3
Flux nets (en milliards de dollars canadiens) ⁵⁾	(11,4)	17,7
MFS (en millions de dollars américains)		
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	836	704
À déduire : Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS ¹⁾	(149)	(70)
Bénéfice net sous-jacent ⁵⁾	985	774
Ratio de la marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS ⁵⁾	41 %	39 %
Actif net moyen (en milliards de dollars américains) ⁵⁾	657,8	525,4
Actif géré (en milliards de dollars américains) ^{5), 8)}	692,8	610,2
Flux bruts (en milliards de dollars américains) ⁵⁾	119,7	132,8
Flux nets (en milliards de dollars américains) ⁵⁾	(9,2)	13,1
Augmentation (perte) de valeur de l'actif (en milliards de dollars américains)	91,7	69,7
Indice S&P 500 (moyenne quotidienne)	4 266	2 942
Indice MSCI EAFE (moyenne quotidienne)	2 289	1 853
Gestion SLC (en millions de dollars canadiens)		
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	(157)	38
À déduire : Acquisitions, intégrations et restructurations ^{1), 2), 3)}	(247)	(56)
Autres ^{1), 4)}	(21)	—
Bénéfice net sous-jacent ⁵⁾	111	94
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ^{5), 6)}	183,9	115,1
Flux bruts (en milliards de dollars canadiens) ^{5), 7)}	43,0	11,7
Flux nets (en milliards de dollars canadiens) ^{5), 7)}	32,5	(0,5)

¹⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les ajustements avant impôt.

²⁾ Les montants ont trait aux coûts d'acquisition liés à notre acquisition d'une participation majoritaire dans BentallGreenOak (l'« acquisition de BGO »), à l'acquisition d'une participation majoritaire dans InfraRed Capital Partners (l'« acquisition d'InfraRed ») et à l'acquisition de Crescent, y compris la désactualisation au titre des autres passifs financiers de 59 M\$ en 2021 (47 M\$ en 2020).

³⁾ Reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées à l'acquisition et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC, dont le montant s'élevait à 153 M\$ en 2021.

⁴⁾ Les autres ajustements effectués afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS comprennent d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

⁵⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

⁶⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, la méthode utilisée relativement à l'actif géré a été mise à jour pour Gestion SLC en ce qui a trait à certains produits du secteur immobilier et à certains produits à revenu fixe de première qualité afin d'inclure les engagements en capitaux non appelés. Nous avons mis à jour les montants présentés pour les périodes précédentes afin de refléter ce changement. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

⁷⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, la méthode à l'égard des flux bruts et des sorties a été mise à jour pour Gestion SLC. Les montants présentés pour les périodes précédentes n'ont pas été modifiés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

⁸⁾ La MFS présente des renseignements mensuels sur son actif géré à la rubrique « Corporate Fact Sheet » de son site Web, qu'on peut consulter à l'adresse www.mfs.com/CorpFact. La rubrique « Corporate Fact Sheet » présente également l'actif et le passif de la MFS en fonction des PCGR des États-Unis au 31 décembre 2021.

Rentabilité

Le bénéfice net déclaré de Gestion d'actifs s'est établi à 892 M\$ en 2021, en baisse de 88 M\$, ou 9 %, par rapport à 2020, en raison de l'augmentation de 153 M\$ du passif lié aux acquisitions¹⁾ de Gestion SLC et de la hausse des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS, partiellement contrebalancées par l'augmentation de 218 M\$ du bénéfice net sous-jacent. L'augmentation du bénéfice net sous-jacent est attribuable à l'augmentation de 19 % enregistrée par la MFS et à l'augmentation de 18 % enregistrée par Gestion SLC. L'incidence du change est venue diminuer le bénéfice net déclaré de 67 M\$ et le bénéfice net sous-jacent de 85 M\$.

Croissance

L'actif géré de Gestion d'actifs a augmenté de 167,3 G\$, ou 18,8 %, au 31 décembre 2021, par rapport au 31 décembre 2020, en raison de l'augmentation de la valeur de l'actif de 120,3 G\$, de l'acquisition de Crescent de 39,1 G\$ et des entrées nettes de 21,1 G\$.

Rentabilité et croissance par division

MFS

Le bénéfice net déclaré de la MFS s'est établi à 836 M\$ US en 2021, en hausse de 132 M\$ US, ou 19 %, par rapport à 2020, en raison de l'augmentation de 211 M\$ US du bénéfice net sous-jacent, partiellement contrebalancée par la hausse des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. L'augmentation du bénéfice net sous-jacent est attribuable à l'augmentation de l'actif net moyen, contrebalancée par la hausse des charges liées à la rémunération variable et par la diminution du rendement net des placements.

L'actif géré de la MFS a augmenté de 82,5 G\$ US, ou 14 %, au 31 décembre 2021, par rapport au 31 décembre 2020, en raison de l'augmentation de la valeur de l'actif de 91,7 G\$ US, partiellement contrebalancée par des sorties nettes de 9,2 G\$ US.

Gestion SLC

La perte nette déclarée de Gestion SLC s'est établie à 157 M\$ en 2021, par rapport à un bénéfice net déclaré de 38 M\$ en 2020, en raison de l'augmentation de 153 M\$ du passif lié aux acquisitions de Gestion SLC. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 111 M\$, en hausse de 17 M\$, ou 18 %, en raison des profits sur les placements en capitaux de lancement dans des biens immobiliers et des résultats liés à nos acquisitions, partiellement contrebalancés par la hausse des honoraires en fonction du rendement de l'exercice précédent.

L'actif géré de Gestion SLC a augmenté de 68,8 G\$, ou 60 %, au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020, en raison de l'acquisition de Crescent de 39,1 G\$, des entrées nettes de 32,5 G\$ et de l'augmentation de valeur de l'actif de 5,9 G\$, facteurs partiellement contrebalancés par des distributions de 6,4 G\$ versées à des Clients.

4. Asie

Notre présence en Asie nous place en excellente position pour tirer profit des perspectives de croissance élevée dans la région. Nous exerçons nos activités dans huit marchés asiatiques, offrant de la valeur à plus de 21 millions de Clients. La division Marchés locaux offre des solutions de gestion d'actifs, de gestion patrimoine, d'assurance et de soins de santé par l'intermédiaire d'un réseau de distribution multicanaux. La division Carrefours internationaux offre des produits d'assurance et de gestion de patrimoine de premier plan par l'intermédiaire d'agences et de courtiers de distribution, y compris des solutions d'assurance-vie destinés aux familles et aux particuliers fortunés.

Divisions		
• Marchés locaux		• Carrefours internationaux

Points saillants pour 2021

Croissance des activités et de la distribution

- Nous avons clôturé 2021 avec un actif géré total de 63,5 G\$ pour nos affaires de gestion d'actifs et de gestion de patrimoine, en hausse de 2 G\$ par rapport à l'exercice précédent.
- Au Vietnam, nous sommes désormais le 4^e fournisseur de services de bancassurance et le 6^e assureur vie en importance, comparativement au 13^e en 2020, selon les ventes, en raison de la croissance rapide des affaires de nos partenariats en bancassurance et de la réussite de nos agences.
- Aux Philippines, nous avons fondé SLIMTC²⁾, afin d'être en mesure de fournir des services de gestion de portefeuilles multistratégie locaux et mondiaux et produire un rendement ajusté au risque attrayant pour les particuliers et les investisseurs institutionnels.
- À Singapour, nous avons lancé notre premier produit d'assurance-vie à l'intention des Clients fortunés. Cette assurance aide les Clients à faire croître et à protéger leur patrimoine, puis à le transférer à la génération suivante. Nous sommes désormais présents sur huit marchés en Asie et consolidons ainsi notre position sur le marché international de l'assurance à l'intention de Clients fortunés.
- Nous avons établi un partenariat avec la MDRT Academy³⁾, une association qui aide les spécialistes de la finance à accélérer leur cheminement professionnel, afin de compléter notre programme de formation des meilleurs conseillers, *Brighter Academy*. Ce partenariat viendra soutenir notre objectif d'avoir les conseillers les plus respectés du secteur.
- Notre coentreprise de gestion d'actifs en Inde, la Aditya Birla Sun Life Asset Management Company Limited (la « ABLAMC »)⁴⁾ a réussi son premier appel public à l'épargne, qui a généré un profit d'environ 362 M\$ (297 M\$ après impôt).

¹⁾ Reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées à l'acquisition et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC.

²⁾ Sun Life Investment Management and Trust Corporation (« SLIMTC »).

³⁾ Million Dollar Round Table (« MDRT »).

⁴⁾ En raison du premier appel public à l'épargne (le « PAPE »), notre participation dans ABLAMC a été réduite de 12,5 %. À la suite du PAPE, nous avons conservé une participation indirecte de 36,5 % dans l'entité cotée. Les actions d'ABLAMC ont commencé à se négocier sur la BSE Limited et sur la National Stock Exchange of India Limited le 11 octobre 2021.

Mettre nos Clients au centre de tout ce que nous faisons

- Nous avons lancé SunCanvas, une nouvelle solution virtuelle évolutive pour les conseillers afin d'améliorer l'expérience des Clients et d'accroître les capacités de vente autrement qu'en personne aux Philippines, à Hong Kong, en Indonésie et au Vietnam.
- Aux Philippines, nous avons lancé GoWell Studio, une plateforme numérique de mieux-être sur demande de premier plan qui comprend des programmes d'entraînement virtuel, des séances de méditation guidée, du contenu de sensibilisation et d'éducation à la santé, et bien d'autres choses.
- Nous avons procédé à d'importantes mises à niveau de SunSmart, notre outil numérique de points de vente, y compris des capacités de traitement direct aux Philippines pour six produits clés ainsi que des capacités de vente autrement qu'en personne en Malaisie.

Intégrer la durabilité à nos activités afin de favoriser la création de valeur et de nous conformer à notre raison d'être

- Nous avons lancé le Sun Life AM Hong Kong ESG Index Fund (le « SLHKEIB »), qui est devenu le premier fonds de l'indice Hang Seng ESG 50 disponible aux investisseurs à Hong Kong.
- Nous avons été la première compagnie d'assurance malaisienne à lancer un fonds de placements liés aux facteurs ESG, le Global Sustainable Equity Fund, en partenariat avec Nomura Asset Management.

Stratégie et perspectives

Pour atteindre nos objectifs de croissance ambitieux, nous continuerons de renforcer nos activités dans les marchés établis et de tirer parti des nouvelles occasions dans nos marchés existants. Nous nous engageons à atteindre l'excellence de la distribution et à offrir une expérience Client numérique harmonieuse. Nous continuerons de promouvoir notre culture solide et distinctive, tout en attirant, en développant et en habilitant des talents de haut niveau. Nous intégrerons la durabilité à nos activités, à mesure que nous interagissons avec nos Clients tout au long de leur cheminement vers une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nos priorités en Asie se présentent comme suit :

Continuer de miser sur l'excellence et l'échelle de distribution

- Accroître notre présence dans tous les canaux et secteurs afin de servir le marché asiatique de l'assurance en expansion en offrant une gamme diversifiée de produits par l'entremise d'un processus de vente global, notamment en élargissant notre gamme de solutions de gestion de patrimoine et de soins de santé.
- Offrir une expérience multicanaux et communiquer avec les Clients où et quand ils le souhaitent, de la façon dont ils le souhaitent.
- Créer une marque unique dans chacun des marchés en s'appuyant sur notre programme « Conseiller respecté » afin d'élargir davantage notre réseau d'agences professionnelles.
- Continuer de collaborer efficacement avec nos partenaires en bancassurance existants, notamment en capitalisant sur le potentiel d'ententes récentes, et établir de nouvelles relations bancaires afin d'offrir des solutions à un plus grand nombre de Clients.
- Prendre de l'expansion et accroître la rentabilité en offrant une gamme de solutions globales afin de réaliser notre raison d'être d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Réfléchir et agir comme une entreprise numérique

- Numériser nos affaires et tirer profit des outils et plateformes technologiques répandus dans la région afin d'améliorer l'expérience des Clients et des conseillers en facilitant les interactions avec nous.
- Se servir des données et de l'analytique pour accroître la transformation des prospects, notre taux de fidélisation des Clients, la productivité ainsi que le recrutement et la formation de nos conseillers, en nous concentrant sur la qualité de notre distribution.
- Favoriser l'engagement de nos Clients existants et potentiels en étant plus personnels, plus proactifs et plus prédictifs.

Intégrer la durabilité à nos activités afin de favoriser la création de valeur, d'avoir une incidence positive et de nous conformer à notre raison d'être

- Fournir des conseils de qualité et offrir des solutions financières pertinentes afin de permettre aux Clients de prévoir des événements financiers défavorables, de s'en protéger et d'investir pour leur avenir.
- Devenir un partenaire dans les parcours santé de nos Clients en offrant un plus large éventail de solutions de santé utiles et en renforçant le niveau d'engagement dans l'ensemble des relations avec nos Clients.
- Intégrer entièrement les facteurs ESG à nos processus de placement et offrir des occasions de placement liées aux facteurs ESG à nos Clients.

Perspectives

Nos activités diversifiées combinées à notre présence dans différents pays ainsi que notre capacité de distribution multicanaux nous mettent en bonne position pour saisir des occasions de croissance et protéger nos activités des cycles économiques ou réglementaires défavorables dans n'importe quel marché. Nous nous attendons à ce que la croissance économique de la région se poursuive, malgré les incertitudes et les obstacles à court terme liés à la COVID-19, et à ce que la création rapide de richesses, conjuguée aux faibles taux de pénétration de l'assurance, se traduisent par une croissance soutenue pour l'ensemble de nos canaux de distribution et de nos marchés à moyen terme. En outre, nous prévoyons de continuer de joindre un plus grand nombre de Clients en élargissant et en solidifiant notre réseau d'agences de grande qualité et notre réseau diversifié de partenaires en bancassurance. De plus, nous sommes confiants que notre position parmi les chefs de file mondiaux de l'assurance à l'intention des Clients fortunés à l'échelle internationale continuera de générer de la valeur et des résultats positifs pour nos Clients.

L'incertitude économique et géopolitique ainsi que la concurrence féroce continuent à poser des défis à nos activités, qui sont accentués davantage par la pandémie actuelle. Cependant, notre engagement ferme envers notre raison d'être et nos Clients, l'amélioration de notre situation actuelle au sein des marchés, nos importantes relations stratégiques, nos investissements dans le numérique et l'analytique et notre capacité à tirer profit de l'expertise mondiale de la Sun Life nous placent dans une position avantageuse pour l'avenir. En raison du fait que les gouvernements locaux continuent à déléguer les responsabilités dans les domaines de la retraite et de la santé, nous sommes en position avantageuse pour offrir une gamme diversifiée de produits et solutions à nos Clients actuels et potentiels.

Marchés

Division	Description	Position dans le marché
Marchés locaux		
<i>Philippines¹⁾</i>	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie individuelles et collectives à des particuliers et à des entreprises par l'entremise d'un réseau de distribution à canaux multiples. Nous proposons des services de gestion d'actifs à des particuliers et à des Clients institutionnels par l'entremise d'un réseau d'agences, de courtiers, de bancassurance et de partenaires numériques. 	<ul style="list-style-type: none"> La plus importante compagnie d'assurance en fonction du total des primes²⁾ La plus importante société de fonds communs de placement au pays³⁾
<i>Indonésie</i>	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles ainsi que de l'assurance-crédit en cas de décès par l'entremise d'un réseau d'agences, d'ententes de télécommunications et de banques, qui comprend un partenariat de bancassurance exclusif avec CIMB Niaga, la cinquième banque en importance en Indonésie. 	<ul style="list-style-type: none"> Onzième plus importante compagnie d'assurance⁴⁾
<i>Vietnam</i>	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons des produits d'assurance-vie et de retraite par l'entremise de notre réseau d'agences, de ventes par la Compagnie, de canaux de distribution numérique et de partenariats, notamment des ententes exclusives en bancassurance avec la TPBank⁵⁾ et ACB⁵⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Sixième plus importante compagnie d'assurance⁶⁾
<i>Malaisie⁷⁾</i>	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons des produits d'assurance individuelle et collective par l'entremise d'ententes bancaires et de télécommunications, y compris une entente de bancassurance exclusive avec la CIMB Bank, la deuxième banque en importance en Malaisie, et d'une agence en expansion. 	<ul style="list-style-type: none"> Quatrième rang au chapitre des souscriptions réalisées par le canal de la bancassurance, septième rang globalement⁸⁾
<i>Inde⁹⁾</i>	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons des produits d'assurance individuelle et collective et des produits d'épargne et de retraite par l'entremise d'un réseau d'agences, de courtiers et de bancassurance. Nous proposons des services de gestion d'actifs à des particuliers et à des investisseurs institutionnels par l'entremise de conseillers indépendants, de banques et de réseaux de distribution directe. 	<ul style="list-style-type: none"> Septième plus importante compagnie d'assurance-vie en Inde¹⁰⁾ Quatrième plus importante société de fonds communs de placement au pays¹¹⁾
<i>Chine¹²⁾</i>	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie individuelles et collectives et des produits d'épargne par l'entremise d'un réseau d'agences, de bancassurance et de distribution numérique. Nous offrons des services de gestion d'actifs institutionnels, de gestion passive d'actifs pour le compte de tiers et de financement par emprunt par l'entremise de la distribution directe. 	<ul style="list-style-type: none"> Onzième plus importante compagnie d'assurance-vie en Chine (multinationales)¹³⁾
Carrefours internationaux		
<i>Hong Kong</i>	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons aux particuliers et aux entreprises des fonds de prévoyance obligatoires et des services d'administration de régimes de retraite par l'entremise d'un réseau d'agences et de courtiers. Nous offrons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives par l'entremise d'un réseau d'agences et de courtiers, notamment des solutions d'assurance-vie pour les Clients fortunés. 	<ul style="list-style-type: none"> Troisième plus important fournisseur de fonds de prévoyance obligatoires en fonction de l'actif géré, au deuxième rang en fonction des entrées de trésorerie nettes¹⁴⁾ Classée parmi les dix plus importantes agences d'assurance-vie¹⁵⁾
<i>Division International</i>	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons des solutions d'assurance-vie destinées à des Clients fortunés résidant à l'extérieur des États-Unis et du Canada. Nous gérons un bloc de produits internationaux de gestion de patrimoine qui sont fermés aux nouvelles souscriptions. 	<ul style="list-style-type: none"> Leader dans le marché international de l'assurance-vie pour la clientèle fortunée.
<i>Singapour</i>	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons des solutions d'assurance-vie destinées à des Clients fortunés de l'Asie. 	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau joueur sur le marché en 2021.

¹⁾ Philippines : comprend une coentreprise avec le groupe Yuchengco, la Sun Life Grepa Financial, Inc. (participation de 49 %).

²⁾ Commission des assurances des Philippines, en fonction des produits totaux tirés des primes par la Sun Life of Canada (Philippines) enregistrés depuis le début de l'exercice au deuxième trimestre de 2021.

³⁾ Philippine Investment Funds Association, en fonction de l'actif géré à la fin de septembre 2021.

⁴⁾ Rapport sur le secteur de la Indonesia Life Insurance Association, en fonction des primes de première année enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2021.

⁵⁾ Tien Phong Commercial Bank (« TPBank ») et Asia Commercial Joint Stock Bank (« ACB »).

⁶⁾ Primes de première année annualisées enregistrées depuis le début de l'exercice jusqu'en novembre 2021 en fonction des données partagées entre les intervenants du secteur.

⁷⁾ Malaisie : comprend des coentreprises avec Khazanah Nasional Berhad et CIMB Group Holdings Berhad, la Sun Life Malaysia Assurance Berhad (participation de 49 %) et la Sun Life Malaysia Takaful Berhad (participation de 49 %).

⁸⁾ Life Insurance Association of Malaysia et Insurance Services Malaysia Berhad, en fonction des primes de première année annualisées pour les produits conventionnels et takaful depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2021.

⁹⁾ Inde : comprend des coentreprises avec le Aditya Birla Group, la Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited (participation de 49 %) et la Aditya Birla Sun Life Asset Management Company Limited (participation indirecte de 36,5 %).

¹⁰⁾ Insurance Regulatory Authority of India, en fonction des primes de première année enregistrées depuis le début de l'exercice jusqu'au troisième trimestre de 2021 parmi les intervenants privés.

¹¹⁾ Association of Mutual Funds in India, en fonction de l'actif moyen géré pour le trimestre clos le 31 décembre 2021.

¹²⁾ Chine : comprend des coentreprises avec le China Everbright Group, la Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited (participation de 24,99 %) et la Sun Life Everbright Asset Management Co., Ltd (participation de 24,74 %).

¹³⁾ China Insurance Regulatory Commission, en fonction des primes brutes enregistrées depuis le début de l'exercice jusqu'au troisième trimestre de 2021 (excluant les versements sur les produits d'assurance-vie universelle et les sociétés de régimes de retraite).

¹⁴⁾ Mercer, MPF Market Shares Report, septembre 2021.

¹⁵⁾ Insurance Authority of Hong Kong, rapport Provisional Statistics on Hong Kong Long Term Insurance Business, en fonction des primes de première année annualisées enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2021.

Résultats financiers

(en millions de dollars)	2021	2020
Marchés locaux	608	265
Carrefours internationaux	467	329
Bénéfice net déclaré - Actionnaires ordinaires	1 075	594
À déduire : Incidence des marchés ¹⁾	61	(77)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹⁾	135	99
Acquisitions, intégrations et restructurations ¹⁾	293	(7)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ²⁾	586	579
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ²⁾	17,4 %	10,1 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ²⁾	9,5 %	9,8 %
Souscriptions d'assurance ²⁾	1 258	1 263
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine ²⁾	15 491	10 937

¹⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les montants avant impôt.

²⁾ Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rentabilité

Le bénéfice net déclaré en Asie s'est établi à 1 075 M\$ en 2021, en hausse de 481 M\$, ou 81 %, comparativement à 2020, en raison du profit de 297 M\$ lié au PAPE de notre coentreprise de gestion d'actifs en Inde, de l'incidence favorable des marchés et de l'incidence favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction. Le bénéfice net sous-jacent est demeuré stable par rapport à l'exercice précédent, la croissance des affaires et les profits tirés des affaires nouvelles ayant été contrebalancés par les éléments relatifs aux résultats et par l'incidence défavorable du change. Les résultats de l'exercice comprennent les résultats défavorables de 60 M\$ enregistrés au chapitre de la mortalité en raison de la COVID-19 par notre coentreprise en Inde¹⁾ ainsi qu'aux Philippines et en Indonésie et les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, partiellement contrebalancés par les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit. L'incidence du change est venue diminuer le bénéfice net déclaré de 67 M\$ et le bénéfice net sous-jacent de 40 M\$.

Croissance

Les souscriptions d'assurance enregistrées en Asie ont augmenté de 6 %²⁾ en 2021 par rapport à 2020. Les souscriptions d'assurance individuelle se sont établies à 1 219 M\$. Les souscriptions d'assurance individuelle ont augmenté de 5 %²⁾ en raison des augmentations enregistrées au Vietnam, en Inde et aux Philippines, partiellement contrebalancées par la diminution enregistrée à Hong Kong.

Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées en Asie ont augmenté de 51 %²⁾ en 2021 par rapport à 2020, en raison de la hausse des souscriptions en Inde, aux Philippines et à Hong Kong.

Rentabilité par division et croissance par marché

Marchés locaux

Le bénéfice net déclaré de la division Marchés locaux s'est établi à 608 M\$ en 2021, en hausse de 343 M\$ par rapport à 2020, en raison d'un profit de 297 M\$ lié au PAPE de notre coentreprise de gestion d'actifs en Inde, de la croissance des affaires, de la hausse des profits tirés des affaires nouvelles et de l'incidence favorable des marchés, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges et de la mortalité et par l'incidence défavorable du change.

Nous avons continué d'étendre nos canaux de distribution (agences et autres), de tirer parti d'un portefeuille de produits plus équilibré et d'améliorer l'efficacité et la productivité tout en conservant une approche axée sur les Clients.

Philippines - Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle ont augmenté de 21 % en 2021 par rapport à 2020. Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des fonds communs de placement et des fonds gérés s'est établi à 4,3 G\$ au 31 décembre 2021, en hausse de 40 % par rapport à 2020, reflétant les solides souscriptions enregistrées sur les marchés monétaires.

L'effectif de nos agences a atteint environ 22 300 à la fin de 2021, en hausse de 14 % par rapport à 2020.

Indonésie - Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle ont augmenté de 9 % en 2021 par rapport à 2020, en raison de la croissance enregistrée par le canal de la bancassurance, partiellement contrebalancée par la baisse des souscriptions enregistrées par le canal des agences et du télémarketing.

L'effectif de nos agences s'est établi à environ 5 800 en 2021, en hausse de 9 % par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

¹⁾ Les éléments relatifs aux résultats de nos coentreprises et entreprises associées en Inde, en Chine et en Malaisie sont comptabilisés dans les autres résultats.

²⁾ Cette variation de pourcentage exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Vietnam – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle ont augmenté de 262 % en 2021 par rapport à 2020 en raison du nouveau canal de la bancassurance et de la croissance enregistrée par le canal des agences.

L'effectif de nos agences a atteint presque 5 700 à la fin de 2021, en baisse de 11 % par rapport à 2020, en raison de l'incidence de la COVID-19 et des critères de validation plus stricts.

Malaisie – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle ont augmenté de 6 % en 2021 par rapport à 2020, en raison de l'augmentation des souscriptions enregistrées par le canal de la bancassurance.

L'effectif du réseau d'agences en Malaisie a atteint environ 840 agents à la fin de 2021, en hausse de 18 % par rapport à 2020.

Inde – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance-vie individuelle en Inde ont augmenté de 21 % en 2021 par rapport à 2020, en raison de la croissance enregistrée sur l'ensemble des canaux. Exprimées en monnaie locale, les souscriptions brutes liées aux fonds d'actions et aux fonds de titres à revenu fixe enregistrées ont augmenté de 59 %.

L'effectif de nos agences en Inde a atteint 70 000 à la fin de 2021, en baisse de 14 % par rapport à 2020, en raison de l'incidence de la COVID-19 et des critères de validation plus stricts.

Au 31 décembre 2021, le total de l'actif géré s'est chiffré à 50,4 G\$, dont une tranche de 18,3 G\$ est présentée dans notre actif géré en fonction de la participation de 36,49 % de la Sun Life, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2020.

Chine – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle ont augmenté de 13 % en 2021 par rapport à 2020, en raison de la croissance enregistrée par le canal de la bancassurance, partiellement contrebalancée par la baisse des souscriptions enregistrées par les réseaux des agences et des courtiers.

L'effectif de nos agences a atteint 8 400 à la fin de 2021, en baisse de 63 % par rapport à 2020, en raison du fait que nous avons mis l'accent sur la qualité.

Carrefours internationaux

Le bénéfice net déclaré de la division Carrefours internationaux s'est établi à 467 M\$ en 2021, en hausse de 138 M\$, ou 42 %, par rapport à 2020, en raison de l'incidence favorable des marchés et des modifications des hypothèses et mesures de la direction, de la croissance des affaires et des résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable du change et par les résultats moins favorables enregistrés au chapitre de la morbidité.

Hong Kong – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions d'assurance individuelle ont diminué de 36 % en 2021 par rapport à 2020, en raison de la diminution des souscriptions enregistrées par le canal de courtiers, partiellement contrebalancée par le canal des agences. Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des régimes de retraite s'est élevé à 21,5 G\$ au 31 décembre 2021, en hausse de 11 % par rapport à 2020, et les flux de trésorerie nets des régimes de retraite ont augmenté de 35 % par rapport à 2020.

L'effectif de nos agences a augmenté de 12 % par rapport à 2020, passant à environ 2 500 à la fin de 2021.

Division International – Exprimées à un taux de change constant, les souscriptions d'assurance-vie ont augmenté de 3 %¹⁾ en 2021 par rapport à 2020, en raison de l'environnement concurrentiel et des variations sur le marché au premier semestre de 2020.

Singapour – Singapour a lancé son premier produit d'assurance-vie à l'intention des Clients fortunés au troisième trimestre de 2021, ce qui s'est traduit par des souscriptions d'assurance-vie individuelle de 6 M\$ en 2021.

¹⁾ Cette variation de pourcentage exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

5. Organisation internationale

Sous Organisation internationale sont regroupés les résultats de nos activités au Royaume-Uni et des Services de soutien généraux.

Divisions

Division	Description
Royaume-Uni	<ul style="list-style-type: none"> Le Royaume-Uni détient un portefeuille fermé comptant environ 480 000 contrats d'assurance-vie et de rente en vigueur dont l'actif géré est d'environ 10 G£. Depuis décembre 2010, le Royaume-Uni n'accepte plus d'affaires nouvelles et se concentre plutôt sur l'offre de services à ses Clients existants. La plupart des fonctions administratives ont été imparties à des fournisseurs externes supervisés par une équipe de gestion interne.
Services de soutien généraux	<ul style="list-style-type: none"> Les Services de soutien généraux comprennent certaines charges, les charges liées à la dette, les produits tirés des placements, le capital et d'autres éléments liés à la surveillance et de supervision des fonctions d'activités d'entreprise et de trésorerie et qui ne sont pas attribués à des secteurs d'activités. Les Services de soutien généraux comprennent également les activités de réassurance fermées. Nos activités de réassurance fermées comprennent l'assurance soins de longue durée, les garanties médicales et les garanties de revenu minimal et de capital-décès, ainsi que l'assurance-invalidité de longue durée collective et l'assurance accident personnelle, qui sont entièrement rétrocédées.

Résultats financiers

(en millions de dollars)	2021	2020
Royaume-Uni	141	193
Services de soutien généraux	(231)	(337)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) - Actionnaires ordinaires	(90)	(144)
À déduire : Incidence des marchés ¹⁾	(1)	—
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹⁾	—	39
Acquisitions, intégrations et restructurations ¹⁾	(51)	(48)
Autres ^{1), 2)}	10	—
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ³⁾	(48)	(135)

¹⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les montants avant impôt.

²⁾ Les autres ajustements effectués afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS comprennent d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

³⁾ Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rentabilité

La perte nette déclarée de l'Organisation internationale s'est établie à 90 M\$ en 2021, soit une amélioration de 54 M\$ par rapport à 2020, en raison de la variation de la perte nette sous-jacente, partiellement contrebalancée par l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction. La perte nette sous-jacente s'est établie à 48 M\$, soit une amélioration de 87 M\$, en raison de la diminution du taux d'imposition effectif¹⁾, partiellement contrebalancée par l'augmentation de charges.

Rentabilité par division

Royaume-Uni

Le bénéfice net déclaré au Royaume-Uni s'est établi à 141 M\$, en baisse de 52 M\$, ou 27 %, en 2021 par rapport à 2020, en raison de l'incidence moins favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et de la baisse des activités de placement.

Services de soutien généraux

La perte nette déclarée des Services de soutien généraux s'est établie à 231 M\$, soit une amélioration de 106 M\$, ou 31 %, en 2021 par rapport à 2020, en raison de la diminution du taux d'imposition effectif¹⁾, partiellement contrebalancée par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges et par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité par les activités de réassurance fermées.

¹⁾ Les résultats de l'exercice précédent comprenaient un ajustement défavorable lié aux déclarations antérieures au Canada, ainsi qu'une diminution des produits tirés des placements exonérés d'impôt.

H. Placements

La Compagnie cherche à s'assurer que tous les placements de son fonds général sont adéquatement alignés sur les objectifs d'affaires, y compris que les obligations à l'égard des titulaires de contrat sont respectées et que le niveau de liquidités demeure suffisant en tout temps. Notre processus de placement tient compte d'un grand nombre de facteurs : notamment le fait de s'assurer de l'obtention d'un ratio risque/rendement attrayant et d'une diversification appropriée par type d'actifs, par exposition au risque de crédit et par secteur, la situation financière et le profil de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance des émetteurs et des emprunteurs, ainsi que de la qualité et de la valeur des titres sous-jacents et des événements et des tendances macroéconomiques et microéconomiques, y compris les perspectives de secteurs donnés. Le comité d'examen des risques du conseil d'administration (le « comité d'examen des risques ») approuve les principes directeurs présentant les normes de prudence à respecter et les méthodes à appliquer dans le placement de l'actif du fonds général. Ces principes directeurs définissent les exigences et les restrictions qui s'appliquent aux risques liés aux taux d'intérêt, au crédit, aux marchés des actions, au marché de l'immobilier, à la liquidité, à la concentration des placements, aux taux de change et aux instruments dérivés. La conformité à ces principes directeurs fait l'objet d'une surveillance régulière et de communications annuelles au comité d'examen des risques. Le comité de la gouvernance, des placements et de la révision du conseil d'administration assure le suivi du plan de placement et du rendement des placements de la Compagnie, s'occupe de la surveillance des pratiques, des procédures et du contrôle relatif à la gestion du portefeuille de placement du fonds général, et examine les lignes directrices et les processus en matière de gouvernance d'entreprise.

1. Aperçu des placements

Le total de nos placements liés au fonds général se chiffrait à 184,5 G\$ au 31 décembre 2021, comparativement à 177,9 G\$ au 31 décembre 2020. L'augmentation tient principalement aux achats nets dans notre portefeuille de placements financés par les activités d'exploitation générales. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la diminution de la juste valeur nette attribuable à la hausse des taux d'intérêt, par l'incidence du change et par la diminution de la trésorerie, notamment en raison du financement des acquisitions. Nos placements liés au fonds général sont bien diversifiés en ce qui touche les types de placements et les secteurs, ainsi que sur le plan géographique, et notre portefeuille est en majeure partie investi dans des actifs de grande qualité à revenu fixe.

Le tableau suivant présente la composition de nos placements liés au fonds général¹⁾.

(en millions de dollars)	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Valeur comptable	Juste valeur	Pourcentage du total de la juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Pourcentage du total de la juste valeur
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	12 278	12 278	6 %	13 527	13 527	7 %
Titres de créance	88 727	88 727	47 %	89 089	89 089	48 %
Titres de capitaux propres	9 113	9 113	5 %	6 631	6 631	4 %
Prêts hypothécaires et autres prêts	51 692	55 756	29 %	49 946	56 231	31 %
Actifs dérivés	1 583	1 583	1 %	2 160	2 160	1 %
Autres placements – actifs financiers	7 081	7 071	4 %	4 167	4 167	2 %
Avances sur contrats	3 261	3 261	2 %	3 265	3 265	2 %
Total des actifs financiers	173 735	177 789	94 %	168 785	175 070	95 %
Immeubles de placement	9 109	9 109	5 %	7 516	7 516	4 %
Autres placements – actifs non financiers	1 678	1 678	1 %	1 611	1 611	1 %
Total des placements	184 522	188 576	100 %	177 912	184 197	100 %

¹⁾ Les valeurs et les ratios présentés sont fondés sur la juste valeur des catégories d'actifs respectives. Généralement, les valeurs comptables des placements sont égales à leur juste valeur; cependant, nos prêts hypothécaires et autres prêts sont habituellement comptabilisés au coût amorti. En ce qui a trait aux placements soutenant les contrats d'assurance, dans l'éventualité d'un défaut de paiement, si les montants recouverts sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes que les actifs doivent soutenir, l'exposition au risque de crédit pourrait être supérieure à la valeur comptable des actifs.

2. Titres de créance

Notre portefeuille de titres de créance fait l'objet d'une gestion active reposant sur notre programme courant d'achats et de ventes, qui vise à optimiser le rendement ainsi que la qualité et la liquidité des placements, tout en faisant en sorte que le portefeuille demeure bien diversifié et harmonisé avec les passifs relatifs aux contrats d'assurance au chapitre de la durée. Au 31 décembre 2021, notre exposition aux titres de créance d'un seul pays ne dépassait pas 1 % du total des placements, excepté en ce qui a trait à certains pays où nous exerçons des activités, notamment le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Philippines.

Titres de créance par émetteur et par secteur

(en millions de dollars)	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Total	Pourcentage du total	Total	Pourcentage du total
Titres de créance émis ou garantis par :				
Gouvernement du Canada	7 101	8 %	6 489	7 %
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	17 079	19 %	18 242	20 %
Gouvernements et organismes américains	2 413	3 %	2 475	3 %
Autres gouvernements étrangers	5 511	6 %	6 104	7 %
Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements	32 104	36 %	33 310	37 %
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité ¹⁾ :				
Secteur financier	11 948	14 %	11 856	13 %
Services publics	8 192	9 %	8 243	9 %
Produits industriels	6 596	7 %	6 226	7 %
Énergie	4 279	5 %	4 802	6 %
Services de communication	3 886	4 %	3 966	5 %
Immobilier	2 688	3 %	2 767	3 %
Soins de santé	2 427	3 %	2 172	2 %
Produits de consommation courante	2 278	3 %	2 051	2 %
Produits de consommation discrétionnaire	2 120	2 %	1 771	2 %
Technologie de l'information	1 635	2 %	1 495	2 %
Matières	1 517	2 %	1 625	2 %
Total des titres de créance de sociétés	47 566	54 %	46 974	53 %
Titres adossés à des créances	9 057	10 %	8 805	10 %
Total des titres de créance	88 727	100 %	89 089	100 %

¹⁾ Notre classement des titres de créance par secteur est fondé sur la classification industrielle mondiale standard et sur les indications de S&P Dow Jones Indices.

Titres de créance par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable des titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente, classés selon leur emplacement géographique.

(en millions de dollars)	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Total	Pourcentage du total	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Total	Pourcentage du total
Titres de créance par emplacement géographique:								
Canada	33 028	5 135	38 163	43 %	34 005	4 685	38 690	44 %
États-Unis	26 678	4 552	31 230	35 %	27 183	3 984	31 167	35 %
Europe	8 289	1 337	9 626	11 %	8 734	966	9 700	11 %
Asie	5 249	622	5 871	7 %	5 095	600	5 695	6 %
Autres	2 754	1 083	3 837	4 %	2 817	1 020	3 837	4 %
Total des titres de créance	75 998	12 729	88 727	100 %	77 834	11 255	89 089	100 %

Nos pertes latentes brutes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente se chiffraient à 405 M\$ et à 122 M\$, respectivement, au 31 décembre 2021, comparativement à 94 M\$ et à 27 M\$, respectivement, au 31 décembre 2020. L'augmentation des pertes latentes brutes est en grande partie attribuable à l'incidence de la hausse des taux d'intérêt.

Titres de créance par notation

La proportion de nos titres de créance dotés de la notation A ou d'une notation supérieure s'établissait à 73 % du total des titres de créance au 31 décembre 2021, comparativement à 72 % au 31 décembre 2020. La proportion des titres de créance dotés de la notation BBB ou d'une notation supérieure était de 99 % du total des titres de créance au 31 décembre 2021, comparativement à 98 % au 31 décembre 2020.

Les notations figurant dans le tableau suivant ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique J, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risque – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit », du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)	2021				2020			
	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Total des titres de créance	Pourcentage du total	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Total des titres de créance	Pourcentage du total
Titres de créance par notation :								
AAA	12 811	5 294	18 105	20 %	12 794	4 810	17 604	20 %
AA	11 510	1 502	13 012	15 %	11 870	1 586	13 456	15 %
A	29 984	3 282	33 266	38 %	30 812	2 600	33 412	37 %
BBB	20 710	2 484	23 194	26 %	21 203	2 091	23 294	26 %
BB et moins	983	167	1 150	1 %	1 155	168	1 323	2 %
Total des titres de créance	75 998	12 729	88 727	100 %	77 834	11 255	89 089	100 %

3. Actions

Notre portefeuille d'actions est bien diversifié, et une tranche d'environ 64 % de ce portefeuille était investie dans des fonds négociés en bourse au 31 décembre 2021, comparativement à 58 % au 31 décembre 2020. Les principaux titres détenus dans des fonds négociés en bourse sont ceux figurant dans le fonds SPDR S&P 500 ETF Trust et le Tracker Fund of Hong Kong Ltd. La valeur comptable des actions par emplacement géographique de l'émetteur au 31 décembre 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Actions par emplacement géographique de l'émetteur

(en millions de dollars)	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions disponibles à la vente	Total	Pourcentage du total	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions disponibles à la vente	Total	Pourcentage du total
Titres de capitaux propres :								
Canada	3 301	62	3 363	37 %	3 064	15	3 079	47 %
États-Unis	2 010	1 405	3 415	37 %	1 046	148	1 194	18 %
Europe	449	6	455	5 %	418	6	424	6 %
Asie	1 768	102	1 870	21 %	1 832	93	1 925	29 %
Autres	10	—	10	— %	9	—	9	— %
Total des titres de capitaux propres	7 538	1 575	9 113	100 %	6 369	262	6 631	100 %

À l'exception des fonds négociés en bourse et des fonds communs de placement, aucune compagnie émettrice ne figurait dans le portefeuille d'actions dans une proportion supérieure à 1 % au 31 décembre 2021.

4. Prêts hypothécaires et autres prêts

Les prêts hypothécaires et autres prêts sont présentés à la valeur comptable dans nos états financiers consolidés annuels de 2021. Notre portefeuille de prêts hypothécaires était constitué presque entièrement de prêts de premier rang, et notre portefeuille de prêts était constitué de prêts liés à des placements privés.

Prêts hypothécaires et autres prêts par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts hypothécaires et des autres prêts, classés selon leur emplacement géographique.¹⁾

(en millions de dollars)	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Pourcentage du total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Pourcentage du total
Canada	9 569	12 885	22 454	43 %	9 119	13 107	22 226	44 %
États-Unis	5 907	14 596	20 503	40 %	6 309	13 773	20 082	40 %
Europe	9	6 093	6 102	12 %	—	5 352	5 352	11 %
Asie	—	532	532	1 %	—	366	366	1 %
Autres	—	2 101	2 101	4 %	—	1 920	1 920	4 %
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	15 485	36 207	51 692	100 %	15 428	34 518	49 946	100 %
Pourcentage du total des placements	8 %	20 %	28 %		9 %	19 %	28 %	

¹⁾ L'emplacement géographique correspond à l'emplacement de l'immeuble pour les prêts hypothécaires, et au pays de la société mère du créancier pour les autres prêts.

Portefeuille de prêts hypothécaires

Au 31 décembre 2021, notre portefeuille de prêts hypothécaires s'établissait à 15,5 G\$, comparativement à 15,4 G\$ au 31 décembre 2020. Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, qui sont présentés au tableau suivant.

(en millions de dollars)	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Assurés	Non assurés	Total	Assurés	Non assurés	Total
Prêts hypothécaires :						
Immeubles de détail	—	3 388	3 388	—	3 710	3 710
Immeubles de bureaux	—	3 531	3 531	—	3 481	3 481
Immeubles d'habitation collective	3 870	1 857	5 727	3 663	1 968	5 631
Biens immobiliers industriels et terrains	—	2 035	2 035	—	1 945	1 945
Autres	348	456	804	345	316	661
Total des prêts hypothécaires	4 218	11 267	15 485	4 008	11 420	15 428
Pourcentage du total des prêts hypothécaires	27 %	73 %	100 %	26 %	74 %	100 %

Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, consentis sur des immeubles de détail, des immeubles de bureaux, des immeubles d'habitation collective, des biens immobiliers industriels et des terrains. Au 31 décembre 2021, une tranche de 37 % de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux se composait de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective. Le portefeuille ne compte aucun prêt hypothécaire sur des maisons individuelles. Au 31 décembre 2021, la quotité de financement moyenne pondérée de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés était d'environ 58 %, soit le même pourcentage qu'au 31 décembre 2020. Bien que nous limitions généralement la quotité de financement à 75 % à l'émission, nous pouvons, au Canada, investir dans des prêts hypothécaires à quotité de financement plus élevée, à condition que ces prêts soient assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Le ratio de couverture de la dette moyen pondéré estimatif pour notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés est de 1,72 fois. Des 4,1 G\$ de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective que comporte notre portefeuille canadien de prêts hypothécaires commerciaux, 93 % sont assurés par la SCHL.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos prêts hypothécaires par indicateur de la qualité du crédit.

(en millions de dollars)	31 décembre 2021	Pourcentage du total des prêts hypothécaires	31 décembre 2020	Pourcentage du total des prêts hypothécaires
Prêts hypothécaires par notation :				
Assurés	4 218	27 %	4 008	26 %
AAA	—	— %	—	— %
AA	1 640	11 %	1 435	9 %
A	4 979	32 %	4 031	26 %
BBB	3 814	25 %	4 524	30 %
BB et moins	822	5 %	1 404	9 %
Dépréciés	12	— %	26	— %
Total des prêts hypothécaires	15 485	100 %	15 428	100 %

Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2021, nous détenions des prêts autres que les prêts hypothécaires totalisant 36,2 G\$, comparativement à 34,5 G\$ au 31 décembre 2020. Les prêts liés à des placements privés assurent la diversification selon le type de prêts, le secteur de marché et la qualité du crédit de l'emprunteur. Le portefeuille de prêts liés à des placements privés se compose de prêts garantis et non garantis de premier rang accordés à de moyennes et grandes entreprises, d'obligations titrisées au titre de contrats de location et de prêts garantis au moyen de divers actifs, ainsi que de prêts destinés au financement de projets dans des secteurs comme l'énergie et les infrastructures.

Les notations figurant dans le tableau suivant ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique J, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risque – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit », du présent rapport de gestion. Au 31 décembre 2021, une proportion de 94 % du total de notre portefeuille de prêts était constituée de titres de qualité supérieure, comparativement à 93 % au 31 décembre 2020.

(en millions de dollars)	31 décembre 2021	Pourcentage du total des prêts	31 décembre 2020	Pourcentage du total des prêts
Prêts par notation :				
AAA	192	1 %	212	1 %
AA	4 994	14 %	4 906	14 %
A	14 231	39 %	13 183	38 %
BBB	14 632	40 %	13 758	40 %
BB et moins	2 139	6 %	2 427	7 %
Dépréciés	19	— %	32	— %
Total des autres prêts	36 207	100 %	34 518	100 %

Le tableau suivant présente un sommaire de nos prêts par secteur.

(en millions de dollars)	31 décembre 2021	Pourcentage du total des prêts	31 décembre 2020	Pourcentage du total des prêts
Prêts par secteur				
Prêts aux entreprises	24 852	69 %	22 886	66 %
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	7 041	19 %	7 124	21 %
Gouvernements et organismes américains	2 783	8 %	2 962	9 %
Autres gouvernements étrangers	1 470	4 %	1 481	4 %
Gouvernement fédéral du Canada	61	— %	65	— %
Total des prêts	36 207	100 %	34 518	100 %

Prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute et la provision pour pertes relatives aux prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés.

31 décembre 2021						
(en millions de dollars)	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	15 473	36 188	51 661	—	—	—
Échus :						
Échus depuis moins de 90 jours	—	—	—	—	—	—
Échus depuis 90 jours ou plus	—	—	—	—	—	—
Dépréciés	92	71	163	80	52	132
Total	15 565	36 259	51 824	80	52	132

31 décembre 2020						
(en millions de dollars)	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	15 402	34 486	49 888	—	—	—
Échus :						
Échus depuis moins de 90 jours	—	—	—	—	—	—
Échus depuis 90 jours ou plus	—	—	—	—	—	—
Dépréciés	92	81	173	66	49	115
Total	15 494	34 567	50 061	66	49	115

Le montant de nos prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés, déduction faite des provisions pour pertes, s'élevait à 31 M\$ au 31 décembre 2021, comparativement à 58 M\$ au 31 décembre 2020.

5. Dérivés

La juste valeur des actifs dérivés détenus par la Compagnie se chiffrait à 1 583 M\$, tandis que la juste valeur des passifs dérivés se chiffrait à 1 392 M\$ au 31 décembre 2021, comparativement à une juste valeur des actifs dérivés de 2 160 M\$ et à une juste valeur des passifs dérivés de 1 744 M\$ au 31 décembre 2020.

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, des marchés des actions et des taux de change et dans le cadre de stratégies de réplcation pour les placements admissibles. Notre recours à des dérivés dans le cadre de ces stratégies d'atténuation des risques ne permet pas d'atténuer la totalité de l'exposition aux risques, et ceux-ci servent plutôt à maintenir cette exposition selon nos seuils de tolérance au risque.

Nous avons recours à divers outils de gestion du risque lié aux contreparties, en plus de nos politiques générales et de notre surveillance. Les opérations sur instruments dérivés sont négociées de gré à gré conformément aux conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). La plupart des conventions de ce genre sont assorties d'annexes sur le soutien du crédit, qui établissent des exigences relativement aux garanties.

Instruments financiers dérivés

Les valeurs relatives à nos instruments dérivés sont présentées dans le tableau suivant. Les montants notionnels servent au calcul des paiements aux termes des contrats dérivés et ne sont généralement pas échangés.

(en millions de dollars)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif (passif) à la juste valeur nette	191	416
Montant notionnel total	65 966	62 792
Montant en équivalent-crédit ¹⁾	1 179	904
Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques ¹⁾	28	21

¹⁾ Les montants présentés n'incluent pas les garanties reçues.

La juste valeur nette des dérivés constituait un actif de 191 M\$ au 31 décembre 2021, comparativement à un actif de 416 M\$ au 31 décembre 2020. La diminution de la juste valeur nette est principalement attribuable à l'incidence des variations à la hausse des courbes de rendement, partiellement contrebalancée par l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain sur les contrats de change.

Le montant notionnel total des dérivés de notre portefeuille a augmenté pour s'établir à 66,0 G\$ au 31 décembre 2021, comparativement à 62,8 G\$ au 31 décembre 2020. La variation du montant notionnel est en grande partie attribuable à la hausse des contrats de change couvrant des actifs en monnaie étrangère.

Certains de nos dérivés sont désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture admissibles aux fins comptables et représentaient 1,2 G\$, ou 1,8 % du montant notionnel total. Les dérivés sont désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture aux fins comptables afin de réduire au minimum les non-concordances comptables. Ces relations de couverture sont documentées au moment du commencement, et l'efficacité de la couverture est évaluée tous les trimestres.

Nous désignons certains swaps de taux d'intérêt comme éléments constitutifs de relations de couverture de la juste valeur pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur les actifs disponibles à la vente. Nous désignons certains swaps de taux d'intérêt comme éléments constitutifs de relations de couverture de la juste valeur pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur les actifs disponibles à la vente. Nous désignons également certains contrats de change comme éléments constitutifs de relations de couverture de la juste valeur et des flux de trésorerie afin de gérer les fluctuations du change à l'égard des actifs disponibles à la vente. En outre, nous désignons certains contrats à terme de gré à gré sur actions comme éléments constitutifs de relations de couverture de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions en vertu de certains régimes de rémunération à base d'actions.

Montant en équivalent-crédit

En tant qu'autorité de réglementation de l'industrie canadienne des assurances, le BSIF publie des lignes directrices pour quantifier l'utilisation d'instruments dérivés. Le montant en équivalent-crédit, une mesure utilisée pour estimer l'exposition potentielle à un risque de crédit, représente le coût de remplacement des contrats dérivés ayant une juste valeur positive, majoré d'une somme représentant le risque de crédit potentiel ultérieur.

Le montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques est une mesure utilisée pour déterminer le capital nécessaire pour soutenir les opérations sur instruments dérivés conformément à la réglementation canadienne. Ce montant est pondéré en fonction de la nature de l'instrument dérivé et de la solvabilité des contreparties.

(en millions de dollars)	2021		2020	
	Montant en équivalent-crédit ¹⁾	Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques ¹⁾	Montant en équivalent-crédit ¹⁾	Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques ¹⁾
Contrats de change	1 024	24	787	18
Contrats de taux d'intérêt	90	2	86	2
Contrats sur actions et autres	65	2	31	1
Total	1 179	28	904	21

¹⁾ Les montants présentés n'incluent pas les garanties reçues.

Swaps sur défaillance selon la notation attribuée à l'instrument financier sous-jacent

Les swaps sur défaillance sont des contrats dérivés qui transfèrent d'une contrepartie à l'autre le risque de crédit de l'instrument de référence sous-jacent. L'acheteur bénéficie d'une protection contre la baisse de la valeur de l'instrument financier de référence si certains événements de crédit comme une défaillance ou une faillite devaient survenir. La Compagnie vend une protection de crédit par l'entremise de swaps sur défaillance afin de reproduire l'exposition au risque de crédit d'un titre de référence sous-jacent et d'améliorer le rendement des placements. Les notations de crédit des titres de référence sous-jacents pour les swaps sur défaillance référencés à une seule entité ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique J, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risque – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des protections par swaps sur défaillance vendues selon la notation attribuée au titre de référence sous-jacent.

(en millions de dollars)	2021		2020	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps sur défaillance référencés à une seule entité :				
AA	38	1	38	1
A	347	4	325	4
BBB	431	9	530	12
BB	19	—	19	—
Total des swaps sur défaillance référencés à une seule entité	835	14	912	17
Swaps sur défaillance indicels	—	—	—	—
Total des swaps sur défaillance vendus	835	14	912	17

Pour plus de renseignements sur notre portefeuille d'instruments dérivés, par type d'instrument dérivé, se reporter à la note 6.A.iv de nos états financiers consolidés annuels de 2021.

6. Immeubles de placement

Les immeubles de bureaux, les immeubles de détail et les biens immobiliers industriels constituent les composantes principales de notre portefeuille immobilier, représentant environ 75 % des placements immobiliers au 31 décembre 2021. L'augmentation de notre portefeuille immobilier s'explique principalement par les achats nets, partiellement contrebalancés par les pertes liées à l'évaluation du marché et par l'incidence du change au cours de l'exercice.

Immeubles de placement par type et par emplacement géographique

31 décembre 2021							
(en millions de dollars)	Immeubles de bureaux	Biens immobiliers industriels	Immeubles de détail	Immeubles d'habitation collective	Autres	Total	Pourcentage du total par emplacement géographique
Canada	1 784	2 481	971	1 396	750	7 382	81 %
États-Unis	665	600	260	73	66	1 664	18 %
Europe	19	20	24	—	—	63	1 %
Total	2 468	3 101	1 255	1 469	816	9 109	100 %
Pourcentage du total par type	27 %	34 %	14 %	16 %	9 %	100 %	

31 décembre 2020							
(en millions de dollars)	Immeubles de bureaux	Biens immobiliers industriels	Immeubles de détail	Immeubles d'habitation collective	Autres	Total	Pourcentage du total par emplacement géographique
Canada	1 792	1 726	912	1 004	646	6 080	81 %
États-Unis	768	269	237	67	30	1 371	18 %
Europe	22	13	28	—	2	65	1 %
Total	2 582	2 008	1 177	1 071	678	7 516	100 %
Pourcentage du total par type	34 %	27 %	16 %	14 %	9 %	100 %	

7. Actifs dépréciés

Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui représentaient 48 % de nos placements au 31 décembre 2021, ne sont pas assortis de provisions pour pertes, car les variations de la juste valeur de ces actifs sont imputées au résultat; ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur dans nos états financiers consolidés annuels de 2021. Dans l'éventualité d'un défaut de paiement, si les montants recouverts sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes que les actifs doivent soutenir, l'exposition au risque de crédit pourrait être supérieure à la valeur comptable des actifs.

Lorsqu'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation, aucune perte de valeur n'est comptabilisée sur les titres de créance disponibles à la vente, les titres de capitaux propres et les autres placements. Si le coût de ces actifs est supérieur à leur juste valeur, des pertes latentes sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les pertes latentes peuvent être imputables à des fluctuations de taux d'intérêt ou à la baisse des justes valeurs dans les secteurs qui ont été touchés par des rendements très défavorables des marchés. Pour plus de renseignements sur nos principes directeurs en matière de dépréciation, se reporter à la note 1.iii de nos états financiers consolidés annuels de 2021.

8. Provision pour insuffisance de l'actif

Nous constituons des provisions au titre des événements de crédit futurs éventuels dans la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance. Le montant de la provision pour insuffisance de l'actif, inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance, est fondé sur une diminution possible du rendement futur des placements, qui peut varier en fonction de facteurs comme les catégories d'actifs, la qualité de crédit de l'actif (notation), la durée et le pays d'origine. Lorsqu'un actif est radié ou cédé, toute somme mise de côté dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour couvrir une éventuelle insuffisance de cet actif est libérée.

Notre provision pour insuffisance de l'actif tient compte de la provision pour événements de crédit futurs liés aux actifs à revenu fixe actuellement détenus par la Compagnie et soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Au 31 décembre 2021, notre provision pour insuffisance de l'actif s'établissait à 2 992 M\$ pour les pertes liées aux événements de crédit futurs possibles touchant les placements à revenu fixe actuellement détenus par la Compagnie soutenant ses passifs relatifs aux contrats d'assurance. Elle représente 2,4 % des placements à revenu fixe à l'appui de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance déclarés dans nos états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2021.

Notre provision pour insuffisance de l'actif au 31 décembre 2021 était inférieure de 135 M\$, ou 5 %, à celle de 3 127 M\$ au 31 décembre 2020, principalement en raison de la reprise de provisions pour actifs à revenu fixe soutenant nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, des changements de notation et de l'incidence du change, partiellement contrebalancés par des hausses des provisions pour actifs achetés déduction faite des cessions.

Une diminution d'un échelon de la notation attribuée à 25 % de notre portefeuille de placement à revenu fixe¹⁾ se traduirait par une augmentation de 125 M\$, après impôt, des passifs relatifs aux contrats d'assurance en raison des modifications apportées aux notations et par une diminution de notre bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires. Ces variations ne tiennent pas compte de l'incidence de la reprise du crédit la plus probable et du fait que les placements dans des titres à revenu fixe n'ont aucune incidence sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires, notamment dans le cas des actifs soutenant des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation. Une proportion d'environ 60 % de ce montant se rapporte à notre portefeuille doté d'une notation de BBB.

Le tableau suivant présente les variations de notre provision pour insuffisance de l'actif liée aux placements à revenu fixe existants.

(en millions de dollars)	2021	2020
Solde d'ouverture	3 127	2 637
Achats, cessions et variation nette de l'actif ¹⁾	251	690
Modifications apportées aux hypothèses et aux méthodes	—	—
Modifications apportées aux notations	(25)	170
Reprise de provisions ²⁾	(339)	(323)
Monnaie	(22)	(47)
Solde de clôture	2 992	3 127

¹⁾ La variation nette correspond à la variation de la valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net découlant des fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur de marché des placements à revenu fixe.

²⁾ Ce montant correspond à la reprise des provisions au titre des événements de crédit futurs constituées dans le cadre de la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance.

I. Gestion du capital et des liquidités

La gestion du capital et des liquidités est primordiale pour nos activités à titre de compagnie d'assurance. Nous assurons la suffisance du capital en vue de protéger nos titulaires de contrat, nos Clients et nos créanciers, tout en gérant l'adéquation et la répartition du capital sur l'ensemble de nos activités pour nos actionnaires. En outre, nous maintenons une flexibilité financière solide en nous assurant de disposer de liquidités suffisantes pour couvrir nos engagements en matière de paiements et nos besoins de financement prévus. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs assortis de diverses durées.

L'environnement de réglementation dans lequel nous exerçons nos activités devrait évoluer, alors que les gouvernements et les organismes de réglementation travaillent à l'établissement d'un niveau approprié de réglementation du secteur financier afin d'assurer que les pratiques de gestion du capital, des liquidités et des risques sont adéquates pour surmonter de graves ralentissements de l'économie.

1. Capital

Nous nous sommes dotés de principes directeurs relatifs au risque de capital conçus afin de maintenir une situation du capital solide et d'avoir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, gérer le risque lié à nos activités et optimiser le rendement pour les actionnaires. Nos principes directeurs sont aussi conçus de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, lequel est défini comme le risque que le capital ne soit pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, maintenir la solidité financière ou permettre à la Compagnie et à ses filiales de tirer parti des occasions de croissance. Notre capital est structuré de manière à dépasser les cibles réglementaires et internes minimales en matière de capital et à nous permettre de conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure de capital efficace. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à un secteur d'activité donné, ainsi qu'au niveau de chaque division, en vertu de principes appropriés dans les territoires où nous exerçons nos activités. Le capital de nos filiales à l'étranger est géré en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

La Sun Life, y compris tous ses secteurs d'activité, prépare chaque année un plan en matière de capital qui prévoit des options de déploiement du capital et des recommandations en matière de financement et de dividendes qui sont présentées au conseil d'administration (le « conseil »). Le capital fait régulièrement l'objet d'examen pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques. Le conseil a également la responsabilité d'approuver notre plan annuel de gestion du capital et les dividendes trimestriels aux actionnaires.

Les principes directeurs de la Compagnie relatifs au risque de capital établissent les politiques, lignes directrices opérationnelles et procédures régissant la gestion du capital. Ils sont révisés annuellement par le comité d'examen des risques, et les changements éventuels sont approuvés par le conseil. Nos fonctions de capital et de trésorerie et de gestion des risques de l'Organisation internationale sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des principes directeurs relatifs au risque de capital.

Le capital de la Compagnie se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, les participations ne donnant pas le contrôle, les capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, les titres de créance subordonnés émis par la FSL inc. et la Sun Life du Canada et certains autres titres de capital admissibles en tant que capital réglementaire constituent d'autres sources de capital. Aux fins de la réglementation canadienne, les instruments de capital novateurs émis par la Fiducie de capital Sun Life font également partie de notre capital.

¹⁾ En excluant les titres fédéraux et provinciaux, les titres adossés à des créances, les titres adossés à des prêts hypothécaires et les prêts hypothécaires assurés par la SCHL.

Le tableau ci-après présente les sources de notre capital et notre situation du capital au cours des deux derniers exercices. Les notes 13, 14, 15 et 21 de nos états financiers consolidés annuels de 2021 présentent plus de renseignements sur notre capital.

(en millions de dollars)	2021	2020
Titres de créance subordonnés ¹⁾	6 425	4 781
Instruments de capital novateurs ²⁾	200	200
Capitaux propres		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2 239	2 257
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ³⁾	24 075	22 212
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	1 700	1 368
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	59	25
Total des capitaux propres	28 073	25 862
Total du capital¹⁾	34 698	30 843
Ratio de levier financier^{1), 4)}	25,5 %	23,5 %

¹⁾ Comprend un produit de 2,0 G\$ lié aux placements de titres de créance subordonnés conclus en novembre 2021, sur lequel une tranche de 1,5 G\$ est assujettie à des modalités contractuelles exigeant que nous rachetions la totalité des titres sous-jacents dans l'éventualité où l'acquisition de DentaQuest ne serait pas conclue. Ces montants ne sont pas admissibles à titre de capital à l'égard du TSAV avant que l'acquisition ne soit conclue.

²⁾ Les instruments de capital novateurs sont présentés déduction faite des coûts d'opération connexes et sont constitués des SLEECs, qui ont été émis par la Fiducie de capital Sun Life. Les SLEECs sont considérés comme des capitaux aux termes de la réglementation canadienne. Ils sont cependant présentés à titre de débentures de premier rang dans nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires en vertu des normes IFRS.

³⁾ Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

⁴⁾ Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, des participations ne donnant pas le contrôle et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires se chiffraient à 24,1 G\$, comparativement à 22,2 G\$ au 31 décembre 2020. L'augmentation de 1,9 G\$ est attribuable au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux autres éléments de bénéfice global, partiellement contrebalancés par les dividendes.

Le tableau suivant présente la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et l'échéance de nos titres de créance subordonnés, de nos instruments de capital novateurs, de nos actions privilégiées et de nos autres instruments de capitaux propres en circulation au 31 décembre 2021.

Description	Taux d'intérêt	Date de rachat à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée ¹⁾	Échéance	Montant en capital/valeur nominale (en millions de dollars)
Titres de créance subordonnés émis par la Sun Life du Canada				
Déventures à 6,30 %, série 2	6,30 %	s.o.	2028	150
Titres de créance subordonnés émis par la FSL inc.				
Série 2007-1	5,40 %	29 mai 2037	2042	400
Série 2016-2	3,05 %	19 septembre 2023	2028	1 000
Série 2017-1	2,75 %	23 novembre 2022	2027	400
Série 2019-1	2,38 %	13 août 2024	2029	750
Série 2020-1	2,58 %	10 mai 2027	2032	1 000
Série 2020-2	2,06 %	1 ^{er} octobre 2030	2035	750
Série 2021-1	2,46 %	18 novembre 2026	2031	500
Série 2021-2	2,80 %	21 novembre 2028	2033	1 000
Série 2021-3	3,15 %	18 novembre 2031	2036	500
Parts de fiducie émises par la Fiducie de capital Sun Life				
SLEECs - Série B	7,09 %	30 juin 2032	Perpétuelle	200
Actions privilégiées de catégorie A et autres instruments de capitaux propres émis par la FSL inc.				
Série 3	4,45 %	En tout temps	Perpétuelle	250
Série 4	4,45 %	En tout temps	Perpétuelle	300
Série 5	4,50 %	En tout temps	Perpétuelle	250
Série 8R ²⁾	1,825 %	30 juin 2025	Perpétuelle	155
Série 9QR ³⁾	Variable	30 juin 2025 ⁵⁾	Perpétuelle	125
Série 10R ²⁾	2,967 %	30 septembre 2021	Perpétuelle	171
Série 11QR ⁴⁾	Variable	30 septembre 2021 ⁵⁾	Perpétuelle	29
Série 2021-1 - billets RCRL ⁶⁾	3,600 %	30 juin 2026	2081	1 000

¹⁾ Date la plus rapprochée à laquelle la Compagnie peut, sans en avoir l'obligation, racheter les titres à leur valeur nominale. Le rachat de ces titres est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.

²⁾ À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'une marge propre à chaque série. L'écart des actions de catégorie A s'établit comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

³⁾ Les porteurs des actions de série 9QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en vigueur au moment où le taux est établi, majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2025 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.

⁴⁾ Les porteurs des actions de série 11QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en vigueur au moment où le taux est établi, majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2021 et les 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.

⁵⁾ Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, et à toute autre date, au prix de 25,50 \$ l'action.

⁶⁾ Les billets de série 2021-1 portent intérêt à un taux fixe de 3,60 %, payable semestriellement, jusqu'au 30 juin 2026. Le 30 juin 2026 et tous les cinq ans par la suite, jusqu'au 30 juin 2076, le taux d'intérêt sur les billets de série 2021-1 sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement sur cinq ans des obligations du gouvernement du Canada, tel qu'il est défini dans le prospectus, majoré de 2,604 %. En cas de non-paiement des intérêts sur les billets de série 2021-1 ou du capital de ceux-ci à l'échéance, le recours de chaque porteur de billets se limitera à sa quote-part des actifs de la fiducie à recours limité. Pour plus de renseignements sur la fiducie à recours limité, se reporter à la note 15.B des états financiers consolidés annuels de 2021.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions ordinaires en circulation et d'options sur actions en cours de la FSL inc. pour les deux derniers exercices.

Nombre d'actions ordinaires en circulation (en millions)	2021	2020
Solde, au début	585,1	587,8
Options sur actions exercées	0,9	0,8
Actions ordinaires rachetées et annulées	—	(3,5)
Solde, à la fin	586	585,1
Nombre d'options sur actions en cours (en millions)	2021	2020
Solde, au début	3,2	3,1
Options émises	0,8	0,7
Options exercées, frappées de déchéance ou échues	(0,9)	(0,6)
Solde, à la fin	3,0	3,2

En vertu de notre Régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions (le « régime »), les porteurs d'actions ordinaires ou privilégiées résidant au Canada peuvent opter pour le réinvestissement automatique de leurs dividendes en actions ordinaires de la FSL inc. ou l'achat en trésorerie d'actions ordinaires aux termes du régime. Pour le réinvestissement des dividendes, nous pouvons, à notre gré, émettre des actions ordinaires de la FSL inc. sur le capital autorisé à la moyenne du cours du marché pondéré en fonction du volume, moins un escompte pouvant atteindre 5 %, ou prescrire que les actions ordinaires soient achetées au nom des intervenants du marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou d'autres plateformes de négociation canadiennes (ensemble, les « bourses ») au cours du marché. Les actions ordinaires de la FSL inc. acquises par les participants du régime au moyen des achats facultatifs en trésorerie pourraient également être émises sur le capital autorisé ou achetées sur les bourses au gré de la FSL inc., sans escompte dans les deux cas. Depuis le versement de dividendes attendus du 31 mars 2016 et jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires acquises dans le cadre du régime sont achetées sur le marché libre. Aucun escompte ne s'applique, puisque les actions ordinaires sont achetées sur le marché libre et qu'elles ne sont pas émises sur le capital autorisé.

La FSL inc. attribue des options sur actions à certains membres du personnel. Ces options sont attribuées au cours de clôture de l'action ordinaire de la FSL inc. à la TSX à la date d'attribution.

Au 28 janvier 2022, la FSL inc. avait 586 046 796 actions ordinaires, 2 981 710 options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la FSL inc. et 52 200 000 actions de catégorie A en circulation.

2. Suffisance du capital

Le BSIF a indiqué qu'il allait évaluer l'efficacité de la ligne directrice TSAV et qu'il la mettrait à jour pour tenir compte des faits nouveaux dans l'industrie de l'assurance-vie ainsi que de l'évolution des pratiques de mesure et de gestion des risques.

FSL inc.

La FSL inc. est une compagnie d'assurances inactive qui était assujettie à la ligne directrice TSAV du BSIF au 31 décembre 2021. Conformément à cette ligne directrice, la FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et des environnements de contrôle, et ses filiales réglementées se conforment aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires où elles exercent leurs activités. La situation du capital consolidé de la FSL inc. est supérieure à son niveau cible interne. Au 31 décembre 2021, le ratio du TSAV de la FSL inc. était de 145 %. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique F, « Solidité financière », du présent document.

Sun Life du Canada

La Sun Life du Canada, la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc. au Canada, était également assujettie à la ligne directrice TSAV du BSIF au 31 décembre 2021. Avec un ratio du TSAV de 124 % au 31 décembre 2021, le ratio de capital de la Sun Life du Canada se situe bien au-dessus du ratio cible de surveillance du BSIF, qui est de 100 %, et du ratio réglementaire minimal, qui est de 90 %. La ligne directrice TSAV établit des normes, selon une méthode fondée sur le risque, qui servent à mesurer les risques propres à un assureur-vie et à agréger les résultats de la mesure des risques en vue de calculer le montant de capital réglementaire requis pour couvrir ces risques. Certains de ces éléments de risque et le capital disponible sont sensibles aux fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, comme il est expliqué à la rubrique J, « Gestion des risques », du présent rapport de gestion. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique F, « Solidité financière », du présent document.

Le tableau suivant présente les composantes du ratio du TSAV de la Sun Life du Canada pour 2021 et 2020.

Ratio du TSAV de la Sun Life du Canada

(en millions de dollars)	2021	2020
Ressources en capital		
Bénéfices non distribués et surplus d'apport	15 934	14 630
Cumul des autres éléments du résultat global ajusté	811	1 397
Actions ordinaires et privilégiées	7 285	5 945
Instruments de capital novateurs et titres de créance subordonnés	350	350
Autres	252	229
À déduire :		
Goodwill	2 370	2 393
Placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments	2 826	2 350
Capital disponible	19 436	17 808
Provision d'excédents et dépôts admissibles	10 383	10 575
Total des ressources en capital	29 819	28 383
Exigences en matière de capital		
Risque de marché, risque de crédit et risque d'assurance	24 292	22 353
À déduire : Diversification et autres crédits	4 446	4 106
Risque de garanties de fonds distincts	872	904
Risque opérationnel	2 101	2 054
Total avant le facteur scalaire	22 819	21 205
Coussin de solvabilité de base (total avant le facteur scalaire multiplié par 1,05)	23 960	22 265
Ratio du TSAV	124 %	127 %

Compagnies d'assurance-vie étrangères

Les filiales et les établissements à l'étranger de la FSL inc. doivent se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité des territoires où ils exercent leurs activités. En 2021 et en 2020, nos établissements maintenaient un niveau de capital supérieur aux exigences minimales réglementaires locales. Pour de plus amples renseignements sur les exigences en matière de capital et de réglementation applicables à nos filiales et à nos établissements à l'étranger, se reporter à la notice annuelle de la FSL inc., sous la rubrique « Questions d'ordre réglementaire ».

Aux États-Unis, au 31 décembre 2021, nous avons deux ententes de réassurance internes avec des sociétés de réassurance liées établies au Delaware et au Michigan, relativement à notre portefeuille fermé de produits individuels d'assurance-vie universelle avec garantie de non-réchéance souscrits aux États-Unis. La structure de réassurance du Delaware a été constituée en 2013, et elle finance les réserves obligatoires excédentaires aux États-Unis pour certains contrats d'assurance-vie universelle établis entre janvier 2000 et février 2006. Le provisionnement pour répondre aux exigences en matière de réserves obligatoires dépassant celles en vertu des normes IFRS pour la société de réassurance au Delaware est soutenu par une garantie de la FSL inc. La structure de réassurance du Michigan a été mise sur pied en 2007 pour certains contrats établis entre mars 2006 et décembre 2008. L'entité a été relocalisée du Vermont au Michigan en 2020. Dans le cadre de la structure de réassurance du Michigan, le provisionnement pour répondre aux exigences en matière de réserves obligatoires excédentaires aux États-Unis est, de façon similaire, soutenu par une garantie de la FSL inc.

3. Dividendes aux actionnaires

La déclaration, le montant et le versement des dividendes par la FSL inc. sont soumis à l'approbation de notre conseil et sont fonction de nos résultats d'exploitation, de notre bénéfice net déclaré, de notre situation financière, de nos besoins de trésorerie et de nos restrictions contractuelles. Les activités de gestion du capital, ainsi que des considérations d'ordre réglementaire, des facteurs macroéconomiques, y compris les perspectives économiques des territoires où nous exerçons nos activités, et d'autres facteurs sont également pris en compte. Le conseil examine le montant des dividendes chaque trimestre.

Une croissance et un ratio de distribution réguliers et adéquats des dividendes offrent un rendement stable aux actionnaires ordinaires.

Nous visons un ratio de distribution sous-jacent se situant entre 40 % et 50 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent.

En 2021, notre ratio de distribution aux actionnaires ordinaires s'est établi à 35 % en fonction du bénéfice par action déclaré et à 38 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent.

Le total des dividendes aux actionnaires ordinaires déclarés en 2021 s'est chiffré à 2,310 \$ par action, comparativement à 2,200 \$ en 2020.

Le 13 mars 2020, le BSIF a indiqué qu'il s'attendait à ce que toutes les institutions financières réglementées en vertu des lois fédérales interrompent tout processus d'augmentation de dividendes et de rachat d'actions. Le 4 novembre 2021, le BSIF a levé cette restriction, ne la considérant plus comme nécessaire.

Dividendes déclarés

Montant par action	2021	2020	2019
Actions ordinaires	2,310	2,200	2,100
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 1 ¹⁾	0,890625	1,187500	1,187500
Série 2 ¹⁾	0,900000	1,200000	1,200000
Série 3	1,112500	1,112500	1,112500
Série 4	1,112500	1,112500	1,112500
Série 5	1,125000	1,125000	1,125000
Série 8R ^{2), 3)}	0,456250	0,512500	0,568800
Série 9QR ⁴⁾	0,382421	0,583985	0,772500
Série 10R ^{2), 5)}	0,718313	0,710500	0,710500
Série 11QR ⁶⁾	0,572421	0,774505	0,962500
Série 12R ⁷⁾	0,951500	0,951500	0,951500

¹⁾ Les actions de séries 1 et 2 ont été rachetées le 30 septembre 2021.

²⁾ À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'un taux de rendement propre à chaque série. Les taux de rendement des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

³⁾ Le 30 juin 2020, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 1,825 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 30 juin 2025.

⁴⁾ Les porteurs des actions de série 9QR sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au taux alors en vigueur des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2025 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.

⁵⁾ Le 30 septembre 2021, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 2,967 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 30 septembre 2026.

⁶⁾ Les porteurs des actions de série 11QR sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au taux alors en vigueur des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2026 et les 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.

⁷⁾ Le 31 décembre 2016, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 3,806 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 31 décembre 2021. Les actions de série 12R ont été rachetées le 31 décembre 2021.

4. Principales sources et principaux emplois de capitaux

Les entrées de fonds liées aux activités d'exploitation, notamment les primes, les frais de gestion de placements et les produits nets tirés des placements, constituent notre principale source de capitaux. Ces capitaux servent principalement à payer les prestations prévues par les contrats, les participations attribuées aux titulaires de contrat, les règlements, les commissions, les charges d'exploitation, les charges d'intérêts et les dividendes aux actionnaires. Les flux de trésorerie excédentaires provenant des activités d'exploitation sont généralement affectés aux paiements qui doivent être effectués ultérieurement. De plus, nous avons recours, à l'occasion, à l'emprunt ou à l'émission de titres afin de nous procurer les capitaux dont nous avons besoin pour assurer notre croissance, faire des acquisitions ou répondre à d'autres besoins.

Au 31 décembre 2021, nous disposions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie nets et de titres à court terme totalisant 12,1 G\$. Non seulement la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme couvrent les engagements à court terme liés à la capitalisation, mais ils comprennent également des sommes qui servent à répondre aux obligations de paiements à court terme.

Le montant net de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à court terme a diminué de 1,4 G\$ en 2021 comparativement à 2020. Le tableau suivant présente les principales sources et les principaux emplois de la trésorerie.

(en millions de dollars)	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début	10 648	6 685
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation	(1 857)	7 253
Activités d'investissement	(803)	(886)
Activités de financement	(260)	(2 312)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	(35)	(92)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 955)	3 963
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	7 693	10 648
Titres à court terme, à la fin	4 452	2 873
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin	12 145	13 521

5. Liquidités

Nous maintenons généralement un profil de liquidités global à un niveau qui dépasse les exigences applicables en matière de financement des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon divers scénarios défavorables concernant les obligations à vue. Pour renforcer davantage notre position sur le plan des liquidités, nous gérons activement et surveillons de près :

- le niveau de capital;
- le niveau des actifs;
- la concordance de nos positions;
- la diversification et la qualité du crédit à l'égard des placements;
- les montants prévus et réels de nos liquidités par rapport aux objectifs établis.

Nous sommes soumis aux divers règlements en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

La FSL inc. et ses sociétés de portefeuille entièrement détenues disposaient de trésorerie et d'autres actifs liquides^{1), 2)} chiffrés à 4,7 G\$ au 31 décembre 2021. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique F, « Solidité financière », du présent document.

Nous disposons de diverses facilités de crédit utilisées pour les besoins généraux de l'entreprise, tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessous. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

Facilités de crédit	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Montant	Montant utilisé	Échéance	Montant	Montant utilisé	Échéance
Avec engagement	400 \$ US	12 \$ US	2025	400 \$ US	12 \$ US	2022
Avec engagement	1 000 \$ US	349 \$ US	2023	1 000 \$ US	266 \$ US	2021
Sans engagement	100 \$ US	— \$ US	s.o.	100 \$ US	— \$ US	s.o.
Sans engagement	225 \$	81 \$	s.o.	228 \$	97 \$	s.o.
Sans engagement	25 \$ US	7 \$ US	s.o.	25 \$ US	7 \$ US	s.o.

Les conventions relatives à nos facilités de crédit engagées contiennent des clauses restrictives habituelles à l'intention des sociétés de première qualité à l'égard de la solvabilité, des notations de crédit et de la solidité financière. Au 31 décembre 2021, nous respectons toutes ces clauses restrictives. Ces clauses restrictives comprennent notamment le maintien d'un total des capitaux propres minimal par la FSL inc. de 12 G\$, lequel est vérifié au dernier jour de chaque trimestre. Le total des capitaux propres de la FSL inc. se chiffrait à 28,1 G\$ au 31 décembre 2021.

Notre incapacité à respecter les clauses restrictives en vertu de la facilité de crédit engagée pourrait, sous réserve du délai de grâce accordé relativement à certaines clauses restrictives, se traduire par une insuffisance de l'actif. Un tel événement pourrait nous obliger à rembourser tous nos emprunts en cours ou à encaisser les lettres de crédit garanties en vertu de cette facilité. L'incapacité de la FSL inc. (ou de toute autre de ses filiales) à s'acquitter d'une obligation échue d'un montant dépassant 250 M\$ se traduirait également par une insuffisance de l'actif en vertu de la facilité de crédit engagée susmentionnée.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

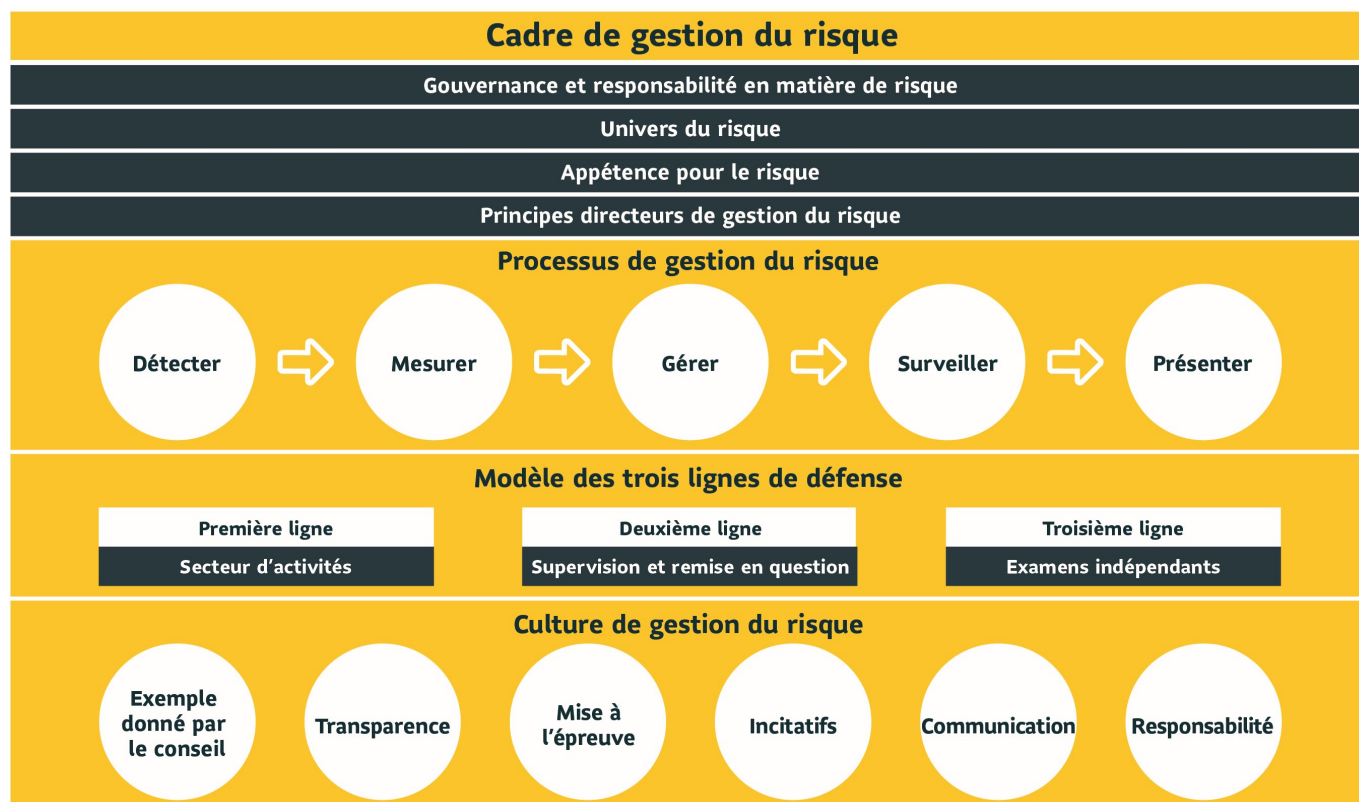
¹⁾ Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Comprend un produit de 2,0 G\$ lié aux placements de titres de créance subordonnés conclus en novembre 2021, sur lequel une tranche de 1,5 G\$ est assujettie à des modalités contractuelles exigeant que nous rachetions la totalité des titres sous-jacents dans l'éventualité où l'acquisition de DentaQuest ne serait pas conclue. Ces montants ne sont pas admissibles à titre de capital à l'égard du TSAV avant que l'acquisition ne soit conclue.

J. Gestion du risque

1. Cadre de gestion du risque

La Compagnie a établi un cadre de gestion du risque approuvé par le conseil, qui prescrit un ensemble de protocoles et de programmes devant être respectés dans l'exercice de ses activités. Les risques qui sont encourus lorsque nous fournissons des produits et services à des Clients, conformément à notre raison d'être qui est de les aider à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, sont gérés conformément à ces protocoles et programmes. Une gestion du risque efficace joue un rôle crucial dans la rentabilité globale, la position concurrentielle sur le marché et la viabilité financière à long terme de la Compagnie. Bien que les risques ne puissent pas tous être éliminés ou déterminés avec certitude, le cadre de gestion du risque permet de s'assurer que les risques liés à l'exercice des activités sont gérés de façon appropriée afin de réaliser les objectifs d'affaires de la Compagnie au fil du temps et de veiller à ce qu'ils n'excèdent pas les limites préétablies relatives à la prise de risques. Le cadre de gestion du risque, la stratégie d'entreprise et les objectifs d'affaires s'harmonisent, et les protocoles et programmes de gestion du risque sont ancrés au sein de chacun des secteurs d'activité.



2. Gouvernance et responsabilité en matière de risque

Notre cadre de gestion du risque détermine de façon bien délimitée les responsabilités et les pouvoirs en matière de prise de risque, de gouvernance et de contrôle. Ces exigences en matière de gouvernance sont résumées ci-dessous.

Structure de gouvernance de la gestion du risque

Le conseil et les comités de la haute direction ainsi que les risques dont ils assurent la surveillance sont présentés ci-après.

Gouvernance et surveillance par le conseil d'administration					
Risque d'ordre commercial et stratégique	Risque de crédit	Risque de marché	Risque d'assurance	Risque de liquidité	Risque opérationnel
Conseil d'administration					
Comité d'examen des risques	Comité d'examen des risques Comité de la gouvernance, des placements et de la révision	Comité d'examen des risques	Comité d'examen des risques	Comité d'examen des risques	Comité d'examen des risques Comité d'audit Comité de planification de la direction Comité de la gouvernance, des placements et de la révision
Gouvernance et surveillance par les comités de la haute direction					
Risque d'ordre commercial et stratégique	Risque de crédit	Risque de marché	Risque d'assurance	Risque de liquidité	Risque opérationnel
Comité de direction sur l'examen des risques					
Comité de direction sur l'examen des risques	Comité des placements et du risque de crédit	Comité de gestion actif-passif de l'Organisation internationale	Comité de gestion du risque d'assurance	Comité de gestion actif-passif de l'Organisation internationale	Comité de contrôle de la conformité et de gestion du risque opérationnel
Risque et surveillance dans les organisations					

Conseil d'administration

C'est au conseil qu'il incombe d'assurer la gouvernance de tous les risques encourus à l'échelle de l'entreprise et de prendre des mesures pour veiller à ce que des principes directeurs, des programmes et des pratiques de gestion du risque soient en place. En approuvant notre cadre de gestion du risque et les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque et en maintenant une surveillance continue des programmes de gestion du risque, le conseil fait en sorte que les risques importants sont bien cernés et gérés de façon appropriée. Le conseil surveille les risques stratégiques et les risques d'entreprise en examinant et en approuvant les plans d'affaires et stratégiques et en discutant régulièrement des thèmes, questions et risques clés qui sont liés à la conception et à la mise en œuvre de ces plans.

Le comité d'examen des risques est un comité permanent du conseil d'administration dont le rôle principal est d'aider le conseil d'administration à superviser la gestion des risques actuels et émergents à l'échelle de l'entreprise ainsi que la fonction de gestion des risques afin de s'assurer que la direction a mis en place des programmes, des principes directeurs, des procédures et des contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants auxquels la Compagnie est exposée et qu'elle dispose de suffisamment de capital pour couvrir ces risques. Il examine et approuve tous les principes directeurs en matière de gestion du risque et assure la conformité avec ces principes directeurs. En outre, lorsque le conseil d'administration a délégué les tâches de surveillance du risque à d'autres comités du conseil, le comité d'examen des risques fournit au conseil un portrait complet de la surveillance de la gestion du risque effectuée par l'ensemble des comités du conseil. Le comité assure un suivi régulier du profil de risque de la Compagnie pour s'assurer qu'il demeure dans les limites d'appétence établies et que la situation du capital de la Compagnie dépasse les exigences réglementaires en matière de capital. Il recommande également des limites de risque précises propres aux activités et le plan annuel de gestion du capital au conseil en plus d'en assurer le suivi. De plus, le comité d'examen des risques supervise les activités de gestion des risques de nos filiales ainsi que les risques auxquels la Compagnie est exposée par l'entremise de ses coentreprises.

Le comité de la gouvernance, des placements et de la révision est chargé d'aider le conseil à élaborer des lignes directrices et des processus efficaces en matière de gouvernance d'entreprise, y compris les processus permettant d'évaluer l'efficacité du conseil et de ses comités. Il assure le suivi du plan de placement et du rendement des placements de la Compagnie et s'occupe de la surveillance des pratiques, des procédures et du contrôle relatif à la gestion du portefeuille de placement de fonds général, en plus d'aider le conseil à superviser la présentation de l'information sur la durabilité et le plan de durabilité de la Compagnie. En outre, le comité de la gouvernance, des placements et de la révision rencontre les responsables principaux des organisations et des fonctions ayant des responsabilités relatives à la première ligne de défense à l'égard du contrôle de la conformité et des programmes de contrôle de la conformité. Il surveille l'efficacité de la fonction de contrôle de la conformité de la deuxième ligne de défense, l'observation des exigences légales et réglementaires, ainsi que la reconnaissance et la gestion du risque de non-conformité et l'élaboration de principes directeurs et de processus visant la promotion d'un comportement éthique durable.

Le comité d'audit du conseil est chargé d'aider le conseil à voir à l'intégrité des états financiers et des informations financières connexes fournis aux actionnaires et à d'autres parties prenantes et la conformité avec les exigences réglementaires financières, à évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes mis en œuvre et maintenus par la direction et les qualifications, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe.

Le comité de planification de la direction du conseil est chargé d'aider le conseil à superviser la planification d'une relève pour pourvoir les postes de la haute direction, ainsi que de programmes pour attirer, conserver, former et récompenser les employés. Il fournit des conseils à la direction sur l'avancement du programme de gestion des talents afin d'atteindre les objectifs stratégiques et de promouvoir la culture de la Sun Life. Le comité de planification de la direction examine la conception et la gouvernance des programmes incitatifs importants afin de s'assurer qu'ils cadrent avec les objectifs d'affaires et ne favorisent pas la prise de risques excessifs, ainsi que les implications des principaux risques d'entreprise, notamment les risques liés aux ressources humaines relatifs à la conception des programmes de rémunération et les pratiques en matière de ressources humaines. En outre, le comité passe en revue les éléments relatifs à la rémunération, y compris la rémunération des dirigeants ayant une incidence importante sur l'exposition aux risques de la Compagnie.

Comités de la haute direction

Le comité de direction sur l'examen des risques est chargé de la supervision des activités de gestion des risques d'entreprise de la Compagnie. Ce mandat englobe l'examen et l'élaboration des principes directeurs de la Compagnie en matière d'appétence pour le risque, ainsi que la vérification que le profil de risque demeure dans les limites d'appétence pour le risque établies et que des principes directeurs, des processus et des contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants ont été mis en place, conformément à l'appétence pour le risque et à l'objectif global de promotion d'un modèle d'affaires et de produits équilibrés permettant à la Compagnie d'obtenir le rendement ajusté au risque établi, et de répartir le capital en conséquence.

Le comité de gestion des risques de placement et de crédit est chargé d'examiner les questions liées à la gestion de l'actif du fonds général de la Compagnie, notamment en supervisant et en dirigeant son exposition aux risques de crédit et de placement actuels et potentiels, ainsi que les stratégies d'atténuation afin de s'assurer que des pratiques et des contrôles de gestion du risque de crédit sont en place.

Le comité de gestion actif-passif est responsable de la supervision et des directives relatives à l'évaluation efficace, au contrôle et à la gestion des risques de marché et de liquidité liés à la conception et à l'exécution des stratégies de placement du fonds général afin de soustraire efficacement la Compagnie aux responsabilités liées au fonds général.

Le comité de contrôle de la conformité et de gestion du risque opérationnel est responsable de la supervision des pratiques de gestion du risque opérationnel et du risque lié à la conformité, de l'exposition aux risques opérationnels actuels et émergents, et des processus de la Compagnie afin d'assurer l'identification en continu des risques opérationnels et risques liés à la conformité importants auxquels la Compagnie est exposée.

Le comité de gestion du risque d'assurance est responsable de la surveillance et des directives relatives au risque d'assurance auquel la Compagnie est exposée afin de s'assurer que des pratiques et des contrôles de gestion du risque d'assurance efficaces sont en place. Ses responsabilités incluent notamment une vérification du profil de risque d'assurance actuel et projeté par rapport aux limites de risque, un examen des risques pertinents en matière d'assurance, de réassurance et de souscriptions, ainsi qu'une revue de la méthode d'évaluation du risque d'assurance et des recommandations de modifications à celle-ci au comité de direction sur l'examen des risques.

Responsabilités

La principale responsabilité en matière de gestion du risque est déléguée par le conseil au chef de la direction, qui délègue à son tour ces responsabilités dans l'ensemble de la Compagnie en répartissant les pouvoirs et les responsabilités en matière de gestion. Le chef de la direction délègue la responsabilité de la gestion des différentes catégories de risque à nos dirigeants, qui sont responsables d'assurer la gestion des risques dans leur propre champ de responsabilités conformément au cadre de gestion des risques, aux principes directeurs en matière d'appétence pour le risque et aux principes directeurs en matière de gestion des risques approuvés par le conseil.

3. Univers du risque

En tant qu'organisation de services financiers d'envergure exerçant des activités dans un secteur complexe, la Compagnie fait face à différents risques et incertitudes. Nous sommes assujettis aux risques liés à l'établissement de notre stratégie commerciale et de nos objectifs d'affaires, à l'exercice de nos activités commerciales afin de réaliser notre stratégie et nos objectifs, et à des facteurs externes tels que des changements sur le plan de la conjoncture économique, du contexte politique, de l'environnement concurrentiel, du cadre réglementaire et de l'environnement. Nous sommes assujettis aux risques financiers et aux risques d'assurance qui sont liés à nos passifs et à la gestion et au rendement de nos actifs, y compris la façon dont nous faisons correspondre les rendements de nos actifs avec le paiement des obligations envers nos Clients. Chacun de ces risques est également pris en considération du point de vue de différents types d'incertitudes dans lesquels les résultats ou les probabilités d'occurrence sont inconnus. Le cadre de gestion du risque porte sur tous les risques, regroupés dans six principales catégories : le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'assurance, les risques stratégique et d'entreprise, le risque opérationnel et le risque de liquidité. Le cadre de gestion du risque présente les processus clés de gestion des risques relativement à l'appétence pour le risque, à la détermination des risques, à la mesure des risques, à la gestion des risques, à la surveillance ainsi qu'à la présentation des risques. Le cadre de gestion du risque établit des mesures et des processus tant qualitatifs que quantitatifs visant à maîtriser le risque auquel la Compagnie sera exposée à l'égard de chacune de ces catégories de risque ainsi que globalement.

4. Appétence pour le risque

Les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque déterminent le type et l'importance de risques que nous sommes prêts à assumer pour atteindre nos objectifs d'affaires et elle est examinée et approuvée par le conseil. Ces principes directeurs sont axés sur l'avenir, et notre plan stratégique, notre plan d'investissement et nos plans et objectifs d'affaires sont établis en fonction des limites qu'elle impose.

L'appétence pour le risque de la Compagnie cherche à établir un équilibre entre les divers besoins, attentes et perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement des principales parties prenantes. En particulier, notre appétence pour le risque soutient la création de valeur pour les actionnaires, tout en garantissant que la capacité de la Compagnie à payer les règlements et à respecter son engagement envers les titulaires de contrat n'est pas compromise.

L'appétence pour le risque de la Compagnie est le principal mécanisme de mise en œuvre de l'approche en matière de gestion du risque et des limites liées à la prise de risques admissibles dans l'ensemble de l'entreprise. Elle permet de s'assurer que les activités sont évaluées en fonction de

critères de performance qui sont adéquatement ajustés en fonction du risque. Notre appétence pour le risque soutient l'objectif qui consiste à maintenir un niveau suffisant de capital et à gérer le rendement des capitaux propres, la volatilité des bénéfices, le risque opérationnel et la liquidité. Pour réaliser cet objectif, notre appétence pour le risque incorpore un large éventail de normes qualitatives et quantitatives qui reflètent les principes et les valeurs de la Compagnie à l'égard de la gestion du risque.

En général, nous tolérons des risques pouvant être diversifiés et nous avons recours à la mise en commun de risques pour créer des portefeuilles comportant une volatilité du passif relativement peu élevée. Nous prenons des risques dans des domaines pour lesquels nous possédons une expertise interne, comme l'actuariat, la tarification, la gestion des règlements, les placements ou la distribution, ou pour lesquels des partenaires de réassurance peuvent compléter notre expertise interne. Nous préférons les risques qui peuvent être diversifiés en fonction de plusieurs éléments, comme les produits, les pays, les réseaux de distribution et les catégories d'actifs, afin de maximiser les occasions de diversification.

Nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque établissent des restrictions précises qui définissent le niveau de risque total que la Compagnie est prête à assumer. Nous transformons ces restrictions d'appétence pour le risque en limites de risque précises selon les catégories de risque et les secteurs d'activité. Notre profil de risque est évalué, géré et surveillé sur une base régulière afin de nous assurer que nous exerçons nos activités en fonction de notre appétence pour le risque. Nos limites en matière d'appétence pour le risque sont examinées régulièrement pour refléter les risques et les occasions inhérents à l'évolution de nos stratégies d'affaires et de notre environnement opérationnel.

5. Principes directeurs en matière de gestion des risques

Afin de permettre la communication, la mise en œuvre et la gouvernance efficaces de notre cadre de gestion des risques, nous avons codifié les processus et les exigences liés à l'exploitation dans une série exhaustive de principes directeurs en matière de gestion des risques et de lignes directrices en matière d'exploitation. Ces principes directeurs et lignes directrices favorisent l'application d'une méthode cohérente de gestion des risques pour l'ensemble de notre plateforme d'affaires. Le conseil et ses comités examinent et approuvent régulièrement les changements importants apportés aux principes directeurs en matière de gestion du risque; ils examinent régulièrement les rapports et l'attestation de la direction à l'égard de la conformité avec ces principes directeurs.

6. Processus de gestion du risque

Le processus de gestion du risque énoncé dans notre cadre de gestion du risque est décrit ci-dessous.

Détection et mesure des risques

Les secteurs d'activité utilisent la même approche pour déterminer et mesurer les risques. Chaque secteur d'activité est responsable de la détermination et de la gestion des risques liés à ses activités. Nous employons un processus pour déterminer et surveiller les risques émergents qui pourraient avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités et notre réputation. Nous évaluons les corrélations et les liens potentiels entre divers risques et catégories de risques et nous surveillons les risques émergents, les exigences réglementaires et des agences de notation ainsi que l'évolution de l'industrie.

Le processus de mesure des risques prévoit l'établissement et l'évaluation des expositions potentielles aux risques et a recours à plusieurs techniques, comme la surveillance des indicateurs de risque clés, l'évaluation de la probabilité et de la gravité des risques et les tests de tension.

Un programme rigoureux de tests de tension est une composante essentielle du cadre de gestion du risque que la Compagnie utilise pour mesurer, surveiller et atténuer son exposition aux risques et assurer un niveau de capital suffisant advenant une crise plausible. Des tests de tension sont effectués à l'égard de certaines mesures clés, comme le bénéfice, les ratios de capital réglementaire et la liquidité, afin de déceler et de surveiller des vulnérabilités potentielles aux principaux facteurs de risque et de veiller à ce que la Compagnie exerce ses activités dans la limite de son appétence pour le risque.

Nous élaborons et testons divers scénarios en fonction de notre évaluation interne et des directives de réglementation. Des tests de la sensibilité sont effectués sur une base régulière afin d'évaluer l'incidence sur le bénéfice et le capital réglementaire des variations des facteurs de risque sous-jacents. Des tests de la sensibilité sont également effectués relativement aux risques individuels et aux expositions consolidées aux risques pour divers niveaux de crise et divers regroupements. Les scénarios mettent en scène des variations de certains facteurs de risque afin d'évaluer l'incidence de ces facteurs de risque ainsi que l'interaction entre ceux-ci. Ces scénarios comprennent des scénarios intégrés, des scénarios inversés et des tests de la sensibilité des hypothèses clés. Nous utilisons également l'examen de la situation financière, tel qu'il est prescrit par l'Institut canadien des actuaires, pour satisfaire aux exigences de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et des règlements du BSIF en matière de test de tension annuel.

Gestion, surveillance et présentation des risques

Les décisions portant sur la gestion des risques sont prises en évaluant dans quelle mesure les résultats de l'évaluation des risques d'un secteur d'activité cadrent avec notre appétence pour le risque et sont conformes à notre objectif en matière de rendement ajusté en fonction du risque.

Les processus de surveillance comprennent la supervision par le conseil, qui est exercée par l'entremise des comités de ce dernier et des comités de la haute direction décrits à la rubrique « Gouvernance et responsabilité en matière de risque », du présent document.

Les comités de la haute direction, les comités du conseil et le conseil examinent régulièrement les rapports qui résument notre profil de risque face à l'appétence pour le risque approuvée par le conseil, y compris les expositions à nos principaux risques, tout changement des tendances en matière de risque, un aperçu prospectif des risques et les risques émergents. Ces comités examinent également l'efficacité des stratégies de gestion des risques présentées dans les rapports. Régulièrement, le conseil et ses comités examinent et approuvent tout changement important apporté aux principes directeurs clés en matière de gestion des risques et évaluent la conformité avec ces principes directeurs.

7. Les trois lignes de défense

La Compagnie a adopté un modèle comportant trois lignes de défense afin de disposer d'un cadre d'attribution des responsabilités et de séparation des responsabilités fonctionnelles à la fois uniforme, transparent et documenté de façon claire. Cette séparation des responsabilités contribue à établir une solide structure de contrôle, laquelle permet une évaluation transparente et indépendante des défis que posent toutes les activités comportant des risques et fait en sorte que toutes les activités fassent l'objet d'un autoexamen critique afin de favoriser l'amélioration continue de la gestion des risques liés à nos activités.

La **première ligne de défense** est constituée de la direction du secteur d'activité, laquelle est responsable des risques inhérents à celui-ci et a pour tâche principale d'identifier, d'évaluer, de gérer et de surveiller ces risques et d'en rendre compte. Parmi les responsabilités liées au risque de la première ligne de défense, on retrouve :

- l'identification des principaux risques et des risques émergents;
- la gestion, l'évaluation et la surveillance des risques ainsi que l'établissement de rapports sur ceux-ci dans le cadre des activités commerciales;
- la responsabilité à l'égard des résultats d'affaires et des risques pris afin d'atteindre ces résultats;
- l'exercice des activités en fonction de l'appétence pour le risque et des principes directeurs en matière de gestion des risques.

La **deuxième ligne de défense** comprend le premier directeur de la gestion des risques et divers chefs de fonction, qui sont responsables de la supervision indépendante de nos programmes de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie. Il incombe au premier directeur de la gestion des risques d'élaborer notre cadre de gestion du risque et nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, ainsi que de superviser l'élaboration et l'application de stratégies de gestion des risques visant à optimiser le ratio risque/rendement de la Compagnie. Le premier directeur de la gestion des risques est soutenu par un réseau composé des directeurs de la gestion des risques des différents secteurs d'activité. Les chefs de fonction aident le premier directeur de la gestion des risques à mettre en œuvre et à communiquer notre cadre de gestion du risque et nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque. Parmi les responsabilités liées au risque de la deuxième ligne de défense, on retrouve :

- l'élaboration des lignes directrices et des principes directeurs en matière de gestion des risques;
- la supervision et la remise en question indépendante et efficace des risques actuels et émergents identifiés par la première ligne de défense;
- la production de rapports indépendants aux comités de la haute direction et au conseil sur le niveau de l'appétence pour le risque.

Les responsabilités de la **troisième ligne de défense** diffèrent de celles des deux premières lignes de défense. La fonction d'audit interne constitue pour sa part la troisième ligne de défense et est chargée de fournir de façon indépendante à la direction, au comité d'audit, au comité d'examen des risques et au BSIF des assurances quant à la conception et à l'efficacité opérationnelle des pratiques de gestion des risques et des contrôles internes mis en œuvre par les deux premières lignes de défense. La fonction d'audit interne émet une opinion trimestrielle sur l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance à l'intention du comité d'examen des risques. En outre, le comité d'examen des risques peut demander à un tiers des examens indépendants qui compléteront l'examen par la troisième ligne de défense de l'efficacité des programmes de gestion du risque de la Compagnie.

8. Culture et approche en matière de gestion du risque

Nous avons établi une solide culture d'entreprise fondée sur le comportement éthique, l'observance de normes commerciales strictes, l'intégrité et le respect. Le conseil donne l'exemple en ce qui a trait au respect de la déontologie et doit s'assurer que le chef de la direction et les membres de la haute direction établissent et soutiennent des valeurs préconisant l'intégrité au sein de l'organisation. Nous partageons tous la même volonté de valoriser la diversité, l'équité, l'inclusion et la durabilité afin de concrétiser notre raison d'être qui est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

La culture en matière de gestion du risque a trait à nos comportements et à nos réactions, ainsi qu'aux exigences que nous établissons. Elle permet et récompense la prise des bons risques de manière avisée, en plus de favoriser les critiques d'analyse efficaces et la transparence en ce qui a trait aux risques et aux résultats, sans crainte de représailles. Cette culture nous permet de comprendre les besoins et les préférences des Clients afin de pouvoir agir dans leur intérêt supérieur. Afin d'aider les employés à remplir ce rôle, nous avons pris des mesures pour veiller à ce que les protocoles et procédures soient bien définis et ancrés dans nos activités quotidiennes, veillons à ce que la formation et les ressources appropriées soient fournies, avons établi et communiqué une approche en matière de gestion du risque commune ainsi que des normes élevées en matière d'intégrité et de conduite et encourageons chaque employé à repérer ouvertement les risques et à communiquer à ses supérieurs ses inquiétudes relatives aux risques. Notre culture en matière de gestion du risque repose sur les six éléments suivants :

- La direction doit donner l'exemple.
- Encourager la transparence dans la prise de risques.
- Effectuer des critiques d'analyse efficaces dans le cadre de la prise de décisions d'affaires.
- Harmoniser les incitatifs et les pratiques en matière de gestion des risques.
- Communiquer efficacement les attentes en ce qui a trait à la culture de gestion des risques.
- Établir des responsabilités claires.

Notre culture repose essentiellement sur le principe clé suivant : tous les employés ont un rôle important à jouer dans la gestion des risques de la Compagnie. La gestion des risques fait partie intégrante de la culture de la Compagnie, qui encourage la prise en charge et la responsabilité en matière de gestion des risques à tous les échelons. Nos programmes de rémunération sont harmonisés avec les pratiques de la Compagnie en ce qui a trait à la gestion des risques, grâce à notre structure de gouvernance pour la conception et l'approbation de régimes et de processus de rémunération incitative destinés à appuyer l'harmonisation de la gestion de la rémunération et des risques. Nous renforçons et intégrons cette culture de façon continue, au moyen de la communication et de la formation à l'égard de certains éléments de la culture en matière de gestion du risque, dans divers cadres et à divers échelons, au moyen de la formation annuelle sur le code de conduite, de la promotion de la responsabilisation par l'entremise d'évaluations du rendement et de la rémunération, et au moyen de la définition des rôles, des responsabilités et des attentes dans les principes directeurs en matière de gestion des risques.

L'approche de la Compagnie en matière de gestion du risque comprend les principes clés qui suivent :

Harmonisation stratégique

Nos objectifs d'affaires et nos objectifs en matière de stratégie d'entreprise doivent être établis en fonction des limites énoncées dans le cadre de gestion du risque et de la politique en matière d'appétence pour le risque. Ainsi, nous devons déterminer si une activité précise entraînera un profil de risque que nous sommes disposés à accepter et que nous sommes prêts à gérer. Nous avons établi des limites précises d'appétence pour le risque et des points de contrôle liés au risque de crédit, au risque de marché, au risque d'assurance, au risque opérationnel et au risque de liquidité. Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi qu'au moyen de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Nous évitons les risques liés aux activités qui excèdent notre seuil d'appétence pour le risque ou qui ne correspondent pas aux risques définis acceptables.

Participations des parties prenantes

Notre politique en matière d'appétence pour le risque tient compte des intérêts d'un grand nombre de parties prenantes, dont les Clients, les titulaires de contrat, les actionnaires, les créanciers, le personnel, les organismes de réglementation, les distributeurs, les agences de notation et d'autres intervenants des marchés financiers. Cette politique décrit la manière d'arriver à un équilibre adéquat entre les besoins, les attentes, les perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement des différentes parties prenantes.

La gestion efficace des risques passe par l'harmonisation des objectifs et des incitatifs pour s'assurer que les décisions de la direction sont conformes à l'approche de la Compagnie en matière de gestion des risques et à son appétence pour le risque. Pour ce faire, les plans et les stratégies d'affaires sont soumis à des tests de façon indépendante afin qu'ils soient exécutés en fonction des limites et des exigences énoncées dans le cadre de gestion du risque et la politique en matière d'appétence pour le risque. Les résultats de ces tests sont transmis au conseil. Les programmes de rémunération des employés sont approuvés par le conseil et ses comités et sont harmonisés avec l'approche en matière de gestion du risque, les valeurs, et les stratégies d'affaires et de gestion du risque de la Compagnie, ainsi qu'avec les intérêts à long terme des parties prenantes. Lorsque nous établissons les objectifs de rendement annuels, nous tenons compte des objectifs de gestion des risques de façon à ce que les décisions d'affaires soient conformes au ratio risque/rendement de la Compagnie.

Harmonisation des capacités

Nous recherchons des occasions rentables comportant des risques pour lesquels nous possédons les aptitudes et les capacités de gestion requises. À l'inverse, nous cherchons à éviter ou à transférer les occasions présentant des risques qui sont au-delà de nos capacités à prendre des risques. Notre capacité d'évaluation et de mesure des risques, la qualité des processus de gouvernance et de contrôle de la gestion des risques ainsi que l'ampleur, la qualité des mesures correctrices et l'efficacité des stratégies de fixation des prix sont des capacités particulièrement importantes à cet égard.

Gestion en fonction du portefeuille

L'évaluation d'un risque particulier tient compte des risques et des rendements liés à l'ensemble du portefeuille, y compris la reconnaissance explicite des incidences de la diversification et de la concentration et la façon dont les divers risques interagissent entre eux. Cette approche est appliquée à la conception de mesures d'atténuation du risque et de stratégies de fixation des prix, compte tenu du fait que la gestion du risque la plus efficace consiste souvent à avoir recours aux relations disponibles qui sont déjà inhérentes à nos activités.

Rendements ajustés en fonction du risque

Les mesures de la performance financière utilisées pour évaluer des activités doivent être ajustées en fonction du risque. Ces mesures sont élaborées en fonction des restrictions énoncées dans la politique en matière d'appétence pour le risque et reflètent les coûts d'atténuation prévus et le coût du capital-risque nécessaire au soutien de l'activité comportant des risques.

Culture

La culture englobe les principes, les valeurs et les croyances que nous partageons, soit ce qui façonne le caractère unique d'une entreprise. Notre culture favorise les comportements conformes à nos objectifs de création de valeur à long terme. Elle définit le comportement adéquat à adopter pour toute situation, gouverne nos interactions avec nos Clients et influence la façon dont les employés s'identifient au sein de la Compagnie. La culture de notre Compagnie peut avoir une incidence importante sur notre profil de risque. La culture d'une entreprise a une incidence sur sa capacité à créer de la valeur et à protéger celle-ci. Le fait de maintenir un équilibre parfait entre la prise de risque et les activités de contrôle des risques constitue une capacité organisationnelle importante, et il s'agit d'un élément crucial de notre succès durable à long terme.

9. Catégories de risques

Le texte et les tableaux en grisé de la section suivante du présent rapport de gestion mettent en lumière l'information que nous présentons à l'égard du risque de crédit, du risque de marché et du risque de liquidité conformément à IFRS 7, *Instruments financiers – Informations à fournir*, et comprennent une analyse portant sur l'évaluation des risques ainsi que sur nos objectifs, principes directeurs et méthodes de gestion de ces risques. Le texte et les tableaux en grisé constituent une partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le grisé n'indique en aucun cas que ces informations sont plus importantes que l'information présentée dans des tableaux ou dans le texte qui ne sont pas en grisé. Les informations présentées à l'égard de la gestion du risque doivent être lues dans leur intégralité.

Cette information devrait être examinée attentivement, de même que les autres renseignements contenus dans le présent rapport de gestion et notre notice annuelle de 2021, nos états financiers consolidés et d'autres rapports et documents que nous déposons auprès d'autorités en valeurs mobilières.

Dans la présente section, les fonds distincts incluent les garanties liées aux fonds distincts, les rentes à capital variable et les produits de placement, ainsi que le portefeuille fermé de réassurance du secteur de l'Organisation internationale.

Notre cadre de gestion des risques regroupe les risques dans six principales catégories : le risque de marché, le risque d'assurance, le risque de crédit, le risque d'entreprise et stratégique, le risque opérationnel et le risque de liquidité.

i. Risque de marché

Description du risque

Nous sommes exposés à un risque lié aux marchés financiers et aux marchés des capitaux, lequel est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un contrat d'assurance ou d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation ou de la volatilité des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque actions, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux, le risque immobilier et le risque de change.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque actions et les risques liés aux taux d'intérêt, aux biens immobiliers et au change.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

Risque actions

Le risque actions correspond à la perte financière pouvant résulter du recul ou de la volatilité des cours des marchés des actions. Nous sommes exposés au risque actions provenant de plusieurs sources. Une part de notre exposition à ce risque est liée aux garanties de prestations offertes par les produits de fonds distincts. Ces garanties peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Le coût de ces garanties est incertain et dépend de nombreux facteurs, y compris les conditions générales des marchés financiers, nos stratégies de couverture, les comportements des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir des incidences négatives sur le bénéfice net et le capital.

Nous générons des produits relatifs à nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de rente pour lesquels des honoraires sont perçus sur les soldes des comptes qui subissent directement l'incidence des niveaux des marchés des actions. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions, car les fluctuations défavorables de la valeur de marché de ces actifs entraînent une incidence défavorable correspondante sur nos produits et notre bénéfice net. En outre, le recul et la volatilité des marchés des actions peuvent avoir une incidence négative sur les souscriptions et les rachats de ces produits, ce qui peut aussi se traduire par une incidence défavorable sur notre bénéfice net et notre situation financière.

Nous sommes également directement exposés aux marchés des actions en raison des placements soutenant les autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages du personnel. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

Risque de taux d'intérêt et de corrélation

Le risque de taux d'intérêt et de corrélation correspond à la possibilité de subir une perte financière en raison de la variation ou de la volatilité des taux d'intérêt et des écarts de taux lorsqu'il existe une discordance entre les flux de trésorerie liés aux actifs et les engagements contractuels qu'ils couvrent. Il peut alors se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et frais liés aux contrats ou de réinvestir des entrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt et les écarts sont défavorables. L'incidence des modifications ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de taux est reflétée dans l'évaluation de nos actifs et de nos passifs financiers à l'égard de contrats d'assurance.

Notre principale exposition au risque de taux d'intérêt et de corrélation découle de certains produits du fonds général et de contrats de fonds distincts assortis de placements sous forme de taux d'intérêt minimaux, de taux de prime garantis, d'options de règlement et de garanties de prestations. Si le rendement des placements s'avérait inférieur aux taux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter nos passifs ou notre capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes passées déjà reçues et aux primes futures à recevoir. Les contrats liés à des fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer en cas de décès, d'arrivée à échéance, de retrait ou de conversion en rente. Ces produits sont couverts par notre programme de gestion actif-passif, et l'exposition résiduelle au risque de taux d'intérêt est gérée selon nos limites d'appétence pour le risque.

Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux peuvent entraîner la réduction de l'écart net entre les intérêts obtenus sur les placements et les intérêts portés au crédit des titulaires de contrat. Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux peuvent également donner lieu à une augmentation des rachats d'actifs, à des remboursements anticipés de créances hypothécaires et au réinvestissement net des flux de trésorerie positifs à des taux de rendement inférieurs et, par conséquent, avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Des taux d'intérêt défavorables peuvent aussi entraîner des pertes au titre des dépôts en trésorerie et des rendements faibles ou négatifs de nos actifs à revenu fixe, ce qui aurait une incidence sur notre rentabilité. À l'inverse, les augmentations des taux d'intérêt ou des écarts de taux pourraient avoir une incidence importante sur la valeur des actifs à revenu fixe, ce qui aurait pour effet de déprécier les valeurs de marché et pourrait engendrer des ratios du TSAV inférieurs ou des pertes dans l'éventualité d'une liquidation des actifs avant l'échéance.

Des fluctuations importantes ou une forte volatilité des taux d'intérêt et des écarts de taux pourraient avoir une incidence défavorable sur les souscriptions de certains produits d'assurance et de rente et sur les tendances prévues de rachat pour les contrats existants. Des hausses des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de taux pourraient faire augmenter le risque de voir les titulaires de contrat racheter leur contrat, ce qui pourrait nous forcer à liquider des actifs à perte et à accélérer la constatation de certains frais d'acquisition. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de rente prévoient généralement des clauses visant à limiter les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des pertes sous-jacentes.

Nous sommes également exposés directement aux taux d'intérêt et aux écarts de taux en raison de nos placements soutenant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages du personnel. La baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux occasionneront un revenu de placement réduit sur les nouveaux achats d'actifs à revenu fixe. À l'inverse, la hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts réduira la valeur de nos actifs actuels. Ces risques ne font pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent aux critères établis en vertu de notre approche en matière de prise de risques et d'appétence pour le risque.

Une période prolongée de taux d'intérêt faibles pourrait avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice, sur les exigences réglementaires en matière de capital et sur notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie et nos plans d'affaires de plusieurs façons, notamment par :

- la diminution des souscriptions de certains produits d'assurance et de gestion de patrimoine, ce qui peut à son tour exercer des pressions sur le niveau de nos charges d'exploitation;
- des variations des tendances prévues de rachat des contrats existants;
- l'augmentation des pressions exercées par les affaires nouvelles reflétant la diminution de la rentabilité des affaires nouvelles;
- la diminution du rendement sur les nouveaux placements à revenu fixe achetés et la hausse des coûts de couverture;
- l'incidence des modifications des hypothèses actuarielles;
- une perte de valeur au titre du goodwill;
- des réductions de valeur additionnelles applicables aux actifs d'impôt différé.

Sensibilités au risque de marché

Nous avons recours à une variété de méthodes et de mesures pour quantifier notre exposition au risque de marché. Celles-ci comprennent la gestion des durées, les techniques d'étude des taux clés, les mesures de convexité, les analyses d'écarts de flux de trésorerie, les tests effectués au moyen de scénarios et les tests de la sensibilité du bénéfice et des ratios de capital réglementaires par rapport aux limites d'appétence pour le risque.

Notre bénéfice net¹⁾ subit l'incidence de l'évaluation de nos obligations envers les titulaires de contrat aux termes des contrats d'assurance et de rente. Ces montants sont déterminés d'après des modèles d'évaluation internes et sont comptabilisés dans nos états financiers consolidés principalement comme passifs relatifs aux contrats d'assurance. L'évaluation de ces obligations exige de la direction qu'elle pose des hypothèses en ce qui concerne le niveau futur du rendement des marchés des actions, des taux d'intérêt, des écarts de taux et des écarts de swap ainsi que d'autres facteurs pour la durée de ces contrats. Les états financiers consolidés tiennent compte des différences entre nos résultats réels et nos hypothèses les plus probables. Se reporter à la rubrique « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » de la présente section pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

¹⁾ Le bénéfice net présenté dans la rubrique J, « Gestion du risque », du présent document s'entend du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires.

La valeur de marché de nos placements dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres varie en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des marchés des actions. La valeur de marché des titres à revenu fixe désignés comme étant disponibles à la vente et détenus principalement dans notre excédent augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent et diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La valeur de marché des titres de capitaux propres désignés comme étant disponibles à la vente et détenus principalement dans notre excédent augmente en fonction de la hausse des marchés des actions et diminue en fonction de la baisse de ces derniers. Les variations de la valeur de marché des actifs disponibles à la vente sont inscrites dans les autres éléments du résultat global et ne sont comptabilisées dans le bénéfice net qu'à leur réalisation au moment de la vente, ou lorsque les actifs sont considérés comme s'étant dépréciés. La vente ou la dépréciation d'actifs disponibles à la vente détenus dans l'excédent peut par conséquent donner lieu à une modification de la sensibilité du bénéfice net.

En 2021, nous avons réalisé un profit net (avant impôt) de 146 M\$ à la vente d'actifs disponibles à la vente (169 M\$¹⁾ avant impôt en 2020). Le profit net latent (la perte nette latente) compris dans le montant inscrit dans le cumul des autres éléments du résultat global à l'égard des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres disponibles à la vente s'est établi à 137 M\$ et à 129 M\$, respectivement, déduction faite de l'impôt, au 31 décembre 2021 (556 M\$ et 76 M\$, respectivement, après impôt, au 31 décembre 2020).

Au quatrième trimestre de 2021, nous avons réalisé un profit net (avant impôt) de 5 M\$ à la vente d'actifs disponibles à la vente (20 M\$ avant impôt au quatrième trimestre de 2020).

Sensibilités aux marchés des actions

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des cours des marchés des actions sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global de la Compagnie ainsi que sur le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Il est important de noter que ces estimations sont présentées à titre indicatif et que le rendement de notre programme de couverture dynamique pour les contrats de fonds distincts pourrait en différer étant donné que les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent habituellement des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs) et que les niveaux de volatilité peuvent être plus ou moins élevés que prévu.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)				Au 31 décembre 2021	
Variation des marchés des actions ¹⁾	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %	
Incidence possible sur le bénéfice net ^{2), 3)}	(400) \$	(150) \$	150 \$	350 \$	
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ³⁾	(150) \$	(50) \$	50 \$	150 \$	
Incidence possible sur le ratio du TSAV ^{2), 4)}	Diminution de 0,5 %	Variation de 0,0 %	Variation de 0,0 %	Augmentation de 0,5 %	

(en millions de dollars, sauf indication contraire)				Au 31 décembre 2020	
Variation des marchés des actions ¹⁾	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %	
Incidence possible sur le bénéfice net ^{2), 3)}	(400) \$	(150) \$	150 \$	300 \$	
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ³⁾	(50) \$	— \$	— \$	50 \$	
Incidence possible sur le ratio du TSAV ^{2), 4)}	Variation de 0,0 %	Variation de 0,0 %	Variation de 0,0 %	Diminution de 0,5 %	

¹⁾ Variation respective sur tous les marchés des actions au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020. En présumant que les placements réels en actions suivent de façon constante et précise l'ensemble des marchés des actions. Étant donné que, en pratique, les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent habituellement des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs), les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).

²⁾ Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet d'atténuation estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

³⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 50 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

⁴⁾ Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la Sun Life du Canada au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020. Les sensibilités supposent qu'une modification du scénario ne se produit pas au cours du trimestre. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

¹⁾ Le montant exclut un profit net de 282 M\$ lié à l'incidence du remboursement de notre obligation liée à des titres de financement de premier rang. En incluant le profit net lié à l'incidence du remboursement de notre obligation liée à des titres de financement de premier rang, nous avons réalisé un profit net avant impôt de 451 M\$ sur la vente d'actifs disponibles à la vente au troisième trimestre de 2020. Notre obligation liée à des titres de financement de premier rang concernait les exigences réglementaires en matière de gestion du capital aux États-Unis à la Gestion des affaires en vigueur. Se reporter à la rubrique K, « Information financière supplémentaire », du présent document.

Sensibilités aux taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des taux d'intérêt sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global de la Compagnie ainsi que sur le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Nos sensibilités relatives au TSAV pourraient être non linéaires, et elles pourraient varier en raison de l'interdépendance entre les cours et les écarts du marché, les hypothèses actuarielles et les calculs du TSAV.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Variation des taux d'intérêt ¹⁾				
Incidence possible sur le bénéfice net ^{2), 3), 4)}	(50) \$	50 \$	(100) \$	100 \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global ³⁾	250 \$	(250) \$	250 \$	(250) \$
Incidence possible sur le ratio du TSAV ^{2), 5)}	Augmentation de 1,5 %	Diminution de 0,5 %	Augmentation de 3,5 %	Diminution de 1,5 %

¹⁾ Les sensibilités aux taux d'intérêt supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 et aucune variation du taux de réinvestissement ultime promulgué par le Conseil des normes actuarielles (le « CNA »). Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).

²⁾ Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet d'atténuation estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

³⁾ Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 50 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

⁴⁾ La majeure partie de la sensibilité aux taux d'intérêt, après couverture, est attribuée aux produits d'assurance individuelle. Nous avons également une sensibilité aux taux d'intérêt, après couverture, attribuable à nos produits de rente à capital fixe et de fonds distincts.

⁵⁾ Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la Sun Life du Canada au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020. Les sensibilités supposent qu'une modification du scénario ne se produit pas au cours du trimestre. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

Nous avons utilisé une variation de 50 points de base des taux d'intérêt et une variation de 10 % des marchés des actions pour déterminer les sensibilités présentées dans le tableau ci-dessus, parce que nous sommes d'avis que ces perturbations des marchés étaient raisonnables au 31 décembre 2021. Nous avons également présenté l'incidence d'une variation de 25 % des marchés des actions pour illustrer que des variations importantes des marchés des actions pourraient avoir une incidence autre que la variation proportionnelle sur nos sensibilités.

Sensibilités aux écarts de crédit et aux écarts de swap

Les sensibilités aux écarts de crédit représentent l'incidence des variations des écarts de crédit sur les évaluations de nos actifs et de nos passifs (y compris les placements à revenu fixe non souverains, les obligations des provinces, les obligations de sociétés et les autres placements à revenu fixe). Les sensibilités aux écarts de swap représentent l'incidence des variations des écarts de swap sur les positions en dérivés fondés sur des swaps et sur les évaluations des passifs.

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des écarts de crédit et des écarts de swap sur notre bénéfice net et sur le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Variation des écarts de crédit ¹⁾				
Incidence nette sur le bénéfice net ²⁾	(75) \$	50 \$	(125) \$	75 \$
Incidence nette sur le ratio du TSAV ³⁾	Diminution de 0,5 %	Augmentation de 0,5 %	Diminution de 0,5 %	Augmentation de 0,5 %

¹⁾ Dans la plupart des cas, il est supposé que les écarts de crédit reviennent à ceux retenus dans les hypothèses à long terme liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance, généralement sur une période de cinq ans.

²⁾ Les sensibilités ont été arrondies au multiple de 25 M\$.

³⁾ Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la Sun Life du Canada au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020. Les sensibilités supposent qu'une modification du scénario ne se produit pas au cours du trimestre. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
Variation des écarts de swap	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base
Incidence potentielle sur le bénéfice net ¹⁾	25 \$	(25) \$	50 \$	(50) \$

¹⁾ Les sensibilités ont été arrondies au multiple de 25 M\$.

Les sensibilités aux écarts de crédit et aux écarts de swap présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme. Les variations des écarts réalisés découlent de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les estimations au chapitre de la sensibilité aux écarts de crédit excluent l'incidence des écarts de crédit associés aux actifs détenus dans les fonds distincts. Les sensibilités aux écarts sont présentées pour l'entité consolidée, et elles pourraient ne pas être proportionnelles dans tous les secteurs à présenter. Se reporter à la rubrique « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » de la présente section pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

Modification du scénario de taux d'intérêt du TSAV

Le risque de taux d'intérêt du TSAV est évalué en fonction de quatre scénarios de taux d'intérêt différents, et le scénario se traduisant par les exigences en matière de capital les plus rigoureuses est choisi à titre de pire scénario pour chaque région géographique, tel que défini par la ligne directrice TSAV. Des variations de l'interaction entre le niveau et les mouvements à terme des taux d'intérêt et des écarts de crédit pourraient venir modifier le scénario de taux d'intérêt appliqué à la formule du TSAV et entraîner une discontinuité se traduisant par des changements importants des exigences en matière de capital. En 2020, le BSIF a mis à jour la ligne directrice TSAV en matière de risque de taux d'intérêt pour les secteurs d'activité avec participation en vue d'un lissage sur une période de six trimestres. Par conséquent, l'incidence réelle sur le ratio du TSAV pour les secteurs d'activité avec participation de chaque trimestre reflétera les scénarios du trimestre considéré ainsi que des cinq trimestres précédents, et un changement de scénario viendrait contrebalancer l'incidence antérieure au fil du temps. Conformément à l'annonce du BSIF, ce nouveau traitement demeurera en vigueur au moins jusqu'au 31 décembre 2023. Il convient de noter qu'une modification du scénario peut également venir modifier l'orientation des sensibilités aux écarts de crédit.

La Sun Life du Canada a été touchée la dernière fois par une modification du scénario de taux d'intérêt en Amérique du Nord au cours du deuxième trimestre de 2020. L'incidence cumulative totale de cette modification de scénario sur la Sun Life du Canada s'est traduite par une réduction de quatre points de pourcentage du ratio du TSAV. Il ne devrait pas y avoir d'autre incidence si nous demeurons dans le scénario actuel.

La FSL inc. a été touchée par plusieurs modifications de scénario depuis le deuxième trimestre de 2020. Au cours du quatrième trimestre de 2021, la FSL inc. a été touchée par une modification du scénario, soit un retour au scénario le moins défavorable, ce qui s'est traduit par une augmentation d'environ un point de pourcentage du ratio du TSAV. Au cours des six derniers trimestres, la FSL inc. a suivi le scénario le plus défavorable sur trois trimestres et le scénario le moins défavorable sur trois trimestres. L'incidence cumulative jusqu'à maintenant s'est traduite par une réduction de deux points de pourcentage du ratio du TSAV et, en supposant qu'aucune autre modification de scénario ne soit apportée, nous prévoyons regagner ces deux points au cours des six prochains trimestres.

Stratégies de gestion du risque de marché

Nous gérons le risque de marché à toutes les étapes du cycle de vie du produit, y compris ce qui a trait à la conception et au développement du produit, aux examens continus et au positionnement de notre gamme de produits, à la gestion continue de l'actif et du passif et au rééquilibrage des couvertures.

Nous avons mis en œuvre des programmes de gestion actif-passif et de couverture qui prévoient la surveillance régulière des risques de marché et l'ajustement de ceux-ci au moyen d'actifs, d'instruments dérivés et de pensions sur titres visant à maintenir notre exposition au risque de marché à un niveau conforme à notre appétence pour le risque. La disponibilité générale et le coût de ces instruments de couverture peuvent également subir l'incidence défavorable de certains autres facteurs, notamment la fluctuation des taux d'intérêt et la volatilité accrue des marchés financiers, ainsi que tout changement des conditions générales des marchés et de l'environnement de réglementation au sein desquels sont utilisés ces programmes de couverture. Plus précisément, les règlements visant les produits dérivés hors cote pourraient accroître les coûts et avoir des répercussions sur notre stratégie de couverture. En outre, ces programmes pourraient eux-mêmes nous exposer à d'autres risques.

Nos stratégies de gestion du risque de marché sont élaborées en fonction de principes directeurs et de lignes directrices opérationnelles au niveau de l'entreprise, du secteur d'activité et du produit. Nous regroupons les passifs qui présentent un risque de profil similaire, et nous élaborons une stratégie de placement et de couverture personnalisée que nous mettons en œuvre afin d'optimiser le rendement dans les limites de notre appétence pour le risque.

En général, les actifs soutenant nos produits, qui sont constitués de positions dans des actifs à revenu fixe, comme des obligations et des prêts hypothécaires, nous permettent d'atténuer le risque de marché. Des instruments dérivés peuvent s'ajouter à ces actifs pour réduire le risque découlant de l'asymétrie des flux de trésorerie et atténuer le risque de marché lié aux caractéristiques des passifs et à la présence d'options. Le tableau suivant présente l'utilisation qui est faite des instruments dérivés pour bon nombre de nos produits au 31 décembre 2021.

Applications de la gestion actif-passif pour l'utilisation d'instruments dérivés

L'utilisation principale des instruments dérivés est résumée dans le tableau ci-après.

Produits/application	Utilisation d'instruments dérivés	Instruments dérivés utilisés
Gestion générale actif-passif – risque de taux d'intérêt pour la plupart des produits d'assurance et de rente	Gérer la sensibilité aux variations de taux d'intérêt qu'affichent les actifs et les passifs sur le plan de l'écart de durée	Swaps de taux d'intérêt, swaptions, garanties de taux plancher et contrats à terme normalisés sur obligations
Garanties liées aux contrats d'assurance et de rente – garanties de taux d'intérêt minimaux, valeurs de rachat garanties, options de rentes garanties	Restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses importantes des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles	Swaps de taux d'intérêt, swaptions, garanties de taux plancher et contrats à terme normalisés sur obligations
Garanties liées aux fonds distincts	Gérer le risque lié aux garanties sensibles aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et des taux de change	Options de vente, options d'achat, contrats à terme normalisés et swaps sur indices boursiers, swaps de taux d'intérêt, contrats à terme normalisés sur obligations et contrats de change à terme de gré à gré
Risque de change lié à la gestion actif-passif	Réduire la sensibilité aux fluctuations des taux de change en faisant correspondre la valeur et les flux de trésorerie d'actifs précis libellés en une monnaie étrangère à la valeur et aux flux de trésorerie des passifs correspondants libellés en une autre monnaie étrangère	Swaps de devises et contrats de change à terme de gré à gré
Exposition au risque de crédit	Reproduire l'exposition au risque de crédit et améliorer le rendement des placements	Swaps sur défaillance

Produits d'assurance et de rente liés au fonds général

La majeure partie de notre sensibilité attendue aux fluctuations des taux d'intérêt et environ les trois quarts de notre sensibilité attendue aux fluctuations des marchés des actions ont trait à nos produits d'assurance et de rente liés au fonds général. Nous avons adopté des stratégies de gestion du risque de marché afin d'atténuer une partie du risque de marché lié à nos produits d'assurance et de rente liés au fonds général.

Les produits d'assurance individuelle comprennent l'assurance-vie universelle et d'autres produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie à long terme. L'exposition des produits d'assurance individuelle au risque de marché découle en grande partie du risque de réinvestissement lié aux primes futures des contrats à primes périodiques, du risque de réinvestissement des actifs pour les contrats à primes périodiques et à prime unique ainsi que du coût garanti de l'assurance. Le risque de taux d'intérêt visant les produits d'assurance individuelle est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans la politique ou les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions au risque font l'objet d'un suivi régulier, et, au besoin, les actifs sont rééquilibrés au moyen d'une combinaison d'actifs et d'instruments dérivés afin de demeurer conformes aux seuils de tolérance prescrits. Une partie des flux de trésorerie à long terme est adossée à des titres de capitaux propres et à des immeubles.

Dans le cas des produits d'assurance avec participation et d'autres produits d'assurance assortis de caractéristiques d'ajustabilité, la stratégie de placement a pour objectif de procurer un taux de rendement global en fonction d'un profil de risque constant à long terme.

Les produits de rente à capital fixe offrent généralement au titulaire de contrat un taux de rendement garanti. Le risque de taux d'intérêt associé à ces produits est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions font l'objet d'un suivi régulier et les actifs sont rééquilibrés, au besoin, au moyen d'une combinaison d'actifs à revenu fixe et d'instruments dérivés afin de demeurer conformes aux seuils de tolérance prescrits.

Certains produits d'assurance et de rente sont assortis de garanties de taux d'intérêt minimaux. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture reposant sur des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps et des swaptions.

Certains produits d'assurance et de rente sont assortis de caractéristiques permettant aux titulaires de contrat de résilier leur contrat à sa valeur comptable. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler des fluctuations des taux d'intérêt et des changements de comportement des titulaires de contrat. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture dynamiques et l'achat de swaptions de taux d'intérêt.

Certains produits offrent des taux de conversion en rente minimaux garantis. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières éventuelles, et elles prévoient généralement le recours à des actifs à revenu fixe, à des swaps de taux d'intérêt et à des swaptions.

Garanties liées aux fonds distincts

Environ le quart de notre sensibilité au risque lié aux marchés des actions et une petite partie de notre sensibilité au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2021 avaient trait aux produits de fonds distincts. Ces produits fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer en cas de décès, d'arrivée à échéance, de retrait ou de conversion en rente. Le coût que nous assumons pour offrir ces garanties est incertain et dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment les conditions générales des marchés financiers, nos stratégies de couverture,

le comportement des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir une incidence négative sur le bénéfice net et le capital.

Le tableau suivant présente de l'information sur les garanties fournies relativement aux produits de fonds distincts par secteur d'activité.

Risques liés aux fonds distincts

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Valeur des fonds	Montant du risque ¹⁾	Valeur des garanties ²⁾	Passifs relatifs aux contrats d'assurance ³⁾
Canada	13 751	183	11 210	350
Asie	1 728	166	1 711	69
Organisation internationale ⁴⁾	2 672	137	892	184
Total	18 151	486	13 813	603

Au 31 décembre 2020

(en millions de dollars)	Valeur des fonds	Montant du risque ¹⁾	Valeur des garanties ²⁾	Passifs relatifs aux contrats d'assurance ³⁾
Canada	12 533	410	10 954	787
Asie	2 003	180	1 975	97
Organisation internationale ⁴⁾	2 548	167	964	221
Total	17 084	757	13 893	1 105

¹⁾ Le montant du risque correspond à l'excédent de la valeur des garanties sur la valeur des fonds pour tous les contrats pour lesquels la valeur des garanties excède la valeur des fonds. Le montant du risque n'est pas exigible actuellement, puisque les garanties sont payables seulement en cas de décès, d'arrivée à échéance, de retrait ou de conversion en rente si la valeur des fonds demeure inférieure à la valeur des garanties.

²⁾ Pour les garanties de retrait à vie, la valeur des garanties correspond à la valeur actualisée des retraits futurs maximaux, en présumant que les conditions des marchés demeurent inchangées par rapport aux conditions actuelles. La valeur de toutes les autres garanties est déterminée en présumant que la totalité des règlements sont effectués à la date d'évaluation.

³⁾ Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les provisions de la direction pour les coûts futurs liés à ces garanties et comprennent une provision pour écart défavorable conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.

⁴⁾ L'Organisation internationale comprend les activités liées au portefeuille fermé de réassurance, soit un portefeuille de contrats de réassurance ayant cessé d'être offerts. Les activités de réassurance fermées comprennent les risques pris en charge au moyen de la réassurance de produits de rente à capital variable émis par différentes compagnies d'assurance d'Amérique du Nord entre 1997 et 2001.

Les variations des éléments présentés dans le tableau ci-dessus entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

- i) la valeur totale des fonds a augmenté en raison de la hausse des marchés des actions, qui a été partiellement contrebalancée par la hausse des taux d'intérêt et les rachats nets liés aux produits ayant cessé d'être offerts;
- ii) le montant total du risque a diminué en raison d'une hausse des marchés des actions et des taux d'intérêt;
- iii) la valeur totale des garanties a diminué en raison des rachats nets liés aux produits ayant cessé d'être offerts;
- iv) le total des passifs relatifs aux contrats d'assurance a diminué en raison de la hausse des taux d'intérêt et des marchés des actions.

Programme de couverture pour les contrats de fonds distincts

Nos programmes de couverture font appel à des instruments dérivés afin d'atténuer l'exposition de nos contrats de fonds distincts aux risques liés aux taux d'intérêt et aux marchés des actions. Au 31 décembre 2021, plus de 90 % de nos contrats de fonds distincts, évalués selon les valeurs des fonds associés, étaient couverts par un programme de couverture. Une part importante des contrats est couverte par le programme de couverture, mais notre exposition au risque de marché sur ces contrats n'est pas entièrement couverte. Pour les contrats de fonds distincts faisant partie du programme de couverture, nous couvrons généralement la valeur des coûts nets futurs prévus des règlements et les marges afférentes.

Le tableau suivant illustre l'incidence de notre programme de couverture relativement à notre sensibilité à une diminution de 50 points de base des taux d'intérêt ainsi qu'à des diminutions de 10 % et de 25 % des marchés des actions pour les contrats de fonds distincts, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

Il est important de noter que ces estimations sont présentées à titre indicatif et que le rendement de notre programme de couverture dynamique pour les contrats de fonds distincts pourrait en différer étant donné que les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent habituellement des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs) et que les niveaux de volatilité peuvent être plus ou moins élevés que prévu.

Incidence du programme de couverture pour les contrats de fonds distincts

31 décembre 2021

(en millions de dollars)	Variations des taux d'intérêt ³⁾		Variation des marchés des actions ⁴⁾	
	Diminution de 50 points de base		Diminution de 10 %	
Sensibilité du bénéfice net ^{1), 2)}				
Avant couverture	(150)	(150)	(150)	(350)
Incidence de la couverture	150	100	100	250
Après couverture	—	(50)	(50)	(100)

31 décembre 2020

(en millions de dollars)	Variations des taux d'intérêt ³⁾		Variation des marchés des actions ⁴⁾	
	Diminution de 50 points de base		Diminution de 10 %	
Sensibilité du bénéfice net ^{1), 2)}				
Avant couverture	(200)	(150)	(150)	(450)
Incidence de la couverture	200	100	100	350
Après couverture	—	(50)	(50)	(100)

¹⁾ Les sensibilités du bénéfice net ont été arrondies au multiple de 50 M\$.

²⁾ Comme la juste valeur des prestations couverte diffère généralement de la valeur inscrite aux états financiers (en raison des différentes méthodes d'évaluation et de l'inclusion des marges d'évaluation relativement aux valeurs inscrites aux états financiers), cela donnera lieu à l'inscription au bénéfice net et dans le capital d'une valeur correspondant à la volatilité résiduelle découlant de perturbations des taux d'intérêt et des marchés des actions. La disponibilité générale et le coût de ces instruments de couverture peuvent subir l'incidence défavorable de certains facteurs, notamment la volatilité, la détérioration des marchés des actions et la diminution des taux d'intérêt.

³⁾ Représente une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, et aucune variation du taux de réinvestissement ultime promulgué par le CNA. Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).

⁴⁾ Variation sur tous les marchés des actions au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020. En présumant que les placements réels en actions suivent de façon constante et précise l'ensemble des marchés des actions. Étant donné que, en pratique, les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent habituellement des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation et d'autres facteurs), les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture dynamique à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).

Notre stratégie de couverture est appliquée tant aux secteurs d'activité ou aux produits qu'à la Compagnie au moyen d'une combinaison de techniques de couverture dynamiques (rééquilibrage fréquent des contrats dérivés sur taux d'intérêt et sur actions à courte échéance) et d'achat d'options de vente à échéance plus éloignée. Nous surveillons activement notre risque global lié aux marchés des actions et pourrions mettre en œuvre des stratégies de couverture tactique afin d'aligner les sensibilités du bénéfice prévues sur les objectifs de gestion des risques.

Risque immobilier

Le risque immobilier est la possibilité que nous subissions des pertes financières en raison des fluctuations de la valeur de nos placements immobiliers ou des flux de trésorerie futurs qui y sont associés. Nous sommes exposés au risque immobilier et nous pourrions subir des pertes financières en raison de la propriété directe de placements immobiliers, ou de telles pertes pourraient découler indirectement de placements dans des titres à revenu fixe garantis par des biens immobiliers, de droits de tenure à bail, de loyers fonciers et d'opérations d'achat et de cession-bail. Le risque de prix lié aux biens immobiliers peut découler de conditions des marchés externes, d'une analyse inadéquate d'un immeuble, d'une couverture d'assurance insuffisante, de l'évaluation inappropriée des biens immobiliers ou de l'exposition au risque environnemental. Nous détenons des placements immobiliers directs qui soutiennent le passif du fonds général et l'excédent, et les fluctuations de valeur influenceront sur notre rentabilité et sur notre situation financière. Une hausse importante et soutenue des taux d'intérêt pourrait entraîner une détérioration de la valeur des biens immobiliers. Une diminution instantanée de 10 % de la valeur de nos placements immobiliers directs au 31 décembre 2021 diminuerait notre bénéfice net¹⁾ d'environ 375 M\$ (diminution de 275 M\$ au 31 décembre 2020). À l'inverse, une augmentation instantanée de 10 % de la valeur de nos placements immobiliers directs au 31 décembre 2021 augmenterait notre bénéfice net d'environ 350 M\$ (augmentation de 250 M\$ au 31 décembre 2020).

Risque de change

Le risque de change provient de la non-concordance entre la monnaie dans laquelle sont libellés nos actifs et nos passifs (y compris le capital) et les flux de trésorerie. Ce risque peut provenir de diverses sources, telles que les opérations et les services libellés en monnaies étrangères, les couvertures de change, les placements libellés en monnaies étrangères, les placements dans des filiales étrangères et le bénéfice net tiré des établissements à l'étranger. Les changements ou la volatilité des taux de change, y compris les variations des monnaies dont la valeur est fixée à celle d'une autre monnaie, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

¹⁾ Les sensibilités du bénéfice net ont été arrondies au multiple de 25 M\$.

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous sommes actifs dans plusieurs pays; nos produits et nos charges sont donc libellés dans plusieurs monnaies étrangères. Dans chaque territoire où nous sommes présents, nous faisons généralement en sorte que la monnaie étrangère de nos actifs corresponde à celle du total de nos passifs et de l'excédent requis dans ce territoire. Nous pouvons ainsi nous protéger contre les perturbations de nos activités locales liées aux fluctuations de change. Les dérivés de change, comme les swaps de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés à titre d'outil de gestion des risques afin de gérer le risque de change conformément à notre politique de gestion actif-passif. Aux 31 décembre 2021 et 2020, la Compagnie n'était exposée à aucun risque de change significatif en ce qui a trait à sa monnaie fonctionnelle.

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur notre bénéfice net et sur notre excédent au moment de la conversion en dollars canadiens des résultats financiers libellés en monnaie fonctionnelle. Le bénéfice net réalisé à l'extérieur du Canada ne fait généralement pas l'objet d'une couverture de change, et un recul de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien peut avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net exprimé en dollars canadiens. Un renforcement de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien pourrait avoir l'effet contraire. Les fluctuations des taux de change pourraient également avoir une incidence sur les ratios de capital réglementaire.

Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités

Les sensibilités au risque de marché constituent des mesures des variations estimatives du bénéfice net et des autres éléments du résultat global qui tiennent compte des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des marchés des actions présentées ci-dessus, en fonction des taux d'intérêt, des cours des marchés des actions et de la répartition des affaires aux dates de calcul respectives. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présupant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les sensibilités ne tiennent pas compte des incidences indirectes, comme les incidences potentielles sur la dépréciation du goodwill ou les réductions de valeur applicables aux actifs d'impôt différé. Les sensibilités sont présentées pour l'entité consolidée, et elles pourraient ne pas être proportionnelles dans tous les secteurs à présenter. Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations pour plusieurs raisons, notamment les différences dans la structure et la distribution des perturbations du marché, l'interaction entre ces facteurs de risque, les erreurs de modélisation ou les modifications des autres hypothèses, comme la répartition des affaires, les taux d'imposition effectifs, le comportement des titulaires de contrat, les taux de change et les autres variables du marché liées à ces hypothèses sous-jacentes au calcul de ces sensibilités. L'écart entre les résultats réels et les fourchettes indicatives présentées est généralement accentué par des fluctuations plus importantes des marchés financiers. Nos sensibilités au 31 décembre 2020 ont été incluses à des fins comparatives seulement.

Nous avons également fourni des mesures de la sensibilité de notre bénéfice net aux variations instantanées des écarts de crédit, des écarts de swap et des prix des biens immobiliers, ainsi que des sensibilités du capital aux variations des taux d'intérêt et des cours des marchés des actions. Les sensibilités liées aux biens immobiliers sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Les mises en garde de la présente rubrique s'appliquent également aux sensibilités relatives aux écarts de crédit, aux écarts de swap, aux biens immobiliers et au ratio du TSAV. Plus particulièrement, ces sensibilités sont fondées sur les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les écarts de swap, les cours des marchés des actions et les prix des biens immobiliers aux dates de calcul respectives, en présupant que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Des fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des écarts de swap, des cours des marchés des actions et des prix des biens immobiliers au-delà des variations présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Ces sensibilités au risque de marché reflètent une incidence immédiate sur le bénéfice net, les autres éléments du résultat global et le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada; elles ne tiennent pas compte des incidences à plus long terme, telles que l'effet sur les produits tirés des honoraires provenant de nos affaires de gestion d'actifs.

Les sensibilités reflètent la composition de nos actifs et de nos passifs au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, respectivement. Des changements de ces positions par suite de nouvelles souscriptions ou d'échéances, de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Plus particulièrement, ces sensibilités reflètent l'incidence prévue des activités de couverture en fonction des programmes de couverture en place aux dates de calcul le 31 décembre. L'incidence réelle des activités de couverture peut différer considérablement de l'incidence prévue lors de la détermination des sensibilités indicatives en raison des activités continues de rééquilibrage des couvertures, des modifications de l'envergure et de la portée des activités de couverture, des variations du coût ou de la disponibilité générale des instruments de couverture, du risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents), du risque de modèle et des autres risques opérationnels associés à la gestion continue des programmes de couverture ou encore de l'incapacité potentielle des contreparties d'obtenir les résultats prévus.

Les sensibilités sont évaluées en fonction de méthodes et d'hypothèses en vigueur en date du 31 décembre 2021 et du 31 décembre 2020, selon le cas. Des modifications apportées à l'environnement de réglementation, aux méthodes d'évaluation comptable ou actuarielle, aux modèles ou aux hypothèses (y compris les modifications du taux de réinvestissement ultime promulgué par le CNA) après ces dates pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des marchés des actions au-delà des fourchettes présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Nos programmes de couverture peuvent eux-mêmes nous exposer à d'autres risques, incluant le risque de corrélation, le risque de volatilité, et à une augmentation des risques de contrepartie liés aux dérivés, de liquidité, de modèle et des autres risques opérationnels. Ces facteurs peuvent avoir une incidence défavorable sur l'efficacité nette, les coûts et la viabilité financière du maintien de ces programmes de couverture et, par conséquent, une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Bien que nos programmes de couverture visent à atténuer ces effets, un risque résiduel ainsi que la volatilité du résultat déclaré et du capital sont toujours possibles. Le risque de contrepartie sur les couvertures est géré en assurant une grande diversification, en faisant affaire principalement avec des contreparties très bien notées et en négociant des contrats de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales, des contrats négociés en bourse ou des contrats de gré à gré bilatéraux conclus directement entre les parties, assortis d'annexes sur le soutien au crédit.

Pour les raisons susmentionnées, nos sensibilités devraient être perçues uniquement comme des estimations directionnelles quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs de ces hypothèses spécialisées et ne devraient pas être interprétées comme des prévisions de notre bénéfice net, des autres éléments de notre résultat global et de notre capital futurs. Étant donné la nature de ces calculs, nous ne pouvons donner aucune garantie que l'incidence réelle correspondra aux estimations présentées.

L'information concernant la sensibilité au risque de marché ainsi que les garanties liées aux produits de fonds distincts doit être lue en parallèle avec l'information figurant aux rubriques du présent rapport de gestion, ainsi qu'à la rubrique M, « Questions liées à la comptabilité et au contrôle – 1 – Méthodes et estimations comptables critiques », de notre rapport de gestion annuel de 2021. Des renseignements supplémentaires sur le risque de marché sont présentés à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2021 et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

ii. Risque d'assurance

Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard du comportement des titulaires de contrat, de la mortalité, de la morbidité et de la longévité. En outre, les risques liés à la conception des produits et à la fixation des prix, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour les risques liés au comportement des titulaires de contrat, à la mortalité et à la morbidité et à la longévité.
- Des principes directeurs en matière de risque d'assurance ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration. Les montants excédant ces limites sont réassurés.
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.
- L'établissement de normes et des procédures de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.
- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- Nous avons recours à la réassurance pour limiter les pertes, réduire au minimum notre exposition aux risques importants et accroître notre capacité de croissance.
- Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs.
- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment au moyen de la communication annuelle d'information sur l'exposition au risque de réassurance au comité d'examen des risques.
- La surveillance de l'exposition au risque de concentration des contrats collectifs en un seul endroit pour éviter les conséquences importantes d'un événement catastrophique.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des sources de bénéfices à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nos principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance précisent les pleins de conservation globaux ainsi que les normes et pratiques de gestion connexes qui sont appliquées pour atténuer notre exposition aux règlements importants. Les montants en excédent du plein de conservation approuvé par le conseil d'administration sont réassurés. Dans le cas de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès, notre plein de conservation est de 40 M\$ au Canada et de 40 M\$ US à l'extérieur du Canada. Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre plein de conservation global est de 50 M\$ au Canada et de 50 M\$ US à l'extérieur du Canada. Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation. Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés, et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques.

Notre couverture de réassurance est bien diversifiée, et des contrôles sont en place pour gérer l'exposition aux contreparties de réassurance. Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable. Cette surveillance comprend des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les risques propres à l'assurance et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

Risque lié au comportement des titulaires de contrat

Il est possible que nous subissions des pertes en raison du comportement des titulaires de contrat, qui peut s'avérer plus défavorable que les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix et de l'évaluation des produits, à l'égard de la déchéance des contrats ou de l'exercice d'autres options incorporées aux contrats.

L'incertitude relative au comportement des titulaires de contrat peut provenir de plusieurs sources, notamment les événements imprévus survenant dans leur vie, le niveau général d'activité économique (qu'il soit supérieur ou inférieur aux prévisions), les changements au sein des marchés financiers et des marchés de produits financiers, les modifications apportées à la fixation des prix ou à la disponibilité des produits existants, l'introduction de nouveaux produits, l'évolution de la technologie et des normes de tarification, ainsi que les changements touchant notre solidité financière ou notre réputation. L'incertitude relative aux flux de trésorerie futurs subissant l'influence du comportement des titulaires de contrat peut être exacerbée par des comportements irrationnels pouvant se manifester durant des périodes de turbulences économiques importantes ou au moment de l'exercice d'options au cours de la durée d'un contrat d'assurance.

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- L'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire de contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur.
- L'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat.
- L'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options.
- L'imposition de restrictions sur les types de fonds que les Clients peuvent choisir ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds.
- Le risque lié au comportement des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

Les études sur les résultats internes servent à vérifier, évaluer et mettre à jour au besoin les hypothèses relatives aux comportements des titulaires de contrat, ce qui pourrait entraîner des mises à jour des passifs relatifs aux contrats.

Risque lié à la mortalité et à la morbidité

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité est le risque que nos résultats techniques futurs soient pires que les hypothèses utilisées dans la fixation des prix et l'évaluation des produits. Le risque lié à la mortalité et à la morbidité peut se présenter dans le cours normal des activités, en raison de fluctuations aléatoires des résultats techniques ou de catastrophes, par suite d'une pandémie ou en combinaison avec d'autres facteurs de risque, comme le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix ou le risque de modèle. Des résultats techniques défavorables en matière de mortalité ou de morbidité peuvent également survenir en raison d'une antisélection systémique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de tarification, ou de la création de marchés appartenant aux investisseurs ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie.

Des facteurs externes pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités liées à l'assurance-vie, à l'assurance-maladie, à l'assurance maladies graves, à l'assurance-invalidité, à l'assurance soins de longue durée et aux rentes. Les résultats enregistrés au chapitre de la morbidité pourraient subir l'incidence défavorable d'événements externes, notamment une pandémie, une hausse des règlements d'invalidité durant les périodes de ralentissement économique, ainsi qu'une hausse des coûts des traitements médicaux et de croissance de l'utilisation des médicaments de spécialité. Il s'ensuit une possibilité de volatilité financière défavorable de nos résultats financiers.

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des proposants et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements.

Le risque lié à la concentration de la mortalité et de la morbidité est le risque qu'il se produise un événement catastrophique, comme des catastrophes naturelles (par exemple, les tremblements de terre), des catastrophes causées par l'homme (par exemple, les actes de terrorisme, les actions militaires et la propagation par inadverance de produits toxiques dans l'environnement) ainsi que des épidémies, dans des emplacements géographiques où la couverture d'assurance est importante. Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial, et leur renouvellement est en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance approuvés par le comité d'examen des risques précisent le montant maximal d'assurance pouvant être établi en vertu d'un contrat ainsi que le montant maximal pouvant être conservé. Ces limites varient par région géographique, et les montants qui viennent en excédent de ces dernières sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

Risque de longévité

Le risque de longévité correspond à la possibilité d'une perte économique, d'une perte comptable ou de la volatilité du bénéfice en raison de changements défavorables des taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut se manifester lentement, au fil du temps, à mesure que les conditions socio-économiques s'améliorent et que la médecine continue de progresser. Il pourrait également se manifester plus rapidement à la suite, par exemple, d'une percée médicale qui augmenterait considérablement l'espérance de vie. Le risque de longévité touche les contrats dont les prestations ou les coûts sont fondés sur la probabilité de survie. Des améliorations plus élevées que prévu de l'espérance de vie des titulaires de contrat pourraient par conséquent faire augmenter le coût final de ces avantages (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, les assurances de capital différé, la réassurance, les fonds distincts et certains types de contrats d'assurance-maladie). En outre, notre exposition au risque de longévité est accrue à l'égard de certains produits de rente, tels que les options de rente à taux garanti, par une hausse des marchés des actions.

Afin d'améliorer la gestion du risque de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient entraîner un changement aux prévisions quant à l'amélioration de la mortalité. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de rente ainsi que sur nos propres régimes de retraite.

Risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écart entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative à la situation future concernant le rendement des placements, le comportement des titulaires de contrat, les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les niveaux de vente, la répartition des affaires, les charges et l'impôt. Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

Nos principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par diverses parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-après :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles internes périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des sources de bénéfices et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.
- En ce qui a trait aux produits tarifés en fonction des résultats, des produits avec participation et des produits ajustables, les résultats techniques récents sont reflétés par des modifications des barèmes de participation ainsi que par d'autres mécanismes d'ajustement des contrats, notamment à l'égard des niveaux de primes et de prestations.
- Des limites et des restrictions peuvent être introduites dans la conception des produits afin d'atténuer les comportements défavorables des titulaires de contrat ou d'augmenter le seuil de versement de certaines prestations.

Risque lié aux charges

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler de la conjoncture économique générale, d'augmentations imprévues de l'inflation, d'une croissance plus lente que prévu ou d'une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires. Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux Clients et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

Risque de réassurance

Nous réassurons certains risques pris en charge par nos diverses entreprises d'assurances. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, suppression ou diminution de la capacité de réassurance ou augmentation du coût de la réassurance), par l'insolvabilité d'un réassureur ou par une couverture de réassurance inadéquate.

Les changements des conditions des marchés de la réassurance, y compris les mesures adoptées par les réassureurs pour augmenter les taux sur les couvertures existantes et nouvelles et notre capacité à obtenir une réassurance adéquate, peuvent avoir des répercussions négatives sur la disponibilité de capacités de réassurance, ou sur le coût associé au maintien de capacités de réassurance existantes ou à l'obtention de nouvelles capacités de réassurance, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies d'affaires, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que quelques-uns de nos réassureurs continuent de passer en revue et d'optimiser leurs modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation d'anciens contrats de réassurance par ces réassureurs devient de plus en plus possible. En outre, les modifications apportées au traitement réglementaire des contrats de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation sur le plan du capital.

Nous avons des principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit qui sont approuvés par le comité d'examen des risques, et qui servent à définir les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller le volume des cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur. Ces principes directeurs définissent également les

critères minimaux servant à déterminer quelles compagnies de réassurance se qualifient à titre de contreparties de réassurance possédant la capacité, l'expertise, les pratiques en matière de gouvernance et la capacité financière nécessaires pour prendre en charge les risques considérés. De plus, ces principes directeurs exigent que toute entente contienne des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où le réassureur perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires. Nous effectuons des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance avec lesquelles nous traitons ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. L'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance fait l'objet d'un suivi serré et est communiquée annuellement au comité d'examen des risques.

Nous pouvons également mettre fin aux souscriptions de nos produits ou en modifier les conditions afin de refléter l'évolution des marchés de la réassurance. Les taux des traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Généralement, afin de diversifier le risque de réassurance, plusieurs réassureurs soutiennent un portefeuille de réassurance.

De plus amples renseignements au sujet du risque d'assurance sont présentés à la note 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2021 et à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

iii. Risque de crédit

Description du risque

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous doivent nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers ou des difficultés éprouvées par une seule entreprise. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la notation des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et que nous augmentions nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos bénéfices.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.
- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.
- L'utilisation obligatoire pour les placements en portefeuille de notations de qualité du crédit qui fait régulièrement l'objet d'examens. Ces décisions de notations internes relatives aux nouveaux placements à revenu fixe et ces examens en continu des décisions de notation en vigueur font l'objet d'évaluations indépendantes par les responsables de la gestion des risques de l'entreprise.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.
- Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nos principes de base de gestion du risque de crédit comprennent la diversification de l'actif, la recherche et l'analyse fondamentales des flux de trésorerie, une surveillance proactive et constante des risques, une gestion active et une évaluation de la valeur relative, et ce, dans l'objectif d'optimiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en accordant l'importance voulue à l'incidence du capital et des impôts.

Nous notons les placements en titres à revenu fixe au moyen de tableaux de bord conçus à l'interne qui tiennent compte à la fois de la probabilité estimative d'un cas de défaut et des pertes en cas de défaut afin de déterminer une perte attendue et d'obtenir une notation du risque de crédit. Cette notation est exprimée selon une échelle comportant 22 échelons qui correspond généralement aux échelles utilisées par les agences de notation externes, et se fonde sur l'examen détaillé de la qualité de crédit de l'emprunteur ou de l'émetteur et sur les caractéristiques propres à cet instrument. La probabilité d'une évaluation de défaut est fondée sur l'analyse à l'échelon de l'emprunteur ou de l'émetteur, laquelle comprend une évaluation du risque sectoriel, de la stratégie d'affaires, de la compétitivité, de la rigueur de la gestion et d'autres informations financières. La perte en cas d'évaluation de défaut est déterminée au moyen d'une analyse de l'instrument et tient compte de l'incidence des garanties, des clauses restrictives, des liquidités et d'autres caractéristiques structurelles. Ces tableaux de bord fournissent des données à des modèles de valeur à risque stochastique et servent à soumettre le portefeuille à des tests de tension permettant de fournir des détails sur la distribution et les caractéristiques du risque de crédit au sein de nos portefeuilles. Conformément à nos principes directeurs et dans des circonstances normales, notre notation ne peut être supérieure à la notation la plus élevée accordée par certains organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale. La notation de certains actifs, y compris ceux qui font partie de nos portefeuilles de dettes souveraines et de titres adossés à des créances, est établie en fonction des notations accordées par les organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale, selon l'ordre de priorité suivant : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS Limited.

De plus amples renseignements au sujet du risque de crédit sont présentés à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2021 et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

iv. Risque d'ordre commercial et stratégique

Description du risque

Le risque d'ordre commercial et stratégique est le risque que survienne une perte liée à l'incapacité d'établir, de planifier ou de mettre en œuvre de façon adéquate une stratégie commerciale appropriée en vue d'atteindre les objectifs stratégiques et commerciaux, ou de s'adapter à l'évolution des comportements des Clients ou au contexte commercial, économique, politique, réglementaire ou environnemental et social externe.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque stratégique et d'entreprise

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque stratégique et d'entreprise, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque stratégique et d'entreprise sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction, au conseil et aux comités de ce dernier.
- Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi que de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Ces plans sont examinés par la haute direction, et les principaux thèmes, enjeux et risques qui ressortent de cet examen font l'objet de discussions au sein du conseil et de ses comités.
- Nos plans d'affaires et nos plans stratégiques doivent être approuvés par le conseil, qui reçoit régulièrement de l'information sur la mise en œuvre de ceux-ci et sur le progrès réalisé relativement à leurs objectifs clés.
- Des principes directeurs exhaustifs, y compris le cadre de gestion du risque, les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, les principes directeurs en matière de conception des produits et de fixation des prix, les principes directeurs en matière de fusion et d'acquisition, le cadre de gestion du capital et des liquidités et les principes directeurs en matière de risque de capital, sont en place.
- Notre stratégie d'entreprise et nos objectifs d'affaires sont établis en fonction des limites de la politique en matière d'appétence pour le risque. Nos stratégies et nos plans d'affaires sont conçus pour s'harmoniser avec notre goût du risque, notre position en matière de capital et nos objectifs en matière de performance financière.
- Nous évaluons périodiquement notre appétence pour le risque en tenant compte des contextes économique et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités.
- Les transactions de fusion, d'acquisition, d'investissements stratégiques et de cession sont dirigées selon une politique de gestion du risque lié aux fusions et acquisitions approuvée par le conseil, et celui-ci doit donner son aval à toute opération importante.
- Nous avons recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, lesquels sont utilisés pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants.
- Les risques clés et émergents, y compris les risques liés aux nouvelles modifications de la réglementation qui peuvent avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités ou notre réputation, sont identifiés, surveillés et signalés.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nous revoyons et adaptons régulièrement nos stratégies et nos plans d'affaires pour tenir compte des changements qui surviennent dans les contextes commercial, économique, politique et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités. Nos stratégies et nos plans d'affaires sont conçus pour s'harmoniser avec notre goût du risque, notre position en matière de capital et nos objectifs en matière de performance financière. Nous réévaluons périodiquement notre goût du risque en tenant compte des contextes économique, réglementaire et concurrentiel dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les risques stratégiques et d'entreprise précis sont décrits en détail ci-dessous.

Risque économique et politique

Nous exerçons nos activités dans plusieurs régions du monde, et tout changement d'ordre économique, politique ou réglementaire à l'échelle régionale et mondiale est susceptible d'influer sur nos activités commerciales et financières. Nous pourrions être touchés par la conjoncture économique, les conditions sur les marchés financiers et les chocs économiques à l'échelle mondiale en raison du fait que les marchés mondiaux sont de plus en plus liés. Des facteurs comme la variation des taux d'intérêt, des taux de change, de la volatilité du marché, des prix des habitations, des dépenses, des économies et de la dette des consommateurs, des investissements d'affaires et de l'inflation à l'échelle mondiale peuvent avoir une incidence sur les contextes commercial et économique au sein desquels nous exerçons nos activités. L'incertitude économique et politique

prolongée peut susciter des risques accrus d'ordre commercial et stratégique, y compris les risques liés à la restructuration du secteur, aux fusions et acquisitions, à une dynamique concurrentielle en évolution et à des changements des cadres législatif, réglementaire et fiscal régissant nos activités. En outre, des conditions économiques défavorables vont souvent de pair avec volatilité et détérioration des conditions sur les marchés financiers, qui peuvent avoir une incidence défavorable sur le comportement des Clients, qui peut à son tour avoir une incidence défavorable importante directe sur nos ventes et notre rentabilité, sur nos notations de solidité financière et nos cotes de crédit et sur notre situation de capital et notre liquidité.

Risque lié à l'exécution stratégique

Nos stratégies et plans d'affaires dépendent de la réussite des initiatives organisationnelles et stratégiques conçues pour appuyer la croissance de nos activités. Notre capacité à gérer efficacement la mise en œuvre de ces initiatives et à prioriser les initiatives a une incidence directe sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies. Il est primordial de repérer et d'appliquer les bonnes combinaisons d'initiatives pour atteindre les cibles de notre plan d'affaires. L'incapacité à repérer et à appliquer les bonnes initiatives pourrait également nuire à la structure de coûts et nous empêcher d'atteindre nos objectifs de croissance.

Risque lié à la distribution

Notre incapacité à atteindre l'échelle de distribution prévue pourrait avoir une incidence importante sur nos objectifs stratégiques et financiers. Il s'agit notamment de notre incapacité à recruter et à fidéliser des intermédiaires et des représentants à un prix qui est financièrement possible pour la Compagnie, ou à mettre au point des capacités et des technologies numériques pour la vente et pour le soutien à la clientèle. Lorsque notre stratégie en ce qui concerne les produits ou que la distribution et les services connexes (y compris les capacités et les technologies numériques pour la vente et le soutien à la clientèle) ne sont pas élaborées, modifiées ou réalisées en concordance avec nos objectifs stratégiques ou en fonction de l'évolution du comportement des Clients ou de notre contexte réglementaire, le risque lié à la distribution peut aussi s'en ressentir. De plus, l'absence d'un modèle de distribution bien diversifié dans les territoires où nous exerçons nos activités pourrait nous rendre trop dépendants d'un canal des agences donné ou de partenaires clés.

Risques liés aux fusions, aux acquisitions, aux cessions et aux investissements stratégiques

Nous étudions régulièrement la possibilité de faire l'acquisition sélective d'autres entreprises ou de nous départir de la totalité ou d'une partie de certaines activités pour appuyer notre croissance et nos objectifs stratégiques. Toute transaction que nous concluons comporte un certain nombre de risques liés aux facteurs économiques, opérationnels, stratégiques, financiers, fiscaux, juridiques, réglementaires, de conformité et à d'autres facteurs.

Il y a un risque que nous ne soyons pas en mesure de réaliser une acquisition appropriée sur un marché ou dans un secteur souhaité ni de retirer les avantages financiers et stratégiques des transactions en raison de facteurs concurrentiels, d'exigences des autorités de réglementation ou d'autres facteurs. Il existe un risque que le capital utilisé pour financer une transaction puisse limiter notre capacité à investir des capitaux additionnels afin de saisir d'autres occasions et d'autres initiatives. Ce risque pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs financiers et stratégiques.

Notre capacité à réaliser les avantages économiques, financiers et stratégiques escomptés de toute transaction que nous concluons dépend de la séparation et de l'intégration véritables des entreprises transférées, de la restructuration ou la réorganisation efficace des entreprises connexes et du fait de pouvoir motiver et garder le personnel pour procéder à ces transactions. En outre, l'intégration des activités et des différences de cultures organisationnelles pourrait nécessiter l'allocation de ressources de gestion importantes, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction de nos activités quotidiennes. Les synergies de coûts prévues ou d'autres avantages attendus peuvent ne pas être obtenus en raison de l'incapacité d'intégrer avec succès des entreprises acquises à nos activités existantes. L'un ou l'autre de ces risques, s'il survient, pourrait nous empêcher d'atteindre les résultats attendus d'une transaction ou pourrait avoir une incidence sur nos objectifs financiers et stratégiques.

Afin d'atténuer ces risques, nous avons établi des procédures pour encadrer l'évaluation et la réalisation des transactions de fusion et d'acquisition et l'intégration des entreprises visées. Des mises à jour régulières sur les risques liés à la réalisation et à l'intégration dans le cadre de ces transactions, ainsi que sur les mesures d'atténuation élaborées pour atténuer ces risques, sont fournies au conseil, aux comités du conseil et aux comités de la haute direction, selon le cas.

Environnement concurrentiel

La concurrence provenant des sociétés d'assurances, des banques, des gestionnaires d'actif, des sociétés de fonds communs de placement, des planificateurs financiers et d'autres fournisseurs de services, y compris des nouveaux participants et des sociétés de services financiers non traditionnels, est très forte et pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités dans certains pays.

Les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités sont caractérisés par une concurrence très vive, et notre capacité à vendre nos produits est tributaire de nombreux facteurs, notamment l'échelle, les prix et les rendements offerts, les canaux de distribution, les capacités numériques, les notations en matière de solidité financière, les gammes de produits, la qualité des produits et services, la vigueur commerciale de la marque, le rendement des placements, les niveaux historiques des dividendes et la capacité de fournir des services à valeur ajoutée aux distributeurs et aux Clients. Dans certains marchés, certains de nos concurrents pourraient nous être supérieurs à l'égard de l'un ou de plusieurs de ces facteurs. Nos concurrents pourraient perturber nos activités au moyen de stratégies ciblées visant à réduire notre part de marché; ils pourraient notamment cibler nos employés clés ou nos partenaires du secteur de la bancassurance ainsi que d'autres distributeurs, ou mettre en place une tarification ambitieuse pour leurs produits. Notre capacité d'atteindre nos objectifs et nos stratégies d'affaires dépend en grande partie de notre capacité de prévoir ces pressions concurrentielles et de leur répondre rapidement.

Les technologies favorisent des changements rapides au sein du secteur des services financiers, et elles permettent à de nouveaux participants de nous livrer concurrence ou d'offrir des services à nos concurrents afin de permettre à ces derniers d'améliorer leurs capacités à l'égard de certains secteurs des marchés de l'assurance, de la gestion de patrimoine et de la gestion d'actifs. L'émergence de nouvelles technologies telles que l'automatisation robotisée de processus, l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs et l'analytique avancée pourrait avoir une incidence sur le

secteur des services financiers et sur la manière dont les sociétés interagissent avec leurs parties prenantes. Nos concurrents actuels, ou de nouveaux participants, pourraient utiliser ces technologies ou d'autres nouvelles technologies afin d'offrir des services dans divers secteurs tels que la fixation de prix personnalisé, la communication proactive avec les Clients et le marketing ciblé afin de solidifier leurs relations Clients et d'influencer le comportement de ceux-ci. Les perturbations causées par les changements technologiques et l'innovation de la part de nos concurrents traditionnels et non traditionnels, qui pourraient offrir une meilleure expérience aux utilisateurs, une fonctionnalité supérieure ou des produits à moindre prix, ou qui pourraient avoir des coûts de distribution plus faibles, nous forceront à nous adapter plus rapidement, et elles pourraient exercer de la pression sur nos marges. Le risque de perturbation peut également avoir une incidence sur nos modèles de distribution, au fur et à mesure que de nouveaux modèles commerciaux à faibles coûts axés sur le numérique émergent dans le cadre de la distribution des produits et des services financiers, tels que les technologies d'assurance ou les robots conseillers. Ces risques évoluent rapidement en raison du nombre croissant d'utilisateurs numériques, et il est difficile de les prévoir et d'y répondre de façon proactive, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.

Rendement des placements

Le risque lié au rendement des placements s'entend de la possibilité que nous ne soyons pas en mesure d'atteindre les objectifs en matière de rendement souhaités pour notre portefeuille de placements ou que nous ne parvenions pas, dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs, à concevoir ou à mettre en œuvre des stratégies de placement susceptibles de produire des rendements concurrentiels sur les produits et les fonds gérés offerts par ces activités. Le fait de ne pas atteindre les objectifs de placement peut avoir une incidence défavorable sur nos produits des activités ordinaires et notre rentabilité en raison de perspectives de ralentissement de la croissance ou de changements défavorables du comportement des titulaires de contrat ou des Clients.

Modifications du cadre juridique et réglementaire

La plupart de nos activités sont assujetties à une réglementation et à une supervision imposantes. Toute modification des lois, des règlements ou des politiques gouvernementales, ou de leur cadre d'interprétation ou d'application, pourrait nous obliger à apporter des changements importants à notre stratégie, pourrait accroître les coûts de mise en œuvre et provoquer le détournement de ressources pour gérer le changement. De telles modifications pourraient avoir une incidence sur la communication de l'information financière, sur les processus comptables, sur les exigences en matière de capital, sur le cadre réglementaire de nos produits et services, sur la réglementation relative aux méthodes de vente, aux intermédiaires de vente (comme la bancassurance) et aux offres de produits (tels que la couverture des médicaments sur ordonnance), sur les exigences de solvabilité, sur la rémunération des membres de la haute direction et sur les pratiques en matière de gouvernance, et ils pourraient venir imposer des restrictions visant nos activités exercées à l'étranger (comme la modification du plafond relatif à la propriété étrangère de sociétés locales). Chacun de ces changements pourrait avoir une incidence défavorable sur notre entreprise et nos affaires. Le fait de ne pas nous conformer aux exigences actuelles et futures des autorités de réglementation pourrait également entraîner des sanctions réglementaires et pourrait avoir une incidence sur nos relations avec les autorités de réglementation et sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans d'affaires.

Risque environnemental et social

Notre performance financière, nos activités et notre réputation peuvent être touchées de façon négative si nous ne nous préparons pas de façon adéquate aux incidences négatives directes et indirectes de risques environnementaux et sociaux. Le risque environnemental et social comprend, sans s'y limiter, les dommages environnementaux constatés sur les immeubles dont nous sommes propriétaires ou que nous gérons ainsi que les risques physiques liés aux changements climatiques, les risques liés à la transition, les enjeux en matière de santé publique et les enjeux relatifs à l'inégalité.

Les secteurs d'activité de notre pilier Gestion d'actifs intègrent les considérations environnementales (ainsi que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance – ESG) dans leur prise de décision en matière de placement à l'égard des actifs de la Sun Life et des actifs des Clients. Les risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance existants et potentiels sont intégrés à des évaluations et à des examens initiaux et continus de placements en actions de sociétés ouvertes, de placements en titres à revenu fixe d'émissions privées et publiques, de placements immobiliers, de placements en infrastructures et de placements en prêts hypothécaires commerciaux. En outre, nous surveillons nos gestionnaires tiers pour les affaires de gestion d'actifs, du fonds général et des plateformes de fonds, par l'entremise de notre Centre international de placement. Ce centre fonctionne à titre de groupe de recherche et de consultation en placements. Dans le cadre du contrôle diligent et de la surveillance des gestionnaires tiers, le centre évalue l'intégration, par chaque gestionnaire, des facteurs ESG au sein de ses processus de placement, ainsi que d'autres facteurs pertinents liés à la durabilité, et assure leur suivi de façon continue.

Nous surveillons les changements sur le plan environnemental et social et l'évolution plus générale en matière de durabilité, notamment par l'entremise de notre participation à titre de signataire des Principes pour l'investissement responsable appuyés par les Nations Unies, de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'initiative Climate Action 100+, d'Engagement climatique Canada et du CDP (auparavant appelé Carbon Disclosure Project). Notre première directrice de la durabilité dirige les efforts déployés à l'échelle de l'entreprise pour intégrer des pratiques durables dans l'ensemble de nos activités et pour aider à mettre en œuvre d'autres mesures aidant à créer un avenir plus propre, inclusif et durable, conformément à notre stratégie d'entreprise et à notre raison d'être. Notre Conseil international sur la durabilité, composé de hauts dirigeants de chacune de nos divisions, fonctions clés et régions, étudie les enjeux généraux en matière de durabilité. Ses membres sont responsables de l'exécution de notre plan de durabilité selon les priorités établies pour leur secteur d'activité propre. Ils se font les porte-parole du plan de durabilité et usent de leur influence pour sa mise en œuvre. Nous présentons l'information sur le rendement en matière de durabilité, y compris à l'égard des changements climatiques, de l'environnement et des enjeux sociaux, dans notre rapport annuel sur la durabilité, disponible au www.sunlife.com/durabilite.

Changements climatiques

Les changements climatiques sont l'un des grands enjeux de notre époque. La communauté scientifique a démontré que la planète se réchauffe. Les gouvernements, les organismes de réglementation, les investisseurs, les clients et les autres parties prenantes intensifient leurs efforts pour s'attaquer à ce problème mondial. Pour le Secrétaire général de l'ONU, le rapport du Groupe de travail I du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (le « GIEC »), publié en 2021, est une « alerte rouge pour l'humanité ». Nous croyons qu'il est de notre responsabilité de réagir et de prendre des mesures qui soutiennent l'objectif de l'Accord de Paris, afin de limiter l'augmentation de la température mondiale au cours

de ce siècle à un niveau bien inférieur à 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et de déployer les efforts nécessaires afin de limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels.

Les changements climatiques présentent des risques à moyen et à long terme pour nos activités, avec des répercussions potentielles complexes et vastes. Étant donné que les engagements que nous prenons envers nos Clients peuvent s'étendre sur des décennies, les risques liés aux répercussions des changements climatiques se manifestent dans les solutions que nous offrons à nos Clients aujourd'hui. Notre raison d'être, qui consiste à aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, ne peut être réalisée sans la mise au point d'une approche solide à l'égard des changements climatiques qui favorise la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone. Notre raison d'être peut être atteinte en intégrant cette réflexion dans l'ensemble de nos activités et en travaillant en collaboration avec d'autres parties prenantes afin d'atteindre un objectif commun : éviter les pires conséquences des changements climatiques. Nous avons établi un objectif visant à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050 (se reporter à la rubrique « Mesures et objectifs » ci-après pour plus de détails.

Notre stratégie en matière de climat comprend les éléments suivants :

- Nous reconnaissons qu'en tant qu'investisseur à long terme, nous avons la possibilité de faire partie de la solution à ce défi mondial et d'investir de façon proactive dans des actifs et des entreprises qui favorisent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.
- Nous évaluons l'incidence des changements climatiques sur nos activités et nos placements en vue de gérer ces derniers de façon prudente afin de respecter nos engagements, tout en tenant compte des défis liés à l'incertitude et aux données imparfaites pour éclairer ces décisions.
- Nous nous engageons à promouvoir les intérêts des gouvernements, des organismes de réglementation, des investisseurs et des dirigeants du secteur et à collaborer avec ceux-ci afin d'élaborer des programmes et des politiques en matière de carboneutralité ouvrant la voie à la décarbonisation.
- Nous préconisons de meilleures données et informations à fournir, afin de pouvoir effectuer des évaluations plus éclairées des risques liés au climat. Nous appuyons les mesures prises par les organismes de réglementation en vue d'exiger une présentation de l'information financière conforme aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière (le « GIFCC »), et nous voyons d'un bon œil les efforts continus visant à améliorer les normes de communication de l'information.
- Nous nous engageons à améliorer continuellement nos mesures, notre surveillance et nos rapports liés au climat.
- Nous nous concentrons sur la réduction de l'incidence des changements climatiques et sur le renforcement de la résilience de nos propres activités partout dans le monde, ainsi que sur les immeubles que nous détenons dans notre portefeuille de placements.

Nous nous engageons à travailler ensemble entre les secteurs avec nos Clients, entités émettrices et autres parties prenantes pour contribuer à relever ce défi mondial et nous reconnaissons que nous n'avons pas encore les réponses à ce problème complexe.

Notre stratégie évoluera au fil du temps, en tirant parti de notre expérience et de nos développements externes.

Informations à fournir selon le GIFCC

Nous appuyons les recommandations du GIFCC. Nous présentons dans les paragraphes qui suivent nos informations à fournir sur le climat conformément à ces recommandations, qui sont structurées autour de quatre thèmes qui représentent les éléments fondamentaux du fonctionnement des organisations : la stratégie, la gouvernance, la gestion des risques, ainsi que les mesures et les cibles.

Un comité directeur spécialisé composé de membres de la haute direction oriente la mise en œuvre des recommandations du GIFCC. Se reporter à la rubrique « Gouvernance », ci-après, pour plus de détails.

Stratégie

Les changements climatiques constituent un enjeu important qui pourrait avoir des répercussions sur nous en tant que société de gestion d'actifs et de compagnie d'assurance. De façon similaire aux résultats offerts par l'examen de la situation financière, des recherches externes indiquent que les risques liés aux changements climatiques ne devraient pas avoir d'incidence significative à plus court terme sur le passif des portefeuilles d'assurance-vie, et que les risques les plus importants à plus court terme devraient toucher l'actif des portefeuilles d'assurance-vie¹⁾.

Notre approche en matière de placements à l'égard des changements climatiques englobe le survol des risques et le survol des occasions.

Une transition vers une économie à plus faibles émissions de carbone pourrait avoir une incidence sur la valeur des actifs. Les placements liés à l'exploitation du charbon, du pétrole et des sables bitumineux, ceux du secteur des services publics, ceux liés aux industries connexes des combustibles fossiles, des chemins de fer et des pipelines, de même que les placements dans des marchés dépendant de ces secteurs, pourraient être assortis de risques financiers supplémentaires en raison de l'évolution de la réglementation, du coût du capital, des préférences des consommateurs et de la concurrence livrée par les sociétés du secteur de l'énergie renouvelable, ce qui pourrait se traduire par une diminution globale de la rentabilité et un délaissement d'actifs (des actifs pour lesquels les coûts d'investissement ne peuvent être recouverts comme prévu).

Les répercussions physiques des changements climatiques pourraient avoir une incidence sur les placements dans des actifs réels comme les biens immobiliers, les prêts hypothécaires commerciaux et les infrastructures, ainsi que sur nos propres activités, sur les activités et les produits de nos Clients et sur les activités de l'ensemble de nos portefeuilles. Des risques peuvent survenir en raison de la fréquence et de la gravité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes et des transformations à long terme des tendances climatiques.

Pour en savoir plus sur les risques potentiels liés au climat, se reporter à la rubrique « Risques environnementaux et sociaux » de notre notice annuelle de 2021, sous Facteurs de risque – Risque d'ordre commercial et stratégique.

¹⁾ The Geneva Association. Climate Change Risk Assessment for the Insurance Industry (Rapport publié en février 2021). Auteurs : Maryam Golnaraghi et le Geneva Association Task Force on Climate Change Risk Assessment for the Insurance Industry.

Les occasions liées aux changements climatiques comprennent celles liées à la durabilité et aux obligations vertes, ainsi que les investissements visant à développer des biens immobiliers et des infrastructures résilients et adaptatifs, des actifs liés à l'énergie renouvelable de même que des actifs et des activités liés à d'autres secteurs qui soutiennent une transition vers une économie à faibles émissions de carbone. De nombreuses entreprises et secteurs tirent parti des occasions favorables découlant des changements climatiques, notamment les secteurs de la mobilité (électrification des véhicules), des services d'efficacité énergétique, des technologies liées aux batteries et des énergies renouvelables. Grâce à nos efforts d'intégration des facteurs ESG, nous cherchons à repérer ces occasions de placement sur les marchés publics et privés, autant à l'égard des placements directs (biens immobiliers, infrastructures) que des placements titrisés. Nous avons été le premier assureur-vie à l'échelle mondiale à avoir émis une obligation durable. Les obligations durables peuvent contribuer à soutenir cette transition vers une économie plus faible en émissions de carbone. Avec notre pilier Gestion d'actifs, nous sommes en bonne position pour investir dans cette transition. La gestion d'actifs est assurée par Gestion SLC, InfraRed, BGO et Crescent, qui exercent leurs activités sous la marque Gestion SLC, ainsi que par la MFS. Les stratégies d'investissement liées au climat pour nos activités de gestion d'actifs sont présentées ci-dessous.

- Gestion SLC investit dans des infrastructures durables partout dans le monde par l'intermédiaire de sa plateforme de placements à revenu fixe publics et privés. Les catégories d'infrastructures durables comprennent les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les transports propres.
- InfraRed investit dans des infrastructures sociales et des projets d'efficacité énergétique, de production d'énergie à faible émission de carbone et d'énergie renouvelable, en plus de les gérer, ce qui offre plus d'options d'investissement durable pour les Clients institutionnels tout en apportant un complément à notre orientation axée sur les investissements durables et les changements climatiques.
- BGO gère de façon proactive les risques climatiques au niveau des immeubles et du portefeuille grâce à une planification stratégique qui évalue et atténue les vulnérabilités critiques et favorise une capacité d'adaptation. BGO utilise son outil de résilience exclusif primé, qui combine les résultats de recherches effectuées au sein du secteur et la modélisation prédictive relative au climat, pour offrir des plans personnalisés d'adaptation de la résilience aux changements climatiques pour l'ensemble de nos portefeuilles. Ces efforts aident BGO à générer des rendements à long terme pour ses Clients et ses investisseurs.
- Les décisions de placement de Crescent sont guidées par les intérêts à long terme des Clients, qui sont servis par la prise en compte des facteurs ESG, notamment ceux liés aux changements climatiques. Dans la mesure du possible, Crescent cherche à collaborer avec les sociétés de portefeuille sur des enjeux tels que la mesure et la déclaration des émissions de carbone et l'efficacité énergétique.
- À titre d'investisseur à long terme dans des émetteurs publics, la MFS évalue les enjeux climatiques comme un facteur clé de décision d'investissement, tant au niveau de l'émetteur que du portefeuille. La MFS collabore également régulièrement avec des sociétés afin d'encourager une meilleure communication de l'information et une meilleure gestion des occasions et des risques liés aux changements climatiques. En 2021, la MFS a publié son Manifeste sur le climat, dans lequel elle présente ses convictions et ses objectifs en tant qu'investisseur à l'égard des risques et des possibilités liés aux changements climatiques, ainsi que son objectif de réduire à zéro ses émissions nettes d'ici 2050.

À titre d'investisseurs à plus long terme, nous sommes d'avis que l'intégration des changements climatiques en tant qu'élément clé dans la prise de décisions en matière d'investissement peut constituer une source d'avantage concurrentiel pour deux raisons : nous sommes d'avis que la prise en compte de cet élément donnerait lieu à des rendements ajustés en fonction du risque plus élevés pour les Clients au fil du temps; par ailleurs, les notations plus élevées des placements liés aux facteurs ESG établies par des groupes comme les PRI, Morningstar, le GRESB (auparavant le Global Real Estate Sustainability Benchmark) et d'autres groupes constituent des facteurs de décision de plus en plus importants pour les Clients. En tant que participants aux initiatives des investisseurs Engagement climatique Canada et Climate Action 100+, nous interagissons avec certains des plus importants émetteurs mondiaux de GES auprès desquels nous détenons des placements afin de nous assurer que leurs objectifs liés au climat cadrent avec ceux de la Compagnie et de nos Clients.

Les mêmes principes sont utilisés dans le choix et la surveillance des gestionnaires de placements tiers responsables d'investir des actifs pour le compte de nos Clients dans des régimes collectifs d'épargne-retraite. Nous sommes conscients que nos Clients adoptent de plus en plus une perspective de placement durable à l'égard de nos solutions. Notre cadre exclusif d'évaluation de l'intégration des facteurs ESG aide les promoteurs de régimes collectifs de retraite de la Sun Life du Canada à prendre des décisions éclairées au sujet des options de placement qu'ils offrent à leurs employés dans leurs régimes en milieu de travail. Le cadre d'évaluation utilise des critères détaillés dans trois domaines clés : politiques de la société, processus de placement et actionariat actif.

Dans le cadre de notre examen de la santé financière, nos travaux antérieurs sur les scénarios liés aux changements climatiques ont fourni des renseignements sur l'incidence des risques liés aux changements climatiques. En 2021, nous avons participé à un projet pilote d'analyse de scénarios climatiques entre la Banque du Canada, le BSIF et un petit groupe d'institutions financières canadiennes. Les scénarios élaborés étaient axés sur les risques liés à la transition, et ils étaient conçus pour couvrir un éventail de résultats potentiels et illustrer les types de pressions pouvant affecter le système financier et l'économie à mesure que le monde amorce une transition vers un avenir à plus faible émissions de carbone. Ces scénarios ne devaient pas constituer des prévisions ou des prédictions. Les résultats de ce projet-pilote sont dans l'ensemble conformes à notre compréhension historique des secteurs qui sont les plus susceptibles d'être touchés par les répercussions potentielles des changements climatiques et des répercussions qu'aurait le report des mesures politiques. Bien que ce projet-pilote analysait un échantillon des actifs du fonds général géré par Gestion SLC, d'autres sociétés liées de gestion d'actifs ont également mené leurs propres analyses de scénarios liés au climat.

Ce projet-pilote nous a permis d'approfondir notre compréhension des incidences potentielles de la transition vers la carboneutralité, de développer les compétences nécessaires et de mieux comprendre le niveau de ressources et d'expertise technique requis pour effectuer ce type d'analyse. La participation au projet pilote a permis de souligner le rôle important que des initiatives provenant de l'ensemble du secteur peuvent jouer dans l'accélération des délais dans lesquels ces capacités peuvent être développées, par rapport à celles d'institutions individuelles travaillant en isolement.

Nous appuyons l'engagement de la Banque du Canada et du BSIF à mieux comprendre et évaluer les risques liés au climat pour l'économie et le système financier canadiens et à aider les institutions financières à renforcer leur capacité d'évaluation et de gestion des risques liés au climat.

Gouvernance

Trois comités du conseil assurent la surveillance des aspects relatifs aux changements climatiques.

- Le comité de la gouvernance, des placements et de la révision est chargé de la surveillance de l'application à l'échelle de l'entreprise de nos principes directeurs en matière de durabilité et de notre programme de durabilité. Il examine notamment le rapport annuel sur la durabilité et le plan de durabilité, puis en recommande l'approbation au conseil. Le comité surveille les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de durabilité et des objectifs et cibles connexes, y compris le rendement relatif aux émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Le comité d'examen des risques est responsable de la supervision de la gestion des risques actuels et émergents à l'échelle de l'entreprise, y compris les risques liés au climat et, de façon plus générale, à l'environnement. Pour plus de détails sur le rôle de ce comité, se reporter à la rubrique Gestion du risque de la présente rubrique.
- Le comité d'audit supervise l'ensemble des informations financières fournies dans les états financiers et le rapport de gestion, y compris celles ayant trait aux changements climatiques.

Le conseil assure la surveillance finale des questions liées aux changements climatiques et utilise les rapports des présidents des comités du conseil mentionnés ci-dessus ainsi que d'autres présentations directes de la direction et d'experts externes afin de décider de la nature et de l'étendue de ses commentaires, et de questionner, conseiller et guider la haute direction relativement à une approche d'entreprise face aux changements climatiques.

Au niveau de la direction, la première directrice de la durabilité, la première directrice des affaires juridiques, le premier directeur de la gestion des risques et le premier directeur des placements jouent des rôles clés dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat.

- Notre première directrice de la durabilité est responsable de la durabilité pour l'ensemble de l'entreprise, y compris à l'égard des changements climatiques. Ses responsabilités comprennent l'établissement d'une stratégie et d'un cadre de gouvernance pour notre organisation. Les changements climatiques sont des éléments qui s'inscrivent dans notre engagement à être une entreprise responsable et fiable qui est énoncé dans notre plan de durabilité (disponible au www.sunlife.com/durabilite). Comme il est susmentionné, la première directrice de la durabilité préside notre Conseil international sur la durabilité.
- Notre première directrice des affaires juridiques occupait les fonctions de cadre responsable en matière de développement durable avant la nomination de la première directrice de la durabilité et elle a présidé, tout au long de 2021, notre comité directeur du GIFCC, composé de hauts dirigeants, qui compte des représentants des fonctions de la gestion du risque d'entreprise, des finances, de la gestion d'actifs et de la durabilité.
- Notre premier directeur de la gestion des risques est chargé de diriger la fonction de gestion des risques (comme il est indiqué ci-dessus dans les rubriques 2 et 7 de Gestion du risque). Les risques clés et émergents sont surveillés et signalés au comité d'examen des risques du conseil.
- Le premier directeur des placements préside le comité sur la durabilité et le conseil sur les placements durables au sein de Gestion SLC. Le comité sur la durabilité est responsable de l'orientation stratégique relative aux questions liées à la durabilité et aux questions environnementales, sociales et de gouvernance, et il établit des priorités à l'égard des principales initiatives en matière de durabilité pour l'ensemble de Gestion SLC. Le conseil sur les placements durables supervise l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment à l'égard des changements climatiques, au processus de placement. Il incombe à la cheffe, facteurs ESG à l'échelle mondiale de Gestion SLC, qui a été nommée en 2021, de donner l'élan en matière de stratégies pour Gestion SLC, lesquelles doivent répondre aux attentes des Clients en renforçant la résilience, la performance environnementale et sociale et l'atténuation des risques au sein des activités de gestion de placements de la société. Ce rôle ayant été ajouté en 2021, Gestion SLC évalue actuellement sa gouvernance en matière de durabilité et de changements climatiques.

À la MFS, trois organismes de gouvernance sont responsables des activités d'investissement et de gérance durables. Ces groupes établissent une stratégie d'investissement durable, surveillent les progrès et s'assurent, de façon générale, que la MFS tient compte des risques importants comme les changements climatiques dans ses activités de placement :

- Groupe de la haute direction en matière de durabilité de la MFS, qui supervise la stratégie de durabilité de la MFS (ce groupe est composé du chef de la direction, du président, du premier directeur des placements, du chef de la durabilité et de la gérance environnementale et du directeur juridique général, ainsi que d'autres hauts dirigeants directement responsables de l'intégration de la stratégie de durabilité dans l'ensemble de l'entreprise);
- Comité d'investissement responsable de la MFS (qui est composé du président de la MFS, du chef du contentieux et du premier directeur de la conformité);
- Comité de vote par procuration de la MFS (qui est composé de membres de la haute direction des services de placement, des services juridiques, des services de conformité et des services de placement mondiaux de la MFS).

De plus, le chef responsable des placements durables et de la gérance de la MFS préside un groupe directeur des placements durables composé de membres affectés à diverses catégories d'actifs et appliquant différentes stratégies de placement. Le groupe directeur a établi un groupe de travail sur les changements climatiques afin de stimuler les discussions au sein de l'équipe de placement et d'élaborer des cadres pratiques pour éclairer le processus décisionnel en matière de placement de la MFS ainsi que sa stratégie d'engagement d'entreprise dans ces domaines.

Nous prévoyons faire évoluer nos structures de gouvernance au fil du temps afin de nous assurer que nous maintenons un processus décisionnel efficace et une responsabilisation appropriée.

Gestion du risque

La gestion du risque climatique est intégrée à notre cadre de gestion du risque, à notre gouvernance et à nos processus de soutien (comme il est mentionné aux sections 1 à 8 et à la rubrique Gouvernance ci-dessus).

Notre définition du risque climatique comprend les incidences physiques des changements climatiques et les incidences de la transition vers une économie plus faible en émissions de carbone. Ces répercussions peuvent comprendre, sans s'y limiter, les dommages aux biens immobiliers détenus et exploités, y compris les immeubles et les infrastructures, la réduction de la valeur des placements en actifs à revenu fixe et en actifs à revenu non fixe des marchés publics et privés liés aux combustibles fossiles et aux industries à forte émission de carbone, les risques de poursuites touchant les entreprises ou les secteurs au sein desquels nous effectuons des investissements, les conséquences sur la santé des populations touchées et les changements socioéconomiques, géopolitiques et réglementaires.

Du point de vue des placements, les risques climatiques, lorsqu'ils sont importants pour un secteur ou une catégorie d'actif en particulier, sont intégrés dans le processus de gestion des risques à mesure que nous cherchons à effectuer des placements à long terme mieux positionnés pour résister aux enjeux liés aux changements climatiques. Nous tenons compte de plusieurs analyses différentes dans notre évaluation des risques climatiques; nous avons recours à la fois à des analyses individuelles des risques physiques par région géographique et à une évaluation du modèle économique et des risques liés à une transition vers de plus faibles émissions de carbone. Les types de risques liés au climat faisant l'objet d'une surveillance peuvent comprendre des risques physiques aigus et chroniques et des risques de transition liés à la réglementation actuelle et émergente, aux lois, aux technologies, au marché et à la réputation ou aux préférences des consommateurs.

Chacune des entreprises de gestion d'actifs de la Compagnie a recours à sa propre approche pour déterminer, évaluer, surveiller et réagir aux risques et aux occasions liés au climat, en fonction des catégories d'actifs dans lesquelles elle investit. Parmi ces approches, on retrouve :

- des enquêtes exclusives sur les risques climatiques visant à déterminer, à évaluer et à réagir aux risques et aux occasions liés au climat;
- une analyse des risques au niveau du portefeuille et des actifs afin d'éclairer les décisions de placement et les stratégies de résilience;
- une analyse des données relatives aux émissions;
- une modélisation des actifs délaissés;
- la surveillance et l'analyse comparative de l'intensité du carbone;
- des engagements individuels et collaboratifs sur des enjeux tels que la décarbonisation.

Ces approches sont mises à jour périodiquement. Par exemple, en 2021, Gestion SLC a mis à jour sa méthode d'établissement des notations exclusive ESG Plus afin de mettre davantage l'accent sur les profils d'émissions des entreprises ne provenant pas du secteur financier. Cette analyse améliorée vise à normaliser les risques liés à la transition et à continuer d'accroître les capacités de nos équipes de placements en matière d'évaluation des émissions de carbone aux niveaux des entreprises. Lorsqu'elle évalue la possibilité d'investir à long terme dans des sociétés liées au secteur des combustibles fossiles, Gestion SLC examine les objectifs de réduction d'émissions de carbone de celles-ci ainsi que leur capacité à faire la transition vers un avenir à plus faibles émissions de carbone.

De plus, un enjeu environnemental, qu'il soit causé par les changements climatiques ou par d'autres facteurs, constaté sur un des immeubles dont nous sommes propriétaires ou que nous exploitons, pourrait avoir une incidence d'ordre financier ou porter atteinte à notre réputation. Nous maintenons un programme de gestion des risques environnementaux visant à gérer et à surveiller les placements immobiliers en les protégeant contre les pertes imputables à des questions environnementales, et à veiller au respect de toutes les lois qui s'appliquent. Nous souscrivons des contrats d'assurance afin de couvrir certains risques environnementaux pouvant toucher les actifs détenus. Nous avons mis en œuvre un programme de continuité des activités afin de faciliter le recouvrement des activités critiques si un enjeu environnemental touche un endroit où nous exerçons nos activités. Le groupe immobilier d'entreprise de la Compagnie, de concert avec nos propriétaires d'immeubles et nos gestionnaires de biens immobiliers, évalue les effets potentiels des risques liés aux changements climatiques et examine les moyens d'améliorer la capacité de nos immeubles à résister à ces risques. Ces risques comprennent les tornades, les inondations subites, les tempêtes de verglas et les inondations côtières.

Mesures et objectifs

La Compagnie s'est fixée pour objectif de réduire ses émissions nettes de GES à zéro d'ici 2050, tant pour ses investissements que pour ses activités, avec des objectifs intermédiaires qui seront annoncés en 2022. À titre de propriétaire d'actifs, la Compagnie prévoit de réduire à zéro ses émissions nettes de GES à l'égard des activités de son fonds général, géré par Gestion SLC. La MFS, Gestion d'actifs PMSL et les sociétés de Gestion SLC, InfraRed et BGO, se sont jointes à l'initiative Net Zero Asset Managers, un groupe international de gestionnaires d'actifs engagés à réduire à zéro ses émissions nettes de GES d'ici 2050, ou plus tôt.

Nous ciblerons une réduction absolue de 50 % des émissions de GES au sein de nos activités d'ici 2030, par rapport à 2019. Cette cible comprend les réductions d'émissions de nos bureaux et celles liées aux déplacements d'affaires¹⁾. Nous réalignerons nos rapports sur les émissions de GES en 2022 avec cette nouvelle cible. Nous avons également établi un objectif de carboneutralité pour nos activités mondiales à compter de 2021, qui sera atteint grâce à des efforts de réduction des émissions ainsi qu'à l'achat de compensations de grande qualité pour les émissions restantes.

La Compagnie prévoit effectuer des placements durables additionnels de 20 G\$ de 2021 à 2025 pour l'ensemble de ses placements liés au fonds général et aux Clients, qui sont gérés par Gestion SLC. Les investissements comprennent entre autres les projets d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique, d'immeubles durables, de transport propre, de gestion de l'eau et d'infrastructures sociales.

Dans notre rapport annuel sur la durabilité, accessible au www.sunlife.com/durabilite, nous présentons nos émissions mondiales de GES de niveaux 1 et 2 des placements immobiliers des entreprises et des placements immobiliers sous notre contrôle financier, ainsi que les émissions de GES²⁾ de niveau 3 liées aux déplacements d'affaires et, s'il y a lieu, des sources liées à l'immobilier telles que l'eau, les déchets et les services publics payés par les locataires ou les propriétaires.

Veillez vous reporter à la rubrique Risque environnemental et social de notre notice annuelle pour plus d'information sur les risques liés au climat.

¹⁾ Émissions de niveaux 1 et 2 liées aux bureaux à l'échelle mondiale, et émissions de niveau 3 liées à l'approvisionnement en eau et aux services publics payés par le propriétaire à ces bureaux, ainsi que des déplacements d'affaires, conformément au protocole sur les GES.

²⁾ Les émissions de niveau 3 liées aux services publics dans le secteur des biens immobiliers d'entreprise où les factures de services publics sont payées par le propriétaire sont calculées au prorata de la quote-part revenant à la Sun Life de la superficie locative brute totale de l'immeuble, et les immeubles de placement immobilier ne comprennent la consommation que lorsqu'il y a système de sous-comptage. Les émissions de niveau 3 liées aux services publics qui sont directement facturées à des tiers sont exclues de la présentation de l'information financière, car elles sont considérées comme ne relevant pas du contrôle de la Sun Life.

v. Risque opérationnel

Description du risque

Le risque opérationnel correspond au risque de perte (qu'elle soit financière ou non) attribuable à des processus internes inappropriés ou inefficaces, à des personnes ou à des systèmes ou encore à des facteurs externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes nos activités commerciales et englobe un vaste éventail de risques, tels qu'ils sont décrits ci-après. La gestion du risque opérationnel fait partie intégrante des pratiques mises en œuvre pour gérer d'autres risques. Dès lors, si le risque opérationnel n'est pas géré efficacement, il peut avoir une incidence sur notre capacité à gérer d'autres risques clés.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque opérationnel

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque opérationnel, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance en matière de risque opérationnel sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et aux comités du conseil d'administration.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque opérationnel.
- Un cadre, des principes directeurs, des lignes directrices et des pratiques complètes en matière de gestion du risque opérationnel sont en place.
- Notre capacité à atténuer les risques liés aux activités opérationnelles repose sur nos pratiques de gouvernance, nos valeurs d'entreprise, règles de conduite professionnelle et notre approche de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie.
- Notre code de conduite favorise une rigoureuse culture éthique, et nous effectuons régulièrement des examens et des révisions des règles de conduite professionnelle afin de nous assurer qu'il continue de répondre aux attentes des autorités de réglementation et autres parties concernées. Tous nos administrateurs et employés doivent confirmer chaque année leur compréhension des règles de conduite professionnelle et leur engagement à s'y conformer.
- Nous avons établi des contrôles et des systèmes internes appropriés à l'égard de programmes de recrutement, de récompense et de formation des talents permettant d'attirer, de former et de fidéliser les talents les plus prometteurs et de mettre en œuvre de solides plans de relève et programmes de rémunération, et nous offrons en outre une formation continue à nos employés.
- Nous surveillons également sur une base régulière l'engagement de nos employés afin de nous assurer de favoriser et de maintenir un environnement de travail au sein duquel tous nos employés sont les bienvenus et peuvent apporter leur contribution de façon efficace.
- Nous avons recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, lesquels sont utilisés pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants.
- Nous atténuons une partie de notre risque opérationnel par l'entremise de notre programme d'assurance en souscrivant des contrats d'assurance qui visent à offrir une assurance contre les pertes significatives imprévues découlant d'événements comme les activités criminelles, les pertes matérielles ou les risques de dommages ou de responsabilité, ou qui respectent les exigences de la loi et les obligations contractuelles.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

On trouvera ci-après, ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle, une analyse plus détaillée de certains risques opérationnels et de nos stratégies de gestion du risque.

Risques liés à la sécurité de l'information et à l'atteinte à la vie privée

L'information et la technologie sont utilisées dans presque tous les aspects de notre entreprise et de nos affaires. Dans le cadre de notre stratégie axée sur le Client, nous continuons à améliorer le volet numérique de nos activités afin de soutenir et de disposer de nouveaux modèles et processus d'affaires plus personnels, proactifs et prédictifs.

Nos activités, ainsi que la mise en œuvre réussie de notre stratégie numérique, dépendent de plusieurs facteurs, notamment le maintien d'un environnement sécurisé pour les renseignements que nous obtenons de nos Clients, de nos employés et d'autres parties. Il faut donc faire un usage, une gestion et une supervision efficaces et sécurisés de l'information et des actifs physiques. Nous communiquons avec diverses parties prenantes tout en tirant profit des technologies émergentes, y compris des applications numériques et mobiles, l'infonuagique, l'intelligence artificielle, la robotique et l'automatisation de processus. Nous utilisons ces technologies pour recueillir, traiter et conserver de l'information relative aux transactions commerciales et à la présentation de données financières ainsi que des renseignements personnels concernant nos Clients et nos employés. Nous obtenons également des services d'un large éventail de fournisseurs de services tiers et avons confié certaines activités commerciales et certaines activités liées à la technologie de l'information à des tiers dans différents territoires.

Le nombre de compromissions à la sécurité de l'information et de violations de la vie privée au sein des divers secteurs de l'industrie et des gouvernements, ainsi qu'au niveau des particuliers, ne cesse d'augmenter. L'ampleur et la complexité croissantes des activités malveillantes constituent un risque important pour nos systèmes, et ces risques pourraient être exacerbés par l'étendue de nos activités, notre empreinte géographique et la complexité de nos systèmes technologiques. Le risque de compromission de la sécurité de l'information et de violation de la vie privée a également augmenté pendant la pandémie de COVID-19, les particuliers continuant de travailler à distance. Une atteinte grave à la sécurité ou à la vie privée au sein du système informatique d'un fournisseur de services interne ou d'un tiers contenant des renseignements sensibles sur les activités, les Clients ou les employés pourrait entraîner une interruption des activités, un vol ou une utilisation abusive de renseignements confidentiels, des sanctions et un examen de la part des autorités réglementaires, des litiges et des atteintes à la réputation, et elle pourrait également avoir une incidence défavorable sur nos occasions d'affaires actuelles et futures auprès de nos Clients, nos employés et nos relations d'affaires.

Nous continuons d'investir dans les gens, les processus et les technologies afin de renforcer nos capacités de répondre au caractère évolutif des menaces. Notre cadre en matière de sécurité de l'information est supervisé par le directeur de la sécurité de l'information, avec le soutien de la haute direction et de notre cadre de gestion du risque opérationnel. Notre cadre de sécurité de l'information et nos contrôles de gouvernance

(principes directeurs, procédure et formation) sont harmonisés avec les normes reconnues de l'industrie, et ils sont conformes aux lois et aux règlements applicables.

Nos contrôles et processus de sécurité bien établis ont pour objectif de protéger nos systèmes informatiques, ainsi que les données que nous confions nos Clients et nos employés. Notre stratégie de protection tire parti des évaluations du risque lié à la sécurité de l'information et des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée afin d'apprécier les risques potentiels. Le cadre de sécurité comprend également des mesures de protection à l'égard de la technologie et des processus, et il fait régulièrement la promotion de comportements sécuritaires. Dans le cadre de notre stratégie de sécurité à couches multiples, nous offrons chaque année des séances de formation de sensibilisation générale à la sécurité à tous nos employés, ainsi que des activités et des ressources de sensibilisation sur une base régulière.

Bon nombre de territoires dans lesquels nous faisons affaire élaborent et mettent en œuvre des exigences de déclaration pour ce qui est de la cybersécurité, ainsi qu'une législation plus contraignante relativement à protection de la vie privée des consommateurs. Notre programme de respect de la vie privée à l'échelle mondiale vérifie l'engagement à l'égard de nos principes directeurs en matière de respect de la vie privée à l'échelle mondiale, des lois applicables localement et des principes directeurs locaux relatifs à la vie privée. Nous avons également établi dans l'ensemble de la Compagnie un réseau de directeurs responsables de la protection des renseignements personnels qui surveillent les nouvelles lois en matière de respect de la vie privée, assurent un suivi des directives en matière de gestion des renseignements personnels et aident à gérer, à communiquer et à résoudre les incidents pouvant compromettre le respect de la vie privée. En outre, nous offrons de la formation sur la protection de la vie privée, assurons un suivi régulier et avons contracté une assurance contre les cyberrisques afin d'atténuer l'incidence des incidents pouvant compromettre le respect de la vie privée.

Risque lié aux ressources humaines

Notre incapacité à recruter de nouveaux employés ayant les connaissances approfondies et les compétences nécessaires, à les fidéliser ou à les utiliser efficacement, ou encore notre incapacité à concevoir des programmes de rémunération qui motivent efficacement les employés, peuvent avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs d'entreprise. Une incapacité à gérer le risque lié aux ressources humaines peut également mener à des pertes financières et à une perte de réputation directes, y compris des pertes découlant d'activités violant les droits de la personne, des lois relatives à l'emploi ou des règlements de santé et sécurité.

Afin d'atténuer ce risque, nous nous sommes dotés de principes directeurs, de pratiques et de programmes complets de gestion des ressources humaines afin de nous assurer de respecter les lois relatives à l'emploi, de réduire au minimum les risques d'inconduite de nos employés et d'aider ces derniers à perfectionner leurs compétences, leurs capacités et leur comportement afin de pouvoir répondre aux besoins futurs du secteur.

Risque lié à la conformité réglementaire, risque juridique et risque lié à la conduite commerciale

Nous sommes assujettis à un régime réglementaire de surveillance serrée de la part des autorités de réglementation du secteur des services financiers dans les territoires dans lesquels nous exerçons des activités. Au cours des dernières années, les autorités de réglementation du monde entier se sont penchées davantage sur la question de l'équité envers les Clients, de la conduite commerciale, de la lutte contre le blanchiment d'argent, de la confidentialité et de la gouvernance des données. L'omission de respecter les lois applicables ou d'exercer nos activités conformément aux attentes en évolution des autorités de réglementation ou du public pourrait avoir une influence défavorable sur notre réputation et occasionner des enquêtes, des examens et des démarches réglementaires, des amendes, des restrictions sur nos activités, des poursuites ou une incapacité à mettre en œuvre notre stratégie commerciale.

Notre premier directeur de la conformité supervise notre structure de conformité exhaustive à l'échelle de la Compagnie, qui est conforme à la réglementation du BSIF et d'autres autorités de réglementation. Cette structure encourage la gestion proactive du risque lié à la conformité et à la réglementation, et comprend des principes directeurs à l'échelle de la Compagnie et des secteurs d'activité, des normes et des lignes directrices en matière d'exploitation, des programmes visant la sensibilisation aux lois et règlements auxquels nous sommes assujettis, le suivi continu des faits récents juridiques et des changements de la réglementation, ainsi que des programmes de formation. Les programmes de formation des employés portent sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, la lutte contre les pots-de-vin et la corruption, la confidentialité des renseignements et la gestion du risque lié à la sécurité de l'information. Une gouvernance, une surveillance et une mise en œuvre efficaces constituent un effort coordonné entre les fonctions de première et de deuxième lignes de défense. La surveillance de la deuxième ligne de défense s'appuie sur un réseau de directeurs de la conformité; le chef du contentieux de chaque secteur d'activité offre également des conseils. Le premier directeur de la conformité présente régulièrement au conseil et aux comités du conseil un rapport traitant de la situation de conformité, des principaux risques en matière de conformité, des tendances nouvelles en matière de réglementation, de la délégation ascendante de questions importantes et des principaux indicateurs de risque.

Risque lié à la technologie de l'information

L'utilisation de technologies et de systèmes informatiques est essentielle pour soutenir et maintenir nos activités commerciales. Nous utilisons les technologies pour appuyer pratiquement tous les aspects de notre entreprise et de nos affaires. Le contexte commercial en évolution rapide augmente le risque que notre stratégie en matière de technologies ne soit pas suffisamment agile pour s'adapter aux nouvelles demandes d'affaires en temps opportun, ce qui pourrait entraîner des pertes financières, une augmentation des coûts et une incapacité à répondre aux besoins de nos Clients.

Pour gérer les risques liés à notre infrastructure de technologie et aux applications, nous avons instauré, dans le cadre de notre modèle d'autorisation en matière de technologie et de gouvernance des risques, un certain nombre de principes directeurs, de lignes directrices et de contrôles dans le but d'assurer de façon continue la disponibilité, la stabilité et la modernité des systèmes.

Risque lié aux relations avec des tiers

Nous entretenons diverses relations avec des tiers, y compris avec des distributeurs, des sous-traitants indépendants et des fournisseurs, notamment des fournisseurs de services d'impartition. Si ces tiers n'étaient pas en mesure de respecter leurs engagements en matière de services ou de fournir les services selon les normes établies, notre rentabilité ainsi que notre réputation s'en ressentiraient.

Pour gérer ces risques, nous avons élaboré des principes directeurs et des lignes directrices à l'échelle de la Compagnie, qui cadrent avec les exigences du BSIF et d'autres autorités de réglementation locales et établissent nos exigences à l'égard de l'identification, de l'évaluation, de la gestion et de la surveillance des risques liés aux tiers, ainsi que de la production de rapports sur ces risques. Notre programme prévoit une évaluation des risques liés aux tiers et un contrôle diligent renforcé dans les cas où un fournisseur aurait accès à des données personnelles ou à des données confidentielles, ou encore accès à des systèmes privés de la Sun Life. Les principaux éléments et risques associés aux tiers sont établis sous forme d'ententes écrites, et la Compagnie surveille le rendement des tiers en fonction de l'importance, de l'étendue et de la complexité des relations avec ceux-ci, ainsi que des risques connexes.

Risque lié à l'interruption des activités

Nos activités sont dépendantes de la disponibilité d'employés formés, d'emplacements physiques pour exercer des activités ainsi que de l'accès aux technologies. Une perturbation importante de nos activités peut se produire si un ou plusieurs de ces éléments clés sont touchés de façon défavorable. Les perturbations de systèmes ainsi que des événements imprévus, y compris les pandémies, peuvent avoir une incidence négative sur le personnel et l'empêcher de se rendre au travail ou de mettre en œuvre les processus d'affaires opérationnels.

Pour gérer ce risque, nous avons adopté un programme de poursuite des affaires afin de faciliter la reprise des activités critiques. Ce programme comprend la planification de la poursuite des affaires, de la gestion de crise et de la reprise après sinistre. Nos principes directeurs, lignes directrices et procédés en matière d'exploitation assurent la cohérence des processus conçus pour assurer la poursuite des activités clés et la reprise efficace et efficiente des activités d'exploitation normales dans l'éventualité d'une interruption majeure. En plus du fait que nous mettons à jour et vérifions régulièrement le plan de poursuite des affaires de nos activités critiques, tous nos employés doivent suivre une formation annuelle dans le but de se sensibiliser à la poursuite des affaires, et nous disposons d'installations de stockage externes et d'une capacité en cas de défaillance destinées à réduire le temps d'arrêt et à accélérer la reprise des activités en cas d'interruption majeure.

Risque lié aux modèles

Nous utilisons des modèles complexes pour appuyer bon nombre d'activités opérationnelles, y compris le développement de produits et la fixation des prix, la gestion du capital, l'évaluation, la préparation des rapports financiers, la planification, la couverture, la gestion actif-passif, la gestion des risques et l'analytique avancée (notamment l'intelligence artificielle, des modèles prédictifs et des algorithmes aidant à la prise de décision). Le risque lié aux modèles correspond au risque que des pertes, qu'il s'agisse de pertes financières, de décisions d'affaires inappropriées ou mal avisées, d'atteinte à la réputation, ou d'autres incidences défavorables, surviennent en raison de données inexactes fournies par les modèles, ou d'une mauvaise utilisation ou interprétation de ces données.

Dans le but de gérer le risque de modèle, nous avons établi à l'échelle de la Compagnie des procédés rigoureux de gestion du risque liés aux modèles, sur la durée d'utilité de ceux-ci, en ce qui a trait à l'établissement, à l'utilisation, à la modification et au retrait des modèles. Les principes directeurs et les lignes directrices en matière d'exploitation définissent les exigences minimales fondées sur le risque de façon à ce que les modèles soient efficacement contrôlés et maintenus et adéquatement compris par les utilisateurs.

Risque lié à la gestion de l'information

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous traitons une grande quantité de renseignements dans plusieurs pays. Le risque lié à la gestion de l'information correspond à l'incapacité de saisir, de gérer et de conserver des dossiers d'affaires, et de les éliminer de façon adéquate, à l'incapacité de fournir, en temps opportun, des données utiles, exactes et complètes pour appuyer les décisions d'affaires et à l'incapacité de gérer l'emplacement des données et les données transfrontalières de façon adéquate. L'entreprise qui ne gère pas ce risque pourrait subir des répercussions d'ordre financier ainsi qu'une atteinte à sa réputation, en plus de faire l'objet de démarches réglementaires, d'amendes ou de poursuites.

Afin de gérer et de surveiller le risque lié à la gestion de l'information, nous avons mis en place un cadre de contrôle interne et de saines pratiques de gouvernance des données et de gestion de dossiers. Pour plus d'information sur le risque opérationnel, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

vi. Risque de liquidité

Description du risque

Le risque de liquidité est la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de financer la totalité des engagements en matière de sorties de trésorerie et des exigences relatives aux garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes à la vente. Ce risque comprend également les restrictions quant à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des règlements de réassurance, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, du versement de l'intérêt sur les dettes et des dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et versements du fonds général, les entrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous avons entrepris différentes opérations de financement et avons conclu des contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de faire des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant des garanties ou des paiements requis peut augmenter dans certaines circonstances (notamment en cas de fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux, des marchés des actions ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- Une gestion des liquidités conforme à nos principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités lors d'un événement de liquidité.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des paramètres de risque des ratios de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces paramètres de risque des ratios de liquidité sont mesurés et gérés aux niveaux de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties aux seuils prévus par nos principes directeurs.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.
- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

Les échéances contractuelles de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants aux 31 décembre 2021 et 2020 sont présentées dans le tableau ci-après.

Passifs financiers et engagements contractuels

31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement ¹⁾	14 781 \$	8 271 \$	8 383 \$	344 533 \$	375 968 \$
Débitures de premier rang et financement non garanti ²⁾	14	28	28	555	625
Titres de créance subordonnés ²⁾	188	375	375	7 587	8 525
Ententes de rachats d'obligations	2 324	—	—	—	2 324
Créditeurs et charges à payer ³⁾	7 284	—	—	—	7 284
Obligations locatives ⁴⁾	151	276	188	335	950
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	150	377	869	817	2 213
Emprunts ²⁾	116	94	51	229	490
Facilités de crédit ³⁾	441	—	—	—	441
Total du passif	25 449 \$	9 421 \$	9 894 \$	354 056 \$	398 820 \$
Engagements contractuels ⁵⁾					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	1 184 \$	1 023 \$	407 \$	1 597 \$	4 211 \$
Total des engagements contractuels	1 184 \$	1 023 \$	407 \$	1 597 \$	4 211 \$
31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement ¹⁾	14 735 \$	8 317 \$	8 641 \$	311 570 \$	343 263 \$
Débitures de premier rang et financement garanti ²⁾	323	28	28	555	934
Titres de créance subordonnés ²⁾	143	285	285	5 661	6 374
Ententes de rachats d'obligations	2 208	—	—	—	2 208
Créditeurs et charges à payer ³⁾	6 992	—	—	—	6 992
Obligations locatives ⁴⁾	157	287	226	412	1 082
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	292	219	741	865	2 117
Emprunts ²⁾	54	128	32	256	470
Facilités de crédit ³⁾	338	—	—	—	338
Total du passif	25 242 \$	9 264 \$	9 953 \$	319 319 \$	363 778 \$
Engagements contractuels ⁵⁾					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	777 \$	799 \$	553 \$	1 454 \$	3 583 \$
Total des engagements contractuels	777 \$	799 \$	553 \$	1 454 \$	3 583 \$

¹⁾ Ces montants correspondent aux flux de trésorerie estimatifs non actualisés liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement présentés dans nos états consolidés de la situation financière. Ces flux de trésorerie comprennent des estimations relativement au moment et au paiement de règlements décès et invalidité, aux contrats rachetés, aux contrats arrivant à échéance, au paiement de rentes, aux garanties de taux minimaux sur les produits de fonds distincts, aux participations attribuables aux titulaires de contrat, aux sommes en dépôt, aux commissions et aux taxes sur les primes contrebalancées par les primes contractuelles futures de même qu'aux frais sur les contrats en vigueur. Ces estimations des flux de trésorerie sont fondées sur les hypothèses les plus probables dans la détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement. En raison de l'utilisation d'hypothèses, les flux de trésorerie réels seront différents de ces estimations.

²⁾ Paiements exigibles en fonction des échéances. Comprennent les paiements d'intérêts prévus. Le rachat réel de certains titres peut être devancé, puisque certains titres prévoient une option d'achat anticipé à la valeur nominale au gré de l'émetteur.

³⁾ Reflète un changement de présentation de notre facilité de crédit avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020. Nous avons mis à jour nos données de la période précédente afin de refléter ce changement de présentation.

⁴⁾ Les obligations locatives sont incluses dans les états consolidés de la situation financière en raison de la mise en œuvre d'IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »).

⁵⁾ Les engagements contractuels et les engagements liés aux contrats de location simple ne sont pas inscrits aux états financiers consolidés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces engagements, se reporter à la note 23 de nos états financiers consolidés annuels de 2021.

Pour de plus amples renseignements sur le risque de liquidité, se reporter à la note 10 de nos états financiers consolidés annuels de 2021, ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2021.

vii. Autres risques

Risques liés à la pandémie de COVID-19

Des pandémies, des épidémies ou des éclosions de maladies infectieuses pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats, nos activités, notre situation financière ou nos liquidités, et pourraient entraîner des changements dans la façon dont nous exerçons nos activités. La pandémie de COVID-19 et les mesures imposées par les gouvernements partout dans le monde pour limiter sa propagation, notamment les restrictions de voyage, les fermetures d'entreprises, les protocoles de distanciation sociale, les fermetures d'écoles, les mises en quarantaine et les restrictions relatives aux rassemblements et aux événements, ont perturbé l'économie mondiale, les marchés des capitaux, les chaînes d'approvisionnement, les activités commerciales et la productivité comme jamais auparavant. Il est actuellement impossible de déterminer la durée et les répercussions de la pandémie de COVID-19, qui varient selon les pays où nous exerçons nos activités. Les mesures de confinement continuent d'avoir une incidence sur l'activité économique mondiale, notamment sur le rythme et l'ampleur de la reprise, en plus de contribuer à la hausse de la volatilité des marchés, aux perturbations des chaînes d'approvisionnement, aux pressions inflationnistes et à des changements accrus dans le contexte macroéconomique. Les gouvernements, les autorités monétaires, les organismes de réglementation et les institutions financières continuent de prendre des mesures pour soutenir l'économie et le système financier. Ces mesures comprennent des mesures fiscales et monétaires ainsi que d'autres mesures financières visant à accroître les liquidités et à fournir une aide financière aux particuliers et aux entreprises. Bien que certains programmes et mesures temporaires aient pris fin, d'autres sont toujours en place ou ont continué d'être développés dans le but de soutenir l'économie. Des risques additionnels se profilent autour du retrait par les gouvernements des mesures de soutien à la pandémie de COVID-19 et de la façon dont ceux-ci chercheront à financer ce niveau de soutien sans précédent. Dans l'éventualité où la pandémie se prolongerait, son incidence défavorable sur l'économie mondiale pourrait s'accroître et se traduire par des reculs et une volatilité accrus des marchés des capitaux, des risques d'insolvabilité des entreprises élevés et des conséquences importantes sur l'avoir des ménages. Un prolongement ou une détérioration des conditions de l'économie et des marchés attribuables à la pandémie de COVID-19 ainsi que l'incidence de celle-ci sur les clients, les secteurs et les pays pourraient nuire à nos activités, notamment au chapitre des ventes, des produits tirés des honoraires, du rendement des placements, des charges, des résultats d'exploitation, de la réputation et de la situation financière. Des répercussions défavorables prolongées pourraient avoir une incidence défavorable sur la rentabilité et également entraver notre accès aux marchés financiers, précariser nos liquidités ou notre situation financière ou entraîner l'abaissement de nos notations. Dans l'éventualité où la pandémie de COVID-19 nuirait à nos activités, à nos résultats d'exploitation, à notre réputation et à notre situation financière, elle pourrait également accroître de nombreux autres risques décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle et à la rubrique J, « Gestion du risque » de ce document, notamment, sans s'y limiter :

- les risques de marché, comme le risque actions, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux, le risque lié aux biens immobiliers et le risque de change, y compris leur incidence sur les produits tirés des honoraires;
- le risque d'assurance, y compris des règlements plus élevés que prévu au chapitre de la mortalité et de la morbidité, ainsi qu'un comportement défavorable des titulaires de contrat, notamment des déchéances, retraits et rachats plus élevés que prévu au chapitre des contrats;
- le risque de crédit, y compris les risques liés aux défauts, aux baisses de valeur et aux révisions à la baisse;
- le risque commercial et stratégique, y compris le risque économique et politique, le risque lié à la mise en œuvre de notre stratégie d'affaires, le risque lié à la distribution, le risque lié aux charges, l'évolution du comportement des Clients, les souscriptions, le rendement des placements et les modifications du cadre juridique et réglementaire;
- le risque opérationnel, y compris le risque lié à la sécurité de l'information et à l'atteinte à la vie privée, le risque lié aux ressources humaines, le risque lié à la conformité réglementaire, le risque juridique et le risque lié à la conduite commerciale, le risque lié à la technologie de l'information, le risque lié au traitement, le risque lié aux relations avec des tiers, le risque lié à l'interruption des activités et le risque lié à la gestion des changements, lorsqu'il est nécessaire de mettre en œuvre et d'exécuter rapidement de nouveaux programmes et de nouvelles procédures afin de soutenir des Clients, des conseillers, des employés ainsi que des gammes de produits et services;
- le risque de liquidité, y compris les garanties, et l'incidence des reports de paiement accordés notamment pour les placements et les primes d'assurance des titulaires de contrat.

Bien que la hausse des taux de vaccination ait favorisé l'assouplissement des mesures de confinement dans certaines régions, les progrès vers la réouverture ont été accompagnés par une résurgence de la propagation de la COVID-19, notamment en raison de variants, et par l'imposition de nouvelles restrictions dans d'autres régions. L'incidence globale de la pandémie de COVID-19 demeure incertaine, et elle dépend de la progression du virus, y compris d'éventuels variants, de la production et de la distribution de vaccins de masse, de l'efficacité des vaccins, de l'acceptation par le public des mesures de confinement et de l'adoption de la vaccination, de la réduction subséquente des taux d'infection, ainsi que des mesures prises par les gouvernements, les autorités monétaires, les organismes de réglementation, les institutions financières, les entreprises et les particuliers, qui pourraient varier selon les pays et entraîner des résultats différents. En raison de l'amplitude des circonstances, il est difficile d'évaluer ou de prévoir de manière fiable l'incidence potentielle de cette incertitude sur nos résultats financiers futurs.

Conformément aux protocoles et programmes établis dans notre cadre de gestion du risque, nous continuons à gérer les risques qui sont encourus lorsque nous fournissons des produits et services à des Clients, conformément à notre objectif de les aider à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

IFRS 17 et IFRS 9

IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), et IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), s'appliquent aux compagnies d'assurance canadiennes pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'adoption d'IFRS 17 représentera un changement significatif au niveau de la comptabilité et de la présentation de l'information financière pour la Compagnie. Nous avons établi un programme de transition pour IFRS 17 et IFRS 9, et avons affecté des ressources importantes à l'exécution et à la surveillance du plan interfonctionnel pluriannuel afin de gérer les risques opérationnels, réglementaires et d'ordre commercial et stratégique liés à la mise en œuvre de ces normes.

- Risque opérationnel – les normes requièrent un plus large éventail de données, introduisent des techniques d'estimation complexes, comprennent des exigences en matière de calcul et des informations à fournir, ce qui nécessite une transformation importante de divers processus, outils et systèmes de présentation d'information actuarielle et financière.
- Risque d'ordre commercial et stratégique – les normes pourraient accroître la volatilité de nos résultats financiers et de notre situation du capital. La volatilité des résultats présentés pourrait nécessiter des changements aux stratégies d'affaires et l'introduction de mesures non définies par les PCGR nouvelles ou modifiées pour expliquer ces résultats. L'incidence sur la stratégie d'affaires pourrait inclure des

changements à la stratégie de couverture et de placement et à la stratégie relative aux produits, ainsi que le recours à la réassurance et, par conséquent, pourrait avoir des répercussions sur notre exposition à d'autres risques, comme le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

- Risque de capital réglementaire – le cadre de capital réglementaire au Canada est actuellement conforme à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 ») et sera harmonisé avec IFRS 17 à compter du 1^{er} janvier 2023. L'incidence de ce changement sur la Sun Life demeure pour l'instant incertaine. Bien que le BSIF ait indiqué qu'il comptait maintenir un cadre de capital harmonisé avec les politiques en matière de capital actuelles afin de réduire au minimum l'incidence sur le capital pour l'ensemble du secteur, l'incidence sur les entreprises pourrait varier. Le BSIF compte apporter des modifications à la ligne directrice TSAV relative à IFRS 17 et il consulte directement les parties prenantes concernées. Les modifications apportées à la ligne directrice TSAV pour le capital au titre des garanties de fonds distincts devraient également entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Le BSIF a fait appel à l'industrie pour tester les nouvelles exigences en capital au titre des garanties de fonds distincts, et l'incidence de ces exigences ne sera connue que lorsque les étalonnages finaux seront terminés.

Pour plus d'information sur les autres risques, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de 2021.

K. Information financière supplémentaire

1. Principales informations annuelles

(en millions de dollars, après impôt, sauf indication contraire)	2021	2020	2019
Total des produits	35 688	43 337	39 679
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	3 934	2 404	2 618
Bénéfice par action de base déclaré (en dollars)	6,72	4,11	4,42
Bénéfice par action déclaré (dilué) (en dollars)	6,69	4,10	4,40
Total de l'actif	345 370	323 011	297 202

2. Éléments relatifs à l'état du résultat net

i. États du résultat net résumés par secteur d'activité

(en millions de dollars, après impôt)	2021					2020	
	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total	Total
Primes nettes	14 178	5 371	—	3 394	110	23 053	23 738
Produits nets tirés des placements	3 069	546	20	1 060	(62)	4 633	12 718
Produits tirés des honoraires	1 611	81	5 835	642	(167)	8 002	6 881
Produits	18 858	5 998	5 855	5 096	(119)	35 688	43 337
Montant brut des règlements et des prestations versés	10 921	5 706	—	1 569	526	18 722	18 307
Variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des passifs relatifs aux contrats de placement et des actifs au titre des cessions de réassurance	3 030	(939)	—	748	(689)	2 150	13 300
Charges d'exploitation, commissions et taxes sur primes	3 791	1 538	4 512	1 613	363	11 817	10 441
Charges (recouvrements) de réassurance	(1 281)	(979)	—	(157)	(8)	(2 425)	(2 353)
Charges d'intérêts	190	49	79	65	(56)	327	355
Total des prestations et charges	16 651	5 375	4 591	3 838	136	30 591	40 050
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	384	124	372	113	(266)	727	495
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	—	—	—	—	101	101	94
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et titulaires de contrat avec participation dans le bénéfice net des filiales	265	—	—	70	—	335	294
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	1 558	499	892	1 075	(90)	3 934	2 404

Canada

Au Canada, les produits ont diminué de 2,8 G\$, ou 13 %, en 2021 par rapport à 2020, en raison de la diminution des produits nets tirés des placements attribuable aux variations de la juste valeur de l'actif, partiellement contrebalancée par l'augmentation des primes nettes pour les RCR et pour l'Assurance individuelle et gestion de patrimoine.

États-Unis

Aux États-Unis, les produits ont diminué de 2,1 G\$, ou 26 %, en 2021 par rapport à 2020, en raison de la diminution des produits nets tirés des placements attribuable aux variations de la juste valeur de l'actif.

Gestion d'actifs

Les produits de Gestion d'actifs ont augmenté de 0,8 G\$, ou 16 %, en 2021 par rapport à 2020, en raison de la hausse des produits tirés des honoraires enregistrée par Gestion SLC et par la MFS.

Asie

En Asie, les produits ont diminué de 2,8 G\$, en 2021 par rapport à 2020, en raison de la diminution des primes nettes pour la division Carrefours internationaux et de la baisse des produits nets tirés des placements attribuables aux variations de la juste valeur de l'actif.

Organisation internationale

Les produits de l'Organisation internationale ont diminué de 0,8 G\$, en 2021 par rapport à 2020, en raison de la baisse des produits nets tirés des placements attribuable aux variations de la juste valeur de l'actif.

ii. Produits

Les produits comprennent i) les primes des contrats d'assurance-vie et d'assurance-maladie et des produits de rente à capital fixe, déduction faite des primes cédées aux réassureurs; ii) les produits nets tirés des placements qui comprennent les produits de placements liés aux actifs du fonds général, les profits et les pertes réalisés sur les actifs disponibles à la vente et les variations de la valeur des instruments dérivés et des actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ainsi que l'incidence du change sur les actifs et les passifs; iii) les produits tirés des honoraires relatifs aux services fournis. Les équivalents de primes et de versements SAS et les versements reçus par la Compagnie et liés à des contrats de placement, notamment en ce qui a trait aux fonds distincts, aux fonds communs de placement et aux fonds gérés, ne sont pas inclus dans les produits. La Compagnie perçoit cependant des produits tirés des honoraires relatifs à ces contrats, lesquels sont inclus dans les produits. Les produits tirés des honoraires et les équivalents de primes et de versements SAS font partie intégrante de nos activités; par conséquent, les produits ne tiennent pas compte de la totalité des souscriptions et autres activités qui ont eu lieu au cours des périodes respectives.

Les fluctuations trimestrielles de la valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations du taux de change d'actifs et de passifs peuvent exposer les produits nets tirés des placements à une certaine volatilité, ce qui peut avoir une incidence sur la comparabilité des produits d'une période à l'autre. La variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net est principalement attribuable à des facteurs liés au marché, comme les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les rendements des capitaux propres. Les titres de créance et de capitaux propres qui soutiennent les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont généralement désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements des états consolidés du résultat net. Les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont neutralisées en grande partie par les variations correspondantes des passifs.

(en millions de dollars)	2021	2020
Primes		
Assurance-vie	10 925	11 812
Assurance-maladie	10 664	10 649
Rentes	3 917	3 729
Montant brut	25 506	26 190
Assurance-vie	(1 563)	(1 573)
Assurance-maladie	(611)	(587)
Rentes	(279)	(292)
À déduire : Primes cédées	2 453	2 452
Primes nettes	23 053	23 738
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)		
Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements	6 272	5 407
Variations de la juste valeur ^{1), 2)} et des taux de change touchant les actifs et les passifs	(1 785)	6 860
Profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente ²⁾	146	451
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	4 633	12 718
Produits tirés des honoraires	8 002	6 881
Total des produits	35 688	43 337

¹⁾ Représente la variation des actifs et des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

²⁾ Les résultats de l'exercice précédent incluait un profit tiré des actifs disponibles à la vente de 282 M\$ découlant de la vente de titres de créance ainsi que d'une perte de 342 M\$ découlant de l'annulation de nos dérivés à la juste valeur, qui étaient tous deux liés au remboursement de notre obligation liée à des titres de financement de premier rang. Notre obligation liée à des titres de financement de premier rang concernait les exigences réglementaires en matière de gestion du capital aux États-Unis à la Gestion des affaires en vigueur. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12 de nos états financiers consolidés annuels de 2021.

Les produits ont diminué de 7,6 G\$, ou 18 %, en 2021 par rapport à 2020, en raison de la baisse des produits nets tirés des placements attribuables aux variations de la juste valeur de l'actif, partiellement contrebalancée par la hausse des produits tirés des honoraires. L'incidence du change est venue diminuer les produits de 1 287 M\$.

Les primes brutes ont augmenté de 0,7 G\$, ou 3 %, en 2021 par rapport à 2020, en raison de l'augmentation enregistrée au Canada.

Les primes cédées de 2,5 G\$ en 2021 sont demeurées inchangées par rapport à 2020.

Les produits nets tirés des placements ont diminué de 8,1 G\$, ou 64 %, en 2021 par rapport à 2020, principalement en raison des variations de la valeur de l'actif attribuables à l'incidence des taux d'intérêt, aux écarts de crédit et aux profits réalisés sur les placements en capitaux de lancement et les actifs disponibles à la vente¹⁾ au cours de l'exercice précédent.

Les produits tirés des honoraires ont augmenté de 1,1 G\$, ou 16 %, en 2021 par rapport à 2020, en raison des résultats enregistrés par Gestion d'actifs et au Canada.

iii. Prestations et charges

(en millions de dollars)	2021	2020
Prestations et charges		
Montant brut des règlements et des prestations versés	18 722	18 307
Variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de placement et des actifs au titre des cessions de réassurance ¹⁾	2 150	13 300
Charges d'exploitation, commissions et taxes sur primes	11 817	10 441
Charges (recouvrements) de réassurance	(2 425)	(2 353)
Charges d'intérêts	327	355
Total des prestations et charges	30 591	40 050

¹⁾ Inclut les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement, des actifs au titre des cessions de réassurance et des fonds distincts. Pour plus de détails, se reporter à la note 10.F de nos états financiers consolidés annuels de 2021.

Le total des prestations et charges a diminué de 9,5 G\$, ou 24 %, en 2021 par rapport à 2020, principalement en raison de la diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance, partiellement contrebalancée par la diminution des transferts nets provenant des fonds distincts au Canada.

Le montant brut des règlements et des prestations versés s'est établi à 18,7 G\$ en 2021, soit un niveau relativement stable par rapport à 2020.

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et de placement et des actifs au titre des cessions de réassurance ont diminué de 11,2 G\$, en 2021 par rapport à 2020, en raison des résultats enregistrés au Canada, aux États-Unis et en Asie.

Les charges d'exploitation, les commissions et les taxes sur primes ont augmenté de 1,4 G\$, ou 13 %, en 2021 par rapport à 2020, en raison de l'augmentation des charges soutenant la croissance des affaires, de l'augmentation des charges de rémunération et des dépenses liées aux projets et de l'incidence défavorable du change de 364 M\$. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 18 de nos états financiers consolidés annuels de 2021.

Les recouvrements de réassurance et les charges d'intérêts se sont établis à 2,4 G\$ et à 0,3 G\$, respectivement, soit des niveaux relativement stables par rapport à 2020.

iv. Taxes et impôts

Impôt sur le résultat

En 2021, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 727 M\$ sur un bénéfice net déclaré avant impôt de 5 097 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 14,3 %. Par comparaison, nous avons enregistré en 2020 une charge d'impôt sur le résultat de 495 M\$ sur un bénéfice net déclaré avant impôt de 3 287 M\$, et un taux d'imposition effectif de 15,1 %.

En 2021, pour ce qui est du bénéfice sous-jacent²⁾, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 578 M\$ sur notre bénéfice net sous-jacent avant impôt de 4 275 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 13,5 % se situant légèrement sous la fourchette prévue de 15 % à 20 %. Par comparaison, nous avons enregistré en 2020 une charge d'impôt sur le résultat de 808 M\$ sur notre bénéfice net sous-jacent avant impôt de 4 176 M\$, et un taux d'imposition effectif de 19,3 %, se situant dans la fourchette prévue de 15 % à 20 %.

Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat », du présent document pour plus de renseignements sur nos taux d'imposition effectifs.

¹⁾ Notre obligation liée à des titres de financement de premier rang concernait les exigences réglementaires en matière de gestion du capital aux États-Unis à la Gestion des affaires en vigueur. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12 de nos états financiers consolidés annuels de 2020.

²⁾ Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent et de la charge d'impôt liée à celui-ci, ce qui exclut les sommes attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

Autres taxes et impôts

Outre l'impôt sur le résultat, nous payons diverses taxes et divers impôts indirects dans des territoires où nous exerçons nos activités. Les taxes et impôts indirects comprennent les taxes sur les primes, l'impôt sur les produits tirés des placements, les cotisations sociales, l'impôt foncier, les taxes de vente, les taxes d'affaires et autres, comme suit :

(en millions de dollars)	2021	2020
Charge d'impôt sur le résultat	727	495
Taxes et impôts indirects		
Taxes sur primes (déduction faite des taxes sur primes au titre des affaires cédées) ¹⁾	396	395
Cotisations sociales	202	190
Impôt foncier	126	124
Taxe sur les produits et services (« TPS »), taxe de vente harmonisée (« TVH ») et autres taxes de vente	125	121
Taxes d'affaires et autres	58	30
Total des taxes et impôts indirects	907	860
Total des taxes et impôts	1 634	1 355
Taux d'imposition effectif déclaré	14,3 %	15,1 %
Total des taxes et impôts en pourcentage du bénéfice net avant déduction du total des taxes et impôts	27,2 %	32,7 %

¹⁾ Les taxes sur les primes comprennent l'impôt sur les produits tirés des placements.

3. Éléments relatifs à l'état de la situation financière

i. Variations du passif et des capitaux propres attribuables aux actionnaires

Les soldes des passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les autres passifs relatifs aux contrats se chiffraient à 135,5 G\$ au 31 décembre 2021, par rapport à 137,7 G\$ au 31 décembre 2020, principalement en raison des soldes liés aux nouveaux contrats, partiellement contrebalancés par la variation des soldes liés aux contrats en vigueur (incluant la variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance) et de l'incidence du change.

Le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, qui comprend les actions privilégiées, se chiffrait à 26,3 G\$ au 31 décembre 2021, comparativement à 24,3 G\$ au 31 décembre 2020. Cette variation du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires comprenait :

- un bénéfice net attribuable aux actionnaires total de 4,0 G\$, avant les dividendes privilégiés de 0,1 G\$;
- l'émission d'un montant en capital de 1 G\$ en autres instruments de capitaux propres. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par :
- des dividendes de 1,4 G\$ versés sur les actions ordinaires;
- le rachat d'actions privilégiées pour un montant total de 1 G\$.

ii. Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de nos activités, nous prenons divers arrangements financiers. Ces arrangements ont principalement pour objet de générer des frais de gestion et d'élargir les écarts dégagés sur le portefeuille d'affaires correspondant, ainsi que de réduire les coûts de financement.

Bien que la plupart de ces activités figurent dans l'actif ou le passif de notre bilan, certaines d'entre elles ne sont pas inscrites au bilan ou y sont inscrites pour des montants qui diffèrent de la valeur réelle ou du montant notionnel de référence des contrats. Les activités hors bilan comprennent notamment la titrisation et le prêt de titres.

Titrisation

Par le passé, nous avons vendu des actifs hypothécaires et obligataires à des entités structurées non consolidées, qui peuvent aussi acheter des placements de tierces parties. Les actifs titrisés gérés que nous détenons par l'intermédiaire de ces entités structurées non consolidées étaient de néant au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

Toutefois, la majorité de nos activités de titrisation sont comptabilisées dans nos états consolidés de la situation financière. Nous titrisons des prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* parrainé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL »). La titrisation de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective auprès de la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et demeure présentée dans nos états consolidés de la situation financière. De plus amples renseignements au sujet de ce programme sont présentés à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2021.

Prêts de titres

Nous prêtons des titres de notre portefeuille à d'autres établissements pour de courtes périodes dans le but d'accroître les produits tirés des honoraires. Nous ne prêtons des titres qu'aux établissements bancaires très réputés et bien établis, dont la notation est de AA ou mieux. Une garantie, dont la valeur excède la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à un agent de prêt, généralement un dépositaire de titres, et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. La juste valeur des titres prêtés fait l'objet d'un suivi quotidien, et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise à mesure que les justes valeurs fluctuent. Certaines ententes nous autorisent à investir les garanties en trésorerie reçues relativement à des prêts de titres. Les titres prêtés sont inscrits aux états consolidés de la situation financière parmi les placements. Au 31 décembre 2021, nous avons prêté des titres d'une valeur comptable de 9,9 G\$ pour lesquels nous avons obtenu des garanties d'une valeur de 9,9 G\$, ce qui est comparable avec les titres que nous avons prêtés d'une valeur de 2,0 G\$ pour lesquels nous avons obtenu des garanties d'une valeur de 2,1 G\$ au 31 décembre 2020. Une tranche de 51 M\$ au 31 décembre 2021 (306 M\$ au 31 décembre 2020) de la garantie en trésorerie que nous détenions était comptabilisée dans nos états consolidés de la situation financière.

iii. Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles

La Compagnie a réalisé au quatrième trimestre de 2021 son test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Aucune perte de valeur au titre du goodwill n'a été comptabilisée en 2021 ou en 2020. Des pertes de valeur de 9 M\$ sur les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées en 2021, et des pertes de valeur de 11 M\$ ont été comptabilisées en 2020.

iv. Engagements, garanties, éventualités et questions de réassurance

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des contrats de location, des contrats d'impartition et des contrats prévoyant l'indemnisation de tiers. Nous sommes également partie, à l'occasion, à des procédures d'arbitrage avec certaines des compagnies avec lesquelles la Compagnie a passé des contrats en vue de se réassurer. De plus amples renseignements sur nos engagements, nos garanties et nos éventualités sont fournis à la note 23 de nos états financiers consolidés annuels de 2021. Un tableau faisant le sommaire de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants figure dans le présent rapport de gestion à la rubrique J, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risque – vi – Risque de liquidité ».

4. Rentabilité du quatrième trimestre de 2021

Le tableau suivant présente le rapprochement de notre bénéfice net déclaré et de notre bénéfice net sous-jacent, ainsi que l'incidence des éléments relatifs aux résultats attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent aux quatrième trimestres de 2021 et de 2020. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.

	T4 21	T4 20
(en millions de dollars, après impôt)		
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	1 078	744
À déduire : Incidence des marchés ¹⁾	156	20
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹⁾	(19)	(42)
Autres ajustements ¹⁾	43	(96)
Bénéfice net sous-jacent ²⁾	898	862
Rendement des capitaux propres déclaré ²⁾	18,0 %	13,3 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent ²⁾	15,0 %	15,4 %
Éléments relatifs aux résultats attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent ³⁾		
Activités de placement	14	3
Crédit	32	18
Mortalité	(71)	(4)
Morbidité	(34)	24
Comportements des titulaires de contrat	(10)	(18)
Charges	(47)	(53)
Autres résultats	(1)	(1)
Total des éléments relatifs aux résultats	(117)	(31)

¹⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les éléments avant impôt.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

³⁾ Les éléments relatifs aux résultats reflètent l'écart entre les résultats réels enregistrés au cours de la période de présentation de l'information financière et les hypothèses les plus probables prises en compte dans la détermination de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les éléments relatifs aux résultats font partie du cadre relatif aux sources de bénéfices et sont calculés conformément à la ligne directrice D-9 du BSIF, *Divulgence des sources de bénéfices*. Les éléments relatifs aux résultats de nos coentreprises et entreprises associées en Inde, en Chine et en Malaisie sont comptabilisés dans les autres résultats.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 1 078 M\$ au T4 2021, en hausse de 334 M\$, ou 45 %, comparativement à la période correspondante de 2020, en raison du profit de 297 M\$ réalisé sur le PAPE de notre coentreprise de gestion d'actifs en Inde et de l'augmentation de la valeur de nos placements immobiliers, partiellement contrebalancés par l'augmentation de 153 M\$ des passifs liés aux acquisitions de Gestion SLC¹⁾. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 898 M\$, en hausse de 36 M\$, ou 4 %, en raison de la croissance des affaires sur l'ensemble de nos piliers, ceux de la gestion d'actifs et de la gestion de patrimoine ayant été particulièrement solides. Le bénéfice net sous-jacent a également profité d'une baisse du taux d'imposition effectif au cours du trimestre, en grande partie contrebalancée par les résultats soutenus de 113 M\$ enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité en lien avec la COVID-19. Le bénéfice relatif au surplus a subi l'incidence de la diminution de l'apport des placements en capitaux de lancement et des profits tirés des actifs disponibles à la vente. L'incidence du change est venue diminuer le bénéfice net déclaré de 33 M\$ et le bénéfice net sous-jacent de 22 M\$.

¹⁾ Reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées à l'acquisition et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC.

Au quatrième trimestre de 2021, notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré et sur le bénéfice net sous-jacent¹ s'est établi à 4,2 % et à 4,8 %, comparativement à 5,8 % et à 15,2 %, respectivement, pour le quatrième trimestre de 2020. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent pour le quatrième trimestre de 2021 a été inférieur à notre fourchette d'imposition prévue de 15 % à 20 %, en raison de l'augmentation des produits tirés des placements exonérés d'impôt et de la résolution de litiges d'ordre fiscal au cours de l'exercice précédent. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 20 de nos états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2021.

Rendement des différents secteurs d'activité – quatrième trimestre

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité. La section ci-après décrit les activités et la performance financière des secteurs suivants : Canada, États-Unis, Gestion d'actifs, Asie et Organisation internationale.

Le tableau suivant présente les différences entre notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) et notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par secteur d'activité.

T4 21						
(en millions de dollars, après impôt)	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	356	85	140	446	51	1 078
À déduire : Incidence des marchés ¹	90	40	—	23	3	156
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹	2	(19)	—	(2)	—	(19)
Autres ajustements ¹	(2)	(8)	(242)	295	—	43
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ²	266	72	382	130	48	898
T4 20						
(en millions de dollars, après impôt)	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	255	88	267	132	2	744
À déduire : Incidence des marchés ¹	15	2	—	3	—	20
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹	(3)	(60)	—	21	—	(42)
Autres ajustements ¹	—	(2)	(66)	(8)	(20)	(96)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ²	243	148	333	116	22	862

¹ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement, y compris les éléments avant impôt.

² Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Canada

Le bénéfice net déclaré au Canada s'est établi à 356 M\$ au T4 2021, en hausse de 101 M\$, ou 40 %, comparativement à la période correspondante de 2020, en raison de l'augmentation de la valeur de nos placements immobiliers et de la hausse des marchés des actions. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 266 M\$, en hausse de 23 M\$, ou 9 %, en raison des éléments relatifs aux résultats et de la croissance des affaires, partiellement contrebalancés par une dépréciation des placements dans le bénéfice relatif au surplus de 20 M\$. Les résultats du trimestre comprennent les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité en raison d'une diminution des règlements en matière d'assurance invalidité.

États-Unis

Le bénéfice net déclaré aux États-Unis s'est chiffré à 68 M\$ US (85 M\$) au T4 2021, en hausse de 2 M\$ US, ou 3 %, par rapport à la période correspondante de 2020, en raison de l'augmentation de la valeur de nos placements immobiliers et de l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction, en grande partie contrebalancées par la diminution du bénéfice net sous-jacent de 56 M\$ US (76 M\$). Le bénéfice net sous-jacent a diminué principalement en raison des résultats liés à la COVID-19, le taux de mortalité de la population en âge de travailler ayant continué d'être élevé au quatrième trimestre. Les résultats liés à la COVID-19 de 66 M\$ US comprennent un montant de 51 M\$ US lié à la mortalité et un montant de 15 M\$ US principalement lié à l'invalidité².

Le bénéfice relatif au surplus moins élevé a également contribué à la diminution, facteur partiellement contrebalancé par les résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit et par les autres résultats. L'incidence du change est venue diminuer le bénéfice net déclaré de 3 M\$ et le bénéfice net sous-jacent de 2 M\$.

¹ Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent et de la charge d'impôt liée à celui-ci, ce qui exclut les sommes attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

² En dollars canadiens, les résultats liés à la COVID-19 de 83 M\$ comprennent un montant de 65 M\$ lié à la mortalité et un montant de 18 M\$ principalement lié à l'invalidité.

La marge après impôt des Garanties collectives des quatre derniers trimestres s'est établie à 5,7 % au quatrième trimestre de 2021, comparativement à 8,0 % au quatrième trimestre de 2020.

Gestion d'actifs

Le bénéfice net déclaré de Gestion d'actifs s'est établi à 140 M\$ au quatrième trimestre de 2021, en baisse de 127 M\$, ou 48 %, par rapport à la période correspondante de 2020, reflétant la diminution de 153 M\$ des passifs liés aux acquisitions de Gestion SLC. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 382 M\$, en hausse de 49 M\$, ou 15 %, en raison de l'augmentation de 14 % enregistrée par la MFS et de l'augmentation de 18 % enregistrée par Gestion SLC. L'incidence du change est venue diminuer le bénéfice net déclaré de 7 M\$ et le bénéfice net sous-jacent de 12 M\$.

Le bénéfice net déclaré de la MFS s'est établi à 234 M\$ US au quatrième trimestre de 2021, en hausse de 40 M\$ US, ou 21 %, par rapport à la période correspondante de 2020, en raison de l'augmentation de 42 M\$ US du bénéfice net sous-jacent, partiellement contrebalancée par la hausse des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. L'augmentation du bénéfice net sous-jacent est attribuable à l'augmentation de l'actif net moyen, partiellement contrebalancée par la hausse des charges liées à la rémunération variable. Le ratio de la marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS s'est établi à 43 % au quatrième trimestre de 2021, comparativement à 41 % pour la période correspondante de 2020.

La perte nette déclarée de Gestion SLC s'est établie à 155 M\$ au quatrième trimestre de 2021, par rapport à un bénéfice net déclaré de 14 M\$ pour la période correspondante de 2020, reflétant l'augmentation de 153 M\$ des passifs liés aux acquisitions de Gestion SLC¹⁾. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 40 M\$, en hausse de 6 M\$, ou 18 %, en raison de l'augmentation de l'actif géré, y compris l'acquisition de Crescent, conclue en janvier 2021.

Asie

Le bénéfice net déclaré en Asie s'est établi à 446 M\$, en hausse de 314 M\$ pour le quatrième trimestre de 2021 par rapport à la période correspondante de 2020 en raison du profit de 297 M\$ réalisé sur le PAPE de notre coentreprise de gestion d'actifs en Inde, la ABSLAMC. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 130 M\$, en hausse de 14 M\$, ou 12 %, en raison de la croissance des affaires et d'une dépréciation des placements au cours de l'exercice précédent, partiellement contrebalancées par les éléments relatifs aux résultats et par l'incidence du change. Les résultats du trimestre comprennent les résultats de 12 M\$ enregistrés au chapitre de la mortalité à l'égard de la COVID-19, principalement aux Philippines, ainsi que les résultats défavorables enregistrés par nos coentreprises²⁾. L'incidence du change a donné lieu à une diminution de 23 M\$ du bénéfice net déclaré et de 8 M\$ du bénéfice net sous-jacent.

Organisation internationale

Le bénéfice net déclaré de l'Organisation internationale s'est établi à 51 M\$ au quatrième trimestre de 2021, en hausse de 49 M\$ par rapport à la période correspondante de 2020, en raison de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et des coûts de restructuration au cours de l'exercice précédent. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 48 M\$, en hausse de 26 M\$ en raison d'une diminution du taux d'imposition effectif au cours du trimestre, partiellement contrebalancée par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges.

5. Croissance du quatrième trimestre de 2021

Les produits se sont chiffrés à 12 995 M\$ au quatrième trimestre de 2021, en hausse de 1 346 M\$, ou 12 %, par rapport à la période correspondante de 2020, en raison de la variation de la juste valeur de l'actif et de l'augmentation des produits tirés des honoraires. L'incidence du change est venue diminuer les produits de 183 M\$.

¹⁾ Reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées à l'acquisition et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC.

²⁾ Les éléments relatifs aux résultats de nos coentreprises et entreprises associées en Inde, en Chine et en Malaisie sont comptabilisés dans les autres résultats.

6. Trimestres antérieurs

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de nos résultats des huit trimestres les plus récents. Une analyse plus détaillée des résultats trimestriels historiques figure dans nos rapports de gestion intermédiaires et annuels pour les périodes visées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Résultats trimestriels							
	T4 21	T3 21	T2 21	T1 21	T4 20	T3 20	T2 20	T1 20
Total des produits	12 995	8 510	12 669	1 514	11 649	10 032	15 186	6 470
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires								
Bénéfice net déclaré	1 078	1 019	900	937	744	750	519	391
À déduire : Incidence des marchés ¹⁾	156	171	91	209	20	(1)	(187)	(293)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹⁾	(19)	95	2	(4)	(42)	(53)	5	(53)
Autres ajustements ¹⁾	43	(149)	(76)	(118)	(96)	(38)	(38)	(33)
Bénéfice net sous-jacent ²⁾	898	902	883	850	862	842	739	770
Bénéfice par action dilué (en dollars)								
Bénéfice déclaré	1,83	1,74	1,53	1,59	1,27	1,28	0,88	0,67
Bénéfice sous-jacent ²⁾	1,53	1,54	1,50	1,45	1,47	1,44	1,26	1,31
Bénéfice par action de base déclaré (en dollars)								
Bénéfice déclaré	1,84	1,74	1,54	1,60	1,27	1,28	0,89	0,67
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) par secteur – Actionnaires ordinaires								
Canada	356	393	404	405	255	387	117	(42)
États-Unis	85	46	157	211	88	(113)	118	164
Gestion d'actifs	140	301	221	230	267	251	223	239
Asie	446	288	143	198	132	236	126	100
Organisation internationale	51	(9)	(25)	(107)	2	(11)	(65)	(70)
Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale) – Actionnaires ordinaires	1 078	1 019	900	937	744	750	519	391
À déduire : Incidence des marchés (avant impôt) ¹⁾	153	231	85	380	(65)	(49)	(436)	(166)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ¹⁾	(23)	93	2	(6)	(60)	(91)	3	(66)
Autres ajustements (avant impôt) ¹⁾	62	(184)	(68)	(148)	(114)	(46)	(40)	(41)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	(12)	(23)	(2)	(139)	121	94	253	(106)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par secteur²⁾								
Canada	266	290	290	285	243	293	281	256
États-Unis	72	110	165	171	148	136	123	161
Gestion d'actifs	382	362	311	291	333	294	259	242
Asie	130	145	152	159	116	164	144	155
Organisation internationale	48	(5)	(35)	(56)	22	(45)	(68)	(44)
Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale) ²⁾	898	902	883	850	862	842	739	770

¹⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Troisième trimestre de 2021

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 1 019 M\$ au T3 2021, en hausse de 269 M\$, ou 36 %, comparativement à la période correspondante de 2020, en raison de l'incidence favorable des marchés attribuable aux variations de la juste valeur des immeubles de placement et aux modifications des hypothèses et mesures de la direction, partiellement contrebalancée par un ajustement de la répartition au pair. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 902 M\$, en hausse de 60 M\$, ou 7 %, en raison de la croissance des affaires, des résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit et de l'augmentation des produits tirés des placements exonérés d'impôt. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les résultats enregistrés au chapitre de la morbidité et des charges et par l'incidence défavorable du change. Les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité ont augmenté aux États-Unis et en Asie, mais sont demeurés relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Au cours du troisième trimestre de 2021, l'incidence du change est venue diminuer le bénéfice net déclaré de 41 M\$ et le bénéfice net sous-jacent de 36 M\$.

Deuxième trimestre de 2021

Le bénéfice net déclaré a augmenté de 381 M\$ au deuxième trimestre de 2021 par rapport à la période correspondante de 2020, en raison de l'incidence favorable des marchés découlant principalement de variations des taux d'intérêt. Le bénéfice net sous-jacent a augmenté de 144 M\$, ou 19 %, en raison de la croissance des affaires, de la diminution du taux d'imposition effectif et des résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable du change, la baisse des activités de placement et les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges. Au cours du deuxième trimestre de 2021, l'incidence du change a fait diminuer le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent de 70 M\$ et de 75 M\$, respectivement.

Premier trimestre de 2021

Le bénéfice net déclaré a augmenté de 546 M\$ au premier trimestre de 2021 par rapport à la période correspondante de 2020, en raison de l'incidence des marchés, reflétant une fluctuation favorable des marchés des actions et des taux d'intérêt, partiellement contrebalancée par les variations défavorables des écarts de crédit. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une hausse des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS et par l'augmentation des coûts de restructuration. Une charge de restructuration après impôt de 57 M\$ a été comptabilisée au premier trimestre de 2021 et concernait la stratégie relative à notre espace de travail et à la redéfinition du rôle du bureau. Notre bénéfice net sous-jacent a augmenté de 80 M\$, ou 10 %, en raison de la croissance des affaires, des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité aux États-Unis et des résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit au Canada, partiellement contrebalancés par la baisse des profits tirés des activités de placement au Canada et aux États-Unis. Au cours du premier trimestre de 2021, l'incidence du change a fait diminuer le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent de 33 M\$ et de 31 M\$, respectivement.

Quatrième trimestre de 2020

Le bénéfice net déclaré pour le quatrième trimestre de 2020 a augmenté de 25 M\$, ou 3 %, par rapport à la période correspondante de 2019, en raison de la variation du bénéfice net sous-jacent de 70 M\$, partiellement contrebalancée par l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction aux États-Unis et la hausse des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. Le bénéfice net sous-jacent a augmenté en raison de la croissance des affaires et des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité au Canada et aux États-Unis, partiellement contrebalancés par la baisse des activités de placement reflétant les pertes subies au Canada au cours du trimestre considéré en raison du repositionnement des actifs, d'une baisse des profits tirés des actifs disponibles à la vente reflétant une dépréciation en Asie, et des résultats moins favorables au chapitre du crédit enregistrés en Asie et aux États-Unis. Pour l'ensemble de la Compagnie, les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité sont demeurés stables par rapport à l'exercice précédent, les résultats défavorables enregistrés au Canada ayant été contrebalancés par les résultats favorables enregistrés à l'Organisation internationale. De plus, aux États-Unis, l'incidence défavorable des demandes de règlement liées à la COVID-19 en 2020 était comparable à l'incidence des règlements importants présentés par la Gestion des affaires en vigueur au quatrième trimestre de 2019.

Troisième trimestre de 2020

Notre bénéfice net déclaré s'est établi à 750 M\$ au troisième trimestre de 2020, en hausse de 69 M\$, ou 10 %, par rapport à la période correspondante de 2019, reflétant l'incidence favorable des marchés et la réduction des coûts d'acquisition, partiellement contrebalancées par l'incidence défavorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. L'incidence favorable des marchés est principalement attribuable aux taux d'intérêt et à la hausse des marchés des actions, partiellement contrebalancés par les variations de la juste valeur des immeubles de placement. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 842 M\$ au troisième trimestre de 2020, en hausse de 33 M\$, ou 4 %, par rapport à la période correspondante de 2019, en raison de la croissance des affaires, des résultats favorables enregistrés aux GC au Canada, des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité aux États-Unis, à la hausse des profits tirés des affaires nouvelles et à la croissance des activités de placement, partiellement contrebalancés par les litiges d'ordre fiscal favorables du troisième trimestre de 2019, les résultats défavorables au chapitre du crédit, la diminution du rendement net des placements sur les surplus, les résultats défavorables au chapitre de la mortalité et la diminution des profits sur les actifs disponibles à la vente.

Deuxième trimestre de 2020

Le bénéfice net déclaré au Canada a diminué de 76 M\$, ou 13 %, au deuxième trimestre de 2020 par rapport à la période correspondante de 2019, reflétant l'incidence défavorable des marchés et l'incidence des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS, partiellement contrebalancées par les modifications des hypothèses et mesures de la direction. L'incidence défavorable des marchés reflète l'incidence des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des immeubles de placement, partiellement contrebalancées par l'incidence des marchés des actions. Le bénéfice net sous-jacent est demeuré stable par rapport à la période correspondante de 2019, alors que l'incidence favorable de la croissance des affaires, des activités d'investissement, des résultats enregistrés au chapitre de la morbidité et de la hausse du rendement net des placements sur les surplus a été en grande partie contrebalancée par l'incidence fiscale défavorable et par les résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit et des charges.

Premier trimestre de 2020

Le bénéfice net déclaré a diminué de 232 M\$, ou 37 %, au premier trimestre de 2020 par rapport à la période correspondante de 2019, en raison de l'incidence défavorable des marchés et des modifications des hypothèses et mesures de la direction et de l'augmentation des coûts liés aux acquisitions, intégrations et restructurations, contrebalancées partiellement par les ajustements favorables de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. L'incidence des marchés est principalement attribuable au recul des marchés des actions, partiellement contrebalancé par l'incidence des écarts de taux. Le bénéfice net sous-jacent a augmenté de 53 M\$, ou 7 %, en raison de la hausse des activités de placement au Canada et aux États-Unis, de la croissance des affaires, de la hausse des profits tirés des actifs disponibles à la vente, de la hausse des profits tirés des affaires nouvelles et de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre du crédit par rapport au premier trimestre de 2019. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la baisse du rendement net des placements sur les surplus au Canada et à l'Organisation internationale, par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges et de la mortalité, par les résultats moins favorables enregistrés au chapitre de la morbidité et par les autres résultats défavorables.

L. Mesures financières non conformes aux normes IFRS

i. Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent

Le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) et les mesures financières fondées sur celui-ci, y compris le bénéfice par action sous-jacent (la perte par action sous-jacente) et le rendement des capitaux propres sous-jacent, sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) exclut du bénéfice net déclaré (de la perte nette déclarée) l'incidence des éléments suivants dans nos résultats en vertu des normes IFRS qui, lorsqu'elle est exclue, aide à expliquer nos résultats d'une période à l'autre :

- a) l'incidence des marchés qui diffère de nos hypothèses les plus probables, qui comprend : i) l'incidence des rendements des marchés des actions, déduction faite des couvertures, pour lesquels nos hypothèses les plus probables sont d'environ 2 % par trimestre; l'incidence comprend également l'incidence du risque de corrélation inhérent à notre programme de couverture, qui correspond à l'écart entre le rendement des fonds sous-jacents de produits offrant des garanties et le rendement des actifs dérivés servant à couvrir ces garanties; ii) l'incidence des variations des taux d'intérêt au cours de la période de présentation de l'information financière et des variations des taux d'intérêt sur la valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre de nos programmes de couverture, y compris les variations des écarts de taux et des écarts de swap, ainsi que des variations des taux de réinvestissement présumés des placements à revenu fixe utilisés dans la détermination des provisions techniques; et iii) l'incidence des variations de la juste valeur des immeubles de placement pour la période de présentation de l'information financière;
- b) les modifications des hypothèses et mesures de la direction, qui comprennent : i) l'incidence des révisions des méthodes et des hypothèses utilisées pour déterminer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement; et ii) l'incidence des mesures prises par la direction au cours de la période considérée, désignées par le terme « mesures de la direction », sur les contrats d'assurance et les contrats de placement, qui inclut, par exemple, les changements de prix applicables aux contrats en vigueur, les ententes de réassurance nouvelles ou révisées relatives à des affaires en vigueur, et les changements significatifs apportés aux politiques de placement concernant les actifs soutenant nos passifs;
- c) d'autres ajustements :
 - i) certaines couvertures au Canada ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture – cet ajustement améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre étant donné qu'il réduit la volatilité dans la mesure où celle-ci sera contrebalancée sur la durée des couvertures;
 - ii) les ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS réglés à même les actions de la MFS, comptabilisés à titre de passifs et évalués à la juste valeur pour chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce qu'ils soient acquis, exercés et rachetés. Ces ajustements améliorent la comparabilité des résultats de la MFS avec ceux des gestionnaires d'actifs inscrits en bourse aux États-Unis;
 - iii) les coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration – cet ajustement améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre étant donné qu'il élimine l'incidence des coûts, y compris la désactualisation au titre de certains passifs liés aux acquisitions qui ne sont pas de nature continue et sont engagés dans le but de générer des avantages au cours de périodes futures;
 - iv) d'autres éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle.

Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré. Dans le présent document, tous les montants présentés au titre du bénéfice par action tiennent compte de la dilution, sauf indication contraire. Comme il est indiqué ci-dessous, le bénéfice par action sous-jacent exclut l'incidence dilutive des instruments convertibles.

Bénéfice par action sous-jacent (dilué). Cette mesure est utilisée pour comparer la rentabilité entre plusieurs périodes et est calculée en divisant le bénéfice net sous-jacent par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin d'obtenir le bénéfice par action dilué, à l'exclusion de l'incidence dilutive des instruments convertibles (les « SLEECs »). Se reporter à la partie ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements sur le bénéfice net sous-jacent. Pour plus de renseignements sur la composition du bénéfice par action, se reporter à la note 26 de nos états financiers consolidés. Pour plus de renseignements sur les SLEECs, se reporter à la note 13 de nos états financiers consolidés.

Le tableau ci-après présente les montants après impôt exclus de notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) et de notre bénéfice par action sous-jacent, ainsi qu'un rapprochement entre ces montants et notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) et notre bénéfice par action déclaré selon les normes IFRS.

Rapprochements de certaines mesures du bénéfice net

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2021	2020
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires	3 934	2 404
Incidence des marchés		
Incidence des marchés des actions		
Incidence des variations des marchés des actions	278	(34)
Incidence du risque de corrélation	24	(109)
Incidence des marchés des actions	302	(143)
Incidence des taux d'intérêt ¹⁾		
Incidence des variations des taux d'intérêt	74	(187)
Incidence des variations des écarts de taux	(11)	(35)
Incidence des variations des écarts de swap	8	8
Incidence des taux d'intérêt	71	(214)
Incidence des variations de la juste valeur des immeubles de placement	254	(104)
À déduire : Incidence des marchés	627	(461)
À déduire : Modifications des hypothèses et mesures de la direction	74	(143)
Autres ajustements		
Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS	(186)	(92)
Acquisitions, intégrations et restructurations ^{2), 3), 7), 8)}	(18)	(117)
Autres ^{4), 5), 6)}	(96)	4
À déduire : Total des autres ajustements	(300)	(205)
Bénéfice net sous-jacent	3 533	3 213
Bénéfice par action déclaré (dilué) (en dollars)	6,69	4,10
À déduire : Incidence des marchés (en dollars)	1,06	(0,80)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (en dollars)	0,12	(0,24)
Ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS (en dollars)	(0,32)	(0,16)
Acquisitions, intégrations et restructurations (en dollars)	(0,03)	(0,20)
Autres (en dollars)	(0,16)	0,01
Incidence des titres convertibles sur le bénéfice par action dilué (en dollars)	(0,01)	—
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) (en dollars)	6,03	5,49

¹⁾ Notre exposition aux taux d'intérêt varie en fonction du type de produit, de la branche d'activité et de l'emplacement géographique. Étant donné la nature à long terme de nos activités, notre sensibilité aux taux d'intérêt à long terme est plus élevée.

²⁾ Les montants ont trait aux coûts d'acquisition liés à l'acquisition de BGO, à l'acquisition d'InfraRed et à l'acquisition de Crescent, y compris la désactualisation au titre des autres passifs financiers de 59 M\$ en 2021 (47 M\$ en 2020).

³⁾ La charge de restructuration de 57 M\$ au premier trimestre de 2021 était liée à la stratégie relative à notre espace de travail et à la redéfinition du rôle du bureau (20 M\$ pour le quatrième trimestre de 2020); le montant de cette charge s'est établi à 57 M\$ pour 2021 et à 48 M\$ pour 2020.

⁴⁾ Les montants ont trait à un ajustement de la répartition des produits tirés des placements et des charges entre les titulaires de contrat avec participation et les actionnaires pour les exercices précédents, comptabilisé au troisième trimestre de 2021.

⁵⁾ Les montants ont trait à la Finance Act du Royaume-Uni, promulguée le 10 juin 2021, qui prévoit l'augmentation du taux d'imposition des sociétés, le faisant passer de 19 % à 25 %. L'augmentation sera en vigueur pour les périodes d'imposition ouvertes à compter du 1^{er} avril 2023. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a diminué de 11 M\$ pour le deuxième trimestre de 2021. Se reporter à la rubrique C, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat », de notre rapport de gestion du deuxième trimestre de 2021.

⁶⁾ Certaines couvertures au Canada ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont venues diminuer le bénéfice net déclaré de 5 M\$ et de 4 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2020, respectivement.

⁷⁾ Reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées à l'acquisition et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC, d'un montant de 153 M\$ en 2021.

⁸⁾ Reflète le profit réalisé de 297 M\$ sur le premier appel public à l'épargne de la Aditya Birla Sun Life Asset Management Company au quatrième trimestre de 2021.

Le tableau suivant présente les montants avant impôt des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2021	2020
Bénéfice net déclaré – Actionnaires ordinaires (après impôt)	3 934	2 404
Ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt) :		
À déduire : Incidence des marchés	849	(716)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	66	(214)
Autres ajustements	(338)	(241)
Total des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt)	577	(1 171)
À déduire : Impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent	(176)	362
Bénéfice net sous-jacent (après impôt)	3 533	3 213

Les impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent peuvent varier par rapport à la fourchette de taux d'imposition effectif prévus en raison de la composition des activités de la Compagnie à l'échelle internationale.

ii. Mesures additionnelles non conformes aux normes IFRS

La direction utilise également les mesures financières non conformes aux normes IFRS suivantes :

Marge après impôt des Garanties collectives des États-Unis. Ce ratio présente le bénéfice net sous-jacent lié aux affaires d'assurance collective et d'assurance-maladie en excédent de pertes des États-Unis en tant que pourcentage des primes nettes enregistrées. Il nous aide à expliquer nos résultats d'une période à l'autre et constitue une mesure de la rentabilité. Ce ratio est calculé en divisant le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) par les primes nettes des quatre derniers trimestres. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Actif géré. L'actif géré constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui indique la taille des actifs de notre Compagnie dans les domaines de la gestion d'actifs, de la gestion de patrimoine et de l'assurance. Il n'existe aucune mesure financière normalisée en vertu des normes IFRS. En plus des mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables, soit le solde du fonds général et des fonds distincts dans nos états de la situation financière, l'actif géré comprend également les autres éléments de l'actif géré, qui sont définis ci-dessous.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, la méthode utilisée relativement à l'actif géré a été mise à jour pour Gestion SLC en ce qui a trait à certains produits du secteur immobilier et à certains produits à revenu fixe de première qualité afin d'inclure les engagements en capitaux non appelés. Nous avons mis à jour les montants présentés pour les périodes précédentes afin de refléter ce changement.

Modifications des hypothèses et mesures de la direction. Dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires (après impôt) est incluse dans le bénéfice net déclaré, mais elle est exclue du bénéfice net sous-jacent, tel qu'il est indiqué à la rubrique D, « Rentabilité », du présent document. Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité – 2 – Modifications des hypothèses et mesures de la direction », du présent rapport de gestion pour plus de renseignements sur les modifications des hypothèses et mesures de la direction.

La note 10.A des états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2021 présente l'incidence avant impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés aux actionnaires et aux titulaires de contrat avec participation, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance, excluant les modifications des autres passifs et actifs relatifs aux contrats. Dans le présent document, les modifications des hypothèses et mesures de la direction représentent l'incidence sur le bénéfice net déclaré attribuable aux actionnaires (après impôt). Dans les états financiers consolidés, il s'agit d'une composante de la variation du total des passifs de la Compagnie.

Le tableau suivant présente un rapprochement des différences entre ces deux mesures.

(en millions de dollars)	2021	2020
Incidence des modifications des méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance (avant impôt)	(273)	(116)
À déduire : Titulaires de contrat avec participation ¹⁾	(9)	54
Incidence des modifications des méthodes et hypothèses, excluant les titulaires de contrat avec participation (avant impôt)	(264)	(170)
À déduire : Impôt	(93)	(64)
Incidence des modifications des méthodes et hypothèses, excluant les titulaires de contrat avec participation (après impôt)	(171)	(106)
À ajouter : Mesures de la direction (après impôt) ^{2), 3)}	247	(65)
Autres (après impôt) ⁴⁾	(2)	28
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (après impôt) ^{3), 5), 6)}	74	(143)

- ¹⁾ Ajustement en vue d'éliminer l'incidence avant impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur les montants attribués aux titulaires de contrat avec participation.
- ²⁾ Ajustement en vue d'inclure l'incidence après impôt des mesures de la direction sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement et qui inclut, par exemple, les changements de prix applicables aux contrats en vigueur, les ententes de réassurance nouvelles ou révisées relatives à des affaires en vigueur et les changements significatifs apportés aux politiques de placement concernant les actifs soutenant nos passifs. L'incidence avant impôt des mesures de la direction est venue augmenter les modifications des méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance de 331 M\$ en 2021 (diminution de 76 M\$ en 2020).
- ³⁾ Au troisième trimestre de 2020, les modifications des hypothèses et mesures de la direction comprenaient une perte après impôt de 10 M\$ relative à l'incidence du remboursement d'une obligation liée à des titres de financement de premier rang à l'égard des exigences en matière de capital réglementaire prévues par la loi aux États-Unis pour la Gestion des affaires en vigueur. L'opération comprenait principalement un avantage lié à des frais de dénouement de 15 M\$, plus que contrebalancé par l'incidence nette de la liquidation du portefeuille de placement de 47 M\$. Ce dernier élément comprenait une perte liée à l'annulation de dérivés ainsi que des profits réalisés sur les actifs disponibles à la vente liés à la cession de titres de créance de 270 M\$ et de 223 M\$ (342 M\$ et 282 M\$ avant impôt), respectivement. Se reporter à la rubrique K, « Information financière supplémentaire » de notre rapport de gestion annuel de 2020.
- ⁴⁾ Ajustements en vue d'inclure l'incidence après impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur les contrats de placement et les autres passifs relatifs aux contrats. L'incidence avant impôt des modifications des méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance s'est traduite par une diminution de 2 M\$ en 2021 (augmentation de 35 M\$ en 2020).
- ⁵⁾ Inclut l'incidence fiscale des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement, qui reflète les taux d'imposition des territoires où nous exerçons nos activités.
- ⁶⁾ Les modifications des hypothèses et mesures de la direction sont incluses dans le bénéfice net déclaré, mais elles sont exclues du calcul du bénéfice net sous-jacent, tel qu'il est indiqué à la rubrique C, « Rentabilité », de notre rapport de gestion du quatrième trimestre de 2021.

Trésorerie et autres actifs liquides. Cette mesure comprend la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les titres négociés sur le marché détenus par la FSL inc. (la société mère ultime), et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive. Cette mesure représente les fonds disponibles pour la réaffectation de capitaux afin de soutenir la croissance des activités.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Trésorerie et autres actifs liquides (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive) :		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	2 383	3 037
Titres de créance ¹⁾	1 421	18
Titres de capitaux propres ²⁾	861	—
Trésorerie et autres actifs liquides (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive) :	4 665 ³⁾	3 055

- ¹⁾ Comprennent les obligations négociées sur le marché.
- ²⁾ Comprennent les placements dans des FNB.
- ³⁾ Comprend un produit de 2,0 G\$ lié aux placements de titres de créance subordonnés conclus en novembre 2021, sur lequel une tranche de 1,5 G\$ est assujettie à des modalités contractuelles exigeant que nous rachetions la totalité des titres sous-jacents dans l'éventualité où l'acquisition de DentaQuest ne serait pas conclue. Ces montants ne sont pas admissibles à titre de capital à l'égard du TSAV avant que l'acquisition ne soit conclue.

Taux de change constant. Nous éliminons l'incidence du change de certaines mesures conformes et non conformes aux normes IFRS afin de faciliter la comparaison de nos résultats d'une période à l'autre. L'incidence du change est estimée au moyen des taux de change en vigueur au cours de la période comparative, en fonction du taux de change moyen ou du taux de change de clôture, selon le cas.

Bénéfice relatif au surplus. Cette composante des sources de bénéfices représente le bénéfice net réalisé sur les fonds excédentaires d'une société. Le bénéfice relatif au surplus comprend les profits réalisés sur les actifs disponibles à la vente ainsi que les rendements nets des placements sur les surplus, comme les produits de placement, les produits (pertes) sur les placements en capitaux de lancement, les immeubles de placement comptabilisés à la valeur de marché et les intérêts sur la dette.

Bénéfices prévus. La tranche du bénéfice net consolidé avant impôt sur les affaires en vigueur au début de la période de présentation de l'information financière devait être réalisée en fonction de la concrétisation des hypothèses les plus probables formulées au début de la période de présentation de l'information financière. Les bénéfices prévus des sociétés de gestion d'actifs correspondent à leur bénéfice net avant impôt.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, les bénéfices prévus pour les contrats collectifs aux États-Unis comprennent l'incidence des affaires nouvelles classée auparavant, ce qui permet d'uniformiser la présentation des sources de bénéfices des activités d'assurance collective au sein de différents secteurs d'activité. Nous avons mis à jour les montants présentés pour les périodes précédentes afin de refléter ce changement.

Éléments relatifs aux résultats attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent. Les profits et les pertes avant impôt sont attribuables aux différences entre les résultats réels enregistrés au cours de la période de présentation de l'information financière et les hypothèses les plus probables formulées au début de cette période. Les éléments relatifs aux résultats font partie du cadre relatif aux sources de bénéfices et sont calculés conformément à la ligne directrice D-9 du BSIF, *Divulgence des sources de bénéfices*.

Ratio de levier financier. Ce ratio de la dette totale sur le total du capital représente le ratio de la dette et des actions privilégiées sur le total du capital, où la dette se compose de tous les titres de créance admissibles en tant que capital. Les titres de créance admissibles en tant que capital se composent pour leur part des titres de créance subordonnés et des instruments de capital novateurs. Ce ratio est un indicateur de la suffisance du capital de la Compagnie évalué en fonction de sa proportion de titres de créance admissibles en tant que capital, conformément aux lignes directrices du BSIF.

Incidence du change. Afin de faciliter la comparaison de nos résultats d'une période à l'autre, l'incidence favorable ou défavorable du change est estimée au moyen des taux de change en vigueur au cours de la période comparative, pour plusieurs mesures financières conformes et non conformes aux normes IFRS, selon le taux de change moyen ou le taux de change de clôture, selon le cas. Les éléments ayant une incidence sur une période de présentation de l'information financière comme les produits, les prestations et charges et le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) présentés dans nos états consolidés du résultat net, ainsi que le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) et les souscriptions sont converties en dollars canadiens selon les taux de change moyens en vigueur au cours de la journée, du mois ou du trimestre pertinent. Dans le cas des éléments évalués à un moment précis, comme les actifs et les passifs présentés dans nos états consolidés de la situation financière, ainsi que les composantes de l'actif géré et des bénéfices prévus de l'information fournie sur nos sources de bénéfices, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des devises.

Incidence des affaires nouvelles. Incidence des affaires nouvelles sur le bénéfice net avant impôt au moment de la vente au cours de la période de présentation de l'information financière. Les nouvelles souscriptions peuvent se traduire par un profit ou une perte au moment de la vente, principalement en raison de l'écart entre les hypothèses relatives à l'évaluation et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix, ou de l'écart entre les frais d'acquisition réels et les frais présumés lors de la fixation des prix.

Autres éléments de l'actif géré. Les autres éléments de l'actif géré comprennent les actifs des fonds communs de placement, des fonds gérés ainsi que des fonds distincts gérés par nos coentreprises. Au Canada, les autres éléments de l'actif géré comprennent les actifs des Clients investis dans des produits de fonds communs de placement destinés aux particuliers de Placements mondiaux Sun Life. En Asie, les autres éléments de l'actif géré comprennent les actifs des Clients investis dans des produits de fonds gérés à Hong Kong, des produits internationaux de gestion de patrimoine, des produits de fonds communs de placement et de fonds gérés aux Philippines, des produits de fonds communs de placement d'actions et de titres à revenu fixe d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited, des produits de Sun Life Everbright Asset Management ainsi que l'actif du fonds général et des fonds distincts de nos coentreprises en fonction de notre pourcentage de participation. En ce qui concerne Gestion d'actifs, les autres éléments de l'actif géré comprennent les actifs des particuliers et des Clients institutionnels, ainsi que les capitaux mobilisés comme les engagements non appelés et le levier financier de Gestion SLC. Il n'existe aucune mesure financière conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Ratio de la marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS. Ce ratio sert à évaluer la rentabilité de la MFS, et il exclut l'incidence des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS, les produits tirés des placements et certaines commissions versées qui sont de nature compensatoire. Ces commissions sont exclues afin de neutraliser leur incidence sur le ratio de la marge d'exploitation nette avant impôt, et elles n'ont aucune incidence sur la rentabilité de la MFS. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Sensibilités aux prix des biens immobiliers. Les sensibilités aux prix des biens immobiliers sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable. Il n'est donc pas possible de présenter un rapprochement entre ces montants et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

Rendement des capitaux propres. Les normes IFRS n'exigent pas le calcul du rendement des capitaux propres; par conséquent, aucune mesure comparable n'existe en vertu des normes IFRS. Pour déterminer le rendement des capitaux propres déclaré et le rendement des capitaux propres sous-jacent, respectivement, le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) et le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) sont divisés par le total moyen pondéré des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période. Le rendement des capitaux propres donne un indice de la rentabilité globale de la Compagnie. Le rendement des capitaux propres trimestriels est annualisé.

Souscriptions. Au Canada, les souscriptions d'assurance comprennent les souscriptions d'assurance individuelle et de produits de la Sun Life Santé; les souscriptions de produits de gestion de patrimoine comprennent les souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine et les souscriptions enregistrées par les RCR. Aux États-Unis, les souscriptions d'assurance comprennent les souscriptions des Garanties collectives. En Asie, les souscriptions d'assurance comprennent les souscriptions d'assurance individuelle et collective réalisées par nos filiales, ainsi que par nos coentreprises et entreprises associées, en fonction de notre pourcentage de participation, aux Philippines, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Malaisie, au Vietnam, à la Division International, à Hong Kong et à Singapour, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine comprennent les souscriptions de produits de gestion de patrimoine à Hong Kong, les souscriptions de titres de fonds communs de placement aux Philippines, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine enregistrées par nos coentreprises et entreprises associées en Inde et en Chine, et les souscriptions d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited au chapitre des fonds communs de placement d'actions et de titres à revenu fixe, en fonction de notre pourcentage de participation, y compris les souscriptions réalisées par nos partenaires de distribution du secteur bancaire. Les souscriptions de Gestion d'actifs comprennent les flux bruts provenant des particuliers et des Clients institutionnels; les flux bruts de Gestion SLC comprennent les capitaux mobilisés, comme les engagements en capitaux non appelés et le levier financier. Afin de permettre des comparaisons plus efficaces entre les différentes périodes de présentation financière, nous présentons les souscriptions en excluant l'incidence du change. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, la méthode utilisée relativement à l'actif géré a été mise à jour pour Gestion SLC en ce qui a trait à certains produits du secteur immobilier et à certains produits à revenu fixe de première qualité afin de tenir compte des engagements en capitaux non appelés qui n'étaient pas inclus précédemment. Ce changement permettra d'uniformiser l'actif géré de Gestion SLC avec les conventions du marché appliquées pour les différentes catégories d'actifs. Nous avons mis à jour les montants présentés pour tous les trimestres de 2020 afin de refléter ce changement de méthode. Après le quatrième trimestre de 2020, les augmentations et les diminutions des capitaux mobilisés, y compris des engagements en capitaux non appelés et du levier financier, pour les produits susmentionnés sont reflétées dans les flux bruts, les sorties et les flux nets, selon le cas. Les flux bruts sont une composante des souscriptions de parts de fonds gérés et du total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine. Les distributions versées à des Clients en raison de la vente d'actifs sous-jacents de fonds à capital fixe ne sont plus présentées dans les flux nets.

Sources de bénéfices. Les sources de bénéfices sont établies conformément à la ligne directrice D-9 du BSIF, *Divulgateion des sources de bénéfices*; leur présentation n'est donc pas prescrite en vertu des normes IFRS. La préparation du document et de son contenu n'est assujettie à aucune norme, puisqu'elle dépend de la méthode, des estimations et des hypothèses utilisées. Les composantes des sources de bénéfices sont les bénéfices prévus, l'incidence des affaires nouvelles, les gains et les pertes actuariels, les mesures de la direction et les modifications des hypothèses et le bénéfice relatif au surplus. Aux fins de comparaison, d'une période à l'autre, ce document présente les variations des bénéfices prévus à titre de croissance des affaires.

Ratio de distribution sous-jacent. Ce ratio représente le ratio des dividendes versés par action sur le bénéfice par action sous-jacent dilué de la période. Nous utilisons ce ratio dans le cadre du processus d'établissement du budget d'investissement pour nous assurer d'atteindre nos cibles en matière de distribution, compte tenu des initiatives d'investissement prévues. Nous visons un ratio de distribution sous-jacent se situant entre 40 % et 50 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent. Se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités », du présent document pour plus de renseignements.

Taux d'imposition effectif sous-jacent. Cette mesure est calculée en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt et de la charge d'impôt liée à celui-ci, excluant les sommes attribuables aux titulaires de contrat avec participation. Notre taux d'imposition prévu par la loi est habituellement réduit par divers avantages fiscaux, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, différentes sources de produits tirés des placements exonérés d'impôt et d'autres avantages fiscaux durables. Notre taux d'imposition effectif facilite l'analyse de l'incidence des taux d'imposition au cours de la période.

Valeur des affaires nouvelles. La valeur des affaires nouvelles représente la valeur actualisée de nos meilleures estimations des bénéfices distribuables futurs, déduction faite du coût du capital, des contrats relatifs aux affaires nouvelles conclus au cours d'une période donnée, exception faite des affaires nouvelles réalisées par notre pilier Gestion d'actifs. Les hypothèses utilisées aux fins de ces calculs sont généralement conformes à celles utilisées lors de l'évaluation de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, hormis le fait que les taux d'actualisation utilisés se rapprochent des attentes théoriques en matière de rendement que pourrait avoir un investisseur en capitaux propres. Le capital requis est fondé sur la valeur la plus élevée entre le ratio d'exploitation cible du TSAV de la Sun Life du Canada et le ratio d'exploitation cible en matière de capital local (propre à un pays). La valeur des affaires nouvelles est une mesure utile pour évaluer la valeur actualisée générée par les contrats relatifs aux affaires nouvelles. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, la valeur des affaires nouvelles reflète un changement dans le moment choisi pour la comptabilisation des contrats collectifs aux États-Unis qui sont vendus ou renouvelés avec une date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier, de sorte que la valeur des affaires nouvelles pour ces contrats sera comptabilisée dans l'exercice précédent plutôt qu'au premier trimestre, afin qu'elle coïncide avec le moment choisi pour présenter les renouvellements et les souscriptions d'assurance aux États-Unis. Nous avons mis à jour les montants présentés pour les périodes précédentes afin de refléter ce changement.

iii. Rapprochement de certaines mesures financières non conformes aux IFRS

Rapprochement entre le bénéfice net et le bénéfice net sous-jacent – Données avant impôt par secteur d'activité

T4 21						
(en millions de dollars, après impôt)	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	356	85	140	446	51	1 078
À déduire : Incidence des marchés (avant impôt) ¹⁾	71	51	—	29	2	153
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt) ¹⁾	2	(23)	—	(2)	—	(23)
Autres ajustements (avant impôt) ¹⁾	(3)	(10)	(278)	353	—	62
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	20	(5)	36	(64)	1	(12)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ²⁾	266	72	382	130	48	898
T4 20						
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	255	88	267	132	2	744
À déduire : Incidence des marchés (avant impôt) ¹⁾	(75)	2	—	3	5	(65)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt) ¹⁾	(4)	(76)	—	21	(1)	(60)
Autres ajustements (avant impôt) ¹⁾	—	(1)	(78)	(8)	(27)	(114)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	91	15	12	—	3	121
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ²⁾	243	148	333	116	22	862

¹⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

2021						
(en millions de dollars, après impôt)	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	1 558	499	892	1 075	(90)	3 934
À déduire : Incidence des marchés (avant impôt) ¹⁾	669	117	—	67	(4)	849
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt) ¹⁾	52	(126)	—	135	5	66
Autres ajustements (avant impôt) ¹⁾	(118)	(14)	(488)	352	(70)	(338)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	(176)	4	34	(65)	27	(176)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ²⁾	1 131	518	1 346	586	(48)	3 533
2020						
(en millions de dollars, après impôt)	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	717	257	980	594	(144)	2 404
À déduire : Incidence des marchés (avant impôt) ¹⁾	(656)	10	—	(77)	7	(716)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt) ¹⁾	43	(397)	—	99	41	(214)
Autres ajustements (avant impôt) ¹⁾	4	(6)	(167)	(8)	(64)	(241)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	253	82	19	1	7	362
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ²⁾	1 073	568	1 128	579	(135)	3 213

¹⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d'arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rapprochement entre le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent – Données avant impôt par division – Gestion d’actifs

(en millions de dollars, après impôt)	T4 21		T4 20	
	MFS	Gestion SLC	MFS	Gestion SLC
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	295	(155)	253	14
À déduire : Autres ajustements (avant impôt) ¹⁾	(53)	(225)	(52)	(26)
Charge (économie) d’impôt sur les éléments ci-dessus	6	30	6	6
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ²⁾	342	40	299	34

(en millions de dollars, après impôt)	2021		2020	
	MFS	Gestion SLC	MFS	Gestion SLC
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	1 049	(157)	942	38
À déduire : Autres ajustements (avant impôt) ¹⁾	(206)	(282)	(103)	(64)
Charge (économie) d’impôt sur les éléments ci-dessus	20	14	11	8
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ²⁾	1 235	111	1 034	94

¹⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d’arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rapprochement entre le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent – Données avant impôt en dollars américains

(en millions de dollars américains)	T4 21		T4 20	
	États-Unis	MFS	États-Unis	MFS
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	68	234	66	194
À déduire : Incidence des marchés (avant impôt) ¹⁾	42	—	1	—
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt) ¹⁾	(19)	—	(58)	—
Autres ajustements (avant impôt) ¹⁾	(8)	(43)	(1)	(40)
Charge (économie) d’impôt sur les éléments ci-dessus	(3)	5	12	4
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ²⁾	56	272	112	230

(en millions de dollars américains)	2021		2020	
	États-Unis	MFS	États-Unis	MFS
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – Actionnaires ordinaires	399	836	191	704
À déduire : Incidence des marchés (avant impôt) ¹⁾	94	—	7	—
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt) ¹⁾	(101)	—	(299)	—
Autres ajustements (avant impôt) ¹⁾	(11)	(165)	(4)	(78)
Charge (économie) d’impôt sur les éléments ci-dessus	4	16	62	8
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ²⁾	413	985	425	774

¹⁾ Ces éléments représentent un ajustement effectué afin d’arriver à une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document pour une présentation des composantes de cet ajustement.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique L, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

M. Questions liées à la comptabilité et au contrôle

1. Méthodes et estimations comptables critiques

Nos principales méthodes comptables et actuarielles sont expliquées aux notes 1, 2, 3, 5, 10, 11 et 20 de nos états financiers consolidés annuels de 2021. La direction devra poser des jugements en se basant sur des hypothèses ou des estimations pouvant reposer, dans certains cas, sur des éléments de nature incertaine en vertu de ces méthodes. Les estimations dont il est fait état ci-dessous sont jugées particulièrement importantes pour la compréhension de notre performance financière. Dans le cadre du processus de contrôle et de communication de l’information financière, les jugements que pose la direction en se basant sur des hypothèses ou des estimations sont examinés périodiquement par les auditeurs indépendants et par d’autres conseillers indépendants. Les méthodes comptables faisant appel à des estimations sont appliquées de manière cohérente pour établir nos résultats financiers.

Prestations versées aux titulaires de contrat

Généralités

Les passifs relatifs aux contrats d’assurance constituent, avec la valeur estimative des primes et des produits nets tirés des placements futurs, les sommes estimées nécessaires à la couverture des sinistres à régler, ainsi que de la valeur estimative des prestations, des participations attribuées aux titulaires de contrat, des impôts (autres que l’impôt sur le résultat) et des charges à verser relativement aux contrats d’assurance en vigueur.

La détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance nécessite l'établissement d'hypothèses en ce qui concerne les taux de mortalité et de morbidité, les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat, les taux d'intérêt, le rendement des marchés des actions, l'insuffisance de l'actif, l'inflation, les charges et d'autres facteurs tout au long de la durée de vie de nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

Nous utilisons les hypothèses les plus probables à l'égard des résultats techniques futurs et appliquons des marges pour écarts défavorables afin de tenir compte de l'incertitude relativement au choix des hypothèses les plus probables. Le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à l'application des marges pour écarts défavorables par rapport aux hypothèses les plus probables est appelé « provision pour écarts défavorables ».

Hypothèses les plus probables

Les hypothèses les plus probables se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus, comme le prévoient les normes de pratique actuarielle canadiennes. Le choix des hypothèses les plus probables tient compte du contexte actuel, des données antérieures de la Compagnie ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses ainsi que d'autres facteurs pertinents. Dans le cas des hypothèses sur des questions d'ordre économique, les actifs soutenant les passifs et la politique prévue pour la gestion de l'actif et du passif constituent des facteurs pertinents.

Marges pour écarts défavorables

Le niveau approprié de marge pour écarts défavorables à l'égard d'une hypothèse s'appuie sur les normes de pratique actuarielle canadiennes. Pour la plupart des hypothèses, la fourchette standard des marges pour écarts défavorables s'établit entre 5 % et 20 % de l'hypothèse la plus probable. L'actuaire fixe la marge à l'intérieur de cette fourchette en fonction d'un certain nombre de facteurs liés à l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse la plus probable. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, variera selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs favorisant le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité des résultats de la Compagnie d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse la plus probable.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse la plus probable.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des taux d'intérêt futurs sont prises en compte en testant un certain nombre de scénarios de taux d'intérêt futurs, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes, et en déterminant le passif selon les divers résultats possibles. Un scénario de taux d'intérêt futurs comprend, pour chaque période de prévisions comprise entre la date d'établissement, de l'état de la situation financière et la date du dernier flux de trésorerie lié au passif, les taux d'intérêt sur les actifs sans risque, les primes pour insuffisance de l'actif, les taux d'inflation et une stratégie de placement conforme à la politique de placement de la Compagnie. Le point de départ de tous les scénarios de taux d'intérêt futurs cadre avec les conditions de marché en cours. Si peu de scénarios sont soumis à des tests, le passif correspond alors au moins au résultat le plus important. Si un grand nombre de scénarios sont soumis à des tests, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60^e centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80^e centile.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des rendements futurs des actions sont prises en compte au moyen de scénarios ou de l'application de marges pour écarts défavorables. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs repose sur des scénarios de rendements futurs des actions, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60^e centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80^e centile. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs ne se fonde pas sur des scénarios de rendements futurs des actions, la marge pour écarts défavorables au titre des dividendes sur actions ordinaires s'établit entre 5 % et 20 %, et la marge pour écarts défavorables à l'égard des gains en capital s'établit à 20 %, plus une hypothèse selon laquelle ces actifs perdent entre 20 % et 50 % de leur valeur au moment où la réduction est la plus défavorable. Une réduction de 30 % convient à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines. Pour les autres portefeuilles, la réduction adéquate dépend de la volatilité du portefeuille par rapport à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines.

Dans l'établissement des marges, nous nous assurons que, prise individuellement, chaque marge est raisonnable, compte tenu de l'hypothèse la plus probable sous-jacente et du degré d'incertitude inhérent à l'hypothèse, et que, globalement, l'incidence cumulative des marges pour écarts défavorables est raisonnable en ce qui a trait au montant total des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Généralement, nos marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses les plus probables. Nos marges se situent généralement au milieu de la fourchette, ou plus haut lorsqu'elles sont entourées d'une plus grande incertitude. Au moment d'examiner l'incidence globale des marges, l'actuaire évalue la cohérence des marges pour chacune des hypothèses relatives à chaque bloc d'affaires afin de s'assurer qu'il n'y a pas double comptage ou omission, et pour éviter d'établir des marges possiblement incompatibles entre elles. Plus particulièrement, l'actuaire établit des marges similaires pour les blocs d'affaires présentant des caractéristiques semblables et choisit des marges qui cadrent avec les autres hypothèses, notamment les hypothèses portant sur des facteurs d'ordre économique. L'actuaire s'appuie sur les normes de pratique actuarielle canadiennes pour poser ces jugements professionnels relativement au caractère raisonnable des marges pour écarts défavorables.

Les hypothèses les plus probables et les marges pour écarts défavorables sont examinées au moins une fois par année et elles sont modifiées au besoin. Le choix des hypothèses sous-tendant l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est assujéti au contrôle externe par d'autres actuaire.

Estimations comptables critiques

Les facteurs importants qui influent sur le calcul des prestations versées aux titulaires de contrat, la méthode grâce à laquelle ils ont été établis, le caractère important pour la situation financière et les résultats d'exploitation de la Compagnie sont décrits ci-dessous.

Fluctuations des marchés de titres à revenu variable

Nous sommes exposés aux marchés des actions par l'entremise de nos produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable), qui offrent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents, ainsi que de nos produits d'assurance pour lesquels les passifs liés aux contrats d'assurance sont soutenus par des actifs à revenu variable.

Dans le cas des produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable), nous avons mis en œuvre des programmes de couverture qui prévoient le recours à des dérivés afin d'atténuer une partie importante du risque lié aux marchés des actions associé aux garanties. Le coût de ces programmes de couverture est inscrit au passif. Le risque lié aux marchés des actions associé aux produits tirés des honoraires futurs prévus n'est pas couvert.

La plupart des actifs à revenu variable désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net soutiennent nos produits d'assurance-vie avec participation ou d'assurance-vie universelle pour lesquels le rendement obtenu sur les placements est transmis aux titulaires de contrat au moyen de modifications de routine du montant des participations déclarées ou du taux d'intérêt crédité. Dans ces situations, les fluctuations des actifs à revenu variable sont en grande partie neutralisées par des variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Taux d'intérêt

Nous maintenons généralement des portefeuilles de placement distincts pour chaque branche d'activité importante. Dans le cadre de l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, les flux de trésorerie futurs tirés des contrats d'assurance et les actifs les soutenant sont estimés en fonction de divers scénarios de taux d'intérêt, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes. Les réinvestissements et les désinvestissements sont établis en fonction des spécifications propres à chaque scénario, et le passif est déterminé en fonction des divers résultats possibles.

Dans le cas de certains produits, notamment les contrats d'assurance avec participation et certaines formes de contrats d'assurance-vie universelle et de rente, le rendement des placements est transmis aux titulaires de contrat au moyen de modifications de routine du montant des participations déclarées ou du taux d'intérêt crédité. Ces produits sont généralement assortis de garanties de taux minimaux.

Des programmes de couverture ont été instaurés pour permettre d'atténuer l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

Mortalité

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. En assurance-vie, les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des 5 à 10 années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rente tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

Morbidité

La morbidité s'entend des taux d'accident ou de maladie et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée et à l'assurance contre les maladies graves sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur.

Taux de résiliation des contrats

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en résiliant le contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant le taux de déchéance des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

Habitudes de paiement des primes

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes peuvent varier selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

Charges

Les charges futures liées aux contrats comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais indirects et les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont établies en fonction des taux d'intérêt futurs utilisés dans les scénarios.

Insuffisance de l'actif

Comme l'exigent les normes de pratique actuarielle canadiennes, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent une provision pour insuffisance possible des actifs soutenant ces passifs. Le montant de la provision pour insuffisance de l'actif inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance se fonde sur les diminutions possibles du rendement futur des placements, qui varient en fonction de facteurs comme le type

d'actif, la qualité de crédit de l'actif (notation), la durée et le pays d'origine. Les hypothèses à l'égard de l'insuffisance de l'actif se composent de la meilleure estimation et d'une marge pour écarts défavorables et ont pour but de couvrir les pertes de capital et de bénéfices. Les hypothèses les plus probables à l'égard de l'insuffisance de l'actif par catégorie d'actifs et par emplacement géographique sont tirées d'études à long terme sur les résultats de l'industrie et de la Compagnie. Les marges pour écarts défavorables sont établies parmi la fourchette standard (allant de 25 % à 100 %) recommandée par les normes de pratique actuarielle canadiennes en fonction du degré d'incertitude dans le choix de l'hypothèse la plus probable. La qualité de crédit d'un actif se fonde sur des notations externes, s'il en est (obligations négociables en bourse), ou sur des notations internes s'il n'existe pas de notation externe (prêts hypothécaires et autres prêts). Les actifs sans notation sont traités comme des actifs de qualité inférieure.

Contrairement aux provisions pour pertes de valeur et aux variations de la valeur d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net découlant de pertes de valeur, qui résultent d'événements de crédit connus, la provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvre les pertes liées aux événements de crédit futurs possibles inconnus. Les normes de pratique actuarielle canadiennes exigent que la provision pour insuffisance de l'actif soit déterminée en tenant compte des pertes de valeur connues comptabilisées ailleurs dans l'état de la situation financière. La provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance est réévaluée à chaque période de présentation de l'information financière à la lumière des pertes de valeur, des changements de notation des actifs et d'autres événements survenus au cours de la période.

Sensibilités relatives aux hypothèses les plus probables

Les sensibilités présentées ci-dessous constituent des énoncés prospectifs, qui comprennent des mesures de la sensibilité estimatives du bénéfice net attribuable aux actionnaires à des modifications aux hypothèses les plus probables liées à nos passifs relatifs aux contrats d'assurance à partir d'une date de départ et de la répartition des affaires établies au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020. Ces sensibilités tiennent compte de la mise à jour des modifications des hypothèses et méthodes actuarielles, comme l'explique la section « Modifications des hypothèses et autres mesures de la direction », du présent rapport de gestion, et elles tiennent également compte, au besoin, des programmes de couverture mis en place au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 et décrits à la section « Risque de marché », du présent rapport de gestion.

Ces sensibilités représentent l'estimation de la Compagnie d'un changement des hypothèses les plus probables, qui est raisonnablement probable d'après les résultats historiques de la Compagnie ou du secteur et les normes et les meilleures pratiques du secteur au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

Des variations des taux d'intérêt, des cours des marchés des actions et de la répartition des affaires à cette date de départ donneraient lieu à des chiffres estimatifs différents au titre des sensibilités. Pour de plus amples renseignements au sujet des sensibilités aux marchés des actions et aux taux d'intérêt, y compris sur les hypothèses clés, consulter la rubrique J, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risque - Sensibilités au risque de marché », du présent document.

Le tableau ci-après présente l'incidence immédiate estimative de certaines modifications apportées aux hypothèses les plus probables sur notre bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, ou la sensibilité de cet élément à de telles modifications.

Estimation comptable critique	Sensibilité	2021	2020
(en millions de dollars, après impôt)			
Mortalité	Majoration de 2 % de l'hypothèse la plus probable – produits d'assurance	(25)	(25)
	Diminution de 2 % de l'hypothèse la plus probable – produits de rente	(150)	(150)
Morbidité	Variation défavorable de 5 % de l'hypothèse la plus probable	(255)	(250)
Taux de résiliation des contrats	Diminution de 10 % du taux de résiliation – la diminution du nombre de résiliations aurait une incidence défavorable sur la situation financière	(270)	(295)
	Augmentation de 10 % du taux de résiliation – l'augmentation du nombre de résiliations aurait une incidence défavorable sur la situation financière	(225)	(200)
Charges d'exploitation et inflation	Hausse de 5 % des frais de maintien unitaires	(165)	(175)
Biens immobiliers	Diminution de 1 % du rendement futur présumé des marchés de l'immobilier	(505)	(495)
Actions	Diminution de 1 % du rendement futur présumé des marchés des actions	(215)	(235)

Juste valeur des actifs et des passifs

Les titres de créance, les titres de capitaux propres et certains autres placements sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière. Les variations de la juste valeur des actifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat. Les variations de la juste valeur des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. En ce qui a trait à la conversion des monnaies étrangères, les écarts de change calculés sur le coût amorti des titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat, tandis que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change relatifs à la conversion des titres de capitaux propres et des autres placements disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur nettes et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs disponibles à la vente sont reclassés, passant des autres éléments du résultat global au résultat.

La juste valeur des titres de créance de gouvernements et de sociétés est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données d'entrée servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont principalement déterminées en fonction des données d'entrée

observables sur le marché et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, la négociation d'instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre les émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres adossés à des créances est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance de gouvernements et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur la performance des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans les cas où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Si les cours sur les marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

Les prêts hypothécaires et autres prêts sont généralement comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts, aux fins de la présentation de l'information financière, est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au moyen des taux d'intérêt du marché courants applicables aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables en matière de rendement, de qualité du crédit et d'échéance. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit et aux émissions de prêts courants. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon l'échéance et d'autres caractéristiques propres aux prêts. Les prêts hypothécaires et autres prêts à long terme sont généralement classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La donnée d'entrée non observable importante est la tranche de ces écarts ajustés en fonction du risque pour les prêts hypothécaires de 20 ans ou plus et les autres prêts de 10 ans ou plus.

La juste valeur des autres passifs financiers est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés au taux d'emprunt marginal ou au taux d'intérêt effectif. Les autres passifs financiers classés au niveau 3 représentent la valeur actualisée du prix estimatif que nous devrions payer afin d'acquérir les actions en circulation restantes lors de l'exercice d'une option de vente et de toute distribution obligatoire. La juste valeur des passifs est fondée sur le bénéfice avant impôt sur le résultat et amortissements (« BAIIA ») moyen des années précédant les dates d'exercice des options, ainsi que sur des multiples du BAIIA conformes aux accords de vente ainsi que sur le montant prévu de toute distribution obligatoire. Une variation du BAIIA aurait une incidence sur la juste valeur des autres passifs financiers et sur notre résultat net.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans les résultats, sauf lorsqu'un instrument dérivé fait partie d'une relation de couverture admissible aux fins de la comptabilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type d'instrument dérivé. La juste valeur des contrats à terme standardisés négociés en bourse et des options est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs, tandis que la juste valeur des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés et autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données d'entrée observables sur le marché. Les données d'entrée utilisées pour l'évaluation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties.

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations au titre du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données d'entrée utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de crédit liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

La juste valeur des autres placements est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Si les cours sur les marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues, et tiennent compte des intérêts et des taux de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés tirés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles actuels, compte tenu des données du marché et des prévisions en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché, y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. Les méthodes et données d'entrée utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont effectuées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

La juste valeur des titres à court terme est estimée en ajustant leur valeur comptable en fonction du risque de crédit, lorsque cela est approprié.

En raison de leur nature, la juste valeur des avances sur contrats et de la trésorerie est présumée égale à leur valeur comptable, soit la valeur à laquelle ces actifs sont inscrits aux états consolidés de la situation financière.

Les placements pour les comptes des titulaires de contrat liés à des fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents pour le fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos états consolidés du résultat net. La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par des gestionnaires de placement. La juste valeur des placements directs faisant partie des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance de gouvernements et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus, dans les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs. La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires se fonde sur les méthodes et hypothèses à l'égard des titres adossés à des créances décrites ci-dessus.

Les méthodes et hypothèses servant à déterminer les justes valeurs des passifs relatifs aux contrats de placement sont présentées à la note 10.B de nos états financiers consolidés annuels de 2021.

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est établie d'après le cours coté non ajusté d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 2 : La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 3 : La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains autres placements et les immeubles de placement.

À mesure que les données d'entrée sur les prix deviennent plus ou moins observables, les actifs sont transférés entre les différents niveaux de la hiérarchie. Le calcul du total des profits et des pertes comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les instruments financiers qui sont transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la totalité de la variation de la juste valeur pour la période est incluse dans le tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2021. Pour les instruments financiers qui sont transférés hors du niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2021. Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données d'entrée utilisées pour déterminer le prix des instruments financiers ne sont pas observables sur le marché et, par conséquent, qu'elles ne répondent plus aux critères des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la fixation des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères du niveau 1 ou du niveau 2 à la date de clôture.

Les transferts d'actifs financiers au niveau 3 ou hors de celui-ci se sont respectivement chiffrés à néant et à 140 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, comparativement à 5 M\$ et à 89 M\$, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le montant total des profits nets (des pertes nettes) réalisés et latents relativement aux instruments financiers transférés hors du niveau 3 au cours de la période, qui ont été exclus du rapprochement des instruments financiers du niveau 3, correspond à un profit de 1 M\$ au 31 décembre 2021, comparativement à une perte de 5 M\$ au 31 décembre 2020.

Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des placements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2021.

Dépréciation

La direction évalue les titres de créance et de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts et les autres placements pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation à chaque date de clôture. Un actif financier est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement générateur de pertes ou de plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés qui peut être estimée de façon fiable. Sont généralement à considérer comme des indications objectives de dépréciation des difficultés financières importantes de l'émetteur, notamment une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital, réels ou prévus, ou la disparition d'un marché actif pour les actifs financiers. Tous les instruments de capitaux propres en position de perte latente sont examinés afin de détecter d'éventuelles indications objectives de dépréciation. Sont également à considérer comme des indications objectives de dépréciation d'un placement en instruments de capitaux propres ou d'autres placements les éléments suivants, sans s'y limiter : la situation financière de l'émetteur et ses perspectives à court terme, y compris l'information concernant des changements importants ayant des effets négatifs qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique au sein duquel l'émetteur

exerce ses activités, ainsi qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres ou d'autres placements en deçà de leur coût.

Pour plus d'information concernant la dépréciation des actifs financiers, se reporter aux notes 1 et 10 de nos états financiers consolidés annuels de 2021.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des actifs corporels et incorporels nets identifiables des activités acquises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute dépréciation subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2021. La valeur comptable du goodwill était de 6 517 M\$ au 31 décembre 2021. Pour plus d'information concernant le goodwill, se reporter à la note 9 de nos états financiers consolidés annuels de 2021.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire ou selon le mode des unités d'œuvre sur leur durée d'utilité économique, soit des périodes variables pouvant aller jusqu'à 40 ans. L'amortissement est porté en charges par le biais des charges d'exploitation. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable. Des pertes de valeur de 9 M\$ sur les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées en 2021, et des pertes de valeur de 11 M\$ ont été comptabilisées en 2020.

Au 31 décembre 2021, la valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée s'établissait à 2,3 G\$, représentant la valeur du réseau de production, des contrats de gestion administrative et des relations Clients acquis au moment de l'acquisition de Clarica, de la CMG Asia, des activités d'assurance collective de Genworth, de Ryan Labs, de Prime Advisors, de Bentall Kennedy, des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis, de l'entente de bancassurance avec la ACB et de Crescent ainsi que les coûts des logiciels. La valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée était de 1,1 G\$ au 31 décembre 2021. La valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée reflète les contrats de gestion de fonds de la MFS, de BGO, d'InfraRed et de Crescent.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable. Notre charge d'impôt est calculée en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

À titre de multinationale, nous sommes assujettis à l'impôt dans de nombreux territoires. Nous cherchons à exercer nos activités d'une manière qui soit efficiente sur le plan fiscal, en nous assurant de demeurer en conformité avec les lois et règlements en vigueur. L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités et que nous formulions des hypothèses relativement au moment où les actifs et les passifs d'impôt différé se réaliseront. Les lois fiscales sont complexes et leur interprétation nécessite beaucoup de jugement. La charge d'impôt reflète l'interprétation des lois fiscales pertinentes par la direction, ainsi que sa meilleure estimation de l'incidence fiscale des transactions et des événements survenus au cours de la période. Nous estimons que nos provisions au titre des positions fiscales incertaines reflètent adéquatement le risque associé aux positions fiscales qui font l'objet d'un audit, d'un litige ou d'un appel auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement considérées comme incertaines. Nous évaluons la pertinence de notre charge d'impôt à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Si nos interprétations diffèrent de celles des autorités fiscales ou si la réalisation n'a pas lieu au moment prévu, la charge d'impôt pourra augmenter ou diminuer au cours de périodes futures afin de refléter les chiffres réels. Le montant de toute augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement prévu.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que les pertes fiscales non utilisées et pouvant être reportées et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces différences temporaires ainsi que ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Pour chaque période, nous évaluons les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. S'il semble probable que les avantages liés aux pertes fiscales et des déductions d'impôt ne se réaliseront pas, aucun actif d'impôt différé n'est constaté. Cette évaluation nécessite des hypothèses et des jugements importants relativement aux événements futurs qui reposent sur l'information disponible à la date de clôture.

Les gouvernements des pays dans lesquels nous exerçons nos activités adoptent à l'occasion des modifications au taux d'impôt des sociétés prévu par la loi. Ces modifications nécessitent de notre part un examen et une nouvelle évaluation de nos actifs et passifs d'impôt différé à la date de l'adoption. Au 31 décembre 2021, le montant net de notre actif d'impôt différé inscrit à notre état consolidé de la situation financière s'est chiffré à 1 526 M\$ et avait principalement trait à nos activités au Canada. Toute réduction future des taux d'impôt dans des territoires où nous disposons d'un actif d'impôt différé net pourrait donner lieu à une diminution de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé et à une charge d'impôt correspondante une fois la réduction de taux pratiquement en vigueur.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

La Compagnie est le promoteur des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées à ses employés admissibles. Tous nos principaux régimes à prestations déterminées à l'échelle mondiale sont fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Nous offrons aux employés admissibles des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Outre ces régimes, la Compagnie offre dans certains pays des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite (aux fins de garanties frais médicaux ou dentaires ou de garanties vie) à l'intention des employés admissibles et des personnes à leur charge qui satisfont à certains critères.

Au Canada, depuis le 1^{er} janvier 2009, tous les nouveaux employés participent à un régime à cotisations déterminées, alors que le personnel embauché avant cette date continue d'accumuler des prestations futures aux termes du régime précédent, qui comprend un régime à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées contributif facultatif.

La fermeture aux nouveaux participants des régimes de retraite à prestations déterminées canadiens a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps. Au 31 décembre 2021, il ne reste plus de participants actifs au Royaume-Uni, et il ne reste plus d'employés actifs accumulant des prestations au titre des services futurs au sein des régimes à prestations déterminées américains.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos principaux régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant systématiquement la composition de l'actif des régimes vers des placements correspondant aux passifs prévus. L'objectif de nos principaux régimes est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

En raison de la nature à long terme de ces régimes à prestations déterminées, le calcul de la charge au titre des prestations de retraite et du passif au titre des prestations constituées relève de différentes hypothèses, notamment à l'égard des taux d'actualisation, des taux d'augmentation de la rémunération, des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé, de l'âge à la retraite, des taux de mortalité et des taux de résiliation. Les hypothèses utilisées par la direction pour ces régimes sont déterminées annuellement à la suite de consultations avec des actuaires externes spécialisés dans les régimes de retraite. Le taux d'actualisation utilisé pour nos principaux régimes à prestations déterminées est déterminé en fonction des rendements de marché d'obligations de qualité de sociétés libellées dans la même monnaie étrangère que celle des prestations qui seront versées, et dont l'échéance se rapproche de celle des obligations.

Les résultats réels pourraient différer des résultats présumés, ce qui aurait une incidence sur l'évaluation des régimes à prestations déterminées et sur les montants futurs de la charge au titre des prestations. De plus amples renseignements sur nos régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que sur les hypothèses clés liées à l'évaluation de ces régimes sont présentés à la note 25 de nos états financiers consolidés annuels de 2021.

2. Modifications de méthodes comptables

Nous avons inclus dans cette section un résumé des modifications de méthodes comptables. Les références à des notes renvoient aux notes annexes de nos états financiers consolidés annuels de 2021.

2.A Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2021

Nous avons adopté les modifications suivantes le 1^{er} janvier 2021 :

En août 2020, l'IASB a publié la phase 2 de son projet sur la réforme des taux d'intérêt de référence, qui comprend des modifications apportées à IFRS 9, à IAS 39, à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, à IFRS 4 et à IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »). Ces modifications répondent à des enjeux liés à la mise en œuvre des réformes, notamment en ce qui a trait au remplacement d'un indice de référence par un autre. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Le 5 mars 2021, la Financial Conduct Authority (la « FCA ») du Royaume-Uni a annoncé que les observations des banques soumettant des taux à l'égard du London Interbank Offered Rate (le « LIBOR ») du Royaume-Uni cesseront après le 31 décembre 2021, et après le 30 juin 2023 en ce qui a trait aux utilisateurs importants du LIBOR aux États-Unis. De plus, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (« TARCOR ») a recommandé, le 16 décembre 2021, que l'administrateur du taux offert en dollars canadiens (« taux CDOR »), Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (« RBSL »), cesse de publier le taux CDOR pour toutes les échéances restantes à partir de la fin de juin 2024. Cependant, il ne s'agit que d'une recommandation et c'est à RBSL que revient ultimement la décision de cesser ou non la publication du taux CDOR.

Nous avons créé un programme de transition en vue de l'abandon des taux interbancaires offerts (les « TIO ») (le « programme ») afin de gérer le passage vers des taux de référence alternatifs. Le programme, qui est de nature interfonctionnelle, est composé des principales parties prenantes de l'ensemble de notre organisation et ses activités sont exercées sous la supervision de la haute direction. Le plan de transition du programme est

en bonne voie d'exécution et les développements du marché sont pris en compte au fur et à mesure qu'ils surviennent. Nous participons également activement aux associations du secteur, et nous incorporons les lignes directrices en matière de pratiques exemplaires de ces associations et des organismes de réglementation dans notre plan de transition, notamment en examinant tous les contrats américains au taux LIBOR existants et nouveaux afin d'établir s'il y a lieu de recourir à un langage de repli dans les contrats.

Le remplacement des TIO pourrait notamment donner lieu à des risques liés aux négociations menées avec les emprunteurs, à la mise à jour des systèmes et des processus utilisés pour traiter des contrats fondés sur les TIO, aux modifications apportées à ces contrats, ou au mauvais fonctionnement des solutions de rechange ou des clauses de transition existantes. Les autres risques liés à la transition qui pourraient découler de l'utilisation de nouveaux taux de référence alternatifs se limitent principalement au risque de taux d'intérêt et au risque que se produise une diminution de la valeur ou du rendement des instruments existants. En 2020, toutes nos entités exposées au taux LIBOR en dollars américains ont adhéré au protocole sur les solutions de rechange aux TIO de l'International Swaps and Derivatives Association, qui facilitera la transition des contrats dérivés existants. Nos entités sont également fin prêtes pour la cessation de la publication du taux LIBOR en livres sterling, puisqu'elles ont déjà réglé la transition de toutes les expositions connexes au 31 décembre 2021.

Notre exposition aux taux d'intérêt de référence assujettis aux réformes des TIO est principalement liée au LIBOR en dollars américains. Au 31 décembre 2021, des actifs financiers non dérivés de 3 849 \$, des passifs financiers non dérivés de 70 \$ et un montant notionnel des dérivés de 9 417 \$ n'avaient toujours pas fait l'objet d'une transition vers un taux de référence alternatif et ne tenaient pas compte des instruments financiers arrivant à échéance d'ici le 30 juin 2023.

Nous avons adopté la modification suivante le 1^{er} avril 2021 :

En mars 2021, l'IASB a publié un document intitulé *Allègements de loyer liés à la COVID-19* au-delà du 30 juin 2021 (projet de modification d'IFRS 16). Cette modification prolonge d'un an la période d'applicabilité de la mesure de simplification prévue dans IFRS 16 afin d'aider les preneurs à comptabiliser les allègements de loyer liés à la COVID-19. La modification initiale a été publiée en mai 2020 et comprenait l'ajout d'une mesure de simplification permettant aux preneurs d'évaluer si un allègement de loyer lié à la COVID-19 (comme les congés de loyer et les réductions temporaires de loyer) constituait une modification de contrat. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

2.B Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2022

L'IASB a publié les normes IFRS nouvelles et modifiées ci-dessous, que nous prévoyons adopter en 2022. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En mai 2020, l'IASB a publié *Mise à jour des renvois au Cadre conceptuel*, qui comprend des modifications d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications viennent mettre à jour un renvoi désuet au Cadre conceptuel d'IFRS 3, sans modifier ses exigences de façon significative.

En mai 2020, l'IASB a publié *Immobilisations corporelles – produit antérieur à l'utilisation prévue*, qui comprend des modifications d'IAS 16, *Immobilisations corporelles*. Ces modifications interdisent à une entité de porter le produit de la vente d'éléments produits en diminution du coût d'une immobilisation corporelle pendant son transfert sur le site et pendant sa mise en état en vue de son exploitation de la manière prévue par la direction. Ces modifications s'appliquent de façon rétrospective aux immobilisations qui étaient prêtes à être utilisées au cours de la période comparative.

En mai 2020, l'IASB a publié *Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire*, qui comprend des modifications d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Ces modifications précisent que le « coût d'exécution » d'un contrat comprend les « coûts directement liés au contrat ». Les coûts directement liés au contrat peuvent être des coûts marginaux liés à l'exécution de ce contrat ou une affectation des autres coûts directement liés à l'exécution du contrat.

En mai 2020, l'IASB a publié *Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2018-2020*, qui comprend des modifications mineures apportées à trois normes IFRS s'appliquant de façon prospective à nos états financiers consolidés.

2.C Normes internationales d'information financière modifiées qui devraient être adoptées en 2023 ou par la suite

Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de ces modifications aura sur nos états financiers consolidés :

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »). Ces modifications, intitulées *Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique*, limitent la portée de l'exemption relative à la comptabilisation prévue dans IAS 12, de sorte qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui, au moment de la comptabilisation initiale, donnent lieu à des différences temporaires imposables et déductibles équivalentes. Les modifications à IAS 12 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, et son application anticipée est permise.

En février 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »), et à l'énoncé de pratique en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative* (l'« énoncé de pratique en IFRS 2 »). Les modifications apportées à IAS 1 exigent des sociétés qu'elles présentent leurs informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les modifications apportées à l'énoncé de pratique en IFRS 2 fournissent des directives sur la façon d'appliquer le concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications à IAS 1 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, et son application anticipée est permise.

En février 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (« IAS 8 »). Les modifications clarifient la façon dont les sociétés devraient distinguer les changements de méthodes comptables des changements

d'estimations comptables. Les modifications à IAS 8 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, et son application anticipée est permise.

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui remplace IFRS 4. En juin 2020, l'IASB a publié des modifications apportées à IFRS 17, qui comprennent un report de la date d'entrée en vigueur aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'option de report d'IFRS 9 pour les assureurs a également été prolongée jusqu'à cette même date. En décembre 2021, l'IASB a publié une modification optionnelle visant un nouveau choix de méthode de transition relative à l'information comparative sur les actifs financiers présentés lors de la première application d'IFRS 17. IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information relatifs aux contrats d'assurance. IFRS 17 exige des entités qu'elles évaluent les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon une méthode fondée sur la valeur actuelle liée au respect des obligations en ayant recours à l'un des trois modèles d'évaluation en fonction de la nature des contrats. IFRS 17 doit être appliquée de façon rétrospective à chaque groupe de contrats d'assurance, à moins que cela soit impraticable. Si, et seulement si, il est impraticable d'appliquer de façon rétrospective IFRS 17 à un groupe de contrats d'assurance, les entités doivent appliquer IFRS 17 selon une approche rétrospective modifiée ou une méthode fondée sur la juste valeur. IFRS 17 aura une incidence sur notre comptabilisation des contrats d'assurance et sur la présentation de notre rendement financier dans nos états consolidés du résultat net. Nous évaluons actuellement l'incidence d'IFRS 17, et nous prévoyons qu'elle aura une incidence sur le moment choisi pour la comptabilisation des bénéfices et sur la présentation et la communication de l'information des résultats financiers dans nos états financiers consolidés.

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplace IAS 39. IFRS 9 comprend des indications relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la dépréciation d'actifs financiers et à la comptabilité de couverture. Le classement des actifs financiers est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique dans lequel les actifs sont détenus, et il établit la manière dont un instrument financier doit être comptabilisé et évalué. IFRS 9 introduit également, pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, un modèle de dépréciation qui nécessite la comptabilisation des pertes attendues au moment de la comptabilisation initiale d'un instrument financier, ainsi que la comptabilisation des pertes attendues sur la totalité de la durée de vie d'un instrument financier dans l'éventualité où certains critères seraient satisfaits. En outre, un nouveau modèle de comptabilité de couverture a été introduit afin de renforcer l'alignement avec les activités de gestion des risques. Cette norme prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. En octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée limitée apportées à IFRS 9. Ces modifications apportent des clarifications sur le classement de certains actifs financiers susceptibles de remboursement anticipé ainsi que sur la façon de comptabiliser un passif financier après sa modification. Ces modifications prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Cependant, en vertu des modifications apportées à IFRS 4 susmentionnées, nous nous sommes prévalus de l'approche de report accordée par cette norme afin de continuer d'appliquer IAS 39. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'auront IFRS 9 et ces modifications sur nos états financiers consolidés.

3. Contrôles et procédures de communication de l'information

La Compagnie a établi des contrôles et des procédures de communication de l'information qui sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et communiquée à la haute direction, y compris au président et chef de la direction de la Compagnie, au vice-président général et premier directeur financier et au vice-président général, affaires publiques et premier directeur des affaires juridiques, en temps opportun, pour que les décisions appropriées puissent être prises à l'égard de la communication de l'information.

Une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et de nos procédures de communication de l'information, selon des règlements adoptés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la SEC au 31 décembre 2021, a été effectuée sous la supervision et avec la participation de la direction de la Compagnie, y compris le chef de la direction et le premier directeur financier. Par suite de notre évaluation, le chef de la direction et le premier directeur financier ont conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et de ces procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2021.

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de mettre en place et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que notre information financière est fiable et que nos états financiers ont été établis conformément aux normes IFRS.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter certaines anomalies en temps opportun. Toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Nous avons évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En nous fondant sur cette évaluation, nous avons déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2021.

L'efficacité de notre contrôle interne au 31 décembre 2021 a été auditée par les auditeurs externes de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui ont également audité nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Comme en fait mention le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, il a exprimé une opinion sans réserve sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021.

Changements concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

N. Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Des renseignements concernant les questions d'ordre juridique et réglementaire sont fournis dans nos états financiers consolidés annuels, notre rapport de gestion annuel et la notice annuelle, dans tous les cas, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La Sun Life est assujettie à la réglementation et à la supervision des autorités gouvernementales compétentes dans les territoires où elle exerce ses activités. Divers organismes de réglementation ont introduit de nouvelles mesures ou des ajustements afin de répondre à la situation en constante évolution relative à la pandémie de COVID-19. Le BSIF, qui supervise les activités de la Sun Life, a annoncé diverses mesures visant à renforcer la résilience des institutions financières qu'il régit. Le 13 mars 2020, le BSIF a indiqué qu'il s'attendait à ce que toutes les institutions financières réglementées en vertu des lois fédérales interrompent tout processus d'augmentation de dividendes et de rachat d'actions. Le 4 novembre 2021, le BSIF a levé cette restriction, ne la considérant plus comme nécessaire. Le 9 avril 2020, le BSIF a annoncé l'instauration d'un mécanisme de lissage des exigences en matière de risque de taux d'intérêt du TSAV afin de réduire la volatilité accrue et injustifiée du capital exigé. Aux États-Unis, la National Association of Insurance Commissioners a publié, le 27 mars 2020, des lignes directrices à l'égard des assureurs américains afin d'encourager les assureurs à collaborer avec les emprunteurs qui pourraient être incapables de respecter leurs obligations en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19, et elle a adopté, le 15 avril 2020, des interprétations relatives aux principes comptables prévus par la loi applicables aux assureurs américains et concernant, entre autres, des prêts hypothécaires directs et des prêts hypothécaires déclarés à l'Annexe BA. Ces lignes directrices demeureront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.

O. Énoncés prospectifs

À l'occasion, la Compagnie présente, verbalement ou par écrit, des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent i) les énoncés se rapportant à nos stratégies; ii) les énoncés se rapportant à l'augmentation de nos objectifs financiers à moyen terme en matière de rendement des capitaux propres sous-jacent; iii) les énoncés se rapportant à nos engagements envers notre plan de durabilité; iv) les énoncés se rapportant à notre intention d'acquiescer DentaQuest; v) les énoncés se rapportant à l'incidence attendue de cette transaction sur les produits de nos affaires de garanties collectives aux États-Unis et sur la composition de notre offre de produits et services aux États-Unis; vi) les énoncés se rapportant à notre intention de vendre nos activités canadiennes liées aux marchés spéciaux à la Première du Canada; vii) les énoncés se rapportant à nos initiatives de croissance et autres objectifs d'affaires; viii) les énoncés se rapportant aux stratégies que nous avons mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID-19 et à la conjoncture économique connexe, ainsi qu'à leur incidence sur la Compagnie; ix) les énoncés se rapportant à notre fourchette d'imposition prévue pour les exercices à venir; x) les énoncés présentés à la rubrique H, « Gestion du risque – Sensibilités au risque de marché – Sensibilités aux taux d'intérêt », du présent document; xi) les énoncés de nature prévisionnelle ou dont la réalisation est tributaire, ou qui font mention de conditions ou d'événements futurs; et xii) les énoncés qui renferment des mots ou expressions tels que « atteindre », « viser », « ambition », « prévoir », « aspirer à », « hypothèse », « croire », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « but », « avoir l'intention de », « peut », « objectif », « initiatives », « perspectives », « planifier », « projeter », « chercher à », « devrait », « stratégie », « s'efforcer de », « cibler », « fera », ou d'autres expressions semblables. Entrent dans les énoncés prospectifs les possibilités et hypothèses présentées relativement à nos résultats d'exploitation futurs. Ces énoncés font état de nos attentes, estimations et prévisions actuelles en ce qui concerne les événements futurs, et non de faits passés, et ils pourraient changer, particulièrement en raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement et qui évolue ainsi que de son incidence sur l'économie mondiale et de ses répercussions incertaines sur nos activités.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas une garantie des résultats futurs et comportent des risques et des incertitudes dont la portée est difficile à prévoir. Les résultats et la valeur pour l'actionnaire futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont présentés dans les énoncés prospectifs en raison, notamment, de l'incidence de la pandémie de COVID-19 et de la conjoncture économique connexe sur nos activités, notre liquidité, notre situation financière ou nos résultats financiers et des facteurs traités aux rubriques D, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat », F, « Solidité financière » et J, « Gestion du risque » du rapport de gestion du quatrième trimestre de 2021 et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2021 de la FSL inc., et des facteurs décrits dans d'autres documents déposés par la FSL inc. auprès des autorités canadiennes et américaines de réglementation des valeurs mobilières, que l'on peut consulter au www.sedar.com et au www.sec.gov, respectivement.

Objectifs financiers à moyen terme

Les objectifs financiers à moyen terme de la Compagnie décrits à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS. Notre capacité d'atteindre ces objectifs financiers est tributaire de notre succès à mener à bien les initiatives de croissance et les objectifs commerciaux, ainsi que de certaines hypothèses clés, notamment : i) aucune variation importante des taux d'intérêt; ii) un rendement annuel moyen total d'environ 8 % à 10 % des marchés des actions; iii) des résultats enregistrés au chapitre du crédit conformes à nos hypothèses actuarielles les plus probables; iv) aucune modification importante aux exigences réglementaires en matière de capital; v) aucune modification importante à notre taux d'imposition effectif; vi) aucune augmentation importante du nombre d'actions en circulation; vii) d'autres principales hypothèses incluant : aucune modification significative de notre programme de couverture, des coûts de couverture conformes à nos hypothèses les plus probables; aucune modification significative de nos hypothèses, notamment en ce qui concerne les mises à jour de notre générateur de scénarios économiques; aucune modification significative des normes comptables; et viii) nos hypothèses actuarielles les plus probables utilisées pour déterminer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement. Notre rendement des capitaux propres sous-jacent est tributaire des niveaux de capital et des options en matière d'affectation des capitaux excédentaires. Nos objectifs financiers à moyen terme ne reflètent pas l'incidence indirecte des fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, notamment les incidences potentielles sur le goodwill ou la dépréciation actuelle applicable aux actifs d'impôt différé, ainsi que d'autres éléments qui pourraient être de nature non opérationnelle.

Notre ratio de distribution cible de 40 % à 50 % du bénéfice net sous-jacent repose sur le fait que la conjoncture économique et nos résultats nous permettront de maintenir notre ratio de distribution dans cette fourchette cible tout en maintenant une situation sur le plan du capital solide. Le

montant des dividendes que la FSL inc. déclare et paie exige l'approbation du conseil d'administration de la FSL inc.; il dépend également de notre conformité aux exigences en matière de capital de la *Loi sur les sociétés d'assurances du Canada*. Pour obtenir plus de renseignements relatifs aux dividendes, se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires », du présent rapport de gestion.

Bien que la Compagnie estime que ces objectifs sont raisonnables, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos objectifs financiers à moyen terme dans l'éventualité où les hypothèses sur lesquelles ces objectifs sont fondés seraient inexacts. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme présentés à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », du présent rapport de gestion. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et estimations, ainsi que nos attentes et nos prévisions, soient inexacts et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs présentés dans le présent document sont indiqués ci-après. La réalisation de nos énoncés prospectifs dépend essentiellement de notre rendement, lequel est soumis à de nombreux risques qui se sont accentués en raison de la pandémie de COVID-19 actuelle étant donné l'incertitude entourant sa durée et son incidence. Les facteurs susceptibles d'entraîner un écart significatif entre les résultats réels et les résultats escomptés comprennent notamment : les **risques de marché** – les risques liés au rendement des marchés des actions; à la fluctuation ou à la volatilité des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des écarts de swap; aux placements immobiliers; et aux fluctuations des taux de change; les **risques d'assurance** – les risques liés au comportement des titulaires de contrat, aux résultats enregistrés au chapitre de la mortalité, aux résultats enregistrés au chapitre de la morbidité et à la longévité; à la conception des produits et à la fixation des prix; à l'incidence de dépenses futures plus élevées que prévu; et à la disponibilité, au coût et à l'efficacité de la réassurance; les **risques de crédit** – les risques liés aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties, à d'autres institutions financières et à d'autres entités; les **risques d'entreprise et risques stratégiques** – les risques liés aux conjonctures économique et politique mondiales; à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'entreprise; aux changements se produisant dans les canaux de distribution ou le comportement des Clients, y compris les risques liés aux pratiques commerciales des intermédiaires et des agents; à l'incidence de la concurrence; au rendement de nos placements et des portefeuilles de placements qui sont gérés pour les Clients, tels que les fonds distincts et les fonds communs de placement; à l'évolution des environnements juridique et réglementaire, y compris les exigences en matière de capital et les lois fiscales; à l'environnement, ainsi qu'aux lois et aux règlements en matière environnementale; les **risques opérationnels** – les risques liés aux atteintes à la sécurité informatique et à la protection des renseignements personnels et aux défaillances à ces égards, y compris les cyberattaques; à notre capacité d'attirer et de fidéliser des employés; à l'observation des exigences réglementaires et prévues par la loi et aux pratiques commerciales, y compris l'incidence des demandes de renseignements et des enquêtes liées à la réglementation; à la réalisation des fusions, des acquisitions, des investissements stratégiques et des cessions, et aux activités d'intégration qui s'y rattachent; à notre infrastructure de technologies de l'information; aux défaillances des systèmes informatiques et des technologies fonctionnant sur Internet; à la dépendance à l'égard de relations avec des tiers, y compris les contrats d'impartition; à la poursuite des affaires; aux erreurs de modélisation; à la gestion de l'information; les **risques de liquidité** – la possibilité que nous soyons dans l'incapacité de financer la totalité de nos engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance; et les **autres risques** – les questions relatives à la COVID-19, y compris la gravité, la durée et la propagation de la COVID-19, à son incidence sur l'économie mondiale et sur les activités, la situation financière et les résultats de la Sun Life; aux risques liés à IFRS 17, *Contrats d'assurance*, et à IFRS 9, *Instruments financiers*; à nos activités internationales, y compris nos coentreprises; aux conditions de marché ayant une incidence sur notre situation sur le plan du capital ou sur notre capacité à mobiliser des capitaux; à la révision à la baisse des notations de solidité financière ou de crédit; et aux questions d'ordre fiscal, y compris les estimations faites et le jugement exercé dans le calcul des impôts.

Les facteurs de risque suivants sont liés à notre intention d'acquérir DentaQuest et à notre intention de vendre nos activités canadiennes liées aux marchés spéciaux à la Première du Canada et pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos énoncés prospectifs : 1) la capacité des parties à conclure la transaction; 2) l'incapacité des parties d'obtenir les consentements et les approbations exigés ou de satisfaire aux conditions permettant de réaliser la transaction en temps opportun, ou de simplement la réaliser; 3) notre capacité à tirer parti des avantages financiers et stratégiques de la transaction; 4) l'allocation de nos ressources à la conclusion de la transaction ainsi que l'incidence de la transaction avec la Première du Canada sur nos activités poursuivies au Canada; 5) l'incidence de l'annonce de la transaction sur nous et DentaQuest ainsi que sur nous et la Première du Canada; 6) la valeur nette des activités liées aux marchés spéciaux au moment de la clôture de la transaction. Tous ces risques pourraient avoir des répercussions sur nos relations d'affaires (y compris les relations avec des employés, des Clients, des distributeurs et des partenaires futurs et éventuels) et pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos perspectives actuelles et futures.

La Compagnie ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser ses énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la loi ne l'exige.

ÉTATS FINANCIERS

CONSOLIDÉS ET NOTES ANNEXES

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	120
RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ	121
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	122
RAPPORTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT	125
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	128
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET	128
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL	129
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	130
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	131
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE	132
NOTES ANNEXES	133
Principales méthodes comptables	Note 1 133
Changements de méthodes comptables	Note 2 144
Acquisitions et autres événements	Note 3 146
Information sectorielle	Note 4 148
Total des placements et produits nets tirés des placements connexes	Note 5 151
Gestion du risque lié aux instruments financiers	Note 6 159
Gestion du risque d'assurance	Note 7 171
Autres actifs	Note 8 175
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 9 175
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et passifs relatifs aux contrats de placement	Note 10 178
Réassurance	Note 11 185
Autres passifs	Note 12 186
Débitures de premier rang et instruments de capital novateurs	Note 13 187
Titres de créance subordonnés	Note 14 189
Capital social	Note 15 190
Intérêts détenus dans d'autres entités	Note 16 192
Produits tirés des honoraires	Note 17 194
Charges d'exploitation, commissions et taxes sur primes	Note 18 195
Paiements fondés sur des actions	Note 19 195
Impôt sur le résultat	Note 20 198
Gestion du capital	Note 21 200
Fonds distincts	Note 22 202
Engagements, garanties et éventualités	Note 23 203
Transactions entre parties liées	Note 24 205
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Note 25 206
Bénéfice (perte) par action	Note 26 210
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Note 27 211

Responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière

La direction est chargée de préparer les états financiers consolidés. Elle doit notamment à cette fin choisir les méthodes comptables appropriées ainsi qu'effectuer des estimations et émettre des jugements qui cadrent avec les Normes internationales d'information financière. L'information financière présentée dans les autres parties du rapport annuel à l'intention des actionnaires est conforme à celle que contiennent les présents états financiers consolidés.

Le conseil d'administration (le « conseil ») supervise les responsabilités de la direction en ce qui concerne la présentation de l'information financière. Un comité d'audit formé d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction est nommé par le conseil pour examiner les états financiers consolidés et faire un rapport à ce sujet au conseil avant que celui-ci ne les approuve en vue de leur présentation aux actionnaires. Parmi les autres responsabilités clés du comité d'audit se trouvent l'examen des procédures de contrôle interne en place et des mises à jour prévues de ces procédures ainsi que la responsabilité de conseiller les membres du conseil sur des questions d'audit et de présentation de l'information financière.

La direction est également responsable du maintien de systèmes de contrôle interne qui fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que toutes les opérations financières font l'objet des autorisations appropriées, que les actifs sont protégés et que la Financière Sun Life inc. et ses filiales, désignées collectivement sous le terme « Compagnie », se conforment aux lois et aux règlements. Ces systèmes prévoient la communication des principes directeurs et des règles de conduite professionnelle de la Compagnie à tous les membres de l'organisation. Les contrôles internes sont examinés et évalués par les auditeurs internes de la Compagnie.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie était efficace au 31 décembre 2021.

Le comité d'audit effectue en outre les examens et les recherches qu'il estime nécessaires auprès des membres de la direction et des auditeurs internes et externes en vue d'établir que la Compagnie utilise des systèmes de contrôle interne appropriés, qu'elle se conforme aux lois et aux règlements et qu'elle applique les règles de conduite professionnelle qu'elle a adoptées. Les auditeurs internes et externes et l'actuaire désigné de la Compagnie ont accès sans restriction au comité d'audit, tant en la présence qu'en l'absence de membres de la direction.

Le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada effectue périodiquement des examens de la Compagnie pour s'assurer qu'elle se conforme aux dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et que les intérêts des titulaires de contrat, des épargnants et du public sont protégés. Les établissements étrangers de même que les filiales étrangères de la Compagnie font l'objet d'examens par les organismes de réglementation des territoires visés.

L'actuaire désigné de la Compagnie, qui fait partie de la direction, est nommé par le conseil pour remplir les diverses fonctions d'actuariat prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et il procède à l'évaluation des provisions techniques de la Compagnie. Le rôle de l'actuaire désigné est décrit de manière plus détaillée à la note 10. Le rapport de l'actuaire désigné accompagne les présents états financiers consolidés.

Les auditeurs externes de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, ont réalisé l'audit de l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Compagnie pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020. Ils ont exprimé des opinions sans réserve dans leurs rapports au conseil d'administration et aux actionnaires qui accompagnent les présents états financiers consolidés. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. rencontre séparément la direction et le comité d'audit pour discuter des conclusions de son audit.



Kevin D. Strain, CPA, CA
Président et chef de la direction



Manjit Singh, CPA, CA
Premier directeur financier

Toronto (Ontario) Canada
Le 9 février 2022

Rapport de l'actuaire désigné

AUX ACTIONNAIRES ET AUX ADMINISTRATEURS DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.

J'ai évalué les passifs relatifs aux contrats et les montants à recouvrer au titre de la réassurance de la Financière Sun Life inc. et ses filiales en vue de l'établissement de ses états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020 et leur variation dans les états consolidés du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à une sélection d'hypothèses et de méthodes appropriées.

À mon avis, le montant des passifs relatifs aux contrats, déduction faite des montants à recouvrer au titre de la réassurance, constitue une réserve suffisante pour couvrir toutes les obligations de la Compagnie relatives aux contrats, et les états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de l'évaluation.



Kevin Morrissey
Fellow, Institut canadien des actuaires

Toronto (Ontario) Canada
Le 9 février 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Financière Sun Life inc. (la « Compagnie »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états consolidés du résultat net, du résultat global, des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, les notes annexes ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (« NAGR ») du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance – se reporter aux notes 1 et 10 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

La Compagnie a des passifs relatifs aux contrats d'assurance importants, qui représentent la majorité de son total du passif. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait se traduire par une évaluation différente des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Il y a risque d'assurance à l'égard de l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus. La Compagnie utilise divers modèles actuariels afin de calculer les passifs relatifs aux contrats d'assurance, et certains de ces modèles sont hautement complexes.

Bien que la direction pose plusieurs hypothèses, les hypothèses comportant le plus haut niveau d'incertitude portent sur la mortalité, notamment sur l'incidence de la pandémie de COVID-19, le cas échéant, et les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »). Ces hypothèses ont nécessité, de la part de l'auditeur, l'exercice d'un jugement subjectif et complexe dans certaines circonstances, notamment où i) les résultats historiques de la Compagnie et du secteur sont limités, ii) les résultats historiques pourraient ne pas constituer un bon indicateur de l'avenir et iii) les comportements des titulaires de contrat pourraient être irrationnels. L'audit de certains modèles actuariels et des hypothèses portant sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation essentielle des actuaires.

Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit portant sur les modèles actuariels et les hypothèses sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat incluaient notamment :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard des modèles actuariels et de l'établissement d'hypothèses portant sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat et servant au calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, ainsi que des contrôles à l'égard des accès et de la gestion des modifications de ces modèles actuariels.
- Avec l'aide d'actuaire, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses portant sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat :
 - en évaluant les méthodes et hypothèses de la direction conformément aux principes et pratiques actuariels prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes;
 - en effectuant des tests sur les études des résultats techniques et d'autres données servant à établir les hypothèses portant sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat;
 - en analysant l'interprétation de la direction des résultats de ses études des résultats techniques, en évaluant les déclencheurs et les facteurs ayant entraîné des révisions des hypothèses, en évaluant d'autres hypothèses possibles et raisonnables et en tenant compte des données du secteur et d'autres sources externes de données, le cas échéant.
- Avec l'aide d'actuaire, nous avons testé le caractère approprié des modèles actuariels utilisés lors du processus d'estimation :
 - en calculant une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance pour un échantillon de contrats d'assurance et en comparant les résultats avec les résultats de la Compagnie;
 - en effectuant des tests de l'exactitude d'un échantillon de modèles actuariels à l'égard de modifications d'hypothèses clés.

Évaluation des immeubles de placement – se reporter aux notes 1 et 5 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles, et elle est fondée sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux de rendement courants du marché, compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'actualisation, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des

produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché.

Les hypothèses comportant le plus haut niveau d'incertitude portent sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs. La mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer les données d'entrée des actifs a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation essentielle de nos spécialistes en juste valeur.

Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit portant sur des modèles et hypothèses servant à l'évaluation ainsi que sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs incluaient notamment :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard du processus d'établissement de la juste valeur des immeubles de placement. Ces contrôles comprennent une approbation par la haute direction des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs servant à calculer l'évaluation des immeubles de placement ainsi qu'à établir des conclusions à partir de l'évaluation d'immeubles comparables.
- Avec l'aide de spécialistes en juste valeur, nous avons évalué, à partir d'un échantillon, le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction à l'égard des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs, ainsi que les conclusions tirées des évaluations, en les comparant aux taux d'actualisation, aux taux de capitalisation finaux et aux taux de location futurs établis en fonction d'études de marché et de transactions visant des immeubles semblables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport de gestion, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans ce rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Compagnie pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Margaret Tang.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
 Experts-comptables autorisés
 Toronto (Ontario) Canada
 Le 9 février 2022

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de la Financière Sun Life inc. et ses filiales (la « Compagnie »), aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres, des tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2021, et des notes annexes (appelés collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (le « PCAOB »), le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 9 février 2022 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Compagnie, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes publiées par le PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures pour évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et pour répondre à ces risques. Ces procédures incluent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Notre audit comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Éléments critiques de l'audit

Les éléments critiques de l'audit indiqués ci-dessous sont des questions qui ont été soulevées lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui ont été communiquées ou qui devaient être communiquées au comité d'audit, et qui 1) sont liées à des comptes ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) ont nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de l'auditeur. La communication des éléments critiques de l'audit ne change rien à notre opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. De plus, en communiquant les éléments critiques de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinion qui se rapporte spécifiquement aux éléments critiques de l'audit ou aux comptes ou informations à fournir auxquels ces éléments sont liés.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance – se reporter aux notes 1 et 10 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

La Compagnie a des passifs relatifs aux contrats d'assurance importants, qui représentent la majorité de son total du passif. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait se traduire par une évaluation différente des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Il y a risque d'assurance à l'égard de l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus. La Compagnie utilise divers modèles actuariels afin de calculer les passifs relatifs aux contrats d'assurance, et certains de ces modèles sont hautement complexes.

Bien que la direction pose plusieurs hypothèses, les hypothèses comportant le plus haut niveau d'incertitude portent sur la mortalité, notamment sur l'incidence de la pandémie de COVID-19, le cas échéant, et les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »). Ces hypothèses ont nécessité, de la part de l'auditeur, l'exercice d'un jugement subjectif et complexe dans certaines circonstances, notamment où i) les résultats historiques de la Compagnie et du secteur sont limités, ii) les résultats historiques pourraient ne pas constituer un bon indicateur de l'avenir et iii) les comportements des titulaires de contrat pourraient être irrationnels. L'audit de certains modèles actuariels et des hypothèses portant sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation essentielle des actuaires.

Traitement de l'élément critique de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit portant sur les modèles actuariels et les hypothèses sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat incluait notamment :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard des modèles actuariels et de l'établissement d'hypothèses portant sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat et servant au calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, ainsi que des contrôles à l'égard des accès et de la gestion des modifications de ces modèles actuariels.
- Avec l'aide d'actuaire, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses portant sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat :
 - en évaluant les méthodes et hypothèses de la direction conformément aux principes et pratiques actuariels prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes;
 - en effectuant des tests sur les études des résultats techniques et d'autres données servant à établir les hypothèses portant sur la mortalité et les comportements des titulaires de contrat;
 - en analysant l'interprétation de la direction des résultats de ses études des résultats techniques, en évaluant les déclencheurs et les facteurs ayant entraîné des révisions des hypothèses, en évaluant d'autres hypothèses possibles et raisonnables et en tenant compte des données du secteur et d'autres sources externes de données, le cas échéant.

- Avec l'aide d'actuaire, nous avons testé le caractère approprié des modèles actuariels utilisés lors du processus d'estimation :
 - en calculant une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance pour un échantillon de contrats d'assurance et en comparant les résultats avec les résultats de la Compagnie;
 - en effectuant des tests de l'exactitude d'un échantillon de modèles actuariels à l'égard de modifications d'hypothèses clés.

Évaluation des immeubles de placement – se reporter aux notes 1 et 5 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles, et elle est fondée sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux de rendement courant sur le marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'actualisation, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché.

Les hypothèses comportant le plus haut niveau d'incertitude portent sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs. La mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer les données d'entrée des actifs a nécessité un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation essentielle de nos spécialistes en juste valeur.

Traitement de l'élément critique de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit portant sur des modèles et hypothèses servant à l'évaluation ainsi que sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs incluaient notamment :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard du processus d'établissement de la juste valeur des immeubles de placement. Ces contrôles comprennent une approbation par la haute direction des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs servant à calculer l'évaluation des immeubles de placement ainsi qu'à établir des conclusions à partir de l'évaluation d'immeubles comparables.
- Avec l'aide de spécialistes en juste valeur, nous avons évalué, à partir d'un échantillon, le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction à l'égard des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs, ainsi que les conclusions tirées des évaluations, en les comparant aux taux d'actualisation, aux taux de capitalisation finaux et aux taux de location futurs établis en fonction d'études de marché et de transactions visant des immeubles semblables.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario) Canada
Le 9 février 2022

Nous agissons à titre d'auditeur de la Compagnie depuis 1875.

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Financière Sun Life inc. et ses filiales (la « Compagnie ») au 31 décembre 2021, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (le « COSO »). À notre avis, la Compagnie maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (le « PCAOB »), les états financiers consolidés de la Compagnie au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 9 février 2022 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la Compagnie de maintenir l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, énoncée dans le rapport de la direction sur la responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie en nous fondant sur notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été effectué conformément aux normes d'audit publiées par le PCAOB. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été maintenue dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est le processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière de l'International Accounting Standards Board et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter certaines anomalies. De plus, les projections du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures sont exposées au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario) Canada
Le 9 février 2022

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens à l'exception des montants par action)	2021	2020
Produits		
Primes		
Montant brut	25 506 \$	26 190 \$
À déduire : Primes cédées	2 453	2 452
Primes nettes	23 053	23 738
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) :		
Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements (note 5)	6 272	5 407
Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs (note 5)	(1 785)	6 860
Profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente	146	451
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	4 633	12 718
Produits tirés des honoraires (note 17)	8 002	6 881
Total des produits	35 688	43 337
Prestations et charges		
Montant brut des règlements et des prestations versés (note 10)	18 722	18 307
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 10)	2 437	14 860
Diminution (augmentation) des actifs au titre des cessions de réassurance (note 10)	86	204
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats de placement (note 10)	(22)	61
Charges (recouvrements) de réassurance (note 11)	(2 425)	(2 353)
Transfert net aux (des) fonds distincts (note 22)	(351)	(1 825)
Charges d'exploitation, commissions et taxes sur primes (note 18)	11 817	10 441
Charges d'intérêts	327	355
Total des prestations et charges	30 591	40 050
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	5 097	3 287
À déduire : Charge (économie) d'impôt sur le résultat (note 20)	727	495
Bénéfice net total (perte nette totale)	4 370	2 792
À déduire : Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat avec participation (note 21)	335	283
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	11
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	4 035	2 498
À déduire : Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	101	94
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	3 934 \$	2 404 \$
Taux de change moyens des périodes de présentation de l'information financière :	Dollar américain	1,25
		1,34
Bénéfice (perte) par action (note 26)		
De base	6,72 \$	4,11 \$
Dilué	6,69 \$	4,10 \$
Dividendes par action ordinaire	2,310 \$	2,200 \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Bénéfice net total (perte nette totale)	4 370 \$	2 792 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt :		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Variation des profits (pertes) de change latents :		
Profits (pertes) latents	(202)	(204)
Variation des profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente :		
Profits (pertes) latents	(236)	658
Reclassements en résultat net	(130)	(339)
Variation des profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie :		
Profits (pertes) latents	25	(15)
Reclassements en résultat net	(19)	9
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées :		
Profits (pertes) latents	(14)	(9)
Reclassements en résultat net après modification de la participation (note 16)	9	—
Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	(567)	100
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(39)	22
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(39)	22
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(606)	122
Total du bénéfice global (de la perte globale)	3 764	2 914
À déduire : Bénéfice global (perte globale) attribuable aux titulaires de contrat avec participation (note 21)	332	277
Bénéfice global (perte globale) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 21)	—	11
Bénéfice global (perte globale) attribuable aux actionnaires	3 432 \$	2 626 \$

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT INCLUS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Économie (charge) d'impôt sur le résultat :		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Profits (pertes) de change latents	1 \$	(16) \$
Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	66	(180)
Reclassements en résultat net liés aux actifs disponibles à la vente	15	87
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	(11)	2
Reclassements en résultat net liés aux couvertures de flux de trésorerie	8	1
Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	79	(106)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	9	(8)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	9	(8)
Total de l'économie (de la charge) d'impôt sur le résultat incluse dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	88 \$	(114) \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Actif		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme (note 5)	12 278 \$	13 527 \$
Titres de créance (notes 5 et 6)	88 727	89 089
Titres de capitaux propres (notes 5 et 6)	9 113	6 631
Prêts hypothécaires et autres prêts (notes 5 et 6)	51 692	49 946
Actifs dérivés (notes 5 et 6)	1 583	2 160
Autres placements (note 5)	8 759	5 778
Avances sur contrats (note 5)	3 261	3 265
Immeubles de placement (note 5)	9 109	7 516
Placements	184 522	177 912
Autres actifs (note 8)	5 434	5 152
Actifs au titre des cessions de réassurance (notes 10 et 11)	3 683	3 843
Actifs d'impôt différé (note 20)	1 848	1 634
Immobilisations incorporelles (note 9)	3 370	2 477
Goodwill (note 9)	6 517	6 072
Total de l'actif du fonds général	205 374	197 090
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 22)	139 996	125 921
Total de l'actif	345 370 \$	323 011 \$
Passif et capitaux propres		
Passif		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 10)	147 811 \$	145 773 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement (note 10)	3 368	3 189
Passifs dérivés (notes 5 et 6)	1 392	1 744
Passifs d'impôt différé (note 20)	322	383
Autres passifs (note 12)	17 783	14 858
Débiteures de premier rang (note 13)	200	500
Titres de créance subordonnés (note 14)	6 425	4 781
Total du passif du fonds général	177 301	171 228
Contrats d'assurance et de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 22)	139 996	125 921
Total du passif	317 297 \$	297 149 \$
Capitaux propres		
Capital social émis et surplus d'apport	10 615 \$	10 591 \$
Bénéfices non distribués attribuables aux actionnaires et cumul des autres éléments du résultat global	15 699	13 878
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	26 314	24 469
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	1 700	1 368
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	59	25
Total des capitaux propres	28 073 \$	25 862 \$
Total du passif et des capitaux propres	345 370 \$	323 011 \$

Taux de change à la clôture des périodes de présentation de l'information financière : Dollar américain 1,26 1,27

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration le 9 février 2022.



Kevin Strain
Chef de la direction



Barbara G. Stymiest
Administratrice

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Actionnaires :		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 15)		
Solde, au début	2 257 \$	2 257 \$
Émis au cours de l'exercice	1 000	—
Frais d'émission, net d'impôt	7	—
Rachetés au cours de l'exercice	(1 025)	—
Solde, à la fin	2 239	2 257
Actions ordinaires (note 15)		
Solde, au début	8 262	8 289
Options sur actions exercées	43	23
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	—	(50)
Solde, à la fin	8 305	8 262
Surplus d'apport		
Solde, au début	72	73
Paiements fondés sur des actions	6	4
Options sur actions exercées	(7)	(5)
Solde, à la fin	71	72
Bénéfices non distribués		
Solde, au début	12 289	11 318
Bénéfice net (perte nette)	4 035	2 498
Rachat d'actions privilégiées	(20)	—
Dividendes sur actions ordinaires	(1 351)	(1 283)
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(101)	(94)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 15)	—	(150)
Variations attribuables aux acquisitions (note 3)	(139)	—
Solde, à la fin	14 713	12 289
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt (note 27)		
Solde, au début	1 589	1 461
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice	(603)	128
Solde, à la fin	986	1 589
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, à la fin	26 314 \$	24 469 \$
Titulaires de contrat avec participation :		
Solde, au début	1 368 \$	1 091 \$
Bénéfice net (perte nette) (note 21)	335	283
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice (note 27)	(3)	(6)
Total des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, à la fin	1 700 \$	1 368 \$
Participation ne donnant pas le contrôle :		
Solde, au début	25 \$	19 \$
Variations attribuables aux acquisitions (note 3)	15	—
Bénéfice net (perte nette)	—	11
Apport additionnel	37	13
Distribution liée aux participations ne donnant pas le contrôle	(18)	(18)
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, à la fin	59 \$	25 \$
Total des capitaux propres	28 073 \$	25 862 \$

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	5 097 \$	3 287 \$
Ajustements :		
Charges d'intérêts liées aux activités de financement	186	209
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement	2 415	14 921
Diminution (augmentation) des actifs au titre des cessions de réassurance	86	204
(Profits) pertes réalisés et latents et variations des taux de change touchant les placements	1 639	(7 311)
Cessions, échéances et remboursements de placements	55 189	76 289
Achats de placements	(64 592)	(81 709)
Impôt sur le résultat recouvré (payé)	(1 028)	(690)
Titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	95	197
Autres activités d'exploitation	(944)	1 856
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	(1 857)	7 253
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
(Achat net) vente nette d'immobilisations corporelles	(81)	(158)
Investissements dans/transactions avec des coentreprises et des entreprises associées (note 16)	(29)	(1)
Dividendes et autres produits liés à des coentreprises et des entreprises associées (note 16)	382	29
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis (note 3) ¹⁾	(412)	(469)
Autres activités d'investissement	(663)	(287)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	(803)	(886)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation des emprunts (remboursement d'emprunts) (note 12)	31	81
Émission de titres de créance subordonnés, déduction faite des frais d'émission (note 14)	1 992	1 740
Remboursement de titres de financement de premier rang (note 12)	—	(2 020)
Augmentation des emprunts (remboursement d'emprunts) sur la facilité de crédit	108	275
Rachat d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres (note 21)	(1 025)	—
Remboursement de débentures de premier rang et de titres de créance subordonnés (notes 13 et 14)	(650)	(500)
Émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres, montant net (note 21)	987	—
Émission d'actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions	36	18
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	19	(5)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 15)	—	(200)
Dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées	(1 428)	(1 360)
Paieement d'obligations locatives	(143)	(136)
Charges d'intérêts payées	(187)	(205)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(260)	(2 312)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	(35)	(92)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 955)	3 963
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début	10 648	6 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	7 693	10 648
Titres à court terme, à la fin (note 5)	4 452	2 873
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin (note 5)	12 145 \$	13 521 \$

¹⁾ Comprend une contrepartie en trésorerie totale versée de 446 \$ (514 \$ en 2020), déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis de 34 \$ (45 \$ en 2020).

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes annexes

(Montants en millions de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et sauf indication contraire. Tous les montants présentés en dollars américains sont exprimés en millions de dollars.)

1. Principales méthodes comptables

Description des activités

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. »), qui est une société inscrite à la bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). Toutes deux sont constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et sont régies par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (le « BSIF »). La FSL inc. et ses filiales sont désignées collectivement par les expressions « nous » ou « la Compagnie ». Nous sommes une entreprise de services financiers diversifiée à l'échelle internationale, et nous offrons aux particuliers et aux groupes des produits d'épargne, de retraite et d'assurances vie et maladie par l'intermédiaire de nos établissements au Canada, aux États-Unis, en Asie et au Royaume-Uni. Nous exerçons également nos activités dans les domaines des fonds communs de placement et de la gestion des placements, principalement au Canada, aux États-Unis et en Asie.

Déclaration de conformité

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées et adoptées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Nos méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente dans l'ensemble de nos états financiers consolidés.

Mode de présentation

Nos états consolidés de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité et chaque poste de l'état de la situation financière comprend le solde courant et le solde non courant, le cas échéant.

Nous avons déterminé nos secteurs d'activité à présenter et les montants présentés pour ces secteurs en fonction de notre structure de gestion et de notre mode de présentation interne de l'information financière. Les opérations entre les secteurs sont réalisées dans des conditions de concurrence normale et les prix, établis en conséquence, comme c'est le cas pour les opérations avec des tiers.

Nous résumons ci-après les principales méthodes comptables sur lesquelles s'appuient nos états financiers consolidés et qui sont appliquées de manière cohérente.

Estimations, hypothèses et jugements

L'application de nos méthodes comptables nécessite des estimations, des hypothèses et des jugements, étant donné qu'elles concernent des éléments de nature incertaine. Nous avons établi des procédures afin de nous assurer que nos méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes d'établissement des estimations sont contrôlés et qu'ils sont mis en œuvre de façon appropriée et systématique.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation de nos états financiers consolidés nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes et sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les principales sources d'incertitude relative aux estimations ont trait à l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de placement, à la détermination de la juste valeur, à la dépréciation des instruments financiers, à la détermination et à la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, à la détermination des provisions et des passifs relatifs aux régimes de retraite, aux autres avantages postérieurs au départ à la retraite, à l'impôt sur le résultat et à la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions. Les résultats réels pourraient différer de nos estimations, ce qui aurait une incidence sur nos états financiers consolidés. Notre utilisation des estimations et hypothèses est expliquée plus en détail dans la présente note.

Jugements

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, nous posons des jugements en vue de formuler des hypothèses et d'établir des estimations comme il est susmentionné. Nous avons également recours au jugement lorsque nous appliquons les méthodes comptables et lorsque nous déterminons le classement des contrats d'assurance, des contrats de placement et des contrats de service, la substance de la relation entre nous et une entité structurée, une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée pour savoir si elle nous confère le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, les monnaies fonctionnelles, les éventualités, les acquisitions, les actifs d'impôt différé, et la détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

Éléments à considérer relativement à la pandémie de COVID-19

L'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de la maladie à COVID-19 qui a frappé début 2020 avait engendré une pandémie mondiale. L'incidence globale de la pandémie de COVID-19 demeure incertaine et dépend de la progression du virus et des mesures prises par les gouvernements, les entreprises et les particuliers, des facteurs qui pourraient varier d'un pays à l'autre et se traduire par des résultats différents.

L'application de nos méthodes comptables nécessite des estimations, des hypothèses et des jugements, étant donné qu'elles concernent des éléments de nature incertaine. Nous avons établi des procédures afin de nous assurer que nos méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes d'établissement des estimations sont contrôlés et qu'ils sont mis en œuvre de façon appropriée et systématique. En ce qui a trait à nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, aucune provision importante ou aucun ajustement important se rapportant à la COVID-19 n'a été apporté à nos hypothèses à long terme, et nous continuons de surveiller nos résultats et notre exposition à l'égard de la pandémie de COVID-19.

La Compagnie a eu recours à des estimations et à des jugements importants, qui sont décrits dans les notes indiquées, à l'égard des éléments suivants :

Hypothèses et évaluations relatives aux contrats d'assurance et aux contrats de placement	Note 1 « Passifs relatifs aux contrats d'assurance » et « Passifs relatifs aux contrats de placement » Note 10 « Passifs relatifs aux contrats d'assurance et passifs relatifs aux contrats de placement »
Détermination de la juste valeur	Note 1 « Méthode de consolidation » Note 1 « Détermination de la juste valeur » Note 3 « Acquisitions et autres événements » Note 5 « Total des placements et produits nets tirés des placements connexes »
Dépréciation des instruments financiers	Note 1 « Actifs financiers, excluant les instruments financiers dérivés » Note 6 « Gestion du risque lié aux instruments financiers »
Impôt sur le résultat	Note 1 « Impôt sur le résultat » Note 20 « Impôt sur le résultat »
Régimes de retraite	Note 1 « Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite » Note 25 « Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite »
Goodwill et immobilisations incorporelles liés aux acquisitions et dépréciation	Note 1 « Goodwill » Note 1 « Immobilisations incorporelles » Note 3 « Acquisitions et autres événements » Note 9 « Goodwill et immobilisations incorporelles »
Détermination du contrôle aux fins de la consolidation	Note 1 « Méthode de consolidation » Note 16 « Intérêts détenus dans d'autres entités »
Paiements fondés sur des actions	Note 19 « Paiements fondés sur des actions »

Méthode de consolidation

Nos états financiers consolidés tiennent compte des résultats d'exploitation et de la situation financière des filiales, y compris les entités structurées que nous contrôlons, après élimination des soldes et des transactions intersociétés. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date de notre prise de contrôle, et déconsolidées lorsque cesse ce contrôle. L'acquisition d'une filiale auprès d'une partie non liée est comptabilisée d'après la méthode de l'acquisition, à la date de prise de contrôle, la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale étant inscrite comme goodwill. L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer la juste valeur de l'actif net identifiable acquis lors d'un regroupement d'entreprises. Les participations détenues par des parties externes dans les entités contrôlées sont présentées à titre de participations ne donnant pas le contrôle.

Nous contrôlons une entité lorsque nous exerçons un pouvoir sur elle, que nous sommes exposés ou que nous avons droit à des rendements variables en raison de nos liens avec elle, et que nous avons la capacité d'influer sur nos rendements du fait du pouvoir que nous détenons sur elle. Nous détenons le pouvoir lorsque nous avons des droits nous conférant le pouvoir de diriger les activités pertinentes, soit celles qui pourraient avoir une incidence importante sur les rendements de l'entité. Le pouvoir peut être obtenu au moyen de droits de vote ou d'autres liens contractuels. Nous devons faire appel à notre jugement pour déterminer quelles sont les activités pertinentes et quelle partie exerce le pouvoir sur elles. Lorsque nous exerçons un pouvoir sur une entité et que nous sommes exposés ou avons droit à des rendements variables de cette dernière, notamment dans le cas d'un fonds de placement que nous gérons, nous faisons également appel à un jugement important pour déterminer si nous agissons pour notre propre compte ou à titre de mandataire. Pour ce faire, nous tenons compte de facteurs comme la latitude dont nous disposons dans la gestion du fonds de placement, ainsi que l'importance et l'étendue de la variabilité associée à nos intérêts dans le fonds. Si nous déterminons que nous agissons pour notre propre compte plutôt que comme mandataire, nous consolidons alors les actifs et les passifs du fonds. Les intérêts détenus par des parties externes dans les fonds de placement que nous consolidons sont comptabilisés dans les autres passifs à titre d'intérêts de tiers dans les fonds de placement consolidés. Dans le cas où nous perdons le contrôle d'une entité, les actifs et les passifs de celle-ci sont décomptabilisés de nos états consolidés de la situation financière à la date de la perte de contrôle, et toute participation conservée est réévaluée à la juste valeur.

Il existe une coentreprise lorsque la FSL inc. ou l'une de ses filiales exerce un contrôle conjoint dans un partenariat et a des droits sur l'actif net de celui-ci. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle en vertu d'un lien contractuel. Il n'existe que lorsque les décisions à l'égard des activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la FSL inc. ou ses filiales peuvent exercer une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces décisions. La FSL inc. ou ses filiales sont généralement présumées avoir une influence notable lorsqu'elles détiennent plus de 20 % des droits de vote dans l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. La méthode de la mise en équivalence est utilisée pour comptabiliser nos intérêts dans des coentreprises et des entreprises associées. Il existe une entreprise commune lorsque la FSL inc. ou l'une de ses filiales exerce un contrôle conjoint dans un partenariat lui donnant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à cette entreprise plutôt que des droits sur l'actif net du partenariat. Nous comptabilisons notre quote-part de l'actif, du passif, des produits et des charges des entreprises communes. On doit faire appel au jugement pour déterminer si les liens contractuels entre plusieurs parties se traduisent par un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, en tenant compte des activités pertinentes de l'entité, des droits de vote, de la représentation au sein du conseil d'administration, ainsi que d'autres facteurs liés à la prise de décisions. Il faut également faire appel au jugement afin d'établir si un partenariat constitue une coentreprise ou une entreprise commune compte tenu de nos droits et obligations et de la structure et de la forme juridique du partenariat.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché. La juste valeur est évaluée en fonction des hypothèses qu'utiliseraient des intervenants du marché lors de l'établissement du prix d'un actif ou d'un passif. Nous déterminons la juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables. Lorsque des données d'entrée observables ne sont pas disponibles, un jugement important à l'égard des techniques et des données d'évaluation doit être exercé dans la détermination de la juste valeur. Le recours à d'autres techniques ou données d'évaluation pourrait se traduire par une juste valeur différente. La note 5 comprend une description des méthodes, hypothèses, techniques et données d'évaluation relatives à la juste valeur selon le type d'actif.

Conversion des monnaies étrangères

Conversion de transactions conclues en monnaie étrangère

Les résultats financiers de la FSL inc. et de ses filiales, coentreprises et entreprises associées sont préparés dans la monnaie dans laquelle ces entités exercent leurs activités ordinaires, c'est-à-dire leur monnaie fonctionnelle. Les transactions conclues dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont converties en monnaie fonctionnelle aux cours de change au comptant aux dates auxquelles ont eu lieu les transactions.

Les actifs et les passifs monétaires en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les actifs et les passifs non monétaires en monnaies étrangères comptabilisés à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, alors que les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, sont constatés dans nos états consolidés du résultat net. Pour les actifs monétaires classés comme disponibles à la vente, les écarts de change calculés sur le coût amorti sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net, alors que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change découlant de la conversion d'éléments non monétaires classés comme disponibles à la vente sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

Conversion en monnaie de présentation

Dans le cadre de la préparation de nos états financiers consolidés, les états financiers des établissements étrangers sont convertis de leur monnaie fonctionnelle respective en dollars canadiens, notre monnaie de présentation. Les actifs et les passifs sont convertis au taux de change de clôture à la date de l'état de la situation financière, et les produits et les charges sont convertis selon les taux de change moyens. Le cumul des profits et des pertes découlant de la conversion des monnaies fonctionnelles en monnaie de présentation, déduction faite de l'incidence de toute couverture, est présenté comme un élément distinct des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Lors de la cession d'établissements étrangers, qui comprend la perte du contrôle, d'une influence notable ou du contrôle conjoint, les profits ou les pertes de change cumulatifs relatifs à ces établissements étrangers sont comptabilisés en résultat.

Placements

Actifs financiers, excluant les instruments financiers dérivés

Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme, les titres de créance, les titres de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts, les actifs financiers inclus dans les autres placements, ainsi que les avances sur contrats. Les actifs financiers sont désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, ou sont classés dans les prêts et créances lors de la comptabilisation initiale.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs financiers inscrits aux états consolidés de la situation financière et du classement applicable à ces actifs.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	À la juste valeur par le biais du résultat net
Titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente
Titres de capitaux propres	À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente
Prêts hypothécaires et autres prêts	Prêts et créances
Autres placements	À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente
Avances sur contrats	Prêts et créances

Les prêts hypothécaires et autres prêts comprennent les prêts hypothécaires et les titres de créance qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les actifs financiers inclus dans les autres placements comprennent les placements dans des sociétés en commandite simple, les fonds distincts et les fonds communs de placement. Les équivalents de trésorerie sont des instruments très liquides qui viennent à échéance dans trois mois ou moins et les titres à court terme, dans plus de trois mois, mais dans moins de un an. Les avances sur contrats sont entièrement garanties par la valeur des contrats sur lesquels elles sont consenties. La comptabilisation de chaque catégorie d'actifs est décrite dans les sections suivantes.

i) Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

De façon générale, les titres de créance, les titres de capitaux propres et les autres placements soutenant nos passifs relatifs aux contrats d'assurance ou aux contrats de placement évalués à la juste valeur sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, alors que les titres de créance, les titres de capitaux propres et les autres placements ne soutenant pas de passifs relatifs aux contrats d'assurance ou soutenant des passifs relatifs aux contrats de placement sont évalués au coût amorti ou désignés comme disponibles à la vente. Les prêts hypothécaires et autres prêts et les avances sur contrats sont classés dans les prêts et créances. Les actifs financiers sont comptabilisés dans nos

états consolidés de la situation financière à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle nous nous engageons à acheter ou à vendre les actifs. Les prêts hypothécaires et autres prêts créés sont comptabilisés dans nos états consolidés de la situation financière à la date où les fonds sont versés.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les actifs financiers qui ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale. Un actif financier est classé dans les actifs détenus à des fins de transaction s'il est acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir. Un actif financier peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit considérablement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou des pertes sur ceux-ci selon des bases différentes, ou si un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux est géré et sa performance, évaluée, sur la base de la juste valeur. Les équivalents de trésorerie et les titres à court terme ont été classés dans les actifs détenus à des fins de transaction.

En général, les titres de créance, les titres de capitaux propres et les autres placements soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance ou aux contrats de placement évalués à la juste valeur ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net dans le but d'éliminer ou de réduire considérablement l'incohérence d'évaluation qui découlerait de l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance ou aux contrats de placement, cette évaluation étant fondée sur la valeur comptable des actifs soutenant ces passifs. Puisque la valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs soutenant ces passifs, les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance contrebalancent généralement les variations de la juste valeur des titres de créance classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, à l'exception des variations découlant d'une dépréciation. La plupart des titres de capitaux propres et des autres placements classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont détenus pour soutenir des produits pour lesquels le rendement des placements est transmis aux titulaires de contrat; par conséquent, les variations de la juste valeur de ces actifs sont en grande partie contrebalancées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont inscrits à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière, et les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés en charges. Les variations de la juste valeur et les profits et pertes réalisés à la vente sont comptabilisés au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs de nos états consolidés du résultat net. Les produits d'intérêts gagnés et les dividendes reçus sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont inscrits à leur juste valeur dans les états consolidés de la situation financière et les coûts de transaction sont incorporés au coût de l'actif au moment de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transaction liés aux titres de créance sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif, alors que les coûts de transaction liés aux titres de capitaux propres et aux autres placements sont comptabilisés en résultat lorsque l'actif est décomptabilisé. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les profits et pertes latents dans les autres éléments du résultat global. En ce qui a trait à la conversion des monnaies étrangères, les écarts de change calculés sur le coût amorti des titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat, tandis que les écarts de change calculés sur les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change relatifs à la conversion des titres de capitaux propres et des autres placements disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les produits d'intérêts gagnés et les dividendes reçus sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net. Les pertes de valeur nettes et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs classés comme disponibles à la vente sont reclassés du cumul des autres éléments du résultat global aux profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente dans nos états consolidés du résultat net.

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont généralement comptabilisés au coût amorti. Les coûts de transaction liés aux prêts hypothécaires et autres prêts sont incorporés au coût de l'actif lors de leur comptabilisation initiale et comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes réalisés à la vente de prêts hypothécaires et autres prêts, les produits d'intérêts et les produits tirés des honoraires sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de nos états consolidés du résultat net.

Présentation d'information relative au critère « uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts » (« URPI »)

En septembre 2016, l'IASB a publié des modifications apportées à IFRS 4 afin d'accorder aux entités d'assurance dont l'activité principale est l'établissement de contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »), une exemption temporaire optionnelle à l'égard de l'application d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), (l'« approche de report »). Nous sommes admissibles à cette exemption, et nous avons choisi d'appliquer l'approche de report, étant donné que nos activités sont principalement liées à l'assurance en vertu des normes IFRS. Par conséquent, nous continuerons d'appliquer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »), la norme existante relative aux instruments financiers.

Afin de permettre une comparaison avec les entités appliquant IFRS 9, nous présentons les placements passant l'évaluation du critère URPI, en excluant les placements gérés dont l'appréciation de la performance repose sur la juste valeur. À l'exception des titres de créance désignés comme étant disponibles à la vente et des prêts hypothécaires et autres prêts, nos actifs financiers sont gérés et l'appréciation de leur performance repose sur la juste valeur. Se reporter à la note 5.A.i pour obtenir de l'information connexe aux 31 décembre 2021 et 2020.

Les actifs financiers passant l'évaluation de ce critère sont des actifs dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

ii) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque nos droits à l'égard des flux de trésorerie contractuels expirent, lorsque nous transférons la quasi-totalité de nos risques et avantages liés à la propriété ou lorsque nous cessons de détenir le contrôle.

iii) Dépréciation

Les actifs financiers font l'objet de tests de dépréciation une fois par trimestre. Un actif financier est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui peut être estimée de façon fiable. Sont généralement considérées comme des indications objectives de dépréciation des difficultés financières importantes de l'émetteur, notamment une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital, réels ou prévus, ou la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. Sont également considérés comme des indications objectives de dépréciation d'un placement en instruments de capitaux propres ou d'autres placements les éléments suivants, sans s'y limiter : la situation financière de l'émetteur et ses perspectives à court terme, y compris l'information concernant des changements importants ayant des effets négatifs qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique au sein duquel l'émetteur exerce ses activités et qui indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée, ainsi qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres ou d'autres placements en deçà de leur coût. La direction a recours à une part considérable de jugement dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation. En raison des risques et incertitudes inhérents à notre évaluation d'actifs ou de groupes d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation, le montant réel de la perte de valeur ainsi que le moment de sa comptabilisation pourraient différer des évaluations de la direction. Le processus d'évaluation de la dépréciation est décrit à la note 6.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Étant donné que les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à leur juste valeur et que les variations de la juste valeur sont imputées au résultat, toute réduction de valeur des actifs en raison d'une dépréciation est déjà reflétée dans les produits. Toutefois, la dépréciation d'actifs classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net a généralement des répercussions sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance en raison de l'incidence de la dépréciation sur les estimations des flux de trésorerie futurs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier classé comme disponible à la vente, la perte dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée dans les profits nets (pertes nettes) sur les actifs disponibles à la vente dans nos états consolidés du résultat net. Par suite de la comptabilisation d'une perte de valeur, un titre de créance continue d'être constaté à sa juste valeur, les variations de la juste valeur étant inscrites aux autres éléments du résultat global, et fait l'objet d'évaluations trimestrielles pour déterminer s'il y a eu perte de valeur additionnelle ou reprise de valeur. Les pertes subséquentes sur des titres de capitaux propres ou autres placements dépréciés, y compris les pertes découlant des variations de change, sont reclassées des autres éléments du résultat global au résultat dans des périodes subséquentes, jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé. Une fois qu'elle a été comptabilisée en résultat, une perte de valeur sur un titre de créance classé comme disponible à la vente ne peut faire l'objet d'une reprise en résultat que lorsque la remontée de la juste valeur peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Les pertes de valeur sur les titres de capitaux propres ou les autres placements classés comme disponibles à la vente ne peuvent faire l'objet d'une reprise en résultat.

Prêts et créances

Lorsqu'un prêt hypothécaire ou autre prêt subit une perte de valeur, la perte de valeur est évaluée comme correspondant à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés actualisés selon le taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Pour les actifs financiers garantis, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter d'une saisie après déduction des coûts de vente, que la saisie soit probable ou non. S'il n'existe aucune indication de dépréciation pour un prêt hypothécaire ou autre prêt évalué individuellement, ce prêt sera inclus dans un groupe de prêts aux caractéristiques de risque de crédit similaires soumis collectivement à une évaluation de dépréciation.

Lorsqu'un actif subit une perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est réduite au moyen d'un compte de correction de valeur, et le montant de la perte est comptabilisé en résultat. Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise par ajustement du compte de correction de valeur, et la reprise est comptabilisée en résultat. Les produits d'intérêts sur les prêts hypothécaires et autres prêts s'étant dépréciés sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en fonction des flux de trésorerie futurs estimés utilisés pour le calcul de la perte de valeur. Les variations du compte de correction de valeur autres que les radiations diminuées des recouvrements sont imputées au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de nos états consolidés du résultat net. Les radiations, diminuées des recouvrements, sont déduites du compte de correction de valeur lorsqu'il n'y a plus de probabilité réaliste de recouvrement, ce qui n'est généralement pas le cas avant la décomptabilisation de l'actif à la suite d'une saisie ou d'une vente.

Garanties

Les montants en trésorerie reçus (versés) à titre de garanties sont comptabilisés (décomptabilisés) dans nos états consolidés de la situation financière, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres passifs (autres actifs), respectivement. Les autres types d'actifs reçus (versés) à titre de garanties ne sont pas comptabilisés (décomptabilisés) dans nos états consolidés de la situation financière.

Instruments financiers dérivés

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits aux actifs dérivés, tandis que les dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits aux passifs dérivés.

La comptabilisation des variations de la juste valeur des instruments dérivés diffère selon qu'ils sont désignés ou non en tant qu'instruments de couverture aux fins de la comptabilité de couverture. Les variations i) de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés aux fins de la comptabilité de couverture, lesquels sont définis comme des placements dérivés, et ii) des dérivés incorporés divisés sont comptabilisées au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs dans nos états consolidés du résultat net. Tout produit gagné ou payé sur ces dérivés est comptabilisé au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net. La comptabilité de couverture est appliquée à certains dérivés pour diminuer la volatilité des états du résultat net. Lorsque certains critères sont respectés, la comptabilité de couverture constate en résultat les effets de sens inverse des instruments de couverture et des éléments couverts ou diffère la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que

surviennent un événement de comptabilisation, par exemple la conclusion d'une transaction prévue ou la cession d'un investissement dans un établissement étranger, ou la comptabilité de couverture est abandonnée. Toutes les relations de couverture sont documentées à l'origine de la couverture, et l'efficacité de la couverture est évaluée tant à l'origine de la couverture qu'à tous les trimestres afin de déterminer si les instruments de couverture sont hautement efficaces dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables au risque couvert.

Couvertures de juste valeur

Certains swaps de taux d'intérêt et contrats à terme de gré à gré sur devises sont désignés comme instruments de couverture dans des couvertures de juste valeur du risque de taux d'intérêt ou du risque de change relativement à des actifs disponibles à la vente. La variation de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net. La variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente associée au risque couvert est reclassée des autres éléments du résultat global en résultat. Par conséquent, l'inefficacité, le cas échéant, est comptabilisée en résultat dans la mesure où les variations de la juste valeur des dérivés et des actifs disponibles à la vente ne se contrebalancent pas. Les produits d'intérêts gagnés et payés à l'égard des actifs disponibles à la vente et des swaps faisant partie d'une relation de couverture de juste valeur sont également inscrits au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net.

Couvertures de flux de trésorerie

Certains contrats à terme de gré à gré sur actions et sur devises sont désignés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions effectuées en vertu de certains régimes de paiements fondés sur des actions et de l'achat prévu en monnaies étrangères d'établissements étrangers. Les variations de la juste valeur des dérivés constituant la tranche efficace des couvertures sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace des couvertures et les éléments exclus de la relation de couverture, comme l'écart entre le prix au comptant et le prix à terme, sont constatés au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de nos états consolidés du résultat net. Une fraction du montant constaté dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur actions est reclassée en résultat à titre d'élément des charges d'exploitation à mesure que les passifs au titre des droits à des paiements fondés sur des actions sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits. Une fraction du montant constaté dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur devises est reclassée en résultat lors de la cession ou d'une perte de valeur de l'établissement étranger. Tous les montants ajoutés aux autres éléments du résultat global ou déduits de ceux-ci sont présentés déduction faite de l'impôt connexe.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie du contrat hôte d'une manière similaire à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Nous sommes tenus de séparer un dérivé incorporé de son contrat hôte si le dérivé incorporé présente des caractéristiques économiques et des risques qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, si le dérivé incorporé correspond à la définition d'un dérivé et si le contrat combiné n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations en résultat. S'il est séparé de son contrat hôte aux fins comptables, un dérivé incorporé sera comptabilisé comme un dérivé. Pour plus de renseignements sur les dérivés incorporés aux contrats d'assurance, se reporter à la rubrique sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la présente note.

Obligations liées à l'emprunt de titres

L'obligation liée à l'emprunt de titres représente notre engagement à livrer des titres dans le cadre du programme de vente à découvert. En vertu de ce programme, nous vendons à découvert les titres que nous avons empruntés à un tiers. L'obligation de rembourser les titres n'est pas comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière tant qu'ils ne sont pas vendus, et que les risques et avantages inhérents à la propriété ne nous ont pas été transférés. Au moment de la comptabilisation, ils sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Les titres empruntés sont remboursables au prêteur à vue ou à notre discrétion.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital, ou les deux. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés dans les immobilisations corporelles qui sont incluses dans les autres actifs, comme il est décrit ci-après. Les dépenses engagées relativement à la maintenance continue de biens immobiliers à la suite de leur acquisition sont passées en charges. Les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût dans nos états consolidés de la situation financière. Les coûts divers engagés relativement à l'acquisition d'un immeuble de placement sont soit incorporés au coût de l'actif, soit comptabilisés en charges selon que l'acquisition est considérée comme un regroupement d'entreprises ou non. Les immeubles de placement sont par la suite évalués à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs dans nos états consolidés du résultat net.

Lorsque l'utilisation d'un bien immobilier change de catégorie et passe de bien immobilier occupé par son propriétaire à immeuble de placement, les profits éventuels liés à sa réévaluation à la juste valeur en date du transfert sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net dans la mesure où ils annulent une perte de valeur antérieure. Toute augmentation restante est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Autres placements – actifs non financiers

Les autres placements comprennent également des actifs non financiers comme des participations dans des coentreprises et des entreprises associées, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des coentreprises et des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût. Elles sont augmentées de notre quote-part des apports de capital et des intérêts supplémentaires acquis, et réduites des distributions reçues. En outre, des ajustements sont apportés ultérieurement à la participation au titre de notre quote-part du bénéfice net (de la perte nette) et de notre quote-part des autres éléments du résultat global. Notre quote-part du bénéfice net est comptabilisée au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net, et notre quote-part des autres éléments du résultat global est comptabilisée dans nos états consolidés du résultat global. Les pertes de valeur sur les participations mises en équivalence sont constatées lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que ces participations se sont dépréciées. La perte de valeur comptabilisée correspond à l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

Autres actifs

Les autres actifs sont évalués au coût amorti et comprennent les débiteurs, les produits tirés des placements à recevoir, les coûts d'acquisition différés, les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation du preneur. Les coûts d'acquisition différés liés à des contrats de service ou à la composante service de contrats de placement sont amortis sur la durée de vie prévue des contrats en fonction des honoraires futurs prévus. Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire sont amortis à leur valeur résiduelle sur 25 à 49 ans. Le mobilier, les ordinateurs et tout autre matériel de bureau, ainsi que les aménagements des locaux loués, sont amortis à leur valeur résiduelle sur 2 à 20 ans. L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Actifs au titre des cessions de réassurance

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à la réassurance pour limiter notre exposition à des pertes importantes. Nous avons une politique selon laquelle les ententes de réassurance doivent être conclues avec des réassureurs bien établis et bien cotés. Les actifs au titre des cessions de réassurance sont évalués de la même façon que les montants liés aux contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux modalités de chaque contrat de réassurance. Les montants qui sont dus aux réassureurs ou que ces derniers doivent payer relativement aux primes reçues ou aux règlements effectués sont inclus dans les autres actifs et les autres passifs dans les états consolidés de la situation financière. Les primes liées aux cessions de réassurance sont présentées au poste Primes cédées des états consolidés du résultat net. Le poste Charges (recouvrements) de réassurance de nos états consolidés du résultat net présente les charges et les recouvrements de charges liés à des contrats de réassurance.

Les actifs au titre des cessions de réassurance font l'objet de tests de dépréciation. S'ils se sont dépréciés, leur valeur comptable est réduite, et une perte de valeur est comptabilisée au poste Charges (recouvrements) de réassurance de nos états consolidés du résultat net. Il y a dépréciation lorsqu'il existe des indications objectives (résultant d'un événement) après la constatation initiale des actifs au titre des cessions de réassurance que les montants dus aux termes du contrat ne seront pas tous reçus, et que la dépréciation peut être évaluée de façon fiable.

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées à titre de contrats d'assurance, de placement ou de service, selon la nature sous-jacente des contrats et selon qu'ils correspondent à la définition de contrat d'assurance, de placement ou de service. Pour plus de renseignements sur la comptabilisation de ces différents types de contrats, se reporter à la rubrique pertinente de la présente note.

Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, nous évaluons si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à l'égard des contrats de location pour lesquels nous agissons à titre de preneurs à la date de début de ces contrats. En ce qui concerne les contrats de location pour lesquels nous agissons à titre de bailleur, nous déterminons si les contrats de location doivent être classés comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Nos contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Les contrats de location simple sont comptabilisés en résultat selon le mode linéaire.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que certains ajustements, et il est par la suite amorti selon le mode linéaire, et la dotation aux amortissements est incluse au titre des charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti jusqu'à la date la plus rapprochée entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité, et il est soumis à un test de dépréciation en vertu d'IAS 36, Dépréciation d'actifs. Les actifs au titre de droits d'utilisation font l'objet d'un test afin de déceler des indices de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière. S'il existe un indice qu'un actif au titre du droit d'utilisation pourrait s'être déprécié, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'actif à sa valeur recouvrable. Si un actif au titre du droit d'utilisation subit une perte de valeur, sa valeur comptable est réduite et un montant correspondant est comptabilisé en résultat.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat de location en utilisant un taux d'actualisation fondé sur notre taux d'emprunt marginal. Le taux d'actualisation varie selon les contrats de location, et il est établi en fonction de plusieurs facteurs, notamment la durée et la monnaie du contrat de location. La durée d'un contrat de location comprend la durée non résiliable ainsi que la période optionnelle pour laquelle il est raisonnablement certain que nous exercerons une option de prolongation ou de résiliation en tenant compte de divers facteurs contribuant à créer un avantage économique à le faire. Par la suite, l'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les intérêts sont imputés aux charges d'intérêts dans les états consolidés du résultat net. Les obligations locatives et les actifs au titre du droit d'utilisation sont réévalués lorsque des contrats de location sont modifiés. Une modification de contrat de location est considérée comme un changement touchant la portée d'un contrat de location, ou la contrepartie d'un contrat de location, et qui ne faisait pas partie des modalités initiales de ce contrat de location.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire ou selon le mode des unités d'œuvre sur leur durée d'utilité économique, soit des périodes variables pouvant aller jusqu'à 40 ans. L'amortissement est porté en charges par le biais des charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute perte de valeur subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Nous posons un jugement important lorsque nous déterminons nos UGT. Les facteurs pris en compte dans la détermination de nos UGT incluent les entrées de trésorerie liées aux produits, la distribution des produits, les marchés cibles et la manière dont la direction surveille et examine les activités.

Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et de leur valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données d'entrée des modèles utilisés pour déterminer le montant recouvrable de nos UGT ou de nos groupes d'UGT, notamment en ce qui a trait aux taux d'actualisation, au capital, à la valeur des affaires nouvelles, aux charges, aux projections en matière de flux de trésorerie et aux multiplicateurs de marché, en raison du caractère incertain et prospectif de ces données d'entrée. Ces hypothèses pourraient différer des résultats réels, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Ces hypothèses clés sont décrites à la note 9.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats aux termes desquels nous acceptons un risque d'assurance important d'un titulaire de contrat en convenant d'indemniser le titulaire de contrat si un événement futur incertain spécifié le touche de façon défavorable. L'existence d'un risque d'assurance important dans des contrats individuels est évaluée grâce à un examen de portefeuilles de contrats présentant des caractéristiques de risques homogènes. Il est nécessaire de faire preuve de jugement pour établir le classement d'un contrat à titre de contrat d'assurance, de contrat de placement ou de contrat de service.

Comme l'explique la rubrique sur les fonds distincts de la présente note, certains contrats d'assurance aux termes desquels le titulaire de contrat assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés comme des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans nos états consolidés de la situation financière.

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les prestations à payer et les provisions pour participations, sont déterminés conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, ainsi qu'aux exigences du BSIF. Comme le confirment les directives de l'Institut canadien des actuaires (l'« ICA »), la méthode actuelle d'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, soit la méthode canadienne axée sur le bilan, répond aux exigences d'IFRS 4, et peut être utilisée conformément aux normes IFRS. Selon cette méthode, la valeur des passifs dans l'état de la situation financière est égale à la valeur des actifs requis pour les soutenir.

Certains contrats d'assurance contiennent des éléments de participation discrétionnaire, aux termes desquels le titulaire de contrat a le droit de recevoir des prestations complémentaires potentiellement importantes fondées sur les rendements de placements et autres résultats réels d'un bloc de contrats similaires. Les normes IFRS permettent le classement des éléments non garantis, ou de participation, de ces contrats dans le passif ou dans les capitaux propres, selon la nature de notre obligation envers le titulaire de contrat. Les contrats que nous établissons contiennent des obligations implicites envers le titulaire de contrat relativement aux éléments de participation discrétionnaire des contrats. Nous avons par conséquent choisi de classer ces éléments dans le passif, conformément au traitement comptable prévu par la méthode canadienne axée sur le bilan ainsi qu'aux directives de l'ICA.

Les dérivés incorporés dans des contrats d'assurance sont traités comme des dérivés séparés et évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, sauf quand le dérivé incorporé correspond lui-même à la définition d'un contrat d'assurance aux termes des normes IFRS, ou lorsque les risques et les caractéristiques du dérivé sont étroitement liés aux risques et caractéristiques du contrat hôte, ou encore lorsque le dérivé incorporé correspond à une option permettant au titulaire de contrat de racheter un contrat d'assurance pour un montant fixe ou pour un montant basé sur un montant fixe et sur un taux d'intérêt. Les dérivés qui ne sont pas traités séparément sont comptabilisés dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Un jugement important doit être exercé pour déterminer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les hypothèses nécessaires à leur détermination. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait se traduire par une évaluation différente des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les résultats réels pourraient différer des hypothèses, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Les hypothèses clés de même que les facteurs pris en considération lors du choix des hypothèses sont décrits à la note 10, tandis que les sensibilités sont décrites à la note 7.

Passifs financiers

Passifs relatifs aux contrats de placement

Les contrats que nous établissons aux termes desquels le titulaire de contrat ne nous transfère aucun risque d'assurance important, mais nous transfère un risque financier, sont considérés comme des passifs financiers et sont comptabilisés dans les contrats de placement. Les composantes service des contrats de placement sont traitées comme des contrats de service. Pour plus de renseignements sur le traitement des composantes service des contrats de placement, se reporter à la rubrique sur les contrats de service de la présente note.

Les passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût amorti. Les contrats comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur à l'origine, puis à chaque période de présentation de l'information financière ultérieure. Les contrats comptabilisés au coût amorti sont initialement constatés à la juste

valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables à l'établissement du contrat. À chaque période ultérieure, les contrats sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats de placement comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et l'amortissement des contrats comptabilisés au coût amorti sont inscrits au poste Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats de placement de nos états consolidés du résultat net. Les versements reçus des titulaires de contrat et les paiements versés à ceux-ci sont comptabilisés à titre d'augmentation ou de diminution des passifs relatifs aux contrats de placement dans nos états consolidés de la situation financière. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

Comme l'explique la rubrique sur les fonds distincts de la présente note, certains contrats de placement aux termes desquels le titulaire de contrat assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés comme des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans nos états consolidés de la situation financière. La comptabilisation des contrats de placement qui contiennent des éléments de participation discrétionnaire est expliquée à la rubrique sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la présente note.

Autres passifs

Les autres passifs sont évalués au coût amorti et comprennent les créditeurs, les marges de crédit, les mises en pension de titres, l'impôt et les autres charges à payer, les titres de financement de premier rang, les provisions, les obligations locatives à titre de preneur et un passif au titre des paiements différés. Les passifs liés aux provisions, autres que les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement, sont comptabilisés relativement à des obligations actuelles juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, s'il est probable que ces obligations se traduiront par des sorties de ressources économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les montants comptabilisés au titre de ces provisions constituent les meilleures estimations des dépenses nécessaires à l'extinction des obligations actuelles ou à leur transfert à une tierce partie à la date de l'état de la situation financière, compte tenu des risques et incertitudes inhérents et de la valeur temps de l'argent. Ces provisions sont réexaminées en fonction de l'évolution des faits et des circonstances pertinents.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat de location en utilisant un taux d'actualisation fondé sur notre taux d'emprunt marginal. Par la suite, les obligations locatives sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, qui correspond à la valeur actualisée des sorties de trésorerie attendues relatives aux obligations, calculée en fonction de notre taux d'emprunt marginal. Ultérieurement, les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti. Si le calendrier ou le montant des sorties de trésorerie prévu change, la valeur comptable sera ajustée pour refléter les estimations révisées et sera comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Se reporter à la note 3 pour plus de renseignements sur les autres passifs financiers, l'option de vente et le passif au titre des paiements différés.

Débitures de premier rang et titres de créance subordonnés

Les passifs au titre des débitures de premier rang et des titres de créance subordonnés sont inscrits au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont inscrits à même le passif et sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

Contrats de service

Les contrats que nous établissons pour des Clients aux termes desquels le Client ne nous transfère aucun risque d'assurance important et ne nous transfère aucun risque financier, y compris les contrats relatifs à des services de gestion de placements, sont classés dans les contrats de service. Les composantes service des contrats de placement sont également comptabilisées dans les contrats de service. Les produits tirés des honoraires découlant de ces contrats sont décrits à la rubrique « Comptabilisation des primes et des produits tirés des honoraires » de la présente note. Les coûts d'acquisition différés sont décrits à la rubrique « Autres actifs » de la présente note. Lorsque les coûts à engager pour respecter les obligations inhérentes au contrat excèdent les avantages économiques qui devraient être tirés du contrat, une provision est comptabilisée dans les autres passifs.

Fonds distincts

Les fonds distincts sont des produits pour lesquels nous établissons des contrats prévoyant des prestations dont le montant est directement lié à la juste valeur des placements constituant le fonds en question. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire de contrat lié à des fonds distincts n'y ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que le titulaire assume les risques et bénéficie des avantages associés au rendement du fonds. En outre, nous offrons des garanties pour certains contrats. Nous recevons des produits tirés des honoraires liés aux fonds distincts. Ces produits sont inscrits au poste Produits tirés des honoraires qui figure dans nos états consolidés du résultat net. Les transferts que les titulaires de contrat effectuent entre le fonds général et les fonds distincts sont pris en compte au poste Transfert net aux (des) fonds distincts de nos états consolidés du résultat net. Les versements effectués dans les fonds distincts viennent s'ajouter au passif des fonds distincts et ne sont pas pris en compte à titre de produits dans les états consolidés du résultat net.

Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total de l'actif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière et sont inscrits à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après les cours du marché ou, si les cours ne sont pas disponibles, d'après les justes valeurs estimatives que nous avons établies.

Contrats d'assurance et contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total du passif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière. Les contrats d'assurance aux termes desquels le titulaire de contrat lié à des fonds distincts assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés dans les contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les passifs présentés dans les contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont évalués

selon le solde total des comptes des titulaires. Les variations de la juste valeur des placements d'un fonds distinct sont comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents pour le fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos états consolidés du résultat net.

Les autres actifs et passifs liés à ces contrats d'assurance, comme les coûts payés pour l'acquisition et la mise en place des contrats et les passifs liés aux garanties que nous consentons, font partie du passif du fonds général et sont inscrits au poste Passifs relatifs aux contrats d'assurance de nos états consolidés de la situation financière.

Les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total du passif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière. Les contrats de placement aux termes desquels le titulaire de contrat lié à des fonds distincts assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés dans les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les passifs présentés dans les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont évalués selon le solde total des comptes des titulaires.

Les autres passifs liés à ces contrats de placement, comme les provisions pour contrats déficitaires nécessaires pour les composantes service, sont inclus dans le passif du fonds général et inscrits au poste Passifs relatifs aux contrats de placement de nos états consolidés de la situation financière.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable aux différences temporaires, à la date de l'état de la situation financière, entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de la présentation de l'information financière. L'impôt exigible et l'impôt différé liés à des éléments inscrits aux autres éléments du résultat global ou directement aux capitaux propres, au cours de la période considérée ou de la période antérieure, sont par conséquent comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, et non dans nos états consolidés du résultat net. Les intérêts et les pénalités à payer aux administrations fiscales sont respectivement inscrits aux charges d'intérêts et aux charges d'exploitation dans nos états consolidés du résultat net.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés selon les taux d'imposition et les lois fiscales qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé, c'est-à-dire, normalement, les taux d'imposition et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de nos états consolidés de la situation financière. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces actifs pourront être imputés. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous évaluons tous les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. La comptabilisation d'actifs d'impôt différé nécessite des estimations et un jugement important à l'égard des événements futurs, comme des projections relatives aux bénéfices imposables futurs, en fonction de l'information disponible à la date de clôture.

L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités. La charge d'impôt présentée pour chaque période de présentation de l'information financière reflète nos estimations les plus probables, en fonction de l'information disponible à la date de clôture et des positions fiscales faisant l'objet d'un audit ou d'un appel par les autorités fiscales pertinentes. Dans l'éventualité où nos estimations des positions fiscales ou du moment de la réalisation des actifs ou passifs d'impôt différé diffèrent de nos prévisions, la charge d'impôt pourrait augmenter ou diminuer à l'avenir afin de refléter les résultats réels.

L'impôt différé est présenté à l'égard des différences temporaires découlant de participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, sauf lorsque nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et qu'il appert qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible. Aucun actif ou passif d'impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des différences temporaires résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment où elle a été réalisée, n'a eu d'incidence ni sur le bénéfice comptable, ni sur le bénéfice imposable ou la perte fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat de la même entité imposable prélevés par la même administration fiscale, et si nous avons l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Pour déterminer l'incidence de l'impôt, nous devons nous conformer à la pratique actuarielle reconnue au Canada et aux normes IFRS. Selon la méthode canadienne axée sur le bilan, la détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance doit tenir compte de tous les flux de trésorerie associés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance prévus, y compris les impôts sur le résultat. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont par conséquent déterminés en tenant compte de toutes les incidences fiscales liées aux contrats sur une base actualisée, puis ajustés en fonction de tout actif et passif d'impôt différé connexe détenu conformément aux normes IFRS. Le résultat net de cet ajustement est de laisser l'effet d'actualisation de l'impôt différé lié aux différences temporaires sur les éléments fiscaux liés aux contrats dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Pour les régimes à prestations déterminées, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est calculée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées et au moyen d'hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations des variables futures qui auront un effet sur le coût final de cette obligation. Le taux d'actualisation utilisé pour nos principaux régimes à prestations déterminées est déterminé en fonction des rendements de marché d'obligations de qualité de sociétés libellées dans la même monnaie étrangère que celle des prestations qui seront versées, et dont l'échéance se rapproche de celle des obligations. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur et sont détenus dans des fonds séparés gérés par des fiduciaires ou à titre de contrats d'assurance admissibles. La différence entre la juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est constatée à titre d'actif ou de passif aux postes Autres actifs ou Autres passifs, respectivement, de nos états consolidés de la situation financière.

Les coûts comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, tout profit ou perte lié à la réduction ou aux liquidations et les intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations déterminées.

La réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations déterminées, qui comprend l'incidence des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul du passif, les gains et pertes actuariels au titre du passif, l'écart entre le rendement des actifs des régimes et le montant inclus dans les intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations déterminées, est reflétée immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Le calcul de la charge et des obligations au titre des prestations déterminées fait appel au jugement, étant donné que leur comptabilisation dépend de diverses hypothèses actuarielles ayant trait aux taux d'actualisation, aux taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé et aux augmentations projetées de la rémunération. Ces hypothèses clés sont décrites à la note 25.

Dividendes

Les dividendes à verser aux actionnaires de la FSL inc. sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été autorisés ou approuvés. Les dividendes réinvestis en actions ordinaires additionnelles aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions sont également inscrits aux dividendes, dans les bénéfiques non distribués. Lorsque la FSL inc. a émis des actions ordinaires sur le capital autorisé aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions, les actions additionnelles ont été inscrites aux actions ordinaires.

Comptabilisation des primes et des produits tirés des honoraires

Les primes brutes de tous les types de contrats d'assurance, à l'exception des contrats liés à des fonds distincts, sont généralement inscrites aux produits lorsqu'elles deviennent exigibles.

Les produits tirés des honoraires proviennent des contrats d'assurance et des contrats de service.

Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats d'assurance comprennent les honoraires tirés des contrats de fonds distincts, les honoraires liés aux garanties et les autres honoraires liés aux contrats d'assurance, et ils sont habituellement comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service représentent les honoraires associés aux contrats autres que d'assurance conclus avec les Clients, et ils comprennent les honoraires liés à la distribution, les frais de gestion des fonds et les autres frais basés sur l'actif ainsi que les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires. Les honoraires liés à la distribution comprennent les honoraires tirés de la distribution des produits de placement et des autres activités des intermédiaires. Les frais de gestion des fonds et les autres frais basés sur l'actif comprennent les honoraires tirés des services de gestion de placements. Les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires comprennent les honoraires tirés des services d'administration des contrats et d'autres services de gestion. Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service sont habituellement comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, soit à un moment précis ou au fil du temps. La majorité des produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service se composent de contreparties variables fondées sur un pourcentage de l'actif géré ou sur d'autres paramètres variables, et ils sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'il est hautement probable qu'aucun ajustement à la baisse important des produits comptabilisés n'aura lieu.

Paiements fondés sur des actions

Les options sur actions de la FSL inc. attribuées aux employés sont comptabilisées comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres. La charge de rémunération totale liée aux options sur actions est calculée en fonction de la juste valeur des options sur actions à la date de leur attribution et du nombre estimatif d'options qui devraient être acquises à la fin de la période d'acquisition des droits. La charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits à titre de charge de rémunération au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net, et un montant correspondant est inscrit au surplus d'apport dans les états consolidés des variations des capitaux propres. Lorsque les options sur actions sont exercées, de nouvelles actions ordinaires sont émises, le surplus d'apport est contrepassé et les actions ordinaires émises sont portées au crédit des actions ordinaires dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

Les autres régimes de paiements fondés sur des actions établis en fonction de la valeur des actions ordinaires de la FSL inc. sont comptabilisés à titre de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions dont les droits devraient être acquis à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont calculés de nouveau à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et évalués à la juste valeur de l'attribution à la date de clôture. Les passifs sont comptabilisés et passés en charges suivant le mode linéaire sur les périodes d'acquisition des droits. Les passifs sont réglés en trésorerie à la fin de la période d'acquisition des droits.

Les attributions de droits à des paiements fondés sur des actions de la MFS Investment Management (la « MFS ») qui ont trait à ses propres actions sont comptabilisées comme des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions qui sont réglées en trésorerie. Les attributions dont les droits sont acquis et non acquis ainsi que les actions émises aux termes de ces régimes sont comptabilisées à titre de passifs parce que la MFS a pour pratique de racheter aux employés leurs actions après une période de détention prescrite. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions dont les droits devraient être acquis à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits et sont évalués à leur juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière; la variation de la juste valeur est comptabilisée à titre de charge de rémunération au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net. Les passifs sont réglés en trésorerie lorsque les actions sont rachetées auprès des employés.

Bénéfice par action de base et dilué

Le bénéfice par action de base est calculé en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation.

Le bénéfice par action dilué ajuste le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires afin de tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et en présumant que les instruments convertibles sont convertis et que les options en circulation sont exercées. Le bénéfice par action dilué est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions ordinaires en circulation. En ce qui a trait aux instruments

convertibles, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est augmenté de la charge d'intérêts après impôt sur les instruments convertibles, tandis que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est augmenté du nombre d'actions ordinaires qui seraient émises lors de la conversion. Dans le cas des options sur actions, il est présumé que le produit de l'exercice des options dont le prix d'exercice est inférieur au cours de marché moyen des actions ordinaires pour la période sert à racheter des actions ordinaires au cours de marché moyen pour la période. La différence entre le nombre d'actions ordinaires émises relativement à l'exercice des options dilutives et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été rachetées au cours de marché moyen des actions ordinaires au cours de la période vient ajuster le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

2. Changements de méthodes comptables

2.A Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2021

Nous avons adopté les modifications suivantes le 1^{er} janvier 2021 :

En août 2020, l'IASB a publié la phase 2 de son projet sur la réforme des taux d'intérêt de référence, qui comprend des modifications apportées à IFRS 9, à IAS 39, à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, à IFRS 4 et à IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »). Ces modifications répondent à des enjeux liés à la mise en œuvre des réformes, notamment en ce qui a trait au remplacement d'un indice de référence par un autre. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Le 5 mars 2021, la Financial Conduct Authority (la « FCA ») du Royaume-Uni a annoncé que les observations des banques soumettant des taux à l'égard du London Interbank Offered Rate (le « LIBOR ») du Royaume-Uni cesseront après le 31 décembre 2021, et après le 30 juin 2023 en ce qui a trait aux utilisateurs importants du LIBOR aux États-Unis. De plus, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (« TARCOR ») a recommandé, le 16 décembre 2021, que l'administrateur du taux offert en dollars canadiens (« taux CDOR »), Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (« RBSL »), cesse de publier le taux CDOR pour toutes les échéances restantes à partir de la fin de juin 2024. Cependant, il ne s'agit que d'une recommandation et c'est à RBSL que revient ultimement la décision de cesser ou non la publication du taux CDOR.

Nous avons créé un programme de transition en vue de l'abandon des taux interbancaires offerts (les « TIO ») (le « programme ») afin de gérer le passage vers des taux de référence alternatifs. Le programme, qui est de nature interfonctionnelle, est composé des principales parties prenantes de l'ensemble de notre organisation et ses activités sont exercées sous la supervision de la haute direction. Le plan de transition du programme est en bonne voie d'exécution et les développements du marché sont pris en compte au fur et à mesure qu'ils surviennent. Nous participons également activement aux associations du secteur, et nous incorporons les lignes directrices en matière de pratiques exemplaires de ces associations et des organismes de réglementation dans notre plan de transition, notamment en examinant tous les contrats américains au taux LIBOR existants et nouveaux afin d'établir s'il y a lieu de recourir à un langage de repli dans les contrats.

Le remplacement des TIO pourrait notamment donner lieu à des risques liés aux négociations menées avec les emprunteurs, à la mise à jour des systèmes et des processus utilisés pour traiter des contrats fondés sur les TIO, aux modifications apportées à ces contrats, ou au mauvais fonctionnement des solutions de rechange ou des clauses de transition existantes. Les autres risques liés à la transition qui pourraient découler de l'utilisation de nouveaux taux de référence alternatifs se limitent principalement au risque de taux d'intérêt et au risque que se produise une diminution de la valeur ou du rendement des instruments existants. En 2020, toutes nos entités exposées au taux LIBOR en dollars américains ont adhéré au protocole sur les solutions de rechange aux TIO de l'International Swaps and Derivatives Association, qui facilitera la transition des contrats dérivés existants. Nos entités sont également fin prêtées pour la cessation de la publication du taux LIBOR en livres sterling, puisqu'elles ont déjà réglé la transition de toutes les expositions connexes au 31 décembre 2021.

Notre exposition aux taux d'intérêt de référence assujettis aux réformes des TIO est principalement liée au LIBOR en dollars américains. Au 31 décembre 2021, des actifs financiers non dérivés de 3 849 \$, des passifs financiers non dérivés de 70 \$ et un montant notionnel des dérivés de 9 417 \$ n'avaient toujours pas fait l'objet d'une transition vers un taux de référence alternatif et ne tenaient pas compte des instruments financiers arrivant à échéance d'ici le 30 juin 2023.

Nous avons adopté la modification suivante le 1^{er} avril 2021:

En mars 2021, l'IASB a publié un document intitulé *Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021* (projet de modification d'IFRS 16). Cette modification prolonge d'un an la période d'applicabilité de la mesure de simplification prévue dans IFRS 16 afin d'aider les preneurs à comptabiliser les allègements de loyer liés à la COVID-19. La modification initiale a été publiée en mai 2020 et comprenait l'ajout d'une mesure de simplification permettant aux preneurs d'évaluer si un allègement de loyer lié à la COVID-19 (comme les congés de loyer et les réductions temporaires de loyer) constituait une modification de contrat. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

2.B Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2022

L'IASB a publié les normes IFRS nouvelles et modifiées ci-dessous, que nous prévoyons adopter en 2022. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

En mai 2020, l'IASB a publié *Mise à jour des renvois au Cadre conceptuel*, qui comprend des modifications d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications viennent mettre à jour un renvoi désuet au Cadre conceptuel d'IFRS 3, sans modifier ses exigences de façon significative.

En mai 2020, l'IASB a publié *Immobilisations corporelles – produit antérieur à l'utilisation prévue*, qui comprend des modifications d'IAS 16, *Immobilisations corporelles*. Ces modifications interdisent à une entité de porter le produit de la vente d'éléments produits en diminution du coût d'une immobilisation corporelle pendant son transfert sur le site et pendant sa mise en état en vue de son exploitation de la manière prévue par la direction. Ces modifications s'appliquent de façon rétrospective aux immobilisations qui étaient prêtes à être utilisées au cours de la période comparative.

En mai 2020, l'IASB a publié *Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire*, qui comprend des modifications d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Ces modifications précisent que le « coût d'exécution » d'un contrat comprend les « coûts directement liés au contrat ». Les coûts directement liés au contrat peuvent être des coûts marginaux liés à l'exécution de ce contrat ou une affectation des autres coûts directement liés à l'exécution du contrat.

En mai 2020, l'IASB a publié *Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2018-2020*, qui comprend des modifications mineures apportées à trois normes IFRS s'appliquant de façon prospective à nos états financiers consolidés.

2.C Normes internationales d'information financière modifiées qui devraient être adoptées en 2023 ou par la suite

Nous évaluons actuellement l'incidence que l'adoption de ces modifications aura sur nos états financiers consolidés.

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »). Ces modifications, intitulées *Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique*, limitent la portée de l'exemption relative à la comptabilisation prévue dans IAS 12, de sorte qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui, au moment de la comptabilisation initiale, donnent lieu à des différences temporaires imposables et déductibles équivalentes. Les modifications à IAS 12 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, et son application anticipée est permise.

En février 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »), et à l'énoncé de pratique en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative* (l'« énoncé de pratique en IFRS 2 »). Les modifications apportées à IAS 1 exigent des sociétés qu'elles présentent leurs informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les modifications apportées à l'énoncé de pratique en IFRS 2 fournissent des directives sur la façon d'appliquer le concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications à IAS 1 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, et son application anticipée est permise.

En février 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (« IAS 8 »). Les modifications clarifient la façon dont les sociétés devraient distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Les modifications à IAS 8 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, et son application anticipée est permise.

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui remplace IFRS 4. En juin 2020, l'IASB a publié des modifications apportées à IFRS 17, qui comprennent un report de la date d'entrée en vigueur aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'option de report d'IFRS 9 pour les assureurs a également été prolongée jusqu'à cette même date. En décembre 2021, l'IASB a publié une modification optionnelle visant un nouveau choix de méthode de transition relative à l'information comparative sur les actifs financiers présentés lors de la première application d'IFRS 17. IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information relatifs aux contrats d'assurance. IFRS 17 exige des entités qu'elles évaluent les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon une méthode fondée sur la valeur actuelle liée au respect des obligations en ayant recours à l'un des trois modèles d'évaluation en fonction de la nature des contrats. IFRS 17 doit être appliquée de façon rétrospective à chaque groupe de contrats d'assurance, à moins que cela soit impraticable. Si, et seulement si, il est impraticable d'appliquer de façon rétrospective IFRS 17 à un groupe de contrats d'assurance, les entités doivent appliquer IFRS 17 selon une approche rétrospective modifiée ou une méthode fondée sur la juste valeur. IFRS 17 aura une incidence sur notre comptabilisation des contrats d'assurance et sur la présentation de notre rendement financier dans nos états consolidés du résultat net. Nous évaluons actuellement l'incidence d'IFRS 17, et nous prévoyons qu'elle aura une incidence sur le moment choisi pour la comptabilisation des bénéfices et sur la présentation et la communication de l'information des résultats financiers dans nos états financiers consolidés.

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplace IAS 39. IFRS 9 comprend des indications relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la dépréciation d'actifs financiers et à la comptabilité de couverture. Le classement des actifs financiers est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique dans lequel les actifs sont détenus, et il établit la manière dont un instrument financier doit être comptabilisé et évalué. IFRS 9 introduit également, pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, un modèle de dépréciation qui nécessite la comptabilisation des pertes attendues au moment de la comptabilisation initiale d'un instrument financier, ainsi que la comptabilisation des pertes attendues sur la totalité de la durée de vie d'un instrument financier dans l'éventualité où certains critères seraient satisfaits. En outre, un nouveau modèle de comptabilité de couverture a été introduit afin de renforcer l'alignement avec les activités de gestion des risques. Cette norme prend effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. En octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée limitée apportées à IFRS 9. Ces modifications apportent des clarifications sur le classement de certains actifs financiers susceptibles de remboursement anticipé ainsi que sur la façon de comptabiliser un passif financier après sa modification. Ces modifications prennent effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Cependant, en vertu des modifications apportées à IFRS 4 susmentionnées, nous nous sommes prévalus de l'approche de report accordée par cette norme afin de continuer d'appliquer IAS 39. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'auront IFRS 9 et ces modifications sur nos états financiers consolidés.

3. Acquisitions et autres événements

Pinnacle Care International, Inc.

Le 1^{er} juillet 2021, nous avons conclu l'acquisition de Pinnacle Care International, Inc. (« PinnacleCare »). La contrepartie totale de l'acquisition de la participation de 100 % dans PinnacleCare était un montant en trésorerie de 110 \$, principalement constitué d'un goodwill et d'immobilisations incorporelles. Le goodwill de 45 \$ comptabilisé dans le cadre de l'acquisition représente la valeur des synergies découlant de l'intégration de PinnacleCare aux activités des Garanties collectives aux États-Unis. Les immobilisations incorporelles de 64 \$ comptabilisées comme faisant partie de l'acquisition représentent la valeur des relations avec la clientèle acquises avec l'entreprise.

PinnacleCare est un service d'orientation dans le système de santé et d'intelligence médicale des États-Unis, qui nous permet d'étendre notre secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes. Cette acquisition fait désormais partie de nos activités des Garanties collectives dans ce pays. Nous pourrions ainsi élargir notre secteur de l'assurance en excédent de pertes en améliorant l'expérience de soins ainsi que les coûts et les résultats pour l'employé et l'employeur.

Le calcul de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables est sujet à des améliorations, et il pourrait être ajusté de façon rétroactive afin de refléter de nouveaux renseignements obtenus à l'égard de faits et de circonstances existant à la date d'acquisition au cours de la période d'évaluation.

Crescent Capital Group LP

Le 5 janvier 2021, nous avons fait l'acquisition d'une participation de 51 % dans la société Crescent Capital Group LP (« Crescent »), un gestionnaire d'instruments de crédit alternatifs d'envergure mondiale situé aux États-Unis, et nous avons également l'option d'acquérir la participation restante dans l'avenir. Crescent est présentée dans la division Gestion SLC de notre secteur Gestion d'actifs. La contrepartie comprenait un montant en trésorerie de 308 \$ et une contrepartie éventuelle de 6 \$ à l'intention des anciens propriétaires de Crescent. L'acquisition permettra à Gestion SLC d'élargir sa gamme de solutions de crédit alternatif.

La juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis s'établit comme suit :

	Au 5 janvier 2021
Immobilisations incorporelles	341 \$
Passif net	(119)
Total des actifs nets identifiables, à la juste valeur	222
Participation ne donnant pas le contrôle ¹⁾	(317)
Goodwill lié à l'acquisition	409
Contrepartie totale	314 \$

¹⁾ Nous avons choisi d'évaluer la participation ne donnant pas le contrôle à la juste valeur pour cette acquisition. La juste valeur a été établie en calculant la quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs liés aux participations ne donnant pas le contrôle. Les hypothèses importantes relatives à l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle comprennent les flux de trésorerie après impôt estimatifs attendus, ainsi qu'une évaluation du taux d'actualisation approprié.

Le calcul de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables est sujet à des améliorations, et il a été ajusté de façon rétroactive afin de refléter de nouveaux renseignements obtenus à l'égard de faits et de circonstances existant à la date d'acquisition au cours de la période d'évaluation.

De plus, les actionnaires minoritaires de Crescent peuvent exiger que nous rachetions leurs actions (l'« option de vente ») en 2026. Nous disposons d'une option d'achat nous permettant d'acquérir les actions en circulation restantes détenues par les actionnaires minoritaires à compter de 2026. La juste valeur des passifs au titre de l'option de vente a été comptabilisée au poste Autres passifs financiers et tout excédent de la valeur comptable découlant des transactions liées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle a été porté en diminution des bénéfices non distribués. Toute variation de la valeur comptable du passif financier survenant après la date d'acquisition sera comptabilisée dans les états consolidés du résultat net. L'entente prévoit également un paiement éventuel fondé sur l'atteinte de certaines étapes importantes.

En date de l'acquisition, l'incidence sur nos actifs, nos passifs et nos capitaux propres s'établissait comme suit :

Au 5 janvier 2021	Achat d'actions	Ajustements au titre de l'option de vente	Total
Contrepartie en trésorerie	(308) \$	— \$	(308) \$
Immobilisations incorporelles	341	—	341
Goodwill ¹⁾	409	—	409
Total de l'actif	442 \$	— \$	442 \$
Passif net	(119) \$	— \$	(119) \$
Autres passifs financiers – contrepartie éventuelle	(6)	—	(6)
Autres passifs financiers – option de vente	—	(441)	(441)
Total du passif	(125) \$	(441) \$	(566) \$
Participation ne donnant pas le contrôle ²⁾	(317) \$	302 \$	(15) \$
Bénéfices non distribués	—	139	139
Total des capitaux propres	(317) \$	441 \$	124 \$

¹⁾ Le goodwill de 409 \$ reflète les relations avec la clientèle non contractuelles et il est déductible d'impôt.

²⁾ La tranche restante de 15 \$ représente des actifs précisément identifiables pour lesquels les risques et les avantages reviennent aux actionnaires minoritaires de Crescent Capital Group, et les participations ne donnant pas le contrôle ne sont pas incluses dans l'option de vente.

InfraRed Capital Partners

Le 1^{er} juillet 2020, nous avons fait l'acquisition d'une participation de 80 % dans la société InfraRed Capital Partners (« InfraRed »), un gestionnaire de placements mondiaux des secteurs des infrastructures et de l'immobilier établi au Royaume-Uni. Nous avons aussi l'option d'acquérir la participation restante dans l'avenir. InfraRed est présentée dans la division Gestion SLC de notre secteur Gestion d'actifs. La contrepartie comprend un montant en trésorerie d'environ 517 \$ et une contrepartie éventuelle de 29 \$ aux anciens propriétaires d'InfraRed. La plateforme d'infrastructures d'InfraRed est axée sur les placements à valeur ajoutée dans des actifs nouveaux et existants des secteurs des services sociaux, du transport et de l'énergie renouvelable à l'échelle mondiale, tandis que sa plateforme de placements immobiliers combine des stratégies européennes et asiatiques à valeur ajoutée. Cette acquisition a fourni à Gestion SLC des capacités au sein du secteur des infrastructures, en harmonie avec la mission de Gestion SLC consistant à offrir une vaste gamme de solutions fondées sur des catégories d'actifs non traditionnelles et des stratégies d'investissement guidées par le passif.

La juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis s'établit comme suit :

	Au 1 ^{er} juillet 2020
Immobilisations incorporelles	357 \$
Actif net	97
Passifs d'impôt différé	(67)
Total des actifs nets identifiables, à la juste valeur	387
Passif financier	(129)
Goodwill lié à l'acquisition ¹⁾	288
Contrepartie totale²⁾	546 \$

¹⁾ Le goodwill de 288 \$ reflète les relations avec la clientèle non contractuelles d'InfraRed.

²⁾ Ce montant inclut une contrepartie éventuelle de 29 \$.

La participation ne donnant pas le contrôle de 20 % sera comptabilisée à titre de passif financier; elle sera initialement comptabilisée à la juste valeur, pour être ensuite évaluée au coût amorti. Toute variation de la valeur comptable du passif financier sera comptabilisée dans les états consolidés du résultat net. Dans le cadre de la transaction, les actionnaires minoritaires d'InfraRed ont l'option de nous demander le rachat de leurs actions en 2024. Nous disposons d'une option d'achat nous permettant d'acquérir les actions en circulation restantes d'InfraRed à compter de 2025.

Acquisitions et autres événements

Le 13 décembre 2021, nous avons annoncé que la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (la « Première du Canada ») a conclu une entente visant l'acquisition de nos activités des Marchés spéciaux. Ces marchés comprennent une variété de clients d'associations et d'affinités et de clients d'assurance créances de groupes. La transaction devrait se conclure au début de 2023, sous réserve du respect des conditions de clôture habituelles, y compris la réception des approbations réglementaires.

Le 3 octobre 2021, nous avons conclu une entente visant l'acquisition de DentaQuest Group, Inc. (« DentaQuest »), un fournisseur de garanties de frais dentaires établi aux États-Unis, pour un montant d'environ 3 100 \$ (2 475 \$ US). À la clôture de la transaction, DentaQuest sera intégrée à la Sun Life États-Unis. La transaction devrait être conclue au cours du premier semestre de 2022, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires et de la satisfaction des conditions de clôture habituelles.

Le 1^{er} février 2021, nous avons conclu la deuxième étape de notre acquisition des opérations du secteur de la retraite de la FWD Life Insurance Company (Bermuda) Limited (la « FWD ») pour un produit net de 17 \$. Cette acquisition comprend des placements de 480 \$ et des passifs relatifs aux contrats de placement de 480 \$.

Le 18 novembre 2020, nous avons conclu une entente de bancassurance exclusive d'une durée de 15 ans avec la Asia Commercial Joint Stock Bank (« ACB »), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Ce partenariat accroît de façon importante nos capacités de distribution en Asie. Un paiement initial de 471 \$ a été versé en janvier 2021 conformément aux modalités de l'entente. Le paiement initial a été inscrit à l'actif à titre d'immobilisation incorporelle, et il sera amorti sur la durée du contrat selon le mode des unités d'œuvre.

4. Information sectorielle

La Compagnie compte cinq secteurs d'activité à présenter : Canada, États-Unis, Gestion d'actifs, Asie et Organisation internationale. Ces secteurs d'activité exercent leurs activités dans le domaine des services financiers et ils reflètent notre structure de gestion et notre information financière interne. Le secteur Gestion d'actifs comprend les résultats de nos divisions MFS et Gestion SLC. Sous Organisation internationale sont groupés les résultats de notre division au Royaume-Uni et des Services de soutien généraux, qui comprennent les activités liées au portefeuille fermé de réassurance ainsi que les produits tirés des placements, les charges, le capital et les autres éléments qui ne sont pas attribués à nos autres secteurs d'activité. Les produits de nos secteurs d'activité proviennent surtout des affaires liées à l'assurance-vie et à l'assurance-maladie, à la gestion de placements et aux rentes, ainsi qu'aux fonds communs de placement. Les produits non attribués aux divisions stratégiques proviennent principalement des placements et du résultat sur le capital de l'Organisation internationale. Les opérations entre les secteurs sont réalisées dans des conditions de concurrence normale et les prix, établis en conséquence, comme c'est le cas pour les opérations avec des tiers.

Les charges de chaque secteur d'activité peuvent inclure des coûts directement engagés ou des services directement fournis au nom du secteur au niveau de l'entreprise. En ce qui a trait aux coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'activité, nous avons recours à un cadre de communication de l'information à la direction qui utilise des hypothèses, des jugements et des méthodes pour attribuer les coûts généraux et les charges indirectes à nos secteurs d'activité.

Les opérations intersectorielles se composent principalement de conventions de financement interne évaluées à la juste valeur en cours au moment de leur négociation, tandis que les produits intersectoriels tirés des placements se composent principalement d'intérêts versés par le secteur États-Unis à l'Organisation internationale. Pour leur part, les produits intersectoriels tirés des honoraires se composent principalement d'honoraires de gestion d'actifs versés à Gestion d'actifs par nos secteurs d'activité. Gestion SLC perçoit les produits tirés des honoraires et engage les charges opérationnelles liées à la gestion de l'actif du fonds général. Les opérations intersectorielles sont éliminées dans la colonne Ajustements de consolidation des tableaux qui suivent.

La direction considère que les Clients externes sont des particuliers et des entreprises. Nous ne dépendons pas d'un Client en particulier, car aucun n'est important individuellement pour nos activités.

Les résultats par secteur pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020 s'établissent comme suit :

	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Ajustements de consolidation	Total
2021							
Montant brut des primes :							
Rentes	3 874 \$	— \$	— \$	29 \$	14 \$	— \$	3 917 \$
Assurance-vie	5 848	1 452	—	3 542	83	—	10 925
Assurance-maladie	5 989	4 624	—	24	27	—	10 664
Montant brut total des primes	15 711	6 076	—	3 595	124	—	25 506
À déduire : Primes cédées	1 533	705	—	201	14	—	2 453
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	3 069	546	20	1 060	37	(99)	4 633
Produits tirés des honoraires	1 611	81	5 835	642	111	(278)	8 002
Total des produits	18 858	5 998	5 855	5 096	258	(377)	35 688
À déduire :							
Total des prestations et charges	16 651	5 375	4 591	3 838	513	(377)	30 591
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	384	124	372	113	(266)	—	727
Bénéfice net total (perte nette totale)	1 823 \$	499 \$	892 \$	1 145 \$	11 \$	— \$	4 370 \$
À déduire :							
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat avec participation	265	—	—	70	—	—	335
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	1 558 \$	499 \$	892 \$	1 075 \$	11 \$	— \$	4 035 \$
2020							
Montant brut des primes :							
Rentes	3 594 \$	— \$	— \$	108 \$	27 \$	— \$	3 729 \$
Assurance-vie	5 358	1 548	—	4 821	85	—	11 812
Assurance-maladie	6 011	4 583	—	33	22	—	10 649
Montant brut total des primes	14 963	6 131	—	4 962	134	—	26 190
À déduire : Primes cédées	1 530	695	—	212	15	—	2 452
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	6 823	2 610	23	2 550	758	(46)	12 718
Produits tirés des honoraires	1 376	92	5 014	572	103	(276)	6 881
Total des produits	21 632	8 138	5 037	7 872	980	(322)	43 337
À déduire :							
Total des prestations et charges	20 669	7 825	3 712	7 137	1 029	(322)	40 050
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	50	56	334	54	1	—	495
Bénéfice net total (perte nette totale)	913 \$	257 \$	991 \$	681 \$	(50) \$	— \$	2 792 \$
À déduire :							
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux titulaires de contrat avec participation	196	—	—	87	—	—	283
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	11	—	—	—	11
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	717 \$	257 \$	980 \$	594 \$	(50) \$	— \$	2 498 \$

Les actifs et passifs par secteur s'établissent comme suit :

	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Ajustements de consolidation	Total
Au 31 décembre 2021							
Total de l'actif du fonds général	110 499 \$	33 391 \$	10 024 \$	37 661 \$	14 187 \$	(388) \$	205 374 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	121 146 \$	519 \$	— \$	7 609 \$	10 722 \$	— \$	139 996 \$
Total du passif du fonds général	100 838 \$	29 553 \$	8 010 \$	30 884 \$	8 404 \$	(388) \$	177 301 \$
Au 31 décembre 2020							
Total de l'actif du fonds général	106 318 \$	33 790 \$	6 957 \$	36 414 \$	13 897 \$	(286) \$	197 090 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	107 494 \$	541 \$	— \$	7 211 \$	10 675 \$	— \$	125 921 \$
Total du passif du fonds général	97 728 \$	30 354 \$	4 898 \$	30 004 \$	8 530 \$	(286) \$	171 228 \$

Les produits et l'actif de nos secteurs d'activité diffèrent de ceux de nos secteurs géographiques en raison principalement de la division géographique de nos secteurs Gestion d'actifs et Organisation internationale.

Le tableau suivant présente les produits par pays pour Gestion d'actifs et pour l'Organisation internationale.

	Gestion d'actifs		Organisation internationale	
	2021	2020	2021	2020
Pour les exercices clos les 31 décembre				
Produits :				
États-Unis	5 299 \$	4 505 \$	112 \$	169 \$
Royaume-Uni	289	174	74	725
Canada	233	311	75	79
Autres pays	34	47	(3)	7
Total des produits	5 855 \$	5 037 \$	258 \$	980 \$

Le tableau suivant présente le total de l'actif par pays pour Gestion d'actifs et pour l'Organisation internationale.

	Gestion d'actifs		Organisation internationale	
	2021	2020	2021	2020
Aux 31 décembre				
Total de l'actif du fonds général :				
États-Unis	8 203 \$	5 124 \$	2 570 \$	2 227 \$
Royaume-Uni	1 064	1 037	6 892	7 766
Canada	582	580	4 533	3 716
Autres pays	175	216	192	188
Total de l'actif du fonds général	10 024 \$	6 957 \$	14 187 \$	13 897 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts :				
Royaume-Uni	— \$	— \$	10 722 \$	10 675 \$
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	— \$	10 722 \$	10 675 \$

5. Total des placements et produits nets tirés des placements connexes

5.A Juste valeur des placements

5.A.i Valeur comptable et juste valeur des actifs financiers et des autres passifs financiers

Les valeurs comptables et les justes valeurs de nos actifs financiers sont présentées dans le tableau qui suit :

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	12 278 \$	12 278 \$	13 527 \$	13 527 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	75 998	75 998	77 834	77 834
Titres de créance – disponibles à la vente ¹⁾	12 729	12 729	11 255	11 255
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	7 538	7 538	6 369	6 369
Titres de capitaux propres – disponibles à la vente	1 575	1 575	262	262
Prêts hypothécaires et autres prêts ¹⁾	51 692	55 756	49 946	56 231
Actifs dérivés	1 583	1 583	2 160	2 160
Autres placements – à la juste valeur par le biais du résultat net ²⁾	4 435	4 435	3 339	3 339
Autres placements – disponibles à la vente ²⁾	781	781	828	828
Autres placements – titres garantis par des prêts	1 865	1 855	—	—
Avances sur contrats	3 261	3 261	3 265	3 265
Total des actifs financiers³⁾	173 735 \$	177 789 \$	168 785 \$	175 070 \$

¹⁾ Au 31 décembre 2021, la juste valeur des placements assortis de flux de trésorerie contractuels passant par l'évaluation du critère URPI comprenait : des titres de créance – disponibles à la vente de 12 604 \$ (11 159 \$ au 31 décembre 2020), des prêts hypothécaires et autres prêts soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance de 51 249 \$ (51 480 \$ au 31 décembre 2020) et des prêts hypothécaires et autres prêts ne soutenant pas les passifs relatifs aux contrats d'assurance de 4 499 \$ (4 741 \$ au 31 décembre 2020).

²⁾ Les autres placements (à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente) comprennent nos placements dans les fonds distincts, les fonds communs de placement et les sociétés en commandite simple.

³⁾ Les placements de 184 522 \$ (177 912 \$ au 31 décembre 2020) présentés dans nos états consolidés de la situation financière comprennent le total des actifs financiers présenté dans le tableau ci-dessus, des immeubles de placement de 9 109 \$ (7 516 \$ au 31 décembre 2020) et d'autres placements – actifs non financiers de 1 678 \$ (1 611 \$ au 31 décembre 2020).

Nos prêts hypothécaires et autres prêts sont généralement comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts, aux fins de la présentation de l'information, est déterminée en fonction des méthodes et hypothèses décrites à la note 5.A.ii. Au 31 décembre 2021, des montants de 43 488 \$ et de 12 268 \$ étaient classés dans les niveaux 2 et 3, respectivement, de la hiérarchie des justes valeurs, comme il est décrit à la présente note (43 904 \$ et 12 327 \$, respectivement, au 31 décembre 2020).

Passifs financiers

Les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des autres passifs financiers, aux fins de la présentation de l'information, est déterminée en fonction des méthodes et hypothèses décrites à la rubrique 5.A.ii. Au 31 décembre 2021, la valeur comptable de 1 810 \$ et la juste valeur de 1 865 \$ étaient classées dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs décrite à la présente note (1 136 \$ et 1 233 \$, respectivement, au 31 décembre 2020).

Les passifs dérivés d'une juste valeur de 1 392 \$ (1 744 \$ au 31 décembre 2020) sont également inscrits aux états consolidés de la situation financière.

Les obligations liées à l'emprunt de titres sont comptabilisées à la juste valeur de 51 \$.

Les avances sur contrats sont comptabilisées selon le solde du capital impayé. La juste valeur des avances sur contrats, aux fins de la présentation de l'information, se rapproche de leur valeur comptable, puisque les avances sur contrats sont entièrement garanties par la valeur des contrats sur lesquelles elles sont consenties. Les avances sur contrats sont classées dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Titres garantis par des prêts

Crescent, une filiale dans notre secteur Gestion d'actifs, émet et gère des titres garantis par des prêts. Chaque titre garanti par des prêts est une entité ad hoc qui détient un portefeuille de placements composé principalement de prêts garantis de premier rang, et qui émet différentes tranches de billets de premier rang et de billets subordonnés à des tiers dans le but de financer l'achat de ces placements. Les actifs de l'entité ad hoc sont inclus dans les autres placements, alors que les passifs connexes sont inclus dans les autres passifs. Se reporter à la note 12 pour connaître les passifs connexes des titres garantis par des prêts.

Au 31 décembre 2021, la valeur comptable des actifs soutenant les titres garantis par des prêts s'élevait à 1 865 \$, ce qui comprend une trésorerie et des débiteurs de 319 \$ ainsi que des prêts de 1 546 \$ (néant au 31 décembre 2020). Les prêts sont évalués au coût amorti. Ces prêts sous-jacents sont principalement de qualité inférieure. Notre exposition contractuelle maximale à la perte liée aux titres garantis par des prêts se limite à notre placement de 104 \$ (néant au 31 décembre 2020) dans la tranche subordonnée de dernier rang.

5.A.ii Méthodes et hypothèses relatives à la juste valeur

La juste valeur des titres de créance de gouvernements et de sociétés est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données d'entrée servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont principalement déterminées en fonction des données d'entrée observables sur le marché et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, la négociation d'instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre les émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres adossés à des créances est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance de gouvernements et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur la performance des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans les cas où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Si les cours sur les marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit et de l'échéance. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit et aux émissions de prêts courantes. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon l'échéance et d'autres caractéristiques propres aux prêts. Les prêts hypothécaires et autres prêts à long terme sont généralement classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La donnée d'entrée non observable importante est la tranche de ces écarts ajustés en fonction du risque correspondant à des durées de 20 ans ou plus pour les prêts hypothécaires et de 10 ans ou plus pour les autres prêts.

La juste valeur des autres passifs financiers est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés au taux d'emprunt marginal ou au taux d'intérêt effectif. Les autres passifs financiers classés au niveau 3 représentent la valeur actualisée du prix estimatif que nous devrions payer afin d'acquérir les actions en circulation restantes lors de l'exercice d'une option de vente et de toute distribution obligatoire. La juste valeur des passifs est fondée sur le bénéfice avant impôt sur le résultat et amortissements (« BAIIA ») moyen des années précédant les dates d'exercice des options, ainsi que sur des multiples du BAIIA conformes aux accords de vente ainsi que sur le montant prévu de toute distribution obligatoire. Une variation du BAIIA aurait une incidence sur la juste valeur des autres passifs financiers et sur notre résultat net.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type d'instrument dérivé. La juste valeur des contrats à terme standardisés et des options négociés en bourse est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs, tandis que la juste valeur des dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données de marché observables. Les données d'entrée utilisées pour l'évaluation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations au titre du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données d'entrée utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de crédit liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

La juste valeur des autres placements est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Si les cours sur les marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables.

La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des intérêts et des taux de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles, compte tenu des données du marché et des prévisions en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché, y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur

caractère raisonnable. Les méthodes et données d'entrée utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont effectuées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

La juste valeur des titres à court terme est estimée en ajustant leur valeur comptable en fonction du risque de crédit, lorsque cela est approprié.

La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par les gestionnaires de placements. La juste valeur des placements directs faisant partie des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance de gouvernements et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus dans les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs.

La juste valeur des obligations liées à l'emprunt de titres est fondée sur la juste valeur des titres d'emprunt sous-jacents. Comme ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour déterminer la juste valeur est la même que celle utilisée pour les titres de créance sous-jacents pertinents.

Les méthodes et hypothèses servant à déterminer les justes valeurs des passifs relatifs aux contrats de placement sont présentées à la note 10.B.

5.A.iii Hiérarchie des justes valeurs

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est établie d'après le cours coté non ajusté d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 2 : La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 3 : La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains autres placements et les immeubles de placement.

Les tableaux suivants présentent nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente selon leur niveau de hiérarchie.

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif								
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	10 923 \$	1 355 \$	— \$	12 278 \$	12 428 \$	1 099 \$	— \$	13 527 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	1 503	74 333	162	75 998	1 537	76 072	225	77 834
Titres de créance – disponibles à la vente	770	11 916	43	12 729	796	10 392	67	11 255
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	4 429	3 013	96	7 538	3 777	2 411	181	6 369
Titres de capitaux propres – disponibles à la vente	1 414	87	74	1 575	144	71	47	262
Actifs dérivés	26	1 557	—	1 583	36	2 124	—	2 160
Autres placements	1 189	377	3 650	5 216	1 094	428	2 645	4 167
Immeubles de placement	—	—	9 109	9 109	—	—	7 516	7 516
Total des placements évalués à la juste valeur	20 254 \$	92 638 \$	13 134 \$	126 026 \$	19 812 \$	92 597 \$	10 681 \$	123 090 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	28 637	110 748	611	139 996	26 832	98 539	550	125 921
Total des actifs évalués à la juste valeur	48 891 \$	203 386 \$	13 745 \$	266 022 \$	46 644 \$	191 136 \$	11 231 \$	249 011 \$
Passif								
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	— \$	9 \$	9 \$	— \$	— \$	2 \$	2 \$
Passifs dérivés	9	1 383	—	1 392	13	1 731	—	1 744
Autres passifs – obligations liées à l'emprunt de titres	—	51	—	51	—	—	—	—
Total des passifs évalués à la juste valeur	9 \$	1 434 \$	9 \$	1 452 \$	13 \$	1 731 \$	2 \$	1 746 \$

Au poste Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net sont regroupés les titres suivants :

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	— \$	4 783 \$	15 \$	4 798 \$	— \$	4 546 \$	14 \$	4 560 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	—	15 930	—	15 930	—	16 909	—	16 909
Gouvernements et organismes américains	1 503	139	—	1 642	1 537	141	—	1 678
Autres gouvernements étrangers	—	4 747	7	4 754	—	5 274	7	5 281
Sociétés	—	41 914	138	42 052	—	42 507	157	42 664
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	—	2 221	2	2 223	—	2 199	6	2 205
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	—	2 565	—	2 565	—	2 459	—	2 459
Titres garantis par des créances	—	351	—	351	—	389	—	389
Autres	—	1 683	—	1 683	—	1 648	41	1 689
Total des titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	1 503 \$	74 333 \$	162 \$	75 998 \$	1 537 \$	76 072 \$	225 \$	77 834 \$

Au poste Titres de créance – disponibles à la vente sont regroupés les titres suivants :

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	— \$	2 303 \$	— \$	2 303 \$	— \$	1 929 \$	— \$	1 929 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	—	1 149	—	1 149	—	1 333	—	1 333
Gouvernements et organismes américains	770	1	—	771	796	1	—	797
Autres gouvernements étrangers	—	756	1	757	—	822	1	823
Sociétés	—	5 473	41	5 514	—	4 258	52	4 310
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	—	761	1	762	—	750	2	752
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	—	522	—	522	—	292	—	292
Titres garantis par des créances	—	505	—	505	—	531	—	531
Autres	—	446	—	446	—	476	12	488
Total des titres de créance – disponibles à la vente	770 \$	11 916 \$	43 \$	12 729 \$	796 \$	10 392 \$	67 \$	11 255 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2021 et en 2020.

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des actifs et des passifs classés dans le niveau 3.

Pour les exercices clos les	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – disponibles à la vente	Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres – disponibles à la vente	Autres placements	Immeubles de placement	Total des placements évalués à la juste valeur	Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	Total des actifs évalués à la juste valeur
31 décembre 2021									
Solde d'ouverture	225 \$	67 \$	181 \$	47 \$	2 645 \$	7 516 \$	10 681 \$	550 \$	11 231 \$
Inclus dans le résultat net ^{1), 2), 3)}	(6)	—	10	5	392	1 032	1 433	23	1 456
Inclus dans les autres éléments du résultat global ²⁾	—	(1)	—	33	13	—	45	—	45
Achats	29	5	8	15	1 074	764	1 895	65	1 960
Ventes/paiements	(9)	(13)	(25)	(26)	(469)	(197)	(739)	(9)	(748)
Règlements	(15)	(3)	(5)	—	—	—	(23)	(1)	(24)
Transferts hors du niveau 3 ⁴⁾	(57)	(10)	(73)	—	—	—	(140)	—	(140)
Conversion des monnaies étrangères ⁵⁾	(5)	(2)	—	—	(5)	(6)	(18)	(17)	(35)
Solde de clôture	162 \$	43 \$	96 \$	74 \$	3 650 \$	9 109 \$	13 134 \$	611 \$	13 745 \$
Profits (pertes) inclus dans le bénéfice relativement aux instruments encore détenus à la date de clôture ¹⁾	(4) \$	— \$	11 \$	5 \$	382 \$	1 038 \$	1 432 \$	27 \$	1 459 \$
31 décembre 2020									
Solde d'ouverture	248 \$	50 \$	188 \$	35 \$	2 445 \$	7 306 \$	10 272 \$	549 \$	10 821 \$
Inclus dans le résultat net ^{1), 2), 3)}	11	—	—	—	(87)	(63)	(139)	(22)	(161)
Inclus dans les autres éléments du résultat global ²⁾	—	2	—	—	19	—	21	—	21
Achats	67	15	11	46	594	620	1 353	30	1 383
Ventes/paiements	(10)	—	(2)	(33)	(304)	(325)	(674)	(14)	(688)
Règlements	(9)	(2)	(15)	—	—	—	(26)	(1)	(27)
Transferts au niveau 3 ⁴⁾	3	2	—	—	—	—	5	1	6
Transferts hors du niveau 3 ⁴⁾	(88)	(1)	—	—	—	—	(89)	(1)	(90)
Conversion des monnaies étrangères ⁵⁾	3	1	(1)	(1)	(22)	(22)	(42)	8	(34)
Solde de clôture	225 \$	67 \$	181 \$	47 \$	2 645 \$	7 516 \$	10 681 \$	550 \$	11 231 \$
Profits (pertes) inclus dans le bénéfice relativement aux instruments encore détenus à la date de clôture ¹⁾	2 \$	— \$	— \$	— \$	(68) \$	13 \$	(53) \$	(23) \$	(76) \$

- ¹⁾ Inclus dans le poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) de nos états consolidés du résultat net pour le total des placements évalués à la juste valeur.
- ²⁾ Le calcul du total des profits et des pertes inclus dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les actifs ou les passifs qui ont été transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, le tableau ci-dessus présente la totalité de la variation de la juste valeur pour la période. Pour les transferts hors du niveau 3 effectués au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau ci-dessus.
- ³⁾ Le poste Immeubles de placement inclus dans le résultat net comprend des variations de la juste valeur des immeubles de placement de 1 070 \$ (19 \$ en 2020), déduction faite de l'amortissement des commissions de location et des avantages incitatifs liés à la prise à bail de 38 \$ (82 \$ en 2020). Au 31 décembre 2020, nous avons utilisé des hypothèses reflétant les variations connues de la valeur des immeubles, y compris la variation des flux de trésorerie futurs prévus.
- ⁴⁾ Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix des actifs et des passifs ne sont pas observables sur le marché et que, par conséquent, elles ne répondent plus aux définitions des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères du niveau 1 ou du niveau 2, et ils découlent donc principalement du fait que des données de marché observables sont disponibles à la date de clôture, nous libérant ainsi de l'obligation de nous fier à des données d'entrée non observables.
- ⁵⁾ Le poste Conversion des monnaies étrangères a trait à l'incidence de la conversion en dollars canadiens des actifs et des passifs de niveau 3 de filiales étrangères libellés dans la monnaie fonctionnelle de ces filiales.

Données d'entrée non observables et sensibilité des actifs de niveau 3

Nos actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs sont principalement composés d'immeubles de placement, de titres de créance et d'autres placements.

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie décrite à la note 5.A.ii. Les principales données d'entrée non observables utilisées dans l'évaluation des immeubles de placement au 31 décembre 2021 comprennent ce qui suit :

- Valeur locative estimée : la valeur locative estimée est calculée en fonction du loyer contractuel et d'autres transactions de location sur le marché local, déduction faite des charges d'exploitation remboursables. Une augmentation (diminution) de la valeur locative estimée se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. La valeur locative estimée varie selon le type d'immeuble : immeubles de

détail, immeubles de bureaux et biens immobiliers industriels. La valeur locative estimée (en dollars, par pied carré, par année) varie entre 12,00 \$ et 76,00 \$ pour les immeubles de détail et de bureaux et entre 3,00 \$ et 21,50 \$ pour les biens immobiliers industriels.

- Taux de croissance de la location : le taux de croissance de la location se fonde généralement sur le comportement attendu du marché, qui est influencé par la nature et la situation géographique du bien immobilier. Une augmentation (diminution) du taux de croissance de la location se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. Le taux de croissance de la location (par année) varie entre 0,00 % et 3,00 %, cependant, la courbe de location à court terme entre un an et deux ans est inférieure ou supérieure à la fourchette pour les biens immobiliers choisis.
- Taux d'inoccupation à long terme : le taux d'inoccupation à long terme se fonde généralement sur le comportement attendu du marché, qui est influencé par la nature et la situation géographique du bien immobilier. Une augmentation (diminution) du taux d'inoccupation à long terme se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux d'inoccupation à long terme varie entre 2,00 % et 10,00 %.
- Taux d'actualisation : le taux d'actualisation se fonde sur l'activité du marché en fonction des divers types d'immeubles et de leur situation géographique, et reflète le taux de rendement attendu sur les placements au cours des 10 prochaines années. Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux d'actualisation varie entre 4,75 % et 9,50 %.
- Taux de capitalisation final : le taux de capitalisation final se fonde sur l'activité du marché en fonction des divers types d'immeubles et de leur situation géographique, et reflète le taux de rendement attendu sur les placements pour la durée de vie restante après une période de 10 ans. Une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux de capitalisation final varie entre 4,00 % et 7,75 %.

Il existe une corrélation positive entre les variations de la valeur locative estimée et les variations du taux de croissance de la location. Il existe une corrélation négative entre les variations de la valeur locative estimée et les variations du taux d'inoccupation à long terme, du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final.

Nos titres de créance classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net et Titres de créance – disponibles à la vente du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement d'obligations de sociétés. La juste valeur de ces obligations de sociétés est généralement déterminée en fonction de cours établis par des courtiers qui ne peuvent être corroborés par des transactions observables sur le marché. Les données d'entrée non observables importantes relatives à ces obligations de sociétés comprennent les écarts entre émetteurs, qui se composent du crédit, de la liquidité et d'autres caractéristiques propres aux obligations. Une augmentation (diminution) de ces écarts entre émetteurs se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. En raison de la nature non observable de ces cours établis par des courtiers, nous ne déterminons pas si l'application d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des obligations de sociétés de niveau 3. La majorité de nos titres de créance classés dans le niveau 3 sont des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de ces actifs soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont en grande partie contrebalancées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan. Par conséquent, bien que le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles puisse avoir une incidence sur la juste valeur des titres de créance de niveau 3, il n'aura pas d'incidence importante sur nos états financiers consolidés.

Les autres placements classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Autres placements – à la juste valeur par le biais du résultat net et Autres placements – disponibles à la vente du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement de placements dans des sociétés en commandite simple. La juste valeur de nos placements dans des sociétés en commandite simple est fondée sur la valeur liquidative fournie par la direction de ces sociétés. En raison de la nature non observable de ces valeurs liquidatives, nous ne déterminons pas si le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple de niveau 3.

Processus d'évaluation des actifs de niveau 3

Nos actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs sont essentiellement composés d'immeubles de placement, de titres de créance et de placements dans des sociétés en commandite simple inclus dans le poste Autres placements. Nos processus d'évaluation de ces actifs sont décrits ci-dessous.

La juste valeur des immeubles de placement est fondée sur les résultats d'évaluations effectuées chaque année et fait l'objet d'un examen trimestriel pour déterminer si elle a subi une variation significative. La méthode d'évaluation servant à déterminer la juste valeur est conforme aux normes des instituts des évaluateurs du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni. Les immeubles de placement font l'objet d'une évaluation externe au moins une fois tous les trois ans. Les immeubles de placement qui ne font pas l'objet d'une évaluation externe au cours d'une année donnée sont examinés par des évaluateurs qualifiés. Un comité de gestion, qui comprend des professionnels du secteur des placements, passe en revue la juste valeur des immeubles de placement pour s'assurer qu'elle est généralement raisonnable.

La juste valeur des titres de créance est habituellement établie par des services externes de fixation des prix. Nous obtenons une compréhension des données d'entrée et des méthodes d'évaluation qu'utilisent les services externes de fixation des prix. Lorsqu'il est impossible d'obtenir la juste valeur de services externes de fixation des prix, nous utilisons des cours établis par des courtiers ou des modèles internes qui font l'objet de processus détaillés d'examen et de validation. La juste valeur des titres de créance est assujettie à des procédures de validation et d'examen des prix en vue de nous assurer qu'elle est généralement raisonnable.

La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple, incluse dans le poste Autres placements, est fondée sur la valeur liquidative. Les états financiers servant au calcul de la valeur liquidative font habituellement l'objet d'un audit annuel. Nous examinons la valeur liquidative des placements dans des sociétés en commandite simple et mettons en œuvre des procédures analytiques et autres procédures pour nous assurer que la juste valeur est raisonnable.

5.B Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements

Les produits d'intérêts et les autres produits tirés des placements présentés dans nos états consolidés du résultat net s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2021	2020
Produits d'intérêts :		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	25 \$	71 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	2 429	2 485
Titres de créance – disponibles à la vente	256	317
Prêts hypothécaires et autres prêts	2 117	2 189
Placements dérivés	107	46
Avances sur contrats	160	188
Total des produits d'intérêts	5 094	5 296
Titres de capitaux propres – dividendes sur les titres à la juste valeur par le biais du résultat net	209	165
Titres de capitaux propres – dividendes sur les titres disponibles à la vente	5	4
Produits locatifs sur les immeubles de placement ¹⁾	543	551
Charges liées aux immeubles de placement	(235)	(243)
Autres produits	922	(154)
Charges et impôts liés aux placements	(266)	(212)
Total des produits d'intérêts et autres produits tirés des placements	6 272 \$	5 407 \$

¹⁾ Comprend les produits locatifs tirés des contrats de location simple provenant des immeubles de placement.

5.C Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs

Les variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs présentés dans nos états consolidés du résultat net s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2021	2020
Variation de la juste valeur :		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	(3) \$	(10) \$
Titres de créance	(3 892)	5 209
Titres de capitaux propres	825	357
Placements dérivés	191	1 306
Autres placements	444	(3)
Autres passifs – obligations liées à l'emprunt de titres	(2)	—
Total de la variation de la valeur d'actifs et de passifs à la juste valeur par le biais du résultat net	(2 437)	6 859
Variations de la juste valeur des immeubles de placement	1 070	19
Profits (pertes) de change ¹⁾	(418)	(18)
Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs	(1 785) \$	6 860 \$

¹⁾ Principalement attribuables à la conversion des actifs monétaires disponibles à la vente et des prêts hypothécaires et autres prêts, libellés en monnaies étrangères. Les montants compensatoires liés aux dérivés de change sont inclus dans la variation de la juste valeur des instruments dérivés.

5.D Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme présentés dans nos états consolidés de la situation financière ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie nets et les titres à court terme présentés dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2021	2020
Trésorerie	2 297 \$	2 498 \$
Équivalents de trésorerie	5 529	8 156
Titres à court terme	4 452	2 873
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	12 278	13 527
À déduire : Découverts bancaires comptabilisés dans les autres passifs	133	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme	12 145 \$	13 521 \$

5.E Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers dérivés selon les principales catégories de dérivés.

Aux 31 décembre	2021		2020	
	Juste valeur		Juste valeur	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Contrats de taux d'intérêt	942 \$	(366) \$	1 409 \$	(340) \$
Contrats de change	527	(1 018)	659	(1 382)
Autres contrats	114	(8)	92	(22)
Total des dérivés	1 583 \$	(1 392) \$	2 160 \$	(1 744) \$

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs et des passifs dérivés en fonction du type de couverture aux fins comptables, ainsi que des placements dérivés.

Aux 31 décembre	2021			2020		
	Montant notionnel total	Juste valeur		Montant notionnel total	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Placements dérivés ¹⁾	64 761 \$	1 536 \$	(1 390) \$	61 680 \$	2 140 \$	(1 722) \$
Couvertures de juste valeur	414	1	(2)	278	5	(2)
Couvertures de flux de trésorerie	791	46	—	834	15	(20)
Total des dérivés	65 966 \$	1 583 \$	(1 392) \$	62 792 \$	2 160 \$	(1 744) \$

¹⁾ Les placements dérivés sont des dérivés qui n'ont pas été désignés comme couvertures aux fins comptables.

Nous n'avons aucune couverture d'investissement net en 2021 et en 2020.

Les montants constatés au titre de l'inefficacité des couvertures au poste Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements comprennent ce qui suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2021	2020
Profits (pertes) sur les éléments couverts découlant du risque couvert	(6) \$	(209) \$
Profits (pertes) sur les dérivés de couverture	8	207
Inefficacité nette des couvertures de juste valeur	2 \$	(2) \$

L'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie s'est établie à 2 \$ en 2021 (1 \$ en 2020). Nous nous attendons à reclasser un profit de 7 \$ (6 \$ en 2020) du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net au cours des 12 prochains mois relativement à des couvertures de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus en 2022, en 2023 et en 2024 au titre des attributions effectuées en vertu de certains régimes de paiements fondés sur des actions et des couvertures de flux de trésorerie couvrant notre exposition au change. Le reclassement des contrats à terme de gré à gré sur devises du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net est effectué lors de la cession ou de la dépréciation de l'établissement étranger.

5.F Transferts d'actifs financiers

Nous concluons des opérations, y compris la titrisation de prêts hypothécaires, des mises en pension de titres et des prêts de titres, dans le cadre desquelles nous transférons des actifs financiers tout en conservant les risques et les avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Ces actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés et ils demeurent présentés dans nos états consolidés de la situation financière. La valeur comptable des actifs transférés ainsi que les passifs connexes sont décrits dans les rubriques ci-après.

5.F.i Titrisation de prêts hypothécaires

Nous titrisons certains prêts hypothécaires commerciaux assurés à taux fixe au moyen de la création de titres adossés à des prêts hypothécaires dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* parrainé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Ces titres adossés à des prêts hypothécaires sont ensuite vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation, fiducie de sûreté parrainée par l'État et émettant des titres à des investisseurs tiers dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. La titrisation de ces actifs n'est pas admissible à la décomptabilisation étant donné que nous ne transférons pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Plus précisément, nous continuons d'être exposés au risque de paiement par anticipation et au risque de taux d'intérêt liés à ces actifs. Aucune perte sur créance n'est prévue relativement aux prêts hypothécaires titrisés étant donné que ceux-ci étaient déjà assurés par la SCHL avant leur titrisation, et ces actifs continuent d'être comptabilisés au poste Prêts hypothécaires et autres prêts de nos états consolidés de la situation financière. Le produit des opérations de titrisation est comptabilisé à titre d'emprunts garantis et inclus dans le poste Autres passifs de nos états consolidés de la situation financière.

Les encaissements de capital sur les prêts hypothécaires titrisés sont versés dans un compte de réinvestissement du capital afin de satisfaire aux exigences de remboursement à l'échéance du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. Les actifs du compte de réinvestissement du capital sont habituellement composés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de certains titres adossés à des créances. Nous sommes exposés au risque de réinvestissement en raison de la nature amortissable des prêts hypothécaires titrisés relativement à l'obligation de rembourser entièrement le capital exigible à l'échéance. Nous atténuons ce risque en ayant recours à des swaps de taux d'intérêt.

La valeur comptable et la juste valeur des prêts hypothécaires titrisés s'établissaient à 1 856 \$ et à 1 882 \$, respectivement, au 31 décembre 2021 (1 781 \$ et 1 873 \$, respectivement, au 31 décembre 2020). La valeur comptable et la juste valeur des passifs connexes s'établissaient à 2 007 \$ et à 2 043 \$, respectivement, au 31 décembre 2021 (1 912 \$ et 2 032 \$, respectivement, au 31 décembre 2020). La valeur comptable des titres adossés à des créances du compte de réinvestissement du capital s'établissait à 164 \$ au 31 décembre 2021 (145 \$ au 31 décembre 2020). Le compte de réinvestissement du capital comprenait un montant de 4 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2021 (néant au 31 décembre 2020).

La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires est calculée selon les méthodes et les hypothèses relatives aux titres adossés à des créances décrites à la note 5.A.ii. La juste valeur de ces passifs était classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2021 et 2020.

5.F.ii Mises en pension de titres

Nous concluons des mises en pension de titres en vue de financer nos activités et de nous procurer des liquidités. La durée de ces ententes varie entre 5 jours et 365 jours, la moyenne étant de 105 jours, et le taux d'intérêt qui s'y rattache s'établissait en moyenne à 0,35 % au 31 décembre 2021 (0,37 % au 31 décembre 2020). La valeur comptable des actifs transférés et des obligations liées à leur rachat, qui se rapproche de leur juste valeur, s'établissait à 2 324 \$ au 31 décembre 2021 (2 208 \$ au 31 décembre 2020). Ces passifs sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Les garanties se composent principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de titres garantis par des gouvernements. Se reporter à la note 6.A.ii pour plus de renseignements sur les garanties fournies.

5.F.iii Prêts de titres

La Compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Certains titres de son portefeuille sont prêtés à d'autres établissements pour de courtes périodes. Une garantie dont la valeur excède la juste valeur des titres prêtés est versée par l'emprunteur à un agent de prêt, généralement un dépositaire de titres, et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres prêtés nous aient été rendus. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement, et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise, au fur et à mesure que les justes valeurs fluctuent. La garantie est essentiellement composée de titres émis par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Certaines ententes nous autorisent à investir les garanties en trésorerie reçues relativement à des titres prêtés. La valeur comptable des titres prêtés se rapproche de leur juste valeur. La valeur comptable des titres prêtés et des garanties connexes s'établissait à 2 257 \$ et à 2 372 \$, respectivement, au 31 décembre 2021 (1 974 \$ et 2 063 \$, respectivement, au 31 décembre 2020). Au 31 décembre 2021, une tranche de 51 \$ des garanties était détenue en trésorerie (306 \$ au 31 décembre 2020) et comptabilisée dans nos états consolidés de la situation financière.

6. Gestion du risque lié aux instruments financiers

Les risques importants liés aux instruments financiers sont les suivants : le risque de crédit, le risque de marché (y compris le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de taux et le risque de change) et le risque de liquidité. Les sections suivantes expliquent la manière dont nous gérons ces risques.

Certaines de nos politiques et procédures de gestion du risque lié aux instruments financiers sont décrites dans notre rapport de gestion annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le texte et les tableaux en gris de la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion constituent une partie des informations que nous présentons relativement aux risques de crédit, de marché et de liquidité, et ils incluent une description de la manière dont nous évaluons les risques ainsi que de nos objectifs, politiques et méthodes concernant la gestion de ces risques. Par conséquent, le texte et les tableaux en gris dans notre rapport de gestion font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques de marché liés aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et des taux de change, et dans le cadre de stratégies de réplcation pour les placements admissibles. Nous n'utilisons pas les instruments dérivés à des fins de spéculation. Les écarts de sensibilité ou d'exposition observés entre les passifs et les actifs qui les soutiennent sont surveillés et gérés en fonction de seuils de tolérance précis par l'utilisation d'instruments dérivés, s'il y a lieu. Nous utilisons des modèles et des techniques pour mesurer l'efficacité de nos stratégies de gestion des risques.

6.A Risque de crédit

Description du risque

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous doivent nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers ou des difficultés éprouvées par une seule entreprise. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la notation de crédit des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et que nous augmentions nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre bénéfice.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéficiaire et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillées.
- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.
- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.
- L'utilisation obligatoire pour les placements en portefeuille de notations de qualité du crédit qui fait régulièrement l'objet d'examen. Ces décisions de notation internes relatives aux nouveaux placements à revenu fixe et ces examens en continu des décisions de notation en vigueur font l'objet d'évaluations indépendantes par les responsables de la gestion des risques de l'entreprise.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.
- Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

6.A.i Exposition maximale au risque de crédit

Notre risque de crédit maximal lié aux instruments financiers au 31 décembre correspond au solde présenté dans nos états consolidés de la situation financière, puisque nous sommes d'avis que ces valeurs comptables représentent le plus justement l'exposition maximale au risque de crédit. Le risque de crédit auquel sont exposés les titres de créance peut être accru dans la mesure où les montants qui sont recouverts relativement aux défaillances sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux provisions techniques que les actifs sont censés soutenir.

La juste valeur positive des actifs dérivés est utilisée pour déterminer le risque de crédit en cas de défaillance de l'une des parties. Le risque de crédit correspond au coût de remplacement, aux taux courants du marché, de tous les contrats ayant une juste valeur positive. En outre, nous sommes exposés à un risque de crédit lié à des éléments qui ne paraissent pas dans les états consolidés de la situation financière, comme suit :

Aux 31 décembre	2021	2020
Élément hors bilan :		
Engagements de prêts ¹⁾	2 402 \$	1 890 \$

¹⁾ Les engagements de prêts comprennent les engagements à consentir des prêts hypothécaires sur des immeubles à usage commercial et sur des immeubles d'habitation collective, et les engagements relatifs à des titres de créance d'émissions privées qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les engagements relatifs à des titres de créance prévoient des modalités de retrait en cas de détérioration de la qualité du crédit de l'emprunteur.

6.A.ii Droit de compensation et garanties

Nous investissons dans des actifs financiers qui peuvent être garantis par des immeubles, des actifs financiers mis en commun, des garanties financières de tiers, de l'assurance-crédit et d'autres ententes.

Dans le cas des dérivés négociés de gré à gré, des garanties sont exigées des contreparties ou affectées à celles-ci pour gérer le risque de crédit conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). C'est une pratique courante d'établir une annexe sur le soutien du crédit avec une convention-cadre de l'ISDA. En vertu des conventions-cadres de l'ISDA sur les dérivés négociés de gré à gré, nous avons un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autre forme de résiliation par anticipation. Dans le cours normal des activités, les expositions à des dérivés bilatéraux négociés de gré à gré relatives à ces conventions-cadres sont en grande partie atténuées par l'entremise de contrats de garantie connexes conclus avec la majorité de nos contreparties.

Les dérivés négociés en bourse assujettis à des conventions de compensation de dérivés conclus avec les bourses et les chambres de compensation ne sont pas assortis de provisions pour compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale, puisqu'elle deviendrait une composante d'un processus de règlement collectif.

En ce qui a trait aux mises en pension et aux prises en pension de titres, les actifs sont vendus ou achetés avec engagement de les revendre ou de les racheter à une date ultérieure. Des garanties additionnelles peuvent être affectées ou demandées à des contreparties afin de gérer l'exposition au risque de crédit en vertu de conventions bilatérales de mise en pension et de prise en pension de titres. En cas de défaillance d'une contrepartie, nous sommes en droit de liquider les actifs que nous détenons à titre de garantie et de les porter en réduction des obligations à l'égard de cette contrepartie.

En ce qui a trait aux prêts et aux emprunts de titres, les actifs sont prêtés ou empruntés avec engagement de la contrepartie ou à l'égard de celle-ci de les remettre à une date ultérieure. En ce qui concerne les prêts de titres, la contrepartie fournit une garantie sous forme de trésorerie ou de titres, tandis que pour les emprunts de titres, des titres de créance sont donnés en garantie à la contrepartie. En cas de défaillance de la contrepartie, nous sommes en droit de liquider les actifs que nous détenons à titre de garantie et de les porter en réduction des obligations à l'égard de cette contrepartie.

Nous ne compensons pas les instruments financiers dans nos états consolidés de la situation financière étant donné que nos droits de compensation sont conditionnels. Les tableaux suivants présentent l'incidence des compensations conditionnelles et d'autres accords similaires. Les accords similaires comprennent les conventions-cadres de mise en pension de titres, les conventions-cadres de prêt de titres et les droits sur les instruments financiers pris en garantie qui s'y rattachent.

Aux 31 décembre	2021				2020			
	Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière				Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière			
	Instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière ¹⁾	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Instruments financiers (reçus) affectés en garantie ²⁾	Montant net	Instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière ¹⁾	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Instruments financiers (reçus) affectés en garantie ²⁾	Montant net
Actifs financiers :								
Actifs dérivés (note 6.A.v)	1 583 \$	(828) \$	(558) \$	197 \$	2 160 \$	(883) \$	(1 139) \$	138 \$
Prises en pension de titres (note 8)	—	—	—	—	4	(4)	—	—
Total des actifs financiers	1 583 \$	(828) \$	(558) \$	197 \$	2 164 \$	(887) \$	(1 139) \$	138 \$
Passifs financiers :								
Passifs dérivés	(1 392) \$	828 \$	550 \$	(14) \$	(1 744) \$	883 \$	736 \$	(125) \$
Mises en pension de titres (note 5.F.ii)	(2 324)	—	2 324	—	(2 208)	4	2 204	—
Garanties en trésorerie à l'égard des titres prêtés (note 5.F.iii)	(51)	—	48	(3)	(306)	—	301	(5)
Obligations liées à l'emprunt de titres	(51)	—	51	—	—	—	—	—
Total des passifs financiers	(3 818) \$	828 \$	2 973 \$	(17) \$	(4 258) \$	887 \$	3 241 \$	(130) \$

¹⁾ Le montant net des instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière est identique au montant brut des instruments financiers comptabilisés, étant donné que nous ne compensons pas les instruments financiers dans nos états consolidés de la situation financière.

²⁾ Les instruments financiers reçus ou affectés en garantie excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Le total des instruments financiers reçus ou affectés en garantie, y compris la marge initiale et le surdimensionnement, s'élève à 678 \$ (1 275 \$ au 31 décembre 2020) pour les instruments reçus à l'égard des actifs dérivés, à néant (4 \$ au 31 décembre 2020) pour les prises en pension de titres, à 1 616 \$ (1 830 \$ au 31 décembre 2020) pour les instruments affectés à l'égard des passifs dérivés et à 2 324 \$ (2 208 \$ au 31 décembre 2020) pour les instruments affectés à l'égard des mises en pension de titres.

6.A.iii Risque de concentration

Les concentrations de risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs ayant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région économique ou géographique ou dans des secteurs similaires. Les émetteurs connexes peuvent présenter des caractéristiques économiques similaires, ce qui fait en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations contractuelles peut être touchée de façon semblable par des changements de la conjoncture économique ou politique. Nous gérons ce risque en assurant une diversification appropriée de notre portefeuille de placements par l'utilisation de limites de concentration. Plus particulièrement, nous maintenons des politiques qui prévoient des limites touchant les contreparties pour gérer le risque de crédit auquel peuvent être exposés les placements dans les titres d'un seul émetteur ou au même risque de crédit sous-jacent. Font exception à cette règle les placements effectués dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des États-Unis ou du Royaume-Uni et dans des titres d'émetteurs qui ont fait l'objet d'une autorisation particulière du comité d'examen des risques. Les prêts hypothécaires sont garantis par l'immeuble s'y rapportant, et ils n'excèdent généralement pas 75 % de la valeur de l'immeuble arrêtee au moment où le prêt initial est consenti. Les prêts hypothécaires et autres prêts sont répartis entre différents types de prêts et différentes régions et, dans le cas des prêts hypothécaires, entre divers emprunteurs. Les prêts apportent les avantages de la diversification (au chapitre des noms, des secteurs et des emplacements) et présentent souvent des clauses plus restrictives et de meilleures garanties que les titres de créance d'émissions publiques, nous permettant ainsi de profiter d'une meilleure protection contre le risque de crédit ainsi que d'un recouvrement potentiellement plus élevé en cas de défaillance. Les tableaux suivants présentent plus de renseignements sur les titres de créance, les prêts hypothécaires et les autres prêts, répartis par pays d'émission, par emplacement géographique et par secteur, le cas échéant.

La valeur comptable des titres de créance, par emplacement géographique, est présentée dans le tableau suivant. L'emplacement géographique correspond au pays de la société mère du créancier.

Aux 31 décembre	2021			2020		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Canada	33 028 \$	5 135 \$	38 163 \$	34 005 \$	4 685 \$	38 690 \$
États-Unis	26 678	4 552	31 230	27 183	3 984	31 167
Royaume-Uni	4 196	562	4 758	4 592	487	5 079
Autres	12 096	2 480	14 576	12 054	2 099	14 153
Total des titres de créance	75 998 \$	12 729 \$	88 727 \$	77 834 \$	11 255 \$	89 089 \$

Le tableau suivant présente la valeur comptable des titres de créance par émetteur et par secteur.

Aux 31 décembre	2021			2020		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Titres de créance émis ou garantis par :						
Gouvernement du Canada	4 798 \$	2 303 \$	7 101 \$	4 560 \$	1 929 \$	6 489 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	15 930	1 149	17 079	16 909	1 333	18 242
Gouvernements et organismes américains	1 642	771	2 413	1 678	797	2 475
Autres gouvernements étrangers	4 754	757	5 511	5 281	823	6 104
Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements	27 124	4 980	32 104	28 428	4 882	33 310
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité :						
Secteur financier	10 258	1 690	11 948	10 644	1 212	11 856
Services publics	7 414	778	8 192	7 561	682	8 243
Produits industriels	5 791	805	6 596	5 659	567	6 226
Énergie	3 992	287	4 279	4 452	350	4 802
Services de communication	3 534	352	3 886	3 644	322	3 966
Immobilier	2 334	354	2 688	2 438	329	2 767
Soins de santé	2 081	346	2 427	1 986	186	2 172
Produits de consommation courante	2 047	231	2 278	1 893	158	2 051
Produits de consommation discrétionnaire	1 814	306	2 120	1 606	165	1 771
Technologies de l'information	1 426	209	1 635	1 308	187	1 495
Matières	1 361	156	1 517	1 473	152	1 625
Total des titres de créance de sociétés	42 052	5 514	47 566	42 664	4 310	46 974
Titres adossés à des créances	6 822	2 235	9 057	6 742	2 063	8 805
Total des titres de créance	75 998 \$	12 729 \$	88 727 \$	77 834 \$	11 255 \$	89 089 \$

La valeur comptable des prêts hypothécaires et autres prêts, par emplacement géographique et par type, est présentée dans les tableaux suivants. L'emplacement géographique des prêts hypothécaires correspond à l'emplacement de l'immeuble, alors que l'emplacement géographique des prêts aux sociétés correspond au pays de la société mère du créancier.

Au 31 décembre 2021	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Total
Prêts hypothécaires :					
Immeubles de détail	1 765 \$	1 623 \$	— \$	— \$	3 388 \$
Immeubles de bureaux	1 892	1 639	—	—	3 531
Immeubles d'habitation collective	4 138	1 589	—	—	5 727
Biens immobiliers industriels et terrains	1 094	941	—	—	2 035
Autres	680	115	9	—	804
Total des prêts hypothécaires¹⁾	9 569 \$	5 907 \$	9 \$	— \$	15 485 \$
Autres prêts	12 885 \$	14 596 \$	4 111 \$	4 615 \$	36 207 \$
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	22 454 \$	20 503 \$	4 120 \$	4 615 \$	51 692 \$

¹⁾ Au Canada, 4 218 \$ de prêts hypothécaires sont assurés par la SCHL.

Au 31 décembre 2020	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Total
Prêts hypothécaires :					
Immeubles de détail	1 963 \$	1 747 \$	— \$	— \$	3 710 \$
Immeubles de bureaux	1 635	1 846	—	—	3 481
Immeubles d'habitation collective	3 950	1 681	—	—	5 631
Biens immobiliers industriels et terrains	996	949	—	—	1 945
Autres	575	86	—	—	661
Total des prêts hypothécaires ¹⁾	9 119 \$	6 309 \$	— \$	— \$	15 428 \$
Autres prêts	13 107 \$	13 773 \$	3 798 \$	3 840 \$	34 518 \$
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	22 226 \$	20 082 \$	3 798 \$	3 840 \$	49 946 \$

¹⁾ Au Canada, 4 008 \$ de prêts hypothécaires sont assurés par la SCHL.

6.A.iv Échéances contractuelles

Les échéances contractuelles des titres de créance sont indiquées ci-après. L'échéance réelle peut différer de l'échéance contractuelle en raison du droit qu'a l'emprunteur de proroger le titre ou de le rembourser par anticipation, avec ou sans pénalité.

Aux 31 décembre	2021			2020		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Total des titres de créance
Échéance se situant dans 1 an ou moins	2 505 \$	1 373 \$	3 878 \$	3 048 \$	721 \$	3 769 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	10 475	4 971	15 446	10 526	3 549	14 075
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	11 328	3 350	14 678	10 459	3 540	13 999
Échéance se situant dans plus de 10 ans	51 690	3 035	54 725	53 801	3 445	57 246
Total des titres de créance	75 998 \$	12 729 \$	88 727 \$	77 834 \$	11 255 \$	89 089 \$

Les valeurs comptables des prêts hypothécaires, par échéance prévue, avant déduction des provisions pour pertes, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2021	2020
Échéance se situant dans 1 an ou moins	884 \$	1 230 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	6 172	5 465
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	5 979	5 884
Échéance se situant dans plus de 10 ans	2 530	2 915
Total des prêts hypothécaires	15 565 \$	15 494 \$

Les valeurs comptables des autres prêts, par échéance prévue, avant déduction des provisions pour pertes, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2021	2020
Échéance se situant dans 1 an ou moins	1 772 \$	2 192 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	7 108	6 954
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	7 393	6 670
Échéance se situant dans plus de 10 ans	19 986	18 751
Total des autres prêts	36 259 \$	34 567 \$

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés servent à calculer les paiements et ne correspondent généralement pas aux montants réels qui sont échangés. Le tableau suivant présente les montants notionnels des instruments dérivés en circulation, par type de dérivé et par durée à courir jusqu'à l'échéance.

Aux 31 décembre	2021				2020			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats négociés de gré à gré :								
Contrats de taux d'intérêt :								
Contrats à terme	94 \$	6 \$	— \$	100 \$	— \$	6 \$	— \$	6 \$
Contrats de swap	1 273	3 434	13 042	17 749	1 010	3 363	13 302	17 675
Options acquises	878	3 297	1 674	5 849	757	3 246	2 285	6 288
Options vendues ¹⁾	—	461	—	461	—	465	—	465
Contrats de change :								
Contrats à terme	10 824	3 097	—	13 921	12 205	31	—	12 236
Contrats de swap	725	2 654	16 494	19 873	1 260	2 797	14 467	18 524
Autres contrats :								
Options acquises	271	8	—	279	119	8	—	127
Contrats à terme	154	163	—	317	132	175	—	307
Contrats de swap	446	—	—	446	170	1	—	171
Dérivés de crédit	322	513	—	835	175	737	—	912
Contrats négociés en bourse :								
Contrats de taux d'intérêt :								
Contrats à terme standardisés	3 818	—	—	3 818	3 389	—	—	3 389
Contrats d'actions :								
Contrats à terme standardisés	2 105	—	—	2 105	2 553	—	—	2 553
Options acquises	213	—	—	213	127	—	—	127
Options vendues	—	—	—	—	12	—	—	12
Montant notionnel total	21 123 \$	13 633 \$	31 210 \$	65 966 \$	21 909 \$	10 829 \$	30 054 \$	62 792 \$

¹⁾ Ces options sont des dérivés en position vendeur couverts qui peuvent comprendre des options sur taux d'intérêt, des swaptions ou des garanties de taux plancher.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés en circulation, par durée à courir jusqu'à l'échéance.

Aux 31 décembre	2021				2020			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs dérivés	139 \$	249 \$	1 195 \$	1 583 \$	329 \$	223 \$	1 608 \$	2 160 \$
Passifs dérivés	(97) \$	(184) \$	(1 111) \$	(1 392) \$	(215) \$	(245) \$	(1 284) \$	(1 744) \$

6.A.v Qualité des actifs

Les sections qui suivent présentent notre évaluation de la qualité du crédit de nos actifs financiers. Nous surveillons la qualité du crédit en nous fondant sur les notations de risque attribuées à l'interne, ainsi que sur les notations attribuées par des agences de notation externes lorsqu'elles existent.

Titres de créance par notation

Les titres de créance de catégorie investissement sont ceux dotés de la notation BBB ou d'une notation supérieure. Notre portefeuille de titres de créance était composé de 99 % de titres de catégorie investissement, d'après leur valeur comptable, au 31 décembre 2021 (98 % au 31 décembre 2020). Les notations ont été établies selon le processus de notation interne décrit à la rubrique « Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau suivant présente un sommaire de nos titres de créance, par qualité du crédit.

Aux 31 décembre	2021			2020		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponible à la vente	Total des titres de créance	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponible à la vente	Total des titres de créance
Titres de créance par notation :						
AAA	12 811 \$	5 294 \$	18 105 \$	12 794 \$	4 810 \$	17 604 \$
AA	11 510	1 502	13 012	11 870	1 586	13 456
A	29 984	3 282	33 266	30 812	2 600	33 412
BBB	20 710	2 484	23 194	21 203	2 091	23 294
BB et moins	983	167	1 150	1 155	168	1 323
Total des titres de créance	75 998 \$	12 729 \$	88 727 \$	77 834 \$	11 255 \$	89 089 \$

Prêts hypothécaires et autres prêts par notation

La qualité du crédit des prêts hypothécaires et autres prêts est évaluée à l'interne par la surveillance régulière des expositions au risque de crédit. Nous avons recours à notre jugement et à notre expérience pour déterminer quels facteurs doivent être pris en compte pour attribuer à chacun des prêts hypothécaires et prêts aux entreprises une notation à l'interne, qui est validée au moyen de modèles d'évaluation du crédit. Les notations internes reflètent la qualité du crédit de l'emprunteur et la valeur de toute garantie.

Les tableaux suivants présentent un sommaire de nos prêts hypothécaires et autres prêts, par indicateur de la qualité du crédit.

Aux 31 décembre	2021	2020
Prêts hypothécaires par notation :		
Assurés	4 218 \$	4 008 \$
AA	1 640	1 435
A	4 979	4 031
BBB	3 814	4 524
BB et moins	822	1 404
Dépréciés	12	26
Total des prêts hypothécaires	15 485 \$	15 428 \$

Aux 31 décembre	2021	2020
Autres prêts par notation :		
AAA	192 \$	212 \$
AA	4 994	4 906
A	14 231	13 183
BBB	14 632	13 758
BB et moins	2 139	2 427
Dépréciés	19	32
Total des autres prêts	36 207 \$	34 518 \$

Instruments financiers dérivés selon la notation des contreparties

Les instruments dérivés sont des contrats bilatéraux négociés de gré à gré directement entre contreparties, des contrats négociés de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales ou des contrats négociés en bourse. Comme la défaillance d'une contrepartie dans une transaction de gré à gré sur instruments dérivés pourrait rendre les instruments inefficaces aux fins de couverture, nos transactions sur instruments dérivés sont normalement négociées avec des contreparties de première qualité. Dans des circonstances limitées, nous concluons des transactions avec des contreparties de moindre qualité si des modalités d'amélioration du crédit sont prévues dans les transactions.

Nous affectons ou détenons des actifs à titre de garanties relativement à des contrats dérivés bilatéraux négociés de gré à gré conformément aux annexes sur le soutien du crédit. Les garanties sont réalisées en cas de résiliation par anticipation au sens défini dans les accords. Les actifs détenus ou affectés se composent principalement de trésorerie et de titres de créance émis par le gouvernement du Canada et les gouvernements et organismes américains. Bien que nous puissions habituellement vendre ou réaffecter des actifs détenus à titre de garanties, nous n'avons vendu ou réaffecté aucun de ces actifs. Les dérivés négociés en bourse et les dérivés négociés de gré à gré et compensés nécessitent le dépôt d'une marge initiale, ainsi que le règlement en trésorerie quotidien de la variation de la marge. Les modalités assorties à l'utilisation de ces garanties sont conformes aux pratiques de l'industrie.

La note 6.A.ii présente de plus amples détails sur les garanties détenues et affectées ainsi que sur l'incidence des conventions de compensation.

Le tableau suivant présente la répartition des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré dont la juste valeur est positive, selon la notation attribuée à la contrepartie.

Aux 31 décembre	2021			2020		
	Coût de remplacement positif brut ²⁾	Incidence des conventions-cadres de compensation ³⁾	Coût de remplacement net ⁴⁾	Coût de remplacement positif brut ²⁾	Incidence des conventions-cadres de compensation ³⁾	Coût de remplacement net ⁴⁾
Contrats négociés de gré à gré :						
AA	402 \$	(219) \$	183 \$	596 \$	(293) \$	303 \$
A	1 080	(598)	482	1 430	(575)	855
BBB	74	(11)	63	98	(15)	83
Total des dérivés négociés de gré à gré¹⁾	1 556 \$	(828) \$	728 \$	2 124 \$	(883) \$	1 241 \$

¹⁾ Des dérivés négociés en bourse d'une juste valeur positive de 27 \$ en 2021 (36 \$ en 2020) ont été exclus du tableau précédent étant donné qu'ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens. Notre exposition au crédit à l'égard de ces dérivés se rapporte aux bourses et aux chambres de compensation.

²⁾ Valeur utilisée pour déterminer le risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie. Le risque de crédit correspond au coût de remplacement, aux taux courants du marché, de tous les contrats ayant une juste valeur positive.

³⁾ Le risque de crédit relatif aux actifs dérivés assujettis à des conventions-cadres de compensation est réduit des passifs dérivés liés à la même contrepartie en cas de défaillance ou de résiliation par anticipation. Notre risque de crédit global atténué par des conventions-cadres de compensation peut faire l'objet de variations importantes après la date de clôture, chaque transaction assujettie à la convention ayant une incidence sur l'exposition au risque.

⁴⁾ Le coût de remplacement net s'entend du coût de remplacement positif diminué de l'incidence des conventions de compensation.

Swaps sur défaillance selon la notation attribuée à l'instrument financier sous-jacent

Les swaps sur défaillance sont des contrats négociés de gré à gré qui transfèrent d'une contrepartie à l'autre le risque de crédit de l'instrument de référence sous-jacent. L'acheteur bénéficie d'une protection contre la baisse de la valeur de l'instrument financier de référence si certains événements de crédit comme une défaillance ou une faillite devaient survenir. Le vendeur reçoit une prime périodique en contrepartie d'un paiement éventuel découlant d'un événement de crédit touchant l'instrument financier de référence. Les swaps sur défaillance indicels sont les contrats dont les instruments financiers de référence sous-jacents constituent un groupe d'actifs. La Compagnie a recours à des dérivés de crédit afin de reproduire l'exposition au risque de crédit d'un titre sous-jacent de référence et améliorer le rendement des placements. Les notations de crédit des titres sous-jacents de référence pour les swaps sur défaillance référencés à une seule entité ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique « Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des protections par swaps sur défaillance vendues selon la notation attribuée au titre de référence sous-jacent.

Aux 31 décembre	2021		2020	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps sur défaillance référencés à une seule entité :				
AA	38 \$	1 \$	38 \$	1 \$
A	347	4	325	4
BBB	431	9	530	12
BB	19	—	19	—
Total des swaps sur défaillance référencés à une seule entité	835 \$	14 \$	912 \$	17 \$
Total des swaps sur défaillance vendus	835 \$	14 \$	912 \$	17 \$

Actifs au titre des cessions de réassurance par notation

Le tableau suivant présente la répartition des actifs au titre des cessions de réassurance par notation.

Aux 31 décembre	2021			2020		
	Exposition brute	Garanties	Exposition nette	Exposition brute	Garanties	Exposition nette
Actifs au titre des cessions de réassurance par notation :						
AA	2 170 \$	— \$	2 170 \$	2 222 \$	8 \$	2 214 \$
A	928	28	900	1 156	73	1 083
BBB	139	117	22	213	127	86
BB	1 861	1 825	36	1 779	1 740	39
CCC	197	194	3	168	164	4
Sans notation	136	131	5	90	75	15
Total	5 431 \$	2 295 \$	3 136 \$	5 628 \$	2 187 \$	3 441 \$
À déduire : Actifs au titre des cessions de réassurance négatifs	1 748			1 785		
Total des actifs au titre des cessions de réassurance	3 683 \$			3 843 \$		

6.A.vi Dépréciation d'actifs

La direction évalue les titres de créance et de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts et les autres placements pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation à chaque date de clôture. Nous avons recours à un processus de surveillance du portefeuille pour déterminer quels actifs ou groupes d'actifs présentent des indications objectives de dépréciation, après avoir connu un ou plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif ou du groupe d'actifs. Il existe des risques et incertitudes inhérents à notre évaluation d'actifs ou de groupes d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation, qui comprennent des facteurs tant internes qu'externes, comme la conjoncture économique générale, la situation financière de l'émetteur et les perspectives de reprise économique, les taux d'intérêt du marché, des événements imprévus qui ont une incidence sur un ou plusieurs émetteurs ou secteurs, ainsi que les paramètres de gestion du portefeuille, notamment la composition de l'actif, le risque de taux d'intérêt, la diversification du portefeuille, l'harmonisation des durées et des besoins en liquidités plus élevés que prévus. Tous ces facteurs peuvent avoir une incidence sur notre évaluation d'un actif ou d'un groupe d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation.

La direction a recours à une part considérable de jugement dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation. En se fondant sur cette évaluation, la direction classe chaque actif comme étant productif ou s'inscrivant dans l'une des listes de qualité du crédit suivantes :

« Liste de suivi » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste de surveillance » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi accru. Un actif est déplacé de la liste de suivi à la liste de surveillance lorsque des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur ont pour effet d'accroître la probabilité qu'un titre subisse un événement générateur de pertes dans un avenir rapproché. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste des actifs dépréciés » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat n'est plus raisonnablement assuré. Pour les placements classés comme disponibles à la vente ou comptabilisés au coût amorti, une perte de valeur est comptabilisée, ou l'actif est vendu et une perte réalisée est imputée au résultat. Les pertes de valeur et les pertes réalisées sont comptabilisées sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

Notre approche pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation varie d'un type d'actif à l'autre. Cependant, nous avons mis en place un processus visant à nous assurer, chaque fois que nous prenons la décision de vendre un actif à perte, que l'actif a été déprécié.

Titres de créance

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des titres de créance, il faut évaluer la capacité de l'émetteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Nous avons recours à cette fin à un processus de sélection préliminaire. Le processus permet de déterminer quels titres sont en position de perte latente, et une attention particulière est accordée aux titres dont le pourcentage de la juste valeur par rapport au coût amorti est inférieur à 80 % depuis longtemps. Des événements de crédit distincts, comme l'abaissement des notations, sont également utilisés pour déterminer quels titres pourraient présenter des indications objectives de dépréciation. Les titres repérés sont ensuite évalués en fonction des faits et circonstances propres à l'émetteur, notamment une évaluation de sa situation financière et de ses perspectives de reprise, des indications de difficultés éprouvées par la société mère de l'émetteur ou une société liée à ce dernier, ainsi que l'évaluation par la direction des perspectives à l'égard du secteur au sein duquel l'émetteur exerce ses activités.

La direction évalue également les titres de créance précédemment dépréciés dont la juste valeur a remonté pour déterminer si cette hausse de la juste valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

Les titres adossés à des créances sont évalués pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Plus précisément, nous mettons à jour de façon périodique nos meilleures estimations à l'égard des flux de trésorerie sur la durée de vie du titre. S'il survient une variation défavorable des flux de trésorerie prévus, l'actif est déprécié. L'estimation des flux de trésorerie futurs est un processus quantitatif et qualitatif qui tient compte de données reçues de tiers et qui prévoit l'établissement d'hypothèses et le recours au jugement relativement au rendement futur des garanties sous-jacentes. Les pertes subies sur les portefeuilles respectifs de titres adossés à des prêts hypothécaires sont fondées sur des modèles de prévision des pertes en tenant compte d'hypothèses à l'égard des principaux risques systématiques, comme les taux de chômage et les prix des habitations, et des données propres aux prêts, comme les taux de défaillance et la quotité de financement.

Titres de capitaux propres et autres placements

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des titres de capitaux propres et des placements dans des sociétés en commandite simple, des fonds distincts et des fonds communs de placement, il faut évaluer nos possibilités de recouvrer le coût de notre placement. Les instruments en position de perte latente sont examinés afin de détecter d'éventuelles indications objectives de dépréciation. Les éléments à considérer comme des indications objectives de dépréciation de ces instruments sont notamment les suivants : la situation financière de l'émetteur et ses perspectives à court terme, y compris l'information concernant des changements importants ayant eu des effets négatifs sur l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique au sein duquel l'émetteur exerce ses activités ainsi qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en deçà de son coût.

Nous effectuons des tests de dépréciation présomptifs afin de déterminer si des instruments ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût. Le cas échéant, à moins qu'il n'y ait des facteurs atténuants, les instruments sont considérés comme étant dépréciés.

Prêts hypothécaires et autres prêts

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des prêts hypothécaires et autres prêts, il faut évaluer la capacité de l'emprunteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Nous tenons compte à cette fin de certains facteurs, notamment la situation financière de l'emprunteur et, pour ce qui est des prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la juste valeur de la garantie.

Les prêts hypothécaires et autres prêts qui sont source d'inquiétude font l'objet d'un suivi serré et sont évalués pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Pour ces prêts hypothécaires et autres prêts, nous évaluons l'information appropriée dans les circonstances, notamment l'évolution récente des activités d'exploitation, l'examen de la stratégie, les échéanciers des correctifs, la situation financière de l'emprunteur et, pour les prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la valeur de la garantie, ainsi que des questions liées à l'occupation et aux flux de trésorerie.

Outre les provisions individuelles, les circonstances pourraient justifier la constitution d'une provision collective s'il existe des indications objectives de dépréciation pour un groupe de prêts hypothécaires et autres prêts. Nous tenons compte, pour certains prêts hypothécaires et autres prêts garantis, des conditions économiques régionales, de l'aménagement de différents types d'immeubles et de l'exposition importante à des locataires en difficulté pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation, même s'il n'est pas possible de déterminer quels prêts hypothécaires ou autres prêts, pris individuellement, sont susceptibles de se déprécier.

La direction évalue également les prêts hypothécaires et autres prêts précédemment dépréciés pour déterminer si la remontée de leur valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

Perte de valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Étant donné que les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à leur juste valeur et que les variations de la juste valeur sont imputées au résultat, toute réduction de valeur des actifs en raison d'une dépréciation est déjà reflétée dans les produits. Toutefois, la dépréciation d'actifs classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net a généralement des répercussions sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance en raison de l'incidence de la dépréciation sur les estimations des flux de trésorerie futurs.

Perte de valeur des actifs disponibles à la vente

Nous avons comptabilisé des pertes de valeur nettes de 11 \$ relativement à des actifs disponibles à la vente au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (19 \$ en 2020).

Nous n'avons comptabilisé aucune reprise sur des pertes de valeur relatives à des titres de créance disponibles à la vente en 2021 et en 2020.

Prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés

Les tableaux suivants présentent le classement des prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés.

Au 31 décembre 2021	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	15 473 \$	36 188 \$	51 661 \$	— \$	— \$	— \$
Dépréciés	92	71	163	80	52	132
Total	15 565 \$	36 259 \$	51 824 \$	80 \$	52 \$	132 \$

Au 31 décembre 2020	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	15 402 \$	34 486 \$	49 888 \$	— \$	— \$	— \$
Dépréciés	92	81	173	66	49	115
Total	15 494 \$	34 567 \$	50 061 \$	66 \$	49 \$	115 \$

Variations des provisions pour pertes

Les variations des provisions pour pertes s'établissent comme suit :

	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	70 \$	47 \$	117 \$
Dotation à la provision pour (reprise de) pertes	6	17	23
Radiations, déduction faite des recouvrements, et autres ajustements	(9)	(15)	(24)
Fluctuations des taux de change	(1)	—	(1)
Solde au 31 décembre 2020	66 \$	49 \$	115 \$
Dotation à la provision pour (reprise de) pertes	15	5	20
Radiations, déduction faite des recouvrements, et autres ajustements	—	(2)	(2)
Fluctuations des taux de change	(1)	—	(1)
Solde au 31 décembre 2021	80 \$	52 \$	132 \$

6.B Risque de marché

Description du risque

Nous sommes exposés à un risque lié aux marchés financiers et aux marchés des capitaux, lequel est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un contrat d'assurance ou d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation ou de la volatilité des cours. Le risque de marché comprend le risque actions, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux, le risque immobilier et le risque de change.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque actions et les risques liés aux taux d'intérêt, aux biens immobiliers et au change.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

6.B.i Risque actions

Le risque actions correspond à la perte financière pouvant résulter du recul ou de la volatilité des cours des marchés des actions. Nous sommes exposés au risque actions provenant de plusieurs sources. Une part de notre exposition à ce risque est liée aux garanties de prestations offertes par les produits de fonds distincts. Ces garanties peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Le coût de ces garanties est incertain et dépend de nombreux facteurs, y compris les conditions générales des marchés financiers, nos stratégies de couverture, les comportements des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir des incidences négatives sur le bénéfice net et le capital.

Nous générons des produits relatifs à nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de rente pour lesquels des honoraires sont perçus sur les soldes des comptes qui subissent directement l'incidence des niveaux des marchés des actions. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions, car les fluctuations défavorables de la valeur de marché de ces actifs entraînent une incidence défavorable correspondante sur nos produits et notre bénéfice net. En outre, le recul et la volatilité des marchés des actions peuvent avoir une incidence négative sur les souscriptions et les rachats de ces produits, ce qui peut aussi se traduire par une incidence défavorable sur notre bénéfice net et notre situation financière.

Nous sommes également directement exposés aux marchés des actions en raison des placements soutenant les autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages du personnel. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

La valeur comptable des actions, par pays de l'émetteur, est présentée dans le tableau suivant :

Aux 31 décembre	2021			2020		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponible à la vente	Total des actions	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponible à la vente	Total des actions
Canada	3 301 \$	62 \$	3 363 \$	3 064 \$	15 \$	3 079 \$
États-Unis	2 010	1 405	3 415	1 046	148	1 194
Royaume-Uni	186	6	192	163	6	169
Autres	2 041	102	2 143	2 096	93	2 189
Total des actions	7 538 \$	1 575 \$	9 113 \$	6 369 \$	262 \$	6 631 \$

6.B.ii Risque lié aux dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est contenu dans un contrat d'assurance hôte s'il comporte une condition identifiable venant modifier les flux de trésorerie normalement payables. Cette rubrique s'applique aux dérivés incorporés que nous ne sommes pas tenus d'évaluer, et que nous n'avons pas évalués, à la juste valeur, que ce soit séparément ou au sein du contrat hôte.

Une exposition importante au risque de marché généré par les dérivés incorporés découle des garanties de prestations offertes par les contrats de fonds distincts. Ces garanties sont liées au rendement des fonds sous-jacents et peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Nous avons mis en œuvre des programmes de couverture afin d'atténuer une partie de cette exposition au risque de marché.

Nous sommes également exposés à un risque de taux d'intérêt ou à un risque lié aux marchés des actions important découlant des dérivés incorporés à certains produits du fonds général et à certains contrats de fonds distincts assortis de garanties de placement explicites ou implicites sous forme de taux minimaux garantis attribués aux contrats, de taux de primes garantis, d'options de règlement et de garanties de prestations. Si le rendement des placements s'avérait inférieur aux taux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter nos passifs ou notre capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes passées déjà reçues et aux primes futures à recevoir. Les contrats de fonds distincts prévoient des garanties de prestations liées au rendement de fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, en cas de retrait ou en cas de conversion en rente. Ces produits sont couverts par notre programme de gestion actif-passif, et l'exposition résiduelle au risque de taux d'intérêt est gérée selon nos limites d'appétence pour le risque.

Nous sommes en outre exposés au risque de taux d'intérêt par l'entremise des options garanties de conversion en rente incluses principalement dans les contrats et les régimes de retraite. Ces options incorporées accordent aux titulaires de contrat le droit de convertir leur placement en rente à un taux garanti, nous exposant ainsi à des taux d'intérêt à long terme décroissants à mesure que les rentes à taux garantis entrent en vigueur. Les options incorporées à des contrats de retraite liés à des unités accordent aux titulaires de contrat le droit de convertir leurs fonds à la retraite en rente à un taux garanti, nous exposant ainsi à des taux d'intérêt décroissants et à une augmentation des rendements des marchés des actions, ce qui viendrait augmenter les fonds admissibles à la conversion sur une base garantie. Les options de rente à taux garanti sont incluses dans notre programme de gestion actif-passif, et la plus grande partie de l'exposition au risque de taux d'intérêt et au risque lié aux marchés des actions est atténuée au moyen de couvertures.

Des fluctuations importantes ou une forte volatilité des taux d'intérêt et des écarts de taux pourraient avoir une incidence défavorable sur les souscriptions de certains produits d'assurance et de rente et sur les tendances prévues de rachat pour les contrats existants. Des hausses des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de taux pourraient faire augmenter le risque de voir les titulaires de contrat demander le rachat de leurs contrats, ce qui pourrait nous obliger à liquider des actifs à perte et à accélérer la comptabilisation de certaines charges liées aux acquisitions. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de rente prévoient généralement des clauses visant à limiter les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des pertes sous-jacentes.

Certains contrats de rente et d'assurance invalidité de longue durée contiennent des dérivés incorporés, les prestations qu'ils prévoient étant liées à l'indice des prix à la consommation; cependant, la plus grande partie de cette exposition est couverte par le programme de gestion actif-passif de la Compagnie.

6.C Risque de liquidité

Description du risque

Le risque de liquidité est la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de financer la totalité des engagements en matière de sorties de trésorerie et des exigences relatives aux garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes à la vente. Ce risque comprend également les restrictions quant à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des règlements de réassurance, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, du versement de l'intérêt sur les dettes et de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et versements du fonds général, les entrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous avons entrepris différentes opérations de financement et avons conclu des contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de faire des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant des garanties ou des paiements requis peut augmenter dans certaines circonstances (notamment en cas de fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des marchés boursiers ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- Une gestion des liquidités conforme à nos principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités lors d'un événement de liquidité.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des paramètres de risque de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces paramètres de risque de liquidité sont mesurés et gérés aux niveaux de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties aux seuils prévus par nos principes directeurs.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.
- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

Nous sommes assujettis aux diverses lois en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements. En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

7. Gestion du risque d'assurance

7.A Risque d'assurance

Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard du comportement des titulaires de contrat, de la mortalité, de la morbidité et de la longévité. En outre, les risques liés à la conception des produits et à la fixation des prix, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites préétablies de l'appétence pour les risques liés au comportement des titulaires de contrat, à la mortalité et à la morbidité et à la longévité.
- Des principes directeurs, des lignes directrices et des pratiques détaillés en matière de risque d'assurance.

- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration. Les montants excédant ces limites sont réassurés.
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.
- L'établissement de normes et des procédures de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.
- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- Nous avons recours à la réassurance pour limiter les pertes, réduire au minimum notre exposition aux risques importants et accroître notre capacité de croissance
- Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs.
- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment au moyen de la communication annuelle d'information sur l'exposition au risque de réassurance au comité d'examen des risques.
- La surveillance de l'exposition au risque de concentration des contrats collectifs en un seul endroit pour éviter les conséquences importantes d'un événement catastrophique.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des sources de bénéfices à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nos principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance précisent les pleins de conservation globaux ainsi que les normes et pratiques de gestion connexes qui sont appliquées pour atténuer notre exposition aux règlements importants. Les montants en excédent du plein de conservation approuvé par le conseil d'administration sont réassurés. Notre plein de conservation à l'égard de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès se chiffre à 40 \$ au Canada et à 40 \$ US à l'extérieur du Canada. Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre plein de conservation global est de 50 \$ au Canada et de 50 \$ US à l'extérieur du Canada. Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation. Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés, et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques.

Notre couverture de réassurance est bien diversifiée, et des contrôles sont en place pour gérer l'exposition aux contreparties de réassurance. Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable. Cette surveillance comprend des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les risques propres à l'assurance et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après. Les sensibilités présentées ci-dessous tiennent compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

7.A.i Risque lié au comportement des titulaires de contrat

Description du risque

Il est possible que nous subissions des pertes en raison du comportement des titulaires de contrat, qui peut s'avérer plus défavorable que les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix et de l'évaluation des produits, à l'égard de la déchéance des contrats ou de l'exercice d'autres options incorporées aux contrats.

L'incertitude relative au comportement des titulaires de contrat peut provenir de plusieurs sources, notamment les événements imprévus survenant dans leur vie, le niveau général d'activité économique (qu'il soit supérieur ou inférieur aux prévisions), les changements au sein des marchés des capitaux et des marchés financiers, les modifications apportées à la fixation des prix ou à la disponibilité des produits existants, l'introduction de nouveaux produits, l'évolution de la technologie et des normes de tarification, ainsi que les changements touchant notre solidité financière ou notre réputation. L'incertitude relative aux flux de trésorerie futurs subissant l'influence du comportement des titulaires de contrat peut être exacerbée par des comportements irrationnels pouvant se manifester durant des périodes de turbulences économiques ou au moment de l'exercice d'options au cours de la durée d'un contrat d'assurance.

Dans le cas des produits individuels d'assurance-vie pour lesquels la réduction du nombre de résiliations aurait une incidence financière défavorable sur nous, une diminution de 10 % du taux de résiliation présumé entraînerait une diminution du bénéfice net attribuable aux actionnaires et des capitaux propres d'environ 270 \$ (295 \$ en 2020). En ce qui a trait aux produits pour lesquels l'augmentation du nombre de résiliations aurait une incidence financière défavorable sur nous, une augmentation de 10 % du taux de résiliation présumé entraînerait une diminution du bénéfice net

attribuable aux actionnaires et des capitaux propres d'environ 225 \$ (200 \$ en 2020). Ces sensibilités tiennent compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié au comportement des titulaires de contrat

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- L'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire de contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur.
- L'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat.
- L'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options.
- L'imposition de restrictions sur les types de fonds que les Clients peuvent choisir ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds.
- Le risque lié au comportement des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

Des études internes sur les résultats techniques permettent de faire un suivi et peuvent, au besoin, donner lieu à un examen et à une mise à jour des hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrat, ce qui pourrait se traduire par des mises à jour des passifs relatifs aux contrats.

7.A.ii Risque lié à la mortalité et à la morbidité

Description du risque

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité est le risque que nos résultats techniques futurs soient pires que les hypothèses utilisées dans la fixation des prix et l'évaluation des produits. Le risque lié à la mortalité et à la morbidité peut se présenter dans le cours normal des activités, en raison de fluctuations aléatoires des résultats techniques ou de catastrophes, à l'issue d'une pandémie, ou en combinaison avec d'autres facteurs de risque, comme le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix ou le risque de modèle. Des résultats techniques défavorables en matière de mortalité ou de morbidité peuvent également survenir en raison d'une antisélection systémique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de tarification, ou de la création de marchés appartenant aux investisseurs ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie.

Des facteurs externes pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités liées à l'assurance-vie, à l'assurance-maladie, à l'assurance maladies graves, à l'assurance-invalidité, à l'assurance soins de longue durée et aux rentes. Des événements externes, notamment des pandémies, pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats au chapitre de la morbidité, tout comme les augmentations de règlements d'invalidité durant les périodes de ralentissement économique, la hausse des coûts des traitements médicaux et l'utilisation accrue des médicaments de spécialité. Il s'ensuit une possibilité de volatilité financière défavorable de nos résultats financiers.

Dans le cas des produits d'assurance-vie, une majoration de 2 % de l'hypothèse la plus probable entraînerait une baisse du bénéfice net attribuable aux actionnaires et des capitaux propres d'environ 25 \$ (25 \$ en 2020). Cette sensibilité tient compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

Dans le cas des produits pour lesquels la morbidité a une incidence importante, une variation défavorable de 5 % des hypothèses entraînerait une baisse d'environ 255 \$ du bénéfice net attribuable aux actionnaires et des capitaux propres (250 \$ en 2020). Cette sensibilité tient compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié à la mortalité et à la morbidité

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des proposants et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements.

Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial et leur renouvellement en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance approuvés par le comité d'examen des risques précisent le montant maximal d'assurance pouvant être établi en vertu d'un contrat ainsi que le montant maximal pouvant être conservé. Ces limites varient par région géographique, et les montants qui viennent en excédent de ces dernières sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

7.A.iii Risque de longévité

Description du risque

Le risque de longévité correspond à la possibilité d'une perte économique, d'une perte comptable ou de la volatilité du bénéfice en raison de changements défavorables des taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut se manifester lentement, au fil du temps, à mesure que les conditions socio-économiques s'améliorent et que la médecine continue de progresser. Il pourrait également se manifester plus rapidement à la suite, par exemple, d'une percée médicale qui augmenterait considérablement l'espérance de vie. Le risque de longévité touche les contrats pour lesquels les prestations ou les coûts sont fondés sur la probabilité de survie; une amélioration plus élevée que prévue de l'espérance de vie des titulaires de contrat pourrait, par conséquent, faire augmenter le coût final de ces avantages (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, les assurances de capital différé, la réassurance, les fonds distincts et certains types de contrats d'assurance-maladie). En outre, notre exposition au risque de longévité est accrue à l'égard de certains produits de rente, tels que les options de rente à taux garanti, par une hausse des marchés boursiers.

Dans le cas des produits de rente pour lesquels un taux de mortalité plus bas que prévu aurait une incidence financière défavorable sur nous, une réduction de 2 % du taux de mortalité présumé entraînerait une baisse du bénéfice net attribuable aux actionnaires et des capitaux propres d'environ 150 \$ (150 \$ en 2020). Ces sensibilités tiennent compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de longévité

Afin d'améliorer la gestion du risque de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient entraîner un changement des prévisions quant à l'amélioration de la mortalité. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de rente ainsi que sur nos propres régimes de retraite.

7.A.iv Risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix

Description du risque

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écarts entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative à la situation future concernant le rendement des placements, le comportement des titulaires de contrat, les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les niveaux de vente, la répartition des affaires, les charges et l'impôt. Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

Gouvernance et contrôle de la conception des produits et de la fixation des prix

Nos principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par diverses parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-après :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles internes périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des sources de bénéfices et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.
- En ce qui a trait aux produits tarifés en fonction des résultats, des produits avec participation et des produits ajustables, les résultats techniques récents sont reflétés par des modifications des barèmes de participation ainsi que par d'autres mécanismes d'ajustement des contrats, notamment à l'égard des niveaux de primes et de prestations.
- Des limites et des restrictions peuvent être introduites dans la conception des produits afin d'atténuer les comportements défavorables des titulaires de contrat ou d'augmenter le seuil de versement de certaines prestations.

7.A.v Risque lié aux charges

Description du risque

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler de la conjoncture économique générale, d'augmentations imprévues de l'inflation, d'une croissance plus lente que prévu ou d'une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires. Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux Clients et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

La sensibilité des passifs relatifs aux contrats d'assurance à une augmentation de 5 % des frais unitaires entraînerait une diminution du bénéfice net attribuable aux actionnaires et des capitaux propres d'environ 165 \$ (175 \$ en 2020). Ces sensibilités tiennent compte de l'incidence des cessions de réassurance applicables.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié aux charges

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

7.A.vi Risque de réassurance

Description du risque

Nous réassurons certains risques pris en charge par nos diverses entreprises d'assurance. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, suppression ou diminution de la capacité de réassurance ou augmentation du coût de la réassurance), par l'insolvabilité d'un réassureur ou par une couverture de réassurance inadéquate.

Les changements des conditions des marchés de la réassurance, y compris les mesures adoptées par les réassureurs pour augmenter les taux sur les couvertures existantes et nouvelles et notre capacité à obtenir une réassurance adéquate, peuvent avoir des répercussions négatives sur la disponibilité de capacités de réassurance, ou sur le coût associé au maintien de capacités de réassurance existantes ou à l'obtention de nouvelles capacités de réassurance, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies d'affaires, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que quelques-uns de nos réassureurs continuent de passer en revue et d'optimiser leurs modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation de certains anciens contrats de réassurance par ces réassureurs devient de plus en plus possible. En outre, les modifications apportées au traitement réglementaire des contrats de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation sur le plan du capital.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de réassurance

Nous avons des principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit qui sont approuvés par le comité d'examen des risques, et qui servent à définir les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller le volume des cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur. Ces principes directeurs définissent également les critères minimaux servant à déterminer quelles compagnies de réassurance se qualifient à titre de contreparties de réassurance possédant la capacité, l'expertise, les pratiques en matière de gouvernance ainsi qu'une capacité financière suffisantes pour prendre en charge les risques considérés. De plus, ces principes directeurs exigent que toute entente contienne des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où le réassureur perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires. Nous effectuons des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance avec lesquelles nous traitons ainsi que des évaluations internes du crédit des contreparties auxquelles nous sommes exposés de façon significative. L'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance fait l'objet d'un suivi serré et est communiquée annuellement au comité d'examen des risques.

Nous pouvons également mettre fin aux souscriptions de nos produits ou en modifier les conditions afin de refléter l'évolution des marchés de la réassurance. Les taux des traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Généralement, afin de diversifier le risque de réassurance, plusieurs réassureurs soutiennent un portefeuille de réassurance.

8. Autres actifs

Les autres actifs sont composés de ce qui suit :

Aux 31 décembre	2021	2020
Débiteurs	1 632 \$	1 191 \$
Produits tirés des placements courus et à recevoir	1 104	1 127
Immobilisations corporelles	612	664
Actifs au titre de droits d'utilisation	695	730
Coûts d'acquisition différés ¹⁾	172	150
Charges payées d'avance	406	325
Primes à recevoir	637	621
Actifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (note 25)	83	197
Autres	93	147
Total des autres actifs	5 434 \$	5 152 \$

¹⁾ L'amortissement des coûts d'acquisition différés imputé au résultat au cours de l'exercice s'est chiffré à 23 \$ en 2021 (21 \$ en 2020).

9. Goodwill et immobilisations incorporelles

9.A Goodwill

Le tableau suivant présente les variations de la valeur comptable du goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, par secteur d'activité à présenter.

	Canada	États-Unis	Asie	Gestion d'actifs	Organisation internationale	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	2 607 \$	1 083 \$	676 \$	1 281 \$	185 \$	5 832 \$
Acquisitions (note 3)	—	—	—	278	—	278
Fluctuations des taux de change	—	(21)	(11)	(8)	2	(38)
Solde au 31 décembre 2020	2 607 \$	1 062 \$	665 \$	1 551 \$	187 \$	6 072 \$
Acquisitions (note 3)	—	53	3	423	—	479
Fluctuations des taux de change	—	(7)	(9)	(15)	(3)	(34)
Solde au 31 décembre 2021	2 607 \$	1 108 \$	659 \$	1 959 \$	184 \$	6 517 \$

Il n'y a eu aucune dépréciation du goodwill en 2021 ou en 2020. Les valeurs comptables du goodwill attribué à nos UGT ou à des groupes d'UGT s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2021	2020
Canada	2 607 \$	2 607 \$
États-Unis – Garanties collectives	1 108	1 062
Asie	659	665
Gestion d'actifs		
MFS	483	486
Gestion SLC ¹⁾	1 476	1 065
Organisation internationale		
Royaume-Uni	184	187
Total	6 517 \$	6 072 \$

¹⁾ Reflète un changement de présentation visant à regrouper toutes les UGT de Gestion SLC en un seul groupe avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021.

Le goodwill acquis lors de regroupements d'entreprises est attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition.

Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Nous considérons que la valeur recouvrable est égale à la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Nous utilisons la meilleure indication de la juste valeur diminuée des coûts de sortie comme étant le prix pouvant être obtenu à la vente d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Nous évaluons d'abord la juste valeur diminuée des coûts de sortie en examinant des transactions comparables conclues récemment sur le marché. À défaut de transactions comparables, nous utilisons une méthode d'évaluation faisant appel à des hypothèses de marché couramment utilisées pour l'évaluation des compagnies d'assurances ou des sociétés de gestion d'actifs, ou une méthode faisant appel à des multiples de valorisation. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les plus récents calculs de 2018 à l'égard de certaines UGT et de certains groupes d'UGT ont été reportés et utilisés dans le test de dépréciation de la période considérée étant donné que i) la valeur recouvrable de ces UGT et groupes d'UGT était largement supérieure à leur valeur comptable, ii) les actifs et passifs composant les UGT et les groupes d'UGT n'avaient pas changé de façon significative, et iii) il était peu probable que la valeur comptable puisse dépasser la valeur recouvrable compte tenu d'une analyse des événements survenus et des changements de circonstances. Les facteurs clés ayant eu une incidence sur la valeur recouvrable depuis 2018 sont conformes aux hypothèses clés ci-après.

En vertu de la méthode d'évaluation, la juste valeur est évaluée en fonction des meilleures estimations du bénéfice futur, des charges futures, ainsi que du niveau et du coût futurs du capital sur la durée des contrats, et elle est ajustée, au besoin, pour tenir compte d'éléments comme les coûts de transaction. La valeur attribuée aux affaires nouvelles est fondée sur les souscriptions prévues dans nos plans d'affaires, sur les souscriptions prévues pour la période d'évaluation en fonction d'hypothèses de croissance raisonnables, ainsi que sur les niveaux prévus de rentabilité de ces affaires nouvelles. Pour le calcul de la valeur des affaires nouvelles, les souscriptions futures font l'objet de prévisions sur 10 à 15 ans. Dans certains cas, des multiplicateurs de marché sont utilisés pour la prévision explicite de la valeur approximative des affaires nouvelles.

Les taux d'actualisation appliqués reflètent la nature de l'environnement de l'UGT. Les taux d'actualisation utilisés varient entre 9,25 % et 12,50 % (après impôt). Les UGT mieux établies et bénéficiant d'une meilleure image de marque et d'une meilleure position concurrentielle utilisent des taux d'actualisation plus bas, alors que les UGT ayant une position concurrentielle moins avantageuse utilisent les taux les plus élevés. Les niveaux de capital utilisés sont conformes à nos objectifs d'affaires.

En vertu de la méthode faisant appel à des multiples de valorisation, la juste valeur est évaluée en comparaison avec des multiples ou des ratios d'entreprises comparables. Pour les compagnies d'assurance-vie et les gestionnaires d'actifs, ces multiples et ratios de valorisation peuvent comprendre des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/actif géré. Cette évaluation tient compte d'une gamme de facteurs et d'hypothèses pertinents, notamment la croissance, les risques et les conditions de marchés prévus. Les ratios cours/bénéfice utilisés varient de 10,5 à 11,5, tandis que les ratios cours/actif géré varient de 0,8 % à 2,0 %.

Nous avons recours au jugement au moment de l'estimation de la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de diverses hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des ajustements significatifs relativement à l'évaluation des UGT et à l'importance des pertes de valeur. Toute modification significative des hypothèses clés, notamment les hypothèses à l'égard du capital, des taux d'actualisation, de la valeur des affaires nouvelles et des charges, ainsi que les projections de flux de trésorerie utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables pourraient donner lieu à des pertes de valeur significatives.

En évaluant la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'aucun changement raisonnablement possible de ces hypothèses ne ferait en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

9.B Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

	Durée d'utilité déterminée			Total
	Logiciels créés en interne	Autre	Durée d'utilité indéterminée	
Valeur comptable brute				
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	857 \$	1 591 \$	646 \$	3 094 \$
Entrées	230	—	—	230
Acquisitions	—	63	295	358
Cessions	(4)	(5)	—	(9)
Fluctuations des taux de change	(13)	(15)	(3)	(31)
Solde au 31 décembre 2020	1 070 \$	1 634 \$	938 \$	3 642 \$
Entrées	219	471	—	690
Acquisitions	—	271	153	424
Cessions	(24)	—	—	(24)
Fluctuations des taux de change	—	(9)	(10)	(19)
Solde au 31 décembre 2021	1 265 \$	2 367 \$	1 081 \$	4 713 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	(488) \$	(517) \$	(6) \$	(1 011) \$
Dotation à l'amortissement pour l'exercice	(78)	(78)	—	(156)
Perte de valeur des immobilisations corporelles	(2)	—	(9)	(11)
Fluctuations des taux de change	7	5	1	13
Solde au 31 décembre 2020	(561) \$	(590) \$	(14) \$	(1 165) \$
Dotation à l'amortissement pour l'exercice	(79)	(114)	—	(193)
Cessions	24	—	—	24
Perte de valeur des immobilisations corporelles	—	—	(9)	(9)
Fluctuations des taux de change	1	(1)	—	—
Solde au 31 décembre 2021	(615) \$	(705) \$	(23) \$	(1 343) \$
Valeur comptable nette, à la fin :				
Au 31 décembre 2020	509 \$	1 044 \$	924 \$	2 477 \$
Au 31 décembre 2021	650 \$	1 662 \$	1 058 \$	3 370 \$

Les divers éléments des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2021	2020
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée :		
Distribution, potentiel de souscriptions du réseau de production	295 \$	316 \$
Relations Clients et contrats de gestion administrative d'actif	1 367	728
Logiciels créés en interne	650	509
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	2 312	1 553
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée :		
Contrats de gestion de fonds ¹⁾	1 058	924
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	1 058	924
Total des immobilisations incorporelles	3 370 \$	2 477 \$

¹⁾ Les contrats de gestion de fonds sont attribuables à Gestion d'actifs; sa situation concurrentielle dans son marché et la stabilité de ce marché permettent son classement dans les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

10. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et passifs relatifs aux contrats de placement

10.A Passifs relatifs aux contrats d'assurance

10.A.i Description des activités

La Compagnie offre une gamme de contrats d'assurance qui incluent toutes les formes d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance maladies graves vendues à des particuliers et à des groupes, les rentes viagères, les rentes en capitalisation et les produits de fonds distincts assortis de garanties.

10.A.ii Méthodes et hypothèses

Généralités

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance constituent, avec la valeur estimative des primes et des produits nets tirés des placements futurs, les sommes estimées nécessaires à la couverture des sinistres à régler, ainsi que de la valeur estimative des prestations, des participations attribuées aux titulaires de contrat, des impôts (autres que l'impôt sur le résultat) et des charges à verser relativement aux contrats d'assurance en vigueur.

La détermination des passifs relatifs aux contrats d'assurance nécessite l'établissement d'hypothèses en ce qui concerne les taux de mortalité et de morbidité, les déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »), les taux d'intérêt, le rendement des marchés des actions, l'insuffisance de l'actif, l'inflation, les charges et d'autres facteurs tout au long de la durée de vie de nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

Nous utilisons les hypothèses les plus probables à l'égard des résultats techniques futurs et appliquons des marges pour écarts défavorables afin de tenir compte de l'incertitude relativement au choix des hypothèses les plus probables. Le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à l'application des marges pour écarts défavorables par rapport aux hypothèses les plus probables est appelé « provision pour écarts défavorables ».

Hypothèses les plus probables

Les hypothèses les plus probables se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus, comme le prévoient les normes de pratique actuarielle canadiennes. Le choix des hypothèses les plus probables tient compte du contexte actuel, des données antérieures de la Compagnie ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses ainsi que d'autres facteurs pertinents. Dans le cas des hypothèses sur des questions d'ordre économique, les actifs soutenant les passifs et la politique prévue pour la gestion de l'actif et du passif constituent des facteurs pertinents.

Marges pour écarts défavorables

Le niveau approprié de marge pour écarts défavorables à l'égard d'une hypothèse s'appuie sur les normes de pratique actuarielle canadiennes. Pour la plupart des hypothèses, la fourchette standard des marges pour écarts défavorables s'établit entre 5 % et 20 % de l'hypothèse la plus probable. L'actuaire fixe la marge à l'intérieur de cette fourchette en fonction d'un certain nombre de facteurs liés à l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse la plus probable. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, variera selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs favorisant le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité des résultats de la Compagnie d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse la plus probable.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse la plus probable.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des taux d'intérêt futurs sont prises en compte en testant un certain nombre de scénarios de taux d'intérêt futurs, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes, et en déterminant le passif selon les divers résultats possibles. Un scénario de taux d'intérêt futurs comprend, pour chaque période de prévisions comprise entre la date d'établissement de l'état de la situation financière et la date du dernier flux de trésorerie lié au passif, les taux d'intérêt sur les actifs sans risque, les primes pour insuffisance de l'actif, les taux d'inflation et une stratégie de placement conforme à la politique de placement de la Compagnie. Le point de départ de tous les scénarios de taux d'intérêt futurs cadre avec les conditions de marché en cours. Si peu de scénarios sont soumis à des tests, le passif correspond alors au moins au résultat le plus important. Si un grand nombre de scénarios sont soumis à des tests, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60^e centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80^e centile.

Les provisions pour écarts défavorables à l'égard des rendements futurs des actions sont prises en compte au moyen de scénarios ou de l'application de marges pour écarts défavorables. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs repose sur des scénarios de rendements futurs des actions, le passif s'établit dans une fourchette définie par la moyenne des résultats au-delà du 60^e centile de la fourchette de résultats et la moyenne correspondante pour le 80^e centile. En ce qui touche les blocs d'affaires pour lesquels l'évaluation des passifs ne se fonde pas sur des scénarios de rendements futurs des actions, la marge pour écarts défavorables au titre des dividendes sur actions ordinaires s'établit entre 5 % et 20 %, et la marge pour écarts défavorables à l'égard des gains en capital s'établit à 20 %, plus une hypothèse selon laquelle ces actifs perdent entre 20 % et 50 % de leur valeur au moment où la réduction est la plus défavorable. Une réduction de 30 % convient à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines. Pour les autres portefeuilles, la réduction adéquate dépend de la volatilité du portefeuille par rapport à un portefeuille diversifié d'actions ordinaires nord-américaines.

Dans l'établissement des marges, nous nous assurons que, prise individuellement, chaque marge est raisonnable, compte tenu de l'hypothèse la plus probable sous-jacente et du degré d'incertitude inhérent à l'hypothèse, et que, globalement, l'incidence cumulative des marges pour écarts défavorables est raisonnable en ce qui a trait au montant total des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Généralement, nos marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses les plus probables. Nos marges se situent généralement au milieu de la fourchette, ou dans la partie supérieure de la fourchette lorsqu'elles sont assorties d'une plus grande incertitude. Au moment d'examiner l'incidence globale des marges, l'actuaire évalue la cohérence des marges pour chacune des hypothèses relatives à chaque bloc d'affaires afin de s'assurer qu'il n'y a pas double comptage ou omission, et pour éviter d'établir des marges possiblement incompatibles entre elles. Plus particulièrement, l'actuaire établit des marges similaires pour les blocs d'affaires présentant des caractéristiques semblables et choisit des marges qui cadrent avec les autres hypothèses, notamment les hypothèses portant sur des facteurs d'ordre économique. L'actuaire s'appuie sur les normes de pratique actuarielle canadiennes pour poser ces jugements professionnels relativement au caractère raisonnable des marges pour écarts défavorables.

Les hypothèses les plus probables et les marges pour écarts défavorables sont examinées au moins une fois par année et elles sont modifiées au besoin. Le choix des hypothèses sous-tendant l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est assujéti au contrôle externe par d'autres actuaires.

Mortalité

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. En assurance-vie, les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des 5 à 10 années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rente tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

Morbidité

La morbidité s'entend des taux d'accident ou de maladie et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée et à l'assurance contre les maladies graves sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur.

Comportements des titulaires de contrat

Déchéances

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en rachetant le contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant le taux de déchéance des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

Habitudes de paiement des primes

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes varient généralement selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes et la durée du contrat.

Charges

Les charges futures liées aux contrats comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais indirects et les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont établies en fonction des taux d'intérêt futurs utilisés dans les scénarios.

Rendement des placements

Taux d'intérêt

Nous maintenons généralement des portefeuilles de placement distincts pour chaque branche d'activité importante. Dans le cadre de l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, les flux de trésorerie futurs tirés des contrats d'assurance et les actifs les soutenant sont estimés en fonction de divers scénarios de taux d'intérêt, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes. Les réinvestissements et les désinvestissements sont établis en fonction des spécifications propres à chaque scénario, et le passif est déterminé en fonction des divers résultats possibles.

Taux de rendement des actifs à revenu variable

Nous sommes exposés aux marchés des actions par l'entremise de nos produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable), qui offrent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents, ainsi que de nos produits d'assurance pour lesquels les passifs liés aux contrats d'assurance sont soutenus par des actifs à revenu variable.

Dans le cas des produits de fonds distincts (y compris les rentes à capital variable), nous avons mis en œuvre des programmes de couverture qui prévoient le recours à des dérivés afin d'atténuer une partie importante du risque lié aux marchés des actions associé aux garanties. Le coût de ces programmes de couverture est inscrit au passif. Le risque lié aux marchés des actions associé aux produits tirés des honoraires futurs prévus n'est pas couvert.

La plupart des actifs à revenu variable désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net soutiennent nos produits d'assurance-vie avec participation ou d'assurance-vie universelle pour lesquels le rendement obtenu sur les placements est transmis aux titulaires de contrat au moyen de modifications de routine du montant des participations déclarées ou du taux d'intérêt crédité. Dans ces situations, les fluctuations des actifs à revenu variable sont en grande partie neutralisées par des variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Insuffisance de l'actif

Comme l'exigent les normes de pratique actuarielle canadiennes, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent une provision pour insuffisance possible des actifs soutenant ces passifs. Le montant de la provision pour insuffisance de l'actif inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance se fonde sur les diminutions possibles du rendement futur des placements, qui varient en fonction de facteurs comme le type d'actif, la qualité de crédit de l'actif (notation), la durée et le pays d'origine. Les hypothèses à l'égard de l'insuffisance de l'actif se composent de la meilleure estimation et d'une marge pour écarts défavorables et ont pour but de couvrir les pertes de capital et de bénéfices. Les hypothèses les plus probables à l'égard de l'insuffisance de l'actif par catégorie d'actifs et par emplacement géographique sont tirées d'études à long terme sur les résultats de l'industrie et de la Compagnie. Les marges pour écarts défavorables sont établies parmi la fourchette standard (allant de 25 % à 100 %) recommandée par les normes de pratique actuarielle canadiennes en fonction du degré d'incertitude dans le choix de l'hypothèse la plus probable. La qualité de crédit d'un actif se fonde sur des notations externes, s'il en est (obligations négociables en bourse), ou sur des notations internes s'il n'existe pas de notation externe (prêts hypothécaires et autres prêts). Les actifs sans notation sont traités comme des actifs de qualité inférieure.

Contrairement aux provisions pour pertes de valeur et aux variations de la valeur d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net découlant de pertes de valeur, qui résultent d'événements de crédit connus, la provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvre les pertes liées aux événements de crédit futurs possibles inconnus. Les normes de pratique actuarielle canadiennes exigent que la provision pour insuffisance de l'actif soit déterminée en tenant compte des pertes de valeur connues comptabilisées ailleurs dans l'état de la situation financière. La provision pour insuffisance de l'actif incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance est réévaluée à chaque période de présentation de l'information financière à la lumière des pertes de valeur, des changements de notation des actifs et d'autres événements survenus au cours de la période.

10.A.iii Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2021	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale ¹⁾	Total
Vie individuelle avec participation	28 205 \$	5 150 \$	12 982 \$	860 \$	47 197 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	15 735	14 196	11 774	329	42 034
Vie et maladie collectives	11 682	5 580	34	17	17 313
Rentes individuelles	9 538	16	5	4 729	14 288
Rentes collectives	18 765	5	69	—	18 839
Passifs relatifs aux contrats d'assurance avant les autres passifs relatifs aux contrats	83 925	24 947	24 864	5 935	139 671
À ajouter : Autres passifs relatifs aux contrats ²⁾	3 559	1 847	2 523	211	8 140
Total des passifs relatifs aux contrats d'assurance	87 484 \$	26 794 \$	27 387 \$	6 146 \$	147 811 \$

¹⁾ Ces données se rapportent principalement aux activités exercées au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Elles comprennent les montants suivants relativement aux activités exercées au Royaume-Uni : 771 \$ au titre de la vie individuelle avec participation, 207 \$ au titre de la vie et de la maladie individuelles sans participation, 4 546 \$ au titre des rentes individuelles, et 164 \$ au titre des autres passifs relatifs aux contrats.

²⁾ Comprennent les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

Au 31 décembre 2020	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale ¹⁾	Total
Vie individuelle avec participation	25 839 \$	5 374 \$	11 981 \$	952 \$	44 146 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	15 533	15 010	12 183	373	43 099
Vie et maladie collectives	11 167	5 578	40	23	16 808
Rentes individuelles	10 497	22	5	5 382	15 906
Rentes collectives	17 670	7	97	—	17 774
Passifs relatifs aux contrats d'assurance avant les autres passifs relatifs aux contrats	80 706	25 991	24 306	6 730	137 733
À ajouter : Autres passifs relatifs aux contrats ²⁾	3 521	1 807	2 499	213	8 040
Total des passifs relatifs aux contrats d'assurance	84 227 \$	27 798 \$	26 805 \$	6 943 \$	145 773 \$

¹⁾ Ces données se rapportent principalement aux activités exercées au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Elles comprennent les montants suivants relativement aux activités exercées au Royaume-Uni : 851 \$ au titre de la vie individuelle avec participation, 237 \$ au titre de la vie et de la maladie individuelles sans participation, 5 162 \$ au titre des rentes individuelles, et 163 \$ au titre des autres passifs relatifs aux contrats.

²⁾ Comprennent les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

10.A.iv Variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance

Les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2021			2020		
	Passifs relatifs aux contrats d'assurance	Actifs au titre des cessions de réassurance	Net	Passifs relatifs aux contrats d'assurance	Actifs au titre des cessions de réassurance	Net
Soldes avant les autres passifs et actifs relatifs aux contrats, aux 1 ^{er} janvier	137 733 \$	3 126 \$	134 607 \$	123 894 \$	3 395 \$	120 499 \$
Variation des soldes liés aux contrats en vigueur	(1 642)	(18)	(1 624)	9 919	(107)	10 026
Soldes liés aux nouveaux contrats	3 948	74	3 874	5 004	82	4 922
Modifications des méthodes et hypothèses	131	(142)	273	(63)	(179)	116
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance	2 437	(86)	2 523	14 860	(204)	15 064
Autres ¹⁾	—	(109)	109	—	—	—
Fluctuations des taux de change	(499)	(26)	(473)	(1 021)	(65)	(956)
Soldes avant les autres passifs et actifs relatifs aux contrats	139 671	2 905	136 766	137 733	3 126	134 607
Autres passifs et actifs relatifs aux contrats	8 140	778	7 362	8 040	717	7 323
Total des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions de réassurance, aux 31 décembre	147 811 \$	3 683 \$	144 128 \$	145 773 \$	3 843 \$	141 930 \$

¹⁾ Reprise de contrats d'assurance

10.A.v Incidence totale des modifications apportées aux méthodes et hypothèses

L'incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance, s'établit comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	Augmentation (diminution) nette, avant impôt sur le résultat	Description
Mortalité/morbidité	(89) \$	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires.
Comportements des titulaires de contrat	219	Mises à jour visant à refléter les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. L'élément le plus important concernait la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis.
Charges	(202)	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des charges et des marges dans tous les territoires. L'élément le plus important concernait une réduction des marges sur les charges.
Rendement des placements	416	Mises à jour de diverses hypothèses liées aux placements dans l'ensemble de la Compagnie. Les éléments les plus importants concernaient des mises à jour du taux de réinvestissement ultime promulgué et des écarts de crédit nets maximums promulgués ainsi qu'une réduction de l'hypothèse la plus probable à l'égard des biens immobiliers dans tous les territoires.
Amélioration des modèles et autres	(71)	Améliorations diverses et modifications de méthodes dans l'ensemble des territoires.
Incidence totale	273 \$	

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020	Augmentation (diminution) nette, avant impôt sur le résultat	Description
Mortalité/morbidité	113 \$	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence défavorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité sur l'assurance-vie et l'assurance-maladie individuelles au Canada et sur la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis, partiellement contrebalancée par l'incidence favorable des déductions sur les prestations d'assurance-invalidité collective au titre des régimes de retraite du gouvernement au Canada.
Comportements des titulaires de contrat	207	Mises à jour visant à refléter les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. L'élément le plus important concernait la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis.
Charges	(28)	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des charges dans tous les territoires.
Rendement des placements	(10)	Mises à jour de diverses hypothèses liées aux placements dans l'ensemble de la Compagnie.
Amélioration des modèles et autres	(166)	Améliorations diverses et modifications de méthodes dans l'ensemble des territoires.
Incidence totale	116 \$	

10.B Passifs relatifs aux contrats de placement

10.B.i Description des activités

Les types de contrats de placement en vigueur sont les suivants :

- Rentes certaines à constitution immédiate au Canada
- Contrats de placement garanti au Canada
- Produits en unités de compte établis au Royaume-Uni et à Hong Kong
- Contrats de retraite autres qu'en unités de compte établis au Royaume-Uni et à Hong Kong

10.B.ii Méthodes et hypothèses

Contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire

Les contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire sont évalués selon la même approche que celle utilisée pour les contrats d'assurance.

Contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire

Les contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si cette évaluation permet d'éliminer ou de réduire de manière importante une non-concordance comptable potentielle, ou si le contrat est géré sur la base de la juste valeur. Les autres contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont évalués au coût amorti.

Le passif à la juste valeur est évalué au moyen de techniques prospectives ayant recours aux flux de trésorerie actualisés. Le passif à la juste valeur des contrats en unités de compte correspond à la valeur unitaire actuelle du fonds, majorée au besoin de montants additionnels de passifs autres qu'en unités de compte sur la base de la juste valeur. Le passif à la juste valeur des contrats autres qu'en unités de compte correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Le coût amorti est évalué à la date de comptabilisation initiale comme étant la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite de l'incidence nette des paiements de capital, comme les coûts de transaction et les frais initiaux. À chaque date de clôture, le passif au coût amorti est évalué en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt effectif, où le taux d'intérêt effectif est le taux d'intérêt qui ferait correspondre les flux de trésorerie actualisés au passif à la date de comptabilisation initiale.

10.B.iii Passifs relatifs aux contrats de placement

Les passifs relatifs aux contrats de placement s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2021	Canada	Asie	Organisation internationale	Total
Vie individuelle avec participation	— \$	— \$	4 \$	4 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	—	235	2	237
Rentes individuelles	2 487	1	37	2 525
Rentes collectives	—	602	—	602
Total des passifs relatifs aux contrats de placement	2 487 \$	838 \$	43 \$	3 368 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les passifs relatifs aux contrats de placement de 3 368 \$ comprenaient des passifs relatifs aux contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire de 872 \$, des passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués au coût amorti de 2 487 \$ et des passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués à la juste valeur de 9 \$.

Au 31 décembre 2020	Canada	Asie	Organisation internationale	Total
Vie individuelle avec participation	— \$	— \$	5 \$	5 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	—	269	2	271
Rentes individuelles	2 690	—	35	2 725
Rentes collectives	—	188	—	188
Total des passifs relatifs aux contrats de placement	2 690 \$	457 \$	42 \$	3 189 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les passifs relatifs aux contrats de placement de 3 189 \$ comprenaient des passifs relatifs aux contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire de 497 \$, des passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués au coût amorti de 2 690 \$ et des passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire évalués à la juste valeur de 2 \$.

10.B.iv Variations des passifs relatifs aux contrats de placement

Les variations des passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2021		2020	
	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur	Évalués au coût amorti
Soldes aux 1 ^{er} janvier	2 \$	2 690 \$	2 \$	2 612 \$
Versements	—	303	—	467
Intérêts	—	60	—	59
Retraits	—	(570)	—	(457)
Honoraires	—	(7)	—	(7)
Variation de la juste valeur	7	—	—	—
Autres	—	10	—	16
Fluctuations des taux de change	—	1	—	—
Soldes aux 31 décembre	9 \$	2 487 \$	2 \$	2 690 \$

Les variations des passifs relatifs aux contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2021	2020
Soldes aux 1 ^{er} janvier	497 \$	502 \$
Variation des passifs relatifs aux contrats en vigueur	(89)	2
Acquisitions (note 3)	471	—
Fluctuations des taux de change	(7)	(7)
Soldes aux 31 décembre	872 \$	497 \$

10.C Montant brut des règlements et des prestations versés

Le montant brut des règlements et des prestations versés s'établit comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2021	2020
Capitaux échus et rachats	3 205 \$	2 993 \$
Rentes	2 017	1 979
Règlements décès et invalidité	4 876	4 594
Règlements maladie	7 246	6 913
Participations et intérêts sur les règlements et les sommes en dépôt	1 378	1 828
Total du montant brut des règlements et des prestations versés	18 722 \$	18 307 \$

10.D Total des actifs soutenant les passifs et les capitaux propres

Les tableaux suivants présentent le total des actifs soutenant les passifs liés aux gammes de produits présentées (y compris les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement), ainsi que les actifs soutenant les capitaux propres et autres.

Au 31 décembre 2021	Titres de créance	Titres de capitaux propres	Prêts hypothécaires et autres prêts	Immeubles de placement	Autres	Total
Vie individuelle avec participation	26 715 \$	5 374 \$	9 559 \$	5 932 \$	4 801 \$	52 381 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	23 716	1 947	13 885	2 614	8 310	50 472
Vie et maladie collectives	7 598	30	9 556	92	3 677	20 953
Rentes individuelles	10 314	40	6 435	—	907	17 696
Rentes collectives	9 612	111	9 198	24	1 305	20 250
Capitaux propres et autres	10 772	1 611	3 059	447	27 733	43 622
Total de l'actif	88 727 \$	9 113 \$	51 692 \$	9 109 \$	46 733 \$	205 374 \$

Au 31 décembre 2020	Titres de créance	Titres de capitaux propres	Prêts hypothécaires et autres prêts	Immeubles de placement	Autres	Total
Vie individuelle avec participation	25 574 \$	4 601 \$	8 992 \$	4 950 \$	5 331 \$	49 448 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	24 810	1 611	14 208	2 052	10 132	52 813
Vie et maladie collectives	7 789	61	9 354	36	3 112	20 352
Rentes individuelles	11 979	47	6 219	—	1 185	19 430
Rentes collectives	9 598	48	8 142	—	909	18 697
Capitaux propres et autres	9 339	263	3 031	478	23 239	36 350
Total de l'actif	89 089 \$	6 631 \$	49 946 \$	7 516 \$	43 908 \$	197 090 \$

10.E Variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des passifs relatifs aux contrats de placement et des actifs au titre des cessions de réassurance

Les variations des soldes de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance et de nos passifs relatifs aux contrats de placement, y compris les transferts nets aux (des) fonds distincts, ainsi que les variations de nos actifs au titre des cessions de réassurance, s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2021	2020
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance	2 437 \$	14 860 \$
Diminution (augmentation) des actifs au titre des cessions de réassurance	86	204
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats de placement	(22)	61
Transfert net aux (des) fonds distincts	(351)	(1 825)
Total des variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des passifs relatifs aux contrats de placement et des actifs au titre des cessions de réassurance	2 150 \$	13 300 \$

10.F Rôle de l'actuaire désigné

L'actuaire désigné est nommé par le conseil et est chargé de s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats et des sommes à recouvrer au titre de la réassurance sont conformes aux normes actuarielles reconnues du Canada ainsi qu'aux lois pertinentes et aux règlements et directives qui s'y rapportent.

L'actuaire désigné est tenu d'indiquer si, à son avis, les passifs relatifs aux contrats, déduction faite des sommes à recouvrer au titre de la réassurance, arrêtés aux dates d'établissement des états financiers, sont suffisants pour que la Compagnie puisse s'acquitter de toutes ses obligations à l'égard des contrats. Pour se faire une opinion, l'actuaire désigné doit notamment s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des données sous-jacentes et analyser nos actifs afin de vérifier s'ils peuvent couvrir le montant des passifs relatifs aux contrats, déduction faite des sommes à recouvrer au titre de la réassurance.

L'actuaire désigné est tenu chaque année de vérifier la situation financière de la Compagnie et d'établir un rapport à l'intention du conseil. L'analyse faite en 2021 avait pour objet de vérifier la suffisance de notre capital pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2025 en tenant compte de diverses conditions économiques et commerciales défavorables. L'actuaire désigné vérifie le calcul des ratios du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »).

11. Réassurance

La réassurance est utilisée principalement pour limiter notre exposition aux pertes importantes. Nous avons une politique selon laquelle les ententes de réassurance doivent être conclues avec des réassureurs bien établis et bien cotés. La couverture est bien diversifiée, et des contrôles sont en place pour gérer l'exposition aux contreparties de réassurance. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

11.A Actifs au titre des cessions de réassurance

Les actifs au titre des cessions de réassurance sont évalués à l'aide des montants et des hypothèses liés aux contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux modalités de chaque contrat de réassurance. Les actifs au titre des cessions de réassurance se composent de ce qui suit :

Au 31 décembre 2021	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale ¹⁾	Total
Vie individuelle avec participation	— \$	7 \$	214 \$	— \$	221 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	(547)	838	33	16	340
Vie et maladie collectives	284	2 018	5	—	2 307
Rentes individuelles	—	—	—	15	15
Rentes collectives	22	—	—	—	22
Actifs au titre des cessions de réassurance avant les autres actifs relatifs aux contrats	(241)	2 863	252	31	2 905
À ajouter : Autres actifs relatifs aux contrats ²⁾	95	563	81	39	778
Total des actifs au titre des cessions de réassurance	(146) \$	3 426 \$	333 \$	70 \$	3 683 \$

¹⁾ Ces données se rapportent principalement aux activités exercées au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Comprend les montants suivants relativement aux activités exercées au Royaume-Uni : 16 \$ au titre de la vie et de la maladie individuelles sans participation et 15 \$ au titre des rentes individuelles.

²⁾ Comprennent les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

Au 31 décembre 2020	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale ¹⁾	Total
Vie individuelle avec participation	57 \$	9 \$	263 \$	— \$	329 \$
Vie et maladie individuelles sans participation	(636)	882	49	18	313
Vie et maladie collectives	403	1 920	4	—	2 327
Rentes individuelles	—	—	—	17	17
Rentes collectives	140	—	—	—	140
Actifs au titre des cessions de réassurance avant les autres actifs relatifs aux contrats	(36)	2 811	316	35	3 126
À ajouter : Autres actifs relatifs aux contrats ²⁾	104	508	65	40	717
Total des actifs au titre des cessions de réassurance	68 \$	3 319 \$	381 \$	75 \$	3 843 \$

¹⁾ Ces données se rapportent principalement aux activités exercées au Royaume-Uni ainsi qu'aux activités liées au portefeuille fermé de réassurance. Comprend les montants suivants relativement aux activités exercées au Royaume-Uni : 18 \$ au titre de la vie et de la maladie individuelles sans participation et 17 \$ au titre des rentes individuelles.

²⁾ Comprennent les sommes en dépôt, les prestations à payer, les provisions pour sinistres non déclarés, les provisions pour participations et les provisions pour bonifications.

Aucune perte de valeur n'a été constatée pour les actifs au titre des cessions de réassurance en 2021 ou 2020. Se reporter à la note 10.A.iv pour plus de renseignements sur la variation des actifs au titre des cessions de réassurance.

11.B (Charges) recouvrements de réassurance

Les (charges) recouvrements de réassurance s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2021	2020
Recouvrement de règlements et prestations	2 233 \$	2 182 \$
Commissions	65	69
Ajustements des provisions	45	22
Charges d'exploitation et autres	82	80
Total des (charges) recouvrements de réassurance	2 425 \$	2 353 \$

11.C Profits ou pertes au titre des cessions de réassurance

Nous n'avons pas conclu de nouvelles ententes de réassurance qui auraient donné lieu à un profit ou à une perte à la prise d'effet en 2021. En 2020, nous avons conclu une nouvelle entente de réassurance qui a donné lieu à une perte de 66 \$ à la prise d'effet.

12. Autres passifs

12.A Composition des autres passifs

Les autres passifs s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2021	2020
Créditeurs ¹⁾	1 866 \$	2 438 \$
Découverts bancaires et équilibrage de trésorerie	133	6
Mises en pension de titres (note 5)	2 324	2 208
Impôt et autres charges à payer	4 265	3 723
Facilités de crédit ¹⁾	441	338
Emprunts ²⁾	432	401
Passifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (note 25)	528	625
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	2 007	1 912
Obligations locatives	850	864
Autres passifs financiers (note 5) ³⁾	1 810	1 136
Obligations liées à l'emprunt de titres	51	—
Titres garantis par des prêts (note 5)	1 726	—
Passif au titre des paiements différés	330	382
Autres	1 020	825
Total des autres passifs	17 783 \$	14 858 \$

¹⁾ Reflète un changement de présentation de notre facilité de crédit avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020. Nous avons mis à jour nos données de la période précédente afin de refléter ce changement de présentation.

²⁾ La variation des emprunts est liée à des variations de 31 \$ des flux de trésorerie nets en 2021 (81 \$ en 2020) et à une fluctuation de néant des taux de change en 2021 (1 \$ en 2020).

³⁾ Comprend les passifs financiers liés aux acquisitions, notamment les passifs au titre de l'option de vente et les passifs financiers découlant de la participation ne donnant pas le contrôle.

Les autres passifs financiers comprennent les paiements éventuels de contreparties et les obligations de racheter les actions en circulation restantes de certaines filiales de Gestion SLC. Ces montants sont initialement comptabilisés à la juste valeur. En ce qui a trait aux obligations de racheter les actions en circulation restantes, la juste valeur est fondée sur le BAIIA moyen attendu en ayant recours aux multiples prévus par les modalités contractuelles, comme le décrit la note 5.A.ii. Au cours de l'exercice, ces montants ont été révisés afin de refléter la variation des flux de trésorerie attendus, ce qui s'est traduit par une augmentation de 187 \$ de notre passif, laquelle a été comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net.

12.B Emprunts

Les emprunts se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	Monnaie d'emprunt	Échéance	2021	2020
Charges sur les immeubles	Dollar canadien	Actuelle – 2033	323 \$	292 \$
Charges sur les immeubles	Dollar américain	Actuelle – 2020	109	109
Total des emprunts			432 \$	401 \$

Les charges d'intérêts liées aux emprunts s'élèvent à 22 \$ et à 22 \$ pour 2021 et 2020, respectivement. Les échéances des emprunts sont présentées à la note 6.

12.C Titres de financement de premier rang

Le 8 novembre 2007, une entité structurée que nous consolidons a émis un certificat à capital et à taux variables d'un montant de 1 000 \$ US (le « certificat ») à une institution financière (le « prêteur »). Parallèlement, Sun Life Assurance Company of Canada-U.S. Operations Holdings, Inc. (« U.S. Holdings »), une filiale de la FSL inc., a conclu une entente avec le prêteur en vertu de laquelle U.S. Holdings prend en charge l'obligation de rembourser le montant du capital impayé du certificat et l'obligation d'effectuer des paiements d'intérêts trimestriels au LIBOR sur trois mois majoré d'une marge fixe. La FSL inc. a garanti la totalité de l'obligation de U.S. Holdings. L'entité structurée a émis des certificats additionnels après l'émission initiale totalisant 515 \$ US.

Au 30 septembre 2020, nous avons remboursé au prêteur les certificats à capital et à taux variables d'un montant de 2 020 \$ (1 515 \$ US). En vertu de la lettre d'entente conclue avec le prêteur, les certificats ont été remboursés, et toutes les ententes additionnelles ont été résiliées. Le remboursement a été financé par la vente d'obligations, par la trésorerie existante et par d'autres actifs liquides, et il s'est traduit par des profits nets (pertes nettes) réalisés sur les actifs disponibles à la vente de 282 \$. Dans le cadre de cette transaction, nous avons également dénoué les couvertures de juste valeur liées à la structure de celle-ci, ce qui s'est traduit par une perte de 342 \$ à l'égard des produits d'intérêts et autres produits tirés des placements. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons comptabilisé un montant de néant au titre des charges d'intérêts liées à cette obligation (28 \$ en 2020).

13. Débentures de premier rang et instruments de capital novateurs

13.A Débentures de premier rang¹⁾

Les engagements suivants sont inclus dans les débentures de premier rang aux 31 décembre.

	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale ou de remboursement la plus rapprochée	Échéance	2021	2020
Débentures de premier rang de la FSL inc. :					
Série E, émises le 23 août 2011 ²⁾	4,57 %	s.o.	2021	— \$	300 \$
Débentures de premier rang de la Sun Life du Canada ³⁾ :					
Émises à l'intention de la Fiducie de capital Sun Life (la « FCSL I »)					
Série B, émises le 25 juin 2002	7,09 %	30 juin 2032 ⁴⁾	2052	200	200
Total des débentures de premier rang				200 \$	500 \$
Juste valeur				271 \$	590 \$

¹⁾ Toutes les débentures de premier rang sont non garanties.

²⁾ Remboursables, en partie ou en totalité, en tout temps avant l'échéance à un prix équivalant à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,53 % pour les débentures de série E. Le 23 août 2021, la FSL inc. a racheté la totalité du montant en capital de 300 \$ de ses débentures non garanties de premier rang de série E à 4,57 %, y compris la totalité des intérêts courus et impayés sur celles-ci.

³⁾ Le remboursement est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation.

⁴⁾ Remboursables, en partie ou en totalité, à toute date de paiement des intérêts, ou en totalité sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal, selon leur description prévue par les débentures. Avant le 30 juin 2032, le prix de remboursement est égal à la valeur nominale ou au prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,32 %, selon le plus élevé des deux montants, tandis qu'à partir du 30 juin 2032, le prix de remboursement est égal à la valeur nominale.

La juste valeur est établie en fonction des cours cotés d'instruments identiques ou similaires. Lorsque des cours cotés sur des marchés ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des données de marché observables par des maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché. La juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les charges d'intérêts liées aux débentures de premier rang s'élèvent à 23 \$ et à 28 \$, respectivement, pour 2021 et 2020.

Les débentures de premier rang émises par la FSL inc. constituent une dette directe non garantie de premier rang et ont égalité de rang avec les autres dettes non garanties et non subordonnées de la FSL inc.

13.B Instruments de capital novateurs

Les instruments de capital novateurs incluent les titres échangeables de Sun Life (« SLEECs »), lesquels ont été émis par l'entremise de la FCSL I, qui a été constituée en fiducie en vertu des lois de l'Ontario. La FCSL I a émis des titres échangeables de Sun Life de série B (« SLEECs B »), qui constituent des parts représentant une participation effective indivise dans l'actif de cette fiducie. Les SLEECs B ne sont pas assortis de droit de vote, sauf dans certaines circonstances limitées. Les porteurs des SLEECs B sont en droit de recevoir des distributions en trésorerie non cumulatives à taux fixe semestrielles.

Le produit de l'émission des SLEECs B a été utilisé par la FCSL I afin d'acheter des débentures de premier rang de la Sun Life du Canada. Nous ne consolidons pas la FCSL I; par conséquent, les instruments de capital novateurs ne sont pas présentés dans nos états financiers consolidés. Cependant, les débentures de premier rang émises par la Sun Life du Canada à l'intention de la FCSL I sont présentées dans nos états financiers consolidés.

Les SLEECs B ont été structurés en vue de réunir le capital réglementaire de catégorie 1 pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada et, à ce titre, ils comportent des caractéristiques des titres de capitaux propres. Aucun paiement d'intérêts ni aucune distribution ne seront versés en trésorerie par la FCSL I relativement aux SLEECs B si la Sun Life du Canada n'est pas en mesure de déclarer des dividendes réguliers i) sur ses actions privilégiées de catégorie B à dividende non cumulatif de série A, ou ii) sur ses actions privilégiées publiques, advenant le cas que certains dividendes soient impayés (pour chacun de ces dividendes, un cas de défaut de versement de dividende). En cas de défaut de paiement de dividende, les fonds nets distribuables de la FCSL I seront distribués à la Sun Life du Canada à titre de porteur des titres spéciaux de cette fiducie.

Si la FCSL I n'est pas en mesure de verser en trésorerie les paiements d'intérêts semestriels ou les distributions sur les SLEECs B dans leur totalité pour toute raison autre qu'un cas de défaut de versement de dividende, la Sun Life du Canada ne déclarera aucun dividende de quelque sorte que ce soit pour une période prescrite sur ses actions privilégiées publiques ou, si aucune action privilégiée publique n'est en circulation, la FSL inc. ne déclarera aucun dividende de quelque sorte que ce soit sur ses actions privilégiées et ses actions ordinaires.

Chaque SLEECs B sera automatiquement échangé contre quarante actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada si l'un des événements suivants survient : i) des procédures visant la liquidation de la Sun Life du Canada sont entreprises ou un ordre à cet effet est dicté, ii) le BSIF prend le contrôle de la Sun Life du Canada ou de ses actifs, iii) les ratios de capital de la Sun Life du Canada chutent en dessous des seuils applicables, iv) le BSIF enjoint à la Sun Life du Canada d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités additionnelles, et la Sun Life du Canada ne peut se conformer à cette directive ou elle choisit de procéder à l'échange automatique des SLEECs B (échange automatique). Dans le cas d'un échange automatique, les anciens porteurs des SLEECs B cesseront d'avoir quelque droit, créance ou réclamation à l'égard des distributions, de l'intérêt ou du capital contre la FCSL I, et ils seront considérés comme des actionnaires privilégiés de la Sun Life du Canada en cas de liquidation de la Sun Life du Canada.

Le tableau suivant présente des conditions importantes additionnelles assorties aux SLEECs.

Émetteur	Date d'émission	Date de distribution ou de paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat au gré de l'émetteur	Date de conversion au gré du porteur	Montant en capital
Fiducie de capital Sun Life (« FCSL I ») ^{1), 2), 3), 4)}						
SLEECs B	25 juin 2002	30 juin, 31 décembre	7,093 %	30 juin 2007	En tout temps	200 \$

¹⁾ Sous réserve de l'approbation réglementaire, la FCSL I peut i) racheter, en tout ou en partie, des SLEECs à la date de rachat susmentionnée, à toute autre date de distribution ultérieure et ii) racheter la totalité, mais non une partie, de toute catégorie de SLEECs, sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal survenant avant la date de rachat susmentionnée.

²⁾ Les SLEECs B peuvent être rachetés pour l'équivalent en trésorerie i) de la valeur la plus élevée entre le prix de rachat par anticipation et le prix de rachat si le rachat est conclu avant le 30 juin 2032 ou ii) du prix de rachat si le rachat est conclu à partir du 30 juin 2032. Le prix de rachat représente un montant égal à 1 000 \$ plus le montant des distributions non versées, autres que les distributions non versées en raison d'un cas de défaut de versement de dividende, en date du rachat. Le prix de rachat par anticipation des SLEECs B représente le prix calculé afin de fournir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation émise par le gouvernement du Canada en date du rachat et arrivant à échéance le 30 juin 2032, majoré de 32 points de base, plus le montant des distributions non versées, autres que les distributions non versées en raison d'un cas de défaut de versement de dividende, en date du rachat.

³⁾ Les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada émises en vertu d'un échange automatique relativement aux SLEECs B deviendront convertibles, au gré du porteur, en un nombre variable d'actions ordinaires de la FSL inc. aux dates de distribution à partir du 31 décembre 2032.

⁴⁾ Les porteurs des SLEECs B peuvent, en tout temps, échanger la totalité ou une partie des SLEECs B contre des actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada à raison de quarante actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada par SLEECs échangé. La FCSL I pourra, en tout temps avant la conclusion de l'échange, organiser l'achat par des acheteurs-remplaçants des SLEECs remis en vue de leur échange à la FCSL I, pourvu que les porteurs des SLEECs ainsi remis aient consenti à l'achat de leurs SLEECs. Les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif émises en vertu d'un échange demandé par les porteurs de SLEECs B deviendront convertibles, au gré du porteur, en un nombre variable d'actions ordinaires de la FSL inc. aux dates de distribution à partir du 31 décembre 2032.

14. Titres de créance subordonnés

Les titres de créance subordonnés comprennent les engagements suivants aux 31 décembre et s'inscrivent au capital aux fins de la réglementation canadienne.

	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale la plus rapprochée ¹⁾	Échéance	2021	2020
Sun Life du Canada :					
Émis le 15 mai 1998 ²⁾	6,30 %	s.o.	2028	150 \$	150 \$
Financière Sun Life inc. :					
Émis le 29 mai 2007 ³⁾	5,40 %	29 mai 2037 ⁴⁾	2042	398	398
Émis le 19 février 2016 ⁵⁾	3,10 %	19 février 2021	2026	—	350
Émis le 19 septembre 2016 ⁶⁾	3,05 %	19 septembre 2023	2028	998	997
Émis le 23 novembre 2017 ⁷⁾	2,75 %	23 novembre 2022	2027	400	399
Émis le 13 août 2019 ⁸⁾	2,38 %	13 août 2024	2029	748	747
Émis le 8 mai 2020 ⁹⁾	2,58 %	10 mai 2027	2032	995	995
Émis le 1 ^{er} octobre 2020 ¹⁰⁾	2,06 %	1 ^{er} octobre 2030	2035	746	745
Émis le 18 novembre 2021 ¹¹⁾	2,46 %	18 novembre 2026	2031	497	—
Émis le 18 novembre 2021 ^{12), 14)}	2,80 %	21 novembre 2028	2033	995	—
Émis le 18 novembre 2021 ^{13), 14)}	3,15 %	18 novembre 2031	2036	498	—
Total des titres de créance subordonnés				6 425 \$	4 781 \$
Juste valeur				6 675 \$	5 190 \$

¹⁾ Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, les obligations sont toutes remboursables cinq ans après leur date d'émission. À partir de cette date, le prix de remboursement est égal à la valeur nominale, et le remboursement ne peut survenir qu'à une date prévue de paiement des intérêts.

²⁾ Débentures à 6,30 % de série 2 arrivant à échéance en 2028, émises par La Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie, devenue par la suite Clarica, compagnie d'assurance sur la vie (« Clarica ») et ayant fusionné avec la Sun Life du Canada. Ces débentures sont remboursables en tout temps. Avant le 15 mai 2028, le prix de remboursement équivalait à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,16 %.

³⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2007-1 à taux variable différé de 5,40 %, arrivant à échéance en 2042. À partir du 29 mai 2037, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,00 % au taux CDOR.

⁴⁾ Pour les remboursements des débentures émises en 2007 effectués avant la date mentionnée, le prix de remboursement équivalait au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,25 %.

⁵⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2016-1 à taux variable différé de 3,10 %, arrivant à échéance en 2026. À partir du 19 février 2021, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 2,20 % au taux CDOR. Le 19 février 2021, la FSL inc. a remboursé la totalité du montant en capital en cours de 350 \$ de ces débentures en vertu des modalités de remboursement prévues par ces débentures.

⁶⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2016-2 à taux variable différé de 3,05 %, arrivant à échéance en 2028. À partir du 19 septembre 2023, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,85 % au taux CDOR. Entre le 19 septembre 2021 et le 19 septembre 2023, le prix de remboursement équivalait au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,52 %.

⁷⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2017-1 à taux variable différé de 2,75 %, arrivant à échéance en 2027. À partir du 23 novembre 2022, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,74 % au taux CDOR.

⁸⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2019-1 à taux variable différé de 2,38 % arrivant à échéance en 2029. À partir du 13 août 2024, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,85 % au taux CDOR.

⁹⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2020-1 à taux variable différé de 2,58 %, arrivant à échéance en 2032. À partir du 10 mai 2027, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,66 % au taux CDOR. Entre le 10 mai 2025 et le 10 mai 2027, le prix de remboursement équivalait au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,52 %.

¹⁰⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2020-2 à taux variable différé de 2,06 %, arrivant à échéance en 2035. À partir du 1^{er} octobre 2030, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,03 % au taux CDOR. Entre le 1^{er} octobre 2025 et le 1^{er} octobre 2030, le prix de remboursement équivalait au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,38 %.

¹¹⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2021-1 à taux variable différé de 2,46 %, arrivant à échéance en 2031. À partir du 18 novembre 2026, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,44 % au taux CDOR.

¹²⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2021-2 à taux variable différé de 2,80 %, arrivant à échéance en 2033. À partir du 21 novembre 2028, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,69 % au taux CDOR. Entre le 21 novembre 2026 et le 21 novembre 2028, le prix de remboursement équivalait au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,285 %.

¹³⁾ Débentures non garanties subordonnées de série 2021-3 à taux variable différé de 3,15 %, arrivant à échéance en 2036. À partir du 18 novembre 2031, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,91 % au taux CDOR. Entre le 18 novembre 2026 et le 18 novembre 2031, le prix de remboursement équivalait au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,335 %.

¹⁴⁾ Sous réserve des modalités contractuelles exigeant que nous remboursions la totalité des titres sous-jacents dans l'éventualité où l'acquisition de DentaQuest ne serait pas conclue.

La juste valeur est établie en fonction des cours cotés d'instruments identiques ou similaires. Lorsque des cours cotés sur des marchés ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des données de marché observables par des maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché. La juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les charges d'intérêts liées aux titres de créance subordonnés s'élèvent à 141 \$ et à 131 \$ pour 2021 et 2020, respectivement.

15. Capital social

Le capital social autorisé de la FSL inc. est constitué comme suit :

- Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire donne droit à une voix aux assemblées des actionnaires de la FSL inc. Les actions ordinaires ne sont pas assorties de droit de préemption, de rachat, d'achat ou de conversion.
- Un nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote des catégories A et B, pouvant être émises en séries. Avant l'émission des actions, le conseil est autorisé à déterminer, en ce qui concerne les actions des catégories A et B de chaque série, le nombre d'actions à émettre, ainsi que la contrepartie par action, la désignation des actions et les droits et les restrictions s'y rapportant, sous réserve des droits et restrictions de caractère particulier rattachés à toutes les actions des catégories A et B. Le conseil a autorisé l'émission de 14 séries d'actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote, dont 8 sont en circulation.

Les actions ordinaires et privilégiées de la FSL inc. s'inscrivent au capital aux termes de la réglementation canadienne. Se reporter à la note 21.

Dividendes et restrictions s'appliquant au versement des dividendes

En vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada, la FSL inc. et la Sun Life du Canada ne peuvent déclarer ou verser un dividende sur n'importe laquelle de leurs actions s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'elles contreviennent, ou que le versement de dividendes fait en sorte qu'elles contreviennent, i) à l'exigence de maintenir un niveau adéquat de capital et des formes de liquidités adéquates et appropriées, ii) aux règlements imposés par la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada relativement au capital et aux liquidités et iii) à toute directive du BSIF les obligeant à augmenter leur capital ou à obtenir des liquidités additionnelles.

La FSL inc. et la Sun Life du Canada ont convenu que, si la Fiducie de capital SL omet de payer à la date prévue les distributions sur les SLEECs en circulation que la FCSL I a émis, i) la Sun Life du Canada ne versera pas de dividende sur ses actions privilégiées publiques, s'il y en a en circulation, et ii) si aucune action privilégiée publique de la Sun Life du Canada n'est en circulation, la FSL inc. ne versera pas de dividende sur ses actions privilégiées ou ordinaires, dans chaque cas, jusqu'au douzième mois suivant l'omission par la Fiducie de payer intégralement les distributions exigibles, sauf si ces distributions sont déjà payées aux porteurs de SLEECs. Le terme « actions privilégiées publiques » désigne les actions privilégiées émises par la Sun Life du Canada qui a) ont été émises dans le public (ce qui exclut les actions privilégiées qui sont la propriété effective de sociétés liées de la Sun Life du Canada); b) sont inscrites à la cote d'une bourse reconnue; c) ont une valeur de rachat globale d'au moins 200 \$. Au 31 décembre 2021, la Sun Life du Canada n'avait aucune action en circulation qualifiable d'action privilégiée publique.

Les modalités associées aux actions privilégiées en circulation de la FSL inc. prévoient que, tant que la Sun Life du Canada demeurera une filiale de la FSL inc., aucun dividende sur ces actions privilégiées ne sera déclaré ou versé si le ratio de capital minimal de la Sun Life du Canada chute en dessous des seuils applicables.

En outre, en vertu des modalités associées aux actions privilégiées en circulation de la FSL inc., celle-ci ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires de la FSL inc. sans avoir obtenu l'approbation des porteurs des actions privilégiées, à moins que tous les dividendes déclarés à l'égard de ces actions privilégiées de la dernière période complète pour laquelle des dividendes devaient être versés aient été déclarés et versés ou que les fonds nécessaires au versement aient été réservés à cet effet.

Actuellement, les restrictions susmentionnées ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires de la FSL inc.

La déclaration et le versement de dividendes sur les actions ordinaires de la FSL inc. sont effectués à la seule appréciation du conseil d'administration et dépendent de nos bénéfices, de notre situation financière et de nos besoins en capitaux. Les dividendes peuvent être ajustés ou éliminés au gré du conseil d'administration en fonction de ces facteurs.

15.A Actions ordinaires

Les variations relatives aux actions ordinaires émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre s'établissaient comme suit :

	2021		2020	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires (en millions d'actions)				
Solde, au début	585,1	8 262 \$	587,8	8 289 \$
Options sur actions exercées (note 19)	0,9	43	0,8	23
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	—	—	(3,5)	(50)
	—	—	—	—
Solde, à la fin	586,0	8 305 \$	585,1	8 262 \$

Le 14 août 2019, la FSL inc. a lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat et l'annulation d'un maximum de 15 millions d'actions ordinaires de la FSL inc. (les « actions ordinaires ») entre le 14 août 2019 et le 13 août 2020 (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2019 »), et elle a mis en œuvre un plan de rachat automatique avec son courtier désigné afin de faciliter le rachat d'actions ordinaires dans le cadre de cette offre publique.

Le 13 mars 2020, le BSIF a indiqué qu'il s'attendait à ce que toutes les institutions financières réglementées en vertu des lois fédérales interrompent tout processus d'augmentation de dividendes et de rachat d'actions jusqu'à nouvel ordre. Le 4 novembre 2021, le BSIF a levé l'exigence d'interrompre les processus d'augmentation de dividendes et de rachat d'actions.

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2019 a pris fin le 13 août 2020 et elle n'a pas été renouvelée. En vertu de cette offre, la FSL inc. a racheté et annulé environ 3,5 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 56,86 \$ par action, pour un montant total de 200 \$. Le

montant total payé pour le rachat d'actions est attribué aux actions ordinaires en fonction du coût moyen par action ordinaire, et les montants payés au-delà du coût moyen sont comptabilisés au poste Bénéfices non distribués.

15.B Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Le 30 juin 2021, la FSL inc. a émis des débentures subordonnées d'un montant en capital de 1 000 \$ en billets avec remboursement de capital à recours limité à 3,60 % de série 2021-1 (les « billets de série 2021-1 »), venant à échéance le 30 juin 2081. Les billets de série 2021-1 portent intérêt à un taux fixe de 3,60 %, payable semestriellement, jusqu'au 30 juin 2026. Le 30 juin 2026 et tous les cinq ans par la suite, jusqu'au 30 juin 2076, le taux d'intérêt sur les billets de série 2021-1 sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement sur cinq ans des obligations du gouvernement du Canada, tel qu'il est défini dans le prospectus, majoré de 2,604 %. Le produit net de cette émission sera utilisé pour les besoins généraux de la Compagnie, ce qui pourrait comprendre des investissements dans des filiales, le remboursement de dettes et d'autres placements stratégiques.

Dans le cadre de l'émission des billets de série 2021-1, la FSL inc. a émis 1 million d'actions privilégiées de catégorie A de série 14 à dividende non cumulatif et à taux rajusté (les « actions de série 14 »), qui seront détenues par la Société de fiducie Computershare du Canada à titre de fiduciaire d'une fiducie nouvellement constituée (la « fiducie à recours limité »). Les actions de série 14 sont éliminées dans les états consolidés de la situation financière de la FSL inc. pendant qu'elles sont détenues par la fiducie à recours limité. En cas de non-paiement des intérêts sur les billets de série 2021-1 ou du capital de ceux-ci à l'échéance, le recours de chaque porteur de billets se limitera à sa quote-part des actifs de la fiducie à recours limité, qui sera constituée d'actions de série 14, sauf dans certains cas. Les détenteurs d'actions de série 14 ont le droit de recevoir des dividendes privilégiés non cumulatifs en trésorerie sur une base semestrielle, lorsque de tels dividendes sont déclarés par le conseil d'administration.

Le 29 septembre 2021, la FSL inc. a racheté la totalité des actions privilégiées de catégorie A de série 1 à dividende non cumulatif représentant un montant en capital de 400 \$ et émises le 25 février 2005 ainsi que la totalité des actions privilégiées de catégorie A de série 2 à dividende non cumulatif représentant un montant en capital de 325 \$ et émises le 15 juillet 2005, conformément aux modalités prévues par ces deux séries d'actions privilégiées. Les rachats ont été financés au moyen de la trésorerie et d'autres actifs liquides existants de la FSL inc.

Le 30 septembre 2021, une tranche de 0,5 million d'actions sur les 6,9 millions d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux rajusté de catégorie A de série 10R (les « actions de série 10R ») a été convertie en actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux variable de catégorie A de série 11QR (les « actions de série 11QR »), à raison de une contre une, et une tranche de 0,4 million d'actions sur les 1,1 million d'actions de série 11QR a été convertie en actions de série 10R, à raison de une contre une. Par conséquent, au 30 septembre 2021, la FSL inc. comptait environ 6,8 millions d'actions de série 10R et 1,2 million d'actions de série 11QR émises et en circulation.

Le 31 décembre 2021, la FSL inc. a racheté la totalité des actions privilégiées de catégorie A de série 12R à dividende non cumulatif et à taux rajusté représentant un montant de 300 \$ émises le 10 novembre 2011, conformément aux modalités prévues par cette série d'actions privilégiées. Les rachats ont été financés au moyen de la trésorerie et d'autres actifs liquides existants de la FSL inc.

Le 30 juin 2020, une tranche de 0,1 million d'actions sur les 5,2 millions d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux rajusté de catégorie A de série 8R (les « actions de série 8R ») a été convertie en actions privilégiées à dividende non cumulatif à taux variable de catégorie A de série 9QR (les « actions de série 9QR »), à raison de une contre une, et une tranche de 1,1 million d'actions sur les 6,0 millions d'actions de série 9QR a été convertie en actions de série 8R, à raison de une contre une. Par conséquent, au 30 juin 2020, la FSL inc. comptait environ 6,2 millions d'actions de série 8R et 5,0 millions d'actions de série 9QR émises et en circulation.

Le tableau suivant présente plus d'information sur les actions privilégiées en circulation au 31 décembre 2021.

(en millions d'actions)	Date d'émission	Taux de dividende annuel	Dividende annuel par action	Date de rachat à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée ¹⁾	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant net ²⁾
Actions privilégiées de catégorie A							
Série 3	13 janvier 2006	4,45 %	1,11 \$	En tout temps	10,0	250	245
Série 4	10 octobre 2006	4,45 %	1,11 \$	En tout temps	12,0	300	293
Série 5	2 février 2007	4,50 %	1,13 \$	En tout temps	10,0	250	245
Série 8R ³⁾	25 mai 2010	1,825 % ³⁾	0,46 \$	30 juin 2025 ⁴⁾	6,2	155	152
Série 9QR ⁵⁾	30 juin 2015	Variable ⁶⁾	Variable	30 juin 2025 ⁷⁾	5,0	125	122
Série 10R ³⁾	12 août 2011	2,967 % ³⁾	0,72 \$ ⁸⁾	30 septembre 2026 ⁴⁾	6,8	171	167
Série 11QR ⁵⁾	30 septembre 2016	Variable ⁶⁾	Variable	30 septembre 2026 ⁷⁾	1,2	29	28
Autres instruments de capitaux propres							
Série 2021-1 ⁹⁾	30 juin 2021	3,600 %	s.o.	30 juin 2026	1,0	1 000	987
Total des actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres					52,2	2 280 \$	2 239 \$

¹⁾ Le rachat de toutes les actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.

²⁾ Déduction faite des frais d'émission, après impôt.

³⁾ À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'une marge propre à chaque série. Les marges des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

⁴⁾ Rachetables à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action.

⁵⁾ Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement inférieure (inférieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

⁶⁾ Les porteurs sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au rendement des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en cours au moment où le taux est établi, majoré d'une marge propre à chaque série. Les marges des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 9QR et 2,17 % pour la série 11QR.

⁷⁾ Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action; également rachetables à toute autre date au prix de 25,50 \$ l'action.

⁸⁾ Le dividende annuel par action présenté dans le tableau ci-dessus correspond au montant versé par action en 2021.

⁹⁾ À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 2,604 %.

16. Intérêts détenus dans d'autres entités

16.A Filiales

Nos principales filiales sont la Sun Life du Canada et Placements mondiaux Sun Life inc. La Sun Life du Canada est notre principale compagnie d'assurance active, et elle détient nos activités liées à l'assurance au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Philippines, à Hong Kong, en Indonésie et au Vietnam. Ces activités liées à l'assurance sont exploitées directement par la Sun Life du Canada ou par l'entremise d'autres filiales dans d'autres cas. Placements mondiaux Sun Life inc. est une société de portefeuille inactive qui détient nos activités de gestion d'actifs, y compris la MFS et le groupe de sociétés faisant partie de Gestion SLC.

Nous sommes tenus de nous conformer, dans les territoires où nous exerçons nos activités, à diverses exigences réglementaires en matière de capital et de solvabilité qui pourraient restreindre notre capacité à avoir accès aux actifs du groupe ou à les utiliser et à verser des dividendes. Se reporter aux notes 15 et 21 pour plus de renseignements sur ces restrictions en matière de capital.

16.B Coentreprises et entreprises associées

Nous détenons des participations dans diverses coentreprises et entreprises associées qui exercent leurs activités principalement en Inde, en Malaisie, en Chine et aux Philippines. Nous détenons également des participations dans des coentreprises relativement à certains placements immobiliers au Canada. Nos participations dans ces coentreprises et entreprises associées varient de 24,99 % à 50,00 %. Le tableau suivant résume l'information financière de ces coentreprises et entreprises associées dans leur ensemble.

Aux 31 décembre ou pour les exercices clos à ces dates	2021	2020
Valeur comptable des participations dans des coentreprises et des entreprises associées	1 652 \$	1 579 \$
Notre quote-part des éléments suivants :		
Bénéfice net (perte nette)	122	51
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(14)	(9)
Total du bénéfice global (de la perte globale)	108 \$	42 \$

Le 12 octobre 2021, notre coentreprise en Inde, la Aditya Birla Sun Life AMC Limited (la « ABSLAMC ») a conclu un premier appel public à l'épargne (le « PAPE »). En raison du PAPE, notre participation a été réduite de 12,5 %, et nous avons généré un produit brut de 430 \$, qui incluait un profit réalisé de 362 \$ (297 \$ après impôt). À la suite du PAPE, nous avons conservé une participation de 36,5 % dans l'entité cotée. Nous avons reclassé un montant de 9 \$ du cumul des autres éléments du résultat global au bénéfice net dans le cadre de cette transaction.

En 2021, nous avons augmenté nos placements dans nos coentreprises et nos entreprises associées de 29 \$ (1 \$ en 2020), principalement au Canada. Au cours de 2021, nous avons reçu des dividendes et d'autres produits liés à nos coentreprises et à nos entreprises associées de 382 \$, y compris le produit en trésorerie net de la transaction d'ABSLAMC (dividendes de 29 \$ en 2020). Nous avons également engagé des frais de location de 17 \$ (17 \$ en 2020) liés aux contrats de location conclus avec nos coentreprises et nos entreprises associées, et le reste des loyers futurs à payer à nos coentreprises et entreprises associées totalise 182 \$ sur 11 ans.

16.C Entreprises communes

Nous investissons conjointement dans des immeubles de placement et des biens immobiliers occupés par leur propriétaire sous gestion commune en vertu de relations contractuelles convenues avec les autres investisseurs. Nous partageons les produits et les charges liés à ces immeubles proportionnellement à notre investissement. La valeur comptable de ces actifs sous contrôle commun, qui sont inclus dans les immeubles de placement, et aux autres actifs dans le cas des biens immobiliers occupés par leur propriétaire, s'établit à 2 185 \$ au 31 décembre 2021 (1 802 \$ au 31 décembre 2020). La juste valeur de ces actifs sous contrôle commun s'établit à 2 278 \$ au 31 décembre 2021 (1 892 \$ au 31 décembre 2020).

16.D Entités structurées non consolidées

La FSL inc. et ses filiales détiennent des intérêts dans diverses entités structurées que nous ne consolidons pas. Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, notamment dans le cas où les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et où les activités pertinentes sont dirigées au moyen de relations contractuelles. Nous possédons un intérêt dans une entité structurée lorsque nous avons un lien contractuel ou non contractuel qui nous expose à un risque de variation des rendements associés à la performance de cette entité. Notre intérêt comprend les placements détenus en actions ou en parts émises par ces entités et les honoraires reçus à l'égard de la gestion d'actifs de ces entités.

Le tableau suivant présente notre intérêt dans des entités structurées non consolidées.

Aux 31 décembre				2021	2020	
Type d'entité structurée	Type de placement détenu	Poste des états consolidés de la situation financière	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte ¹⁾	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte ¹⁾
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres de créance	Titres de créance	9 057 \$	9 057 \$	8 805 \$	8 805 \$
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres à court terme	Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	1 084 \$	1 084 \$	1 115 \$	1 115 \$
Fonds de placement – gérés par des tiers	Parts de fonds de placement	Titres de capitaux propres	7 411 \$	7 411 \$	5 102 \$	5 102 \$
Fonds de placement – gérés par la Compagnie ²⁾	Parts de fonds de placement et parts de sociétés en commandite simple	Titres de capitaux propres et autres placements	2 978 \$	2 978 \$	2 299 \$	2 299 \$
Sociétés en commandite simple – gérées par des tiers	Parts de sociétés en commandite simple	Autres placements	2 391 \$	2 391 \$	1 842 \$	1 842 \$

¹⁾ L'exposition maximale au risque de perte correspond à la perte maximale que nous pourrions comptabiliser au résultat global en raison de notre lien avec ces entités.

²⁾ Comprend des placements dans des fonds gérés par nos coentreprises dont la valeur comptable s'établit à 156 \$ (155 \$ en 2020).

16.D.i Entités de titrisation

Les entités de titrisation sont des entités structurées qui sont en général financées principalement au moyen de l'émission de titres de créance soutenus par un groupe d'actifs, comme des prêts hypothécaires ou d'autres prêts.

Gestion par des tiers

Nos placements dans des entités de titrisation gérées par des tiers se composent de titres adossés à des créances tels que des titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux, des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels, des titres adossés à des créances avec flux groupés et du papier commercial. Ces titres sont généralement des titres de créance émis en grande quantité et conçus afin de fractionner les flux de trésorerie liés à un groupe précis d'actifs sous-jacents en tranches afin d'obtenir divers niveaux d'exposition aux risques aux fins de placement. Nous ne fournissons aucun soutien financier ou autre à ces entités hormis notre placement initial; par conséquent, notre exposition maximale au risque de perte sur ces placements se limite à la valeur comptable de ceux-ci. Nous n'avons aucun contrôle sur ces placements étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger les activités pertinentes de ces entités, peu importe notre niveau de participation dans celles-ci.

Gestion par la Compagnie

Nous fournissons à diverses entités de titrisation des services de gestion de garanties, principalement en ce qui a trait aux titres adossés à des créances avec flux groupés, pour lesquels nous recevons des honoraires. Le soutien financier fourni à ces entités se limite à la valeur comptable de nos placements dans celles-ci, et nous ne fournissons aucune garantie ni aucun soutien conditionnel à ces entités. Nous n'avons pas consolidé ces entités étant donné que nos intérêts dans celles-ci ne donnent pas lieu à une exposition importante au risque de variabilité et que nous ne détenons aucun placement dans ces entités.

16.D.ii Fonds de placement et sociétés en commandite simple

Les fonds de placement et les sociétés en commandite simple sont des véhicules de placement se composant de fonds regroupés provenant d'un ensemble d'investisseurs aux fins de placement dans des actifs tels des instruments du marché monétaire, des titres de créance, des titres de capitaux propres, des biens immobiliers et d'autres actifs similaires. Le tableau précédent comprend nos placements dans tous les fonds de placement, y compris les fonds communs de placement, les fonds négociés en bourse et les fonds distincts, ainsi que nos placements dans certaines sociétés en commandite simple. Certains de ces fonds de placement et certaines de ces sociétés en commandite simple sont des entités structurées. Pour chaque fonds de placement et chaque société en commandite simple, notre exposition maximale au risque de perte est équivalente à la valeur comptable de notre placement dans le fonds ou la société en commandite. Les fonds de placement et les sociétés en commandite simple sont généralement financés au moyen de l'émission de parts de fonds de placement ou de parts de société en commandite simple.

Gestion par des tiers

Nous détenons des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par des gestionnaires d'actif tiers. Nos placements dans des parts de fonds et des parts de sociétés en commandite simple nous donnent généralement un intérêt indivis dans le rendement d'un portefeuille d'actifs sous-jacents gérés ou liés à un mandat de placement précis aux fins de placement. Nous n'avons aucun contrôle sur les fonds de placement ni sur les sociétés en commandite simple constituant des entités structurées, étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités pertinentes.

Gestion par la Compagnie

Nous détenons des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par la Compagnie. Nous avons généralement le contrôle des fonds de placement et des sociétés en commandite simple gérés par la Compagnie qui sont des entités structurées, étant donné que nous avons le contrôle nous permettant de diriger les activités pertinentes de ces fonds et de ces sociétés en commandite simple. Toutefois, nous n'avons pas consolidé ces fonds et ces sociétés en commandite simple, étant donné que nos intérêts dans ceux-ci ne donnent pas lieu à une exposition importante au risque de variabilité. Nous tirons des frais de gestion, présentés au poste Produits tirés des honoraires, de la gestion des fonds de placement et des sociétés en commandite simple en fonction des services fournis. Les frais de gestion sont généralement fondés sur la valeur de l'actif géré; par conséquent, les frais gagnés dépendent de la composition de l'actif géré et des variations des marchés financiers. Les produits tirés des honoraires gagnés sont inclus dans le poste Frais de gestion des fonds et autres frais liés aux actifs à la note 17. Nous détenons également des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par nos coentreprises. Notre quote-part des frais de gestion gagnés est incluse dans le bénéfice net (la perte nette) présenté à la note 16.B.

16.E Entités structurées consolidées

Nous contrôlons et consolidons des entités structurées liées à des titres garantis par des prêts, décrites plus en détails à la note 5.A.i, ainsi qu'un fonds de placement géré par Gestion SLC, qui investit principalement dans des immeubles de placement.

17. Produits tirés des honoraires

Les produits tirés des honoraires pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2021	2020
Produits tirés des honoraires relatifs aux contrats d'assurance	1 175 \$	1 059 \$
Produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service :		
Honoraires liés à la distribution	959	858
Frais de gestion des fonds et autres frais basés sur l'actif	4 981	4 180
Honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires	887	784
Total des produits tirés des honoraires	8 002 \$	6 881 \$

Les honoraires liés à la distribution et les frais de gestion des fonds et autres frais basés sur l'actif sont principalement gagnés par le secteur Gestion d'actifs, tandis que les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires sont principalement gagnés par le secteur Canada. Les produits tirés des honoraires par secteur d'activité sont présentés à la note 4.

18. Charges d'exploitation, commissions et taxes sur primes

Les charges d'exploitation, les commissions et les taxes sur primes pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent comme suit¹⁾ :

	2021	2020
Charges d'exploitation :		
Charges liées au personnel ²⁾	5 102 \$	4 445 \$
Locaux et matériel	182	158
Amortissement des immobilisations corporelles	245	250
Rémunération au titre des services	1 101	946
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 9)	193	156
Perte de valeur des immobilisations incorporelles (note 9)	9	11
Autres charges	1 747	1 435
Charges d'exploitation	8 579 \$	7 401 \$
Commissions	2 809	2 612
Taxes sur primes	429	428
Total des charges d'exploitation, des commissions et des taxes sur primes	11 817 \$	10 441 \$

¹⁾ Reflète un changement de présentation afin de regrouper le total des charges d'exploitation, des commissions et des taxes sur primes. Nous avons mis à jour les données de la période correspondante afin de refléter ce changement de présentation.

²⁾ Se reporter au tableau qui suit pour plus de renseignements.

Les charges liées au personnel pour les exercices clos les 31 décembre se détaillent comme suit :

	2021	2020
Salaires, primes et avantages du personnel	4 320 \$	3 879 \$
Paielements fondés sur des actions (note 19)	757	540
Autres frais de personnel	25	26
Total des charges liées au personnel	5 102 \$	4 445 \$

19. Paiements fondés sur des actions

19.A Régimes d'options sur actions

La FSL inc. a attribué des options sur actions aux membres du personnel admissibles en vertu du Régime d'options sur actions de la direction. Ces options sont attribuées à un prix égal au cours de clôture de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le jour de l'attribution. L'acquisition des droits sur les options octroyées en vertu des régimes d'options sur actions s'effectue sur quatre ans. Le délai alloué pour l'exercice de toutes les options est de dix ans. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du Régime d'options sur actions de la direction s'établit à 29 525 000.

Les opérations effectuées dans le cadre des régimes d'options sur actions pour les exercices clos les 31 décembre se présentent comme suit :

	2021		2020	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Soldes aux 1 ^{er} janvier	3 173	49,65 \$	3 074	42,36 \$
Attribuées	769	63,39 \$	730	61,88 \$
Exercées	(900)	40,44 \$	(631)	28,29 \$
Soldes aux 31 décembre	3 042	55,85 \$	3 173	49,65 \$
Pouvant être exercées aux 31 décembre	1 223	50,22 \$	1 537	42,87 \$

Le cours moyen des actions en date d'exercice des options sur actions s'établissait à 64,86 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (57,21 \$ en 2020).

La charge de rémunération liée aux options sur actions s'établissait à 6 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (4 \$ en 2020).

Les options sur actions qui étaient en cours au 31 décembre 2021 s'établissent comme suit selon le prix d'exercice :

Prix d'exercice	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré
De 18,00 \$ à 24,00 \$	11	0,16	21,53 \$
De 35,01 \$ à 45,00 \$	245	3,06	39,71 \$
De 45,01 \$ à 65,84 \$	2 786	6,73	57,41 \$
Total des options sur actions	3 042	6,41	55,85 \$

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, calculée au moyen du modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, s'établit à 8,73 \$ (5,99 \$ en 2020). Les hypothèses sur lesquelles s'appuie le modèle de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur des options attribuées au cours des exercices clos les 31 décembre sont les suivantes :

Hypothèses moyennes pondérées	2021	2020
Taux d'intérêt sans risque	0,9 %	1,2 %
Volatilité attendue	24,9 %	19,2 %
Taux de dividende attendu	4,0 %	4,0 %
Durée de vie attendue de l'option (en années)	6,3	6,3
Prix d'exercice	63,39 \$	61,88 \$

La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique des actions ordinaires, sur la volatilité implicite des options sur actions ordinaires négociées et sur d'autres facteurs. La durée attendue des options attribuées est calculée en fonction de données historiques relatives au comportement des employés concernant l'exercice des options et à la cessation d'emploi. Le taux sans risque pour les périodes à l'intérieur de la durée attendue des options est établi en fonction de la courbe de rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur au moment de l'attribution.

19.B Régime d'actionariat des employés

Nous versons au titre du Régime d'actionariat de la Financière Sun Life des cotisations venant bonifier les cotisations salariales versées à ce régime par les employés admissibles du Canada. Les employés peuvent verser au Régime d'actionariat de la Financière Sun Life des cotisations variant entre 1 % et 20 % de leur salaire cible annuel. En vertu du régime, nos cotisations sont versées à l'égard des employés qui sont à notre emploi depuis au moins un an. Notre cotisation est égale à 50 % des cotisations salariales sans dépasser 5 % du salaire cible annuel de l'employé. En outre, notre cotisation ne peut dépasser 1 500 \$ par année. Nos cotisations sont acquises dès qu'elles sont versées et elles sont inscrites aux charges.

Aux États-Unis, le Régime d'actionariat de la Financière Sun Life États-Unis permet aux employés admissibles d'acheter des actions de la FSL inc. à 10 % d'escompte à la fin de périodes de placement de six mois. En vertu de ce régime, les employés adhérant à celui-ci peuvent verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire de base. À la fin de chaque période, les montants cumulés par les employés servent à acheter des actions, et la Compagnie finance l'escompte de 10 %. La cotisation annuelle, incluant l'escompte financé par la Compagnie, ne peut dépasser 25 000 \$ US en fonction de sa juste valeur de marché à la date du placement.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons comptabilisé des charges de 9 \$ (9 \$ en 2020).

19.C Autres régimes de paiements fondés sur des actions

Tous les autres régimes de paiements fondés sur des actions utilisent des unités théoriques dont la valeur repose sur le cours de l'action ordinaire à la TSX. Toute variation du cours de l'action ordinaire donne lieu à une modification de la valeur des unités, ce qui influe sur nos charges liées aux paiements fondés sur des actions. Au moment où ces unités sont rachetées, les paiements sont versés aux employés et les passifs au titre du régime sont diminués d'autant. Nous utilisons des swaps et des contrats à terme de gré à gré sur indice pour couvrir notre risque au titre des variations des flux de trésorerie liées à la fluctuation du cours des actions ordinaires pour l'ensemble de ces régimes.

De plus amples renseignements sur ces régimes sont présentés ci-dessous.

Régime d'unités d'actions différées de la haute direction (UAD) : En vertu du régime d'UAD, les dirigeants désignés peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération incitative d'avantages à court terme sous forme d'UAD. La valeur de chaque UAD équivaut à une action ordinaire et produit des équivalents de dividendes sous forme d'UAD supplémentaires au même taux que les dividendes versés sur les actions ordinaires. Les dirigeants désignés doivent choisir de participer au régime avant le début de l'année de référence du régime, et ce choix est irrévocable. Les droits sont acquis immédiatement. Toutefois, les participants ne sont pas autorisés à faire racheter les UAD avant la cessation de leurs services, leur décès ou leur départ à la retraite. La valeur des UAD au moment du rachat est fondée sur la juste valeur des actions ordinaires arrêtée immédiatement avant leur rachat.

Régime d'unités d'actions Sun Life (unités d'actions Sun Life) : En vertu du régime d'unités d'actions Sun Life, les participants se voient attribuer des unités dont la valeur équivaut à la valeur d'une action ordinaire et dont le prix d'attribution est égal au cours de clôture moyen d'une action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les participants conservent normalement leurs unités pendant une période maximale de 36 mois à compter de la date d'attribution. Les unités produisent des équivalents de dividendes sous forme d'unités supplémentaires au même taux que les dividendes versés sur les actions ordinaires. En vertu de ce régime, certaines unités sont axées sur le rendement, et les droits sur celles-ci peuvent devenir acquis ou elles peuvent devenir payables si nous atteignons le niveau minimal exigé relativement à des objectifs de rendement déterminés.

Le régime prévoit des facteurs de rendement en vue d'encourager les participants à produire un rendement supérieur pour les actionnaires (les facteurs de rendement sont calculés en fonction d'un multiple pouvant varier d'aussi bas que zéro jusqu'à deux fois le nombre d'unités dont les droits sont acquis). Les sommes payées aux participants sont fonction du nombre d'unités dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen d'une action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits.

Renseignements supplémentaires sur les autres régimes de paiements fondés sur des actions : Le tableau suivant présente les unités en cours en vertu de ces régimes et les passifs portés dans nos états consolidés de la situation financière.

Nombre d'unités (en milliers)	Régime d'unités d'actions Sun Life	Régime d'UAD	Total
Unités en cours au 31 décembre 2021	4 817	929	5 746
Unités en cours au 31 décembre 2020	4 971	860	5 831
Passif comptabilisé au 31 décembre 2021	314 \$	63 \$	377 \$
Passif comptabilisé au 31 décembre 2020	258 \$	48 \$	306 \$

La charge de rémunération et la charge (l'économie) d'impôt liées aux autres régimes de paiements fondés sur des actions pour les exercices clos les 31 décembre sont présentées dans le tableau suivant. Comme les charges courues liées au régime d'UAD sont comptabilisées dans la rémunération incitative de l'exercice au cours duquel les UAD ont été attribuées, les charges présentées ci-dessous n'en tiennent pas compte. Les charges présentées dans le tableau comprennent l'augmentation des passifs liés aux régimes d'unités d'actions Sun Life et d'UAD due à la variation de la juste valeur des actions ordinaires ainsi que la comptabilisation des passifs liés aux régimes d'unités d'actions Sun Life sur la période d'acquisition des droits, et elles ne tiennent pas compte de l'ajustement des charges découlant des instruments de couverture.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2021	2020
Charge de rémunération	213 \$	140 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(54) \$	(34) \$

19.D Régimes de paiements fondés sur des actions de la MFS

Les paiements fondés sur des actions attribués par la MFS sont fondés sur les actions de celle-ci. Les attributions d'actions assujetties à des restrictions et les attributions d'options sur actions sont réglées en actions de la MFS, tandis que les attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions sont réglées en trésorerie. L'acquisition des droits sur les attributions d'actions assujetties à des restrictions, d'unités d'actions assujetties à des restrictions et d'options sur actions s'effectue généralement sur quatre ans, et l'emploi continu est habituellement le seul critère de service lié à ces attributions. Les porteurs des actions assujetties à des restrictions et des unités d'actions assujetties à des restrictions attribuées ont le droit de recevoir des paiements équivalant à des dividendes ne pouvant être frappés de déchéance sur la période d'acquisition des droits, selon un taux égal à celui des dividendes versés sur les actions de la MFS.

Bien que les attributions d'actions assujetties à des restrictions et les attributions d'options sur actions soient réglées en actions, toutes les attributions fondées sur des actions de la MFS, y compris les actions de la MFS en circulation, sont comptabilisées à titre de droits à des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, du fait que la MFS a pour habitude de racheter ses actions en circulation après une période de détention prescrite. La juste valeur des attributions d'options sur actions est établie en fonction du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, tandis que la juste valeur des attributions d'actions assujetties à des restrictions, des attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions et des actions en circulation de la MFS est estimée en fonction d'un modèle d'évaluation conforme au marché. Le montant comptabilisé au titre de la charge de rémunération périodique dépend des nouvelles attributions, des périodes d'acquisition des droits, des exercices et des déchéances relatives aux attributions non acquises, des rachats d'actions, des variations de la juste valeur des attributions et des actions en circulation de la MFS. Le total du passif attribuable à tous les régimes de paiements fondés sur des actions de la MFS comptabilisé au 31 décembre 2021 s'établissait à 1 088 \$ (902 \$ au 31 décembre 2020), montant qui comprend un passif de 848 \$ (713 \$ au 31 décembre 2020) relatif aux actions assujetties à des restrictions et aux actions en circulation de la MFS. Aucune option sur action n'était en circulation aux 31 décembre 2021 et 2020.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération et la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat comptabilisées relativement à ces attributions pour les exercices clos les 31 décembre.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2021	2020
Charge de rémunération	529 \$	387 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(79) \$	(64) \$

20. Impôt sur le résultat

20.A Impôt différé

Le tableau suivant présente les actifs et passifs d'impôt différé qui figurent dans les états consolidés de la situation financière.

Aux 31 décembre	2021	2020
Actifs d'impôt différé ¹⁾	1 848 \$	1 634 \$
Passifs d'impôt différé ¹⁾	322	383
Actif d'impôt différé, montant net	1 526 \$	1 251 \$

¹⁾ Nos actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat de la même entité juridique prélevés par la même administration fiscale.

Les variations des actifs d'impôt différé nets pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

	Placements	Passifs relatifs aux contrats ¹⁾	Coûts d'acquisition différés	Pertes pouvant être reportées	Régimes de retraite et autres avantages du personnel	Autres ²⁾	Total
Au 31 décembre 2020	(1 240) \$	1 621 \$	82 \$	708 \$	322 \$	(242) \$	1 251 \$
Imputé à l'état du résultat net	53	48	(9)	125	(14)	(7)	196
Imputé aux autres éléments du résultat global	25	30	—	17	9	4	85
Fluctuations des taux de change et autres	(16)	28	1	3	(16)	(6)	(6)
Au 31 décembre 2021	(1 178) \$	1 727 \$	74 \$	853 \$	301 \$	(251) \$	1 526 \$

¹⁾ Composés des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de placement, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance.

²⁾ Inclut les crédits d'impôt non utilisés.

	Placements	Passifs relatifs aux contrats ¹⁾	Coûts d'acquisition différés	Pertes pouvant être reportées	Régimes de retraite et autres avantages du personnel	Autres ²⁾	Total
Au 31 décembre 2019	(1 040) \$	1 121 \$	83 \$	697 \$	338 \$	(150) \$	1 049 \$
Acquisitions (cessions) découlant de regroupements d'entreprises	—	—	—	—	—	(67)	(67)
Imputé à l'état du résultat net	(149)	494	—	62	(5)	(31)	371
Imputé aux autres éléments du résultat global	(54)	—	—	(50)	(8)	—	(112)
Imputé aux capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global	—	—	—	(1)	—	—	(1)
Fluctuations des taux de change et autres	3	6	(1)	—	(3)	6	11
Au 31 décembre 2020	(1 240) \$	1 621 \$	82 \$	708 \$	322 \$	(242) \$	1 251 \$

¹⁾ Composés des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de placement, déduction faite des actifs au titre des cessions de réassurance.

²⁾ Inclut les crédits d'impôt non utilisés.

Nous avons subi, principalement au Canada, au Royaume-Uni, en Indonésie et au Vietnam, des pertes fiscales autres qu'en capital totalisant 3 758 \$ (3 382 \$ en 2020). L'économie que représentent ces pertes fiscales a été prise en compte dans la mesure où il est probable qu'elles se réalisent. En outre, nous avons des pertes en capital nettes de 7 \$ (19 \$ en 2020) aux États-Unis et de 13 \$ (néant en 2020) au Canada, pour lesquelles un actif d'impôt différé de 3 \$ (4 \$ en 2020) a été comptabilisé. Les pertes fiscales non utilisées et pour lesquelles un actif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé totalisaient 499 \$ au 31 décembre 2021 (587 \$ en 2020) principalement au Royaume-Uni, en Indonésie et au Vietnam. Nous avons également subi des pertes en capital de 452 \$ au Royaume-Uni (460 \$ en 2020) et de 178 \$ au Canada (169 \$ en 2020), pour lesquelles un actif d'impôt différé de 137 \$ (110 \$ en 2020) n'a pas été comptabilisé.

L'économie sera réalisée dans les exercices ultérieurs au fur et à mesure que nous utiliserons les pertes pour réduire l'impôt sur le résultat exigible. Ces pertes fiscales peuvent être examinées par diverses autorités fiscales et elles pourraient être réduites par suite des ajustements apportés aux déclarations de revenus. De plus, des changements d'ordre législatif, commercial ou autre peuvent limiter notre capacité à utiliser ces pertes.

L'actif d'impôt différé lié aux pertes pouvant être reportées inclut des économies d'impôt comptabilisées relativement aux pertes subies au cours de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent. Afin de déterminer s'il était approprié de comptabiliser ces économies d'impôt, nous tenons compte de prévisions relatives aux bénéfices imposables futurs, en plus de considérer des occasions de planification fiscale qui généreront un bénéfice imposable pour la période au cours de laquelle les pertes fiscales non utilisées pourront être utilisées.

Les pertes autres qu'en capital reportées au Canada expireront à partir de 2030, tandis que les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes d'exploitation et les pertes en capital subies au Royaume-Uni peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital subies en Indonésie et au Vietnam peuvent être reportées sur cinq ans. Les pertes en capital subies aux États-Unis peuvent être reportées sur cinq ans et expireront à partir de 2024.

Nous comptabilisons un passif d'impôt différé sur toutes les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des coentreprises ou des entreprises associées, à moins que nous soyons capables de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et qu'il soit probable que ces différences ne se résorbent pas dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2021, les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des coentreprises ou des entreprises associées à l'égard desquelles aucun passif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevaient à 5 452 \$ (5 299 \$ en 2020).

20.B Charge (économie) d'impôt sur le résultat

20.B.i La charge (l'économie) d'impôt présentée dans nos états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre se composait des éléments suivants :

	2021	2020
Charge (économie) d'impôt sur le résultat exigible :		
Exercice en cours	964 \$	859 \$
Ajustements relatifs aux exercices précédents incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(41)	7
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat exigible	923	866
Charge (économie) d'impôt sur le résultat différé :		
Naissance et résorption des différences temporaires	(204)	(435)
Ajustements relatifs aux exercices précédents incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(8)	48
Charge (économie) d'impôt découlant des pertes fiscales non comptabilisées	6	15
Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives	10	1
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat différé	(196)	(371)
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat	727 \$	495 \$

20.B.ii Économie (charge) d'impôt inscrite directement aux capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre :

	2021	2020
Comptabilisée dans les autres éléments du résultat global :		
Économie (charge) d'impôt sur le résultat exigible	3 \$	(2) \$
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé	85	(112)
Total inscrit comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	88	(114)
Comptabilisé dans les capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global :		
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé	—	(1)
Total de l'économie (de la charge) d'impôt inscrite aux capitaux propres, y compris l'économie (la charge) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	88 \$	(115) \$

20.B.iii Notre taux effectif d'impôt sur le résultat diffère du taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2021		2020	
		%		%
Bénéfice net total (perte nette totale)	4 370 \$		2 792 \$	
À ajouter : Charge (économie) d'impôt sur le résultat	727		495	
Bénéfice net total (perte nette totale) avant impôt sur le résultat	5 097 \$		3 287 \$	
Impôt au taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi	1 338 \$	26,3	871 \$	26,5
Augmentation (diminution) du taux résultant de ce qui suit :				
Augmentation (diminution) des taux d'imposition effectifs appliqués au résultat assujetti à l'impôt dans des territoires étrangers	(231)	(4,5)	(218)	(6,6)
(Produits tirés des placements) pertes de placements exonérés d'impôt	(345)	(6,8)	(253)	(7,7)
Ajustements relatifs aux périodes précédentes, incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(49)	(1,0)	55	1,7
(Économie) charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés	6	0,1	15	0,5
Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives	10	0,2	1	—
Autres	(2)	—	24	0,7
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat et taux effectif d'impôt sur le résultat	727 \$	14,3	495 \$	15,1

Compte tenu d'une modification du taux d'imposition des sociétés adoptée par la province de l'Alberta, notre taux d'imposition prévu par la loi a diminué, passant de 26,5 % à 26,25 % (arrondi à 26,3 % dans le tableau ci-dessus) le 1^{er} janvier 2021.

Les (produits tirés des placements) pertes de placements exonérés d'impôt comprennent des écarts de taux d'imposition liés à divers types de produits tirés des placements ou de pertes de placements imposés à des taux moins élevés que notre taux d'imposition prévu par la loi. On retrouve notamment dans cette catégorie les produits tirés des dividendes, les gains en capital réalisés au Canada et les variations de la valeur de marché, dont celles découlant des fluctuations des taux de change.

Les taux d'imposition prévus par la loi dans les autres territoires où nous exerçons nos activités varient de 0 % à 25 %, ce qui donne lieu à des écarts de taux d'imposition et de charge d'impôt correspondante par rapport au taux canadien d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi appliqué aux bénéfices enregistrés dans les territoires étrangers qui ne sont pas assujettis à l'impôt au Canada. En général, l'augmentation du bénéfice dans des territoires où les taux d'imposition prévus par la loi sont plus élevés se traduit par une augmentation de notre charge d'impôt sur le résultat, tandis que les bénéfices enregistrés dans des territoires fiscaux où les taux d'imposition prévus par la loi sont inférieurs à 26,25 % se traduisent par une diminution de notre charge d'impôt sur le résultat. Ces écarts sont présentés au poste Augmentation (diminution) des taux d'imposition effectifs appliqués au résultat assujetti à l'impôt dans des territoires étrangers. L'économie présentée pour 2021 incluait une augmentation du bénéfice enregistré dans des territoires où les taux d'imposition prévus par la loi sont peu élevés par rapport à 2020.

Les ajustements relatifs aux périodes précédentes, y compris les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal, sont principalement liés à la résolution de litiges d'ordre fiscal au Canada et à la finalisation des déclarations fiscales au Canada et aux États-Unis pour 2021. Les ajustements pour 2020 étaient liés à la finalisation des déclarations fiscales de l'exercice précédent au Canada et aux États-Unis.

(L'économie) la charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés reflète des pertes non comptabilisées en Asie.

Les modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives comprennent une réévaluation de nos soldes d'impôt différé au Royaume-Uni en raison d'une augmentation adoptée de 19 % à 25 % du taux d'imposition des sociétés, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2023. En 2020, les modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives comprenaient une réévaluation de nos soldes d'impôt différé au Royaume-Uni en raison de la reprise d'une réduction future adoptée du taux d'imposition des sociétés, qui avait été partiellement contrebalancée par la réévaluation de nos soldes d'impôt différé au Canada en raison d'une réduction du taux d'imposition provincial des sociétés adoptée en Alberta.

Le poste Autres reflète principalement des retenues d'impôt à la source sur les distributions versées par nos filiales étrangères, l'avantage lié aux participations dans nos coentreprises en Asie et l'incidence du bénéfice imposable attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

21. Gestion du capital

Notre capital est structuré de manière à dépasser les cibles réglementaires et internes minimales en matière de capital et à nous permettre de conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure de capital efficace. Nous nous efforçons d'atteindre une structure de capital optimale en équilibrant l'utilisation du financement par emprunt et par actions. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à l'entreprise, ainsi qu'au niveau de chaque secteur d'activité, en vertu de principes appropriés dans le territoire où chacune d'elle exerce ses activités. Nous gérons le capital de toutes nos filiales étrangères en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

Le conseil d'administration de la FSL inc. a la responsabilité d'examiner et d'approuver chaque année le plan de gestion de capital de la Compagnie et sa politique relative au risque de capital. La supervision de la direction en ce qui a trait à nos programmes de gestion du capital et à notre situation de capital relève du comité de direction sur l'examen des risques de la Compagnie, lequel est composé de membres de la haute direction provenant des fonctions de la finance, de l'actuariat et de la gestion des risques.

Nous préparons chaque année un plan en matière de capital qui prévoit des options en matière de capital et des recommandations en matière de dividendes et de financement qui sont présentées au comité d'examen des risques du conseil d'administration. Le capital fait régulièrement l'objet d'examen pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques. Le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver les recommandations au chapitre des dividendes.

La politique relative au risque de capital est conçue de façon à maintenir un niveau suffisant de capital, en vue de fournir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, pour soutenir les risques liés à nos activités et pour optimiser le rendement pour nos actionnaires. La politique est aussi conçue de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, soit le risque que le capital ne soit pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, à maintenir la solidité financière ou à nous permettre et à permettre à nos filiales de soutenir nos activités en cours ou de tirer parti des occasions de croissance. La FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et de l'environnement de contrôle.

La FSL inc. est une société d'assurance inactive et elle est assujettie au TSAV. Au 31 décembre 2021, le ratio du TSAV de la FSL inc. dépassait le ratio cible minimal établi par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »).

La Sun Life du Canada, principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc. au Canada, est également assujettie au TSAV. Le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, qui était de 124 % au 31 décembre 2021, se situe au-dessus du ratio total cible de capital de surveillance du BSIF, qui est de 100 %, et du ratio total minimal, qui est de 90 %.

Le BSIF peut intervenir et prendre le contrôle d'une société canadienne d'assurance-vie s'il juge insuffisant le montant du capital disponible. Le BSIF pourra aussi ajuster les besoins en capitaux dans l'avenir pour tenir compte de l'évolution de la situation, du profil de risque des assureurs-vie canadiens ou d'autres risques. Aux 31 décembre 2021 et 2020, le capital de la Sun Life du Canada était supérieur aux niveaux nécessitant des mesures réglementaires ou correctrices.

Les filiales réglementées de la Compagnie doivent se conformer aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires dans lesquels elles exercent leurs activités. Dans certains territoires, le versement de dividendes de nos filiales est assujéti au maintien de niveaux de capital supérieurs aux niveaux réglementaires ou à la réception d'une approbation réglementaire, ou aux deux. Aux 31 décembre 2021 et 2020, nous maintenons un niveau de capital supérieur au niveau minimal exigé localement.

Aux États-Unis, la Sun Life du Canada exerce ses activités par l'entremise d'une succursale assujettie à la supervision des organismes de réglementation américains, et elle dépassait les niveaux nécessitant des mesures réglementaires aux 31 décembre 2021 et 2020. Aux États-Unis, nous avons recours à des ententes de réassurance captives afin de fournir un provisionnement adéquat pour répondre aux exigences américaines en matière de réserves obligatoires dépassant celles en vertu des normes IFRS. Aux termes de deux de ces ententes, le provisionnement de ces exigences en matière de réserves obligatoires est soutenu par une garantie de la FSL inc.

Notre capital se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle et de certains autres titres admissibles en tant que capital réglementaire. Aux fins de la présentation de l'information à des fins réglementaires en vertu du cadre du TSAV, des ajustements additionnels prescrits par le BSIF, notamment à l'égard du goodwill, des placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments, ont été apportés au total du capital présenté dans le tableau suivant.

Aux 31 décembre	2021	2020
Titres de créance subordonnés ¹⁾	6 425 \$	4 781 \$
Instruments de capital novateurs ²⁾	200	200
Capitaux propres :		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2 239	2 257
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ³⁾	24 075	22 212
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation	1 700	1 368
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	59	25
Total du capital	34 698 \$	30 843 \$

¹⁾ Comprend un produit de 2,0 G\$ lié aux placements de titres de créance subordonnés conclus en novembre 2021, sur lequel une tranche de 1,5 G\$ est assujettie à des modalités contractuelles exigeant que nous rachetions la totalité des titres sous-jacents dans l'éventualité où l'acquisition de DentaQuest ne serait pas conclue. Ces montants ne sont pas admissibles à titre de capital à l'égard du TSAV avant que l'acquisition ne soit conclue.

²⁾ Les instruments de capital novateurs sont des SLEECs émis par la FCSL I (note 13). Nous ne consolidons pas la FCSL I.

³⁾ Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

22. Fonds distincts

Nous avons des produits de fonds distincts, y compris des rentes à capital variable, des produits en unités de compte et des contrats d'assurance-vie universelle, au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie. Aux termes de ces contrats, le montant des prestations est lié en vertu d'un contrat à la juste valeur des placements dans le fonds distinct en question. Les titulaires de contrat peuvent choisir parmi diverses catégories de placements dans des fonds distincts. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire de contrat lié à des fonds distincts n'y ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que le titulaire assume les risques et bénéficie des avantages associés au rendement du fonds. Par conséquent, les profits et les pertes nets réalisés, les autres produits nets tirés des placements et les charges engagées relativement aux fonds distincts sont attribuables uniquement aux titulaires de contrat. Toutefois, nous offrons des garanties pour certains contrats. Nous sommes exposés au risque lié aux marchés des actions et au risque de taux d'intérêt en raison de ces garanties. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces garanties et nos activités de gestion du risque connexes, se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion.

Les fonds distincts nous procurent des produits tirés des honoraires. Les fluctuations du cours de marché des placements détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts ont une incidence sur les frais de gestion perçus au titre de ces fonds.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les types de fonds distincts offerts, par pourcentage du total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se situaient dans les fourchettes suivantes :

Type de fonds	%
Marché monétaire	1 à 5
Revenu fixe	5 à 10
Équilibré	40 à 45
Actions	45 à 50

Les fonds du marché monétaire sont constitués de placements assortis d'échéances de moins de un an. Les fonds de titres à revenu fixe investissent principalement dans des titres à revenu fixe de première qualité, et moins de 25 % de leur actif peut être investi dans des actions diversifiées ou des obligations à rendement élevé. Les fonds équilibrés comportent un volet de titres à revenu fixe et un volet d'actions plus important. Plus de 25 % du portefeuille est investi dans des titres à revenu fixe. Les fonds d'actions se composent principalement de fonds largement diversifiés investissant dans un éventail diversifié d'actions canadiennes, américaines ou mondiales. Cette catégorie comprend des fonds à faible volatilité, à volatilité moyenne et à volatilité élevée.

22.A Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

La valeur comptable des placements détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts s'établit comme suit :

Aux 31 décembre	2021	2020
Unités de fonds distincts et titres de fonds communs de placement	125 944 \$	111 789 \$
Titres de capitaux propres	9 963	9 733
Titres de créance	3 410	3 874
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	778	693
Immeubles de placement	446	387
Prêts hypothécaires	19	19
Autres actifs	141	140
Total de l'actif	140 701 \$	126 635 \$
À déduire : Passifs découlant des activités de placement	705	714
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	139 996 \$	125 921 \$

22.B Variations des contrats d'assurance et des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts

Les variations des contrats d'assurance et des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2021	2020
Soldes aux 1 ^{er} janvier	125 921 \$	116 973 \$
À ajouter à l'actif des fonds distincts :		
Versements	13 509	12 880
Transfert net (au) du fonds général	(351)	(1 825)
Profits nets (pertes nettes) réalisés et latents	9 516	5 643
Autres produits tirés des placements	6 558	4 275
Total des ajouts	29 232 \$	20 973 \$
À déduire de l'actif des fonds distincts :		
Sommes versées aux titulaires de contrat et aux bénéficiaires	12 966	10 618
Frais de gestion	1 276	1 126
Impôts et autres charges	435	396
Fluctuations des taux de change	480	(115)
Total des déductions	15 157 \$	12 025 \$
Augmentation (diminution) nette	14 075 \$	8 948 \$
Soldes, à la fin	139 996 \$	125 921 \$
Soldes aux 31 décembre	139 996 \$	125 921 \$

23. Engagements, garanties et éventualités

23.A Engagements de location

Nous louons des bureaux de même que du matériel. Ces contrats prévoient des loyers qui sont imputés aux résultats de l'exercice auquel ils se rapportent. Le total des loyers à payer pour la période restant à courir jusqu'à l'expiration de ces contrats totalise 950 \$ (1 082 \$ au 31 décembre 2020). Les loyers à payer futurs par année de paiement sont inclus dans la note 6 du rapport de gestion.

23.B Engagements contractuels

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie a pris divers engagements contractuels qui restent à régler et ne sont pas pris en compte dans nos états financiers consolidés. Outre les engagements de prêts liés à des titres de créance et à des prêts hypothécaires présentés à la note 6.A.i, nous avons des engagements liés à des capitaux propres, à des immeubles de placement et à des immobilisations corporelles. Au 31 décembre 2021, nous avons des engagements contractuels en cours totalisant 4 211 \$ (3 583 \$ au 31 décembre 2020). Les échéances prévues de ces engagements sont indiquées à la note 6 du rapport de gestion.

23.C Lettres de crédit

Nous établissons des lettres de crédit documentaires dans le cours normal de nos activités. Au 31 décembre 2021, nous disposons de facilités de crédit de 839 \$ disponibles pour l'émission de lettres de crédit (846 \$ au 31 décembre 2020), y compris des lettres de crédit en cours totalisant 105 \$ (122 \$ au 31 décembre 2020).

23.D Commissions pour affaires cédées

Le programme des commissions pour affaires cédées (« CPAC ») est conçu pour faciliter le transfert de blocs d'affaires entre conseillers afin d'offrir un service continu et des conseils à nos Clients. Nous facilitons et gérons ces transactions, y compris les flux de paiements et de recouvrements connexes. Dans le cadre du programme des CPAC, lorsqu'un conseiller admissible cède des Clients dont il assure le service, nous avons l'obligation contractuelle de lui verser la valeur des CPAC afférentes, établie selon une formule précise comme le stipule le contrat de conseiller. La valeur de l'engagement lié aux CPAC diffère pour les blocs d'affaires n'ayant pas été cédés par un conseiller actif. La survenance d'événements futurs qui amènent un conseiller à céder son bloc d'affaires et la valeur de l'obligation liée aux CPAC connexe à cette date de cession ultérieure sont difficiles à prévoir. Par conséquent, étant donné que nous ne savons pas quand peut survenir un événement déclencheur, nous ne pouvons pas estimer avec fiabilité notre engagement relativement au programme des CPAC. En raison de la nature de ce programme, dans le cours normal des activités, l'engagement relatif au paiement futur à verser à des conseillers cédant des blocs d'affaires devrait être égal ou partiellement égal à un montant correspondant lié à la créance relative aux blocs d'affaires cédés à de nouveaux conseillers, ce qui devrait entraîner une incidence non significative sur le bénéfice et les liquidités pour toute période de présentation de l'information financière.

23.E Indemnités et garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous avons conclu des ententes qui prévoient entre autres l'indemnisation de tiers, notamment des ententes de confidentialité, des lettres de mission qui nous engagent envers des conseillers et des consultants, des contrats d'externalisation, des contrats de location, des contrats de licence de marque, des conventions de tarification et de placement pour compte, des contrats liés aux technologies de l'information, des contrats de distribution, des ententes de financement, la vente de participations et des contrats de service.

En vertu de ces ententes, nous pourrions être tenus d'indemniser les autres parties pour des pertes ou des dommages subis par ces dernières ou pour des frais qu'elles auraient engagés par suite de fausses déclarations, de changements de la réglementation (y compris des questions d'ordre fiscal) ou par suite de poursuites ou de sanctions légales dont l'autre partie peut faire l'objet en raison de la transaction. Nous avons également convenu d'indemniser nos administrateurs et certains de nos dirigeants et de nos employés conformément à nos règlements administratifs. Ces clauses d'indemnisation varient en fonction de la nature et des conditions des ententes. Dans de nombreux cas, elles ne prévoient pas de limites relativement à notre responsabilité, et il est difficile de faire des prévisions relativement à la survenance des éventualités pouvant donner lieu au versement des indemnités. Par conséquent, nous ne pouvons estimer notre passif potentiel relativement à ces indemnités. Nous considérons qu'il est peu probable que les conditions entraînant le versement de ces indemnités se réalisent et, par le passé, nous n'avons pas eu à verser d'indemnités importantes en vertu de telles clauses d'indemnisation. Dans certains cas, nous pouvons exercer des recours contre des tiers relativement aux indemnités ci-dessus. Nous souscrivons aussi des contrats d'assurance qui peuvent nous couvrir contre certaines des réclamations liées à ces ententes.

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu des contrats de vente et d'achat prévoyant des indemnités en faveur de tiers. En vertu de ces ententes, nous pourrions être tenus d'indemniser les contreparties pour des pertes ou des dommages subis par ces dernières ou pour des frais qu'elles auraient engagés par suite de fausses déclarations. Au 31 décembre 2021, nous n'étions au courant d'aucune fausse déclaration exigeant le versement d'un paiement en vertu de ces indemnités qui aurait une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Les garanties données par nous qui sont quantifiables sont présentées à la note 6.A.i.

23.F Garanties à l'égard d'actions privilégiées et de débetures subordonnées de la Sun Life du Canada

La FSL inc. a fourni une garantie à l'égard des débetures subordonnées à 6,30 % représentant un capital de 150 \$ et venant à échéance en 2028 émises par la Sun Life du Canada. Les réclamations en vertu de cette garantie ont égalité de rang avec toutes les autres dettes subordonnées de la FSL inc. La FSL inc. a également fourni une garantie subordonnée à l'égard des actions privilégiées émises de temps à autre par la Sun Life du Canada, autres que les actions privilégiées détenues par la FSL inc. et ses sociétés liées. La Sun Life du Canada n'a aucune action privilégiée en circulation couverte par cette garantie. Aux termes de ces garanties, la Sun Life du Canada a le droit de se prévaloir d'une dispense à l'égard de la plupart de ses obligations d'information continue et des obligations en matière d'attestation prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

On trouvera ci-dessous des tableaux de consolidation pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada (consolidée).

Résultats pour les exercices clos les	FSL inc. (non consolidée)	Sun Life du Canada (consolidée)	Autres filiales de la FSL inc. (combinées)	Ajustements de consolidation	FSL inc. (consolidée)
31 décembre 2021					
Produits	320 \$	27 527 \$	9 060 \$	(1 219) \$	35 688 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	4 035 \$	2 823 \$	1 062 \$	(3 885) \$	4 035 \$
31 décembre 2020					
Produits	266 \$	35 801 \$	9 430 \$	(2 160) \$	43 337 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	2 498 \$	1 349 \$	1 030 \$	(2 379) \$	2 498 \$

Actifs et passifs	FSL inc. (non consolidée)	Sun Life du Canada (consolidée)	Autres filiales de la FSL inc. (combinées)	Ajustements de consolidation	FSL inc. (consolidée)
Au 31 décembre 2021					
Placements	30 984 \$	174 777 \$	13 006 \$	(34 245) \$	184 522 \$
Total des autres actifs du fonds général	12 462 \$	24 580 \$	32 525 \$	(48 715) \$	20 852 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	139 929 \$	67 \$	— \$	139 996 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	147 989 \$	10 105 \$	(10 283) \$	147 811 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	3 368 \$	— \$	— \$	3 368 \$
Total des autres passifs du fonds général	16 020 \$	24 249 \$	27 702 \$	(41 849) \$	26 122 \$
Au 31 décembre 2020					
Placements	26 019 \$	172 439 \$	9 974 \$	(30 520) \$	177 912 \$
Total des autres actifs du fonds général	7 800 \$	24 327 \$	20 691 \$	(33 640) \$	19 178 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	125 859 \$	62 \$	— \$	125 921 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	145 949 \$	10 637 \$	(10 813) \$	145 773 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	3 189 \$	— \$	— \$	3 189 \$
Total des autres passifs du fonds général	9 350 \$	25 920 \$	13 741 \$	(26 745) \$	22 266 \$

23.G Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Nous sommes régulièrement appelés à intervenir dans le cadre de poursuites judiciaires, en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Les poursuites judiciaires pour lesquelles nous sommes la partie défenderesse ont généralement trait à nos activités à titre de fournisseur de produits d'assurance et de gestion de patrimoine, d'investisseur et de conseiller en placements, et d'employeur. En outre, le gouvernement et les organismes de réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie, notamment des organismes de réglementation chargés des valeurs mobilières et de l'assurance des provinces au Canada et des États aux États-Unis, et les autorités gouvernementales procèdent, de temps à autre, à des demandes d'informations ou à des examens ou enquêtes à l'égard de notre conformité avec les lois sur l'assurance et les valeurs mobilières ainsi qu'avec d'autres lois.

Les provisions liées aux procédures judiciaires visant des contrats d'assurance, comme les réclamations d'assurance-invalidité et d'assurance-vie et les coûts des litiges, sont incluses dans le poste Passifs relatifs aux contrats d'assurance, qui est présenté dans nos états consolidés de la situation financière. Les autres provisions sont inscrites ailleurs qu'aux Passifs relatifs aux contrats d'assurance lorsque, de l'avis de la direction, il est à la fois probable qu'un paiement sera exigé et possible de procéder à une estimation fiable du montant de cette obligation. La direction examine régulièrement l'état d'avancement de toutes les procédures judiciaires et exerce son jugement afin de les résoudre d'une manière qu'elle considère au mieux de nos intérêts.

Deux demandes de recours collectif ont été déposées contre la Sun Life du Canada relativement à des pratiques de vente liées à des contrats individuels émis par La Métropolitaine, compagnie d'assurance vie (« La Métropolitaine ») et à leur administration. Ces contrats avaient été pris en charge par Clarica lorsque celle-ci a acquis la majorité des activités canadiennes de La Métropolitaine en 1998, et ils ont été pris en charge par la suite par la Sun Life du Canada suivant sa fusion avec Clarica. Une des poursuites (Fehr et autres contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie) a été déposée en Ontario, tandis que l'autre (Alamwala contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie) a été déposée en Colombie-Britannique. La poursuite de Fehr a été autorisée à titre de recours collectif, et les participants au recours ont été avisés. La Sun Life du Canada a présenté une requête en jugement sommaire visant à rejeter toutes ces allégations. L'autre recours collectif (Alamwala contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie) est demeuré essentiellement en suspens depuis qu'il a été introduit en 2011 et il n'a pas été autorisé. Nous continuerons de nous défendre vigoureusement face à ces recours collectifs. En ce qui a trait à l'acquisition des activités canadiennes de La Métropolitaine, cette dernière a accepté d'indemniser Clarica relativement à certaines pertes, y compris celles enregistrées relativement à la vente de ses contrats d'assurance. Si la poursuite de Fehr ou celle de Alamwala donne lieu à des pertes, la Sun Life du Canada exercera des recours contre La Métropolitaine à l'égard de cette indemnité, au moyen d'un processus d'arbitrage.

La direction ne croit pas que la résolution probable de toute question d'ordre juridique ou réglementaire en cours aura, sur le plan individuel ou global, une incidence défavorable significative sur les états consolidés de la situation financière ou sur les états consolidés du résultat net.

24. Transactions entre parties liées

La FSL inc. et ses filiales, coentreprises et entreprises associées concluent des transactions à l'échelle mondiale. Toutes les transactions conclues entre la FSL inc. et ses filiales ont été éliminées lors de la consolidation. Les transactions conclues avec les coentreprises et les entreprises associées, qui constituent également des parties liées, sont présentées à la note 16. Les transactions entre la Compagnie et les parties liées sont réalisées dans des conditions de concurrence normale, et les prix sont établis en conséquence, comme c'est le cas pour les transactions avec des tiers.

24.A Transactions avec les principaux dirigeants, salaires et autres formes de rémunération

Les principaux dirigeants désignent les membres de l'équipe de direction et du conseil d'administration de la FSL inc. Ces personnes ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Compagnie. Le total de la rémunération des membres de l'équipe de direction et des administrateurs s'établit comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2021		2020	
	Membres de l'équipe de direction	Administrateurs	Membres de l'équipe de direction	Administrateurs
Nombre de personnes	14	13	12	10
Salaire de base et rémunération incitative annuelle	22 \$	— \$	18 \$	— \$
Avantages à court terme additionnels et autres	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$
Rémunération incitative à long terme fondée sur des actions	36 \$	2 \$	23 \$	2 \$
Valeur des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite	6 \$	— \$	2 \$	— \$
Indemnités de départ	6 \$	— \$	— \$	— \$

24.B Autres transactions entre parties liées

Nous fournissons des services de gestion de placements pour nos régimes de retraite. Les services sont fournis selon sensiblement les mêmes modalités que celles des transactions comparables conclues avec des tiers. Nous détenons également des parts de fonds de placement gérés par certaines de nos coentreprises. La valeur comptable de notre placement dans ces fonds est présentée à la note 16.D.

25. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Nous offrons des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées à nos employés admissibles. Tous nos principaux régimes à prestations déterminées à l'échelle mondiale sont fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les principaux régimes à prestations déterminées sont offerts au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Les dispositions particulières de ces régimes varient selon le groupe auquel les employés appartiennent et les pays dans lesquels ils travaillent. De plus, nous offrons des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées aux employés admissibles, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Au 31 décembre 2014, il ne reste plus de participants actifs du régime à prestations déterminées du Royaume-Uni, et les régimes à prestations déterminées américains continuent d'accumuler des prestations au titre des services futurs. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les régimes à prestations déterminées canadiens ne sont plus offerts aux nouveaux employés. Les employés canadiens engagés avant le 1^{er} janvier 2009 continueront d'accumuler des prestations au titre des services futurs en vertu des régimes antérieurs, qui comprennent des composantes de prestations déterminées et de cotisations déterminées, tandis que les employés engagés à partir de cette date sont admissibles à un régime à cotisations déterminées. En outre, un petit régime à prestations déterminées aux Philippines demeure ouvert aux nouveaux employés.

Notre politique de financement des régimes de retraite à prestations déterminées consiste à verser, au minimum, les cotisations annuelles exigées par les organismes de réglementation des pays où les régimes sont offerts. Nos régimes de retraite à prestations déterminées du Royaume-Uni sont régis par des fiduciaires de régimes de retraite, tandis que, dans les autres pays où nous exerçons nos activités, les régimes de retraite à prestations déterminées sont régis par des comités de retraite locaux. Les changements importants des régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la filiale qui est la promotrice du régime de la FSL inc.

Nous offrons aussi des régimes de retraite à cotisations déterminées à nos employés admissibles. Les droits sur nos cotisations à ces régimes à cotisations déterminées peuvent être assujettis à certaines conditions d'acquisition. Nos cotisations correspondent généralement à un pourcentage fixe du revenu annuel de l'employé, et elles peuvent également représenter un pourcentage fixe des cotisations de l'employé, jusqu'à concurrence de niveaux prescrits.

Outre les régimes de retraite, nous procurons, au Canada et aux États-Unis, des régimes d'assurance-vie et de soins de santé aux employés retraités admissibles et aux personnes à leur charge qui remplissent certaines conditions. Les retraités admissibles peuvent être tenus de payer une partie des primes se rapportant à ces garanties, et, en général, des franchises et des pourcentages de remboursement s'appliquent aux prestations. Ces avantages postérieurs au départ à la retraite ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Au Canada, certains régimes d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs au départ à la retraite sont offerts aux employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 31 décembre 2015. Les employés admissibles prenant leur retraite au Canada après le 31 décembre 2015 auront accès à un régime de couverture de soins de santé optionnel dont les cotisations seront versées par les retraités. Aux États-Unis, certains avantages d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs au départ à la retraite sont offerts aux employés retraités admissibles. Aux États-Unis, les employés ne comptant pas cinquante ans d'âge et dix années de service au 31 décembre 2015 ont uniquement accès à un régime de couverture de soins de santé pour retraités subventionné avant d'être admissibles au régime Medicare. Les retraités admissibles actuels et futurs ainsi que les personnes à charge couvertes admissibles au régime Medicare reçoivent une cotisation annuelle qui est versée dans un compte de remboursement des soins de santé afin de rembourser les charges liées aux couvertures individuelles et aux autres dépenses admissibles.

25.A Risques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées à l'intention des employés

La fermeture aux nouveaux participants des principaux régimes de retraite à prestations déterminées et régimes d'avantages à l'intention des retraités a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos principaux régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant la composition de l'actif des régimes hors des titres de capitaux propres et vers des placements à revenu plus fixe correspondant aux passifs prévus. En 2018 et en 2021, nous avons réduit les risques liés à notre régime de retraite au Royaume-Uni au moyen de rentes sans rachat des engagements couvrant la majorité des prestations de retraite des participants. L'objectif de nos principaux régimes à prestations déterminées capitalisés est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

25.B Régimes de retraite à prestations déterminées et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Les tableaux suivants indiquent la situation des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite.

	2021			2020		
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Variation des obligations au titre des prestations déterminées :						
Obligation au titre des prestations déterminées aux 1 ^{er} janvier	4 060 \$	277 \$	4 337 \$	3 805 \$	279 \$	4 084 \$
Coût des services rendus au cours de la période	59	7	66	58	6	64
Coût financier	98	7	105	110	9	119
Écarts actuariels	(169)	(23)	(192)	278	(1)	277
Prestations payées	(192)	(15)	(207)	(184)	(14)	(198)
Liquidations	—	—	—	(5)	—	(5)
Fluctuation des taux de change	(20)	(1)	(21)	(2)	(2)	(4)
Obligation au titre des prestations déterminées aux 31 décembre	3 836 \$	252 \$	4 088 \$	4 060 \$	277 \$	4 337 \$
Variation de l'actif des régimes :						
Juste valeur de l'actif des régimes aux 1 ^{er} janvier	3 909 \$	— \$	3 909 \$	3 596 \$	— \$	3 596 \$
Frais administratifs	(1)	—	(1)	(1)	—	(1)
Produits d'intérêts sur l'actif des régimes	92	—	92	102	—	102
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	(234)	—	(234)	305	—	305
Cotisations de l'employeur	94	15	109	97	14	111
Prestations payées	(192)	(15)	(207)	(184)	(14)	(198)
Liquidations	—	—	—	(7)	—	(7)
Fluctuation des taux de change	(25)	—	(25)	1	—	1
Juste valeur de l'actif des régimes aux 31 décembre	3 643 \$	— \$	3 643 \$	3 909 \$	— \$	3 909 \$
Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière :						
Juste valeur de l'actif des régimes	3 643 \$	— \$	3 643 \$	3 909 \$	— \$	3 909 \$
(Obligation) au titre des prestations déterminées	(3 836)	(252)	(4 088)	(4 060)	(277)	(4 337)
(Passif) actif net comptabilisé aux 31 décembre	(193) \$	(252) \$	(445) \$	(151) \$	(277) \$	(428) \$
Composantes de la charge nette au titre des prestations comptabilisée :						
Coût des services rendus au cours de la période	59 \$	7 \$	66 \$	58 \$	6 \$	64 \$
Frais administratifs	1	—	1	1	—	1
Charges (produits) d'intérêts, montant net	6	7	13	8	9	17
Liquidations	—	—	—	2	—	2
Autres pertes (profits) liés aux avantages du personnel à long terme	—	(3)	(3)	—	—	—
Charge nette au titre des avantages du personnel	66 \$	11 \$	77 \$	69 \$	15 \$	84 \$
Réévaluation (du passif) de l'actif net comptabilisé :						
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	(234) \$	— \$	(234) \$	305 \$	— \$	305 \$
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	2	—	2	(3)	2	(1)
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	187	13	200	(278)	(19)	(297)
Écarts actuariels liés aux ajustements relatifs aux résultats enregistrés	(20)	7	(13)	3	18	21
Fluctuation des taux de change	(3)	—	(3)	—	2	2
Composantes des coûts au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(68) \$	20 \$	(48) \$	27 \$	3 \$	30 \$

25.C Principales hypothèses utilisées à l'égard des principaux régimes

	2021			2020		
	Canada %	Royaume-Uni %	États-Unis %	Canada %	Royaume-Uni %	États-Unis %
Hypothèses servant à établir l'obligation au titre des prestations, à la fin :						
Taux d'actualisation des régimes de retraite	3,00	1,90	3,00	2,70	1,30	2,65
Taux d'augmentation de la rémunération	2,80	s.o.	s.o.	2,80	s.o.	s.o.
Augmentations des prestations de retraite	0,00-0,05	3,30	s.o.	0,00-0,05	2,95	s.o.
Hypothèses servant à établir la charge nette au titre des avantages du personnel pour l'exercice :						
Taux d'actualisation des régimes de retraite	2,70	1,30	2,65	3,00	2,00	3,45
Taux d'augmentation de la rémunération	2,80	s.o.	s.o.	3,00	s.o.	s.o.
Augmentations des prestations de retraite	0,00-0,05	2,95	s.o.	0,00-0,015	2,95	s.o.
Tendance des coûts liés aux soins de santé :						
Tendance initiale des coûts liés aux soins de santé	5,10	s.o.	0,07	5,30	s.o.	6,50
Tendance finale des coûts liés aux soins de santé	4,00	s.o.	0,05	4,00	s.o.	5,00
Exercice au cours duquel la tendance finale des coûts liés aux soins de santé est atteinte	2040	s.o.	2025	2040	s.o.	2025

	2021			2020		
	Canada	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Royaume-Uni	États-Unis
Taux de mortalité :						
Espérance de vie (en années) des particuliers actuellement âgés de 65 ans :						
Hommes	23	23	22	23	23	22
Femmes	25	25	23	25	25	23
Espérance de vie (en années) à 65 ans des particuliers actuellement âgés de 45 ans :						
Hommes	24	24	23	24	25	23
Femmes	26	27	25	26	27	25
Durée moyenne (en années) de l'obligation au titre des régimes de retraite	16,9	17,4	12,2	17,2	17,7	12,7

Taux d'actualisation, croissance de la rémunération et coûts liés aux soins de santé

Les principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées varient d'un pays à l'autre.

L'hypothèse liée au taux d'actualisation utilisée pour les principaux régimes se fonde sur les rendements d'obligations de sociétés de haute qualité sur le marché au 31 décembre dont l'échéance se rapproche de celle des obligations connexes. Dans les pays où il n'existe pas de marché important pour les entreprises, cette hypothèse se fonde sur les obligations d'État. Les hypothèses relatives à l'augmentation tendancielle au titre de la rémunération et des soins de santé se fondent sur des hypothèses relatives au taux à long terme prévu qui peuvent différer des résultats réels.

25.D Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle de modifications des hypothèses clés relatives à l'obligation au titre des prestations déterminées dans le cadre de régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite au 31 décembre 2021. Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être interprétées avec prudence. L'incidence des variations des hypothèses clés pourrait correspondre à une variation des chiffres présentés au titre de la sensibilité qui serait supérieure à la variation proportionnelle.

	Régimes de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite
Sensibilité au taux d'intérêt/d'actualisation ¹⁾ :		
Diminution de 1 %	694 \$	30 \$
Augmentation de 1 %	(550) \$	(26) \$
Hypothèse relative au taux d'augmentation de la rémunération :		
Diminution de 1 %	(68) \$	s.o.
Augmentation de 1 %	76 \$	s.o.
Hypothèse relative à l'augmentation tendancielle au titre des soins de santé :		
Diminution de 1 %	s.o.	(12) \$
Augmentation de 1 %	s.o.	13 \$
Taux de mortalité ²⁾ :		
Diminution de 10 %	103 \$	6 \$

¹⁾ Représente une variation parallèle des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement se traduisant par une modification de l'hypothèse relative au taux d'actualisation.

²⁾ Représente une diminution de 10 % des taux de mortalité pour chaque âge.

25.E Juste valeur de l'actif des régimes

Répartition de la juste valeur de l'actif des régimes aux 31 décembre :

	2021	2020
Placements en titres de capitaux propres	3 %	3 %
Placements en titres à revenu fixe	64 %	73 %
Placements immobiliers	9 %	7 %
Contrats d'assurance admissibles	19 %	8 %
Autres	5 %	9 %
Total des éléments de la juste valeur de l'actif des régimes	100 %	100 %

La juste valeur de nos placements en titres de capitaux propres pour 2021 et 2020 était conforme aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs. En 2021, 4 % de nos placements à revenu fixe (2 % en 2020) ont été calculés en fonction de techniques d'évaluation conformes à celles utilisées pour le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées sont principalement détenus en fidéicommiss pour les participants et sont gérés conformément aux dispositions des principes et des méthodes de placement applicables à chacun des régimes. Les placements sont diversifiés en vue de réduire les risques de crédit, de marché et de change. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos principaux régimes de retraite à prestations déterminées en migrant la composition de l'actif des régimes hors des titres de capitaux propres et vers des placements à revenu plus fixe correspondant aux passifs prévus. En 2018 et en 2021, nous avons réduit les risques liés à notre régime de retraite au Royaume-Uni au moyen de rentes sans rachat des engagements couvrant la majorité des prestations de retraite des participants. Les objectifs de placement à long terme des régimes de retraite à prestations déterminées consistent à atteindre ou à dépasser le taux de croissance des passifs. À plus court terme, l'objectif de la stratégie de placement des régimes de retraite à prestations déterminées est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation. Les liquidités sont gérées compte tenu des exigences relatives aux engagements sur le plan des flux de trésorerie.

25.F Flux de trésorerie futurs

Les tableaux suivants indiquent les cotisations prévues ainsi que les paiements de prestations futures prévus liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite.

	Régimes de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Cotisations prévues pour les 12 prochains mois	85 \$	17 \$	102 \$

Paiements de prestations futures prévus

	2022	2023	2024	2025	2026	2027 à 2031
Régimes de retraite	153 \$	159 \$	160 \$	167 \$	172 \$	910 \$
Avantages postérieurs au départ à la retraite	16	16	17	17	18	94
Total	169 \$	175 \$	177 \$	184 \$	190 \$	1 004 \$

25.G Régimes à cotisations déterminées

Nous avons versé des cotisations de 142 \$ en 2021 (144 \$ en 2020) au titre des régimes à cotisations déterminées.

26. Bénéfice (perte) par action

Le calcul du bénéfice net (de la perte nette) et le nombre moyen pondéré d'actions utilisés pour déterminer le bénéfice par action s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2021	2020
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires aux fins du calcul du bénéfice par action de base	3 934 \$	2 404 \$
À ajouter : Augmentation du bénéfice attribuable aux instruments convertibles ¹⁾	10	10
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires, après dilution	3 944 \$	2 414 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du calcul du bénéfice par action de base (en millions)	586	585
À ajouter : Incidence dilutive des options sur actions ²⁾ (en millions)	—	—
Incidence dilutive des instruments convertibles ²⁾ (en millions)	4	4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en millions)	590	589
Bénéfice (perte) par action de base	6,72 \$	4,11 \$
Bénéfice (perte) par action dilué	6,69 \$	4,10 \$

¹⁾ Les instruments convertibles sont les SLECS B émis par la FCSL I.

²⁾ Exclut l'incidence de 1 million d'options sur actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (1 million pour l'exercice clos le 31 décembre 2020) étant donné que ces options sur actions étaient antidilutives pour l'exercice.

27. Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)

Les variations du cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt, s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2021			2020		
	Solde, au début	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Solde, à la fin	Solde, au début	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Solde, à la fin
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :						
Profits (pertes) de change latents, déduction faite des activités de couverture	1 155 \$	(202) \$	953 \$	1 359 \$	(204) \$	1 155 \$
Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	632	(366)	266	313	319	632
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	(13)	6	(7)	(7)	(6)	(13)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	(42)	(5)	(47)	(33)	(9)	(42)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :						
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(283)	(39)	(322)	(305)	22	(283)
Écart de réévaluation sur les transferts aux immeubles de placement	145	—	145	145	—	145
Total	1 594 \$	(606) \$	988 \$	1 472 \$	122 \$	1 594 \$
Total attribuable aux éléments suivants :						
Titulaires de contrat avec participation	5 \$	(3) \$	2 \$	11 \$	(6) \$	5 \$
Actionnaires	1 589	(603)	986	1 461	128	1 589
Total	1 594 \$	(606) \$	988 \$	1 472 \$	122 \$	1 594 \$

Sources de bénéfices

Les renseignements qui suivent sont présentés conformément aux directives du BSIF en matière de communication des sources de bénéfices (« SDB »). Les SDB ne constituent pas une mesure financière définie par les Normes internationales d'information financière (les IFRS). Il n'existe aucune méthodologie normalisée en matière de présentation des SDB. Le calcul des SDB dépend de la méthodologie, des estimations et des hypothèses utilisées, et il est sensible à ces éléments.

Les SDB identifient les diverses sources du bénéfice net calculé conformément aux IFRS, et ils donnent une analyse de l'écart entre le bénéfice net réel et le bénéfice net prévu en fonction des contrats en vigueur et des hypothèses formulées au début de la période visée. La terminologie suivante est utilisée dans l'analyse des SDB :

Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur

Fraction du bénéfice net avant impôt consolidé découlant des contrats en vigueur au début de la période visée qui devait être réalisée en fonction de la concrétisation des hypothèses les plus probables formulées au début de la période visée. Le bénéfice prévu des sociétés de gestion d'actifs correspond à leur bénéfice net avant impôt.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, les bénéfices prévus pour les contrats collectifs aux États-Unis comprennent l'incidence des affaires nouvelles, ce qui permet d'uniformiser la présentation des SDB des activités d'assurance collective au sein de différentes organisations. Les montants des périodes précédentes ont été modifiés pour refléter ce changement.

Incidence des affaires nouvelles

Incidence au point de vente sur le bénéfice net avant impôt de la souscription de nouveaux contrats au cours de la période visée. La souscription de nouveaux contrats pourrait entraîner un profit ou une perte au point de vente, en grande partie parce que les hypothèses relatives aux évaluations sont différentes des hypothèses relatives aux prix ou que les frais d'acquisition peuvent différer des frais supposés lors de l'établissement des prix.

Gains et pertes actuariels

Gains et pertes avant impôt attribuables à la différence entre les résultats réels au cours de la période visée et les hypothèses les plus probables formulées au début de la période visée.

Modifications des hypothèses et mesures de la direction

Incidence sur le bénéfice net avant impôt des modifications de méthodes et d'hypothèses actuarielles ou d'autres mesures de la direction.

Autres

Incidence sur le bénéfice net avant impôt non couverte par les catégories précédentes. Par exemple, les coûts liés aux acquisitions, aux intégrations et aux restructurations ainsi que les autres coûts connexes.

Bénéfice relatif à l'excédent

Bénéfice net avant impôt provenant des fonds excédentaires de la société. Le bénéfice relatif à l'excédent comprend les profits réalisés sur les actifs disponibles à la vente ainsi que les rendements nets des placements sur les excédents, comme les produits de placement, les produits (pertes) sur les placements en capitaux de lancement, les immeubles de placement comptabilisés à la valeur de marché et les intérêts sur la dette.

Exercice clos le 31 décembre 2021 (en millions de dollars canadiens)	Sun Life Canada	Sun Life É.-U.*	Gestion d'actif SL	Sun Life Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur	1 225	494	1 815	612	(179)	3 967
Incidence des affaires nouvelles	119	-	-	(46)	-	73
Gains et pertes actuariels	876	199	-	45	(133)	987
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	52	(126)	-	135	5	66
Autres	(118)	(14)	(551)	352	(70)	(401)
Bénéfice d'exploitation (avant impôt)	2 154	553	1 264	1 098	(377)	4 692
Bénéfice relatif à l'excédent	53	70	-	164	122	409
Bénéfice avant impôt	2 207	623	1 264	1 262	(255)	5 101
Impôt sur le résultat	(384)	(124)	(372)	(117)	266	(731)
Bénéfice avant les participations ne donnant pas le contrôle, le bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation et les dividendes sur actions privilégiées	1 823	499	892	1 145	11	4 370
À déduire :						
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation	265	-	-	70	-	335
Dividendes sur actions privilégiées	-	-	-	-	101	101
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	1 558	499	892	1 075	(90)	3 934

Exercice clos le 31 décembre 2020 (en millions de dollars canadiens)	Sun Life Canada	Sun Life É.-U.*	Gestion d'actif SL	Sun Life Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur	1 107	554	1 541	558	(147)	3 613
Incidence des affaires nouvelles	105	-	-	(77)	-	28
Gains et pertes actuariels	(401)	74	-	14	(27)	(340)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	43	(397)	-	99	41	(214)
Autres	4	(6)	(216)	(8)	(64)	(290)
Bénéfice d'exploitation (avant impôt)	858	225	1 325	586	(197)	2 797
Bénéfice relatif à l'excédent	105	88	-	139	149	481
Bénéfice avant impôt	963	313	1 325	725	(48)	3 278
Impôt sur le résultat	(50)	(56)	(334)	(44)	(2)	(486)
Bénéfice avant les participations ne donnant pas le contrôle, le bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation et les dividendes sur actions privilégiées	913	257	991	681	(50)	2 792
À déduire :						
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	11	-	-	11
Bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat avec participation	196	-	-	87	-	283
Dividendes sur actions privilégiées	-	-	-	-	94	94
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	717	257	980	594	(144)	2 404

* Les SDB pour 2021 et 2020 reflètent le changement apporté en 2021 à la présentation du bénéfice prévu sur les contrats en vigueur et de l'incidence des affaires nouvelles pour la Sun Life États-Unis. Le bénéfice prévu sur les contrats en vigueur et l'incidence des affaires nouvelles étaient précédemment de 537 \$ et 17 \$ pour la Sun Life États-Unis et de 3 596 \$ et de 45 \$ pour le total (exercice 2020).

Analyse des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, le bénéfice avant impôt prévu sur les affaires en vigueur s'est établi à 3 967 M\$, en hausse de 354 M\$ par rapport à 2020, en raison de la croissance des affaires généralisée dans nos quatre piliers, et particulièrement en gestion d'actifs et en gestion de patrimoine, ce qui reflète la hausse de la valeur des actifs.

Les gains en affaires nouvelles en 2021 se sont établis à 73 M\$, en hausse de 45 M\$ comparativement à 2020, en raison des gains en affaires nouvelles dans les marchés régionaux d'Asie.

Le gain actuariel avant impôt de 983 M\$ pour 2021 est principalement attribuable à la hausse des marchés des actions, à l'augmentation de la valeur de nos placements immobiliers, aux profits tirés des activités de nos compagnies d'assurance, à l'incidence des taux d'intérêt et aux résultats favorables enregistrés au chapitre du crédit concernant les activités d'assurance. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les pertes découlant des charges, les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et d'autres résultats.

Pour l'exercice 2021, les modifications des hypothèses et mesures de la direction ont entraîné un profit avant impôt de 66 M\$. Au Canada, le profit avant impôt de 52 M\$ s'explique par la réduction des marges sur les charges et l'incidence favorable de la hausse des placements dans des actifs à revenu variable pour les produits individuels d'assurance et de gestion de patrimoine au Canada, en partie contrebalancées par la réduction de l'hypothèse la plus probable à l'égard des biens immobiliers, les mises à jour du taux de réinvestissement ultime promulgué et les écarts de crédit nets maximums promulgués. Aux États-Unis, la perte avant impôt de 126 M\$ reflète des mises à jour au chapitre des déchéances et des autres comportements des titulaires de contrat à la Gestion des affaires en vigueur, en partie contrebalancée par une réduction des marges sur les charges et une hausse des placements dans des actifs à revenu variable. En Asie, le profit avant impôt de 135 M\$ s'explique par la réduction des marges sur les charges et l'amélioration des modèles.

Les autres éléments se sont traduits par une perte avant impôt de 401 M\$ en 2021. Cette perte s'explique notamment par une hausse des ajustements de la juste valeur de droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS, une hausse des passifs liés aux acquisitions à Gestion SLC¹ et un ajustement de la répartition au pair². Ces pertes ont été partiellement contrebalancées par un profit généré par le premier appel public à l'épargne (PAPE)³ de notre coentreprise en Inde, Aditya Birla Sun Life AMC Limited.

Le bénéfice net avant impôt relatif à l'excédent s'est établi à 409 M\$ en 2021, en baisse de 72 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

¹ Reflète les variations des paiements futurs estimés pour les contreparties éventuelles liées aux acquisitions et les options d'acquérir les participations restantes dans les sociétés affiliées de Gestion SLC.

² Reflète l'ajustement de la répartition des produits tirés des placements et des charges entre les titulaires de contrat avec participation et les actionnaires pour les exercices précédents.

³ En raison du premier appel public à l'épargne (PAPE), notre participation dans ABSLAMC a été réduite de 12,5 %. À la suite du PAPE, nous avons conservé une participation indirecte de 36,5 % dans l'entité cotée. Les actions d'ABSLAMC ont commencé à se négocier sur la BSE Limited et sur la National Stock Exchange of India Limited le 11 octobre 2021.

Conseil d'administration et haute direction

Conseil d'administration

Tous les administrateurs de la Financière Sun Life inc. sont également administrateurs de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Le conseil a déterminé que tous les administrateurs sont indépendants, à l'exception de Kevin D. Strain.

William D. Anderson, FCPA, FCA
Président du conseil, Sun Life

Ashok K. Gupta, FFA⁽³⁾⁽⁴⁾
Administrateur de sociétés

Marie-Lucie Morin, CM, C.P.⁽³⁾⁽⁴⁾
Administratrice de sociétés

Deepak Chopra, FCPA, FCGA⁽¹⁾⁽²⁾
Administrateur de sociétés

M. Marianne Harris⁽²⁾⁽³⁾
Administratrice de sociétés

Scott F. Powers⁽¹⁾⁽²⁾
Administrateur de sociétés

Stephanie L. Coyles⁽²⁾⁽³⁾
Administratrice de sociétés

David H. Y. Ho⁽²⁾⁽³⁾
Administrateur de sociétés

Kevin D. Strain, CPA
Président et chef de la direction, Sun Life

Martin J. G. Glynn⁽³⁾⁽⁴⁾
Administrateur de sociétés

Helen M. Mallovy Hicks, FCPA, FCA, FCBV⁽¹⁾⁽⁴⁾
Administratrice de sociétés

Barbara G. Stymiest, CM, FCPA, FCA⁽¹⁾⁽⁴⁾
Administratrice de sociétés

(1) Membre du comité d'audit

(2) Membre du comité de la gouvernance, des placements et de la révision

(3) Membre du comité de planification de la direction

(4) Membre du comité d'examen des risques

La circulaire d'information de la direction de 2022 contient des renseignements supplémentaires sur les administrateurs ainsi qu'un rapport portant sur les procédés et pratiques en matière de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration. On peut consulter ce document sur le site Web de la Compagnie, sur sunlife.com et sur www.sedar.com.

Haute direction

Kevin D. Strain
Président et chef de la direction

Jacques Goulet
Président, Sun Life Canada

Helena J. Pagano
Vice-présidente générale,
première directrice des ressources
humaines et des communications

Linda M. Dougherty
Vice-présidente générale,
stratégie générale et marketing à
l'échelle mondiale

Ingrid G. Johnson
Présidente, Sun Life Asie

Stephen C. Peacher
Président, Gestion SLC

Daniel R. Fishbein
Président, Sun Life États-Unis

Melissa J. Kennedy
Vice-présidente générale,
affaires publiques et première
directrice des affaires juridiques

Manjit Singh
Vice-président général et
premier directeur financier

Colm J. Freyne
Vice-président général et
premier directeur de la gestion
des risques

Laura A. Money
Vice-présidente générale et
première directrice des services
d'information

Au 1^{er} mars 2022

Financière Sun Life inc. – Filiales et sociétés liées

Le tableau suivant présente les filiales directes et indirectes de la Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. ») au 31 décembre 2021 ainsi que la valeur comptable (en millions de dollars canadiens et calculée selon la méthode de la mise en équivalence) des actions de ses principales filiales en exploitation. Le tableau présente également les coentreprises importantes dont la FSL inc. détient, directement ou indirectement, moins de 50 % des titres avec droit de vote. Les filiales inactives et les filiales constituées dans le seul but de détenir des placements ne sont pas présentées dans ce tableau.

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	Canada	23 819	100 %
2475 Eglinton Ave W (Skyrise 2) Canada Inc.	Canada		100 %
25 Nicholas Avenue (Evolv) Canada Inc.	Canada		100 %
Annemasse Boisbriand Holdings, S.E.C.	Manitoba, Canada		100 %
BestServe Financial Limited	Hong Kong	118	100 %
Country Lane Enterprises Ltd.	Colombie-Britannique, Canada		100 %
Dental Health Alliance, L.L.C.	Delaware, É.-U.		100 %
Denticare of Alabama, Inc.	Alabama, É.-U.		100 %
PT. Sun Life Financial Indonesia	Indonésie	186	100 %
PT. Sun Life Indonesia Services	Indonésie		100 %
SL Insurance (Hungary) Finance No. 2 Kft	Hongrie		100 %
SLA US Real Estate Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
SLF of Canada UK Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life Assurance Company of Canada (U.K.) Limited	Angleterre et Pays de Galles	703	100 %
Barnwood Properties Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life of Canada UK Holdings Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Laurtrust Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
SLFC Services Company (UK) Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Solidify Software, LLC	Kansas, É.-U.		100 %
Sun Life (Bermuda) Finance No. 2 LLC	Bermudes		100 %
Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 SARL	Luxembourg		100 %
Sun Life (India) AMC Investments Inc.	Canada		100 %
Aditya Birla Sun Life AMC Limited	Inde		36,49 %
Sun Life and Health Insurance Company (U.S.)	Michigan, É.-U.	504	100 %
Fiducie de capital Sun Life	Ontario, Canada		100 %
Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited	Tianjin, République populaire de Chine		24,99 %
Sun Life Financial (India) Insurance Investments Inc.	Canada		100 %
Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited	Inde		49 %
Sun Life Financial Asia Services Limited	Hong Kong		100 %
Distribution Financière Sun Life (Canada) inc.	Canada	7	100 %
Sun Life Financial International Holdings (MC), LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Placements Financière Sun Life (Canada) inc.	Canada	70	100 %
Sun Life Financial Investments (Bermuda) Ltd.	Bermudes		100 %
Sun Life Financial of Canada (U.K.) Overseas Investments Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life of Canada (Netherlands) B.V.	Pays-Bas		100 %
Sun Life Financial Philippine Holding Company, Inc.	Philippines		100 %
Sun Life Grepa Financial, Inc.	Philippines		49 %
Sun Life Investment Management and Trust Corporation	Philippines		100 %
Sun Life of Canada (Philippines), Inc.	Philippines	1 413	100 %
Sun Life Asset Management Company, Inc.	Philippines		100 %
Sun Life Financial Plans, Inc.	Philippines		100 %
Fiducie de la Financière Sun Life inc.	Canada	99	100 %
Sun Life Hong Kong Limited	Bermudes	2 354	100 %
Sun Life Asset Management (HK) Limited	Hong Kong		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life Financial Holdings (HK) Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Hong Kong Services Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Investment Holdings (HK) Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Management Holdings (HK) Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Pension Trust Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Trustee Company Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life India Service Centre Private Limited	Inde		100 %
Services d'information Sun Life Canada inc.	Canada		100 %
Sun Life Information Services Ireland Limited	République d'Irlande		100 %
Sun Life Assurances (Canada) limitée	Canada	2 250	100 %
SLI General Partner Limited	Canada		100 %
SLI Investments LP	Manitoba, Canada		100 %
6425411 Canada Inc.	Canada		100 %
Sun Life Investments LLC	Delaware, É.-U.		100 %
SLI US Real Estate Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Malaysia Assurance Berhad	Malaisie		49 %
Sun Life Malaysia Takaful Berhad	Malaisie		49 %
Sun Life Vietnam Insurance Company Limited	Vietnam	876	100 %
UDC Dental California, Inc.	Californie, É.-U.		100 %
UDC Ohio, Inc.	Ohio, É.-U.		100 %
Union Security DentalCare of Georgia, Inc.	Géorgie, É.-U.		100 %
Union Security DentalCare of New Jersey, Inc.	New Jersey, É.-U.		100 %
United Dental Care of Arizona, Inc.	Arizona, É.-U.		100 %
United Dental Care of Colorado, Inc.	Colorado, É.-U.		100 %
United Dental Care of Missouri, Inc.	Missouri, É.-U.		100 %
United Dental Care of New Mexico, Inc.	Nouveau-Mexique, É.-U.		100 %
United Dental Care of Texas, Inc.	Texas, É.-U.		100 %
United Dental Care of Utah, Inc.	Utah, É.-U.		100 %
10851744 Canada Inc.	Canada		100 %
11096800 Canada Inc.	Canada		100 %
6965083 Canada Inc.	Canada		100 %
7037457 Canada Inc.	Canada		100 %
7647913 Canada Inc.	Canada		100 %
7647930 Canada Inc.	Canada		100 %
Placements mondiaux Sun Life inc.	Canada		100 %
BK Canada Holdings Inc.	Canada		100 %
BentallGreenOak (Canada) GP Ltd.	Canada		100 %
BentallGreenOak (Canada) Limited Partnership	Colombie-Britannique, Canada	382	56 %
Bentall Property Services (Ontario) Ltd.	Ontario, Canada		56 %
BGO Canada Holdings Inc.	Canada		56 %
BGO Capital (Canada) Inc.	Canada		56 %
BGO Holdings (Cayman), LP	Îles Caïmans	62	56 %
BentallGreenOak Advisors (Hong Kong) Limited	Hong Kong		56 %
BentallGreenOak Advisors (Korea) Limited	République de Corée		56 %
BentallGreenOak China Holdings Limited	Guernesey		56 %
BentallGreenOak Capital Partners (HK) Limited	Hong Kong		56 %
BentallGreenOak China Investment Advisers Limited	Hong Kong		56 %
BentallGreenOak Investment Advisers Limited	Hong Kong		56 %
BentallGreenOak K.K.	Japon		56 %
BentallGreenOak Real Estate Advisors (Jersey) Limited	Jersey, Îles Anglo-Normandes		56 %
BentallGreenOak Real Estate Services Ltd.	Angleterre et Pays de Galles		56 %
BentallGreenOak Advisors (UK) LLP	Angleterre et Pays de Galles		56 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
BentallGreenOak Advisors (Italy) S.r.l.	Italie		56 %
BentallGreenOak Asset Management (Germany) GmbH	Allemagne		56 %
BentallGreenOak Management Services S.à.r.l.	Luxembourg		56 %
GreenOak Real Estate Advisors (Spain) S.L.	Madrid, Espagne		56 %
GreenOak India Investment Advisors Private Limited	Mumbai, Inde		56 %
BGO Luxembourg Holdings Ltd.	Canada		56 %
BGO Prime GP Holdco Inc.	Canada		56 %
BentallGreenOak Prime Investments Trustee Inc.	Canada		56 %
BGO Real Property Services (Canada) Inc.	Canada		56 %
SynchroSERV Inc.	Canada		56 %
SynchroSERV Limited Partnership	Colombie-Britannique, Canada		56 %
0936543 BC Ltd.	Colombie-Britannique, Canada		56 %
Gestion d'actifs PMSL inc.	Canada	101	100 %
Sun Life 2007-1 Financing Corp.	Canada		100 %
Sun Life (Bermuda) Finance No. 1 Ltd.	Bermudes		100 %
Sun Life (Hungary) Finance No. 1 Kft	Hongrie		100 %
Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 SARL	Luxembourg		100 %
Sun Life Assurance Company of Canada - U.S. Operations Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
DQ Acquisition Corp.	Delaware, É.-U.		100 %
SL Finance 2007-1, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
SL Investment 2007-1 ULC	Nouvelle-Écosse, Canada		100 %
Sun Life (U.S.) HoldCo 2020, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Crescent Capital Group GP LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Capital Group LP	Delaware, É.-U.		51 %
Atlas Asset Advisors LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Atlas CLO Funding I LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Atlas CLO Funding II LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Atlas MOA Holdings LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CCAP Administration LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CDL Fund II GP, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CDL Fund III GP LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CPCP General Partner LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CPCP General Partner Limited	République d'Irlande		51 %
Crescent (TX) Direct Lending, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Cap Advisors, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Capital Group High Income B LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Capital Group High Income LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent CLO Funding GP, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Credit Europe Group Ltd	Angleterre et Pays de Galles		51 %
Crescent Credit Europe LLP	Angleterre et Pays de Galles		51 %
Crescent Credit Opportunities, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Credit Opportunities GP, S.a.r.l.	Luxembourg		51 %
Crescent Credit Solutions VIII, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Direct Lending Levered, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Direct Lending SBIC, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Direct Lending, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent European Specialty Lending II LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent European Specialty Loan II S.à r.l.	Luxembourg		51 %
Crescent European Specialty Lending LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent European Specialty Loan S.A.R.L	Luxembourg		51 %
Crescent Mezzanine VI, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VII (PA), LLC	Delaware, É.-U.		51 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Crescent Mezzanine VII, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VII (Chengdong GP), Ltd.	Îles Caïmans		51 %
Crescent Senior Secured Loan Management LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Special Situations, L.P.	Îles Caïmans		51 %
Crescent Syndicated Credit Solutions LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent/Aegis SMA Partners, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent/K Schools SMA Partners, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
NPS/Crescent SMA Partners II, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
NPS/Crescent SMA Partners, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Sepulveda Distributors, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Sepulveda Funding, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
InfraRed (UK) Holdco 2020 Ltd.	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Partners LLP	Angleterre et Pays de Galles	92	80 %
InfraRed Capital Partners (Holdco) Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Agincourt (2) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed (Infrastructure) Capital Partners Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Infrastructure Investments General Partner Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed Capital Partners (Australia) Pty Limited	Victoria, Australie		80 %
InfraRed Capital Partners (GP Holdco) Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed Capital Partners (US) LLC	Delaware, É.-U.		80 %
InfraRed Capital Partners Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed Capital Partners México S de RL de CV	Mexique		80 %
InfraRed Environmental Infrastructure GP Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed ETF GPLP Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed ETF UGP Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed European Active Real Estate Fund Trustee Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed European Infrastructure Income 4 General Partner LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed European Infrastructure Income 4 General Partner S.à.r.l.	Luxembourg		80 %
InfraRed Infrastructure (Colombia) GP Limited	Écosse		80 %
InfraRed Infrastructure III General Partner Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed Infrastructure RAM GP Limited	Écosse		80 %
InfraRed Infrastructure V General Partner LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed Infrastructure Yield General Partner Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Paternoster General Partner LLP	Écosse		80 %
Paternoster Intermediate (GP) Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Paternoster IRAFIII CI GP Limited	Guernesey		80 %
Paternoster IRAFIV CI GP Limited	Guernesey		80 %
Paternoster IRIFV CI GP Limited	Guernesey		80 %
Waterloo Place (1) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Waterloo Place (2) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Waterloo Place (3) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Sun Life (UK) Designated Member Ltd.	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life Financial (Bermuda) Reinsurance Ltd.	Bermudes		100 %
Sun Life Financial (Japan), Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Investments LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Institutional Distributors (U.S.) LLC	Delaware, É.-U.	1	100 %
Sun Life Investment Management U.S., Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
BentallGreenOak (U.S.) GP LLC	Delaware, É.-U.		100 %
GO Equity GP LLC	Delaware, É.-U.		100 %
GO Europe Advisor LP	Îles Caïmans		100 %
GreenOak Japan GP Ltd.	Îles Caïmans		100 %
GreenOak Asia Advisor LP	Îles Caïmans		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
SL Investment US-RE Holdings 2009-1, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
BentallGreenOak (U.S.) Limited Partnership	Delaware, É.-U.	456	56 %
BGO Corporate Holdings (US) LLC	Delaware, É.-U.		56 %
BGO US Mortgages Inc.	Californie, É.-U.		56 %
SLCAL, Inc.	Delaware, É.-U.		56 %
Rushmore Partners LLC	Delaware, É.-U.		56 %
NewTower Trust Company	Maryland, É.-U.		56 %
NewTower Management GP LLC	Delaware, É.-U.		56 %
NewTower Management LLC	Delaware, É.-U.		56 %
BGO US Real Estate LP	Delaware, É.-U.		56 %
BentallGreenOak Real Estate Advisors LP	Delaware, É.-U.		56 %
BentallGreenOak Real Estate GP LLC	Delaware, É.-U.		56 %
BentallGreenOak Real Estate US LLC	Delaware, É.-U.		56 %
BKUS Institutional Logistics Coinvestment LLC	Californie, É.-U.		56 %
Sun Life Capital Management (U.S.) LLC	Delaware, É.-U.	118	100 %
SLC Management TIPS Partners Management, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
SLC Management U.S. Private Credit GP, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life of Canada (U.S.) Financial Services Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		99,93 %
Massachusetts Financial Services Company	Delaware, É.-U.	688	95,45 %
MFS Development Funds, LLC	Delaware, É.-U.		95,45 %
MFS Exchange LLC	Delaware, É.-U.		95,45 %
MFS Fund Distributors, Inc.	Delaware, É.-U.		95,45 %
MFS Heritage Trust Company	New Hampshire, É.-U.		95,45 %
MFS Institutional Advisors, Inc.	Delaware, É.-U.		95,45 %
MFS Gestion de Placements Canada Limitée	Canada		95,45 %
3060097 Nova Scotia Company	Nouvelle-Écosse, Canada		95,45 %
MFS International Ltd.	Bermudes		95,45 %
MFS do Brasil Desenvolvimento de Mercado Ltda.	Brésil		95,45 %
MFS International (Chile) SpA	Chili		95,45 %
MFS International (Hong Kong) Limited	Hong Kong		95,45 %
MFS International Holdings Pty Ltd	Sydney, Australie		95,45 %
MFS Financial Management Consulting (Shanghai) Co., Ltd.	Shanghai, République populaire de Chine		95,45 %
MFS International (U.K.) Limited	Angleterre et Pays de Galles		95,45 %
MFS International Switzerland GmbH	Suisse		95,45 %
MFS International Australia Pty Ltd	Victoria, Australie		95,45 %
MFS International Singapore Pte. Ltd.	Singapour		95,45 %
MFS Investment Management Company (LUX) S.à.r.l.	Luxembourg		95,45 %
MFS Investment Management K.K.	Japon		95,45 %
MFS Service Center, Inc.	Delaware, É.-U.		95,45 %
Sun Life of Canada (U.S.) Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
DailyFeats, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Disability Reinsurance Management Services, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Independence Life and Annuity Company	Delaware, É.-U.	381	100 %
Sun Life Financial (U.S.) Reinsurance Company II	Delaware, É.-U.		100 %
Pinnacle Care International, Inc.	Maryland, É.-U.		100 %
Pinnacle Care International, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Professional Insurance Company	Texas, É.-U.	66	100 %
Sun Canada Financial Co.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Administrators (U.S.), Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Delaware Finance 2020, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Delaware Finance, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Reinsurance Company	Michigan, É.-U.		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life Financial (U.S.) Services Company, Inc.	Delaware, É.-U.	100	100 %
The Premier Dental Group, Inc.	Minnesota, É.-U.		100 %
Landmark Dental Alliance, Inc.	Minnesota, É.-U.		100 %
Sun Life Financial Distributors, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Gestion de capital Sun Life (Canada) inc.	Canada	25	100 %
BGO Mortgage Services Canada Inc.	Canada		100 %
Sun Life LRCN Trust	Manitoba, Canada		100 %
12172364 Canada Inc.	Canada		100 %
13437485 Canada Inc.	Canada		100 %
13437531 Canada Inc.	Canada		100 %
6324983 Canada Inc.	Canada		100 %

Principaux bureaux

Voici les coordonnées des principaux bureaux et principales sociétés affiliées de la Sun Life dans le monde. Pour tout renseignement ou pour obtenir du service à la clientèle, veuillez communiquer avec le bureau concerné de votre région.

Financière Sun Life inc.

Siège social

1 York Street
Toronto (Ontario)
M5J 0B6 Canada
Site Web : sunlife.com

Sun Life Canada

Siège administratif du Canada

227 King Street South
Waterloo (Ontario)
N2J 1R2 Canada
Téléphone : 519-888-2290
Clients : 1-877-SUN-LIFE /
1-877-786-5433
Site Web : sunlife.ca

Bureau de Montréal

1155, rue Metcalfe
Montréal (Québec)
H3B 2V9 Canada
Téléphone : 514-866-6411
Site Web : sunlife.ca

Sun Life États-Unis

One Sun Life Executive Park
Wellesley Hills, Massachusetts
02481 United States
Clients : 1-800-SUN-LIFE /
1-800-786-5433
Site Web : sunlife.com/us

Financière Sun Life International

Washington House, 3rd Floor
16 Church Street
Hamilton HM 11
Bermuda
Téléphone : 441-294-6050 /
1-800-368-9428
Site Web : sunlife.com/international

Sun Life Royaume-Uni

Matrix House
Basing View, Basingstoke
Hampshire RG21 4DZ
United Kingdom
Clients : 0345-072-0223
Site Web : sloc.co.uk

Sun Life Asie

Bureau régional de la

Sun Life Asie
Level 14
14 Taikoo Wan Road
Taikoo Shing, Hong Kong
Téléphone : (852) 2918-3888

Chine

Sun Life Everbright Life Insurance
Company Limited
Room 1903, Block B, Shouke Building,
Building 2, No.14 Courtyard
West Third Ring South Road
Fengtai District, Beijing, 100073
China
Téléphone : (8610) 5912-8042
Site Web : sunlife-everbright.com

Sun Life Assurance Company of Canada
Bureau de représentation de Beijing
Suite A01, 10th Floor, Tower AB
Office Park, No.10 Jintong West Road
Chaoyang, Beijing, China
Téléphone : (8610) 8590-6500

Hong Kong, RAS

Sun Life Hong Kong Limited
(constituée en société à responsabilité
limitée aux Bermudes)
16F, Cheung Kei Center Tower A,
No. 18 Hung Luen Road,
Hung Hom,
Kowloon, Hong Kong
Téléphone : (852) 2103-8888
Clients : (852) 2103-8928
Site Web : sunlife.com.hk

Inde

Aditya Birla Sun Life Insurance
Company Limited
One World Centre, Tower 1
16th Floor
Jupiter Mill Compound
841, Senapati Bapat Marg
Elphinstone Road
Mumbai, 400 013 India
Téléphone : 1-800-270-7000 (en Inde)
91-22-6723-9100 (à l'extérieur de l'Inde)
Site Web :
lifeinsurnace.adityabirlacapital.com

Aditya Birla Sun Life Asset Management
Company Limited
One World Centre, Tower 1
17th Floor
Jupiter Mill Compound
841, Senapati Bapat Marg
Elphinstone Road
Mumbai, 400 013 India
Téléphone : 91-22-4356-8000
Site Web :
mutualfund.adityabirlacapital.com

Sun Life Assurance Company of Canada
Bureau de représentation en Inde
Mumbai
Téléphone : 91-22-4356-9124

Indonésie

PT Sun Life Indonesia
Menara Sun Life Lantai 12
JI Dr Ide Anak Agung Gde Agung Blok 6.3
Kawasan Mega Kuningan
Jakarta, Selatan 12950
Indonesia
Téléphone : (6221) 5289-0000
Clients : (6221) 1500-786
Site Web : sunlife.co.id

Malaisie

Sun Life Malaysia Assurance Berhad
Sun Life Malaysia Takaful Berhad
Level 11, 338 Jalan Tuanku Abdul Rahman
50100 Kuala Lumpur, Malaysia
Téléphone : (603) 2612-3600
Site Web : sunlifemalaysia.com

Philippines

Sun Life Philippines
Sun Life Centre
5th Avenue cor. Rizal Drive
Bonifacio Global City
Taguig City, 1634
Metro Manila, Philippines
Téléphone : (632) 8849-8888
Site Web : sunlife.com.ph

Sun Life Grepa
6/F Grepalife Building
221 Sen. Gil J. Puyat Avenue
Makati City 1203
Philippines
Téléphone : (632) 8866-6800, 8849-9633
Site Web : sunlifegrepa.com

Singapour

Sun Life Assurance Company of Canada
Singapore Branch
One Raffles Quay
#10-03 North Tower
048583 Singapour
Téléphone : +65-6223-1102
Site Web : sunlife.com.sg

Vietnam

Sun Life Vietnam Insurance Company
Limited
Vietcombank Tower, 29th Floor
5 Me Linh Square, District 1
Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam
Téléphone : (848) 6298-5888
Site Web : sunlife.com.vn

MFS Investment Management

111 Huntington Avenue
Boston, Massachusetts
02199 USA
Téléphone : 617-954-5000
Sans frais (Canada et États-Unis
seulement) :
1-800-343-2829
Site Web : mfs.com

Gestion d'actifs PMSL inc.

1 York Street
Toronto (Ontario)
M5J 0B6 Canada
Téléphone : 1-877-344-1434
Site Web :
placementsmondiauxsunlife.com

Gestion SLC*Siège administratif du Canada*

1 York Street, suite 1100
Toronto (Ontario)
M5J 0B6 Canada
Courriel : info@slcmanagement.com
Site Web : gestionslc.ca

Siège administratif des États-Unis

One Sun Life Executive Park
Wellesley Hills, Massachusetts
02481 USA
Courriel : info@slcmanagement.com
Site Web : gestionslc.ca

BentallGreenOak*Siège administratif du Canada*

1 York Street, bureau 1100
Toronto (Ontario)
M5J 0B6 Canada
Téléphone : 416-681-3400
Site Web : bentallgreenoak.com

Siège administratif des États-Unis

399 Park Avenue, 18th floor
New York, New York
10022 USA
Téléphone : 212-359-7800
Site Web : bentallgreenoak.com

InfraRed Capital Partners

Level 7
One Bartholomew Close, Barts Square
London EC1A 7BL
United Kingdom
Téléphone : 44 (0)20 7484 1800
Courriel : london@ircp.com
Site Web : ircp.com

Crescent Capital Group

11100 Santa Monica Boulevard,
suite 2000
Los Angeles, California
90025 USA
Téléphone : 310-235-5900
Site Web : crescentcap.com

Notes de bas de page tirées des pages 1 et 2.

Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

¹ Tous les chiffres sont arrêtés au 31 décembre 2021. ² Le bénéfice net sous-jacent, le rendement des capitaux propres (RCP) sous-jacent, le bénéfice par action sous-jacent, le ratio de levier financier, le ratio dividendes/bénéfice, la valeur des affaires nouvelles, les ventes et l'actif géré qui sont indiqués aux pages 1 à 8 du présent rapport annuel représentent des mesures non définies par les IFRS. Pour plus de renseignements, consulter la rubrique L, « Mesures non définies par les IFRS » dans le Rapport de gestion 2021 de la Compagnie. ³ À l'exclusion des résultats des Services de soutien généraux. La Gestion d'actifs et de patrimoine inclut la Gestion de patrimoine de l'individuelle au Canada, les Régimes collectifs de retraite, Placements mondiaux Sun Life (PMSL) et la Gestion d'actifs et de patrimoine en Asie; l'Assurance collective et de courte durée inclut la Sun Life Santé au Canada, les Garanties collectives aux États-Unis, le Royaume-Uni et les ventes d'assurance en Asie (à l'exclusion des ventes internationales). Voir le rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré plus bas. ⁴ Les pourcentages indiqués représentent des taux de croissance annuels composés (TCAC) sur 5 ans de 2016 à 2021. ⁵ La valeur des affaires nouvelles représente la valeur actualisée de nos meilleures estimations des bénéfices distribuables futurs, déduction faite du coût du capital, des affaires nouvelles réalisées au cours d'une période donnée, exception faite des affaires nouvelles réalisées par notre pilier Gestion d'actifs. La valeur des affaires nouvelles a été rajustée à 2018, ce qui reflète un changement dans le moment choisi pour la comptabilisation des contrats collectifs aux États-Unis vendus ou renouvelés avec une date d'effet du 1^{er} janvier, de sorte que la valeur des affaires nouvelles pour ces contrats sera comptabilisée dans l'exercice précédent plutôt qu'au premier trimestre, pour qu'elle coïncide avec le moment choisi pour présenter les renouvellements et les souscriptions d'assurance aux États-Unis. ⁶ Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (« TSAV ») de la FSL inc. et de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life »). Nos ratios du TSAV sont calculés conformément à la ligne directrice Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie établie par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). ⁷ Nous estimons que nos objectifs financiers à moyen terme sont raisonnables, toutefois nous pourrions ne pas être en mesure de les atteindre dans l'éventualité où nos hypothèses seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme décrits sur la diapositive. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Ils constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS, et des renseignements additionnels à ce sujet sont présentés à la rubrique O – « Énoncés prospectifs – Objectifs financiers à moyen terme » dans notre rapport de gestion annuel 2021. ⁸ Le ratio de distribution représente le ratio des dividendes versés aux actionnaires ordinaires sur le bénéfice par action sous-jacent dilué. Voir la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités » – 3 – Dividendes des actionnaires dans le Rapport de gestion 2021 de la Compagnie pour plus de renseignements sur les dividendes. ⁹ La croissance du bénéfice par action sous-jacent est calculée en fonction d'un taux de croissance annuel composé. Le rendement des capitaux propres sous-jacents et le ratio de distribution sont calculés en fonction d'une moyenne. Bénéfice net déclaré de 2021 par pilier (à l'exclusion de la perte nette des Services de soutien généraux de 90 M\$) : Gestion d'actifs, 22 %; Canada, 39 %; Asie, 27 %; États-Unis, 12 %.

Tiré de la note de bas de page 3 plus haut :

Bénéfice net selon la répartition des affaires (en millions \$)

	Assurance traditionnelle	Gestion d'actifs et de patrimoine	Assurance collective et de courte durée	Sous-total	Autre [*]	Total
Bénéfice net déclaré de 2021 (perte nette déclarée)	1 143	1 879	1 213	4 235	(301)	3 934
Éléments exclus du bénéfice net sous-jacent	416	(67)	95	444	(43)	401
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	727	1 946	1 118	3 791	(258)	3 533
Pourcentage du bénéfice net sous-jacent (à l'exclusion du capital)	19 %	51 %	30 %	100 %		

^{*} Inclut les Services de soutien généraux et les fonctions de soutien des divisions

Renseignements sur la compagnie et information à l'intention des actionnaires

Siège social

Financière Sun Life inc.
1 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0B6
Téléphone : 416-979-9966
Site Web : www.sunlife.com

Relations avec les investisseurs

Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuilles et les investisseurs institutionnels qui ont besoin de renseignements sont invités à s'adresser aux Relations avec les investisseurs.

Télécopieur : 416-979-4080

Courriel : relations.investisseurs@sunlife.com

Note : Vous pouvez également obtenir des renseignements financiers en accédant au site www.sunlife.com.

Agent des transferts

Les actionnaires qui désirent obtenir des renseignements sur leurs actions ou sur les dividendes, modifier leurs données d'inscription, signaler un changement d'adresse, une perte de certificat ou un transfert de succession, ou nous aviser de l'envoi en double de documents sont priés de communiquer avec l'agent des transferts du pays où ils résident. Si vous ne résidez dans aucun des pays indiqués ci-dessous, veuillez communiquer avec l'agent des transferts du Canada.

Canada

Compagnie Trust TSX
C.P. 700 Succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K3 Canada

Appels de l'Amérique du Nord :

Téléphone : 1-877-224-1760

Appels de l'extérieur de l'Amérique du Nord :

Téléphone : 416-682-3865

Télécopieur : 1-888-249-6189

Courriel : sunlifeinquiries@tmx.com

Site Web : tsxtrust.com/sun-life?lang=fr

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements du Centre pour investisseurs, le service Internet de la Compagnie Trust TSX. Inscrivez-vous au tsxtrust.com/issuer-investor-login.

États-Unis

American Stock Transfer &
Trust Company, LLC
6201 15th Ave.

Brooklyn, NY 11219 USA

Téléphone : 1-877-224-1760

Courriel : sunlifeinquiries@tmx.com

Royaume-Uni

Link Group, 10th Floor, Central Square
29 Wellington Street, Leeds LS1 4DL
Téléphone : +44 (0) 345-602-1587
Courriel : shareholderenquiries@linkgroup.co.uk

Philippines

Rizal Commercial Banking Corporation (RCBC)
RCBC Stock Transfer Processing Section
Ground Floor, West Wing,
GPL (Grepalife) Building,
221 Senator Gil Puyat Avenue, Makati City,
1200 Philippines
Appels du Grand Manille : 632-5318-8567
En province : 1-800-1-888-2422
Courriel : rbcstocktransfer@rcbc.com

Hong Kong – RAS

Computershare Hong Kong Investor Services Limited
17M Floor, Hopewell Centre
183 Queen's Road East, Wanchai, Hong Kong
Téléphone : 852-2862-8555
Courriel : hkinfo@computershare.com.hk

Services aux actionnaires

Pour obtenir des renseignements sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec l'agent des transferts du pays où vous résidez ou encore avec les Services aux actionnaires.

Télécopieur : 416-598-3121

Courriel (service en français) : servicesauxactionnaires@sunlife.com

Courriel (service en anglais) : shareholderservices@sunlife.com

Dates liées aux dividendes en 2022

Actions ordinaires

Dates de clôture des registres

2 mars 2022

1^{er} juin 2022*

24 août 2022*

23 novembre 2022*

Dates du versement

31 mars 2022

30 juin 2022*

29 septembre 2022*

30 décembre 2022*

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

Dépôt direct des dividendes

Les actionnaires ordinaires qui résident au Canada ou aux États-Unis peuvent demander que les dividendes versés sur leurs actions soient déposés directement dans leur compte bancaire.

Le formulaire *Demande de paiement électronique des dividendes* est accessible en ligne sur le site Web de la Compagnie Trust TSX, à l'adresse tsxtrust.com/sun-life?lang=fr, et peut être téléchargé. Vous pouvez également communiquer avec la Compagnie Trust TSX pour demander un exemplaire du formulaire.

Régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

Les actionnaires ordinaires qui résident au Canada peuvent s'inscrire au Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions. Pour obtenir plus de renseignements, consultez notre site Web à l'adresse sunlife.com ou communiquez avec l'agent du régime, la Compagnie Trust TSX, à l'adresse sunlifeinquiries@tmx.com.

Inscription en bourse

Les actions ordinaires de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX), à la Bourse de New York (NYSE) et à la Bourse des Philippines (PSE). Symbole : SLF

Les actions privilégiées de catégorie A de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX).

Symboles :

Série 3 – SLF.PR.C

Série 9QR – SLF.PR.J

Série 4 – SLF.PR.D

Série 10R – SLF.PR.H

Série 5 – SLF.PR.E

Série 11QR – SLF.PR.K

Série 8R – SLF.PR.G

Assemblée annuelle 2022

L'assemblée annuelle aura lieu :

Date : mercredi 11 mai 2022

Heure : 17 h (heure de Toronto)

Lieu : Virtuellement

Webémission audio en direct au

<https://web.lumiagm.com/422392842>

Mot de passe : sunlife2022 (sensible à la casse)

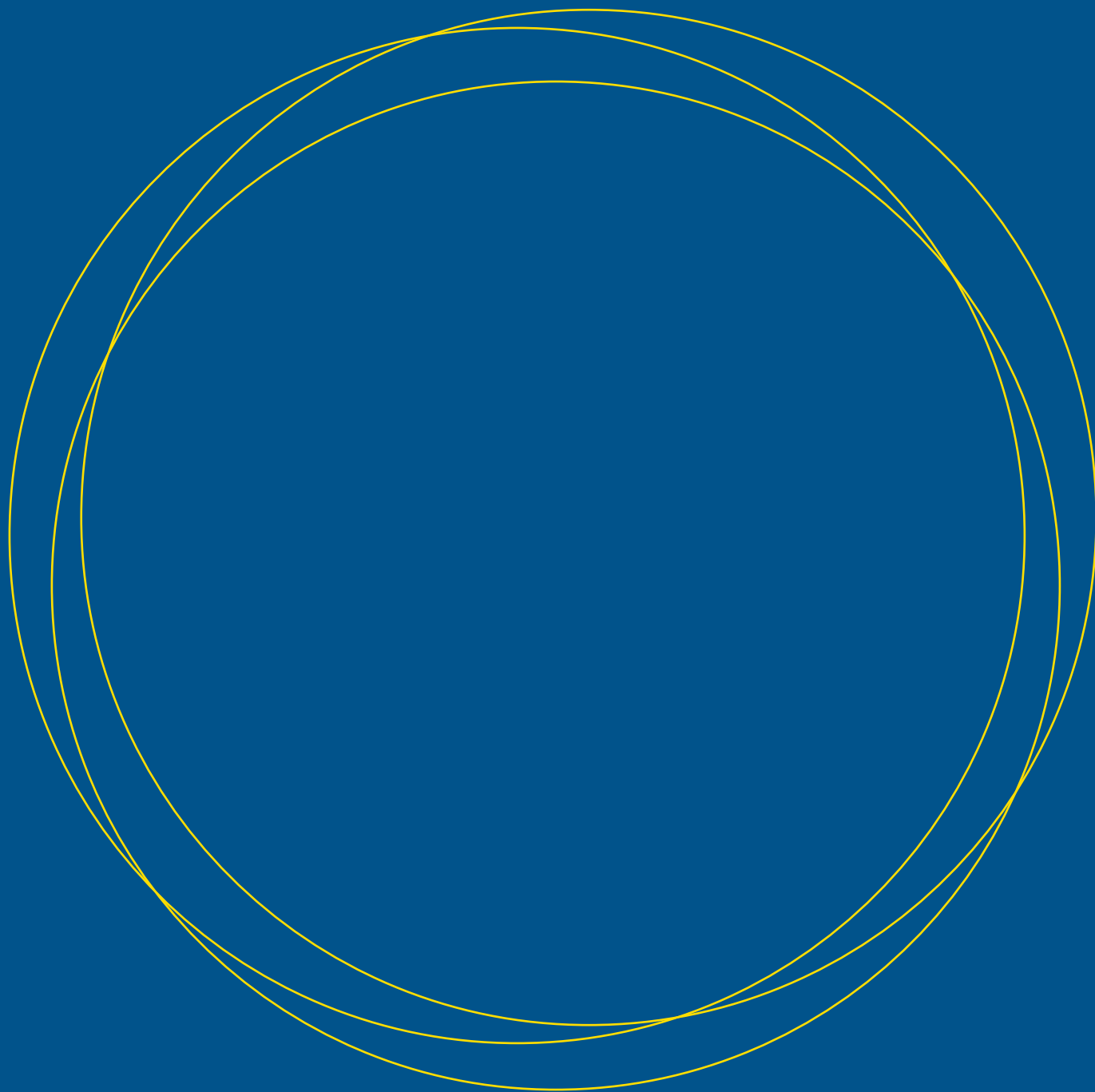
En personne (cela dépendra de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et des consignes de santé publique)

1 York Street (via Harbour Street), 35^e étage,
Toronto, Ontario, Canada

Pour de plus amples renseignements sur les sociétés du groupe Sun Life, ou pour connaître les nouvelles les concernant ou leurs résultats financiers, veuillez visiter le site sunlife.com.



La vie est plus radieuse sous le soleil



1 York Street, Toronto,
(Ontario) Canada, M5J 0B6

sunlife.com



La durabilité de notre Compagnie est essentielle
à notre réussite globale. Pour en savoir plus,
rendez-vous au sunlife.com/durabilite.